

HISTOIRE
DE
BLANCHE DE CASTILLE
REINE DE FRANCE

PAR
ÉLIE BERGER



PARIS
THORIN & FILS, ÉDITEURS
LIBRAIRES DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
DU COLLÈGE DE FRANCE, DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
ET DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES
4, RUE LE GOFF, 4

—
1895

MIP

AVANT-PROPOS

Blanche de Castille a plusieurs biographes ; mais la plupart semblent s'être proposé de célébrer ses mérites plutôt que de retracer son histoire ; ils se sont attachés surtout à mettre en lumière sa piété, sa charité, son courage, à louer en elle la mère d'un grand roi. Elle a été quelque chose de plus, puisqu'elle figure au premier rang parmi les fondateurs de notre unité nationale, et sa politique est encore plus remarquable que ses vertus ou ses qualités privées. De tous ceux qui ont parlé d'elle, celui qui l'a le mieux connue est à coup sûr Le Nain de Tillemont, l'historien de saint Louis ; mais dans son ouvrage, considéré à juste titre comme le point de départ de toutes nos études sur une grande époque, les faits relatifs à la reine Blanche sont épars au milieu d'une quantité de renseignements où elle n'occupe pas la première place. La vie de Blanche mérite une étude spéciale, approfondie. Pour mener à bonne fin cette entreprise, nous sommes, il faut le reconnaître, plus favorisés que nos prédécesseurs.

On sait que Le Nain de Tillemont a réuni tous les documents dont on pouvait alors se servir pour écrire l'histoire de saint Louis. Son livre est l'œuvre d'un savant, d'un observateur, d'un juge très impartial. C'est avec une patience digne de tous les éloges qu'il a dépouillé les chroniques, les recueils d'actes, les publications les plus variées, et la reconnaissance que nous lui devons est très

grande, puisqu'on ne peut aborder une seule des questions relatives à la reine Blanche sans recourir à cette abondante source d'informations. Mais il s'en faut de beaucoup que Le Nain de Tillemont ait connu tous les textes ou toutes les collections dont nous avons pu faire usage.

Nous avons tout d'abord à notre disposition, dans le supplément du *Trésor des Chartes*, un assez grand nombre de pièces importantes pour l'histoire de la reine Blanche, que Le Nain de Tillemont n'a pas vues; plusieurs d'entre elles ont été imprimées; d'autres sont inédites. Les archives des départements, les collections de la Bibliothèque nationale fournissent aussi sur Blanche de Castille plus d'un renseignement. A cet égard, il suffira de citer la lettre par laquelle un bourgeois de la Rochelle, quelque temps avant la guerre de Poitou, avertit la mère de saint Louis du complot formé par le comte de la Marche. Ce texte, qui jette une si vive lumière sur le rôle politique de la reine Blanche, a été publié, on le sait, il y a près de vingt ans, par M. Léopold Delisle.

Le Nain de Tillemont, qui n'a pas connu cette pièce d'une valeur inappréciable, n'a pas non plus eu l'occasion d'étendre ses recherches aux registres des papes, dont une partie sont entrés, depuis quelques années, dans le domaine public. Il n'a pas davantage été amené à parcourir les collections conservées aux archives d'Angleterre et qui renferment, en ce qui concerne l'époque de saint Louis, une quantité de documents relatifs aux rapports de la France et de l'Angleterre. Plus heureux que lui, j'ai pu travailler pendant de longues semaines au *Public Record Office*, et dépouiller en entier, pour les années pendant lesquelles Blanche a été régente, les rôles des lettres closes, ceux des lettres patentes, d'autres encore. Je crois m'acquitter d'une dette en rendant hommage aux traditions libérales de ce grand établissement, à la science, à l'amabilité de ceux qui le dirigent; je les prie de recevoir ici

l'expression de ma très sincère gratitude pour l'accueil si bienveillant qu'ils m'ont fait.

Les Anglais, qui possèdent à Londres des archives aussi riches que bien classées, se sont acquis des droits incontestables à l'estime du monde savant par le soin avec lequel ils ont publié, au cours de ce siècle, les chroniques et les documents intéressant leur histoire, en particulier dans leur grande collection des *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores*. C'est dans ce recueil que j'ai consulté, à tout instant, les *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henry III*, publiées par M. Shirley, la chronique de Roger de Wendover, éditée par M. Hewlett, la grande édition des *Chronica majora* de Mathieu de Paris, celle des *Annales monastici*, dues l'une et l'autre à l'infatigable activité de M. Henry Richards Luard, un ami que je regrette et dont je vénère la mémoire.

La collection des *Monumenta Germaniæ*, et surtout le *Recueil des Historiens de France*, renferment, cela va sans dire, une quantité de textes que nos devanciers n'ont pas connus, ou qu'ils ont dû consulter soit dans les manuscrits, soit dans des éditions défectueuses. Je me contenterai de citer en passant la chronique de Primat et surtout les comptes royaux, dont les derniers volumes de notre grand recueil contiennent des éditions définitives. Ceux qui se consacrent aux études sur le moyen âge savent que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres achève en ce moment la publication des textes relatifs aux enquêtes royales de 1247 et 1248. La commission du *Recueil des Historiens de France* a bien voulu m'autoriser à citer, d'après les bonnes feuilles de cette édition, les dépositions de témoins qui intéressent Blanche de Castille et les agents de son gouvernement. Qu'il me soit permis de lui offrir l'hommage de mes sentiments les plus reconnaissants.

Je manquerais à un devoir, si je ne disais combien de fois j'ai consulté le livre de M. Wallon sur *Saint Louis et*

son temps. Je tiens à reconnaître aussi que ma tâche a été bien facilitée, en certains points, par les travaux de M. d'Arbois de Jubainville qui, dans son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, a discuté et mis en place tous les faits concernant Thibaud IV et ses relations avec la reine Blanche. M. Auguste Longnon, avec son obligeance bien connue, m'a souvent aidé de ses conseils, et je lui dois l'indication de documents importants. M. A. de La Borderie a bien voulu me transmettre des identifications portant sur plusieurs noms de lieux bretons, rencontrés par moi dans les documents anglais. J'ai reçu également des renseignements précieux de M. Paul Guérin, secrétaire des Archives nationales, et de M. A. Morel-Fatio, secrétaire de l'École des Chartes.

M. Geffroy, après toutes les marques de bienveillance qu'il m'a données, veut bien accueillir ce livre dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. On comprendra combien il m'est agréable de voir se resserrer encore, s'il est possible, les liens qui m'unissent à l'École française de Rome, où j'ai passé autrefois d'heureuses années.

HISTOIRE
DE
BLANCHE DE CASTILLE
REINE DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER.

VIE DE BLANCHE DE CASTILLE JUSQU'À L'AVÈNEMENT
DE SON FILS.

Naissance de Blanche. — Ses parents. — Maisons auxquelles elle est apparentée. — Jean sans Terre et Philippe Auguste décident de lui faire épouser le prince Louis de France. — Blanche vient en France; son mariage. — Elle vit à la cour de Philippe Auguste. — Hostilités entre la Castille et l'Angleterre. — Premiers enfants de Blanche; son fils aîné Philippe. — Le prince Louis reçoit l'Artois. — Bataille de Las Navas de Tolosa. — Blanche perd ses parents. — Naissance de saint Louis. — Expédition du prince Louis en Angleterre; efforts de Blanche pour le secourir. — Naissance de Robert d'Artois; mort du prince Philippe, naissance des princes Jean, Alphonse et Philippe Dagobert. — Mort d'Henri I^{er}, roi de Castille; avènement de Ferdinand III. — Couronnement de Louis VIII et de Blanche à Reims; leur entrée à Paris. — Négociations pour la délivrance de Ferrand, comte de Flandre. — Quelques nobles castillans offrent la couronne à Blanche et à Louis VIII. — Arrivée en France du cardinal Romain, légat du Saint-Siège. — Derniers enfants de Blanche. — Expédition de Louis VIII contre les Albigeois. — Sa mort.

Parmi les reines de France dont on a conservé le souvenir, plusieurs se sont rendues célèbres par leur esprit, leurs talents ou leur courage, mais il en est peu dont la vie, d'un bout à l'autre, laisse une impression de grandeur. Dans un pays où les hommes ont toujours eu seuls le droit de succéder au trône, la femme ou

la mère du souverain, lorsqu'elle arrive à exercer l'autorité royale, la conserve rarement au delà de quelques années, et si nous voulions énumérer celles qui ont gouverné l'État au nom de leurs fils, nous en trouverions plus d'une qui a fini dans une condition médiocre ou même obscure. On se rappelle que Marie de Médicis a pendant quelque temps dominé Louis XIII, mais on sait aussi qu'elle a fait une triste fin; la régence d'Anne d'Autriche est dans tous les souvenirs, grâce au grand ministre qui a tout fait en son nom, mais peu de gens s'intéressent au rôle effacé qu'elle a joué pendant ses dernières années. La biographie de ces princesses et de plusieurs autres n'appartient à l'histoire que par d'assez courtes périodes; encore peut-on se demander dans quelle mesure elles ont laissé sur les événements ou dans les institutions la trace d'une action véritablement personnelle. Tel n'est pas le cas de Blanche de Castille; elle a gouverné par elle-même, à deux reprises; elle a élevé, instruit et formé l'un de nos plus grands rois; elle a conservé, alors même qu'elle ne détenait plus le pouvoir, une grande et légitime influence. Il se peut qu'elle ait été parfois aidée; elle n'a jamais été dominée par personne, et l'on ne sait ce que serait devenu notre pays, pendant les dangers d'une longue minorité, sans le secours de cet esprit plein de ressources et d'expérience, de ce caractère qui n'a jamais faibli. Sa vie, pendant une grande partie du treizième siècle, est la vie même de la France, qu'elle a pacifiée; son histoire est celle du pouvoir royal, en dehors duquel il n'y avait pas alors de patrie.

La France, que tant de grands caractères ont illustrée, peut à bon droit être fière de cette étrangère qui l'a si bien servie; on se souvient à peine qu'elle est née en Espagne, quand on sait ce qu'elle a fait pour sa patrie d'adoption, et si ses contemporains avaient toujours été justes, personne n'aurait pensé à lui reprocher son origine. Mais elle a pris le gouvernement à une époque de troubles, et, dans les luttes des partis, les intérêts privés, généralement ennemis du bien public, enlèvent à ceux qui les servent jusqu'au sentiment de la réalité. Les hommes qu'elle a mis à la raison et qui ne songeaient guère à la prospérité du grand nombre, ont trouvé fort commode de la traiter d'Espagnole pour se dispenser d'obéir au plus français de tous les princes. Ils auraient volontiers oublié qu'elle était castillane, si elle s'était moins consacrée au bonheur d'un peuple qui n'avait pas toujours été le sien. Elle l'a fait sans rien sacrifier à sa famille; les gens de son pays, qui pourtant étaient nombreux à la cour de France, ne se sont élevés ni aux grandes charges de l'État ni au rang de

conseillers intimes; ils ont reçu d'elle les marques de générosité qu'un serviteur attend de son maître, et sont restés sans influence. Vers le même temps, un prince dont elle était la proche parente, le roi d'Angleterre Henri III, a vu son autorité compromise pour avoir sacrifié à des Poitevins et à des Provençaux les intérêts et les susceptibilités de ses sujets; Blanche de Castille s'est gardée de commettre une pareille faute. Cependant elle n'avait pas oublié l'Espagne; elle était dévouée à ceux qu'elle avait quittés de bonne heure pour venir habiter la France, et s'il est vrai que parfois la supériorité d'esprit et la noblesse de cœur sont héréditaires, on est en droit de penser qu'elle les tenait de ses parents.

Il paraît démontré que Blanche naquit à Palencia, dans les premiers mois de l'année 1188, avant le 4 mars¹. Son père, Alphonse VIII le Noble, fut l'un des plus illustres représentants de cette vaillante maison qui fournit à la Castille, à l'époque de ses premiers accroissements, toute une lignée de princes intelligents et braves. Arrivé à gouverner par lui-même après une minorité longue et agitée, il avait montré ce que peuvent dans des circonstances difficiles le courage et la volonté opiniâtre; les luttes

1. Florez, *Memorias de las reynas catholicas*, t. I. Madrid, 1790, in-8°, p. 411; Schirmacher, *Geschichte Castiliens im 12. und 13. Jahrhundert*, in-8°, p. 686. La date qu'on doit attribuer à la naissance de Blanche est donnée par une charte d'Elvire, gouvernante de sa sœur aînée l'infante Bérangère : *Acta Sanctorum*, mai, t. VII, commentaire du P. Papebrock sur saint Ferdinand, p. 291, col. 1.

Plusieurs auteurs ont réfuté l'opinion d'après laquelle Blanche aurait été la fille aînée d'Alphonse VIII : Le Nain de Tillemont, *Hist. de saint Louis*, I, 156-157; Florez, *Memorias*, I, 400-403; Schirmacher, *Geschichte Castiliens*, 681-689. Blanche n'était que la troisième fille d'Alphonse; une charte prouve qu'Urraque fut la deuxième; quant à Bérangère, les historiens contemporains les plus autorisés lui ont donné le titre d'aînée : Rodrigue de Tolède, *Acta Sanctorum*, mai, t. VII, p. 313, col. 1 (nous citons à dessein, quand nous le pouvons, cette édition partielle de Rodrigue, qui est facile à trouver); Luc de Tuy, dans Schott, *Hispaniæ illustratæ auctores varii*, IV, p. 77 (corrigez 107) et p. 112; Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ historica*, scriptores, XXIII, p. 895; Roger de Wendover, éd. Hewlett, II, 188, et Mathieu de Paris, *Chronica majora*, éd. Luard, II, 660. Il est probable que Bérangère naquit peu avant janvier 1178 (Schirmacher, p. 684); Urraque est nommée pour la première fois dans une charte du 28 mai 1187 (Id., 686).

Pour l'histoire d'Alphonse VIII, voir *Memorias historicas de la vida y acciones del rey D. Alonso el Noble*, par le marquis de Mondexar, in-4°, Madrid, 1783, et l'histoire de Castille de Schirmacher. Florez a fait un savant panégyrique de la reine Aliénor, mère de Blanche (*Memorias*, t. I).

qu'il soutenait contre les rois chrétiens de la péninsule ne l'avaient jamais empêché de combattre les Arabes ; chaque fois que les menées ou les attaques de ses voisins lui laissèrent un peu de répit, on le vit reprendre contre l'ennemi commun des chrétiens espagnols une guerre qui devait se terminer par la plus éclatante des victoires. Aliénor d'Angleterre, femme d'Alphonse VIII, était la fille de Henri II Plantagenet ; elle portait le nom de sa mère, la trop célèbre Aliénor d'Aquitaine, mais ne lui ressemblait guère, s'il faut en croire l'historien contemporain qui la déclare chaste, noble et de bon conseil. Blanche n'avait pas de frères lorsqu'elle vint au monde ; les fils que ses parents avaient eus avant elle étaient morts en bas âge ; l'infant don Fernand, destiné d'ailleurs à une fin précocè, n'existait pas encore ; le prince Henri, qui après Alphonse VIII porta pendant trois ans la couronne de Castille, naquit seulement en 1204. La succession royale, en attendant un héritier mâle, appartenait alors à Béren-gère, l'aînée de toute la famille.

On ne connaît guère en France ces princes castillans du douzième et du treizième siècles ; séparés de nous par les montagnes, leurs querelles particulières et la guerre contre les Maures, qui toujours les appelait au Sud, les ont le plus souvent rendus étrangers à nos intérêts et aux événements de notre histoire. Béren-gère, née dix ans avant la mère de saint Louis, eut comme sa sœur tout ce qui peut faire une grande reine. D'abord héritière de Castille, puis reine de Léon et mère de plusieurs enfants, obligée de quitter son époux et le trône, elle fut, à la mort de ses parents, la protectrice du jeune roi Henri son frère. Enlevée à ce rôle par les intrigues de ses ennemis, elle reparut bientôt en Castille pour assurer à son fils Ferdinand III la couronne qui était à elle et qu'elle dédaigna de porter. Ce fils, dont elle fit un excellent prince, a été canonisé comme son cousin le roi de France ; il dut tout à sa mère, comme saint Louis a tout reçu de la sienne.

Blanche eut encore plusieurs sœurs ; l'une d'elles, Urraque, n'était son aînée que d'un an ; elle fut donnée en mariage, en 1208, au prince Alphonse de Portugal, qui bientôt après devint roi ; le frère de cet Alphonse II, le comte de Flandre Ferrand, célèbre dans notre histoire par sa révolte contre Philippe Auguste, par sa défaite de Bouvines et par une longue captivité, devait se trouver un jour fort rapproché de Blanche de Castille, sœur de sa belle-sœur. Une des plus jeunes filles d'Alphonse VIII épousa, plusieurs années après la mort de ses parents, le roi d'Aragon Jacques le Conquérant, qui plus tard la répudia. Quelque temps

après, une fille de la reine Bérengère devint la femme du roi de Jérusalem Jean de Brienne; elle portait le nom de sa mère et la devança dans la tombe.

Par les Plantagenets, Blanche n'était pas moins bien apparentée que par la maison de Castille; Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre furent ses oncles, Henri III d'Angleterre son cousin germain. Une sœur de sa mère, Mathilde, eut pour fils le vaincu de Bouvines, Othon de Brunswick, d'abord comte de Poitiers, puis empereur; une autre, Jeanne, épousa en secondes nocces Raimond VI, comte de Toulouse, et fut la mère de Raimond VII, le dernier représentant de la maison de Saint-Gilles. Enfin, une cousine germaine d'Alphonse VIII, Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, eut dans ses états un rôle assez semblable à celui que jouèrent en Castille et en France Bérengère de Léon et la reine Blanche; elle gouverna longtemps au nom de son fils; c'est grâce à elle que Thibaud IV, le Chansonnier, resta maître de son héritage; il lui dut encore le trône de Navarre. Blanche de Castille et Thibaud IV étaient donc cousins issus de germains¹; cette parenté rapprochée, à défaut d'autres raisons, expliquerait suffisamment l'appui que se prêtèrent, dans des jours difficiles, le jeune comte de Champagne et la reine douairière de France.

Les premières années de Blanche ne nous sont pas connues. Presque toute sa vie s'est passée à la cour de France; elle y vint fort jeune et n'en partit jamais. Elle était encore en Espagne, et n'avait que sept ans, lorsque son père fut vaincu par les Arabes à la sanglante bataille d'Alarcos (1195); il se résolut alors à se rapprocher de son cousin Alphonse IX, roi de Léon, et, pour s'en faire un allié, il lui donna sa fille aînée, l'infante Bérengère (1197). Cette union aurait dû avoir pour l'Espagne les plus heureuses conséquences, mais elle était à peine consommée que l'opposition de la papauté fit prévaloir contre les intérêts de la Castille un principe dont aujourd'hui nous avons peine à comprendre l'inexorable rigueur. Le roi de Léon était cousin germain du père de sa femme, et le pape Innocent III, sévère défenseur des doctrines professées par l'Église, était absolument opposé à ces sortes d'unions. On n'obtenait guère, à ce degré rapproché, les dispenses pour mariage, accordées plus tard, sans difficulté, à la plupart de ceux qui en ont fait la demande. Bérengère de Castille, ses parents et son époux, l'apprirent à leurs dépens; menacés, combat-

1. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germanicæ*, XXIII, 837.

tus à outrance par les agents de la cour pontificale, le roi et la reine de Léon se refusèrent pendant quelques années à la rupture qu'on voulait leur imposer; mais en 1204 ils durent enfin se séparer et leur mariage fut annulé, malgré les enfants qu'ils avaient eus, en dépit de leurs sentiments, au mépris des plus graves intérêts ¹. Cette lutte douloureuse n'était pas encore terminée, lorsque Alphonse VIII, déçu dans les espérances qu'il avait fondées sur le mariage de Bérongère, trouva pour sa troisième fille un parti bien autrement avantageux.

Le roi de France Philippe Auguste ² soutenait alors contre la dynastie anglaise des Plantagenets une lutte parfois interrompue par des traités de paix ou des trêves, mais sans cesse renouvelée. Louis VII et Henri II avaient légué à leurs enfants cette guerre, devenue inévitable depuis qu'il s'agissait de savoir si la Normandie et toutes les provinces occidentales de notre pays devaient rester entre les mains d'un souverain étranger. Suspendues par la troisième croisade, les hostilités avaient repris avec violence après le retour de Richard Cœur de Lion, et l'on se battait depuis lors, sans que la fortune parût se décider. Des arrangements plus ou moins durables furent conclus à diverses reprises entre le roi de France et ses adversaires, et dans les négociations on chercha tout naturellement à consolider les tentatives de rapprochement par des unions matrimoniales. Lorsqu'en 1195 la paix se fit près d'Issoudun, on proposa de marier le prince Louis, héritier du trône de France, et alors âgé de huit ans, avec Aliénor, fille de Geoffroy Plantagenet, sœur d'Arthur de Bretagne et nièce de Richard ³. Quatre ans plus tard, en 1199, le nom de ce jeune prince fut de nouveau mis en avant quand les deux rois, qui avaient repris les armes, songèrent à les déposer; mais il ne fut plus question alors de la même alliance. Richard Cœur de Lion

1. Schirmacher, *Geschichte Castiliens*, 264-266, 273-274; Florez, *Memorias*, I, 349-376.

2. Dans ce premier chapitre, nous avons été amenés à parler, en divers endroits, de Philippe Auguste et de Louis VIII; nous ne l'avons fait qu'en cas de nécessité, laissant à d'autres le soin de raconter, avec une compétence qui n'est pas notre fait, les règnes de ces deux princes. On sait que l'histoire de Philippe Auguste doit être prochainement traitée par M. Achille Luchaire; quant à l'histoire de Louis VIII, par M. Petit-Dutaillis, elle aura peut-être paru avant *l'histoire de Blanche de Castille*; nous renvoyons le lecteur à ces deux ouvrages, dont la connaissance nous aurait certainement été d'un grand secours, si nous avions pu les consulter avant l'achèvement de ce livre.

3. Le Nain de Tillemont, *Histoire de saint Louis*, t. I, p. 5.

avait d'autres nièces, les filles de sa sœur Aliénor, reine de Castille; on convint qu'une de ces jeunes princesses serait donnée au fils de Philippe Auguste, et lui apporterait en dot, avec vingt mille marcs d'argent, le château de Gisors ¹.

Ce n'était là qu'un projet; l'exécution en fut retardée par la mort inattendue de Richard; Philippe Auguste, délivré de son plus redoutable ennemi, continua la guerre, s'empara d'Évreux et du pays environnant, et soutint les prétentions d'Arthur, neveu de Jean sans Terre, frère et successeur de Richard, sur la plus grande partie des domaines que les Plantagenets possédaient en France. Deux trêves avaient été conclues dans le courant de l'année 1199; la seconde, qui datait du mois d'octobre et devait durer jusqu'au 14 janvier 1200, n'était pas expirée, lorsque Jean et Philippe se rencontrèrent, peu après Noël, entre Andely et Gaillon. Dans cette conférence, on reprit le projet de faire épouser au prince Louis l'une des filles d'Alphonse VIII; il fut arrêté que Jean sans Terre abandonnerait au fils de Philippe Auguste, destiné à sa nièce, la ville et le comté d'Évreux, avec toutes les places fortes et châteaux que les Français occupaient en Normandie à la mort de Richard; il promettait de lui donner en outre trente mille marcs d'argent. Les conditions de cet accord devaient être exécutées avant l'octave de la Saint-Jean, 1^{er} juillet 1200 ².

Le roi de Castille avait deux filles non mariées, Urraque et Blanche, et les négociateurs n'avaient pas désigné celle qui devait un jour régner sur la France. Jean sans Terre chargea sa mère, Aliénor d'Aquitaine, d'aller chercher en Espagne la fiancée du prince Louis. Blanche, qui, en attendant d'être une mère excellente et une grande reine, avait l'innocence et la grâce de son jeune âge, fut amenée dans sa nouvelle patrie et peut-être même désignée au rôle qu'elle allait jouer par sa grand-mère, l'une des femmes les plus méchantes et les plus déconsidérées dont l'histoire nous ait laissé le souvenir. On a raconté que des ambassadeurs français, envoyés à la cour de Castille, furent mis en présence des deux filles d'Alphonse VIII pour choisir celle qui devait épouser le fils de leur maître; Urraque leur parut plus

1. Roger de Hoveden, éd. Stubbs (collection du Maître des Rôles), IV, 80-81.

2. Roger de Hoveden (IV, 97) indique le 14 janvier 1200 comme terme final de la seconde trêve conclue entre Jean sans Terre et Philippe Auguste; voir, sur cette trêve, le récit de Rigord (éd. Delaborde, p. 146, n. 129). C'est sans doute à son expiration, ou peu avant, que les deux rois se rencontrèrent (Roger, IV, 106-107).

belle, mais elle avait un nom trop dur, qui ne pouvait plaire aux gens de leur pays; ils lui préférèrent sa sœur cadette¹. Peut-être ce jugement, étrange en apparence, et pourtant moins déraisonnable au fond qu'on ne semble le croire, fut-il porté par la vieille reine d'Angleterre, qui connaissait bien les Français, ses sujets d'autrefois. Peut-être Aliénor, chargée simplement de ramener sa petite-fille, fut-elle précédée ou accompagnée d'envoyés auxquels on confia le soin de faire un choix si important. Elle n'avait pu partir de France avant le mois de janvier; elle fut de retour à Bordeaux au commencement d'avril. Aliénor et la jeune Blanche s'étaient arrêtées dans cette ville pour y célébrer la fête de Pâques; le lendemain (10 avril 1200), un des routiers les plus tristement célèbres dans les guerres de ce temps, Mercadier, venu à Bordeaux pour saluer la reine, fut tué par un homme au service d'un autre chef de bandes. Il se peut que ce meurtre ait fait sur l'esprit d'Aliénor une impression profonde; elle était très âgée, très fatiguée de son long voyage; elle se retira au monastère de Fontevrault, et laissa l'archevêque de Bordeaux, Élie de Malmort, avec les autres personnes de sa suite, amener sa petite-fille au roi d'Angleterre, qui se trouvait alors en Normandie².

La paix, pour la conclusion de laquelle on avait fait venir de si loin la jeune princesse de Castille, fut signée le 22 mai 1200, sur les bords de la Seine, entre le château de Boutavant, qui était à Jean sans Terre, et celui du Goulet, qui appartenait à Philippe Auguste; c'est là que se tint la conférence dans laquelle les deux rois arrêtèrent leurs conditions définitives³. Le roi d'Angleterre

1. Florez, *Memorias de las reynas catholicas*, I, 412-413, d'après la *Chronica general* de Castille; Mondexar, *Memorias, etc.*, d'Alonso el Noble, 239-240; Nostradamus (*Hist. de Provence*, p. 196) admet cette anecdote, que Le Nain de Tillemont (I, 6) refuse de prendre au sérieux.

2. Roger de Hoveden, IV, 114; Le Nain de Tillemont, I, p. 6 et 7.

3. Le Nain de Tillemont (I, p. 7) admet la date du 22 mai. Roger de Hoveden (IV, 114-115) est dans le vrai, quand il dit qu'en 1200, le 22 mai fut un lundi, et le 23, jour du mariage de Blanche, un mardi. En rapportant que les deux rois se rencontrèrent « in octavis nativitatis Sancti Johannis Baptistæ », 1^{er} juillet, il a voulu dire, sans doute, que les négociations aboutirent avant cette date, terme fixé lors de l'entrevue qui avait eu lieu au mois de janvier; l'expression « infra octavas » eût été plus correcte.

D'après Rigord (éd. Delaborde, p. 148, n. 132), la paix fut faite « mense maio, in Ascensione Domini », ce qui indiquerait le 18 mai; sans doute, il désigne ainsi la semaine de l'Ascension, plutôt que le jour même de cette fête. Le texte du traité conclu au Goulet ne donne pas d'autre date que celle du mois de mai 1200 (*Layettes du Trésor des Chartes*, I, n. 578), mais le 23 mai,

abandonnait la ville d'Évreux et l'Évrecin, dont Philippe s'était emparé l'année précédente; dans le Vexin, il ne gardait que les terres naguère tenues par l'archevêque de Rouen, à l'époque où cet archevêque avait cédé Andely, par voie d'échange, à Richard Cœur de Lion; tout le reste du Vexin normand demeurait entre les mains du roi de France. Jean cédait au prince Louis, en lui donnant sa nièce, les fiefs d'Issoudun et de Graçay, avec ceux qu'André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, tenait en Berry de la couronne d'Angleterre. Il promettait encore que, s'il mourait sans enfants légitimes, il abandonnerait à Louis la mouvance des fiefs que Hugues de Gournay, les comtes d'Aumale et du Perche, tenaient de lui sur le continent; mais cette dernière condition ne tarda pas à être annulée par la naissance des enfants que Jean sans Terre eut de sa troisième femme, Isabelle d'Angoulême. La dernière clause qui concernait le mariage de Blanche attribuait à son époux vingt mille marcs d'estelrins ¹.

Les conditions de ce traité furent immédiatement exécutées.

Jean sans Terre, de sa forteresse d'Andely, écrivit à André de Chauvigny pour lui notifier l'article du traité qui le concernait.

C'est Roger de Hoveden qui indique le lieu précis de l'entrevue; les termes employés par Rigord sont plus vagues, quoiqu'ils ne contredisent pas ceux dont se sert l'historien anglais; Roger : « inter Butavant, castellum regis Angliæ, et Guletun, castellum regis Franciæ »; Rigord : « inter Veronem et insulam Andeliaci. »

1. Un exemplaire du traité, au nom de Jean sans Terre, fut remis au roi de France (*Layettes du Trésor des Chartes*, I, n. 578); un autre, au nom de Philippe Auguste, était destiné au roi d'Angleterre (Rymer, éd. de 1816, I, p. 79). Voir les indications bibliographiques relatives au traité du Goulet et aux diverses pièces qui le concernent, dans le *Catalogue des actes de Philippe Auguste* de M. Léopold Delisle, articles 604 à 615 (615; 23 mai 1200, notification du traité, faite par Jean sans Terre à André de Chauvigny). On devra consulter aussi, à ce sujet, l'*Atlas historique de la France* de M. Longnon et le texte explicatif joint à cet atlas (p. 231-232).

Les conditions arrêtées au traité du Goulet ont été rapportées d'une manière fort incorrecte par plusieurs auteurs; les uns disent que l'Auvergne et le Berry furent cédés à Philippe Auguste : *Chronica Johannis de Oxenides* (éd. Ellis, collection du Maître des Rôles), p. 110; *Radulphi de Diceto Ymagines historiarum* (même collection), II, p. 168. D'autres, avec Rigord, affirment que Jean promet, s'il mourait sans enfants légitimes, d'abandonner au prince Louis tous ses domaines de France : Rigord (éd. Delaborde, p. 118, n. 132); *Les Grandes chroniques de France (Historiens de France, XVII, 387)*; Guillaume de Nangis (*Chronique*, éd. Géraud, I, p. 113); Nicolas Trivet (d'Achery, *Spicilegium*, in-f°, III, 179). Le Nain de Tillemont (I, p. 8) a réfuté cette erreur.

Dès le lendemain, 23 mai 1200, Jean sans Terre écrivit à André de Chauvigny de transporter au roi de France l'hommage qu'il avait dû jusqu'alors au roi d'Angleterre pour ses fiefs du Berry. Le mariage eut lieu le même jour; on ne pouvait le célébrer sur les terres de Philippe Auguste, parce qu'Innocent III, pour contraindre ce prince à reprendre la reine Ingeburge, qu'il avait abandonnée, avait frappé d'interdit tous ses états. C'est à Portmort, sur la rive droite de la Seine et dans les limites des domaines laissés au roi d'Angleterre, que l'archevêque de Bordeaux maria Louis de France et Blanche de Castille, devant un grand nombre d'évêques, de gens d'église, de comtes et de barons français. Pendant que Louis se trouvait de l'autre côté de la frontière, Jean sans Terre s'était remis entre les mains du roi de France¹. Aussitôt après, on fit partir pour Paris les deux enfants que la politique venait d'unir, et dont le mariage devait avoir sur les destinées de la France et de l'Angleterre une si grande influence².

Le douaire de Blanche lui fut assigné sur les trois châtellenies d'Hesdin, de Bapaume et de Lens³. Voilà tout ce que nous savons de son mariage; les chroniqueurs et les chartes n'en disent pas davantage. Parmi les modernes, certains auteurs ont parlé de fêtes brillantes célébrées au pied du Château-Gaillard, et même d'un tournoi dans lequel le prince Louis aurait été blessé⁴. Louis n'était pas même encore un adolescent; né en septembre 1187, il n'avait alors que douze ans et demi; l'annaliste anglais qui l'appelle « un enfant d'heureuse nature, » nous paraît bien plus fidèle à la vérité⁵. On pourrait ajouter qu'il était blond et avait le teint frais, comme cela se voyait dans la famille de sa mère Isabelle de Hainaut, la première femme de Philippe Auguste :

Blons fu et s' ot visage blau,
Ausi com li hoir de Hainnau⁶.

1. *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (Soc. de l'hist. de France), p. 91.

2. Roger de Hoveden, IV, p. 115. Les annales de Waverley (*Annales monastici*, éd. Luard, II, 252) racontent que le mariage eut lieu à Rouen.

3. Voir ce que nous disons de ce douaire au commencement du chapitre VII.

4. Lecointre-Dupont, *Jean sans Terre*, etc. (*Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, XII, 1845), p. 122-123; Doinel, *Histoire de Blanche de Castille*, p. 19-21.

5. *Chronica Johannis de Oxenedes*, éd. Ellis, p. 110.

6. Philippe Mousket, éd. Reiffenberg, II, vers 27687.

Sa femme n'était que de quelques mois plus jeune. Elle promettait d'être jolie; un ou deux contemporains, en parlant de son mariage, ont loué sa beauté. Son nom de Blanche et la candeur de son enfance prêtaient à un jeu de mots qu'on n'a pas manqué de faire ¹; on était dès lors en droit de supposer qu'elle inspirerait un jour des sentiments fidèles ou de grandes passions, mais nul ne pouvait deviner en elle une hauteur d'intelligence et une force d'âme qui n'avaient pas encore eu le temps de se révéler.

Le prince Louis fut dès les premiers jours pour sa jeune femme un compagnon très attentif. C'est à sa demande que Hugues, évêque de Lincoln, alors de passage à Paris, vint faire visite à Blanche; le saint homme, s'étant rendu à pied de la maison où Louis était venu le voir au palais du roi, trouva la petite princesse dans les larmes. Nous ignorons la cause de ce chagrin, que les consolations de Hugues dissipèrent sans peine ².

Blanche était princesse héritière de France depuis trois mois à peine, quand elle devint parente d'une femme qui devait plus tard être son ennemie. Au mois d'août de la même année, Jean sans Terre épousa Isabelle d'Angoulême. Pour arriver à ce mariage, il avait dû commettre coup sur coup deux de ces vilenies dont un autre aurait rougi, mais devant lesquelles il ne reculait guère; il était alors marié en secondes noces avec Havoise, fille du comte de Gloucester; l'affinité qui existait entre eux lui servit de prétexte à faire rompre cette union. D'autre part Isabelle, étant encore enfant, avait épousé Hugues de Lusignan, comte de la Marche; leur mariage n'avait pas encore été consommé, et Hugues tenait Isabelle en sa garde en attendant qu'elle fût nubile, lorsque le comte d'Angoulême réussit à la lui enlever pour la donner au roi d'Angleterre qui la recherchait; Jean n'hésita pas à dépouiller ainsi l'un de ses vassaux. L'archevêque de Bordeaux, ce même Élie de Malmort qui venait d'unir Blanche de Castille au fils du roi de France, vint à Angoulême sanctionner par sa bénédiction cette double lâcheté ³; Isabelle alla se faire couronner en Angleterre.

1. *Anonymi continuatio appendicis Roberti de Monte* (*Histor. de France*, XVIII, 341); *Historia regum Francorum* (même recueil, XVII, 426); Gilles de Paris, *Carolinus* (même recueil, XVII, 292); *Annales Marchianenses* (*Mon. Germaniæ, scriptores*, XVI, 616).

2. Rev. James F. Dimock, *Magna Carta S. Hugonis* (collection du Maître des Rôles), p. 305. Je dois l'indication de ce texte à l'obligeance de M. Petit-Dutaillis.

3. Roger de Hoveden IV, 119-120; Rigord (éd. Delaborde), p. 153, n. 138.

Dans l'été de 1201, son époux revint avec elle en France; ils passèrent d'abord en Normandie, et de là Jean se rendit à Paris. Philippe Auguste lui fit l'accueil le plus flatteur : on le reçut à Saint-Denis en procession solennelle; on lui donna dans le Palais une hospitalité somptueuse; on le combla de présents¹. Mais au moment où Jean se voyait l'objet de toutes les prévenances, le roi de France trouva, dit-on, l'occasion bonne pour lui faire demander par Blanche de Castille les terres sises en deçà de l'Andelle; c'étaient les derniers restes du Vexin normand dont on le pria de se dépouiller. Le chroniqueur auquel est dû ce récit ajoute que Jean, n'osant pas résister aux sollicitations de sa nièce, lui donna sa promesse, bientôt confirmée par une charte. Cette anecdote, si elle est vraie, ne fait pas honneur à la générosité de Philippe Auguste². Ce qui est certain, c'est que le mariage de Blanche ne servit guère à son oncle et à la maison des Plantagenets; cette union, sur laquelle on avait sans doute compté pour rétablir l'harmonie entre deux maisons rivales, n'empêcha pas Philippe Auguste de mettre la main, peu de temps après, sur la plupart des domaines que le dernier fils de Henri II possédait en France.

Peut-être Philippe Auguste, en faisant entrer dans sa maison une princesse de Castille, avait-il eu la secrète préoccupation de créer au roi d'Angleterre de nouvelles difficultés. Alphonse VIII avait, du chef de sa femme Aliénor, des prétentions sur la Gascogne³; il pouvait être tenté de les faire valoir, et d'attaquer Jean sans Terre à la frontière méridionale de ses états; c'eût été pour le roi de France, en cas de guerre avec l'Angleterre, une utile diversion. Quoi qu'il en soit, Jean n'eut pas longtemps la satisfaction de rester en bons termes avec son beau-frère, et deux années ne s'étaient pas écoulées depuis le mariage de Blanche, qu'ils étaient ennemis.

On ne sait si le roi de Castille en vint à une rupture de lui-même, ou en réponse à une provocation, mais c'est pour lui tenir tête qu'à la fin de 1201 Jean se rapprocha du roi Sanche de Navarre. Le 4 février 1202 ces deux princes signèrent à Angoulême un traité solennel, par lequel Sanche promit de ne conclure ni

1. Roger, IV, 164; Rigord, n. 135; *Chronicon Turonense* (*Historiens de France*, XVIII, 295); *Addenda chronico Andegavensi S. Albini*, ibidem, 325.

2. *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (*Soc. de l'hist. de France*), p. 91.

3. Mathieu de Paris, *Chronica Majora*, éd. Luard, V, 658.

paix ni trêve avec les rois de Castille et d'Aragon, tant qu'ils n'auraient pas fait satisfaction à son allié¹. Retenu d'abord par des difficultés intérieures, Alphonse VIII prit l'offensive, sans doute en 1204. Soit par les armes, soit en vertu d'alliances conclues avec les seigneurs gascons, il s'empara de Saint-Sébastien, d'Orthez, de Sauveterre, de Dax, et de plusieurs autres places fortes²; le 26 octobre de cette année, on le voit s'intituler seigneur de Gascogne dans une charte relative à l'évêque de Dax, et que souscrivent, avec les évêques de Bayonne et de Bazas, le vicomte Gaston de Béarn, le comte d'Armagnac, les vicomtes de Tartas et d'Orthez³. L'année suivante, Alphonse et Jean se disputaient encore la Gascogne⁴; en 1206 le père de Blanche vint assiéger Bordeaux, et quand il se retira tout le pays était, dit-on, entre ses mains, à l'exception de cette ville, de la Réole et de Bayonne⁵. Cette dernière assertion, qui émane d'un historien espagnol, est peut-être empreinte d'exagération, mais il est indubitable que l'Angleterre et la Castille étaient alors en guerre. Pour se défendre contre ce nouvel adversaire, Jean négocia, dans l'été de 1207, une alliance avec le roi de Léon⁶. Il est probable qu'un arrangement finit par être conclu dans le courant de l'année 1208⁷; mais si Jean sans Terre, en mariant sa nièce au fils de Philippe Auguste, avait compté mettre à l'abri d'une attaque ses possessions sur le continent, il devait être bien déçu; cette alliance n'avait pas empêché la Gascogne d'être envahie par les Castillans, tandis que la Normandie et plusieurs autres provinces, arrachées aux Plantagenets, passaient dans l'héritage du prince Louis.

Par des nécessités politiques et par des intérêts matériels Blanche de Castille s'éloignait chaque année davantage de la maison d'Angleterre; en donnant des héritiers à la couronne de

1. Rymer, éd. de 1816, I, 86. Voir, à la page 85, les pièces relatives à la préparation de cette alliance (14 octobre et 24 novembre 1201).

2. Luc de Tuy, dans Schott, *Hispaniæ illustratæ scriptores varii*, IV, p. 109; Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, p. 506.

3. Marca, p. 507, col. 2; 26 octobre 1204.

4. Marca, p. 505; 1205.

5. *Ex chronico Burdegalensi Sanctæ Columbæ* (*Historiens de France*, XVIII, 245); Rodrigue de Tolède, livre VII, chap. 34, dans Schott, t. II, p. 128. L'abbé Monlezun, dans son *Histoire de la Gascogne*, t. II, p. 249, considère les assertions de Rodrigue comme étant en ce fait exagérées.

6. Rymer (1816), I, 96; 7 août 1207.

7. Rymer, p. 100; 8 mars 1208: Jean délivre un sauf-conduit au chancelier du roi de Castille. Voir Schirrmacher, *Geschichte Castiliens*, p. 274-275.

France, elle allait s'attacher à sa nouvelle famille par la plus puissante des affections.

Louis de France et Blanche de Castille ont eu plusieurs enfants avant saint Louis. Ce fut d'abord une fille, qui paraît être née en 1205; elle dut vivre bien peu de temps, puisque son nom même ne nous est pas connu¹. Quatre années plus tard, le 9 septembre 1209, Blanche donna le jour à un fils, qu'on appela Philippe en l'honneur de son grand-père le roi de France²; ce jeune prince, que son rang d'aîné destinait à la couronne, et qui en 1215 fut fiancé à la fille du comte de Nevers, mourut à l'âge de huit ou neuf ans; on ne sait presque rien de sa courte vie; un versificateur des plus médiocres, auquel nous devons la date de sa naissance, dit qu'en le mettant au monde Blanche donna un seigneur aux Français et aux Anglais; peut-être cette allusion autorise-t-elle à croire que le prince Louis avait dès lors des prétentions au trône des Plantagenets, mais Philippe n'eut ni le temps ni l'occasion de les faire valoir. Quand ses parents le portèrent à l'église Notre-Dame de Paris, lieu de sa sépulture, ils

1. Scévole et Louis de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de France*, I, 510. Il est certain que Blanche eut un enfant avant le prince Philippe, ainsi que l'indiquent les vers dont nous parlons plus bas (iterato nomine matris). Une chronique flamande dit que Louis VIII eut deux filles, dont l'une mourut jeune (*Chronijhe van Nederlant van den jaere 1027 tot den jaere 1525*, publiée dans la *Collection de chroniques belges*, parmi les *Chroniques de Brabant et de Flandre*, par M. Piot, 1879, p. 10-11).

2. Six vers, transcrits dans le *Premier registre de Philippe Auguste* (reproduction héliotypique publiée par M. Léopold Delisle, Paris, 1883, f° 93 verso), indiquent le jour de sa naissance; ils ont été publiés par Jean Besly (voir *Archives historiques du Poitou*, IX, 1880, p. 6-7) et par les Sainte-Marthe (*Hist. gén. de la maison de France*), qui ont consacré une dissertation au fils aîné de Blanche, *ibid.*, I, p. 511-512).

Plusieurs auteurs parlent de ce jeune prince : *Historia regum Francorum ab origine gentis ad annum 1214* (*Historiens de France*, XVII, 427); *Abbreviationes gestorum Franciæ regum*, *ibid.*, XVII, 433; *Fragmenta chronicorum comitum Pictaviæ et Aquitaniæ ducum*, même rec., XVIII, 244; *Fragmentum de vita Ludovici VIII* (Du Chesne, *Scriptores*, V, p. 289); Philippe Mousket, vers 24249-50; *Récits d'un ménestrel de Reims*, n. 308.

Aubry de Trois-Fontaines (*Mon. Germaniæ*, XXIII, p. 902) rapporte ses fiançailles avec Agnès, fille du comte de Nevers; voir à ce sujet les pièces publiées par Du Chesne, dans son *Histoire de la maison de Châtillon*, preuves, p. 40-41. Guillaume le Breton (éd. Delaborde, *Philippide*, livre X, vers 95-98) dit qu'en 1214 Jean sans Terre avait obtenu la main d'Agnès pour son fils.

Philippe mourut en 1218 et fut enterré à Notre-Dame de Paris (les Sainte-Marthe, *Maison de France*, p. 512).

avaient déjà perdu deux autres enfants, nés sans doute à Lorrez-le-Bocage, en Gâtinais, le 26 janvier 1213; ces deux jumeaux paraissent avoir reçu les noms d'Alphonse et de Jean¹.

Louis était majeur lorsque Blanche lui donna son premier fils; quelque temps auparavant, le 17 mai 1209, jour de la Pentecôte, son père lui avait conféré la chevalerie à Compiègne, en grande solennité²; le moment était venu de lui faire une situation territoriale: Philippe Auguste, qui ne tenait pas à diminuer sans nécessité le domaine de la couronne, se contenta de lui donner l'usufruit des terres de Poissy, de Lorris, de Château-Landon, et de quelques autres fiefs situés dans le Gâtinais³. Il est vrai que le prince Louis avait depuis l'âge de quatre ans, comme héritier de sa mère, la reine Isabelle de Hainaut, la possession nominale de la terre d'Artois; sans doute le roi choisit le moment où il devint chevalier pour lui remettre ce domaine, duquel on avait démembré en 1200, par le traité de Péronne, les villes d'Aire et de Saint-Omer, restituées au comté de Flandre⁴. Louis ne tarda pas à remettre la main sur cette partie de son héritage maternel.

Le comte de Flandre Baudouin IX, avec lequel avait été conclu le traité de Péronne, et qui était le beau-frère de Philippe Auguste, était mort empereur d'Orient, ne laissant que deux filles. L'aînée, Jeanne, fut comtesse de Flandre et de Hainaut, et resta, pendant sa minorité, en la garde et sous la tutelle du roi de France, son oncle et son suzerain. Quand il s'agit de l'établir, Mahaut de Portugal, comtesse douairière de Flandre et tante de la première femme de Philippe Auguste, usa de son influence pour lui faire épouser son neveu Ferdinand ou Ferrand de Portugal⁵. Le roi ne s'opposa pas à ce mariage, qui mettait un des

1. Chronique de Bernard Itier (*Historiens de France*, XVIII, 231 a), et *Chroniques de S. Martial de Limoges*, publiées par Duplès-Agier (*Soc. de l'histoire de France*), p. 86. Voir, au sujet de ces deux jumeaux, de leur épitaphe et de leurs noms: Du Chesne, *Hist. Francorum scriptores*, V, 442; les Sainte-Marthe, *Hist. gén. de la maison de France*, I, 505; Du Cange, Glossaire, au mot *Bustum*; Le Nain de Tillemont, I, 421. Il y a là un petit problème que nous nous proposons de résoudre quelque jour.

2. Guillaume le Breton, éd. Delaborde, p. 226, n. 149; Roger de Wendover, II, 50; Jean d'Ypres, *Historiens de France*, XVIII, 603 a.

3. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 11.

4. *Idem*, p. 12 et suiv. Longnon, *Atlas historique de la France*, planche XII, et texte explicatif joint à cet atlas, p. 230-231.

5. *Genealogia comitum Flandriæ*, *Monumenta Germaniæ*, scriptores, IX, 330. — Meyer, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, Anvers, 1561, liv. VIII, f° 64 v°; 1211.

grands fiefs de la couronne entre les mains d'un prince allié à sa belle-fille; en effet, la sœur aînée de Blanche, Urraque de Castille, avait épousé, en 1208, Alphonse, prince héritier de Portugal, qui monta sur le trône à peu près au moment où son frère s'établit en France. Ferrand et Jeanne de Flandre furent unis à Paris, dans la chapelle du palais royal; mais il semble que Philippe Auguste, pour prix de son consentement, ait exigé la rétrocession d'Aire et de Saint-Omer, naguère enlevées aux domaines qui avaient formé la dot de la reine Isabelle. Cette condition était fort à l'avantage du prince Louis, qui se hâta d'en profiter. Une semaine ne s'était pas écoulée qu'il paraissait devant Aire avec une armée nombreuse et un matériel de siège. On raconte que, pendant ce temps, Ferrand de Portugal était retenu à Péronne par ordre de son nouveau cousin; il paraît du moins certain qu'il ne se trouvait pas avec le prince Louis, auprès duquel étaient alors le comte de Saint-Pol, le comte de Ponthieu et plusieurs autres barons. On somma les bourgeois d'ouvrir leurs portes, en invoquant le droit que Louis de France tenait de sa mère; ils promirent de le faire quand Saint-Omer aurait été prise. Aussitôt cette ville fut investie; ses habitants, cédant à la peur, se rendirent et furent reçus en grâce. Sur le conseil de leur nouveau seigneur, ils augmentèrent leurs fortifications, et Louis, pour pouvoir entrer dans la ville et en sortir à son gré, construisit une tour au milieu du rempart, près de la porte qui menait à Boulogne. Le comte de Flandre dut accepter le fait accompli; le 25 février 1212 il abandonna pour toujours au prince Louis les deux villes d'Aire et de Saint-Omer, avec leurs dépendances et tous les fiefs des domaines que Philippe Auguste avait autrefois tenus en raison de son mariage avec Isabelle de Hainaut ¹. Cet événement fait assez bien connaître le caractère de Louis; il était décidé, prompt à l'action. Ce qui est encore plus intéressant, c'est la singulière prudence dont le roi de France fit preuve en cette occasion; en prévision du cas où son fils manquerait aux

1. *Genealogia comitum Flandriæ*. — *Willelmi chronica Andrensis* (*Mon. Germaniæ*, scriptores, XXIV, 754). — Meyer, fol. 64. — Chronique dite de Baudouin d'Avesnes (*Mon. Germ.*, XXV, 449).

C'est alors que le prince Louis confirma les privilèges et coutumes de Saint-Omer (*Musée des archives départementales*, p. 109, et planche XXVIII).

Pour l'abandon d'Aire et de Saint-Omer par Ferrand et Jeanne, voir le *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, par M. Léopold Delisle, n^o 1349 et 1352.

devoirs féodaux, il demanda des serments de fidélité à Michel de Harnes, au châtelain de Lens, à l'avoué de Béthune, à d'autres nobles, aux maires, échevins et jurés d'Hesdin et d'Aire ¹. Les châtelains d'Aire et de Saint-Omer, les échevins de Saint-Omer et de Bapaume s'engagèrent envers le roi par des lettres analogues, dans lesquelles était insérée une clause réservant les droits de Blanche de Castille, allusion évidente à son douaire ².

Dans cette affaire d'Artois, le prince Louis agissait de concert avec Philippe Auguste, et Blanche n'eut pas l'occasion de mettre à son service les qualités dont elle fit preuve quelques années plus tard; mais elle avait à la cour de France une situation considérable; le pape Innocent III lui écrivit, à cette époque, pour lui recommander un de ses légats ³. Dans son nouveau rôle, elle restait fidèle à sa famille et se faisait tenir au courant des graves événements qui se passaient alors en Espagne. Son père Alphonse VIII, autrefois vaincu par les musulmans, avait passé de longues années à préparer la revanche; la mort de l'infant Ferdinand ⁴, héritier du trône de Castille et frère cadet de Blanche, n'arrêta pas le mouvement à la tête duquel Alphonse s'était placé, et qui entraînait contre les infidèles la plupart des chrétiens espagnols. Le 16 juillet 1212, le roi de Castille, uni aux rois de Navarre et d'Aragon, secondé par quelques croisés français et par des contingents portugais, remporta sur les Maures, à Las Navas de Tolosa, une de ces victoires qui changent les destinées des peuples.

Ce fut pour l'Église catholique et pour l'Espagne chrétienne un immense triomphe. La nouvelle s'en répandit aussitôt en France. L'archevêque Arnaud de Narbonne, ancien abbé de Cîteaux, qui avait pris à la bataille une part importante, adressa au chapitre général de son ordre un récit détaillé de cette mémorable campagne ⁵. La reine Bérengère, qui depuis longtemps vivait séparée du roi de Léon, avait écrit à sa sœur Blanche pour lui annoncer les premiers succès d'Alphonse VIII ⁶; en apprenant la bataille,

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, I, n^{os} 982 à 987; *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, 1353-1354, 1355-1358.

2. *Layettes*, I, 1004-1007; Léopold Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, 1359-1362.

3. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, 4712; 19 avril 1213.

4. 14 octobre 1211.

5. Ughelli, *Italia sacra*, 2^e édition, I, 164; *Gallia christiana*, VI, preuves, col. 53; *Historiens de France*, XIX, 250.

6. « Sicut vice alia mandavi vobis. » *Histor. de France*, XIX, 254.

elle lui fit parvenir une nouvelle lettre, pleine de la fierté que devait leur inspirer à toutes deux la gloire de leur père : « Je vous
 « apprends de joyeuses nouvelles ; grâce à Dieu, de qui toute
 « vertu procède, notre roi, notre seigneur et père, a vaincu sur le
 « champ de bataille l'Émir Almouménim, en quoi faisant il s'est
 « acquis, à ce qu'il me semble, un bien grand honneur, puisque
 « jusqu'à ce jour il est sans exemple qu'un roi de Maroc ait été
 « défait en bataille rangée. Or sachez qu'un serviteur de notre
 « père est venu m'en apporter la nouvelle, mais j'ai refusé de le
 « croire tant que je n'ai pas vu les propres lettres du roi. » Bé-
 rengère racontait ensuite les premiers combats, les préliminaires
 de la bataille, puis elle décrivait cette grande journée en faisant à
 chacun sa part d'honneur. Cette lettre, dictée par un bien légi-
 time enthousiasme, où l'on trouve à côté de données évidemment
 exactes quelques exagérations toutes castillanes, attribuait avec
 raison au père de Bérengère et de Blanche le principal mérite
 d'un triomphe véritablement inouï : les Arabes avaient perdu
 soixante et dix mille hommes et quinze mille de leurs femmes
 avaient péri ; le butin ramassé dans leurs tentes était inappré-
 ciable ; à eux seuls, les javelots et les flèches qu'on avait trouvés
 auraient pu charger vingt mille bêtes de somme. Alphonse VIII
 n'avait rien voulu prendre pour lui ni pour les siens ; il avait tout
 partagé entre le roi de Navarre, le roi d'Aragon, leurs gens et
 ses autres alliés. Bérengère, en terminant, priait sa sœur de
 communiquer cette grande nouvelle au roi de France. Lorsque
 cette lettre parvint à Blanche, elle connaissait peut-être déjà la
 victoire de son père ; en tout cas, elle reçut vers le même temps
 une autre relation, qu'elle se hâta de communiquer à sa cousine
 Blanche, sœur du roi de Navarre et comtesse-douairière de
 Champagne ¹.

La victoire que le père de Blanche avait remportée sur les infi-
 dèles fut en quelque sorte le dernier acte de sa vie. Deux ans
 après (6 octobre 1214), il fut enlevé par une maladie, à l'âge de
 cinquante-huit ans, trop tôt pour son pays, que cette mort jeta

1. Les lettres de Bérengère et de Blanche sur la bataille de Las Navas de Tolosa ont été plusieurs fois publiées ; voir, entre autres, le *Recueil des Historiens de France*, XIX, 254 et 255. Dans l'adresse de sa lettre à Blanche de Navarre, Blanche de Castille s'intitule reine de France. On sait que le titre de reine était généralement porté, en Espagne, par les filles des rois. Voir, à cet égard, ce que Guillaume le Breton dit de la comtesse Mahaut de Flandre, fille du roi de Portugal, qui se faisait appeler reine (éd. Delaborde, p. 295, n. 202).

dans les troubles. Blanche de Castille n'assista pas à ses derniers moments. Alphonse VIII, se sentant mourir, avait eu le temps d'appeler auprès de lui la reine Aliénor sa femme, l'infant don Henri, qui allait pendant trois ans porter la couronne, la reine Bérengère et ses deux fils. On porta le corps d'Alphonse au monastère de Las Huelgas, près Burgos, dont il était le fondateur, et tandis que l'archevêque de Tolède, le célèbre historien Rodrigue, lui donnait la sépulture, la vaillante et sage Bérengère s'abandonna devant la tombe de son père à une mortelle douleur. Un mois ne s'était pas écoulé, qu'Aliénor d'Angleterre suivait au tombeau le compagnon de sa vie (31 octobre 1214) ¹.

Les émotions et les grands événements se succédaient coup sur coup dans la vie de Blanche; l'année 1214, pendant laquelle moururent ses parents, fut glorieuse pour la France, sa deuxième patrie. Jean sans Terre, pour reconquérir ses provinces françaises, avait formé contre Philippe Auguste une coalition d'autant plus dangereuse qu'il avait trouvé le moyen d'y faire entrer deux grands vassaux de la couronne. Il avait entièrement gagné à sa cause l'un de ceux que le roi de France avait le plus favorisés, le comte de Boulogne Renaud de Dammartin; d'autre part, le nouveau comte de Flandre, à peine installé dans le royaume, s'était montré mécontent et hostile. A l'assemblée de Soissons, convoquée par le roi pour préparer une descente en Angleterre ², Ferrand de Portugal avait insolemment exigé la restitution d'Aire et de Saint-Omer et rejeté les compensations offertes par le roi; puis il s'était retiré sans vouloir se soumettre aux obligations du service féodal; peu de temps après, il avait refusé de comparaître à Gravelines devant son suzerain, favorisé la descente en Flandre de Renaud de Boulogne et du comte de Salisbury, aidé à détruire, à Dam, une partie de la flotte royale; enfin, le 31 mai 1213, il s'était formellement allié à Jean sans Terre. A la suite de cette défection, le roi de France avait dû renoncer à passer la mer, pour reporter la guerre en Flandre. Les événements qui suivirent la trahison de Ferrand sont bien connus; l'empereur Othon IV, neveu de Jean, étant venu se joindre aux coalisés, la France eut à repousser, en 1214, une double invasion. Mais l'énergie de Philippe Auguste et la vaillance de ses sujets furent à la hauteur

1. Schirmacher, *Geschichte Castiliens*, 320-322.

2. Avril 1213 : Guillaume le Breton, éd. Delaborde, n. 165, p. 245; voir, pour la suite, dans cette même édition, les notes des pages 249, 250, 260, 263 et 264.

du danger : tandis qu'en Anjou le prince Louis inaugurait une brillante campagne en forçant le roi d'Angleterre à lever précipitamment le siège de la Roche-au-Moine, l'empereur, les comtes de Flandre, de Boulogne et de Salisbury subirent à Bouvines, le 27 juillet 1214, un désastre irréparable. Othon de Brunswick n'échappa qu'à grand'peine aux vainqueurs; Renaud de Dammartin, qui avait mérité la mort, alla finir ses jours en prison; Ferrand de Portugal, enchaîné et ramené jusqu'à Paris par son roi triomphant, fut mis au château du Louvre, où il devait passer plus de douze années.

On a pu se demander quels furent les sentiments intimes de Blanche pendant cette guerre qui mettait aux prises son oncle Jean sans Terre et le prince Louis son époux, l'empereur Othon son cousin et le roi de France dont elle était la belle-fille, à la cour duquel elle passait sa vie. Ferrand de Flandre n'était-il pas aussi le beau-frère de sa sœur la reine de Portugal? Aucun historien contemporain n'a pris soin de nous dire ce qu'elle éprouva quand elle apprit que le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne fuyaient devant les armées françaises; mais il est facile de le deviner. Elle connaissait peu cet oncle et n'avait jamais vu ce cousin; tous ses intérêts étaient en France, le trône de Philippe Auguste était pour elle et pour ses enfants; c'était son sort, avec l'avenir des siens, qui se décidait à Bouvines et à la Roche-au-Moine. Sans parler des malheurs qui menaçaient la France, les fils de Blanche auraient eu un triste sort si Philippe Auguste avait succombé. L'affection qu'une princesse mariée à l'étranger peut éprouver pour des parents plus ou moins rapprochés s'affaiblit naturellement par l'absence; souvent contrariée par les nécessités de la politique, elle perd sa raison d'être le jour où les devoirs de mère et d'épouse entrent en jeu. En ce qui concerne Jean sans Terre, le cœur et la conscience de Blanche devaient être à l'aise; depuis quatorze ans qu'elle vivait en France, on avait dû prendre soin de la renseigner sur le compte de ce misérable prince.

Trois mois avant la bataille de Bouvines, Blanche de Castille avait donné à la maison de France un nouvel héritier. Le 25 avril 1214, jour de la Saint-Marc, elle avait eu, dans la résidence royale de Poissy, un fils qui reçut le nom de Louis¹. On

1. On a beaucoup écrit sur la naissance de saint Louis; nous croyons, avec M. de Wailly, que cet événement se place au 25 avril 1214, et non pas en 1215; nous ne répéterons pas ici les arguments mis en valeur par cet

célébraient en ce jour la procession des Croix Noires, instituée en souvenir d'une peste par saint Grégoire le Grand, et pendant laquelle il était d'usage de couvrir en noir les autels et les croix. La venue au monde de cet enfant, qui était alors un cadet, ne paraît pas avoir causé une grande impression; à peine en prit-on note, si bien que jusqu'à nos jours des esprits sérieux ont admis, en se fondant sur des raisons spéciieuses, que saint Louis est né en 1215. Ce qu'on a raconté de sa naissance vient en général de souvenirs recueillis, après longtemps, par la piété de ses admirateurs; de là des anecdotes peu sûres ou même de pure invention. Les uns ont dit que cette naissance fut due à l'intervention de saint Dominique, mais ils oublient que Blanche avait alors un autre fils, et que Louis fut son cinquième enfant ¹. D'autres racontent que la princesse, après sa délivrance, se fit transporter hors de l'endroit où elle était accouchée, parce qu'elle observa que pour ménager son repos on avait cessé de sonner les cloches à l'église collégiale de Poissy ²; nous avons peine à le croire, la piété de Blanche ayant toujours été sans exagération. C'est à Poissy que Louis reçut le baptême ³; ses parents lui donnèrent une nourrice, Marie la Picarde ⁴; il ne faut accorder aucune créance à la légende d'après laquelle Blanche aurait un jour été saisie d'un accès de jalousie en voyant son enfant allaité par une autre.

Peu de temps après la naissance de celui qui devait un jour

illustre savant dans son *Mémoire sur la date et le lieu de naissance de saint Louis* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXVI, 1^{re} partie, 1867, p. 173-202); aux textes énumérés et discutés par M. de Wailly se joint un témoignage nouveau, que M. Léopold Delisle a bien voulu nous signaler; c'est un passage d'annales écrites en Flandre au treizième siècle :

« MCCXIII. Loëis li fiuz Loëis fu nés. Li rois Phelippes venqui la bataille à Bovines contre Ferrant. » Bibliothèque nationale, ms. français 6447, fol. 8 v^o, col. 1.

Nous nous proposons de résumer prochainement, dans un mémoire spécial, ce qu'on sait aujourd'hui sur les enfants de Blanche de Castille et les dates de leurs naissances.

1. Les Bollandistes ont réfuté cette erreur : *Acta Sanctorum*, août, t. V, p. 284, b.

2. Pierre Mathieu, *Histoire de saint Louys*, 1618, p. 14, et d'autres auteurs, rapportent cette anecdote, dont nous ignorons l'origine.

3. Geoffroy de Beaulieu, *Historiens de France*, XX, 19-20.

4. C'est M. Huillard-Bréholles qui a retrouvé le nom de cette femme; note sur le *Lieu de la naissance de saint Louis* (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1839, p. 174-177); voir le mémoire écrit en 1867 par M. de Wailly, p. 202, note.

être saint Louis, des circonstances très graves fournirent à Blanche l'occasion de montrer qu'elle n'était pas seulement bonne mère de famille. L'énergie dont elle fit preuve pendant l'expédition de son époux en Angleterre fut, pour ceux qui ne pouvaient pas encore la connaître, une véritable révélation.

On sait qu'en 1215 Jean sans Terre, vaincu en France, méprisé et détesté de ses sujets, se vit contraint d'accorder la Grande Charte aux barons anglais qui s'étaient ligués contre lui; les concessions qu'il leur fit dans cet acte célèbre étaient trop humiliantes pour qu'il ne cherchât pas à les révoquer, et pour le faire il s'appuya sur le Saint-Siège. La cour de Rome, toute dévouée à cet impie depuis qu'en un moment de détresse il s'était déclaré son vassal, annula les promesses qu'on lui avait arrachées, et Jean, fort de cette approbation, refusa d'exécuter la Grande Charte. La noblesse anglaise répondit à cet acte de mauvaise foi par un formidable soulèvement, et cette année pleine de troubles se termina pour l'Angleterre au milieu d'une guerre civile dont l'événement le plus marquant fut la reprise du château de Rochester, assiégé par le roi pendant près de deux mois; le 30 novembre, les défenseurs de cette place durent capituler, tandis que l'armée des barons restait concentrée à Londres¹. Mais les nobles révoltés n'avaient pas attendu ce moment pour chercher à l'étranger un secours sans lequel leur cause n'aurait pas triomphé; ce secours leur vint de France, et c'est à Blanche de Castille qu'ils le durent.

Du moment où l'on voulait renverser Jean sans Terre, où l'on méconnaissait les droits de ses enfants, on devait, à moins d'expulser la dynastie des Plantagenets, élever au trône quelque autre descendant de Henri II. Les barons anglais ne semblent pas avoir songé à l'empereur Othon de Brunswick, qui par sa mère Mathilde était neveu de leur roi; mais une autre fille de Henri II, Aliénor, avait été reine de Castille; on n'appela en

1. Les principaux événements de la guerre civile qui désola l'Angleterre de 1215 à 1217 ont été résumés par Le Nain de Tillemont dans son *Histoire de saint Louis*, t. I, préliminaires, chap. V à XII, p. 21 à 52. Le château de Rochester fut assiégé par Jean sans Terre du 11 octobre au 30 novembre 1215. Nous nous sommes astreints à parler aussi peu que possible de l'expédition dans laquelle le prince Louis faillit s'emparer de l'Angleterre, n'entendant nullement traiter ici un sujet qui n'intéresse qu'indirectement l'histoire de Blanche de Castille. Nous regrettons fort de n'avoir pu consulter, pour la rédaction des pages qu'on va lire, l'histoire de Louis VIII, par M. Petit-Dutaillis, actuellement en cours de publication.

Angleterre ni son jeune fils, le roi Henri I^{er}, qui occupait alors le trône d'Alphonse VIII, ni l'ancienne reine de Léon, Béren-gère, entièrement absorbée par les affaires d'Espagne, ni la reine Urraque de Portugal. Blanche était plus près, le prince Louis, son époux, était l'ennemi naturel de Jean sans Terre, et l'on pouvait espérer que Philippe Auguste serait amené à soutenir les prétentions de son fils et de sa belle-fille. Il avait bien, au début de la révolte, écrit aux barons anglais pour les encourager et leur promettre de les aider autant qu'il pourrait le faire, étant donnée la trêve qui existait alors entre l'Angleterre et la France; il s'était engagé à ne pas permettre à ses sujets de porter secours à Jean, et avait même été jusqu'à envoyer aux révoltés des machines de guerre¹. Les nobles anglais avaient tout lieu de croire que, s'ils donnaient la couronne à Louis, Jean serait abandonné par les vassaux ou sujets de Philippe Auguste, qui étaient nombreux dans son armée.

C'est sans doute pendant le siège du château de Rochester qu'ils résolurent d'appeler le prince en Angleterre. Leurs ambassadeurs vinrent à la cour de France, chargés de lettres qui portaient les sceaux de tous les nobles confédérés. Il n'est pas certain que dès lors Philippe Auguste se soit opposé formellement à l'entreprise dans laquelle on voulait engager son fils; mais on est en droit de penser qu'il ne pouvait ou n'osait se lancer ouvertement dans une aventure aussi hasardeuse. Pour commencer il exigea, comme sûreté, la remise d'un certain nombre d'otages qui furent envoyés sur le continent et internés à Compiègne. Le prince héritier, n'étant pas retenu par les mêmes obligations ou les mêmes craintes, accepta le trône, promit des troupes, et fit savoir à ses nouveaux sujets, peut-être dès cette époque, qu'il passerait la mer à Pâques. Un premier secours, qu'il réunit aussitôt à Hesdin, partit de Calais et débarqua en Angleterre avant la capitulation de Rochester; un autre corps d'armée parvint à Londres, par la Tamise, à la fin de février 1216. Pendant tout l'hiver ces troupes se maintinrent, avec les barons anglais, contre l'armée royale².

1. Raoul de Coggeshall, éd. Stevenson (collection du Maître des Rôles), p. 172.

2. C'est après avoir raconté l'investissement du château de Rochester que *l'Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (édition de la Société de l'histoire de France, p. 160) parle des premières négociations entamées avec le prince Louis par les barons anglais. Cette même chronique (p. 161 et 162) donne des détails sur les deux corps de troupes envoyés

Pendant que ces événements se passaient en Angleterre, Innocent III avait excommunié, au concile de Latran, ceux qui cherchaient à jeter à bas du trône son indigne protégé. On a même raconté que, dès cette époque (30 novembre 1215), Louis fut compris dans la sentence prononcée contre les ennemis de Jean sans Terre¹; pourtant il est probable que le pape n'en vint pas à cette extrémité avant d'avoir essayé des négociations. Par son ordre, un légat du Saint-Siège, Guala, vint trouver Philippe Auguste; mais il échoua dans sa mission, à la suite de deux entrevues au cours desquelles le roi, sans se déclarer pour son fils, s'éleva contre les prétentions du gouvernement pontifical, tandis que Louis faisait exposer par son représentant les droits de Blanche. Le légat dut se retirer, après avoir demandé au roi de France un sauf-conduit pour passer en Angleterre, et enfin, le 26 avril 1216, Louis vint à Melun prier son père de ne pas s'opposer à son projet². Philippe, tout en lui refusant, à cause des dangers qu'il prévoyait, une approbation formelle, le laissa faire et se montra disposé à l'aider³; cependant un chroniqueur digne de foi rap-

par Louis en Angleterre. Raoul de Coggeshall (éd. Stevenson, p. 176) dit que le premier de ces secours débarqua pendant le siège de Rochester.

Les négociations entre Louis et les barons ont été racontées par Roger de Wendover (collection du Maître des Rôles, t. II, p. 172-176) et, d'après lui, par Mathieu de Paris (même collection, éd. Luard, t. II, p. 646-650). Ces deux auteurs (Roger, t. II, p. 176; Mathieu, t. II, p. 650), et l'*Histoire des ducs de Normandie* (p. 160) rapportent que Louis promit de se trouver à Calais à l'époque de Pâques. Roger de Wendover, dont le texte est reproduit par Mathieu de Paris, dit que les châtelains de Saint-Omer et d'Arras, et d'autres avec eux, arrivèrent à Londres par la Tamise, le 28 février 1216. Cet envoi de renforts doit sans doute être identifié avec celui dont parle l'*Histoire des ducs de Normandie*.

Guillaume le Breton (édition Delaborde, p. 305) dit que, dès le début, Philippe Auguste fut opposé aux projets de son fils : « patre suo penitus dissentiente. »

1. D'après la chronique intitulée *Flores historiarum* (collection du Maître des Rôles, éd. Luard, 1890, t. II, p. 154), Louis fut excommunié au concile de Latran, le jour de la Saint-André, 30 novembre 1215. Raoul de Coggeshall rapporte simplement que l'excommunication fut prononcée, lors de ce concile, contre les ennemis de Jean sans Terre (éd. Stevenson, p. 179). Innocent III, dans la bulle qu'il lança contre les barons le 16 décembre 1215, se borne à rappeler qu'il les a excommuniés au concile (Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, n. 5013). Il n'y a pas lieu de relever ici les diverses bulles par lesquelles cette excommunication fut lancée ou renouvelée.

2. Roger de Wendover, t. II, p. 176-180, et Mathieu de Paris, t. II, p. 650-653; Guillaume le Breton, éd. Delaborde, p. 306-307.

3. Mathieu de Paris, II, 653.

porte qu'à la même époque il confisqua les domaines de Louis et de ses partisans, et se déclara prêt à sévir contre eux, s'il en était requis par l'Église. Cette sévérité contrainte, et dont les effets ne furent pas être bien graves, s'explique par les menaces d'Innocent III, qui, dans sa colère, non content de lancer l'anathème contre le prince Louis et ceux qui servaient sa cause, écrivit, à ce qu'il paraît, à l'archevêque de Sens et à ses suffragants, une lettre dans laquelle il déclarait le roi de France excommunié ¹.

Rien n'autorise à croire que Blanche ait été atteinte par la sentence qui frappait son mari. Le prince, qui ne pouvait s'abstenir de faire auprès du pape une tentative, envoya des ambassadeurs à la cour pontificale, mais il n'eut garde de retarder son départ; il réunit à Calais sa flotte et son armée; le 20 mai 1216 il mit à la voile; le lendemain, il débarqua dans l'île de Thanet, où bientôt il fut rejoint par la plupart de ses vaisseaux, que le mauvais temps avait écartés. Tandis que Jean, laissant le château de Douvres à la garde du justicier d'Angleterre Hubert de Burgh, se retirait devant son heureux adversaire, Louis fit son entrée à Londres le 26 mai 1216; son succès paraissait assuré ². A Rome, on discuta de nouveau les titres de la princesse Blanche à la succession d'Angleterre; le pape eut beau déclarer que si même Jean et ses enfants avaient été justement dépouillés, l'héritage anglais, avant d'arriver à Blanche de Castille, aurait dû échoir en partage à la nièce de Jean sans Terre, fille de Geoffroy Plantagenet, à Othon de Brunswick, fils de sa sœur, au roi Henri de Castille, son neveu, ou à la reine Bérengère, fille aînée d'Alphonse VIII et d'Aliénor d'Angleterre. Les envoyés français objectèrent avec raison que ces héritiers n'avaient pas songé à se prévaloir de leurs droits; ils auraient pu sans doute ajouter qu'aucun d'eux n'avait été appelé par les barons anglais ³. Une telle discussion, quelle qu'en fût l'issue, devait être stérile; les événements parlaient plus fort: ce furent eux qui se chargèrent de condamner le prince Louis. Lorsque Innocent III descendit dans la tombe, le 16 juillet 1216, on pouvait considérer le roi d'Angleterre comme perdu; trois mois plus tard, Jean mourut, abandonné de tous; cette mort, qui semblait assurer le triomphe

1. Guillaume le Breton, éd. Delaborde, p. 307-308.

2. Débarquement de Louis en Angleterre; ses premiers succès: *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 165-171; Guillaume le Breton, éd. Delaborde, p. 309-310.

3. Roger de Wendover, t. II, p. 183-190, et Mathieu de Paris, t. II, p. 656-663.

de Louis, fut précisément la cause de sa défaite. Ceux qui l'avaient appelé pour se débarrasser d'un détestable tyran se souvinrent alors qu'il était étranger; peu à peu ils se rallièrent au fils aîné de leur mortel ennemi, au jeune prince Henri d'Angleterre. Le couronnement de Henri III, célébré à Glocester le 28 octobre, fut le prélude de revers à la suite desquels Louis devait être contraint de renoncer à ses espérances.

Dès lors, son parti s'affaiblit rapidement. Après avoir une première fois échoué devant le château de Douvres, il se rendit en France, à la faveur d'une trêve, pendant le carême de 1217, pour aller trouver sa femme et demander des secours au roi ¹; mais Philippe Auguste, de moins en moins disposé à se compromettre, refusa de lui parler ². Le prince réussit pourtant à rassembler un certain nombre de grands seigneurs et de chevaliers, et, le 25 mars, il reprit la mer à Calais ³; ses affaires allaient de mal en pis. Dans cette grave situation, la seule aide qu'il reçut lui vint de Blanche ⁴; à partir de ce moment elle le soutint, dans sa mauvaise fortune, avec une constance qui ne se démentit pas. Elle ne se laissa décourager ni par l'échec d'une flotte qu'elle avait fait partir de Calais au mois de mai ⁵, ni par la nouvelle de la défaite de Lincoln, dans laquelle le comte du Perche, lieutenant de son mari, avait trouvé la mort, tandis que le prince était pour la deuxième fois arrêté par la défense du château de Douvres. Louis s'était empressé d'apprendre ce désastre à son père et à sa femme; le roi, qui ne pouvait le soutenir ouvertement, chargea Blanche de tout ce qui concernait l'expédition d'Angleterre ⁶.

A Calais, où elle était allée s'établir, Blanche ne tarda pas à former un petit corps d'armée, à la tête duquel se trouvait, avec quelques autres seigneurs, Robert de Courtenay, et une flotte, dont la conduite fut donnée à Eustache le Moine. Ce marin, cé-

1. Roger de Wendover, II, 206; Mathieu de Paris, III, 13; Raoul de Coggeshall, édition Stevenson, p. 185; *Chronicon anonymi Laudunensis canonici, Historiens de France*, XVIII, 719; Chronique rimée de Philippe Mousket, éd. Reiffenberg, vers 22625-22627.

2. Guillaume le Breton, éd. Delaborde, p. 312; *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 187.

3. *Histoire des ducs de Normandie, etc.*, p. 188.

4. Jean d'Ypres, *Chronique de Saint-Bertin (Historiens de France, XVIII, 606-607)*: « Uxor tamen ipsius Ludovici, domina Blanca, sibi de pecunia prout potuit destinavit. »

5. *Histoire des ducs de Normandie, etc.*, p. 192-193.

6. Roger de Wendover, II, 220-221, et Mathieu de Paris, *Chronica majora*, III, 25-26, *Historia minor*, II, 216.

lèbre par ses courses, était alors la terreur des Anglais. Après avoir servi sous Jean sans Terre, il l'avait abandonné, en haine du comte de Boulogne, pour s'attacher à Philippe Auguste ¹. C'est lui que ce prince avait chargé, en 1215, d'apporter des machines de guerre aux barons soulevés contre Jean ²; quand le légat Guala, se proposant de passer la Manche, avait demandé un sauf-conduit au roi de France, Philippe, à ce qu'on assure, l'avait prévenu qu'il n'aurait pas à se plaindre s'il se faisait prendre en mer par Eustache le Moine ³. Vers le même temps, Eustache s'était emparé des îles normandes ⁴. Nous ne possédons que des données incomplètes et assez incertaines sur les entreprises qui le rendirent longtemps redoutable, mais la crainte qu'il inspirait et l'idée qu'on se faisait de son habileté sont attestées par un poème étrange, où il apparaît, au milieu des fables et des aventures les plus singulières, comme un homme à la fois mal-faisant et brave, adonné à la magie, passé maître en fait de ruses et capable de toutes les audaces ⁵.

L'expédition à la tête de laquelle Blanche de Castille le plaça ne lui porta pas bonheur ⁶. Le 24 août 1217, sa flotte, qui était partie de Calais, fut atteinte par les Anglais au large de Sandwich. Après un combat acharné, les Français furent mis en déroute; Eustache, dont le vaisseau avait été pris, eut la tête tranchée. On n'est pas d'accord sur les pertes que subit en ce malheureux jour l'armement destiné au prince Louis, mais il est certain qu'il fut en partie détruit ⁷. Aucun secours ne pouvait

1. Annales de Dunstable (*Annales monastici*, collection du Maître des Rôles, éd. Luard, III, 34).

2. Raoul de Coggeshall, *Chronicon Anglicanum*, éd. Stevenson, p. 172.

3. Roger de Wendover, II, 179, et Mathieu de Paris, *Chronica majora*, II, 653.

4. Annales de Dunstable, p. 46.

5. Francisque Michel, *Romans, lais, fabliaux, contes, moralités et miracles inédits du XII^e et du XIII^e siècles. Roman d'Eustache le Moine*, poème précédé d'une dissertation historique.

6. Les chroniqueurs qui ont raconté l'expédition dans laquelle périt Eustache le Moine sont d'accord pour affirmer qu'elle fut organisée par Blanche de Castille : Annales de Burton (*Annales monastici*, I, 224); Annales de Dunstable (*ibid.*, III, 50); *Hist. des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* (Société de l'histoire de France), p. 198 et p. 200.

Philippe Mousket attribue à Robert de Courtenay le commandement des secours envoyés au prince Louis, v. 22691-95.

7. La bataille navale du 24 août 1217 a été racontée par beaucoup d'auteurs : Guillaume le Breton, éd. Delaborde, p. 311; *Hist. des ducs de Normandie, etc.*, p. 200-202; Mathieu de Paris, *Chronica majora*, III, 26-29;

plus passer en Angleterre, Henri III était triomphant, et la cause à la défense de laquelle Blanche s'était dévouée était évidemment perdue. Le fils de Philippe Auguste, serré de près dans Londres, accepta une capitulation honorable et revint en France ¹.

L'énergie dont Blanche fit preuve pendant l'expédition d'Angleterre a frappé ses contemporains, et sans doute on la considéra dès lors comme une femme qui ne reculait devant rien pour le maintien de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs. Le Ménestrel de Reims, auteur de récits charmants où l'histoire s'allie agréablement à la légende, nous la montre venant demander à Philippe Auguste des subsides pour le prince Louis qui se trouve à bout de ressources. Le roi était resté sourd à l'appel de son fils; il avait déclaré, « par la lance saint Jacques, » qu'il ne voulait rien faire et ne se souciait pas d'être excommunié. « Quand madame Blanche le sut, elle vint au roi et lui dit : « Laissez-vous ainsi mourir mon seigneur, votre fils, en pays « étranger? Sire, pour Dieu, il doit régner après vous; envoyez-
« lui ce dont il a besoin, au moins les revenus de son patri-
« moine. » — « Certes, » dit le roi, « Blanche, je n'en ferai rien. »
« — « Rien, sire? » — « Non vraiment, » répondit le roi. —
« Par le nom de Dieu, » dit madame Blanche, « je sais bien,
« moi, ce que je ferai. » — « Et que ferez-vous donc? » — « Par
« la sainte mère de Dieu, j'ai de beaux enfants de mon seigneur;
« je les mettrai en gage et trouverai bien quelqu'un qui me prê-
« tera sur eux. » Alors elle quitta le roi comme folle; et, quand
il la vit s'en aller ainsi, il crut qu'elle disait vrai; il la fit appeler et lui dit : « Blanche, je vous donnerai de mon trésor autant
« que vous voudrez; faites-en ce qu'il vous plaira et ce que vous
« croirez bon; mais sachez, en vérité, que je ne lui enverrai
« rien. » — « Sire, dit madame Blanche, vous dites bien. »
Alors le grand trésor lui fut délivré et elle l'envoya à son seigneur ². » Vraie ou fausse, cette histoire mérite d'être conser-

deux relations, dont la première est empruntée à Roger de Wendover (éd. Hewlett), II, 221-223; Annales de Worcester (*Annales monastici*, IV, 408-409); Annales de Waverley (*ibid.*, II, 287); Annales de Winchester (*ibid.*, II, 83); Annales de Tewkesbury (*ibid.*, I, 62-63); cette dernière chronique nous apprend que la bataille fut livrée en pleine mer, entre Sandwich et l'île de Thanet.

Voir aussi le *Roman d'Eustache le Moine*, p. 82-83, v. 2260-2306.

1. 11 septembre 1217; Rymer, *Fœdera*, éd. de 1816, I, 148.

2. *Récits d'un ménestrel de Reims*, publiés par M. de Wailly (*Soc. de l'histoire de France*), § 301-302.

vêe; ceux qui ont prêté à Blanche ces fières paroles connaissent bien son caractère.

Les années qui suivirent furent plus tranquilles : avec les espérances qu'elle avait pu fonder sur la succession d'Angleterre, Blanche avait vu disparaître bien des dangers, des fatigues et des émotions. Le prince Louis était rentré dans son pays, réconcilié avec l'Église, qui n'avait aucun motif de lui tenir rigueur, du moment où elle voyait Henri III hors d'affaire. Le pape Honorius III s'empressa de confirmer l'absolution que son légat avait accordée à Louis lorsqu'il avait renoncé au trône des Plantagenets ¹, et le prince, de son côté, ne tarda pas à donner au Saint-Siège une preuve de ses bonnes dispositions en allant, pour la seconde fois, faire campagne dans le Languedoc. Il avait déjà, en 1215, pris part à la guerre que les partisans de l'Église faisaient, sous prétexte d'hérésie, au comte de Toulouse Raimond VI. Depuis lors, le concile de Latran, après avoir dépouillé ce malheureux prince, avait attribué à Simon de Montfort la plus grande partie de ses états; mais cette spoliation n'avait pas mis fin aux troubles qui ensanglantaient le midi de la France. Quand Simon eut été tué au siège de Toulouse, son fils Ainaury se trouva dans une situation très périlleuse, et le pape, fort désireux de le sauver, fit si bien qu'en 1219, vers l'Ascension, le prince Louis, par ordre de son père, repartit avec de nombreux croisés pour faire la guerre aux Albigeois; il prit Marmande, mais échoua devant Toulouse, et se retira dans le courant de l'été ². L'Église ne pouvait attendre davantage d'un homme qu'elle venait de traiter en ennemi.

Quant à la princesse héritière, elle semble être demeurée étrangère à la politique pendant la période qui précéda la mort de Philippe Auguste; elle devait être alors fort occupée par ses devoirs de mère. Au temps de l'expédition d'Angleterre, à la fin de septembre 1216, elle avait eu un fils auquel on donna le nom de Robert, et qui devait être un jour le premier comte d'Artois ³; mais bientôt elle fut cruellement frappée par la mort de son aîné, Philippe, qui lui fut enlevé sans doute en 1218 ⁴; on ne pouvait

1. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 50-51; ratification du traité de paix par Honorius III et absolution, 13 janvier 1218; Potthast, *Regesta*, 5667 et 5668.

2. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 68-70.

3. *Annales de Saint-Denis*, première rédaction, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1879, p. 280.

4. Louis et Scévole de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison*

prévoir alors que cet événement douloureux, en faisant passer la couronne à saint Louis, vaudrait à la France un de ses plus grands rois. Au reste, Blanche fut bientôt consolée de ce deuil par la naissance de plusieurs enfants : Jean, né le 21 juillet 1219 ; Alphonse, né le 11 novembre 1220 ; Philippe Dagobert, né le 20 février 1222 ¹. Jean et Philippe Dagobert ne devaient pas arriver à l'adolescence, mais le prince Alphonse, auquel on avait donné le nom de son grand-père le roi de Castille, était réservé à de hautes destinées. Les derniers enfants de Blanche sont nés après son avènement ; une bulle du pape Honorius III nous permet de deviner les soucis qu'a dû lui causer à plusieurs reprises la santé de ses fils : pendant les maladies dont ils furent atteints, il lui était souvent arrivé de faire des vœux ; comme elle craignait de n'en avoir pas toujours conservé le souvenir, elle fit part de ses scrupules au pape et obtint, par lettres du 22 décembre 1220, la permission de faire des œuvres de charité, au lieu d'exécuter les engagements qu'elle avait pu prendre en pareille circonstance ². Quoique Blanche, lorsqu'elle eut en main le pouvoir, n'ait pas toujours été d'accord avec le clergé, ni même avec le Saint-Siège, sa piété n'a jamais été mise en doute ; elle montra de tout temps une dévotion spéciale à l'ordre de Cîteaux, qui, en 1222, lui accorda d'être associée à ses prières et à ses bonnes œuvres ³.

Les événements auxquels Blanche était le plus directement intéressée n'avaient pas dû la rendre indifférente à ce qui se passait alors au delà des Pyrénées, dans sa patrie. En 1217 son jeune frère Henri I^{er} de Castille avait été tué par accident, après un règne court et agité. Devenue par cette mort héritière du trône, la reine Bérengère, sœur aînée de Blanche et de Henri, dédaigna de porter elle-même la couronne, et la plaça sur la tête de son fils Ferdinand, l'aîné des enfants qu'elle avait eus de son mariage avec Alphonse IX roi de Léon ⁴. Après avoir donné au monde cet exemple d'abnégation, la noble et vaillante Bérengère

de France, in-f°, t. I, p. 512 ; Le Nain de Tillemont, *Hist. de S. Louis*, t. I, p. 419.

1. *Annales de S. Denis*, p. 280.

2. Honorius III au prier de Saint-Victor de Paris, 22 décembre 1220, *Historiens de France*, t. XIX, p. 714 ; Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, 6453.

3. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, p. 556, n. 1557.

4. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 163-164 ; Schirrmacher, *Geschichte Castiliens*, p. 330.

n'en continua pas moins à se tenir aux côtés de Ferdinand III, qu'elle aida de ses conseils et de son expérience; grâce à elle le roi de Castille, au dire d'un historien espagnol, pouvait sans crainte se consacrer à la guerre contre les Maures, car elle administrait le royaume avec tant de sagesse et de vigueur que nul ne se serait avisé d'y commettre un acte de violence ¹. Ferdinand, qui pourtant fut un roi très remarquable, et auquel ses vertus ont valu plus tard le nom de saint, ne cessa jamais de montrer à sa mère une obéissance d'enfant ². En lisant l'histoire de cette grande reine, qui, après avoir assuré le trône à son fils, gouvernait la Castille pendant qu'il combattait les infidèles, on se souvient tout naturellement de sa sœur Blanche; et quand on entend parler de ce roi victorieux, qui témoignait à sa mère tant de déférence, on ne peut s'empêcher de penser à saint Louis.

Les débuts de Ferdinand III ne furent pas faciles, et nous verrons plus tard quelques-uns de ses sujets aller jusqu'à proposer la couronne à Blanche de Castille et à ses enfants; mais il ne semble pas que cette singulière et vaine tentative soit antérieure au règne de Louis VIII, et il est impossible de croire que Blanche l'ait jamais favorisée. Ce qu'on sait de ses rapports avec Bérengère exclut cette supposition. Quand en 1219 la princesse Béatrix de Souabe, accordée au jeune roi de Castille, passa par la France pour se rendre à Burgos, Philippe Auguste la reçut avec honneur ³, ce qu'il n'aurait pas fait, s'il avait considéré Ferdinand III comme le rival de ses enfants. Peu de temps après le mariage de son neveu, Blanche perdit sa sœur, la reine Urraque de Portugal ⁴. En 1221 elle devint la belle-sœur de Jacques I^{er}, roi d'Aragon, qui épousa la princesse Aliénor de Castille ⁵. On est en droit de penser qu'elle ne considéra pas comme le moment le moins intéressant de sa vie ces années pendant lesquelles nous l'entrevoions à peine, parce qu'elle n'eut pas alors à s'occuper des affaires publiques. Bientôt elle fut remise en vue par un événement plus important pour elle que tous ceux auxquels elle venait d'assister; la mort de Philippe Auguste, arrivée le 14 juillet 1223, la fit reine de France.

1. Luc de Tuy, dans Schott, *Hispaniæ illustratæ auctores varii*, IV, 115.

2. Luc de Tuy, p. 112.

3. Rodrigue de Tolède, l. IX, chap. 10, édit. de 1545, f° LXXXI verso; Schirmacher, *Geschichte Castiliens*, p. 343.

4. Urraque mourut à Coïmbre, le 3 novembre 1220; Florez, *Memorias de las reynas catholicas*, I, 415.

5. Schirmacher, p. 349.

Philippe Auguste n'avait pas fait couronner le prince Louis ; il avait, le premier de sa race, laissé tomber cet usage, si favorable jusqu'alors à la transmission régulière du pouvoir royal. Peut-être n'était-il pas jaloux de voir un second roi exercer à côté de lui l'autorité souveraine ; son royaume était très puissant, son autorité incontestée ; le prince héritier, qui avait de l'âge et de l'expérience, avait donné des preuves d'énergie assez évidentes pour que nul ne dût être tenté de se mettre en travers de son chemin quand il aurait à recueillir la succession paternelle. Voilà pourquoi Louis VIII et Blanche de Castille ne furent pas investis de l'autorité royale avant 1223. Ils furent sacrés et couronnés à Reims, le 6 août, au milieu d'une brillante assemblée de seigneurs laïques et de prélats, et en présence de Jean de Brienne, roi de Jérusalem. La sainte ampoule fut, selon l'usage, apportée à la cathédrale par l'abbé de Saint-Remi, qu'escortaient deux cents chevaliers, et ce fut l'archevêque de Reims, Guillaume de Joinville, qui célébra la cérémonie. Pour éviter des contestations entre les grands vassaux de la couronne, dont plusieurs prétendaient à l'honneur de porter pendant le sacre l'épée royale, on la confia au frère du roi, Philippe Hurepel, fils de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, dont le pape avait autrefois reconnu la légitimité tout en annulant le mariage de sa mère, et qui se trouvait être ainsi le premier prince du sang ¹.

Le lendemain de cette journée, qui s'était terminée par un somptueux festin, le roi et la reine reprirent le chemin de Paris où ils firent leur entrée solennelle ; ils traversèrent, au milieu des fleurs qu'on leur jetait, les rues de leur capitale, acclamés par la population en fête et par les écoliers de l'Université. Quand le roi, suivi des princes qui l'accompagnaient, eut gagné son palais, les bourgeois vinrent lui offrir des présents, au milieu desquels se remarquait une coupe d'un fort grand prix. Louis ne pouvait dissimuler le plaisir qu'il éprouvait à se voir si bien reçu et si brillamment entouré. Cette journée dut être bien joyeuse, autant qu'on en peut juger par les vers obscurs du poète qui nous l'a décrite ; on doit regretter qu'il ne se soit pas trouvé un narrateur moins prétentieux et plus précis pour nous dire en quels termes le ménestrel qui se fit entendre devant la table royale souhaita la bienvenue à son souverain. Les fêtes durèrent huit jours ; le roi fit des présents aux seigneurs, affranchit des serfs et donna leur

1. Le Nain de Tillemont, I, 288-291 ; Philippe Mousket, v. 24181 et suiv. ; le *Ménestrel de Reims*, § 309 et suiv.

grâce à des prisonniers, mais sa générosité n'alla pas jusqu'à rendre la liberté aux comtes de Flandre et de Boulogne qui, depuis la bataille de Bouvines, n'étaient pas sortis de prison ¹. Blanche de Castillo ne pouvait se douter alors que ce règne si bien commencé serait de très courte durée, et qu'à trois années de là elle assisterait, dans des circonstances bien douloureuses pour elle et bien graves pour la France, à un autre couronnement.

Louis VIII ne régna pas longtemps, mais il fut un prince très actif. Sa femme, heureuse sans doute de ne pas se mettre en avant, assista tout d'abord à la suite de cette grande lutte avec l'Angleterre dont les rois de France se transmettaient l'héritage et dont elle-même avait vu de près les péripéties. La guerre reprit en 1224, malgré les sollicitations du pape Honorius III ; en réponse aux revendications de Henri III, qui réclamait les provinces enlevées à son père en se fondant sur une prétendue promesse du roi de France, Louis VIII s'avança en Poitou. Il s'était allié avec le comte de la Marche Hugues de Lusignan, qui avait enfin épousé son ancienne fiancée, Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre. Niort capitula ; Savary de Mauléon, qui l'avait livrée, alla s'enfermer dans la Rochelle, qui fut investie le 15 juillet 1224 et se rendit le 3 août. La veille du jour où cette ville ouvrit ses portes, on avait fait à Paris une grande procession, de l'église Notre-Dame à l'abbaye de Saint-Antoine, pour demander au ciel la victoire du roi de France. Trois reines figurèrent dans ce cortège, la reine Blanche, la reine Ingeburge, veuve de Philippe Auguste, et la reine de Jérusalem Bérengère de Léon ² ; nièce de Blanche et fille de la célèbre princessse qui gouvernait alors la Castille, elle venait d'épouser Jean de Brienne, roi de Jérusalem, qui l'avait ramenée en France. Maître de la Rochelle, Louis VIII poussa jusqu'à la Garonne et revint à Paris triomphant.

La reine de France, qui se contentait d'un rôle modeste, n'en avait pas moins conservé sur son époux une influence dont on devait tenir compte. Honorius III le savait, quand il la pria d'intervenir auprès de Louis VIII en faveur de Robert de Courtenay, empereur d'Orient ³. La maison de France, à laquelle ap-

1. Poème de Nicolas de Bray, *Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 313-316, vers 65-262.

2. *Gesta Ludovici Octavi*, *Historiens de France*, XVII, 305-306; *Chronicon Turonense*, *ibid.*, XVIII, 305; Guillaume Guiart, *La branche aux royaux lignages*, éd. Buchon, t. I, vers 7953-7971.

3. *Historiens de France*, XIX, 754-755; Potthast, *Regesta*, 7258; 20 mai 1224.

partenait Robert, ne pouvait être indifférente aux dangers que courait un empire tout français par son origine. Le pape eut certainement aussi recours au crédit de Blanche quand il s'entremît pour la délivrance du comte de Flandre.

Depuis la bataille de Bouvines, Ferrand de Portugal était prisonnier au Louvre, d'où les intercessions d'Innocent III et de son successeur Honorius n'avaient pu le faire sortir ¹. Sa femme, la comtesse Jeanne de Flandre, était pourtant cousine de Louis VIII; il avait eu pour belle-sœur la reine de Portugal, sœur de Blanche. La reine de France, pour qui les relations de famille étaient sacrées, unit ses instances à celles du pape et des cardinaux, et c'est grâce à leurs efforts combinés qu'en avril 1226 le malheureux comte eut enfin des espérances de liberté. Le roi promit à la comtesse Jeanne de le délivrer à Noël contre une rançon de 25,000 livres parisis dont le paiement devait être garanti par la cession momentanée de plusieurs villes; des précautions très sérieuses furent prises pour garantir la fidélité du comte Ferrand ².

En même temps Jeanne promit, en présence du roi et du cardinal Romain, légat du Saint-Siège, de reprendre Ferrand pour époux avant la prochaine fête des Rameaux; faute de cela, le roi devait être libre des engagements auxquels il venait de souscrire ³. Cet acte étrange est de nature à faire croire que la comtesse n'avait pas toujours eu pour son mari un dévouement sincère; le bruit courait qu'ils avaient eu de fâcheuses querelles dans les premiers temps de leur mariage ⁴, et plus tard le comte, à peine sorti de prison, eut soin d'abolir tous les dons que la comtesse avait faits pendant sa captivité ⁵. On a même prétendu que le comte Pierre de Bretagne, ayant formé le projet ambitieux d'épouser Jeanne, avait obtenu d'Honorius III des lettres annulant le mariage de cette princesse et de Ferrand; cette intrigue,

1. Négociations avec la comtesse Jeanne : Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, 1509; Guillaume le Breton, *Chronique*, éd. Delaborde, n. 204. — Intervention d'Honorius III : *Historiens de France*, XIX, 730; Potthast, 6988; 9 avril 1223. — Démarches d'Honorius auprès de Louis VIII, *Historiens de France*, XIX, 752; *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 1644; Potthast, 7224; 22 avril 1224. — Intercessions de la reine Blanche : Meyer, *Commentarii sive annales rerum Flandricarum*, Anvers, 1561, f° 71 recto.

2. *Layettes*, II, 1761. — *Musée des archives départementales*, p. 115, pièce 65; planche XXXIV.

3. *Layettes*, II, 1763.

4. *Richeri gesta Senoniensis ecclesie*, *Monumenta Germaniæ historica*, scriptores, XXV, 293.

5. Philippe Mousket, éd. Reiffenberg, t. II, vers 27789.

en provoquant l'indignation du roi, l'aurait déterminé à remettre en liberté son prisonnier ¹. Des allégations aussi singulières ne doivent être accueillies qu'avec une extrême réserve; quelle qu'en soit la valeur, Ferrand avait durement expié ses fautes, et Blanche, en s'employant pour lui, fit une bonne œuvre. Celui qu'elle avait tiré de prison fut un jour le plus dévoué de ses alliés.

Depuis son avènement, Louis VIII avait dû se borner à résoudre les questions qui s'étaient posées du vivant de son père. L'héritage de Philippe Auguste était lourd à porter; ce n'était pas une sinécure que de succéder à ce grand roi qui avait entrepris tant de choses. Les Anglais, quoique vaincus, étaient toujours à craindre; toutes les provinces du Sud continuaient à être agitées; l'autorité royale, malgré ses étonnants progrès, rencontrait encore des résistances; dans de pareilles conjonctures, il n'est pas vraisemblable que le roi de France ait sérieusement songé à se lancer, en dehors de ses états, au milieu de nouvelles entreprises. Son expédition d'Angleterre lui avait appris combien il est hasardeux de rechercher une couronne étrangère, même lorsqu'elle est offerte par un grand et puissant parti; aussi est-il difficile de croire qu'il ait jamais eu la prétention de régner sur la Castille, malgré l'appel qui lui fut adressé dans les derniers temps de sa vie.

Quelques nobles castillans, peu soucieux d'obéir à Ferdinand III, se rappelèrent ou prétendirent savoir qu'Alphonse VIII avait fait à son lit de mort une déclaration par laquelle étaient annulés les droits éventuels de sa fille Bérengère. Prévoyant le cas où son fils Henri viendrait à mourir sans héritier, il avait, disait-on, décidé que Blanche et ses enfants devaient recueillir la succession royale au détriment de l'ancienne reine de Léon. Cette affirmation, qu'il est impossible de contrôler, paraît bien suspecte: s'il a voulu détruire ainsi les espérances de sa fille aînée, Alphonse VIII s'est montré médiocre politique, puisque c'était empêcher l'union de la Castille et du royaume de Léon, destinés à échoir un jour à son petit-fils Ferdinand III; il aurait fait, en agissant ainsi, acte de mauvais père envers Bérengère, qui lui était très dévouée; elle fut présente à ses derniers moments et montra lors de ses funérailles une touchante douleur. Quoiqu'il en soit, un seigneur castillan, Rodrigo Diaz de los Cameros, avec un certain nombre de ses parents et de ses amis, fit savoir à Louis VIII cette substitution réelle ou supposée et se déclara prêt à recon-

1. *Chronicon Turonense* (*Historiens de France*, XVIII, 316).

naître les droits de Blanche. Lors même qu'on ne compte pas mettre à profit de semblables offres, il peut être bon de s'en faire délivrer un acte, et c'est ce que paraît avoir fait le roi de France; il fit demander à Rodrigo Diaz et à ses partisans des lettres scellées, qui lui furent envoyées, et dont les originaux ont été conservés au Trésor des Chartes. Dans ces actes, qui sont au nombre de neuf, Rodrigo Diaz et les autres mécontents se déclarent les vassaux de Louis, par la grâce de Dieu roi de France, de l'illustre reine Blanche et de leurs enfants, leurs très excellents seigneurs; prêts à braver la mort pour leur cause, ils affirment avoir entendu, eux et beaucoup d'autres, la déclaration d'Alphonse VIII. Ne voulant pas s'exposer au déshonneur de laisser sur le trône un étranger alors que l'héritier légitime est mis dehors, ils s'adressent au roi et le supplient à genoux de leur envoyer son fils, qu'ils feront régner en Castille et à Tolède¹. Il est bien probable que Louis VIII n'a jamais eu le temps ni la volonté de prendre au sérieux le dévouement de ces serviteurs inattendus; en tout cas la reine Blanche, femme clairvoyante et pratique en même temps que parente très dévouée, n'a jamais brigué ni pour elle ni pour ses enfants la couronne de Castille. Ceux qui connaissaient mal son cœur et son intelligence ont dû parfois le lui reprocher, et c'est ce que fit plus tard le poète Sordel, quand, dans une célèbre satire, il mit le roi Louis IX au nombre de ceux qui, pour se donner courage, auraient dû se partager le cœur du valeureux Blacas: « Qu'il en mange aussi, le roi de France, et il recouvrera la Castille qu'il perd par sa niaiserie; mais si cela déplaît à sa mère, il n'en mangera pas; qui bien le connaît sait qu'il ne fait rien malgré elle². »

Au lieu d'ambitionner des royaumes en Espagne, Louis VIII se préparait alors à faire rentrer sous son autorité tout le Languedoc. L'homme qui vint, de la part du Saint-Siège, le pousser à cette entreprise, a joué à côté de Blanche un rôle très important: Romain Frangipani, cardinal diacre de Saint-Ange, issu

1. Les lettres de Rodrigo Diaz de los Cameros et de ses partisans ont été publiées par M. Teulet (*Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 97-98, n° 1813-1814). L'éditeur s'est efforcé d'en préciser la date; nous n'oserions pas en faire autant; cependant les expressions « Dei gratia Francorum regi » semblent indiquer qu'elles sont postérieures au 14 juillet 1223. Les mots « responsionem vestram » (n. 1814) prouvent que Louis VIII avait déjà écrit à Rodrigo Diaz et aux autres mécontents, en réponse à une première lettre.

2. Paul Meyer, *Recueil d'anciens textes*, 1^{re} partie, p. 93.

d'une noble famille, et même, à ce qu'on prétendit, parent éloigné du roi de France ¹, allait être bientôt pour elle un conseiller très écouté, un habile collaborateur. En le nommant, au mois de février 1225, légat en France et dans le royaume d'Arles, Honorius III s'était surtout proposé d'anéantir l'hérésie dans la vallée du Rhône et sur les bords de la Garonne; mais l'action des légats apostoliques était toujours complexe; à côté de l'affaire qui constituait l'objet principal de sa mission, le puissant représentant de la cour de Rome, généralement investi de pouvoirs très étendus, devait avoir l'œil, dans les limites de son ressort, sur une foule de choses qui intéressaient l'Église : questions d'administration ecclésiastique et de discipline, faveurs et dispenses accordées à des laïques, peines canoniques prononcées contre les membres du clergé et de la société civile, rétablissement de la paix entre les souverains. C'est ainsi que Romain, arrivé en France, intervint une fois de plus, au nom du pape, en faveur du jeune roi d'Angleterre; il est vrai que le roi Louis, engagé par lui à restituer les domaines naguère conquis sur les Plantagenets, ne tint pas grand compte de ce désir; encouragé dans son refus par le roi de Jérusalem Jean de Brienne, il répondit qu'il garderait tout l'héritage de Philippe Auguste et n'en abandonnerait pas un pied de terre ².

De la Touraine, où il avait été trouver le roi de France à la fin de juin ³, le légat s'était rendu à Paris, et, dès son premier séjour dans cette ville, il était devenu l'adversaire de l'Université, qui devait plus tard rentrer en lutte avec lui et le poursuivre de sa

1. S'iert parens le roi d'auques loing.

(Philippe Mousket, t. II, vers 25379.)

2. Romain fut recommandé aux laïques et au clergé de sa légation par des lettres apostoliques du 13 et du 14 février 1225 (Potthast, *Regesta*, 7358 et 7360; Teulet, *Laquettes*, t. II, n° 1693-1694). Honorius III lui écrivit, le 27 février, de s'employer auprès du roi de France en faveur du roi d'Angleterre (Potthast, 7372), mais les Annales de Dunstable nous apprennent que Jean de Brienne engagea Louis VIII à repousser les réclamations de Henri III (*Annales monastici*, éd. Luard, collection du Maître des Rôles, t. III, p. 100). Dans le courant de l'année 1225, le pape reprocha vivement au roi Louis sa conduite à l'égard des Anglais (Potthast, 7510). Malgré la joie que lui causa la prise de croix de Louis VIII, et dont nous trouvons la preuve dans une lettre au cardinal Romain, en date de février ou de mars 1226 (Potthast, 7542), il n'en continua pas moins à défendre de tout son pouvoir le fils de Jean sans Terre, ainsi que le prouvent des lettres comminatoires adressées, le 8 janvier 1226, à Hugues de Lusignan et aux autres nobles qui avaient abandonné le parti de Henri III (Potthast, 7515).

3. Le Nain de Tillmont, t. I, p. 356.

haine. Ce corps déjà si important s'était arrogé le droit de sceller des actes, en dépit des prérogatives qui appartenaient au chapitre de Notre-Dame; choisi pour arbitre, Romain brise le sceau, défend, sous peine d'excommunication, d'en faire jamais un autre, et déchire un privilège que les maîtres de l'Université lui avaient présenté. Aussitôt une émeute éclate; les écoliers, armés d'épées et de bâtons, vont assaillir la maison du légat; le sang coule, et le roi, qui revenait de Melun, arrive juste à temps pour faire dégager par ses troupes le représentant du Saint-Siège. Romain sortit de Paris en excommuniant ses agresseurs; à la fin de l'année, un grand nombre de maîtres qui avaient, à la suite de cette fâcheuse affaire, encouru les sentences canoniques, vinrent au concile de Bourges demander au légat une absolution qu'ils obtinrent ¹.

C'était un médiocre début; mais dans l'affaire des Albigeois le légat obtint ce qu'il voulait. Le concile de Bourges, qu'il ouvrit le 30 novembre 1225, opposa une fin de non-recevoir aux protestations, aux offres soumises et aux professions de foi du comte de Toulouse Raimond VII, déclara qu'il fallait une croisade pour exterminer l'hérésie, émit le vœu qu'elle fût dirigée par le roi, et accorda une décime destinée à subvenir aux frais de la guerre sainte. En apprenant ces décisions, Honorius III promit de reconnaître au roi tout ce qu'il pourrait conquérir sur les Albigeois, et de lui garantir pendant la durée de la guerre tous les domaines en possession desquels il se trouvait alors. Encouragé par le légat, par ses barons, par ses évêques, Louis prit la croix le 30 janvier 1226; il s'engageait à partir après Pâques et à prolonger au besoin la guerre pendant sept ans; le cardinal, plusieurs évêques, les chapitres dont les représentants au concile s'étaient d'abord montrés peu empressés, promettaient des subsides, pendant qu'Honorius III défendait au roi d'Angleterre de molester un prince croisé, et de soutenir son cousin le comte de Toulouse; en même temps, Jacques I^{er} d'Aragon rendait à Barcelone une ordonnance interdisant à ses sujets de donner protection aux hérétiques. Louis VIII, aidé de tant de ressources et soutenu par de

1. Cet incident est raconté en détail par la *Chronique de Tours* (*Histor. de France*, XVIII, p. 309). D'après Aubry de Trois-Fontaines (*Monumenta Germanicæ scriptores*, XXIII, p. 917) et Philippe Mousket (éd. Reiffenberg, t. II, vers 25351 à 25380), c'est un privilège de l'Université que le légat aurait détruit, et non pas son sceau, comme le veut la *Chronique de Tours*; il a dû faire l'un et l'autre. Voir Le Nain de Tillemont, t. I, p. 373-375.

si bonnes dispositions, alla vite en affaire et convoqua ses vassaux à Bourges pour le 17 mai ¹.

La reine dut se résoudre à cette nouvelle séparation ; il est probable qu'elle le fit de bonne grâce ² ; elle avait trop d'intelligence et d'expérience pour ne pas savoir que dans une situation comme la sienne les sentiments personnels passent après la raison d'état. Cependant elle devait regretter le départ de Louis VIII, à qui elle était unie par une affection fidèle et payée de retour. Le roi lui laissait en partant le soin de ses nombreux enfants : Louis, devenu héritier de la couronne par la mort de son frère Philippe, Robert, Jean, Alphonse, Philippe Dagobert, nés tous les cinq avant que leurs parents fussent sur le trône ; d'autres étaient nés depuis : c'était d'abord la princesse Isabelle, qui figure sur le testament de son père, daté de juin 1225 ; on a parlé d'un sixième fils, Étienne, venu au monde à Paris en 1225, et levé sur les fonts par le légat du Saint-Siège ³ ; si cet enfant a vécu, l'on doit porter à huit le nombre de ceux que Blanche eut à élever et à défendre le jour où elle devint veuve. Un texte, qui généralement est digne de confiance ⁴, semble indiquer que Charles d'Anjou, le dernier de tous, naquit à la fin de mars 1227 ; il aurait donc été posthume, ce qu'on ne saurait guère admettre si l'on tient pour vrai que Louis quitta sa femme, pour ne plus la revoir, avant le 17 mai 1226, date à laquelle il partit de Bourges pour sa dernière expédition. Dès le mois de juin précédent, Louis avait réglé par un testament le sort de ceux qu'il laissait en arrière ⁵. L'aîné de ses fils, destiné à lui succéder, devait avoir à sa disposition, pour la défense du royaume, le trésor conservé à la tour du Louvre. Au second le roi donnait en fief l'Artois, et toute la terre qu'il tenait de sa mère Isabelle de Hainaut, à la réserve du douaire de Blanche, et sauf une clause de réversibilité à la couronne à défaut d'hoirs mâles ; ce fut la part qui plus tard échut à Robert d'Artois. Le troisième devait avoir l'Anjou et le Maine, qui semblaient ainsi réservés à Jean, mais la mort prématurée de ce jeune prince valut

1. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 375-389.

2. Madame Blanche l'otrois,
La reine, c'on moult proisa.

(Philippe Mousket, éd. Reiffenberg, t. II, v. 25451.)

3. Scèvele et Louis de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de France*, I, 510.

4. *Annales de Saint-Denis (Bibl. de l'École des Chartes, 1879, p. 280)*.

5. Testament de Louis VIII, juin 1225 ; Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 54, n. 1710.

par la suite à Charles d'Anjou le nom sous lequel il s'est illustré. Le quatrième fils du roi, qui alors était Alphonse, reçut par le testament de son père le Poitou et l'Auvergne. Le cinquième et ses frères cadets, s'il en naissait, étaient destinés à devenir clercs. Le roi stipulait encore qu'à défaut d'héritiers l'apanage de son frère Philippe ferait retour à la couronne; il légua à la reine trente mille livres, et vingt mille à sa fille Isabelle.

De Bourges, où il avait réuni ses troupes, le roi gagna Nevers, Lyon, et passa sur la rive gauche du Rhône. Arrivé dans les premiers jours de juin devant Avignon, qui relevait alors de l'Empire, il fut contraint d'en entreprendre le siège. Tandis qu'il était sous les murs de cette place, dont la résistance dura près de deux mois, l'armée royale reçut d'un des plus grands seigneurs de France un dangereux exemple. Le comte de Champagne Thibaut IV avait rejoint les assiégeants quelques jours après l'investissement; proche parent de la reine par sa mère Blanche de Navarre, allié au roi par sa femme Agnès de Beaujeu, il semblait que ce puissant baron, plus que tout autre, dût apporter à l'entreprise commune un concours actif et dévoué. Cependant au bout de quarante jours, ayant satisfait aux obligations strictes qui lui incombaient en raison de l'hommage féodal, il vint annoncer à Louis qu'il avait l'intention de se retirer. On raconta plus tard qu'ayant des intelligences dans Avignon, il avait en vain tenté de déterminer son souverain à lever le siège, et qu'irrité par les reproches du roi il s'était décidé à quitter l'armée. Trois jours plus tard il s'en alla subitement, de nuit, sous un déguisement; il fut suivi dès le lendemain par ses chevaliers¹. Cette défection, quels qu'en aient été les motifs ou les incidents, était insultante pour Louis VIII, qui en fut indigné; la conduite du comte de Champagne, sévèrement jugée, attira bientôt sur lui des accusations aussi étranges que calomnieuses, auxquelles le nom de Blanche de Castille fut odieusement mêlé. Un tel acte de désobéissance montrait combien peu le roi pouvait compter sur ses grands vassaux; un auteur est allé jusqu'à prétendre qu'au cours de cette même expédition le comte de Bretagne, le comte de la Marche et beaucoup d'autres, d'accord avec Thibaud de Champagne, favorisèrent les Avignon-

1. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 404, p. 446-447; d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, 1^{re} partie, p. 199-208. C'est Philippe Mousket qui nous donne sur cet incident le plus de détails (t. II, vers 26173 et suiv.); voir aussi les *Gesta Ludovici Octavi* (*Historiens de France*, t. XVII, p. 309), et le poème de Nicolas de Bray (*ibid.*, p. 338, vers 1529, et p. 322, vers 577).

nais et le comte de Toulouse, et formèrent une véritable conspiration, dont le secret fut révélé par le comte de Namur mourant ¹; le fils de Philippe Auguste était assez fort pour les contenir. Après la capitulation d'Avignon, qui se rendit à la fin d'août, la guerre fut vivement menée; l'armée royale s'avança jusqu'à quatre lieues de Toulouse, et quand le roi s'en retourna, laissant en arrière un corps sous les ordres d'Imbert de Beaujeu, presque tout le Languedoc avait fait sa soumission ².

Ce fut le dernier succès de Louis VIII; en tenant tête aux Anglais, que son père avait dépouillés, en faisant tourner au profit de la royauté l'abaissement de la maison de Toulouse, il s'était montré le digne successeur de celui que nous appelons Philippe Auguste, et que les Français d'autrefois ont longtemps nommé Philippe le Conquérant. Arrivé à Montpensier, Louis fut atteint, le 29 octobre 1226, d'un accès de dyssenterie et d'une fièvre si grave, que sans tarder il dut prendre, en prévision d'une catastrophe, ses dernières dispositions ³. Voyant qu'il aurait cessé de vivre avant l'arrivée de la reine, et redoutant les dangers auxquels la dynastie allait être exposée, il réunit les archevêques, les évêques, les barons et les chevaliers qui l'entouraient, et leur fit promettre de se rendre sans retard, après sa mort, auprès de Louis, son fils aîné, de lui prêter foi et hommage, et de s'employer à le faire couronner au plus tôt. Ils s'engagèrent, en outre, à faire pour Robert, deuxième fils du roi, si le prince héritier venait à mourir, ce qu'ils avaient promis de faire pour son frère aîné ⁴. Dans ces instants suprêmes, la con-

1. *Chronicon Turonense* (*Historiens de France*, t. XVIII, p. 316 a, 317 d).

2. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 406-411.

3. Le Nain de Tillemont, p. 413.

4. Acte de Louis VIII, daté de Montpensier, en novembre 1226, par lequel il fait savoir à tous ses amis et féaux qu'en prévision de sa mort il a fait venir ses prélats et ses barons, et leur a fait jurer que, s'il venait à mourir, ils prèteraient foi et hommage à Louis, son fils aîné, comme à leur seigneur et à leur roi, et le feraient couronner au plus tôt. Ceux qui ont pris cet engagement sont les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres, les comtes de Boulogne, de Montfort, de Sancerre, et Jean de Nesle. Cet acte, extrait du *Liber principum*, cartulaire de Champagne de la chambre des comptes de Paris, a été publié par Du Cange, dans ses *Observations sur l'histoire de saint Louis*, 1668, p. 53.

Lettre adressée à Thibaud, archevêque de Rouen, et à ses suffragants, par laquelle les prélats et les barons lui font connaître la promesse qu'ils ont faite à Louis VIII. Cette pièce, outre les barons nommés dans la précédente, porte les noms du comte de Blois, du sire de Coucy, et d'Archembaud, sire de Bourbon: Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 1823.

fiance que le roi n'avait jamais cessé d'avoir en sa femme lui inspira une mesure qui devait assurer le salut de sa famille et de la monarchie. Il déclara que le prince Louis, destiné à lui succéder, « ainsi que le royaume et ses autres fils, » seraient sous le bail et la tutelle de la reine Blanche, et qu'elle exercerait cette fonction jusqu'à la majorité de ses enfants. L'archevêque de Sens, les évêques de Chartres et de Beauvais, notifièrent, par un acte que nous possédons encore, cette importante décision de leur maître ¹.

Le roi recommanda encore son fils au connétable Mathieu de Montmorency, dont le nom, pour une raison inconnue, ne se trouve pas dans les actes où figurent les autres témoins de ses derniers moments; « il le pria de prendre son enfant en garde, et Mathieu le promit en pleurant. » Jean de Nesle lui donna la même assurance, ainsi que le chancelier Guérin, le vaillant et fidèle évêque de Senlis, qui était fou de douleur ². Pendant sa courte maladie, qui ne dura guère plus d'une semaine, Louis envoya de nouveaux secours en Languedoc, et fit recommander à ceux de ses gens qui étaient restés dans ce pays de tenir ferme et de bien défendre l'autorité de son fils ³.

C'est le 8 novembre 1226, ou, dans la nuit précédente, que Blanche de Castille devint veuve ⁴. La mort de celui qu'elle avait si vaillamment soutenu dans les luttes de la vie fut pour elle un affreux malheur. Outre les qualités qu'il tenait de sa race, et qui devaient faire de lui un excellent roi, il avait un agréable caractère et un cœur fidèle : « Il était de belle apparence, quoique de taille moyenne; son visage était calme, son teint pâle; il ne se

Des lettres semblables ont été adressées à un certain nombre d'évêques et de nobles; même recueil, n° 1824 à 1827.

Charte par laquelle les prélats et les barons, le 3 novembre 1226, font savoir la promesse qu'ils ont faite au roi au sujet de son fils Louis, et prennent, au cas où Louis viendrait à mourir, les mêmes engagements en ce qui concerne le prince Robert. Cette pièce porte, après les noms qui se trouvent dans la précédente, ceux de quatorze nobles, dont plusieurs officiers de la couronne, entre autres Jean de Beaumont et le maréchal Robert de Coucy, qui l'ont scellée ainsi que le maréchal Jean Clément : *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 1811.

Engagement semblable au précédent, pris par Simon, archevêque de Bourges. Montpensier, novembre 1226; *Layettes*, 1812.

1. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 1828.

2. Philippe Mousket, éd. Reiffenberg, t. II, 27251-27258.

3. Philippe Mousket, vers 27261-27274.

4. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 413-414.

fâchait pas à la légère, mais alors on avait peine à l'apaiser; il ne s'adonnait ni à la bonne chère, ni à la boisson, ni à la débauche; sa femme lui suffisait ¹. » Plusieurs historiens ont parlé de l'amour qu'il avait pour Blanche : « Ils étaient si attachés l'un à l'autre, que toujours on les voyait d'accord, et jamais reine n'aima tant son seigneur ². » L'auteur de la chronique rimée à laquelle sont empruntées ces expressions rappelle, en plus d'un endroit, l'affection que Louis VIII et la reine Blanche avaient pour leurs enfants; quant à la fidélité conjugale dont plusieurs de ses contemporains lui font honneur, le roi en donna, dit-on, quelques jours avant sa mort, une singulière preuve; le trait, si étrange qu'il paraisse, mérite d'être rapporté. Archambaud de Bourbon, qui se trouvait auprès de lui, ayant ouï dire que le commerce d'une femme pouvait atténuer la violence du mal auquel il succombait, fit rechercher une fille jolie et de bonne famille. Elle devait s'offrir au roi, en lui expliquant qu'elle se donnait à lui non pas à cause du plaisir qu'il pourrait en éprouver, mais pour le guérir de sa maladie. Pendant que Louis sommeillait, en plein jour, elle fut introduite auprès de lui. Le roi, se réveillant, lui demanda qui elle était, comment elle était entrée; mais en apprenant ce qu'elle était venue faire, il la remercia et lui dit : « Je n'ai pas besoin de vous, ma fille; à aucun prix je ne voudrais commettre un péché mortel. » Puis il fit appeler le sire de Bourbon, et lui ordonna de la bien marier ³.

La mort subite, presque inexplicable, de cet homme qui, peu de jours auparavant, marchait à la tête de son armée et dont la disparition pouvait profiter à bien des gens, donna naissance à des légendes sinistres. On ne manqua pas de dire que Louis VIII avait été empoisonné, et quand on voulut trouver l'auteur de ce prétendu crime, il ne fut pas nécessaire de chercher bien loin. Les soupçons se portèrent naturellement sur le comte Thibaud de Champagne, qui s'était si mal conduit envers son suzerain et de-

1. *Chronicon Turonense* (*Historiens de France*, t. XVIII, p. 317). — *Les Gesta Ludovici Octavi* louent également l'austérité du roi : « Nam nunquam carnem suam maculavit, præterquam cum unica uxore sua sibi legitimo matrimonio copulata. » *Historiens de France*, t. XVII, p. 310.

2.
 Quar il s'entraoient si fort
 Que tout ièrent à l'acort,
 N'onques mais roine n'ama
 Son signor tant, ne reclama.

(Philippe Mousket, vers 27145.)

3. Guillaume de Puy-Laurens, *Historia Albigenium* (*Historiens de France*, t. XIX, p. 217).

vait redouter sa colère ; il s'était montré sujet peu fidèle et parent peu dévoué ; la crédulité des uns, la malveillance des autres, lui firent une réputation d'assassin ¹. Ce n'était là qu'une invention détestable, et pourtant elle trouva crédit, surtout à l'époque où Thibaud, devenu à la fois le défenseur et le protégé de Blanche de Castillo, se vit exposé à la haine violente de presque tous les grands vassaux. Alors on fit courir le bruit qu'il avait été, du vivant de Louis VIII, l'amant de la reine, et que cette passion, à laquelle ses poésies permettaient de croire, l'avait poussé au crime. Les Anglais eurent soin de répandre cette misérable légende, pensant nuire à la réputation d'une ennemie qui leur faisait peur ; mais toute la boue qu'on lui a jetée n'a jamais pu la salir. Quant au comte de Champagne, on a fort judicieusement fait observer que l'effet de ses poisons aurait été bien lent, si administrés devant Avignon à la fin de juillet ils n'avaient pas tué leur homme avant le 7 ou le 8 novembre ². Il était, en réalité, fort

1. L'idée que Louis VIII avait été empoisonné fut très répandue au treizième siècle ; on crut même alors que, dans son armée, beaucoup de gens avaient eu le même sort :

Si quida on par vérité
Qu'on l'eüst là envenimé,
Et les autres barons de l'ost,
Qui mort i estoient si tost.

(Philippe Mousket, t. II, v. 27283).

« Rex vero Ludovicus et multi alii tam clerici quam laici in regione illa veneno perierunt. » *Epitome Andreae Siloii prioris Marchianensis (Historiens de France, t. XVIII, p. 558).*

« Et inde revertens, toxicato vino, sicut creditur, multos suorum amisit. » *Chronicon Turonense, ibidem, p. 317.*

« Tolosam vadit, ubi venenatus, ut dicitur, obiit. » Richard de San Germano, *Monumenta Germaniæ, scriptores, t. XIX, p. 346, ligne 30.*

Roger de Wendover accuse formellement le comte de Champagne d'avoir empoisonné son souverain : « procuravit regi venenum propinari ob amorem reginæ ejus, quam carnaliter amabat. » (édition Hewlett, t. II, p. 313) ; Mathieu de Paris ne fait que le copier, éd. Luard, t. III, p. 116. Cette opinion eut cours en Angleterre, grâce surtout à Mathieu ; elle se retrouve dans les *Flores historiarum*, publiées par M. Luard dans la *Collection du Maître des Rôles*, t. II, p. 186. L'*Historia Minor* de Mathieu de Paris, telle qu'on l'a publiée dans cette même collection, porte en marge, à l'année 1226, l'écu de France, avec cette note : « Clipeus Lodowici, filii Ludowici, potionati apud Avinionem » (t. II, p. 290). Le prétendu crime du comte de Champagne a encore été rapporté par d'autres auteurs : « procurante, ut dicitur, comite Campaniæ toxicatus », disent les *Abbreviationes gestorum Franciæ regum (Historiens de France, t. XVII, p. 433).*

2. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, 1^{re} partie, p. 209.

au-dessus de semblables allégations, et c'était là certainement l'opinion de saint Louis, le jour où il donna l'une de ses filles en mariage au fils de Thibaud le Chansonnier.

Il se passa quelque temps encore avant qu'on songeât à détester Blanche; pour le moment, elle ne pouvait que faire pitié. Les serviteurs et les compagnons d'armes de Louis VIII avaient placé son corps sur une litière et le ramenaient à Paris. De son côté, la reine, qui ne se doutait de rien, s'était mise en route avec ses enfants, qu'elle faisait voyager en voiture, pour rejoindre le roi; le petit prince Louis chevauchait devant. Le chancelier Guérin, parti le premier pour annoncer à sa souveraine ce qui venait d'arriver, le rencontra et le fit retourner en arrière. Quand Blanche apprit la fatale nouvelle, sa douleur fut si violente qu'on la crut prête à se tuer; ce fut un lugubre retour: le frère du roi, Philippe Hurepel, était inconsolable, et la reine pleuraît tant que ses gens en perdaient la tête¹.

Le roi fut enterré à côté de son père, à Saint-Denis, et ce fut Gautier, archevêque de Sens, qui célébra les funérailles. Pendant cette triste cérémonie, la comtesse Jeanne de Flandre, nièce de Philippe Auguste, se fit remarquer par ses larmes². Il est certain qu'autour de la tombe où Louis venait de descendre, en présence du deuil qui accablait les siens, beaucoup d'amis et de serviteurs éprouvèrent des regrets très sincères. D'autres, se laissant aller à leur joie secrète et à des espérances malsaines, se hâtèrent d'oublier que Blanche de Castille était veuve et ses enfants orphelins.

1. Philippe Mousket, t. II, vers 27293 et suiv.

2. Philippe Mousket, vers 27451 et suiv.; voir Le Nain de Tillemont, t. I, p. 414. D'après la chronique de Tours, les funérailles furent célébrées à Saint-Denis le 15 novembre, « XVII kalendas decembris. » *Historiens de France*, t. XVIII, p. 318.

haine. Ce corps déjà si important s'était arrogé le droit de sceller des actes, en dépit des prérogatives qui appartenaient au chapitre de Notre-Dame; choisi pour arbitre, Romain brise le sceau, défend, sous peine d'excommunication, d'en faire jamais un autre, et déchire un privilège que les maîtres de l'Université lui avaient présenté. Aussitôt une émeute éclate; les écoliers, armés d'épées et de bâtons, vont assaillir la maison du légat; le sang coule, et le roi, qui revenait de Melun, arrive juste à temps pour faire dégager par ses troupes le représentant du Saint-Siège. Romain sortit de Paris en excommuniant ses agresseurs; à la fin de l'année, un grand nombre de maîtres qui avaient, à la suite de cette fâcheuse affaire, encouru les sentences canoniques, vinrent au concile de Bourges demander au légat une absolution qu'ils obtinrent ¹.

C'était un médiocre début; mais dans l'affaire des Albigeois le légat obtint ce qu'il voulait. Le concile de Bourges, qu'il ouvrit le 30 novembre 1225, opposa une fin de non-recevoir aux protestations, aux offres soumises et aux professions de foi du comte de Toulouse Raimond VII, déclara qu'il fallait une croisade pour exterminer l'hérésie, émit le vœu qu'elle fût dirigée par le roi, et accorda une décime destinée à subvenir aux frais de la guerre sainte. En apprenant ces décisions, Honorius III promit de reconnaître au roi tout ce qu'il pourrait conquérir sur les Albigeois, et de lui garantir pendant la durée de la guerre tous les domaines en possession desquels il se trouvait alors. Encouragé par le légat, par ses barons, par ses évêques, Louis prit la croix le 30 janvier 1226; il s'engageait à partir après Pâques et à prolonger au besoin la guerre pendant sept ans; le cardinal, plusieurs évêques, les chapitres dont les représentants au concile s'étaient d'abord montrés peu empressés, promettaient des subsides, pendant qu'Honorius III défendait au roi d'Angleterre de molester un prince croisé, et de soutenir son cousin le comte de Toulouse; en même temps, Jacques I^{er} d'Aragon rendait à Barcelone une ordonnance interdisant à ses sujets de donner protection aux hérétiques. Louis VIII, aidé de tant de ressources et soutenu par de

1. Cet incident est raconté en détail par la *Chronique de Tours (Histor. de France, XVIII, p. 309)*. D'après Aubry de Trois-Fontaines (*Monumenta Germanie, scriptores, XXIII, p. 317*) et Philippe Mousket (éd. Reiffenberg, t. II, vers 25351 à 25380), c'est un privilège de l'Université que le légat aurait détruit, et non pas son sceau, comme le veut la *Chronique de Tours*; il a dû faire l'un et l'autre. Voir Le Nain de Tillemont, t. I, p. 373-375.

si bonnes dispositions, alla vite en affaire et convoqua ses vassaux à Bourges pour le 17 mai ¹.

La reine dut se résoudre à cette nouvelle séparation ; il est probable qu'elle le fit de bonne grâce ² ; elle avait trop d'intelligence et d'expérience pour ne pas savoir que dans une situation comme la sienne les sentiments personnels passent après la raison d'état. Cependant elle devait regretter le départ de Louis VIII, à qui elle était unie par une affection fidèle et payée de retour. Le roi lui laissait en partant le soin de ses nombreux enfants : Louis, devenu héritier de la couronne par la mort de son frère Philippe, Robert, Jean, Alphonse, Philippe Dagobert, nés tous les cinq avant que leurs parents fussent sur le trône ; d'autres étaient nés depuis : c'était d'abord la princesse Isabelle, qui figure sur le testament de son père, daté de juin 1225 ; on a parlé d'un sixième fils, Étienne, venu au monde à Paris en 1225, et levé sur les fonts par le légat du Saint-Siège ³ ; si cet enfant a vécu, l'on doit porter à huit le nombre de ceux que Blanche eut à élever et à défendre le jour où elle devint veuve. Un texte, qui généralement est digne de confiance ⁴, semble indiquer que Charles d'Anjou, le dernier de tous, naquit à la fin de mars 1227 ; il aurait donc été posthume, ce qu'on ne saurait guère admettre si l'on tient pour vrai que Louis quitta sa femme, pour ne plus la revoir, avant le 17 mai 1226, date à laquelle il partit de Bourges pour sa dernière expédition. Dès le mois de juin précédent, Louis avait réglé par un testament le sort de ceux qu'il laissait en arrière ⁵. L'aîné de ses fils, destiné à lui succéder, devait avoir à sa disposition, pour la défense du royaume, le trésor conservé à la tour du Louvre. Au second le roi donnait en fief l'Artois, et toute la terre qu'il tenait de sa mère Isabelle de Hainaut, à la réserve du douaire de Blanche, et sauf une clause de réversibilité à la couronne à défaut d'hoirs mâles ; ce fut la part qui plus tard échut à Robert d'Artois. Le troisième devait avoir l'Anjou et le Maine, qui semblaient ainsi réservés à Jean, mais la mort prématurée de ce jeune prince valut

1. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 375-389.

2. Madame Blanche l'otrois,

La reine, c'on moult proisa.

(Philippe Mousket, éd. Reiffenberg, t. II, v. 25451.)

3. Scèvele et Louis de Sainte-Marthe, *Histoire généalogique de la maison de France*, I, 510.

4. *Annales de Saint-Denis (Bibl. de l'École des Chartes, 1879, p. 280).*

5. Testament de Louis VIII, juin 1225 ; Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 54, n. 1710.

CHAPITRE II.

L'AVÈNEMENT DE LOUIS IX ET LA PREMIÈRE RÉVOLTE DES BARONS.

L'œuvre de Philippe Auguste compromise par la mort de son fils. — Dévouement de la nation au pouvoir royal. — Philippe Hurepel, oncle du roi; sentiments douteux de la haute noblesse. — Le chancelier Guérin et les serviteurs de la couronne. — Blanche de Castille régente par la volonté de Louis VIII; légitimité de son pouvoir. — Couronnement de Louis IX. — Délivrance du comte de Flandre. — Mort de Renaud de Dammartin. — Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. — Relations avec l'Angleterre; Henri III gagne une partie des seigneurs poitevins. — Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Pierre Mauclerc et Thibaud de Champagne se coalisent. — Blanche marche contre eux. — Soumission du comte de Champagne. — Traités de Vendôme avec les comtes de Bretagne et de la Marche. — Suspension d'armes entre les Français et Richard, frère de Henri III. — Le pape Grégoire IX d'abord favorable aux Anglais. — Trêve avec l'Angleterre. — Guerre en Languedoc; Raimond VII de Toulouse. — Romain, légat du Saint-Siège, lutte contre les chapitres qui refusent au roi des subsides pour la guerre des Albigeois. — Il retourne en Italie. — Prise de Labécède. — Difficultés entre la couronne et Thibaud, archevêque de Rouen.

Après quelques années de calme, Blanche de Castille eut un terrible réveil, quand elle se trouva subitement chargée d'élever un roi et de défendre un trône. Rarement la France s'était trouvée dans une situation plus grave.

Philippe Auguste avait été un conquérant, un grand prince; il avait repris de belles provinces aux ennemis de son royaume et de sa famille; sous son règne, le pouvoir souverain s'était tout d'un coup élevé si haut que depuis des siècles on n'avait vu, dans notre pays, une telle autorité se faire accepter des uns ou s'imposer aux autres; mais il avait été enlevé à son œuvre avant qu'elle fût consolidée, et son fils, qui paraissait digne de lui succéder, avait trop peu vécu. La mort de Louis VIII remet-

taut tout en question ; Louis IX était un enfant et la reine Blanche une étrangère ; on ne la connaissait pas encore assez pour la craindre et se croire obligé de lui obéir. Qu'allait devenir la docilité des grands barons et des autres vassaux, maintenant qu'ils ne se sentaient plus sous une main de fer ? On devait s'attendre à voir plusieurs d'entre eux s'abandonner à des idées d'indépendance ou à des velléités de révolte. La soumission du Midi n'était rien moins qu'achevée, et dans les anciens domaines des Plantagenets, en Normandie, en Poitou, beaucoup de gens pouvaient être tentés de revenir à leurs anciens maîtres. Le Saint-Siège, ce protecteur naturel des faibles, avait en plus d'une question des intérêts opposés à ceux de la France, et l'on n'était guère en droit de compter sur lui depuis qu'un étrange lien de suzeraineté l'unissait à l'Angleterre. Blanche de Castille allait avoir fort à faire pour défendre cette couronne si lourde à la tête d'un enfant.

Elle fut à la hauteur du danger ; elle accepta résolument et soutint sans faiblir une lutte qui paraissait inégale, dans laquelle on pensait bien la jeter bas, et d'où elle sortit triomphante. Le rôle qu'elle joua pendant ces dures années de régence fut vraiment grand, et l'on ne saurait assez dire ce qu'il lui fallut de courage pour maintenir les traditions de la royauté française. Il est juste de reconnaître qu'elle ne combattit pas seule ; autour du trône il y avait de vaillants et intelligents serviteurs, formés à l'école de Philippe Auguste, dont elle défendait l'héritage, et dans plus d'une occasion le sentiment public se déclara pour le roi, qui représentait l'ordre et l'unité nationale, contre la féodalité turbulente et les ennemis du dehors.

Dans les premières années ou les premiers mois qui suivirent l'avènement de Louis IX, un de ces poètes naïfs qui se trouvent toujours là pour pleurer la mort des rois et souhaiter la bienvenue à leurs successeurs, Robert Saincereaue, exprima dans une complainte rimée les craintes que tous les sujets fidèles éprouvaient pour leur jeune prince et pour son royaume ¹. Cette élégie

1. Sermon en vers de Robert Saincereaue (*Historiens de France*, t. XXIII, p. 124-131). « Sacheis bien, cil qui cest escrit tendront, que le mois que li bons rois Loos trespasa, Robert Saincereaue en fit ce sermon... » L'auteur a donc mis la main à l'œuvre en novembre ou décembre 1226 ; mais il a dû reprendre plus tard son poème, à moins qu'il n'ait mis assez longtemps à le faire ; c'est ce que démontrent, comme l'ont observé les éditeurs, les passages relatifs à la mort du chancelier Guérin et à la délivrance du comte de Flandre. Du Cange, qui a publié ce texte à la suite de son édition de Joinville (in-f°, 1668, p. 162), l'a intitulé : *Sermon en vers de Robert de Sain-*

est d'une facture disgracieuse ; la composition est maladroite ; la monotonie de la forme et la pauvreté de l'idée ramènent sans cesse l'auteur à des redites involontaires et dépourvues d'art ; mais le sentiment qui le fait écrire est simple, profond, vraiment touchant. On croit voir et entendre la foule de ceux qui, malgré les misères et les souffrances de ce temps, se trouvaient un peu plus tranquilles ou un peu moins malheureux depuis que le roi commençait à être le plus fort. Ce pauvre rimeur, si même il fait, en louant son maître, œuvre de courtisan, n'en a pas moins un accent de réelle sincérité quand il regrette le prince qui vient de mourir, et fait, en tremblant, des vœux pour son trop jeune successeur. « Je prie la Vierge, mère de Dieu, par le saint amour qu'elle eut pour son cher fils, je la prie par sa pitié de garder le roi de France, de l'éloigner du péché. Et la bonne reine : que le roi du ciel la reconforte ! Tu lui as fait, fortune, un bien grand tort, à elle et à ses beaux enfants (que Dieu défende !) pour le bon roi leur père que trop tôt tu leur a pris. »

Un de ses fils est rois, or doint Dex qu'altant vaille.

Et le poète célèbre en termes émus les vertus de ce vaillant maître en qui tout le monde avait si grande confiance ; il revient sans cesse avec de nouveaux souhaits qu'il adresse au petit roi, à sa mère, à ses frères : « Que le Seigneur Dieu notre père, par son commandement, confonde ceux qui le trahissent ; qu'ils vivent dans les tourments s'ils ne veulent s'amender, les traîtres félons. Que de Dieu et du siècle ils aient malédiction. » Evidemment on se rend déjà compte que la royauté va être exposée à de mauvaises et vilaines entreprises. Robert Saincereau, qui a composé les premiers vers de son *sermon* rimé aussitôt après les funérailles de Louis VIII, le termine quelques mois plus tard, au moment où vient de mourir le chancelier Guérin, évêque de Senlis ; il a toute une page de regrets pour ce sage et brave défenseur que son jeune maître vient de perdre : « Bénis soient ceux qui bien vous aimeront et qui en bonne foi bien vous conseilleront ; c'était un fort soutien que vous aviez dans le bon évê-

certiaux sur la mort du roy S. Louys. On a peine à comprendre comment il a pu commettre une pareille erreur. Quant au nom de Sainceriaux, Sainceriau ou Saincereau, il rappelle de fort près celui de Sancerre, et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (t. XXIII, p. 420) en ont conclu que Robert pourrait bien être originaire de cette ville ; à cet égard, rien n'est démontré.

que Guérin ; par Dieu et grâce à son grand sens, vous avez eu beaucoup d'amis ; il fut homme d'honneur, il fut loyal ; sachez-le certainement, car votre père le savait bien, lui qui l'aimait si fort. » On n'a jamais vu si bon évêque depuis le temps de Turpin et de Charlemagne ; il a eu l'amitié et la confiance de Philippe Auguste, du roi Louis, de la reine Blanche ; « noble roi, vous devez bien vous souvenir de ce vaillant homme, car jamais meilleure personne ne mourut. » Puis le bon panégyriste fait appel au dévouement de Philippe Hurepel, l'oncle du roi, du comte de Flandre, qui vient de quitter sa prison. Robert compte aussi sur les autres grands vassaux pour défendre la couronne : « Que Dieu donne au comte de Bretagne d'avoir paix, concorde et bon amour envers le roi ; sachent bien tous ceux qui lui seront fidèles qu'en ce monde et dans l'autre ils en auront une haute récompense ; que Dieu, par son saint nom, accorde au comte de Champagne d'avoir paix et bonne alliance au roi et aux barons. »

Les préoccupations que révèle ce petit poème devaient être partagées par un grand nombre de ceux que Blanche de Castille allait avoir à gouverner. Dans l'incertitude des premiers jours chacun se demandait sur qui Louis IX et sa mère pourraient s'appuyer. Était-ce le comte Philippe de Boulogne, le premier prince du sang ? On l'espérait, et il se montra fort bien au début. Était-ce Pierre Mauclerc, l'ambitieux comte de Bretagne ? Était-ce le comte de Champagne, naguère si peu fidèle au roi ? Nul ne pouvait, avant que les faits eussent parlé, fonder sur leurs sentiments douteux une solide espérance. Par contre, les conseillers de la couronne, ceux dont le chancelier Guérin, encore vivant en novembre 1226, était le véritable chef et l'inspirateur, avaient montré assez de dévouement au père et à l'aïeul de leur maître pour que de leur part il y eût tout à espérer, rien à craindre.

A la tête de ceux qui paraissaient destinés à soutenir de leur dévouement le nouveau roi figurait le second fils de Philippe Auguste, le comte de Boulogne Philippe Hurepel. Fils d'Agnès de Méranie, dont le mariage n'avait pas été reconnu par le Saint-Siège, Philippe avait été solennellement légitimé par le pape Innocent III, en même temps que sa sœur Marie, le 2 novembre 1201¹ ; c'est donc par erreur qu'on l'a quelquefois traité de

1. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, 1499 et 1500. — M. Léopold Delisle, dans ses *Recherches sur les comtes de Dammartin au treizième siècle* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1869, p. 189), a raconté l'histoire de Philippe Hurepel et donné le catalogue de ses actes ;

bâtard. Lorsqu'il était encore au berceau, son père s'occupait de lui assurer un établissement digne d'un fils de roi : le comte Renaud de Dammartin, plus tard célèbre par sa trahison et sa captivité, avait eu de sa femme Ide de Boulogne une fille unique, Mahaut ; dès 1201, elle fut fiancée à Philippe, qui ne devait cependant l'épouser que quinze ans plus tard. C'était une brillante alliance ; le frère de Renaud, Simon de Dammartin, avait épousé la comtesse de Ponthieu, nièce du roi ; c'était surtout un héritage bon à prendre, car Renaud possédait, tant par lui que par sa femme, les comtés de Dammartin, de Boulogne et de Mortain. Il est vrai qu'après sa défaite de Bouvines, l'infidèle comte de Boulogne, jeté en prison pour le reste de ses jours, perdit tous ses biens, et il ne semble pas que Philippe Auguste les ait remis entre les mains de son second fils. Il le fit armer chevalier en 1222. L'année suivante, quand une mort prématurée eut enlevé le roi de France, le prince Philippe fut présent à ses funérailles, aux côtés de son frère aîné qui, à peine roi, le mit en possession du comté de Boulogne. Peu de temps après, Philippe alla se saisir de ce beau fief. Quelques années auparavant (1218), la mort de Thibaud, comte de Blois, avait ajouté aux domaines dont il avait déjà la jouissance ou l'expectative le comté de Clermont en Beauvaisis. Enfin, en février 1224, le roi son frère lui confirma les droits qu'il avait sur les comtés de Mortain et de Clermont, sur un quart de Dammartin et sur le comté d'Aumale. Philippe était donc un fort puissant seigneur. Ses contemporains l'appelaient Hurepel ou le Hérissé, non pas, comme on l'a prétendu, à cause d'une rudesse de manières qu'aucun texte ne nous fait connaître, mais plutôt parce qu'il avait, comme son père, les cheveux hérissés et touffus¹. Il devait beaucoup au roi Louis son frère,

c'est principalement à ce mémoire qu'il faut avoir recours pour tout ce qui se rapporte au nom, à la naissance, à la vie et à la mort du comte de Boulogne. On peut encore citer deux passages de Le Nain de Tillemont (*Histoire de S. Louis*, t. I, p. 73 et p. 322), et une dissertation de Bréquigny (*Mémoires pour servir à l'histoire de Calais; Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLIII, 1786, p. 722 et suiv.).

1. M. Henri Martin, dans son *Histoire de France* (t. IV, p. 134), fait de Philippe Hurepel un portrait peu flatteur : « C'était, » dit-il, « un jeune homme ignorant et grossier, comme l'indique son surnom de Hurepel (rude peau), etc. » Cette appréciation est absolument fantaisiste. Le surnom de « Hullepius », ou « Hullepès », est également appliqué, par le poète Philippe Mousket (éd. Reiffenberg, t. II, vers 19239 et 19242), au roi Philippe Auguste, qui ne passe pas pour avoir été un homme ignorant et grossier, quoiqu'il eut les cheveux hérissés, ainsi que nous l'apprend un curieux

qui avait été pour lui un véritable bienfaiteur ; aussi paraît-il lui avoir été très dévoué ; il fut le compagnon de ses derniers jours et se fit remarquer, à la mort de Louis, par la sincérité de sa douleur.

Malgré l'étroite parenté qui l'unissait à Louis IX, Philippe Hurepel ne devait pas toujours être dévoué aux véritables intérêts de son neveu. Blanche pouvait encore moins se fier aux princes de la maison de Dreux, descendants du roi Louis VI, qui n'étaient pas aussi rapprochés de son fils par les liens du sang et que leur situation dans le monde féodal destinait à se conduire plutôt en grands vassaux qu'en parents. L'aîné de cette famille était le comte de Dreux Robert, mais elle était représentée avec un éclat tout particulier par son frère Pierre Mauclerc. Cet homme remuant et dangereux, qui par ses révoltes allait bientôt mettre le feu au royaume, gouvernait la Bretagne, dont il avait épousé l'héritière, en attendant que son fils Jean fût majeur. Il avait encore deux frères qui firent parler d'eux pendant la jeunesse de Louis IX, Jean de Braine, comte de Mâcon, et Henri, trésorier de Beauvais, bientôt après archevêque de Reims. La maison de Courtenay, également issue de Louis le Gros, et bien plus fidèle aux sentiments de famille, jouait dans le royaume un rôle beaucoup moins important. Enfin le sang de France était représenté, à un degré fort éloigné, par le jeune duc de Bourgogne, dont la famille s'était en général bien conduite envers les rois. La reine n'avait que trop de motifs de considérer avec méfiance les autres grands vassaux ; avant de les avoir vus à l'œuvre, elle n'avait pas le droit d'espérer qu'ils se laisseraient dominer par des raisons de devoir et de loyauté envers leur souverain ; cependant la comtesse Jeanne de Flandre, épouse de Ferrand de Portugal, à la délivrance duquel on travaillait alors, était la propre nièce de Philippe Auguste, et l'on pouvait croire de sa part à des sentiments fidèles. Le haut clergé qui, par tradition et par nécessité, était plus dévoué que la grande noblesse à la cause de la royauté, subissait l'influence du Saint-Siège, et la nature même de son pouvoir devait amener entre lui et le souverain de fréquents conflits ; il s'en fallait de beaucoup que tous les archevêques et tous les évêques fussent disposés à soutenir Blanche et à lui faciliter sa tâche ; tous n'avaient pas la bonne volonté du métropolitain

texte publié par M. Paul Meyer : « Si me membre de Monseigneur le roi Philippe de France que l'on pooit bien apeler le vallet maupigné, quant il estoit juenes, car il estoit tous jours hericioz. » *Romania*, 1885, p. 7.

de Sens, Gautier Cornu; celui-là du moins était un homme sûr; il appartenait à l'une de ces familles qui peuplaient les diocèses de bons évêques et la cour royale d'excellents conseillers.

C'était surtout dans l'entourage immédiat du roi que se rencontrait, avec le véritable mérite, le dévouement sans arrière-pensée. Les princes capétiens du treizième siècle, qui ont tant fait par eux-mêmes, ont aussi été servis. Fidèles à leurs habitudes de vigilance et d'activité, à leur politique presque toujours bien suivie, ils donnaient à ceux qui les voyaient de près, qui étaient déjà leurs obligés et qui avaient tout intérêt à travailler aux progrès du pouvoir souverain, des exemples dont il était facile de profiter. De là venait ce nombre relativement grand de serviteurs dévoués et bien choisis, de là ces petites dynasties de conseillers et de fonctionnaires, formées en bonne partie par les familles nobles de l'ancien domaine direct, où l'on héritait de ses parents, avec la confiance et la faveur du roi, avec des charges souvent importantes, un réel attachement à la maison de France. Quand on parcourt les listes de témoins insérées, au temps de Louis VIII, dans les actes publics intéressant la royauté, on voit, à côté des archevêques, des évêques et des vassaux les plus puissants, avec les grands officiers de la couronne, un certain nombre de personnes, moins importantes par leur situation féodale ou leur rôle politique, mais qui, à divers titres, appartiennent à la maison du roi; il n'est pas rare d'en compter, dans un même acte, plusieurs du même nom ou de la même famille. Que l'on passe au règne de Louis IX, on les retrouvera dans les chartes, dans les comptes de l'hôtel, dans les chroniques, servant de témoins, suivant les déplacements de la cour, investis de fonctions administratives ou chargés de missions spéciales, mais en même temps traités en familiers. Ils sont les utiles et fidèles collaborateurs du pouvoir royal; à côté du chancelier, du chambrier, du connétable, du petit nombre de grands seigneurs dont au besoin l'appui ne faisait jamais défaut, ils sont là, prêts à donner le concours de leur activité et de leur expérience.

Parmi les barons qui, par leurs traditions de famille ou leur attachement personnel, faisaient en quelque sorte partie de la cour, il faut citer tout d'abord Archambaud de Bourbon. Pendant la maladie de Louis VIII, ce seigneur s'était conduit en ami dévoué¹. Imbert, sire de Beaujeu, que le père de Louis IX avait laissé en Languedoc à la tête des troupes royales, était en-

1. Guillaume de Puy-Laurens, *Historiens de France*, t. XIX, p. 317.

core un de ceux en qui Blanche de Castille pouvait mettre sa confiance; il fut toujours fidèle à son prince; ses talents et les services qu'il n'avait cessé de rendre lui valurent plus tard l'épée de connétable¹. Le comte Amaury de Montfort, qui le précéda dans cette grande charge, était auprès de Louis VIII en novembre 1226, et depuis lors son dévouement ne se démentit pas. Fils du célèbre Simon de Montfort, qui avait brisé la puissance des comtes de Toulouse, il avait dû renoncer à conserver les conquêtes de son père; mais quoique les circonstances l'eussent amené à céder au roi les prétentions et les espérances dont il était l'héritier, il était resté un très bon vassal.

A côté d'eux et au-dessus de tous ceux auxquels était déléguée, dans une mesure quelconque, l'autorité royale, il y avait un homme que sa haute intelligence et tout un passé de services destinaient à jouer à la cour de France, s'il eût vécu plus longtemps, un rôle des plus importants. Le chancelier Guérin, si influent sous Philippe Auguste et sous Louis VIII, paraissait entre tous capable d'aider la régente au milieu des difficultés et des dangers. Il était chevalier de l'Hôpital lorsque le roi de France, à la fin de 1201, l'avait pris pour vice-chancelier; l'office de chancelier étant depuis assez longtemps vacant, Guérin avait dès lors exercé, sous un titre modeste, les fonctions les plus difficiles qu'il y eût dans le royaume². Sorti d'un de ces ordres militaires qui produisaient tant de bons soldats et d'habiles administrateurs, il avait continué de porter le costume des Hospitaliers comme évêque élu de Senlis, et, même après sa consécration, il n'avait cessé de s'appeler frère Guérin. Lié d'amitié avec Philippe Auguste et conseiller intime de ce grand prince, « son habileté, l'incomparable valeur de son intelligence, la variété de ses talents, l'avaient mis à même de si bien faire, qu'à la cour il était comme le second du roi et traitait, sans jamais commettre une faute, les affaires de l'État³. » Très instruit, toujours occupé de veiller aux intérêts des églises, il était encore, et par-dessus tout, un fort bon général. En 1213, après la défaite navale de Dam, il fut un de ceux que Philippe Auguste chargea de brûler les restes de la flotte royale; peu de temps après, il fut mis, avec

1. Par sa mère, sœur d'Isabelle de Hainaut, Imbert de Beaujeu était le cousin-germain de Louis VIII.

2. Voir le *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, par M. Léopold Delisle, introduction, p. LXXXVI-LXXXVII, et consulter les pièces indiquées à la table de cet ouvrage.

3. Guillaume le Breton, édit. Delaborde, n. 175.

le comte de Saint-Pol, à la tête d'un corps d'armée qui reprit Tournay et ravagea la seigneurie de Mortagne. Le matin de Bouvines, tandis que l'armée royale se retirait sur Lille, frère Guérin, parti en reconnaissance à l'arrière-garde avec le vicomte de Melun, aperçoit des premiers la marche en avant de l'armée coalisée; il court avertir le roi, et dans le conseil de guerre que Philippe Auguste réunit aussitôt, il insiste pour qu'on livre bataille. Il revient ensuite se placer à la tête de l'aile droite, qui faisait face aux troupes du comte de Flandre, met en arrière ceux dont il est le moins sûr, et crie aux plus braves, qui forment le premier rang : « Le champ de bataille est large, étendez-vous tout droit par la plaine de peur que les ennemis ne vous enferment; il ne faut pas que les chevaliers se rangent les uns derrière les autres; placez-vous de façon à pouvoir tous combattre sur une seule ligne. » Puis il lance en avant les sergents à cheval, par lesquels il fait engager l'action. A la fin de la journée, c'est à lui que se rend le comte Renaud de Boulogne. En 1219, il accompagne le prince Louis en Languedoc; on le retrouve aux funérailles de Philippe Auguste, qui l'avait chargé de veiller à l'exécution de son testament. Louis VIII, à peine roi, le nomme chancelier, mais il ne fait que changer de titre : son influence et le crédit dont il avait joui depuis longtemps ne pouvaient plus augmenter. Il prit part à l'interrogatoire de l'imposteur qui avait voulu se faire passer pour l'empereur de Constantinople Baudouin de Flandre, mort en Orient; on n'a pas à relever ici tous les documents et les textes historiques où il apparaît comme négociateur, comme arbitre, ou pour son propre compte¹. Guérin était un de ces hommes précieux qui sont pro-

1. Guillaume le Breton, dans sa *Chronique*, fait un superbe éloge de Guérin (édit. Delaborde, *Chronique*, n^o 175 et 182), et Philippe Mousket est d'accord avec lui pour célébrer ses mérites (édit. Reiffenberg, vers 27907 et suiv.); Robert Saincreau le représente comme le plus fidèle serviteur de la royauté (*Historiens de France*, t. XXIII, p. 128, vers 137 à 168).

Guérin est chargé d'incendier la flotte royale à Dam (Guillaume le Breton, édit. Delaborde, t. II, *Philippide*, liv. IX, vers 534).

Il reprend Tournay (même édit., t. I, *Chronique*, n. 181; t. II, *Philippide*, liv. IX, vers 710).

Son rôle à Bouvines (Guillaume le Breton, *Chronique*, n^o 182, 183, 186, 196).

Il part avec le prince Louis pour la guerre des Albigeois (*ibidem*, n. 233); il assiste aux obsèques de Philippe Auguste (*ibidem*, continuation du manuscrit de Paris, n. 7); il est chargé par ce prince de missions diplomatiques (*Récits d'un ménestrel de Reims*, édit. de M. de Wailly, *Société de l'histoire de France*, n^o 269 à 272, et 276). Sous Louis VIII, il souscrit les

pres à tout et auxquels on peut tout confier ; mais il n'eut pas le temps de faire à son nouveau maître tout le bien qu'on attendait de lui. Sa mort, arrivée le 19 avril 1227, eût été pour la couronne un véritable malheur, si Blanche de Castille n'avait pu réparer par son propre mérite les pertes même les plus sensibles.

Le chambrier de France Barthélemy de Roye, qui survécut pendant une dizaine d'années au chancelier Guérin, justifiait aussi par ses éminentes qualités et la constance de son dévouement la faveur dont il avait joui sous les deux règnes précédents. Longtemps avant l'automne de 1208, pendant lequel il devint l'un des grands officiers de la couronne, il figure dans les actes royaux comme un personnage important ¹. Sa haute fortune s'explique par les services qu'il rendit dans les conseils, dans les négociations, à la guerre. On le trouve à l'armée de Flandre pendant les campagnes de 1213 et de 1214, et le biographe de Philippe Auguste dit qu'il était déjà d'un âge avancé quand il combattit à Bouvines. A la fin de cette grande journée, lorsque l'empereur Othon IV eut pris la fuite, poursuivi dans sa déroute par Guillaume des Barres, Barthélemy ne voulut pas abandonner son roi, qui venait de courir de terribles dangers ; il se tint à ses côtés, avec Gautier de Nemours et Guillaume de Garlande, « dont les lances étaient brisées et les épées teintes de sang ² ». Après avoir été le familier de Philippe Auguste, qui le désigna pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires ³, il devint le conseiller de Louis VIII, puis le défenseur de son fils, et c'est à lui que fait allusion l'auteur de la chronique de Tours, quand il représente la France comme

actes royaux ; en décembre 1226, il est nommé dans un acte relatif aux arrangements conclus avec la comtesse de Flandre (Teullet, *Layettes*, t. II, n. 1898).

Pour l'époque de sa mort, voir Philippe Mousket, édit. Reiffenberg, t. II, vers 27907 ; Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ*, scriptores, t. XXIII, p. 919, ligne 38 ; *Gallia Christiana*, t. X, col. 1413 et 1414.

1. Barthélemy de Roye devint chambrier en septembre ou octobre 1208 (Léopold Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, introduction, p. LXXXIII. Voir, à la table de ce livre, l'indication des pièces où il est cité).

2. En 1213, Barthélemy est l'un de ceux que le roi charge d'incendier la flotte royale à Dam (Guillaume le Breton, édit. Delaborde, t. II, *Philippide*, liv. IX, vers 534) ; en 1214, il fait campagne en Flandre (*ibidem*, liv. X, vers 538). Il prend part à la bataille de Bouvines (Guillaume le Breton, t. I, *Chronique*, n. 184, « vir provecete etatis et sapiens », et n. 192).

3. Barthélemy est, avec frère Guérin, l'un des exécuteurs testamentaires de Philippe Auguste (*Historiens de France*, t. XVII, p. II b). Philippe Mousket le cite au nombre des conseillers de Louis VIII (édit. Reiffenberg, t. II, vers 23955).

gouvernée, pendant les jeunes années de Louis IX, par un enfant, une femme et un vieillard¹; mais ce vieillard était un homme de grande expérience et de bon conseil, vraiment digne de conserver auprès de son souverain une situation privilégiée.

L'office de bouteiller de France appartenait en 1226 à Robert de Courtenay, cousin germain de Philippe Auguste, et dont le frère aîné, Pierre, avait été empereur d'Orient; l'un de ses neveux, Robert, régnait alors à Constantinople; un autre, Baudouin II, devait être le dernier souverain de cet empire latin, qui à peine né menaçait ruine. Pendant l'expédition d'Angleterre, Robert de Courtenay s'était montré très dévoué; après la défaite de Lincoln, il avait répondu à l'appel de Blanche de Castille; mais le vaisseau sur lequel il se trouvait avec Eustache le Moine avait été capturé dans la bataille navale du 24 août 1217. A peine roi, Louis VIII avait reconnu le dévouement de son cousin en l'élevant à la dignité de bouteiller².

Le connétable Mathieu de Montmorency, auquel les historiens de sa maison donnent le surnom de Grand, avait pris part à la troisième croisade; on le retrouve au siège du Château-Gaillard

1. Chronique de Tours, *Historiens de France*, t. XVIII, p. 319 : « Videbant enim regni Franciæ pervasores per manus mulieris et pueri, necnon et cujusdam senis, scilicet Bartholomæi de Roya eorumdem consiliarii, regnum Franciæ gubernatum, et ob hoc credebant illud consilio et auxilio destitutum, juxta illud Ovidii :

Tres sumus imbelles numero : sine viribus uxor,
Laertesque senex, Telemachusque puer.

Un des textes les plus curieux que nous ayons, en ce qui le concerne, a été publié, en 1890, par M. Léopold Delisle : *Instructions adressées par le comité des travaux historiques et scientifiques*, n. 30, p. 65; *Éloge de Barthélemy de Roie, grand chambrier de France, mort vers l'année 1237*. Nous utiliserons ce document en mentionnant la mort de Barthélemy. Sa générosité envers l'abbaye de Saint-Antoine, près Paris, est attestée par une charte de novembre 1227 (*Gallia Christiana*, t. VII, preuves, col. 99 et 100).

2. Du Bouchet a consacré à Robert de Courtenay plusieurs pages de son *Histoire généalogique de la maison royale de Courtenay*, in-f°, 1661, p. 15, et p. 103 à 117. Les *Luyettes du Trésor des Chartes*, publiées par M. Teulet, tomes I et II, contiennent un certain nombre d'actes relatifs à Robert ou souscrits par lui; son sceau et son contre-sceau ont été décrits par M. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. I, n. 274.

Guillaume le Breton a parlé de son rôle dans l'expédition d'Angleterre (édit. Delaborde, t. I, *Chronique*, n. 223); mais c'est surtout l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* qui donne à cet égard les détails les plus intéressants (édit. Francisque Michel, *Société de l'histoire de France*, p. 166, 198, 201, 202, 205).

et surtout à Bouvines, où il fit bravement son devoir. Il avait ensuite accompagné le fils de Philippe Auguste contre les Albigeois. Le roi, qui l'employait dans les négociations, lui donna la charge de connétable, dont il était en possession dès 1218. Il accompagna Louis VIII contre les Anglais et au siège d'Avignon ¹. Blanche de Castille et son fils pouvaient s'estimer heureux d'avoir auprès d'eux cet homme, dont un contemporain a dit :

Cil fu preus et de bon conseil,
Qu'il n'ot en France son parel ².

Le maréchal Robert de Coucy ne nous est connu que pour avoir été présent à Montpensier, au moment où le roi de France mourant fit promettre à ceux qui l'entouraient d'être fidèles à son fils, mais un autre maréchal de France, Jean Clément, seigneur du Mez et d'Argentan, montra bientôt des qualités militaires qui étaient de tradition dans sa famille. La charge dont il était titulaire, et qui devait plus tard appartenir à son fils, avait été successivement illustrée par son oncle Aubry, tué au siège de Saint-Jean-d'Acre, et par son père Henri Clément, qui, au dire d'un contemporain, « avait dans son petit corps une âme de géant ». Philippe Auguste, quand il le perdit, tint à reconnaître ses services en conférant le maréchalat, qui pourtant n'était pas héréditaire, à son fils Jean, alors trop jeune pour l'exercer ³.

1. La vie du connétable Mathieu a été racontée par Du Chesne dans son *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, in-f°, 1624, p. 125 et suiv. Rigord rapporte qu'à Messine Philippe Auguste lui donna trois cents onces d'or (édit. Delaborde, n. 72); Guillaume le Breton cite sa présence au siège du Château-Gaillard (*Philippide*, l. VII, v. 273), et à l'armée de Flandre, en 1214 (*ibid.*, X, 469); il raconte ses exploits à Bouvines (édit. Delaborde, t. I, *Chronique*, n° 186 et 188; t. II, *Philippide*, l. XI, v. 112). En avril 1216, le roi l'envoya en mission auprès de la comtesse de Champagne (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 1658). Il était connétable dès juillet 1218 (*ibid.*, p. 399, note). Voir les tables du *Catalogue des actes de Philippe Auguste* et des *Layettes du Trésor des Charles*, tomes I et II.

2. Philippe Mousket, vers 28345-46.

3. Le P. Anselme, dans son *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. VI, p. 618-621, a résumé l'histoire des quatre maréchaux fournis par cette famille : 1° Aubry Clément, seigneur du Mez en Gâtinais, maréchal sous Philippe Auguste, tué au siège de Saint-Jean-d'Acre (Rigord, édition Delaborde, n. 81, p. 115; Guillaume le Breton, même édition, t. II, *Philippide*, l. X, vers 361).

2° Son frère Henri Clément, seigneur du Mez et d'Argentan, surnommé

On aurait trop à faire si l'on voulait citer tous ceux qui s'étaient fait connaître par leur dévouement au feu roi, ou à la loyauté desquels il avait adressé, de son lit de mort, un appel suprême. Il suffira de citer Jean de Beaumont, qui fut sous Louis IX un des meilleurs chefs des troupes royales ¹, Adam de Beaumont ², Guillaume des Barres le Jeune, fils du célèbre compagnon d'armes de Philippe Auguste, et Pierre des Barres ³, Jean de Nesle ⁴, Jean de Vallery ⁵, dont le nom fut si glorieusement porté par Érard de Vallery, le vainqueur de Tagliacozzo, Guillaume Ménier, bailli et châtelain d'Étampes ⁶, Adam de Milly, bailli d'Arras ⁷, Hugues d'Athies, conseiller de Philippe Auguste, et panetier de France dès l'avènement de Louis IX ⁸, Simon de Poissy, qui après la défaite de Lincoln avait ramené au prince Louis les restes de l'armée française ⁹. Le chambellan Ours, Philippe de Nemours, et Guy de Nemours, sire de Méréville,

le Petit maréchal : « corpore parvus, mente gigas », dit Guillaume le Breton (*Philippide*, l. X, v. 224); il se trouvait à l'armée du prince Louis lorsque Jean sans Terre fut vaincu à la Roche-au-Moine, et mourut peu de temps après.

3° Jean Clément, fils de Henri.

4° Henri Clément, fils de Jean.

Le nom de Jean Clément reviendra au cours de ce récit. Guillaume le Breton, après avoir raconté la mort du Petit maréchal Henri (*Chronique*, n. 180), s'exprime en ces termes : « Cui successit Johannes filius ejus adhuc impubes, cujus vices commisse fuerunt Galtero de Nemosio ad tempus, quousque ipse ad adultam perveniret etatem; et hoc totum fuit de benignitate regis, quia hereditaria successio in talibus officiis locum non habet. »

1. Jean de Beaumont; Teulet, *Layettes*, t. II, 1639, mars 1224; *ibid.*, 1811, acte du 3 novembre 1226.

2. Adam de Beaumont; *Layettes*, t. II, 1811.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. Jean de Vallery; *ibid.*

6. Guillaume Ménier; *Layettes*, t. II, 1639, mars 1224; *ibid.*, 1713, juillet 1225.

7. Adam de Milly; *Layettes*, t. II, 1639, mars 1224.

8. Hugues d'Athies; *Layettes*, t. II, 1639, mars 1224; 1713, juillet 1225.

9. Simon de Poissy paraît souvent dans les actes de Philippe Auguste (Léopold Delisle, *Catalogue*, n° 660, 1008, 1404, 1888, 1951, 1959, 2191; années 1201 à 1223). Guillaume le Breton, qui l'appelle « Simon Pissianita », parle du rôle qu'il joua au siège de Lincoln et après la défaite que les Français subirent sous les murs de cette ville (édit. Delaborde, t. I, *Chronique*, n. 223). En janvier 1226 il figure, avec Robert de Poissy, au nombre des vassaux qui, à cette date, ont déclaré avoir conseillé au roi d'entreprendre l'expédition contre les Albigeois (Teulet, *Layettes*, t. II, n. 1742). Il est nommé dans l'acte du 3 novembre 1226 (*Layettes*, t. II, n. 1811).

qu'on trouve auprès de Louis VIII dans les jours qui précédèrent sa mort, appartenaient, eux aussi, à l'une de ces familles que les rois avaient comblées de faveurs, et qui en revanche leur apportaient, à chaque génération, de nouvelles preuves de leur fidélité¹. On ne peut énumérer ces bons et loyaux serviteurs de la couronne sans tomber dans les redites, mais cela tient à ce que presque tous s'étaient distingués par les mêmes qualités, dans quelques-unes de ces circonstances graves et décisives où se révèlent les vrais courages et les sentiments sûrs ; quand on les passe en revue, on est à chaque instant obligé de rappeler que l'un a combattu à Bouvines, qu'un autre a pris part à l'expédition d'Angleterre. Il faut avouer que cette monotonie a quelque chose d'imposant. Combien se sont trouvés dans le cas du brave Michel de Harnes, qui a successivement servi et conseillé trois rois. Après avoir fait traduire en français les exploits légendaires

1. Gautier le Chambrier, ou plutôt le Chambellan, serviteur de Philippe Auguste, avait eu de sa femme Aveline, dame de Nemours, sept fils, dont trois furent évêques, à savoir : Étienne, évêque de Noyon ; Pierre, évêque de Paris ; Guillaume, évêque de Meaux ; les quatre autres devinrent chevaliers ; c'étaient Philippe de Nemours, Gautier le Chambrier ou le Chambellan, très connu sous le nom de Gautier le Jeune, Ours, chambellan, et Jean. Aubry de Trois-Fontaines les nomme dans sa chronique (*Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXIII, p. 884, p. 922) ; Guillaume le Breton fait l'éloge des trois évêques, dont aucun ne survécut à Philippe Auguste (édit. Delaborde, t. I, *Chronique*, n. 176). Gautier le Jeune, chargé par ce prince de reconstituer les registres du Trésor des Chartes, fut un de ses plus fidèles conseillers ; il lui rendit de nombreux services et se distingua fort à Bouvines (voir la table de l'édition de Guillaume le Breton). Son frère, le chambellan Ours, est souvent nommé dans les actes royaux (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, pièces 424, 478, 977, 1406, 2034) ; il figure comme témoin dans une charte de Marie, comtesse de Ponthieu, souscrite par beaucoup d'autres officiers et serviteurs de Louis VIII (*Layettes*, t. II, n. 1713, juillet 1225) ; il a pris part à la rédaction de la lettre que les prélats et les barons français ont adressée à Frédéric II pendant le siège d'Avignon (*Layettes*, t. II, n. 1789, juin 1226) ; il était auprès du roi le 3 novembre 1226 (*Layettes*, t. II, 1811). Un Philippe de Nemours paraît, à titre de témoin, dans cette dernière pièce, ainsi que dans une charte de mars 1224, souscrite également par les grands officiers et les gens du roi (*Layettes*, t. II, 1639). Leur parent Guy de Méréville est dans le même cas (*Layettes*, t. II, 1639, 1713, 1811) ; il était, avec Gautier de Nemours, seigneur d'Aschères (Delisle, *Catalogue*, 1982), et on le retrouve, en juin 1230, dans l'acte de condamnation de Pierre Mauclerc (*Layettes*, t. II, 2056). Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la maison de Nemours ; comme les familles du Mez, des Barres, de Vallery, de Milly, toutes établies sur le même coin de terre, elle s'est dévouée pendant plusieurs générations au service de la dynastie, à laquelle elle dut sa fortune.

de Charlemagne et de Roland ¹, et avant d'aller chercher de nouveaux dangers en Angleterre ², il avait reçu à la bataille de Bouvines un coup de lance qui, traversant l'écu, le haubert et la cuisse, l'avait cloué sur la selle de son cheval ³.

Le concours de serviteurs capables et dévoués valait mieux pour Blanche de Castille que les droits même les plus incontestables. Elle s'appuya sur eux pour résister aux ennemis de la puissance royale, et ils la soutinrent avec une fidélité qui ne faiblit jamais; son énergie, son intelligence et la haute idée qu'elle avait de sa mission, firent le reste. Il est certain qu'elle aurait été renversée, si elle n'avait eu pour se maintenir au pouvoir que la volonté de son mari. Cependant, les intentions de Louis VIII ne prêtaient à aucun doute; avant de mourir, il avait déclaré « que son successeur, avec le royaume, et tous ses enfants, jusqu'à leur majorité, » devaient être en la garde et sous la tutelle de la reine ⁴. En s'exprimant ainsi, le feu roi n'avait pas seulement confié à Blanche l'éducation de Louis IX, il avait remis entre les mains de la reine le gouvernement de l'État. On ne pouvait lui contester le droit d'en disposer ainsi, car aucun usage, aucun précédent n'autorisait les grands à intervenir dans la constitution d'une régence. On a cru que Philippe Auguste avait demandé l'approbation des barons lorsqu'à l'assemblée de Vézelay, avant de partir pour la troisième croisade, il avait confié le gouvernement du royaume à sa mère et à son oncle; mais les mots *accepta licentia* ⁵, sur lesquels est fondée cette opinion, signifient simplement qu'il prit congé de sa noblesse, et c'est ainsi qu'on les a interprétés, dès le treizième siècle, dans les textes officiels ⁶. Quand Louis IX, à son tour, se mit en route pour

1. En 1206; *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule VI, p. 25.

2. *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, p. 169, 198, 201.

3. Guillaume le Breton, *Chronique*, édit. Delaborde, I, n. 188; *Philippide*, livre XI, v. 105, 133, 144. Voir, sur Michel de Harnes, les tables du *Catalogue des actes de Philippe Auguste et des Layettes du Trésor des Chartes*, t. II. Il n'était plus en vie le 21 mars 1235 (*Layettes*, t. II, 2356); Philippe Mousket fait son éloge, v. 28338.

4. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 1828. novembre 1226.

5. Rigord, édit. Delaborde, n. 69. Bréquigny, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. L, 1808; *Recherches sur les régence en France*, p. 524.

6. « La prist congé à ses barons, » disent les *Grandes chroniques de France*, édit. Paulin Paris, IV, 68.

l'Orient, il remit l'autorité souveraine à sa mère sans avoir à consulter un seul de ses sujets.

Blanche était donc à la tête du royaume, non seulement de fait, mais en droit, et si elle n'a jamais pris dans les actes le titre de régente, c'est qu'alors ce titre n'était pas employé par ceux auxquels les rois de France déléguaient leur autorité.

On sait que Suger, chargé de gouverner notre pays en l'absence de Louis VII, ne s'était pas qualifié régent, et Blanche elle-même, lorsqu'elle remplaça son fils, de 1248 à 1252, ne se fit appeler que reine de France, sans que personne songeât à contester la légalité de son pouvoir. Plus tard, Mathieu de Vendôme et Simon de Nesle, laissés par deux fois à la garde du royaume, ne s'intitulèrent que lieutenants du roi ¹. Il faut aller jusqu'au quatorzième siècle pour trouver le titre de régent en tête des actes promulgués par Philippe le Long ² et Philippe de Valois ³ après la mort de Louis X et de Charles IV, par le dauphin Charles pendant la captivité de Jean le Bon ⁴. Les usages avaient changé depuis le temps de saint Louis, et sous les successeurs de Philippe le Bel on en était arrivé à définir en termes précis des fonctions qui existaient depuis longtemps, sans qu'on se fût préoccupé de leur donner un nom invariable.

Les pouvoirs conférés à Blanche étaient aussi réguliers que possible; mais pendant combien de temps devait-elle les exercer? En d'autres termes, le jeune Louis IX, dans l'idée de son père, devait-il sortir de tutelle à partir de son sacre, à son entrée dans l'adolescence, ou seulement après être parvenu à l'âge d'homme?

Pour ce qui est du sacre, il ne semble pas que sous les Capétiens directs les rois de France aient été considérés comme majeurs par le fait d'avoir reçu l'onction sainte. Philippe I^{er}, sacré en 1059, longtemps avant d'être arrivé à l'adolescence, était resté pendant plusieurs années sous la tutelle du comte Baudouin de Flandre. On pouvait sacrer un jeune prince afin de rendre sa personne inviolable, sans prétendre que par ce fait il devint capable de gouverner; tel fut le cas de Louis IX. Reste à savoir s'il est devenu majeur à quatorze ans ou seulement sept ans plus tard. Cette question ne serait pas difficile à résoudre, si l'on avait

1. *Musée des Archives nationales*, n. 269, avril 1270; *ibid.*, n. 291, juin 1285.

2. *Archives nationales*, K 40, n^{os} 3 et 4.

3. *Arch. nat.*, JJ 65^a, fol. 1-52.

4. *Arch. nat.*, K 47, n^{os} 52 et 54, etc.; K 48, n^{os} 7 à 7 *ter*.

le droit d'affirmer que nos rois étaient, sous ce rapport, soumis aux usages observés dans la noblesse française.

En France, au treizième siècle, la plupart des seigneurs ne parvenaient à leur majorité, *ætas legitima*, qu'à vingt et un ans. C'est ce que déclare implicitement le prince Louis, époux de Blanche de Castille, lorsqu'en mars 1215 il rappelle une exemption judiciaire établie par la coutume en faveur des nobles qui n'ont pas atteint cet âge¹. Hugues IV, duc de Bourgogne², et Thibaud IV, comte de Champagne³, ne furent majeurs qu'à vingt et un ans; il en fut ainsi de Jean le Roux, comte de Bretagne et fils de Pierre Mauclerc⁴. Dans la maison de France ce même usage était en vigueur pour les fils de rois. Louis, fils de Philippe Auguste, ne fut fait chevalier que dans sa vingt-deuxième année, et c'est probablement alors qu'on lui constitua une sorte d'apanage. Ceux de ses fils qui arrivèrent à l'âge d'homme ne furent pas autrement traités; Robert, né à la fin de septembre 1216, devint comte d'Artois et fut fait chevalier à l'époque de son mariage, en juin 1237; le prince Alphonse, né le 11 novembre 1220, devint chevalier et comte de Poitiers en 1241; Charles, né probablement à la fin de mars 1226, reçut les comtés d'Anjou et du Maine à la Pentecôte de 1246. Au traité de Vendôme (1227), il fut convenu entre Blanche de Castille et Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, que celui-ci tiendrait certains fiefs jusqu'au moment où le prince Jean de France, auquel était destinée Yolande de Bretagne, aurait atteint sa vingt et unième année⁵.

Il pouvait bien y avoir des pays, comme la Flandre, où cette règle n'était pas appliquée, et, sous ce rapport, nous nous bornerons à citer le cas de Jean et Baudouin d'Avesnes, considérés comme majeurs alors qu'ils étaient âgés, l'un de seize ans, l'autre

1. Arch. nat., KK 1064, f^o 20 verso et 235 recto; Compiègne, mars 1215; lettre du prince Louis à Jean de Brienne: « Scire vos volumus quod consuetudo antiqua et per jus approbata talis est in regno Francie, quod nullus ante viginti et unum annos potest vel debet trahi in causam de re quam pater ejus teneret sine placito cum decessit. »

2. André Du Chesne, *Hist. des maisons de Dreux, etc.*, p. 272.

3. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, IV, 198.

4. *Layettes*, t. II, 2057 et 2059: « quousque predicti heredes Britannie de-venerint ad etatem viginti et unius anni, et fecerint nobis quod facere debebunt. »

5. *Layettes*, t. II, 1922: « quousque predictus Johannes frater domini regis ad etatem viginti unius annorum venerit. »

de quinze ¹. Mais leur exemple prouve seulement que dans certains fiefs on ne se conformait pas à l'usage français.

Quant au roi, on est tenté de croire qu'il obéissait à la règle commune, en voyant Louis IX et Thibaud de Champagne prendre des arrangements qui doivent rester en vigueur tant que Louis n'aura pas accompli sa vingt et unième année ². Pourtant les rois capétiens n'ont pas toujours considéré cet âge comme étant pour eux celui de la majorité. Philippe I^{er} n'avait pas treize ans quand il déclara formellement qu'il était sorti de tutelle ³. Après la mort de saint Louis, Philippe le Hardi décida que, s'il venait à mourir avant que son héritier eût quatorze ans, la garde du royaume devait appartenir au comte d'Alençon ⁴. En présence de textes peu nombreux et contradictoires, nous ne pouvons résoudre cette question de droit. Peut-être les contemporains de la reine Blanche n'étaient-ils pas, à cet égard, mieux fixés que nous.

S'il avait été bien établi que le roi devait être majeur à quatorze ans, les nobles confédérés contre Blanche de Castille n'auraient pas manqué de faire valoir cette raison pour se débarrasser d'elle. Or, quels sont les arguments dont ils se sont servis pour la combattre? Ils ont répété sur tous les tons qu'ils ne voulaient pas obéir à une femme, à une étrangère; ils ont accusé Blanche d'avoir trompé et empoisonné son mari, d'être la maîtresse du comte de Champagne. Il eût été plus simple de lui déclarer qu'elle n'avait plus aucun rôle à jouer auprès d'un prince majeur, et c'est ce qu'ils n'ont pas fait. Peu leur importait, au demeurant, que leur jeune roi fût en droit capable ou incapable de gouverner par lui-même; le fait seul les intéressait, et ce fait, Blanche l'a eu pour elle, puisqu'elle a gouverné jusqu'au jour où son fils, sorti de l'adolescence, s'est trouvé en pleine possession de ses forces et de ses facultés. Voilà pourquoi l'on est convenu de dire que la régence de Blanche de Castille a duré près de dix années. Quand

1. *Layettes*, II, 2331; janvier 1235 : « et ibidem judicatum fuit ab hominibus comitisse predicte quod etas illa sufficiens erat, secundum consuetudines que in Flandria observantur. »

2. *Layettes*, t. II, 1995; avril 1229 : « donec vicesimum primum etatis sue compleverit annum. »

3. « exeunte me de Flandrensiu comitis Balduini mundiburdio. » Diplôme de 1065 : Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, t. I (1883), p. 74, note 2.

4. Dupuy, *Traité de la majorité de nos rois*, p. 142 (1270), p. 143 (1271). Nous ne reproduisons pas ici les arguments donnés par Charles V dans sa célèbre ordonnance d'août 1374 sur la majorité des rois. On la trouvera, entre autres éditions, dans Dupuy, p. 157.

la reine ne s'est plus sentie indispensable, elle s'est retirée de la première place, abandonnant peu à peu les affaires à son fils ; la transition a été si douce qu'on n'arrive pas à découvrir le moment où elle a laissé le pouvoir pour ne garder que son influence.

La vie de Blanche se confond avec l'histoire de France de 1226 à 1235, et si pendant cette période la mère de saint Louis n'a pas pris le titre de régente, elle ne s'est pas privée de faire sentir à tous qu'elle était maîtresse dans le royaume. Nous n'en finirions pas si nous voulions relever tous les documents dans lesquels les princes étrangers, les Français de tout rang, nobles, prêtres ou gens des villes, ont associé dans les actes publics son nom à celui de Louis IX.

Pour fortifier autant que possible l'autorité du nouveau roi, il était urgent de le faire couronner. On l'avait ramené à Paris ; là se trouvait la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople, et, avec elle, deux de ses vassaux, qui apportaient la rançon du comte leur seigneur. La délivrance de Ferrand était décidée, mais on résolut de la différer jusqu'à ce que Louis IX eût été sacré ¹. Sans plus tarder, les archevêques, les évêques et les grands qui avaient été présents à la mort de Louis VIII, envoyèrent dans tout le royaume des lettres par lesquelles ils apprenaient aux prélats et aux nobles les dernières volontés de ce prince, et leur mandaient de se réunir à Reims pour le 29 novembre, jour du couronnement ². Les gens des communes les plus rapprochées reçurent aussi l'ordre de se trouver dans cette ville à la date indiquée ³; mais ceux qui auraient dû venir ne répondirent pas tous à l'appel de la régente. Joinville a sans doute exagéré quand il a dit que, venue d'Espagne, elle n'avait ni parents ni amis dans tout le royaume ⁴; il est certain que, parmi les vassaux, plus d'un se réjouissait du malheur qui l'avait frappée ⁵. Plusieurs barons prétextèrent, pour s'abstenir, la douleur que leur causait la mort de Louis VIII ⁶. D'autres objectèrent qu'avant tout il fallait, selon l'usage, rendre la liberté aux prisonniers, surtout aux comtes de Flandre et de Boulogne ; on

1. Philippe Mousket, v. 27489-27502.

2. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 1823 à 1827.

3. Philippe Mousket, v. 27509.

4. Édition de 1874, n. 72.

5. Philippe Mousket, v. 27523.

6. Le Ménestrel d'Alphonse de Poitiers, *Historiens de France*, XVII, 432 : « mais li plusor i refusèrent à aller por le duel du père et por le desconfortement du raigne. »

était en droit de leur rappeler qu'en 1223 le roi n'avait pas tiré de leurs cachots ces deux grands coupables, quoiqu'il eût donné la preuve de sa générosité en relâchant d'autres captifs. Enfin il y avait des feudataires qui réclamaient, comme condition préalable de leur présence à Reims, la restitution de fiefs sur lesquels Philippe Auguste et son fils avaient mis la main ¹.

Il n'y avait pas à tenir compte de toutes ces exigences si l'on ne voulait inaugurer le règne par de dangereuses marques de faiblesse. Blanche de Castille, encouragée dans sa fermeté par le légat du Saint-Siège, maintint au jour fixé la date du couronnement et se mit en route avec son fils. A Soissons, le roi fut armé chevalier ²; il fit le voyage dans une voiture, entouré d'une escorte de barons; à l'entrée de Reims, on le mit sur un grand dextrier; il descendit au palais qui devait lui servir de demeure sans que la ville fût en joie; on était trop livré à des pensées de deuil pour s'abandonner au plaisir ³. Comment aussi ceux qui tenaient à leur jeune souverain n'auraient-ils pas été soucieux en constatant l'abandon où le laissaient quelques-uns de ses plus puissants feudataires? Le comte de Bretagne Pierre Mauclerc n'était pas venu; il était, dès cette époque, l'allié du roi d'Angleterre ⁴, qui d'autre part faisait cause commune avec le comte de Toulouse, ennemi du roi de France ⁵. Le comte de la Marche et nombre de seigneurs poitevins n'avaient répondu que par des insolences à la convocation royale; au lieu de venir rendre hommage à Louis IX, ils ne pensaient qu'à s'entendre avec Henri III ⁶.

Malgré ces abstentions de mauvais augure, Blanche de Castille et le roi voyaient autour d'eux une suite assez brillante de prélats et de vassaux. C'étaient, en tête du haut clergé, le patriarche de Jérusalem et le cardinal Romain, légat du pape. Parmi les représentants de la haute noblesse, il y avait tout d'abord le

1. Roger de Wendover, édit. Hewlett (collection du Maître des Rôles), II, 315, et d'après lui Mathieu de Paris, *Chronica majora*, III, 118.

2. *Willelmi chronica Andrensis; Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXIV, p. 766 : « Suessionis promotus in militem. »

3. Philippe Mousket, édit. Reiffenberg, t. II, v. 27577 à 27586.

4. Philippe Mousket rapporte (v. 27561-65) que Mauclerc voulait alors donner sa fille à Richard, frère de Henri III. Le fait est douteux; il venait de la promettre au roi d'Angleterre lui-même.

5. *Annales de Dunstaplia*, dans les *Annales monastici*, publiées par M. Luard, t. III, p. 102 : « Comes vero Ricardus et comes Tholosanus, confederati, de die in diem prosperabantur. »

6. *Chronicon Turonense (Historiens de France, t. XVIII, p. 318)*.

comte de Boulogne Philippe Hurepel, le jeune duc de Bourgogne Hugues IV, et sans doute aussi le roi de Jérusalem Jean de Brienne; Robert comte de Dreux et Henri de Braine, trésorier de Beauvais, qui allait être sous peu archevêque de Reims, protestaient par leur présence contre la désobéissance de leur frère le comte de Bretagne; Jeanne de Flandre, Blanche de Navarre, mère du comte de Champagne et cousine de la reine, étaient venues faire acte de bonnes parentes et de vassales fidèles. Le sire de Coucy et ses deux frères, le comte de Bar et le comte de Blois, beaucoup de chevaliers de la Normandie et du pays de Hurepoix, la dame de Beaujeu, sont également cités au nombre de ceux qui se montrèrent soucieux de leur devoir ¹. Le comte de Champagne Thibaud IV, qui avait été si désobéissant au siège d'Avignon, et que la crédulité ou la malignité publique accusait d'avoir fait périr son souverain par amour pour la reine, s'était, lui aussi, mis en route pour assister au sacre; mais Blanche ne pouvait alors le tolérer auprès d'elle sans se déconsidérer et manquer à la mémoire de celui qu'elle pleurait. Avertie de son approche, elle commanda au prévôt de Reims et aux gens des communes de lui interdire l'accès de la ville, « fût-ce pour y prendre un repas. » Il avait envoyé ses gens à l'avance pour lui préparer son logis; mais ils eurent beau protester qu'ils voulaient attendre leur maître; le maire de Reims fit abattre leurs bannières et jeter dehors leurs bagages. Le comte, qui se préparait à faire son entrée, rencontra ses serviteurs qu'on venait de chasser et s'en retourna furieux ².

Le privilège de couronner et de sacrer le roi de France appar-

1. Philippe Mousket cite, comme ayant été présents au sacre : le duc de Bourgogne, le patriarche de Jérusalem et le légat (v. 27543-57); Robert de Dreux et son frère Henri, trésorier de Beauvais (v. 27567); les frères de Coucy, les comtes de Bar et de Blois, les nobles normands, ceux du Hurepoix (v. 27654-65); le comte de Boulogne, les comtesses de Flandre et de Champagne (v. 27707). Roger de Wendover paraît s'être trompé, quand il a dit que le comte de Bar était absent (t. II, p. 315; cf. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, édit. Luard, t. III, p. 118). Quant à Jean de Brienne, c'est certainement à lui que fait allusion un rôle des dépenses faites au couronnement de saint Louis, provenant de la Chambre des comptes, et publié par Du Cange à la suite de son édition de Joinville, 1668, *Observations sur l'histoire de saint Louis*, p. 44 : « et pour le roy d'Outremer, 400 livres. »

2. Philippe Mousket, vers 27587 et suiv. — M. d'Arbois de Jubainville, tout en rapportant les faits racontés par Mousket, semble douter de leur exactitude (*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, p. 210, et p. 211 à 212).

tenait à l'archevêque de Reims ; mais le siège métropolitain était alors vacant, et le frère du comte de Dreux, Henri de Braine, qui bientôt devait y monter, n'était pas encore élu ; ce fut Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, auquel revint, en sa qualité de premier évêque de la province, l'honneur d'officier ¹. Le sacre fut célébré suivant les rites consacrés par l'usage ; l'abbé de Saint-Remy, escorté de trois cents chevaliers, apporta la sainte ampoule, et comme il n'y avait pas d'archevêque de Reims, ce fut Gautier Cornu, archevêque de Sens, qui la reçut à l'entrée de la cathédrale. L'évêque de Soissons procéda au sacre, assisté du chancelier Guérin, évêque de Senlis, et Louis IX, quand il eut reçu l'onction sainte, chargea le comte de Boulogne de tenir l'épée royale ; les comtesses de Flandre et de Champagne, qui représentaient deux pairs de France, avaient toutes deux émis la prétention de la porter ; on trancha la difficulté en la confiant à l'oncle du roi. Le jour où Blanche ramena son fils à Paris, elle dut se rappeler avec amertume l'entrée qu'elle avait faite, trois ans auparavant, dans cette même capitale, où personne ne songeait maintenant à se mettre en fête ; mais au milieu de son chagrin, elle était soutenue par la fierté de voir un de ses enfants roi, et de sentir que d'elle seule dépendait le sort d'un grand royaume ².

Cependant Blanche ne pouvait ignorer les dangers de sa situation, et pour les conjurer, elle n'avait pas un jour à perdre. Entourée de mécontents et d'ennemis, son premier soin devait être de s'assurer contre eux de puissants alliés. Le comte de Boulogne, son beau-frère, paraissait le protecteur naturel de Louis IX, et jusqu'alors il s'était montré fidèle ; pour reconnaître son dévouement et encourager ses bonnes dispositions, on lui donna dès le mois de décembre les châteaux de Mortain et de Lillebonne, avec l'hommage du comté de Saint-Pol ³. En même temps la reine, par un acte de clémence et de loyauté dont elle

1. Le Nain de Tillemont, *Histoire de s. Louis*, I, 433. — Des textes nombreux, qu'il serait superflu de citer ici, prouvent que l'évêque de Soissons tint la place de l'archevêque de Reims, à cause de la vacance de l'archevêché. Le récit du sacre se trouve tout au long dans la chronique rimée de Philippe Mousket, vers 27627 et suivants. Pour se faire une idée complète de cette cérémonie, on pourra se reporter aux textes concernant les sacres de Louis VIII et de Louis IX, que Théodore Godefroy a publiés dans son *Cérémonial françois*, t. I, p. 13-29.

2. Philippe Mousket, vers 27717 et suiv.

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 1909 ; décembre 1226.

eut bientôt à se louer, prit toutes les mesures nécessaires pour faire, sans plus tarder, sortir de prison le comte de Flandre. Du vivant de Louis VIII, au mois d'avril 1226, il avait été convenu que la captivité de Ferrand prendrait fin à Noël ; sa rançon, fixée à vingt-cinq mille livres parisis, se doublait d'une somme égale dont le paiement devait être garanti au roi par la cession momentanée de Lille, de Douai, et de l'Écluse ¹. C'étaient là des conditions assez rigoureuses ; encore Jeanne de Flandre ne les avait-elle obtenues que grâce à l'intervention de la reine, secondée dans ses efforts par les prières du roi de Portugal et les fréquentes démarches du comte de Blois ². Le sacre du jeune roi ne retarda que de quelques semaines l'exécution de la promesse faite par son père ; aussitôt revenue de Reims, Blanche s'occupa de terminer cette affaire qui l'intéressait doublement, comme parente et comme reine. La comtesse Jeanne, qui était parvenue à rassembler les sommes stipulées, les avait apportées à Paris ³ ; le paiement fut effectué sans doute en décembre, mais Ferrand ne fut délivré que dans les premiers jours de 1227. Blanche de Castille, quelque bienveillantes que fussent ses dispositions, tenait à prendre les précautions les plus sérieuses.

Par son ordre, deux conseillers de la couronne, maître Aubry Cornu et le panetier Hugues d'Athies, furent envoyés en Flandre pour recueillir les serments que tous les sujets de Ferrand devaient prêter avant qu'il fût mis en liberté ⁴. Du 6 au 21 décembre une foule de nobles et de villes s'engagèrent, par lettres scellées, à ne donner ni aide ni conseil à leurs suzerains s'ils n'exécutaient pas leurs engagements ⁵. En même temps, Jeanne prêta serment de faire jurer à son époux les conditions du traité, dès qu'il serait en Flandre, par-devant des envoyés royaux ; faute de cela, le comte

1. *Layettes*, II, 1761.

2. Philippe Mousket, v. 27761 et suiv. ; Chronique de Saint-Bertin, *Monumenta Germaniæ*, scriptores, XXV, 834, l. 41 ; l'intervention de Sanche II, roi de Portugal, neveu de Ferrand et de la reine Blanche, est attestée par un historien flamand : *Recueil des chroniques de Flandre*, t. I, p. 154-155 (Collection de chroniques belges) ; cf. Meyer, *Commentarii*, 1561, fol. 71 v°.

3. Philippe Mousket, v. 27490. Les textes relatifs au paiement de la rançon de Ferrand sont nombreux : Martène, *Amplissima collectio*, I, 1205 ; *Willelmi chronica Andrensis*, *Mon. Germaniæ*, XXIV, 766 ; Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, *Mon. Germaniæ*, XXIV, 837 ; Le Ménestrel d'Alphonse de Poitiers, *Historiens de France*, XVII, 432.

4. *Layettes*, II, 1830 ; décembre 1226.

5. *Layettes*, 1831 à 1894 ; 6-21 décembre 1226 ; Archives nationales, J, 1022, n. 1 bis, lettres de Ghislain le Roux.

et la comtesse devaient payer une amende de cinq mille marcs ¹, pour la garantie de laquelle des cautions furent données par plusieurs grands seigneurs². Jeanne et Ferrand promirent enfin qu'ils demanderaient au pape des lettres ordonnant de les excommunier et de jeter l'interdit sur la Flandre s'ils n'observaient pas le traité³.

C'est avant la fin de décembre que furent promulgués à Paris les articles relatifs à la délivrance du comte de Flandre. Ferrand et Jeanne remettaient au roi le château de Douai, pour dix ans, à dater du 1^{er} janvier 1227. Rappelant les serments prêtés au roi par leurs vassaux et leurs bourgeois, ils s'astreignaient à sévir contre ceux d'entre eux qui se refuseraient à prendre de semblables engagements. Ils renonçaient à toute action fondée sur des faits antérieurs au traité, laissaient le roi, ses frères et sa mère, en paisible possession de tout ce que Louis VIII avait tenu en avril 1226, lors des premiers arrangements; ils promettaient de vivre en paix avec Louis IX et les siens, et de ne leur manquer en rien, tant que le roi serait prêt à leur faire justice en sa cour par le jugement des pairs. De plus, il était convenu qu'aucune forteresse ne pourrait être construite ni pourvue d'ouvrages nouveaux dans la partie de la Flandre sise en deçà de l'Escaut⁴.

En somme, Blanche avait notablement réduit les obligations naguère imposées au comte. Ferrand conservait Lille, l'Écluse et la ville de Douai⁵, qui dans la charte d'avril 1226 étaient laissées au roi jusqu'au paiement d'une forte somme. Le roi n'infligeait pas une expiation, il se bornait à prendre des garanties, et ce n'était que justice. Il est vrai que ces garanties n'étaient pas de pure forme, et l'on se rend compte de leur valeur quand on voit Louis IX, deux ans plus tard, autoriser Ferrand de Portugal à relever les portes de ses villes, mais en réservant la pierre aux seules fondations; ce qui s'élevait au-dessus du sol devait être en bois, et les fossés ne pouvaient avoir qu'une largeur donnée, de telle façon que les villes ainsi closes fussent seulement à l'abri d'un coup de main. Par le même acte, Ferrand reçut la permission d'établir à Gravelines, autour de son manoir, un fossé et des palissades⁶.

1. *Layettes*, 1898; décembre 1226.

2. *Layettes*, 1899-1908.

3. *Layettes*, 1897-1898.

4. *Layettes*, t. II, 1895-1896.

5. Philippe Mousket, v. 27773.

6. Arch. nat., JJ 26, 231 r°, col. 2, n. CCXII; Melun, août 1229. Cf. *Table chronologique des diplômes*, V, 352.

Rien ne s'opposant plus à l'exécution de la mesure depuis longtemps préparée par Blanche, Ferrand de Portugal redevint libre vers l'Épiphanie (6 janvier 1227) ¹. Il rentra dans son comté, et se hâta de promulguer derechef, à Lille, le traité auquel il devait sa délivrance ². Dès lors, il reprit sa vie de grand feudataire, et bientôt on le vit comparaître à la diète d'Aix-la-Chapelle, comme comte de Hainaut, devant le roi des Romains Henri VII, fils de l'empereur Frédéric II ³. La trahison de 1213 était pardonnée, et Blanche de Castille avait un allié de plus.

La reine n'avait aucune raison d'étendre sa compassion au complice de Ferrand, Renaud de Dammartin, l'ancien comte de Boulogne. Celui-ci était un vrai traître; il ne méritait pas la moindre pitié, et le souvenir de ce qu'il avait fait ne permettait pas de compter sur son repentir. D'ailleurs, il n'était pas allié à Blanche, et sa délivrance aurait eu pour effet d'inquiéter son héritier Philippe Hurepel, qu'il importait de ménager. Au lendemain de Bouvines, après la scène terrible que Philippe Auguste lui avait faite à Bapaume, Renaud avait été mis dans la tour neuve du château de Péronne. Il n'eut plus dès lors qu'une lamentable vie; dans son premier cachot, on avait eu soin de lui attacher les pieds par des chaînes si lourdes et tellement étroites qu'il pouvait à peine marcher ⁴. Le roi le fit transférer plus tard au château du Goulet, sur la basse Seine, « pour ce qu'il vouloit Normandie, » dit le Ménéstrel de Reims en faisant allusion aux espérances criminelles que le comte de Boulogne avait conçues lors de sa conspiration avec Othon IV, Ferrand de Flandre et Jean Sans Terre ⁵. On aime à croire que dans cette nouvelle

1. « entor la Tiephanie, » dit le Ménéstrel d'Alphonse de Poitiers (*Histor. de France*, XVII, 432), d'accord avec plusieurs autres textes. Un auteur flamand est plus précis : « in vigilia Epiphaniæ Domini », *Recueil des chroniques de Flandre* (Collection de chroniques belges), I, 155.

2. Arch. nat., JJ 31, f° 118, col. 2; Lille, janvier 1227. Cf. *Table chronologique des diplômes*, V, 291.

3. *Annales Colonienses maximi* (*Mon. Germaniæ, scriptores*, XVII, 840); *Ægidii Aureavallensis gesta episcoporum Leodiensium* (*ibid.*, XXV, 121); *Annales Florensienses* (*ibid.*, XVI, 626); *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, Collection de chroniques belges, *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur, etc.*, VIII, 422).

4. Guillaume le Breton, *Chronique*, édit. Delaborde, n. 199.

5. *Récits d'un Ménéstrel de Reims*, édit. N. de Wailly, n. 291. Le transfert de Renaud au Goulet est attesté par la *Philippide* de Guillaume le Breton, livre III, vers 90-92, et par les *Annales d'Anchin* (*Historiens de France*, XVIII, p. 554 a).

prison le malheureux fut traité avec plus d'humanité, mais ceux qui essayèrent de l'en faire sortir perdirent leur peine. Il dut avoir un moment de cruelle déception, lorsqu'il apprit l'élargissement du comte de Flandre et ne vit pas arriver sa grâce, et c'est sans doute le désespoir qui le tua peu de temps après, vers la fête de Pâques; on raconta qu'il s'était donné la mort ¹.

Pendant les dernières années de sa vie, Ferrand de Portugal fut toujours un vassal fidèle, et tant que le roi put compter sur la bonne volonté de son oncle le comte Philippe de Boulogne, il trouva dans l'alliance de ces deux grands seigneurs une ressource qui lui était bien nécessaire: le pouvoir royal était plus que jamais menacé par la turbulence de la haute noblesse. Au premier rang de ceux qui, dès la mort de Louis VIII, songèrent plutôt à conspirer qu'à bien servir leur maître, se trouvait un homme que son caractère ambitieux et violent destinait à être l'inspirateur et le véritable chef de toutes les révoltes, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. Frère cadet du comte de Dreux, et par conséquent descendant du roi Louis le Gros, parent assez rapproché de Louis IX, et jusqu'alors très bien traité par ses souverains, Pierre semblait avoir plus d'un motif de rester fidèle à la dynastie. C'est grâce à Philippe Auguste qu'il avait épousé, en 1212, l'héritière de la Bretagne, Alix, fille aînée de Constance de Bretagne et de Guy de Thouars ²; c'était un brillant mariage: le père d'Alix mourut en 1213; elle-même fut enlevée en 1221, après avoir donné

1. Mort de Renaud; *Annales d'Anchin (Histor. de France, XVIII, 554 a)*. — *Willelmi chronica Andrensis (Monumenta Germaniæ, scriptores, XXIV, p. 766)*. — Philippe Mousket, vers 27815. — Aubry de Trois-Fontaines (*Mon. Germaniæ, XXIII, p. 919*) dit, en parlant de cette mort: « Pro socio ejus Renaldo Boloniensi comite quidam laborabant, sed in vanum. Qui interim circa sequens Pascha voluntaria, ut dicitur, morte vitam finivit. »

La mort de Renaud a donné naissance à une légende étrange qu'il suffira de mentionner: *Collection de chroniques belges, Istorie et croniques de Flandres, t. I, p. 132-133*.

2. Alix avait été fiancée à Henri d'Avangour (D. Morice, *Histoire de Bretagne, preuves, t. I, col. 812*).

Sa mère, Constance, avait été d'abord la femme de Geoffroy Plantagenet, fils de Henri II, de qui elle avait eu deux enfants, une fille, Éléonore, qui mourut en Angleterre (1241), et un fils, l'infortuné Arthur de Bretagne, assassiné à Rouen par Jean sans Terre. Unie pendant quelque temps au comte de Chester, elle s'était mariée, en 1139, avec Guy de Thouars, de qui elle avait eu deux filles, Alix et Catherine. Catherine fut la femme d'André de Vitré; lorsque sa sœur aînée fut donnée à Pierre de Dreux, la Bretagne était soumise à Philippe Auguste, et gouvernée par Guy de Thouars, qui en avait le bail.

à Pierre trois enfants, Jean le Roux, Arthur et Yolande; en attendant la majorité de son fils aîné, Pierre eut la garde, ou, comme on disait alors, le bail de la Bretagne. Il était en fait le véritable maître du pays : le titre de duc qu'il portait lui fut reconnu par le roi d'Angleterre, dont les ducs ou comtes de Bretagne étaient vassaux pour le comté de Richemont, tandis que les rois de France, les papes, d'autres encore, se bornaient à l'appeler comte. Reconnaisant envers Philippe Auguste, il le servit avec vaillance, et montra des qualités guerrières dont il ne fit, à l'origine, qu'un bon emploi. Dès 1213 il commande, en Flandre, au combat de Dam, l'avant-garde de l'armée royale; puis il défend Nantes contre Jean sans Terre, fait campagne en Anjou sous le prince Louis (1214), va le rejoindre en Angleterre (1216), part avec lui contre les Albigeois (1219). En 1215, lorsque le petit prince Philippe, frère aîné de saint Louis, est marié avec Agnès de Nevers, Pierre est choisi pour garant des clauses stipulées dans leur contrat. Louis VIII, qu'il suivit en Poitou, lui conserva sa faveur, lui donna les seigneuries de Champtoceaux et de Montfaucon ¹ et la garde de deux forteresses qui furent pendant quelque temps les premiers remparts de la Bretagne, Bellême en Perche et Saint-James de Beuvron ². Si Pierre de Dreux était mort en 1226, il aurait sans doute laissé des regrets à la cour de France; un an plus tard, ce prince du sang, ce compagnon d'armes de Philippe Auguste et de son fils, était le plus redoutable ennemi de la royauté. Il est vrai que longtemps avant l'avènement de Louis IX son tempérament dominateur, sa rude et impitoyable ténacité, s'étaient manifestés dans les luttes qu'il eut à soutenir contre l'épiscopat et la noblesse de Bretagne.

L'histoire a parfois des générosités étranges : cet homme à la fois vaillant et rusé, passionné pour le pouvoir au point d'en devenir rapace et cruel, que son habileté conduisit à la trahison et son ambition à la défaite, a été jugé de nos jours avec une flatteuse indulgence. Les violences dont il a donné l'exemple ont été attribuées à de profonds calculs; il a passé pour un grand politique, parce qu'il s'est montré insatiable et retors, et l'on est allé jusqu'à dire qu'il fut certainement le premier homme de son

1. D. Morice, *Hist. de Bretagne*, preuves, t. I, 852; registre du Trésor des Chartes JJ 26, f° 182 v°, col. 2.

2. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Historiens de France*, t. XX, p. 312).

temps ¹. Tout cela ressemble fort à une légende ; quoique Pierre de Dreux eût assez d'intelligence et de courage pour accomplir de grandes choses, il mit pendant longtemps ses dons naturels au service d'une cause détestable, toujours prêt à sacrifier ses devoirs de sujet et de Français au désir d'être seul maître chez lui, d'échapper à l'autorité de son souverain, d'établir en Bretagne le pouvoir absolu et de briser toutes les résistances. Parmi ceux qui voulurent lui tenir tête, il s'en prit surtout au clergé, qu'il malmena sans pitié, et dans ses rapports avec les églises il fit preuve d'une hostilité tellement constante, qu'on a voulu, bien à tort, attribuer cette origine à son surnom de Mauclerc ².

Les griefs du clergé breton remontaient loin : dès le siège de Nantes, en 1214, Pierre avait sacrifié des églises et des cimetières aux nécessités de la défense. Ces mesures rigoureuses pouvaient s'expliquer par l'état de guerre, mais bientôt s'ouvrit pour l'église de Nantes une ère de véritables persécutions. Les violences de toutes sortes dont cette église fut victime mirent le comte de Bretagne aux prises avec le clergé de ses états et le Saint-Siège. Un instant apaisée, la lutte reprit sous le règne de Louis VIII. On ne saurait s'étonner de voir le comte de Bretagne s'unir, en décembre 1225, à Hugues de Lusignan et à plusieurs seigneurs de l'ouest pour protester auprès du roi contre les abus du clergé ³ ; l'esprit d'hostilité envers les églises était alors général dans la société laïque, et saint Louis a lui-même, en plus d'une occasion, pris la défense du monde civil contre les empiétements du pouvoir religieux ; mais Pierre Mauclerc ne s'en tenait pas aux paroles. En 1226, à Nantes, il renverse des églises pour élever ses murailles et trace ses fossés sur les terres ecclésiastiques et les cimetières ⁴ ; il dépouille et emprisonne les clercs, fait enfermer et murer dans les saints lieux ceux d'entre eux qui s'y sont réfugiés ⁵. Trois ans plus tard, il fait enterrer vif un curé avec le

1. Michelet, *Histoire de France*, 1876, t. II, p. 335.

2. Mauclerc signifie, non pas ennemi des clercs, mais mauvais clerc ; peut-être le comte de Bretagne a-t-il dû ce surnom à ce qu'après avoir d'abord embrassé la profession ecclésiastique il était retourné à la vie militaire et féodale ; cette opinion a été adoptée par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 684. On a dit qu'il avait étudié à l'Université de Paris ; nous ne savons pas sur quelle donnée se fonde cette opinion (Bertrand d'Argentré, *Hist. de Bretagne*, f° 217 v°).

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 1734.

4. *Historiens de France*, XVIII, 331 (*Ex chronico Britanniae altero*) ; D. Morice, *Hist. de Bretagne*, I, 155.

5. *Histor. de France*, XVIII, 318 (*E chronico Turonensi*).

cadavre d'un usurier auquel ce malheureux prêtre avait refusé de donner la sépulture ¹.

Aussi dur à ses vassaux qu'à ses évêques, Pierre Mauclerc, dès le règne de Philippe Auguste, se fait dans la noblesse de Bretagne d'irréconciliables ennemis. Il dépouille et jette dans la révolte les vicomtes de Léon ²; attaqué vers le même temps par Amaury de Craon, les comtes de Nevers et de Vendôme, qui envahissent ses états à la tête d'une grande armée, il se tire d'affaire par la victoire de Châteaubriand (1222) ³. A quelque temps de là, c'est en Poitou qu'il va faire la guerre à Savary de Mauléon ⁴. En Bretagne, il n'a pas de pire ennemi que son parent Henri d'Avaugour, chef de la maison de Penthièvre, et bientôt nous trouverons au nombre de ses adversaires son beau-frère André de Vitré. La mort de Louis VIII, à la suite de laquelle on crut le pouvoir royal tombé en de faibles mains, devait exciter l'ambition du comte de Bretagne, quoique assurément il n'ait jamais élevé ses prétentions jusqu'à la couronne. Il se forma cependant, vers cette époque, une légende d'après laquelle Robert, premier comte de Dreux, ancêtre de Pierre Mauclerc et de ses frères, aurait été le fils aîné de Louis VI. Écarté du trône pour la faiblesse de son intelligence, il avait, disait-on, laissé des droits à ses descendants, qui formaient en réalité la branche aînée de la maison royale ⁵. Mauclerc, qui ne pouvait prendre au sérieux une pareille fable, était bien capable de l'exploiter pour affaiblir et déconsidérer le pouvoir royal. Dès l'avènement de Louis IX il montra ses dispositions à la révolte en s'abstenant d'aller au sacre. Grand feudataire, homme de guerre expérimenté, il voyait la France pleine de seigneurs aussi remuants que lui; enfin il était assuré de trouver contre Blanche de Castille, sans même sortir du royaume, l'appui d'un prince étranger.

La paix n'avait jamais été rétablie entre la France et l'Angle-

1. Roger de Wendover, édit. Hewlett, II, 380; Mathieu de Paris, *Chronica majora*, édit. Luard, III, 191, année 1229. Les annales de Dunstable racontent que le curé fut écorché vif (collection du Maître des Rôles, *Annales monastici*, III, 115).

2. Guillaume le Breton, *Philippide*, livre XII, v. 370 et suiv.

3. *Philippide*, liv. XII, v. 432; Chronique de Tours, *Historiens de France*, XVIII, 303; D. Morico, *Hist. de Bretagne*, I, 151.

4. Philippe Mousket, vers 23525-32.

5. *Récits d'un ménestrel de Reims*, éd. N. de Wailly, n. 5; *Johannis Longi chronica S. Bertini*, *Monumenta Germaniæ historica*, scriptores, XXV, p. 799-800, p. 835.

terre, depuis que Philippe Auguste avait enlevé à Jean sans Terre la meilleure part de ses possessions continentales. Aux yeux du jeune Henri III cette humiliante spoliation ne pouvait être définitive, et les Anglais n'attendaient qu'une occasion pour rentrer dans les provinces qu'ils avaient perdues. Blanche de Castille devait donc être sûre qu'un jour ou l'autre le roi d'Angleterre s'unirait à ceux qui en France désiraient l'abaissement du pouvoir royal. En attendant, les rapports entre les deux pays étaient mauvais et sujets à de continuel changements. A chaque instant, pour une espérance de revanche, pour un projet dont l'exécution était encore incertaine, les relations maritimes étaient rompues d'une rive à l'autre de la Manche; alors les vaisseaux étaient de part et d'autre saisis ou expulsés; en Angleterre surtout des mesures violentes menaçaient sans cesse les marins français et les chargements de leurs bateaux. Les ordonnances les plus rigoureuses étaient promulguées, puis rapportées, au gré des événements et selon le caprice de ceux qui gouvernaient l'Angleterre.

Cet état de choses, qui s'était perpétué pendant tout le règne de Louis VIII ¹, ne s'améliora pas à l'avènement de son fils. Louis IX venait de monter sur le trône quand Henri III, en exécution d'ordres antérieurs, manda au maire et aux vicomtes de Londres, aux baillis des ports de Southampton et de Sandwich, d'arrêter les marchands français et de mettre leurs biens sous séquestre ². Cette mesure fut exécutée, en décembre 1226, à Hartlepool ³, en janvier 1227 aux foires de Stanford, de Saint-Yves et de Saint-Botolph ⁴. Cependant l'interdiction fut levée, dans le courant de la même année, en faveur des vaisseaux chargés de blés, de vins et de vivres ⁵. Rien n'était plus arbitraire; des sujets de Henri III, des étrangers contre lesquels il n'avait aucun grief, étaient eux-mêmes victimes de ces procédés violents ⁶, puis, tout à coup, on autorisait les vaisseaux détenus dans les ports anglais à pren-

1. Thomas Duffus Hardy, *Rotuli litterarum clausarum in Turri Londinensi asservati*, in *fo*, t. II, p. 5, col. 2, 8 novembre 1224; p. 145, col. 2, 22 décembre 1225; p. 155, col. 2, 24 septembre 1226.

2. *Ibidem*, p. 159, col. 1, 12 novembre 1226: « De arestandis mercatoribus. »

3. *Ibid.*, p. 162, col. 1; 18 décembre 1226; p. 163, col. 1, 26 décembre.

4. *Ibid.*, p. 207, col. 1-2; 25 janvier 1227.

5. *Ibid.*, p. 164, col. 1, 1^{er} janvier 1227; p. 168, col. 1, 25 janvier; p. 204, col. 2, 5 novembre 1227.

6. *Ibid.*, p. 158, col. 2, bâtiments venus de Bayonne et de Bordeaux. — *Ibid.*, p. 158, col. 2, p. 192, col. 2, saisie provisoire de marchandises dont les propriétaires sont sujets du comte de Toulouse.

dre la mer et à s'en aller, jusqu'à nouvel ordre, faire le commerce où bon leur semblerait ¹.

Nous ne savons pas si Blanche de Castille et ses agents traitaient avec autant de rigueur les marins anglais; il est certain pourtant qu'en 1227 un marchand de Harfleur saisit la cargaison d'un navire bordelais ². Dans le courant de la même année, le doyen du chapitre de Rouen et deux de ses chanoines furent autorisés à se rendre en Angleterre pour les affaires de leur église, mais après avoir prêté serment de ne rien entreprendre contre le roi ni contre le royaume ³.

Tous ces faits indiquent une situation extrêmement tendue. La sévérité du gouvernement anglais se relâchait cependant, dans un certain nombre de circonstances, en considération d'intérêts commerciaux ou de raisons politiques. Les Normands, en particulier, étaient épargnés, peut-être parce que le roi d'Angleterre comptait encore sur les sentiments de ce peuple qui pendant longtemps avait appartenu à sa famille. En 1224, alors que les marchandises et les vaisseaux français sont séquestrés dans toute l'Angleterre, un bateau normand, arrêté à Newcastle, est relâché avec autorisation de se rendre à Dieppe ⁴. En décembre 1226, des exceptions sont faites en faveur de navires à destination de ce port et de la rivière de Somme ⁵. Peu de temps après, un bateau de Rouen est mis en liberté à Kings-Lynn ⁶, et à Shoreham, c'est un Dieppois qui est autorisé à reprendre la mer, à condition qu'il promettra sous caution de revenir à Pâques pour se mettre au service du roi Henri ⁷. Des sauf-conduits sont délivrés, en novembre 1226 et mai 1227, à des Rouennais, et le 13 avril 1227 à huit vaisseaux de Barfleur ⁸.

La mort de Louis VIII, en mettant la maison de France dans

1. *Ibid.*, p. 205, col. 1-2; 16 décembre 1226.

2. *Ibid.*, p. 181, col. 2.

3. *Inventaire des archives de la Seine-Inférieure*, série G, t. III, p. 390, col. 2 (chapitre de Rouen); G, 4493, 1227.

4. Th. Duffus Hardy, *Rotuli litterarum clausarum*, II, p. 5, col. 2; 8 novembre 1224; vaisseau de Jean Foutard, de Dieppe.

5. *Ibid.*, p. 161, col. 2; décembre 1226.

6. *Ibid.*, p. 165, col. 2; 10 janvier 1227: « navem Radulphi de Rothomago. »

7. *Ibid.*, p. 173, col. 2; 20 février 1227: « De nave deliberanda. »

8. Londres, Public record office, Patent rolls, rotulus 34, membrana 12 r°, 28 novembre 1226 (marchands rouennais). — *Ibid.*, membrana 6 r°, 3 mai 1227 (marchand rouennais). — *Ibid.*, membrana 7 r°, 13 avril 1227 (vaisseaux de Barfleur).

une situation périlleuse, sembla favoriser les espérances et les prétentions de Plantagenets.

Tandis que Blanche de Castille se trouvait aux prises avec le mauvais vouloir ou la haine de plusieurs grands vassaux, un mouvement inquiétant se produisit sur les confins des provinces occupées par les Anglais. Henri III dominait sans conteste en Gascogne¹ ; il y avait envoyé en 1225 son frère Richard, qui s'intitulait comte de Poitiers. Dès les premiers jours du nouveau règne, plusieurs seigneurs poitevins, à la tête desquels se trouvait Savary de Mauléon, abandonnèrent le roi de France et se mirent à courir le pays, à piller sur mer et sur terre ; ils s'étaient rattachés au parti du roi d'Angleterre et appelaient Richard à venir avec eux attaquer la Rochelle². En même temps, le frère de Henri III et le comte de Toulouse s'entendaient pour combattre les Français, leurs ennemis communs³. En Poitou, la domination française n'était pas encore bien établie ; les événements allaient bientôt démontrer que le seigneur de Parthenay, Guillaume l'Archevêque, et Hugues, vicomte de Thouars, n'étaient pas pour la couronne de France des vassaux dignes de confiance, mais c'était surtout sur le comte de la Marche, Hugues X de Lusignan, que Henri III pouvait compter pour rétablir son autorité dans cette région. Quoique ce grand feudataire se fût naguère soumis au père de Louis IX, il restait étroitement lié à la maison royale d'Angleterre par son mariage avec la veuve de Jean Sans Terre, l'ambitieuse Isabelle d'Angoulême. Il possédait, outre le comté de la Marche et Lusignan, le comté d'Angoulême, héritage de sa femme ; à l'ouest ses possessions s'étendaient, au delà de Saintes, jusqu'à l'île d'Oleron.

Avec le concours des seigneurs poitevins le roi d'Angleterre pouvait avoir l'espérance de reculer jusqu'à la Loire inférieure la limite de ses domaines français. La Normandie, durement traitée, après la conquête, par les agents de Philippe Auguste, était encore toute meurtrie des traitements qu'elle avait subis sous ses nouveaux maîtres. Que le roi d'Angleterre eut pour lui Pierre de

1. Les Anglais donnaient alors le nom de Gascogne à l'ensemble de leurs possessions françaises, dont Bordeaux était la capitale.

2. Chronique de Tours, *Historiens de France*, t. XVIII, p. 318 ; Philippe Mousket, v, 27739.

3. Annales de Dunstable, *Annales monastici* (collection du Maître des Rôles), édition Luard, t. III, p. 102. Henri III était depuis longtemps d'accord avec Raimond VII (voir Rymer, édit. de 1816, p. 179 : lettre de Henri III du 14 août 1225).

Dreux avec la Bretagne, et l'on allait voir se former contre Louis IX et sa mère une redoutable coalition, s'étendant, depuis les Pyrénées, le long de l'Océan et de la Manche, jusqu'à la presqu'île du Cotentin. Or le comte de Bretagne semblait alors porté à faire cause commune avec les ennemis de la France.

Les dispositions de Pierre Mauclerc avaient bien changé depuis le temps où Philippe Auguste le faisait mentionner comme son vassal et son allié dans les trêves conclues entre lui et la couronne d'Angleterre ¹. De l'autre côté de la mer il possédait, du chef de sa femme, le comté de Richemont, au sujet duquel il avait, quelques années auparavant, fait un accord avec Henri III ²; le roi d'Angleterre avait donc sur lui un moyen d'action très puissant, et le comte de Bretagne, ambitieux et remuant, était poussé à l'alliance anglaise par de graves intérêts. Dès 1224, la main de sa fille Yolande avait été recherchée par Henri III, qui s'était adressé à la cour de Rome pour obtenir une dispense en vue de cette union ³. Il est vrai que peu de temps après le roi d'Angleterre avait fait des démarches pour épouser la fille du duc d'Autriche ⁴; mais ce projet, resté sans suites, ne le fit pas renoncer au mariage breton. Le 19 octobre 1226 il promulgua un acte notifiant son intention de prendre Yolande pour femme, dès qu'il aurait reçu du pape l'autorisation nécessaire. Une fois le mariage conclu, le roi Henri devait aider Pierre à défendre ou faire valoir ses droits; il s'engageait à lui délivrer en entier le fief de Richemont s'il venait à perdre sa terre en France; après avoir fait allusion à un accord précédemment conclu entre lui et le comte de la Marche, Henri III promettait, sur la foi du serment, de passer la mer quand Mauclerc lui en donnerait le conseil ⁵.

Les plus puissants seigneurs du Poitou étaient, eux aussi, ga-

1. Rymer, *Fœdera*, édition de 1816, t. I, p. 158; trêve entre Henri III et Philippe Auguste.

2. Rymer, p. 153; 16 janvier 1219.

3. Rymer, p. 174 : lettre de l'évêque de Lichfield à l'évêque de Chichester, renfermant une lettre écrite à Henri III par trois cardinaux, au sujet de son projet de mariage.

4. Rymer, p. 176; 1225 : lettre de Léopold d'Autriche à Henri III. En 1227, on voulut faire épouser au roi d'Angleterre la fille du roi de Bohême (Rymer, p. 185). Les annales de Worcester mentionnent ces trois projets de mariage, à peu près simultanés (*Annales monastici*, édit. Luard, t. IV, p. 420).

5. Shirley, *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henry III* (collection du Maître des Rôles), t. I, 1862, p. 295-296; Rymer, édit. de 1816, I, 180-181, 19 octobre 1226.

gnés à la cause des Anglais. Le comte de la Marche Hugues de Lusignan, le vicomte de Thouars et le sire de Parthenay traitèrent, le 18 décembre, avec les ennemis de la France.

Le comte de la Marche, dont Henri III était le beau-fils, obtenait pour lui et ses enfants des conditions avantageuses. Le roi d'Angleterre lui donnait en fief Saintes, la Saintonge, Pont-l'Abbé, l'île d'Oleron. Henri abandonnait tous les droits qu'il pouvait tenir de sa mère dans la ville et le comté d'Angoulême, inféodait à son allié Merpins et Cognac sur la Charente ¹. Les Anglais devaient se tenir pour bien assurés de la victoire, car en même temps leur roi céda Niort à sa mère, et après elle aux Lusignan; or cette ville était depuis 1224 occupée par les Français; la reine Isabelle devait garder Niort jusqu'au jour où elle aurait fait valoir ses droits sur Issoudun ².

Au vicomte de Thouars le roi d'Angleterre céda en fief Loudun et ses appartenances, alors entre les mains de Louis IX; en attendant qu'on pût s'en emparer, le vicomte devait toucher, sur le trésor de Henri III, une rente de cinq cents marcs ³. En prévision du cas où le roi de France porterait la guerre en Poitou, Henri convenait d'entretenir à Thouars cent chevaliers, deux cents sergents à cheval et vingt-cinq arbalétriers montés, et ces forces devaient être presque doublées, à partir du moment où les Français auraient passé la Loire. Il était, en outre, convenu qu'aussitôt après avoir prêté hommage à Henri III, le vicomte recevrait un don de mille marcs, sauf l'approbation des comtes de la Marche et de Bretagne ⁴.

Le même jour encore Henri III, à la prière du comte de la Marche, accorda des avantages pécuniaires à Guillaume l'Archevêque, sire de Parthenay, en lui garantissant la possession de ses châteaux et de ses fiefs. Il s'engagea de plus à lui venir en aide pour fortifier Parthenay, qui devait, en cas d'hostilités, recevoir une garnison entretenue par le roi d'Angleterre ⁵.

A la fin de décembre, Henri demanda un secours d'argent à

1. Rymer, I, 183, 18 décembre 1226. Nous ne donnons ici que les principales conditions de ces traités.

2. Shirley, *Royal letters*, I, 301; 18 décembre 1226.

3. Rymer, I, 183, 18 décembre 1226.

4. *Ibid.*; autre acte daté du même jour.

5. Shirley, *Royal letters*, I, 302, 18 décembre 1226. Le 20 décembre, l'archevêque de Cantorbéry et plusieurs évêques anglais promirent de veiller à l'exécution des conditions que leur maître venait d'accorder aux Poitevins. Rymer, I, 184.

ses barons, qui le lui promirent ¹; un mois plus tard, il fit connaître son intention de passer en France, établit une aide sur Londres, les villes d'Angleterre, les habitants des bourgs et autres lieux de ses domaines ². En même temps, les patrons des bateaux qui avaient à passer la mer reçurent l'ordre de se trouver en Angleterre à la mi-carême (18 mars 1227), pour se tenir à la disposition du roi ³; des bâtiments gascons, arrêtés dans les ports anglais, furent autorisés à partir, mais à condition d'être de retour à Pâques ⁴. Le 13 janvier, le roi d'Angleterre écrivit à Pierre de Bretagne pour stimuler son zèle, à ses alliés poitevins pour leur annoncer la prochaine arrivée d'ambassadeurs avec lesquels ils auraient à s'entendre ⁵.

En présence de dangers chaque jour grandissants, la reine Blanche ne resta pas inactive; mais elle échoua dans ses efforts pour détacher de la ligue le comte de la Marche ⁶. Non seulement Hugues de Lusignan et Pierre de Dreux étaient gagnés au parti des Anglais, mais la coalition dont Mauclerc était l'âme devint encore plus redoutable par l'accession du puissant comte de Champagne. A une époque indéterminée, mais qui ne peut être postérieure aux premiers mois de 1227, Hugues de Lusignan s'engagea par serment à aider Thibaud IV contre tous ses ennemis, à la réserve de la foi qu'il devait au comte de Bretagne, et à ne conclure avec le roi d'Angleterre aucun arrangement préjudiciable à son nouvel allié. Thibaud reçut de Pierre Mauclerc une promesse semblable ⁷. En même temps que le comte de Champagne, les confédérés firent encore entrer dans leur parti le comte de Bar ⁸. Ainsi le mouvement qui poussait les grands feudataires à la révolte gagnait l'est du royaume.

1. Public record office; Patent rolls, 35, membr. 2 recto; 22 décembre 1226.

2. *Rotuli litterarum clausarum*, II, 208, col. 2; 30 janvier 1227.

3. *Ibid.*, p. 207, col. 1; 21 janvier 1227.

4. *Ibid.*, p. 168, col. 2; 4 février 1227.

5. Rymer, I, 184; 13 janvier 1227. Roger de Wendover, éd. Hewlett, II, 316 et 319. Ces envoyés étaient l'archevêque d'York, l'évêque de Carlisle et Philippe d'Aubigny. Le comte Richard, qui se trouvait en Gascogne, fut averti de se conformer à leurs avis.

6. Shirley, I, 304; décembre 1226 ou janvier 1227; le comte de la Marche à Henri III.

7. D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. 1, p. 856. Nous n'avons plus les originaux de ces deux pièces, qui étaient datées de 1226; elles étaient donc postérieures à Pâques 1226, et antérieures à Pâques 1227.

8. *Chronique de Tours (Histor. de France, XVIII, 319)*.

En Poitou, les confédérés avaient leurs positions les plus avancées à Thouars et à Parthenay; ils occupaient Bellême en Perche, et en basse Normandie Saint-James de Beuvron, que le comte de Bretagne avait fortifiées et munies de vivres ¹. Quelques-unes des plus récentes conquêtes de la royauté, surtout la Rochelle ², étaient comme perdues au milieu des ennemis. Le comte Richard, qui avait reçu d'Angleterre de l'argent et un secours de cinq cents Gallois ³, tenait le pays avec les révoltés poitevins, dont le courage était soutenu par l'espérance de voir bientôt arriver Henri III en personne ⁴. Quant aux raisons de cette révolte, ce ne pouvaient être que de mauvais prétextes ⁵; peut-être quelques-uns des vassaux rebelles mirent-ils en avant la prétention de se faire délivrer des fiefs ⁶; en général, le clergé du royaume désapprouvait leur entreprise ⁷.

Blanche de Castille, à laquelle on avait conseillé de se porter sur Chinon pour s'entendre avec les révoltés ⁸, se mit en route à la tête d'une grande armée; elle avait avec elle le cardinal Romain, légat du Saint-Siège, le comte de Boulogne Philippe Hurepel, le comte de Dreux Robert Gâteblé, frère de Pierre Mauclerc ⁹, fidèle à ses devoirs envers le roi, comme son autre frère, Henri, qui venait d'être élu archevêque de Reims. Le 20 février 1227 on fut à Tours ¹⁰, où Louis IX et sa mère furent solennellement reçus au monastère de Saint-Martin, puis dans l'église cathédrale de Saint-Maurice ¹¹. Ils arrivèrent à Chinon le lendemain et se portèrent de là sur Loudun. Une bien faible distance séparait alors les troupes royales et les rebelles, qui étaient à Thouars; on s'ar-

1. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis (Histor. de France, t. XX, p. 313)*.

2. Philippe Mousket, v. 27804.

3. *Chronicon Nicolai Trivelli*, d'Achery, *Spicilegium*, in-4°, t. VIII, p. 577.

4. Roger de Wendover, t. II, p. 316: « ipsum ad eos venire cupientem. »

5. Philippe Mousket, v. 27745.

6. Joinville, édition de 1874, n. 72. Les demandes de fiefs dont parle Joinville paraissent avoir été adressées à Blanche lors de la première révolte. Sans doute le sénéchal de Champagne s'embrouille dans ses souvenirs quand il dit que ces réclamations sont contemporaines du complot de Corbeil.

7. Philippe Mousket, v. 27747.

8. *Ibid.*, v. 27800.

9. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis (Histor. de France, t. XX, p. 313)*.

10. *Chronique de Tours (Histor. de France, XVIII, 319)*.

11. Aujourd'hui sous le vocable de saint Gatien.

rêta pour négocier, et pendant près de vingt jours des conférences se tinrent à mi-chemin entre les deux armées, près de Curçay, dans un lieu dit la Charrière ¹. Pendant que les révoltés, incapables de s'entendre, cherchaient à traiter chacun pour soi, le comte de Champagne et le comte de Bar, qui étaient venus aux conférences avec un sauf-conduit du roi, se retirèrent auprès des confédérés et campèrent sous les murs de Thouars. Il faut croire que les Anglais et les Poitevins n'avaient pas grande confiance en eux, car le comte Richard et Savary de Mauléon, qui se tenaient à distance et observaient les événements, essayèrent de s'emparer d'eux par un coup de main. Thibaud et le comte de Bar eurent à peine le temps d'échapper et de se réfugier au milieu de l'armée royale ². Cette tentative avortée eut le résultat qu'on pouvait en attendre; le comte de Champagne, déjà ébranlé dans ses résolutions à la vue des troupes royales, retenu par le respect qu'il avait encore pour son souverain, se soumit entièrement au roi, qui lui fit un bienveillant accueil, et le comte de Bar suivit son exemple ³. On ignore le moment auquel les dispositions du comte Thibaud furent connues des autres confédérés; le 2 mars 1227, Pierre de Dreux et Hugues de la Marche l'autorisèrent à conclure avec le roi une trêve qui devait durer jusqu'à la quinzaine de Pâques ⁴ et partir du moment où Louis IX et son armée auraient dépassé Chartres ou Orléans ⁵. Ce retour à l'obéissance, qui ne valut sans doute au comte de Champagne que le pardon de sa faute ⁶, lui coûta peu de chose; dans le courant du mois de mars, se trouvant à Paris, il fit au roi l'abandon de tout ce qui pouvait lui appartenir dans les fiefs de Breteuil, de Millançay en Blésois et de Romorantin ⁷.

L'influence de la reine Blanche avait contribué à ramener Thibaud. Au moment où ses alliés de la veille ne songeaient qu'à le

1. *Chronique de Tours* (*Histor. de France*, XVIII, p. 319). — *Vie de saint Louis*, par Guillaume de Nangis (*Histor. de France*, XX, p. 313). — Guillaume de Nangis, *Chronique*, édit. Géraud, t. I, p. 177.

2. *Chronique de Tours* (*Historiens de France*, XVIII, 319).

3. *Chronique de Tours*; Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis et Chronique*.

4. C'est-à-dire jusqu'au 25 avril.

5. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, preuves, p. 859; *Histor. de France*, XVIII, 319, note a.

6. D'après les annales de Dunstable, le roi aurait rendu au comte de Champagne deux châteaux que Philippe Auguste lui avait enlevés (*Annales monastici*, édit. Luard, III, 103).

7. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 1921.

traiter en ennemi, il trouvait auprès d'elle et de Louis IX un dévouement sincère et l'oubli des offenses. Blanche n'avait que trente-huit ans, elle avait été belle et l'était certainement encore; il est probable que le comte de Champagne se sentit alors porté vers elle par la reconnaissance ou par un sentiment plus intime, et l'on a dit, non sans apparence de raison, que sa passion pour elle lui inspira dès lors quelques-unes de ses plus gracieuses poésies ¹; des vers tels que ceux-ci, écrits par un grand et puissant prince, ne peuvent s'adresser qu'à une reine :

Cèle que j'aim est de tel seignorie,
 Que sa biautez me fait outrecuidier.

 Dame en qui est toute honors assegie,
 En moi grever poez griément pechier.
 Si fins amors vos a de moi saisie,
 Ne me mettez por ce de vos arrier.
 Votre hom deving loiaus, de vrai corage,
 D'une chançon rendue à heritage
 Le jor de mai. Dex doint que bien l'emploie!
 Car je n'aurai voloir que j'en recroie ².

On devait s'attendre à ce que la défection du comte de Champagne rendit les comtes de Bretagne et de la Marche plus traitables; cependant, ils ne se décidèrent pas aussitôt à poser les armes; ils espéraient sans doute encore des secours anglais. Cités une première fois à comparaître en la cour royale, ils ne prirent pas la peine de s'y rendre et firent offrir au roi de venir le trouver à Chinon; mais ce n'était là sans doute qu'un moyen de gagner du temps; au jour fixé, Mauclerc et Hugues ne se montrèrent pas et négligèrent de se faire représenter. Il fallut les ajourner une seconde fois; alors, se rendant aux conseils de leurs proches, ils se déclarèrent prêts à comparaître devant Louis IX à Tours. On les attendit vainement; enfin la reine Blanche perdit patience et leur adressa, sur l'avis des barons, une troisième sommation. Cette fois, il fallait obéir ou accepter la guerre; les deux comtes annoncèrent l'intention de venir se présenter devant leur souverain à Vendôme. L'armée royale avait commencé le mouvement de retraite prévu dans les arrangements pris avec le comte de Champagne, et le roi se trouvait à

1. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, p. 215-216.

2. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 215.

Vendôme, quand le 16 mars 1227 Pierre Mauclerc et Hugues vinrent faire leur soumission. C'est là qu'après avoir prêté hommage en présence du légat, ils souscrivirent aux conditions offertes par la régente ¹.

On peut dire que Pierre de Dreux fit une bonne affaire lorsque, cédant aux sollicitations de son frère l'archevêque élu de Reims ², il accepta les propositions qui lui étaient faites. Coupable entre tous, il obtenait des avantages immérités; mais, sous un autre rapport, les traités conclus à Vendôme entre Louis IX et ses vassaux révoltés méritent d'être étudiés. Tout en faisant la part belle aux comtes de Bretagne et de la Marche, Blanche les enlevait à l'influence anglaise pour les placer sous sa dépendance et jusque dans sa famille.

La régente ³, au nom du roi, promettait de faire épouser la fille de Pierre Mauclerc, Yolande de Bretagne ⁴, à son troisième fils, Jean, héritier du Maine et de l'Anjou, à condition toutefois que l'Église consentit à cette union. Jusqu'au moment où ce jeune prince, né le 21 juillet 1219, aurait accompli ses vingt et un ans, Pierre de Dreux devait tenir Angers, Baugé et Beaufort, avec leurs dépendances, et jouir, dans ces domaines, de tous les droits seigneuriaux, à la réserve des droits d'host et de chevauchée, des régales et des hommages. Saumur, Loudun, leurs dépendances et les parties de l'Anjou qui étaient situées en dehors du diocèse d'Angers, restaient seules entre les mains du roi et de sa mère. Si la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, venait à mourir avant la majorité du prince Jean, Pierre de Dreux devait en outre avoir le Mans et sa châtellenie.

Au cas où Jean de France n'atteindrait pas sa vingt et unième année, au cas même où son mariage avec Yolande serait rompu, Pierre de Bretagne n'en devait pas moins conserver les fiefs ci-

1. Guillaume de Nangis, *Vie de S. Louis, Histor. de France*, t. XX, p. 313, *Chronique*, édit. Géraud, p. 177. — *Chronique de Tours, Histor. de France*, t. XVIII, p. 319. C'est la chronique de Tours qui donne la date du 16 mars; le poète Guillaume Guiart ne fait que traduire et paraphraser, pour le récit de ces événements, la *Vie de S. Louis* par Guillaume de Nangis (*Historiens de France*, t. XXII, p. 179-180). C'est lui qui affirme que l'armée royale marcha d'abord « vers Champaingne »; rien n'est moins démontré, à moins que Guiart n'ait voulu désigner ainsi les comtés de Blois et de Chartres, dont Thibaud IV était alors encore le suzerain.

2. Ph. Mousket, v. 27875-77.

3. Traité de Vendôme conclu avec Pierre Mauclerc, *Layettes*, II, 1922.

4. Naguère recherchée par Henri III.

dessus désignés pendant le nombre d'années convenu. Par contre, la mort de Mauclerc, si elle arrivait pendant cette période, devait les faire retomber entre les mains du roi.

Saint-James de Beuvron et Bellême en Perche, dont Louis VIII avait donné la garde à Pierre de Dreux, lui étaient cédés à titre héréditaire, avec la forêt de Bellême et le château de la Perrière, situé à quelque distance de cette ville, à condition toutefois de ne pas élever de nouveaux ouvrages ou de nouvelles forteresses. Si le comte venait à perdre par droit Bellême, la Perrière et leurs dépendances, les revenus de ces fiefs devaient être établis pour lui être payés en terre.

De son côté, Pierre promettait de donner en dot à sa fille Briecomte-Robert, Champtoceaux, tout ce qu'il pourrait acquérir en Anjou, plus Saint-James de Beuvron, la Perrière, Bellême et leurs appartenances, tout en se réservant de les tenir sa vie durant.

Il jurait au roi et à la régente de toujours bien les servir, de ne jamais s'allier, ni par mariage ni autrement, au roi d'Angleterre et à son frère Richard, non plus qu'à aucun de ceux avec lesquels le roi serait en état de guerre ou de trêve, et de ne fiancer ni marier sa fille en aucun cas, tant que le prince Jean n'aurait pas accompli sa quatorzième année.

La reine, le chancelier Guérin et le comte de Boulogne s'engageaient à faire évaluer les revenus d'Angers, de Baugé et de Beaufort, pour les servir à Pierre sa vie durant, à partir du moment où il aurait perdu le bail de ces fiefs. Il était encore stipulé que si Jean le Roux, fils de Pierre Mauclerc, mourait avant son père, le prince Jean de France ne pourrait, tant que Pierre vivrait, faire valoir aucun droit sur la Bretagne du chef de sa femme. D'autre part, toute infraction aux engagements souscrits par le comte devait entraîner la perte des terres qui lui étaient attribuées par le traité, à moins qu'il ne fit satisfaction devant la cour du roi quarante jours après en avoir été requis.

Enfin Yolande devait être confiée, avant la quinzaine de Pâques¹, à Philippe de Boulogne, oncle du roi, à l'archevêque élu de Reims et au comte Robert de Dreux, frères du comte de Bretagne, à son parent Enguerrand de Coucy et au connétable de France Mathieu de Montmorency, sauf à être rendue à son père si Jean de France venait à mourir. Nous possédons encore l'acte

1. 25 avril 1227.

par lequel ces cinq grands seigneurs reçurent en garde la fille de Pierre Mauclerc¹.

Tel était le premier traité de Vendôme, œuvre à la fois équitable et intelligente, qui fait le plus grand honneur au sens politique de Blanche de Castillo et de ses conseillers². Tout en assurant à Pierre de Dreux des fiefs et des revenus importants, la reine l'attachait à la couronne de France par la perspective d'une avantageuse union. Elle lui donnait beaucoup, mais prenait, en prévision de nouvelles infidélités, de sérieuses garanties. Le traité conclu avec le comte de la Marche n'est pas moins habile³.

Deux mariages étaient décidés, l'un entre Alphonse de France et Isabelle de Lusignan, fille du comte Hugues et de la reine Isabelle d'Angoulême, l'autre entre Hugues de Lusignan, leur fils aîné, et Isabelle de France, sœur du roi. Il était convenu que si le jeune Hugues venait à mourir, celui qui serait héritier en sa place épouserait la fille de Blanche de Castillo. Le prince Alphonse devait recevoir, comme dot de sa femme, Saintes et l'île d'Oleron⁴, mais le roi se réservait d'établir à son gré la dot de sa sœur Isabelle. Louis IX promettait, à titre de dédommagement, 10,000 marcs d'argent au cas où par sa faute ces deux mariages, autorisés par l'Église, ne seraient pas accomplis. On assurait au comte de la Marche, pendant dix ans, une rente de 10,600 livres tournois, somme très importante pour l'époque, représentant une double indemnité. Louis VIII avait autrefois promis au comte de la Marche, par un traité conclu à Bourges en mai 1224, de lui donner Bordeaux s'ils parvenaient à s'en emparer⁵; l'abandon de ce droit éventuel était représenté par une partie de la rente promise. Le reste était destiné à dédommager Isabelle d'Angou-

1. André Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, preuves, p. 89.

2. Tout le monde savait alors que les traités de Vendôme étaient l'œuvre de Blanche : « matre ejus partes suas interponente », dit Roger de Wendover (t. II, p. 319), dont le récit a été reproduit par Mathieu de Paris (*Chronica majora*, édit. Luard, III, 123).

3. Traité de Vendôme conclu avec Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, publié dans l'*Amplissima collectio* de Dom Martène, t. I, col. 1214, d'après le registre JJ. 26 du Trésor des Chartes, f° 189 r°, col. 1 et 2.

4. L'édition porte : « cum fromen., cum pertinentiis, et insulam Oleronensem cum pertinentiis. » Cette mauvaise lecture a pour origine une faute due au scribe du cartulaire; il a écrit « cu. fromen. », ce qui doit se lire « civ. Seonen. », ou « civitatem Sanctonensem. »

5. Traité de Bourges conclu en mai 1224, *Registre du Trésor des Chartes* coté JJ. 26, f° 182 r°, col. 1.

lême, qui renonçait à son douaire; seulement cette indemnité, qui était viagère, devait être réduite de moitié si le roi pouvait faire rendre par Henri III à la reine Isabelle la partie de son douaire établie en Angleterre.

Hugues promettait au roi et à la reine mère de les aider « contre tous hommes qui pouvaient vivre ou mourir, » de ne pas donner asile à leurs ennemis; en cas de guerre, il s'engageait à faire son possible pour ravitailler les places qui appartenaient au roi; cet article visait spécialement la Rochelle. Le roi autorisait Hugues de Lusignan à laisser, en prévision de sa mort, le bail de sa terre à sa femme, la reine Isabelle, ou à toute autre personne qui serait du royaume ou ne se trouverait pas en guerre avec la France. Enfin, prenant un engagement qui plus tard fut annulé par le pape Grégoire IX¹, Louis IX promettait de ne faire ni paix ni trêve avec le roi d'Angleterre sans l'assentiment du comte.

La reine Isabelle renonça, par un acte spécial, à son douaire². Dès le 17 mars, c'est-à-dire le jour même ou le lendemain du jour où fut conclu le traité, le vicomte de Brosse, le vicomte de Châtellerault et trois autres vassaux du comte de la Marche se portèrent garants des conditions auxquelles il venait de souscrire et promirent de se constituer prisonniers à Bourges en cas d'infraction³. Blanche de Castille eut soin d'exécuter fidèlement ses engagements, et trois ans plus tard Hugues de Lusignan reconnut que jusqu'à cette date les sommes promises par le traité de Vendôme lui avaient été régulièrement payées⁴.

Resté seul avec Savary de Mauléon et quelques nobles poitevins, le prince Richard d'Angleterre était dans la situation la moins avantageuse; on a même raconté qu'après les traités de Vendôme le comte de Bretagne alla se joindre, pour le combattre, à Imbert de Beaujou, qui commandait alors les troupes royales dans le Midi⁵. Cette assertion mériterait d'être confirmée, mais il

1. Shirley, *Royal and other historical letters*, t. I, appendice V, n. 26, p. 548-549 : lettre de Grégoire IX au cardinal Romain, légat du Saint-Siège, mentionnée par Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 612, deuxième année de Grégoire IX, art. 23.

2. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 1924.

3. Martens, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1209, d'après le registre JJ. 26, f. 227 r., col. 2; 17 mars 1227.

4. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 2052, 30 mai 1230, lettres de Hugues de Lusignan. Lettres analogues de la reine Isabelle, *ibid.*, n. 2068, juin 1230.

5. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ historica*, scriptores, t. XXIII, p. 919.

est certain que le frère de Henri III, abandonné de ses alliés, ne pouvait pour le moment continuer la guerre. Il accepta sans tarder une trêve qui devait durer jusqu'à Pâques (11 avril)¹, et qui, à son expiration, fut prolongée jusqu'à la quinzaine de la Saint-Jean (8 juillet 1227)². Le vicomte de Thouars suivit son exemple, et c'est ainsi qu'en très peu de temps, sans répandre une goutte de sang, Blanche de Castille réduisit à néant une redoutable coalition³.

Il est vrai que le roi d'Angleterre n'avait pas encore posé les armes; cependant ses illusions, s'il en conservait, devaient recevoir de rudes atteintes. Dès le 21 mars, il avait écrit au comte de la Marche pour l'avertir qu'on lui conseillait de conclure une trêve ou même de faire la paix⁴; on doit penser qu'il ne connaissait pas encore, à cette date, les traités que ses confédérés venaient de signer avec Louis IX et Blanche de Castille; mais, à ce moment, ses envoyés en France, l'archevêque d'York, l'évêque de

1. Philippe Mousket, édit. Reiffenberg, t. II, v. 27851.

2. Il existe quelques doutes au sujet de la date que l'on doit assigner à cette trêve; l'acte, publié dans le tome II des *Layettes du Trésor des Chartes*, n. 1926, et auparavant dans le recueil des *Historiens de France*, t. XVIII, p. 320, note, porte: « Actum anno gracie M^oCC^o vicesimo septimo. » Il est vraisemblable que le comte Richard, se trouvant en France et concluant une trêve avec le roi de France, a daté cet acte d'après le style français, dans lequel l'année commence à Pâques; or cette fête, en 1227, tomba le 11 avril; la trêve serait donc postérieure au 11 avril, ce qui concorde fort bien avec le récit de Philippe Mousket, d'après lequel une première trêve fut conclue jusqu'à Pâques, puis renouvelée jusqu'à la Saint-Jean (vers 27851, 27859).

Mais l'acte porte que la trêve est conclue avec tous ceux qui tenaient le parti du roi le lundi après le dimanche *Lætare Jerusalem*; or ce lundi, en 1227, fut le 22 mars. Le Nain de Tillemont en conclut (t. I, p. 462) que la trêve date de ce jour. Il semble qu'on puisse donner la solution suivante à cette petite difficulté: le 22 mars, on aura conclu la première trêve, jusqu'au 11 avril, jour de Pâques; puis on l'aura renouvelée, après Pâques, pour tous ceux qui s'y trouvaient primitivement compris.

La trêve devait durer jusqu'à la quinzaine de la Saint-Jean, 8 juillet 1227, ainsi que le porte l'acte, et non jusqu'à la Saint-Jean, comme le veut la chronique de Tours (*Histor. de France*, t. XVIII, p. 320). Elle ne peut pas avoir été conclue après la fin d'avril, car à ce moment, Richard n'était plus en France.

La trêve avec le vicomte de Thouars est mentionnée par la chronique de Tours (p. 320). Le vicomte prêta hommage au roi en avril 1226, vieux style, c'est-à-dire du 1^{er} au 10 avril 1227 (*Layettes*, II, 1925).

3. « absque humani sanguinis effusione », Guillaume de Nangis, Vie de saint Louis, *Historiens de France*, XX, 314.

4. *Rotuli litterarum clausarum*, t. II, p. 119, col. 1; 21 mars 1227.

Carlisle et Philippe d'Aubigny savaient déjà la tournure qu'avaient prise les événements; quand ils vinrent au nom de leur maître demander Yolande de Bretagne, Pierre de Dreux leur répondit qu'il avait fait sa paix avec le roi¹. Ils s'en revinrent en Angleterre² et Richard de Cornouailles les y suivit, accompagné par Savary de Mauléon. Il rentra dans son pays quelque temps après Pâques³, et probablement dans les premiers jours de mai⁴, pour chercher l'argent nécessaire au paiement de ses troupes⁵. Son titre de comte de Poitiers ne devait plus être pour lui qu'une qualification sans valeur, mais bientôt il reçut un dédommagement, lorsque Henri III, après une brouille passagère, lui abandonna les biens qui en Angleterre avaient constitué le douaire de leur mère Isabelle, avec les fiefs enlevés à Pierre de Bretagne et ceux qui naguère avaient appartenu à Renaud de Dammartin; le comte de Boulogne, oncle de Louis IX, ne pouvait s'attendre à ce qu'on les lui laissât⁶.

Tandis que Henri III se préparait à soutenir de son mieux une guerre mal engagée, il lui vint de Rome un secours qu'il ne méritait guère. Honorius III était mort le 18 mars; le nouveau pape, Grégoire IX, élu dès le lendemain et consacré presque aussitôt, prit ouvertement la défense des intérêts anglais. Le Saint-Siège était bien forcé de ménager la France et de traiter avec égards un roi dont le père venait de mourir au retour d'une expédition contre les Albigeois; mais comment abandonner, dans les embarras où il s'était jeté, ce roi d'Angleterre dont on prétendait être le suzerain? Grégoire manda tout d'abord au cardinal légat Romain de rester en France, pour conseiller le jeune roi au sujet de ses rapports avec les Anglais et les Poitevins, et surveiller la croisade contre les hérétiques du Midi⁷. Le 10 mai, dans une lettre louangeuse, il écrivit à Louis IX, à sa mère et à ses frères, qu'il les prenait sous sa protection⁸; mais bientôt les récrimina-

1. Roger de Wendover, édit. Hewlett, t. II, p. 320; cf. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. III, p. 123; *Historia minor*, t. II, p. 295.

2. Roger de Wendover, t. II, p. 319: « instante solemnitate paschali. »

3. « post Pascha » : *Annales de Theokesberia* (*Annales monastici*, édit. Luard, t. I, p. 70); *Annales de Wigornia* (*ibid.*, t. IV, p. 419).

4. « mense maio » : Roger de Wendover, t. II, p. 320.

5. Philippe Mousket, v. 27885-90.

6. Le Nain de Tillemont, *Hist. de saint Louis*, t. I, p. 464; voir Roger de Wendover, t. II, p. 322.

7. Philippe Mousket, v. 27897.

8. Potthast, *Regesta*, n. 7897; Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1210, d'après le registre du Trésor des Chartes JJ. 26, fol. 190 v°, col. 1. Le même

tions succédèrent aux éloges, quand il apprit que les Anglais allaient se voir menacés par un ennemi qu'ils avaient imprudemment attaqué. C'est sur un ton assez aigre qu'il reprocha au roi de France les entreprises de son aïeul et de son père contre Jean sans Terre et Henri III; le Saint-Siège, à l'en croire, n'avait pas voulu procéder contre eux comme il aurait dû le faire; il leur avait montré beaucoup de modération, et voilà que l'on conseillait à leur successeur d'enlever au roi d'Angleterre le peu qui lui restait en France. Grégoire adjurait Louis IX de restituer les possessions anglaises qu'il détenait indûment et de ne pas porter la main sur les autres (25 mai 1227)¹. Il écrivit aussi à Henri III qu'en prenant Louis IX sous sa protection, à cause de sa guerre contre les Albigeois, il n'avait en aucune façon entendu l'encourager à s'emparer des provinces anglaises². En même temps, le cardinal Romain reçut une lettre pontificale qui lui interdisait de prononcer, à moins d'un ordre spécial, l'excommunication ou l'interdit contre le roi d'Angleterre ou Richard de Cornouailles³.

Il faut croire, pour l'honneur de Grégoire IX, qu'il avait été mal informé. A sa mise en demeure, Blanche de Castille était en droit de répondre que le roi de France était un enfant et un orphelin, et que le roi d'Angleterre, au moment où son jeune suzerain ne songeait nullement à l'attaquer, avait profité de sa situation critique pour compléter avec les vassaux de la couronne. Ce n'était pas de Louis IX, mais de Henri III qu'était venue l'agression.

Cependant ce persécuté, ce roi d'Angleterre, dont on plaidait la cause avec tant d'ardeur, et sans s'occuper de savoir s'il n'avait pas été le premier à troubler la paix, ne rêvait qu'expéditions guerrières. Le 15 avril 1227, Henri III ordonne aux baillis de Douvres et de plusieurs autres ports de réunir pour la quinzaine de Pâques (25 avril) tous les vaisseaux dont ils pourront disposer⁴. Puis de nouveaux armements sont annoncés pour le 23 mai⁵

jour, 10 mai 1227, Grégoire IX écrivit à ce sujet au légat Romain; Potthast, 7898; Martène, col. 1211; JJ. 26, fol. 190 v°.

1. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 599, LIV-LV.

2. Potthast, *Regesta*, 7920.

3. Shirley, *Royal and other historical letters* (collection du Maître des Rôles), t. I, appendice V, n. 25, p. 548; 27 mai 1227.

4. *Rotuli litterarum clausarum*, t. II, p. 150, col. 1; 15 avril 1227.

5. *Rotuli litterarum clausarum*, II, 151^a, 8 mai; convocations pour le 23 mai, adressées aux baillis de Douvres et autres ports.

et pour les quinze jours qui suivront la Pentecôte (31 mai-13 juin)¹. Le 2 juin, Henri notifie sa résolution de passer en Gascogne et en Poitou, et prend ses mesures pour qu'une grande flotte se trouve réunie à Portsmouth le 25 juillet, fête de saint Jacques². Dans le courant du mois de juin, il retarde son départ, mais sans arrêter ses préparatifs; les sommes provenant de l'aide levée pour la guerre sur le clergé anglais devront être dirigées sur Londres, pour être mises à la disposition du roi, qui partira le 1^{er} août³. A cette date, le roi sera rejoint à Winchester par ses vassaux, tandis que les blés et les vivres destinés à l'expédition seront rassemblés à Portsmouth⁴. Mais en même temps l'évêque de Carlisle et Philippe d'Aubigny repassent la mer, chargés sans doute de négocier un arrangement avec Blanche de Castille⁵. Enfin, vers le milieu de juillet, la trêve entre les deux royaumes fut conclue. Elle devait durer jusqu'au 24 juin 1228⁶; on a prétendu, probablement à tort, qu'elle fut achetée par Henri III au prix de deux mille marcs⁷.

La paix, pour cela, n'était pas rétablie; Henri III devait bientôt revenir à ses projets d'expédition. En attendant de remporter des avantages plus méritoires, il avait eu soin de dépouiller ceux des vassaux français qui avaient des fiefs en Angleterre. On a vu que Pierre de Bretagne et Philippe Hurepel, héritier de l'ancien comte de Boulogne Renaud de Dammartin, avaient été déposés au profit de Richard de Cornouailles; le comte Robert de Dreux expia de même par la perte de ses domaines anglais la constance avec laquelle il avait servi son roi⁸. Blanche de Castille se hâta de lui faire donner par son fils, sous forme de compensation, des terres sises en Normandie, qui devaient lui rester tant que ses

1. *Rotuli litterarum clausarum*, II, 210^b, 30 mai 1227; lettres aux barons et aux baillis de Hastings, etc.

2. *Ibid.*, 211^a, 2 juin 1227.

3. *Ibid.*, 211^b, 9 juin; lettre à l'évêque de Lincoln.

4. *Ibid.*, 211^a, 8 juin 1227; lettre au comte de Chester, etc. — 211^b, 18 juin; à l'évêque de Londres. — 211^{a-b}, 9 juin; lettres relatives aux blés et aux vivres, adressées aux baillis et prudhommes de Winchelsea, etc.

5. *Ibid.*, 189^a, 8 juin; lettre au vicomte de Kent.

6. *Ibid.*, 212^a, et Rymer, I, 185; 17 juillet 1227. — Rymer, 186; 17 juillet. — Rymer, 186, et registre du Trésor des Chartes JJ. 26, 326 v^o, col. 1, lettres patentes du 19 juillet. On voit que la trêve fut conclue avant le 17 juillet. Cf. Philippe Mousket, v. 27916-22.

7. *Annales de Wigornia (Annales monastici)*, édit. Luard, IV, 420.

8. *Rotuli litterarum clausarum*, t. II, p. 189^a; 8 juin 1227. — *Ibid.*, p. 198^a; 21 août 1227.

fiefs anglais ne lui auraient pas été restitués ¹. Dans un moment où la trahison semblait si commode, où le vrai dévouement valait si cher, la reine avait tout intérêt à reconnaître, par des concessions avantageuses, les services rendus à la couronne. Dès le mois de mars, Philippe Hurepel avait été gratifié d'une rente viagère, montant à six mille livres tournois ². Les Rochelois avaient tenu bon, alors qu'ils semblaient abandonnés au milieu des ennemis; on leur confirma leurs privilèges ³, et la fidélité dont ils avaient fait preuve fut récompensée par d'importantes exemptions ⁴. En Anjou, Blanche s'était fait prêter hommage, au commencement de l'année, par Jeanne de Craon, fille de Guillaume des Roches, pour la charge de sénéchale d'Anjou, du Maine et de Touraine, qui lui avait été conservée ⁵.

La reine de France faisait ainsi de son mieux pour attacher à son fils ceux sur qui elle croyait pouvoir compter. Elle s'efforçait de contenter tout le monde. En août 1227, par un acte de clémence qui n'était pas contraire à ses intérêts, elle rendit à la liberté l'ancien chef de routiers Lambert Cadoc, qui avait autrefois servi Philippe Auguste comme soldat et comme bailli. Après s'être rendu odieux par ses exactions, il avait été jeté en prison pour une somme de quatorze mille deux cents livres parisis qu'il devait au roi Philippe. Blanche, en le relâchant, le fit renoncer à toutes ses terres, dont quelques-unes pourtant lui furent rendues, et l'on convint que l'évêque d'Évreux l'excommunierait si jamais il contrevenait à ses engagements ⁶. Le chambrier Barthélemy de Roye figure avec quelques autres serviteurs

1. Diplôme royal, daté de Vernon, juillet 1227; supplément du Trésor des Chartes, J. 1020, n. 1. — Charte du comte de Dreux, même date: André du Chesne, *Histoire de la maison de Dreux*, p. 269-270. Les terres données à Robert de Dreux étaient situées dans les environs d'Yvetot.

2. *Layettes*, t. II, n. 1920; Loudun, mars 1227: charte de Philippe Hurepel.

3. *Table chronologique des diplômes*, t. V, p. 300; mai 1227.

4. Registre du Trésor des Chartes JJ, 26, fol. 120 v°, Paris, juin 1227: trois chartes en faveur des Rochelois; la deuxième a été publiée (*Table chron. des diplômes*, t. V, p. 301), et toutes trois ont été signalées par Amos Barbot dans son *Histoire de la Rochelle (Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XIV, p. 78-80).

5. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 1915; janvier 1227: charte de Jeanne de Craon. — Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1206, et D. Morice, *Hist. de Bretagne*, preuves, t. I, col. 860: charte de Louis IX, d'après le registre du Trésor des Chartes JJ, 26, fol. 227.

6. *Layettes*, t. II, n. 1938, 10 août 1227: charte de Lambert Cadoc. — *Ibid.*, 1937, 9 août: charte de Richard, évêque d'Évreux. — Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1213: charte de Louis IX.

de la couronne dans la chartre que l'évêque d'Évreux rendit en cette circonstance; on n'y voit plus nommé le chancelier Guérin; il était mort le 19 avril, après s'être jusqu'à la fin consacré au service de son jeune maître¹. Sa fidélité désintéressée n'était pas restée sans récompense, puisqu'il avait vu, aux traités de Vendôme, le premier succès remporté par Blanche de Castille sur les ennemis de la royauté.

Les traités de Vendôme et le renouvellement de la trêve avec l'Angleterre donnèrent un peu de répit à la reine Blanche; pour quelque temps, elle se vit débarrassée d'une partie de ses ennemis. Cette pacification momentanée était d'autant plus nécessaire que la royauté avait une guerre à soutenir dans le midi de la France. La mort inopinée de Louis VIII et l'avènement de son jeune fils avaient relevé les affaires du comte de Toulouse et de ses partisans. En quittant le Languedoc², le roi Louis avait pu croire que son autorité venait de faire dans ce pays d'importants progrès; en dehors même de son royaume et sur les terres auxquelles l'empereur prétendait étendre son pouvoir, il avait abaissé l'orgueil d'Avignon. L'humiliation de cette puissante ville avait été si grande, qu'au mois de janvier 1227, pour obtenir du légat Romain de Saint-Ange son absolution, elle dut souscrire à de dures conditions³: défense de secourir les comtes de Toulouse et de Foix; obligation de prêter aide au roi de France contre ses ennemis, de détruire les remparts d'Avignon et combler ses fossés, qui ne devront pas être rétablis sans la permission du légat et du roi, de remettre au roi toutes les machines de guerre trouvées dans la ville. Louis VIII avait établi un sénéchal à Beaucaire et à Nîmes⁴; il avait laissé en Languedoc, pour achever de soumettre et gouverner le pays, son parent Imbert de Beaujeu avec cinq cents chevaliers⁵. Parmi ceux qui tenaient alors sur les bords de la Garonne le parti du roi figurait en première ligne le frère du célèbre Simon de Montfort, Guy, comte de Sidon et de Castres⁶.

La mort de Louis VIII surprit sans les décourager ceux qu'il

1. Le Nain de Tillemont, *Hist. de saint Louis*, t. I, p. 467-468.

2. En 1226.

3. Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. VI, p. 620-621.

4. *Ibid.*, p. 612; ce premier sénéchal fut Pélerin Latinier.

5. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ historica*, scriptores, t. XXIII, p. 919, ligne 1.

6. *Chronique de Tours (Historiens de France)*, t. XVIII, p. 318). Cf. Du Cange, *Familles d'outre-mer*, p. 433.

avait laissés en arrière¹. Peu de jours après l'avènement de leur jeune roi, ils livrèrent aux partisans du comte de Toulouse un combat heureux, dont la nouvelle parvint à Reims pendant le sacre de Louis IX². Cet avantage, sur lequel on n'a pas de renseignements précis, ne dut pas être bien important, car la situation des royaux en Languedoc resta fort difficile.

Blanche de Castille prit aussitôt des mesures pour les secourir : dès le mois de décembre 1226, le roi écrivit à ses chevaliers, bourgeois et bonnes gens de Béziers, pour leur annoncer qu'il allait envoyer en « Albigeois » de l'argent et des fournitures de toutes sortes³. En même temps, Blanche fit partir pour le Midi des troupes au milieu desquelles se trouvaient plusieurs évêques et un grand nombre de chevaliers⁴. En janvier 1227, le roi prit sous sa protection la ville de Saint-Antonin en Rouergue⁵ et concéda pour la vie à Béraud de Mercœur le château et la vicomté de Grèzes en Gévaudan⁶. Ainsi la royauté ne renonçait pas à faire prévaloir son autorité en Languedoc, mais il s'en fallait de beaucoup que de ce côté elle fût triomphante, et l'on s'est trompé quand on a dit que les renforts envoyés par Blanche de Castille réduisirent à l'obéissance la ville et tout le comté de Toulouse⁷. Loin d'être abattu, Raimond VII était alors dans une situation relativement favorable.

Il est probable que dans le bas Languedoc le comte de Toulouse et ses adhérents étaient en progrès, car nous savons par les actes du concile de Narbonne, qui se tint pendant le carême de 1227, qu'à cette époque Limoux, naguère soumise à Louis VIII, avait fait défection⁸. Dans la vallée de l'Ariège, les croisés s'emparèrent bien de Varilhes, entre Foix et Pamiers, mais cette conquête coûta la vie à Guy de Montfort (31 janvier)⁹, et, d'autre part,

1. *Chronique de Tours*, p. 318.

2. Philippe Mousket, v. 27727.

3. *Revue des sociétés savantes*, 4^e série, t. V, p. 446.

4. Guillaume de Nangis, *Chronique*, édit. Géraud, t. I, p. 177. *Vincentii Bellovacensis memoriale omnium temporum (Monumenta Germaniæ historica, scriptores, t. XXIV, p. 161)*, et plusieurs autres.

5. Dom Vaissète, t. VIII, col. 825; janvier 1227.

6. Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1206, d'après le registre du Trésor des Chartes JJ. 26, fol. 226 v^o. La charte de Béraud de Mercœur, relative à cette concession, est au Trésor des Chartes : *Layettes*, t. II, n. 1916.

7. Dom Vaissète, édit. in-4^o, t. VII, p. 72.

8. Labbe, *Conciles*, t. XI, 1^{re} partie, col. 308; article 17.

9. Le siège de Varilhes eut lieu en janvier 1227, comme le prouvent la

Raimond VII s'étant rapidement porté sur Auterive, les défenseurs de cette place durent capituler avant qu'on pût se porter à leur secours ¹. Guillaume Bernard et Pierre Gros, seigneurs de Najac en Rouergue, avaient oublié leur récente soumission à Louis VIII pour retourner à l'obéissance du comte de Toulouse ²; au mois de mai 1227, ils lui promirent de ne faire la paix ni avec le roi de France, ni avec l'Église, ni avec aucun autre de ses ennemis ³.

Au milieu de toutes les difficultés qui accompagnèrent l'avènement de son fils, Blanche de Castille dut trouver très lourdes les charges que lui imposait la guerre de Languedoc, et peut-être eût-elle été contrainte d'en venir avec Raimond VII à quelque arrangement peu avantageux, si elle n'avait été puissamment secondée, dans l'affaire des Albigeois, par le légat du Saint-Siège, Romain, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange. Depuis son entrée en France, cet homme énergique et de bon conseil avait rendu plus d'un service; chargé par le pape de mener à bonne fin la guerre contre les Albigeois, il avait été fort utile au roi Louis, auprès duquel Honorius III l'avait accrédité. Son dévouement parut doubler à la mort de ce prince; dès lors, il ne se préoccupait plus seulement de faire prévaloir les intérêts de l'Église catholique, il prit en main la cause de Blanche et de Louis IX. Sans doute il devait penser qu'en mettant au service du roi de France son intelligence et le pouvoir dont il était investi, il défendait la seule autorité capable d'arracher à l'anarchie religieuse les provinces méridionales de notre pays; il est probable aussi qu'il fut pris d'un réel intérêt pour cette femme courageuse et cet enfant contre lesquels tant de haines et d'ambitions se coalisaient. Il les suivit à Reims, lors du sacre, et les accompagna dans leur marche sur la Loire, lorsqu'ils eurent à réduire la première révolte des barons. Pour leur assurer l'argent nécessaire à la soumission du Languedoc, il mit une âpre et orgueilleuse ténacité à faire payer par le clergé les subsides qu'avait promis à cet effet le concile de Bourges.

chronique des *Præclara Francorum facinora*, publiée par Catel (*Hist. des comtes de Tolose*, in-f°, 1623, preuves, p. 129), et la *Chronique de Tours* (*Hist. de France*, t. XVIII, p. 319). On s'est fondé à tort sur un passage peu précis de Guillaume de Puy-Laurens pour le reporter à l'année 1228 (*Hist. de France*, t. XIX, p. 218).

1. Guillaume de Puy-Laurens, p. 217.

2. *Chronique de Tours* (*Hist. de France*, t. XVIII, p. 318).

3. *Layelles du Trésor des Charles*, t. II, n. 1928, mai 1227.

Cette assemblée, qui s'était tenue à la fin de 1225, avait accordé à Louis VIII, pour qu'il dirigeât en personne la guerre des Albigeois, une décime à lever sur tous les revenus ecclésiastiques du royaume; ce subside devait être perçu pendant cinq années, si toutefois la guerre durait autant. En vertu de cette décision, le cardinal de Saint-Ange, du vivant de Louis VIII, avait écrit aux prélats et au clergé de sa légation de payer, pour l'année courante, une moitié de la décime à la Toussaint (1^{er} novembre 1226), et l'autre à Pâques (11 avril 1227). Personne d'abord ne fit opposition; la plupart des chapitres s'exécutèrent, comme le reste du clergé, payèrent pour le premier semestre et se soumirent en partie, après la mort du roi, à la levée qui devait avoir lieu à Pâques. Mais bientôt, dans les provinces ecclésiastiques de Reims, de Sens, de Tours et de Rouen, les chapitres des cathédrales, qui avaient commencé à contribuer, refusèrent de continuer. Le gouvernement royal adressa des réclamations au légat. Romain, considérant que le roi pouvait ruiner, en s'en désintéressant, l'affaire d'Albigeois, et que son conseil le pressait de l'abandonner si les églises ne lui payaient les subsides qu'elles avaient consenti, autorisa Louis IX à se payer en mettant la main sur les biens des chapitres récalcitrants. Il était à bon droit irrité de leur insubordination. Il notifia tous ces faits par une circulaire datée du lundi avant l'Ascension, 17 mai 1227, et qu'il terminait en disant : « Ceux que la crainte de la juridiction ecclésiastique ne « suffit pas à rappeler du mal seront du moins contraints par le « pouvoir séculier ¹. » Le même jour, par des lettres adressées aux archevêques, aux évêques, aux abbés, aux autres prélats et à tous les ecclésiastiques, il rendit compte de la résistance opposée par les chapitres des quatre provinces et défendit que personne, à cette occasion, promulguât l'excommunication, la suspension ou l'interdit contre le roi, la reine Blanche, leurs baillis, leurs clercs, leurs hommes ou leurs terres, déclarant nulles toutes les sentences qui auraient été ainsi prononcées ².

Ceux qui avaient engagé cette lutte ne se tinrent pas pour battus. Les chapitres dissidents adressèrent au pape une supplique, plus remarquable, à vrai dire, par son style prétentieux que par la précision des idées ³; mais une autre lettre, que le doyen et

1. Dom Vaissète, édit. in-4°, t. VIII, p. 866. Ce document se trouve dans le registre JJ. 26 du Trésor des Chartes, fol. 327, et dans le supplément du Trésor des Chartes, J. 1035, n. 18.

2. Supplément du Trésor des Chartes, J. 1035, n. 19.

3. 26 mai 1227.

les chanoines de Notre-Dame de Paris écrivirent en même temps à Grégoire IX, dut lui donner à réfléchir. Racontant à leur manière toutes les contestations relatives à la décime, les auteurs de ce mémoire habilement rédigé accusaient la reine Blanche et le légat d'avoir constamment agi, depuis la mort de Louis VIII, sans consulter les chapitres. Ils reprochaient au légat d'avoir dit à la reine que, pour lui faire avoir sa décime, il lui donnerait jusqu'aux chapes des chanoines; Blanche ne voulait, disaient-ils, ni s'engager à terminer dans un temps donné la guerre des Albigeois, ni stipuler le nombre des troupes qu'elle entendait y consacrer. Au demeurant, si les chapitres faisaient appel au Saint-Siège, c'était pour sauvegarder leur liberté, bien plutôt que pour échapper à la levée d'une subvention ¹.

Pendant le légat, sans s'arrêter à cette opposition, promulgua une ordonnance dans laquelle il menaçait de diverses peines ceux qu'il considérait comme des révoltés, et, le 5 juin, il écrivit de Sens à l'archevêque de Tours et à ses suffragants de la faire lire et publier, en leur recommandant de n'en donner ni l'original ni la copie aux délinquants ². Le pape lui donna tort : en réponse à une nouvelle adresse des chapitres de Sens et de Paris, il enjoignit au cardinal Romain de révoquer son ordonnance ³. Grégoire IX avait été trompé par des plaintes exagérées; il devait s'en apercevoir bientôt; en attendant, le cardinal de Saint-Ange continua la lutte. L'épiscopat français ne paraît pas lui avoir été contraire; plusieurs de ses membres étaient personnellement attachés à la couronne; à la tête de ceux-là se trouvait l'archevêque de Sens Gautier Cornu, membre d'une de ces familles qui répondaient par une bonne volonté inaltérable aux bienfaits du souverain. Au mois d'août, cet archevêque et l'évêque Gautier de Chartres, l'un des exécuteurs testamentaires de Louis VIII, promirent par lettres patentes de payer au roi et à la reine Blanche, ou à leurs héritiers, pendant quatre ans, une somme de 1,500 livres parisis pour les chapitres des églises cathédrales de la province de Sens ⁴.

1. Voir cette lettre et la supplique des chapitres dissidents dans Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, I, p. 600, art. 56.

2. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 1930.

3. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 601; Potthast, *Regesta*, 7986.

4. Teulet, *Layettes*, II, n. 1942; Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1212; D. Vaissète, t. VIII, col. 868. Cf. Léopold Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers* (*Mém. de l'Académie des Inscriptions*, 1889, t. XXXIII, 2^e partie, p. 42).

C'est à ce moment que Romain quitta la France pour la première fois. Il s'arrêta dans son voyage pour assister au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, qui se tenait tous les ans au mois de septembre; puis il se remit en route, emmenant à sa suite les abbés de Cîteaux et de Clairvaux, quelques évêques et abbés récemment nommés par lui et l'archevêque de Sens, qui l'accompagnaient pour plaire à la reine. Il sortit ainsi du royaume et se dirigea vers Rome, se préparant à prendre sa revanche sur ceux qui l'avaient combattu. Il ne mit pas longtemps à convaincre le pape; les chapitres de la province de Sens avaient cédé, ceux des provinces de Reims, de Tours et de Rouen étaient seuls à s'obstiner dans leur résistance. Après avoir entendu leurs procureurs et reçu les explications du cardinal, Grégoire IX écrivit au roi de France, le 13 novembre 1227, qu'il approuvait la conduite de son légat et ordonnait le paiement intégral de la décime, selon la promesse faite par Romain à Louis VIII¹. Tout se termina par un compromis. Après bien des dépenses et des mécomptes, les chapitres opposants furent autorisés à remplacer le paiement de la décime, pour les quatre années qui restaient, par une contribution de 100,000 livres tournois².

Dans toute cette affaire, le cardinal de Saint-Ange s'était conduit à l'égard de la reine Blanche avec un dévouement plein d'abnégation et de courage, s'exposant aux attaques et payant de sa personne pour une cause qu'il trouvait juste. Grâce à lui, Grégoire IX, qui naguère encore favorisait le roi d'Angleterre contre la couronne de France, était enfin renseigné sur la véritable situation du royaume. Quant aux chapitres dont l'opposition avait été si difficile à vaincre, il ne semble pas que leurs procédés aient été d'une irréprochable franchise. Ils ne pardonnèrent sans doute pas de sitôt au légat et à la reine qui les avaient mis à la raison.

Romain avait encore d'autres ennemis dans les maîtres et les écoliers de l'Université de Paris, qu'il avait sévèrement traités lors de son arrivée en France. Aussi n'est-il guère possible de savoir quels furent ceux qui mirent en circulation, sur la nature de ses rapports avec la régente, de malveillantes insinuations. « Alors s'éleva, » dit Mathieu de Paris, « un propos honteux et

¹ Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 602; *ibidem*, nota; Potthast, *Regesta*, 8053.

² *Willelmi chronica Andrensis: Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXIV, p. 766; *Historiens de France*, t. XVIII, p. 580.

qu'on ne devrait pas répéter. On disait que messire le légat se comportait à l'égard de madame Blanche d'une façon peu décente. Mais ce serait une impiété que de le croire, ce bruit ayant été répandu par les ennemis de la reine. Dans le doute, un esprit bienveillant doit plutôt croire le bien ¹. » Ailleurs, le même historien dit que beaucoup de grands seigneurs ne vinrent pas au sacre et refusèrent de siéger au conseil de la reine à côté du légat, qui s'était cent fois souillé par ses relations avec elle ². Mathieu de Paris est si crédule, si hostile à la France et à ses princes, qu'on aurait pu s'attendre à le voir accueillir sans réserve une calomnie lancée contre Blanche de Castille; s'il s'agissait d'une accusation sérieuse, son doute vaudrait une absolution.

Les levées d'argent accordées au roi de France par le concile de Bourges permirent à Blanche de continuer la guerre en Languedoc. Pendant l'été de 1227, Imbert de Beaujeu, accompagné de Pierre Amelh, archevêque de Narbonne, et de Folquet, évêque de Toulouse, mit le siège devant le château de Labécède en Lauragais, au nord de Castelnaudary. Raimond VII avait confié la garde de cette forteresse à une bonne garnison, que commandaient Pons de Villeneuve et Olivier de Termes. Un jour que l'évêque Folquet passait avec ses gens à proximité des murs, les assiégés le poursuivirent de cris injurieux : « Entendez-vous ? » lui dit-on, « ils vous appellent l'évêque des diables. » — « Certes, » répondit Folquet, « et ils disent vrai, puisque nous sommes, eux, des diables, et moi, leur évêque. » Quand les murailles ne furent plus en état de tenir, la place fut enlevée. Beaucoup de chevaliers et de gens de pied s'étaient enfuis à la faveur de la nuit; ceux qui restèrent furent massacrés; l'évêque fit son possible pour sauver les femmes et les enfants. Géraud de la Mote, « diacre des hérétiques, » et plusieurs malheureux qui partageaient sa croyance, furent brûlés vifs ³. Cette guerre cruelle se continuait ainsi, avec des alternatives de succès et de revers. Après la prise de Labécède, le sire de Beaujeu quitta pour quelque temps le Languedoc; Raimond VII continua la guerre, et pendant l'hiver il reprit Saint-Paul-sur-l'Agout, à mi-chemin entre Castres et Toulouse ⁴.

1. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, édit. Luard, t. III, p. 119.

2. Mathieu de Paris, *Historia minor*, t. II, p. 290.

3. Guillaume de Puy-Laurens, *Historiens de France*, t. XIX, p. 218. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 466-467.

4. Guillaume de Puy-Laurens, p. 218.

Il est probable qu'à l'occasion de la guerre qui se faisait en Languedoc les gens du roi voulurent mettre la main sur le comté de Melgueil, fief de l'Église romaine, qu'Innocent III avait inféodé aux évêques de Maguelonne, après en avoir dépouillé le comte de Toulouse Raimond VI. C'est à ce sujet que Grégoire IX écrivit, en mai 1227, au roi de France, aux archevêques de Bourges et de Narbonne, pour leur rappeler les droits du Saint-Siège et la validité de l'inféodation. Cet incident ne paraît pas avoir soulevé de difficultés sérieuses¹. A quelque temps de là, le pape, voulant empêcher la reine de Chypre, Alix, de s'adresser au roi de France pour faire valoir contre le comte Thibaud IV ses prétentions à la succession de Champagne, écrivit à Louis IX et à Blanche de Castille pour leur rappeler que depuis le temps d'Honorius III, de Philippe Auguste et de Louis VIII, la cour de Rome s'était réservé de faire l'examen des droits de naissance sur lesquels Alix fondait ses revendications. Tant que sa légitimité n'aurait pas été reconnue par le Saint-Siège, aucun procès ne devait à cet égard s'engager devant la juridiction royale². Nul ne pouvait méconnaître, en cette affaire, les prérogatives de la Papauté, et d'ailleurs il s'agissait de défendre dans ses intérêts un vassal qui depuis quelque temps était rentré dans l'obéissance. Enfin, depuis le règlement des incidents soulevés par la question de la décime et le retour en Italie du cardinal Romain, les rapports du pouvoir royal et du Saint-Siège eurent un caractère de bonne volonté réciproque. Ainsi, Blanche de Castille ayant exprimé à Grégoire IX ses scrupules au sujet de vœux qu'elle avait faits avec plus de bonne volonté que de réflexion, le pape écrivit à l'archevêque de Sens de l'en relever ou de l'autoriser à en changer la nature³.

Il y avait dans le clergé de France plus d'un prélat auquel le pape aurait pu donner des leçons de modération. Là, comme parmi la noblesse, on était porté à la résistance, depuis qu'on se trouvait en face d'un souverain jeune et d'un pouvoir contesté. Il est vrai que Louis IX et sa mère trouvaient parmi les archevêques, les évêques et les clercs du royaume, quelques-uns de leurs

1. Potthast, *Regesta*, 7910, 23 mai 1227; lettre au roi. — 7914, 25 mai, lettre à l'archevêque de Bourges. — 7915, 25 mai, à l'archevêque de Narbonne.

2. Teulet, *Layettes*, t. II, n. 1940; D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. V, catalogue, n. 1777; lettre au roi. La lettre à la reine est mentionnée dans ce même ouvrage, n. 1778.

3. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 1953; 5 décembre 1227: Grégoire IX à l'archevêque de Sens.

conseillers les plus capables et les plus fidèles ; le dévouement à l'autorité royale et le respect des devoirs qui s'imposent à des sujets étaient fréquents parmi ceux qui se trouvaient à la tête des églises. Mais l'instinct de résistance à l'autorité civile avait aussi ses représentants dans ce grand corps où dominaient, en somme, les idées de conciliation et de traditionnelle obéissance. L'archevêque de Rouen, Thibaud d'Amiens, était un de ces hommes au caractère entier et inflexible¹, qui partent volontiers en guerre contre ceux qui leur contestent leurs droits plus ou moins réels, et qui ne savent plus s'arrêter une fois lancés dans l'opposition. Par une coïncidence fâcheuse, ses velléités d'orgueilleuse indépendance, qui ne s'étaient pas montrées sous Philippe Auguste et sous Louis VIII, se manifestèrent au moment où le trône était occupé par un enfant.

Thibaud s'était avisé de faire porter à Rouen des bois de construction, qu'il avait le droit de prendre dans la forêt de Louviers, mais pour son manoir de Louviers, à l'exclusion des autres. Le bailli du Vaudreuil, l'ayant appris, fit saisir ce bois, et s'attira de ce chef une sentence d'excommunication lancée contre lui par l'évêque d'Évreux. Blanche de Castille, à son tour, fit citer l'archevêque de Rouen à comparaître devant son fils pour répondre au sujet de plusieurs griefs. Le roi l'accusait d'avoir fait excommunier le bailli du Vaudreuil sans lui en avoir référé ; d'avoir levé un fouage à la Villette, localité voisine de Louviers, et dont le seigneur relevait de la couronne ; d'avoir abusé du droit qu'il avait au sujet du bois à prendre dans la forêt de Louviers ; d'avoir excommunié le doyen et plusieurs chanoines de Gournay, qui étaient sous la protection de la couronne et sous son patronat ; de ne pas venir en justice par-devant l'échiquier de Normandie, comme faisaient les autres évêques et barons de cette province. Thibaud d'Amiens comparut à Vernon, sans doute au mois de juillet 1227, mais déclara qu'il ne relevait pas, pour ces diverses matières, de la cour royale, que plusieurs d'entre elles intéressaient le spirituel, et que d'ailleurs il ne tenait de la couronne aucun fief en raison duquel il eût à répondre. Le jeune roi et sa mère se montrèrent fort irrités d'une pareille insolence, et l'archevêque se retira sans leur avoir donné aucune satisfaction.

Après avoir consulté plusieurs de ses barons sur la résistance de l'archevêque de Rouen, Louis IX le cita pour la seconde fois, et, en présence des seigneurs qui l'entouraient, il lui fit deman-

1. Guillaume le Breton, *Philippide*, édit. Delaborde, liv. XII, vers 669-670.

der s'il se tenait pour obligé de répondre en quoi que ce fût devant sa cour. L'archevêque déclara qu'il ne connaissait aucun cas où il eût à le faire, ne tenant rien que du pape. Le roi, poussé à bout, et sur l'avis de ses barons, fit alors saisir les revenus et les biens séculiers de l'archevêque. En revanche Thibaud, après avoir consulté ses évêques, lança l'interdit sur tous les domaines et châteaux que le roi pouvait avoir dans la province de Rouen, à l'exception des villes; puis il partit pour aller trouver le pape. Arrêté à Reims par l'état de sa santé, il envoya des représentants en cour de Rome. L'affaire n'avait pas encore reçu de solution en 1228, quand le cardinal Romain vint en France pour la seconde fois. Le légat obtint alors du roi la restitution provisoire des biens saisis, et l'archevêque finit par avoir gain de cause, puisqu'on alla jusqu'à lui rapporter à Rouen les bois confisqués par le bailli royal, occasion première de la querelle ¹. Il est probable que le cardinal ne prit pas une pareille mesure sans faire en sorte que la dignité du roi fût ménagée; on ne peut mettre en doute ni son habileté ni son dévouement à Louis IX et à Blanche de Castille. Mais quelle qu'ait été l'issue de cette querelle, il était fort grave qu'un archevêque pût profiter de la situation difficile où se trouvait la royauté pour se conduire comme s'il n'y avait pas en France un homme auquel il eût des comptes à rendre.

Tout se serait bien passé pour Blanche de Castille, si à l'intérieur des difficultés sans cesse renaissantes ne s'étaient jointes aux complications qui venaient de l'étranger. Sans les sollicitations qui lui furent adressées à diverses reprises de Bretagne et de Poitou, le roi d'Angleterre, avec lequel on était alors en trêve, n'aurait peut-être jamais fait de descente en France. Le Saint-Siège, pendant quelque temps peu favorable, prenait à ce moment une attitude plus bienveillante. Du côté de l'Allemagne, la reine de France n'avait rien à craindre; malgré les efforts que faisaient Henri III et ses ministres pour se rapprocher de la maison de Souabe, les relations entre la France et l'Empire restaient bonnes. Au mois de mars 1227, l'évêque de Beauvais, sans aucun doute envoyé par sa souveraine, était venu trouver à la diète d'Aix-la-

1. L'histoire de ce conflit se trouve tout au long dans la chronique de Rouen (*Historiens de France*, XXIII, 332-333). La lettre du légat, relative à la restitution provisoire des biens saisis, a été publiée par Martène (*Amplissima collectio*, I, 1226), d'après le registre du Trésor des Chartes JJ. 26, f° 235 v°).

Chapelle le roi des Romains Henri VII, fils de l'empereur¹. En août, Frédéric II lui-même, se trouvant à Melfi, confirma le traité qu'il avait conclu avec Louis VIII, et par lequel il s'était engagé à ne pas s'allier au roi d'Angleterre².

Ce n'était ni de la maison de Souabe, ni même des Plantagenets, que venait le véritable danger. Pour le découvrir, Blanche de Castille n'avait pas à sortir du royaume. Les concessions faites aux traités de Vendôme n'avaient pas désarmé la haute noblesse de France ; tandis que la régente soutenait en Languedoc une interminable guerre, de scandaleuses défections, suivies de nouvelles révoltes, lui démontrèrent que trop souvent les devoirs les plus évidents cèdent le pas à l'intérêt, et que les meilleures promesses ne tiennent guère, quand on se croit assez fort pour les violer.

1. Huillard-Bréholles, *Friderici secundi historia diplomatica*, III, 310, 27 mars 1227.

2. *Idem*, III, 16 ; Martène, *Amplissima collectio*, I, 1195, note, d'après le registre JJ. 26, f° 168 v°, en marge.

CHAPITRE III.

NOUVELLES RÉVOLTES ; SIÈGE DE BELLÈME ; SOUMISSION DU LANGUEDOC.

Éducation de Louis IX. — Hostilité croissante des grands vassaux. — Ils s'assemblent à Corbeil pour enlever le roi. — Les Parisiens viennent chercher Louis IX à Montlhéry. — Le cardinal Romain renvoyé en France. — La guerre continue en Languedoc; Raimond VII reprend Castelsarrasin. — Dévastation des environs de Toulouse. — Mauvaise situation de Raimond VII. — Prorogation de la trêve avec l'Angleterre. — Troubles en Gascogne. — Projets ambitieux de Philippe Hurepel. — Intrigues du sire de Coucy. — Serments demandés par Blanche à un certain nombre de villes. — Les Gascons et les Poitevins appellent vainement Henri III en France. — Nouvelle révolte; fidélité du comte de Champagne. — Siège de Bellême. — Siège de la Haie-Paynel. — Politique tortueuse de Henri III. — Désordres commis par les écoliers de Paris; l'Université se dissout. — Plaisanteries sur l'intimité de la reine Blanche et du légat. — Fin de la guerre des Albigeois; traité de Paris. — Le légat Romain, retournant en Italie, remet le marquisat de Provence à la garde du roi.

Il ne s'agissait pas seulement de veiller à la sécurité de la France; Blanche avait de nombreux enfants; l'un d'eux portait la couronne, et tout ce qui touchait à son éducation intéressait l'avenir du royaume. Dans la vie privée, on accorde les plus grands éloges à une mère qui se charge d'élever et d'instruire sa famille; la veuve de Louis VIII ne pouvait consacrer à cette noble tâche qu'une partie de son temps et de ses forces; elle s'en acquitta au milieu des révoltes et des guerres, malgré les complots de la haute noblesse, malgré les Anglais. Dans le temps où il lui fallait soumettre le comte de Toulouse, recommencer presque chaque année la guerre contre Pierre Mauclerc, combattre et soutenir tour à tour le comte de Champagne, tenir tête à Henri III, elle ne perdit jamais de vue l'éducation de Louis IX, de ses frères et de sa sœur. Plus que tout le reste, ce qu'elle a fait à cet égard l'a rendue célèbre.

Il y a chez saint Louis des vertus et des supériorités de naissance qui doivent à l'éducation d'avoir pu se développer, s'élever jusqu'à la perfection. Blanche de Castille ne pouvait désirer que son fils devînt un saint; elle a cherché à faire de lui un homme sans défauts, un vrai roi. On verra que sans aller jusqu'à l'exagération du luxe, elle a toujours eu soin que la tenue de ses enfants fût digne du rang qu'ils occupaient; Louis IX, au début de sa vie, menait certainement un train princier, et nous savons par le confesseur de la reine Marguerite que sa mère « le fesoit aler noblement et en noble atour, si com il avenoit à un si grant rdi. » C'était cependant une existence très sérieuse et très simple que menait le petit roi de France; l'emploi de ses journées était partagé entre le travail, l'exercice physique et l'accomplissement des devoirs religieux; « il metoit aucune fois entente pour soi jouer, à aler en bois et en rivière, et en autres œvres de tèle manière, honestes toutevoies et convenables. Pour ce n'estoit-il pas einsi que il n'eust touzjors son mestre en icelui meesmes tens, qui li enseignoit les lettres et l'aprenoit; et, si comme cil meesmes benéuré rois disoit, li devant diz mestres le batoit aucune fois pour li enseigner cause de decepline ¹. » Ce maître, dont le nom ne nous est pas connu, lui fut donné quand il eut passé treize ans ². Louis se soumettait avec humilité à son autorité sévère ³; il vivait au milieu de gens graves, de religieux que la reine tenait à voir auprès de lui, et l'on a raconté que les Dominicains ont entre tous contribué à l'instruire ⁴. Blanche elle-même, par ses leçons et ses exemples, lui enseignait le métier de chrétien et de prince ⁵, et comme il avait bonne mémoire, il se rappelait facilement tout ce qu'on prenait la peine de lui apprendre. La maison royale était pleine de bons conseillers, de ces chevaliers et de ces clercs qui s'étaient formés à l'école de

1. Le confesseur de la reine Marguerite, *Historiens de France*, t. XX, p. 65.

2. *Regis Francorum beati Ludovici canonisatio*, *Historiens de France*, t. XXIII, p. 155 : « cumque... ætatis annum quartum decimum attingisset... »

3. *Ibid.* — *Gesta sancti Ludovici Noni auctore monacho Sancti Dionysii anonymo* (*Histor. de France*, XX, p. 46) : « cepit... sub cura magistri humiliter proficere. »

4. *Beati Ludovici vita e veteri lectionario extracta* (*Histor. de France*, XXIII, p. 160) : « sub cura specialis magistri et consilio religiosorum, maxime ordinis fratrum Prædicatorum... »

5. *Gesta Sancti Ludovici auctore... anonymo* (*Histor. de France*, t. XX, p. 46) : « Ipsamet namque eum per exempla ac bona documenta informabat... »

Philippe Auguste et dont le dévouement était à toute épreuve ; le jeune roi aimait à s'entourer de leurs avis. Il avait été frappé de ce précepte, qu'on lui avait enseigné : « Un mauvais empereur ou un mauvais roi est moins à craindre que de mauvais conseillers, parce qu'il est plus facile à plusieurs hommes d'en gagner un, qu'à un seul d'en gagner plusieurs ¹. »

Louis IX fut pour son époque un homme savant ; il connaissait à fond le latin ². Ses manières, dès l'enfance, furent douces et polies ; il n'adressait d'injures ni de durs reproches à personne, « et à chacun il parloit toz jours en plurier ³. » La fréquentation quotidienne des églises, l'ardeur étrange qu'il mettait à suivre les offices divins, lui avaient donné de bonne heure pour les plaisirs ordinaires de la jeunesse un dédain peut-être exagéré : « Ne il ne chantoit pas les chançons du monde, ne ne souffroit pas que cil qui estoient de sa mesniée les chantassent, por qu'il le seust ; ainz commanda à un sien escuier qui bien chantoit tèles choses el tens de sa joenèce, que il se tenît de tèles chançons chanter, et li fist aprendre aucunes antiènes de Nostre-Dame et cest hymphne *Ave, maris stella*, comment que ce fust fort chose à aprendre ⁴. » En avançant en âge, il conserva des mœurs très pures, et Blanche de Castille fit un jour à ce sujet une déclaration qui montre bien quels principes elle lui avait donnés. Un religieux, trompé par de fausses accusations, vint reprocher à la reine de laisser vivre son fils dans le désordre ; on lui avait dit que le jeune roi entretenait des concubines, et que sa mère feignait de l'ignorer. Blanche se justifia doucement, et se contenta de répondre que si le roi son fils, qu'elle aimait sur toute créature, était malade à la mort, elle ne voudrait pas le voir guérir au prix d'un péché mortel ⁵. Cette affirmation, que saint Louis avait souvent recueillie de la bouche de sa mère ⁶, resta dans sa mémoire tant qu'il vécut. Il en fit une des règles de sa conduite ; il aimait à la

1. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, t. XX, p. 312).

2. Geoffroy de Beaulieu (*Histor. de France*, t. XX, p. 15, chap. xxiii) : « proprie et optime noverat coram illis transferre in gallicum de latino. »

3. Le confesseur (*Histor. de France*, t. XX, p. 66). — L'anonyme de Saint-Denis (*ibid.*, p. 46). — *Beati Ludovici vita, partim ad lectiones, partim ad sacrum sermonem parata* (*ibid.*, t. XXIII, p. 168) : « proximis humilitatis honorem sedulus exhibebat. »

4. Le confesseur, p. 66.

5. Geoffroy de Beaulieu (*Histor. de France*, t. XX, p. 4).

6. Le confesseur (*Histor. de France*, t. XX, p. 64). — *Beati Ludovici vita e veteri lectionario extracta* (*ibid.*, t. XXIII, p. 161).

redire à Joinville ¹, et s'en est souvenu dans les conseils qu'il a laissés à son fils.

La prédilection que Blanche avait pour son fils aîné ne lui fit pas oublier ses autres enfants; après la mort du roi Louis, toute occupée qu'elle fût des affaires publiques, elle redoubla de soins en leur faveur ². La princesse Isabelle donna dès sa plus tendre enfance, comme le roi son frère, des marques d'une grande piété. Agnès de Harcourt, à laquelle nous devons le récit de sa vie, raconte qu'un matin, au moment où la famille royale partait en voyage, Isabelle s'était mise, pour prier en silence, sous ses couvertures, et qu'un des serviteurs chargés de faire les bagages l'enleva sans la voir, croyant emporter un paquet de vêtements et de literie ³. Cette anecdote, dont saint Louis avait conservé le souvenir, nous fait connaître les sentiments et les habitudes que Blanche avait inculqués à ses enfants.

Les cérémonies religieuses tinrent toujours une grande place dans la vie du roi. Le 24 octobre 1227, il vint assister avec sa mère à la dédicace de la magnifique église que les Cisterciens avaient construite à Longpont ⁴. Cette solennité dut lui faire une grande impression, et l'on dit qu'il y forma, par le conseil de la reine Blanche, le projet de créer une abbaye, pour exécuter une des clauses contenues dans le testament de son père. Ce nouveau monastère, dont l'établissement paraît remonter au commencement de 1228, s'éleva sur la rive droite de l'Oise, à Cuimont, et dut à ses fondateurs le nom de Royaumont. Par une dérogation à la volonté du feu roi, Louis IX et sa mère, au lieu d'y mettre des chanoines réguliers de Saint-Victor, y installèrent les religieux de Citeaux ⁵.

Aux yeux des gens les plus mal disposés Blanche de Castille n'aurait été qu'une femme vertueuse, digne de toutes les louanges, si elle s'était bornée à surveiller l'éducation de Louis IX. Mais elle régnait, elle avait la main ferme, et dans ce rôle elle ne pouvait plaire aux partisans du désordre. Ceux qui, à la mort du roi Louis, avaient espéré l'abaissement du pouvoir royal, ne lui par-

1. Édition de 1874, § 71.

2. Le confesseur, p. 65 a : « ainçois les fist plus diliganment et plus curieusement après norrir, garder et enformer. »

3. Du Cange, édit. de Joinville, 1668, in-f°, *La vie d'Isabelle, sœur de saint Louys*, par Agnès de Harcourt, p. 171.

4. Le Nain de Tillemont, I, 476.

5. Le Nain de Tillemont a raconté avec beaucoup de détails la fondation de Royaumont (t. I, p. 489 et suiv.).

donnaient pas de mettre obstacle à leurs projets. Dans la haute noblesse elle avait, à côté de quelques amis sincères, beaucoup d'ennemis secrets ou déclarés. Le traité de Vendôme n'avait pas satisfait Pierre de Bretagne ; d'autres étaient prêts à remettre en avant leurs ambitions, leurs instincts avides et turbulents. La reine seule les gênait ; il fallait avant tout lui enlever la garde du roi et la direction des affaires ; c'est ce qu'ils se proposèrent dès cette année 1227 qu'elle avait inaugurée en faisant acte de souveraine.

Il faut lire les poésies du temps si l'on veut se rendre compte de toutes les mauvaises raisons que les grands donnaient pour la mettre hors de leur chemin : la France n'est pas faite pour être gouvernée par une femme, par une étrangère ; Blanche écarte du jeune roi les amis de Louis VIII. Ses ennemis vont jusqu'à l'appeler « dame Hersent, » en lui donnant par dérision le nom que porte la louve dans le roman du Renard ¹. Un partisan des grands barons, le poète Hugues de la Ferté, la malmène et l'injurie ² :

Bien est France abâtardie,
Signor baron, entendés,
Quant femé l'a en baillie ³,
Et tèle come savés...
Cil n'en est fors rois clamés,
Qui piécha fu coronés.

Dans un pamphlet qui date de l'époque à laquelle le comte de Champagne devint le point de mire de toutes les haines, Hugues accuse la reine d'envoyer en Espagne l'argent du trésor royal, de fournir des subsides à Thibaud ; quant à son petit garçon, elle n'a garde de le laisser faire largesses de son bien :

De ma dame, vos dis-je voirement
Qu'èle aime tant son petit enfançon,
Que ne veut pas qu'il se travail souvent
En départir l'avoir de sa maison.
Mais èle ~~en~~ donne et départ à foison.
Mout en envoie en Espagne,

1. « Per lou consoil dame Hersent, » dit, en parlant de Blanche, l'auteur inconnu d'une chanson dialoguée (*Hist. littéraire de la France*, XXIII, 773, 4^e strophe, vers 6).

2. Paulin Paris, *Le Romancier français*, deuxième serventois de Hugues de la Ferté, p. 188-189.

3. En garde.

Et mout en met en efforcier Champaigne ;
S'en fait fermer chastiaus, por mieus valoir...¹.

Le roi doit vraiment beaucoup de reconnaissance à ceux qui lui ont appris à éloigner les grands ; sa mère lui a bien fait la leçon, elle qui les hait et les dédaigne². Au lieu des nobles, qui sont les vrais soutiens de la couronne, elle appelle autour de lui des Espagnols et des clercs. On saura maintenant comment Gautier Cornu, l'archevêque de Sens, s'y prend pour la défendre :

Or verrons le fort escu
Maistre Gautier le Cornu³.

« Sire, continue le poète, faites mander vos barons ; entendez-vous avec eux ; remettez en avant les pairs auxquels il appartient de diriger la France,

Et faites les clers aler
En lor église chanter...

Rois, ne créez mie
Gent de femenie,
Mais faites ceus apeler
Qui armes saichent porter⁴.

Hugues de la Ferté connaissait bien ceux dont il redisait les griefs avec tant d'énergie ; l'animosité des grands barons contre la régente n'était que trop réelle ; on ne tarda pas à s'en apercevoir.

Dans le courant de l'année qui suivit les traités de Vendôme⁵, les mauvaises dispositions des grands feudataires se manifestèrent par un nouvel acte d'hostilité. Depuis quelque temps, plusieurs d'entre eux, encouragés dans leur opposition par les comtes de Bretagne et de la Marche, contestaient à Blanche de Castille

1. Paulin Paris, *Le Romancero françois*, premier serventois de Hugues de la Ferté, 2^e strophe, p. 182-183.

2. *Ibid.*, 4^e strophe, p. 183-184.

3. *Ibid.*, troisième serventois de Hugues de la Ferté, 2^e strophe, p. 190.

4. La même poésie, p. 191-192.

5. « anno subsequenti », dit Guillaume de Nangis (*Vie de saint Louis, Historiens de France*, t. XX, p. 314 b), que suivent en cela les *Grandes chroniques de France* (même recueil, t. XXI, p. 104 ; édit. Paulin Paris, t. IV, p. 233).

le droit d'exercer la régence : « et maintenoient les barons contre le roy, que la royne Blanche, sa mère, ne devoit pas gouverner si grant chose comme le royaume de France, et qu'il n'apartenoit pas à fame de tel chose faire. Et le roy maintenoit contre les barons qu'il estoit assez puissanx de son réaume gouverner, avec l'aide des bonnes gens qui estoient de son conseil ¹. » Il n'est pas démontré que Philippe Hurepel se soit dès lors mis ouvertement à la tête des mécontents ; le sire de Joinville, qui l'affirme ², n'a écrit ses mémoires que bien longtemps après, et pour les premières années de saint Louis ses souvenirs manquent souvent de précision. Il ne s'agissait de rien moins que d'enlever le roi, pour le soustraire à l'influence de sa mère.

Louis IX parcourait alors le pays qui avoisine Orléans ; averti du danger, il se hâta de revenir à cheval vers Paris. Mais arrivé près du château de Montlhéry, à Châtres ³, il apprit que ses vassaux rebelles étaient assemblés en force à Corbeil. Faiblement accompagné, il n'osa pousser plus loin ; il se réfugia dans le château, et fit demander des secours à Blanche, qui probablement se trouvait à Paris. La population de cette ville était très dévouée à la famille royale. Blanche y était bien vue ; peu d'années auparavant, elle s'était fait recevoir dans la confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois, association charitable dans laquelle des représentants du clergé parisien et de la bourgeoisie s'unissaient pour faire le bien et s'aider les uns les autres ⁴. Elle appela auprès d'elle les principaux habitants et leur demanda de venir en aide à son fils. Ils lui répondirent qu'ils étaient tous prêts à le faire ; d'après leur avis, elle convoqua par lettres les communes des environs. Bientôt les chevaliers du pays et les milices communales arrivèrent de toutes parts et se joignirent aux gens de Paris. Quand ils furent tous réunis, ils sortirent de la ville, enseignes déployées, et marchèrent droit à Montlhéry : « là trouvèrent le jeune roy ; si l'en amenèrent à Paris, tuit rengié et serré

1. Les Grandes chroniques de France, ou Chroniques de S. Denis (*Historiens de France*, t. XXI, p. 104; édit. Paulin Paris, t. IV, p. 233).

2. Édition de 1874, § 72.

3. Châtres, aujourd'hui Arpajon, « apud Castra », selon Guillaume de Nangis (*Historiens de France*, XX, 314).

4. Le Roux de Lincy, *Recherches sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de la ville de Paris*, Paris, 1844, *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. XVII, p. 217; voir, en ce qui concerne Blanche de Castille, l'article 5 des statuts de cette confrérie; même dissertation, appendices, p. 282.

et appareillié de combatre, s'il en feust mestier ¹. » Ce fut un beau retour; saint Louis ne l'oublia jamais : « il me conta, dit Joinville, que depuis Montlhéry, le chemin était tout plein de gens en armes et sans armes jusques à Paris, et que tous criaient à Notre Seigneur qu'il lui donnât bonne et longue vie, et le défendît et gardât contre ses ennemis ². » Les grands, assemblés à Corbeil, ne se sentant pas assez forts pour attaquer cette armée improvisée, se retirèrent chacun chez soi. Ils virent, dit un chroniqueur, que la main de Dieu était avec leur roi, et de toute l'année ils n'osèrent rien faire contre lui ³.

Le sort de Louis IX eût été peu enviable si les grands étaient parvenus à le séparer de sa mère; Blanche le sauvait en restant auprès de lui, et c'est pour le plus grand bien du royaume qu'elle affirmait son autorité. En février 1228, les consuls et habitants de Limoges ⁴, les gens de Saint-Junien en Limousin ⁵, nomment la reine, à côté de son fils, dans des chartes par lesquelles ils leur jurèrent fidélité. Quand à la même époque le vicomte et la vicomtesse de Thouars font hommage lige à Louis IX, ils prêtent serment d'aider la reine mère à conserver la garde du roi jusqu'à ce qu'il soit majeur ⁶. Après le complot qui venait d'être si heureusement déjoué, on n'avait plus d'illusions à se faire sur les intentions des grands vassaux; la régente voyait grossir autour d'elle l'armée des mécontents; il était naturel qu'elle prît des précautions.

Dans la situation difficile où elle se trouvait, elle demanda au pape et obtint le renvoi en France du cardinal Romain. Nul, en dehors du royaume, n'était plus dévoué à la maison de France et à Blanche de Castille. Lors de sa précédente légation, il avait servi les intérêts de la couronne avec tant d'adresse et de fidélité, que la reine devait ardemment désirer son retour. La guerre des Albigeois continuait à traîner en longueur, l'attitude de l'Angleterre était toujours menaçante, en France la colère de la haute noblesse pouvait d'un jour à l'autre s'affirmer par un soulèvement général;

1. Chroniques de Saint-Denis (*Historiens de France*, XXI, 104; éd. Paulin Paris, t. IV, p. 235).

2. Édition de 1874, § 73.

3. Guillaume de Nangis, *Historiens de France*, XX, 314. Pour cet épisode, voir Le Nain de Tillemont, t. I, p. 478-479.

4. *Layettes*, t. II, n. 1960; février 1228. — *Ibidem*, p. 650, n. 1959^a, 10 février 1228.

5. *Ibidem*, n. 1959^a, 1^{er} février 1228.

6. *Layettes*, II, 1962 et 1963; février 1228.

le cardinal de Saint-Ange allait retrouver en face de lui tous ceux qu'il avait déjà combattus, et pour défendre contre eux le jeune roi de France, il apportait à Blanche de Castille ses conseils, son dévouement plein d'énergie, sans parler de l'autorité qu'il avait comme représentant du Saint-Siège¹. Le 21 mars 1228, par deux lettres distinctes, le pape avertit Louis IX et la reine Blanche qu'il l'avait nommé légat *a latere* en France, en Provence, dans les provinces ecclésiastiques de Lyon, de Tarantaise, d'Embrun, de Vienne, d'Aix et d'Arles. Résolu d'en finir avec l'affaire des Albigeois, il rappelait dans ses bulles le dévouement de Louis VIII et les efforts que le gouvernement royal avait faits depuis la mort de ce prince pour détruire l'hérésie; c'était pour répondre aux sollicitations pressantes du roi, ou plutôt de sa mère, qu'il renvoyait au nord des Alpes un ami dévoué de Louis IX, de sa famille et du royaume de France, qui connaissait à fond « dans leur nature même et dans leurs circonstances » les affaires du Languedoc².

A ce moment, la fortune semblait favorable au comte de Toulouse. Vers Pâques³, Raimond VII avait mis le siège devant Castelsarrasin, place forte située à droite de la Garonne, dans l'angle formé par le confluent de ce fleuve avec le Tarn. A cette nouvelle, l'archevêque de Narbonne, les évêques de Toulouse et de Carcassonne, s'étaient portés au secours de Castelsarrasin avec le lieutenant du roi Imbert de Beaujeu⁴, Simon de Sully, archevêque de Bourges, qui parcourait alors pour ses visites pastorales le diocèse de Cahors, accourut aussi avec son neveu Henri de Sully, quelques chevaliers français et un petit corps de troupes soldées⁵. Mais ils cherchèrent vainement à s'établir entre la place et les assiégeants; Raimond VII avait élevé une double ligne de retranchements contre la garnison et contre l'armée de secours. Les croisés et les troupes royales se répandirent dans le pays, et occupèrent, à la Villedieu, une commanderie des Templiers; mais au bout de quelque temps, voyant qu'ils ne pouvaient dégager Castelsarrasin, ils remontèrent la Garonne, et, après

1. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ*, scriptores, XXIII, p. 921; 1228 : « Romanus, a Roma regressus pro facto Albigensium et pro discordia principum Francie », etc.

2. Potthast, *Regesta*, 8150; Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 612, 2^e année de Grégoire IX, § 21-22; 21 mars 1228.

3. En 1228, Pâques tomba le 26 mars.

4. Guillaume de Puy-Laurens, *Historiens de France*, t. XIX, p. 218.

5. *E mari historiarum*, même recueil, t. XXIII, p. 108.

quelques jours, firent capituler Montech. Abandonnés à eux-mêmes, les défenseurs de Castelsarrasin furent réduits par la famine; on leur donna la vie sauve¹. Ils avaient fait une belle défense, et nous possédons encore une réclamation, adressée en 1247 aux enquêteurs royaux, dans laquelle un chevalier de la garnison, Hugues de Montaigu, demande une indemnité à cause de son roussin, qu'on a dû manger pendant le siège².

D'après un historien anglais, l'armée royale aurait subi, le 18 mai, un grave échec près de Castelsarrasin. Il s'agissait, à l'en croire, d'assiéger dans cette place le comte de Toulouse; mais Raimond VII, étant allé attendre ses ennemis dans un bois des environs, les aurait surpris et mis en déroute. Les pertes des troupes royales se seraient élevées, sans compter les morts, à cinq cents chevaliers et deux mille sergents ou soldats faits prisonniers. On prétend que le comte, après avoir fait dépouiller ces derniers de leurs vêtements, les fit mutiler de diverses manières, et les laissa ensuite porter par tout le pays la preuve de leur défaite. L'auteur de ce récit ajoute que, dans ce même été, Raimond VII battit par trois fois les Français³; mais cette assertion paraît bien exagérée. Après des succès de telle importance, Raimond n'en aurait pas été réduit, comme il le fut bientôt, à de dures extrémités. Il est probable qu'un combat défavorable aux croisés fut livré près de Castelsarrasin, mais nous ne savons pas à quel moment il convient de le placer; peut-être les royaux furent-ils défaits quand ils s'avancèrent pour attaquer le comte de Toulouse, alors qu'il assiégeait la ville; il se peut aussi qu'ils aient été malheureux dans un retour offensif, après que Raimond s'en était déjà rendu maître.

Pour réparer leur insuccès de Castelsarrasin, le sire de Beaujeu et ses gens résolurent de reprendre Saint-Paul-sur-l'Agout, dont le comte Raimond s'était saisi quelque temps auparavant. A cet effet, ils s'avancèrent jusqu'à Lavar. Mais bientôt, abandonnant leur projet, ils se rabattirent sur les environs de Toulouse. L'armée royale avait été rejointe par les archevêques d'Auch et de Bordeaux, par des évêques et des seigneurs gascons qui amenaient toute une population de croisés. Vers la Saint-Jean

1. Guillaume de Puy-Laurens.

2. *Historiens de France*, XXIV, p. 66, n. 500 : Enquête dans la vicomté d'Exmes.

3. Roger de Wendover, édit. Hewlett, t. II, p. 347, et d'après lui, Mathieu de Paris, *Chronica majora*, édit. Luard, III, 156.

(24 juin 1228), les royaux et leurs auxiliaires s'établirent à Pech-Almeri, à l'est de Toulouse, et commencèrent à ravager les vignes; puis ils tournèrent au sud, campèrent à Montaudran, et continuèrent avec une régularité impitoyable leur œuvre de destruction, coupant les moissons, démolissant les habitations, rasant les ceps. Chaque matin, à l'aurore, après avoir entendu la messe et pris quelque nourriture, ceux qui devaient procéder à « la taille » s'avançaient vers les murs de Toulouse, couverts par une ligne d'arbalétriers, soutenus par des escadrons de chevaliers, et coupaient les vignes en commençant par celles qui étaient les plus éloignées. Ils se retiraient ainsi, sous la protection des troupes, laissant le désert partout où ils avaient passé. Pendant près de trois mois, ceux qui étaient dans la ville assistèrent à la ruine de ces plantations et de ces récoltes qui faisaient leur richesse : « Nous avons une étonnante manière de battre nos ennemis en fuyant, » disait en plaisantant l'évêque Folquet; et, de fait, cette exécution rigoureuse et méthodique contribua plus que tout le reste à ébranler la constance des Toulousains¹.

Quand toute la campagne, à l'entour de Toulouse, eut été saccagée, les croisés gascons se retirèrent, et l'armée royale s'avança, par la vallée de l'Ariège, dans la direction de Foix. Les Français occupèrent le défilé du Pas-de-la-Barre, non loin de cette ville, et campèrent pendant quelque temps dans la plaine de Saint-Jean-de-Verges; puis ils se retirèrent en laissant derrière eux des garnisons². Malgré les avantages que Raimond VII avait remportés au printemps, l'armée de Louis IX était fortement établie sur la haute Garonne; elle coupait à son gré les communications entre cette région et le comté de Foix; les environs de Toulouse étaient ruinés. Sans doute le comte Raimond, voyant la gravité de sa situation, avait déjà songé à demander la paix; plus encore que Blanche de Castille, il devait désirer la fin d'une horrible guerre, qui ne pouvait se terminer par sa victoire. On parlait alors de faire épouser sa fille Jeanne à l'un des frères du roi; le 25 juin, Grégoire IX avait écrit à ce sujet au cardinal Romain. Jeanne et les enfants de Louis VIII étaient cousins; Romain fut averti que le pape avait résolu de leur accorder, en prévision de ce mariage, une dispense en cas de

1. Guillaume de Puy-Laurens, *Historiens de France*, t. XIX, p. 218-219.

2. Guillaume de Puy-Laurens.

parenté¹. Le pape secondait de loin l'action du cardinal : il le recommanda, le 26 juin, au comte de Champagne²; quelques jours plus tard, il adresse des remerciements au peuple et aux consuls de Narbonne pour les secours qu'ils lui ont donnés³.

C'est sans doute dans le courant de l'année 1228 que le sire de Beaujeu et le sénéchal de Béziers s'emparèrent de Brusque, au sud-est du Rouergue, sur les confins du Biterrois⁴; de tous les côtés l'autorité royale tendait à prévaloir. Dans le voisinage de la mer comme sur les bords de la Garonne, la résistance semblait impossible; on en eut la preuve quand, le 21 novembre 1228, Olivier et Bernard de Termes cédèrent au roi la forteresse de ce nom, pour la reprendre de ses mains⁵. Cette capitulation se fit par devant Pierre Amelh, archevêque de Narbonne, l'évêque de Carcassonne et Guy de Lèvis, maréchal de l'armée de la foi; il fut convenu qu'elle serait ratifiée par le lieutenant royal Imbert de Beaujeu. La guerre des Albigeois était finie; Raimond VII n'avait plus qu'à se soumettre.

Du côté de l'Angleterre, le danger était toujours le même. D'un instant à l'autre la guerre pouvait reprendre et, malgré la bonne volonté dont on faisait montre de part et d'autre, il n'y avait aucune sécurité. Les conventions temporaires sous le régime desquelles on vivait n'étaient pas toujours observées, et, dès l'automne de 1227, Henri III se plaignit à Louis IX de torts qu'on avait faits, en dépit de la trêve, à Savary de Mauléon⁶. Cependant les intentions du roi d'Angleterre étaient pacifiques, du moins pour le moment; le 11 mars 1228, il fit savoir à son nouveau sénéchal de Gascogne, Henri de Trumbleville⁷, que si la trêve avait été enfreinte par la faute des Anglais, il tenait à ce que le

1. *Layettes*, t. II, n. 1969; 25 juin 1228; Potthast, *Regesta*, 8216.

2. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. V, n. 1841; Potthast, 8220.

3. *Histoire de Languedoc*, édit. in-4°, t. VI, p. 630; liv. XXIV, chap. xxxix, note.

4. *Historiens de France*, t. XXIV, p. 368, n. 42, et p. 376, n. 81. Autres allusions à ce siège, *ibidem*, p. 338, n. 83; p. 340, n. 95; p. 342, n. 105.

5. *Layettes*, t. II, n. 1980; *Histoire de Languedoc*, t. VIII, in-4°, p. 877-878.

6. *Rotuli litterarum clausarum*, II, 215^{ab}; Rymer, I, 187; 10 octobre 1227.

7. Voir la liste des sénéchaux de Gascogne, publiée par M. Shirley, *Royal letters*, II, 399. La Gascogne fut quelque temps sans gouverneur après le départ du prince Richard; le 6 novembre 1227, Trumbleville n'avait pas encore passé la mer, puisque Henri III manda au connétable de Porchester de lui fournir des passerolles et des claies pour garnir son vaisseau (*Record office, close rolls*, 38, membr. 15 recto).

roi de France obtint satisfaction. Deux envoyés de Henri III devaient se rendre, quinze jours après Pâques, sur le territoire français, en un lieu nommé la Légue, pour régler cette question de concert avec les représentants de Louis IX. Henri III écrivit à ce sujet au roi de France et à Blanche de Castille; en même temps il fit savoir à ceux de ses gens qui pouvaient avoir à réclamer des indemnités d'apporter ou de faire parvenir leurs réclamations, à la date fixée, devant les commissaires désignés par les deux couronnes ¹.

Le pape, de son côté, travaillait à rétablir la paix. La trêve conclue l'année précédente devait prendre fin le 8 juillet 1228, et il tenait absolument à ce qu'elle fût renouvelée. Par son ordre, deux de ses chapelains, maître Pierre de Collemezzo ² et maître Étienne, entamèrent à cet effet des négociations en France, avec l'archevêque de Sens Gautier Cornu et l'évêque de Salisbury. Le roi d'Angleterre, qui, sans se soucier d'une paix désavantageuse, n'était pas en état de recommencer la guerre, se prêta aux désirs du Saint-Siège. Le 6 mai 1228, il fit savoir aux quatre négociateurs que deux de ses conseillers les plus influents, Philippe d'Aubigny et le sénéchal Raoul Fitz-Nicolas, allaient venir les trouver pour la signature d'une nouvelle trêve. Le même jour, il notifia cette détermination par une circulaire et en fit part au roi de France, à Henri de Trumbleville, à Savary de Mauléon et au dauphin d'Auvergne ³.

Grégoire IX fut récompensé de ses efforts; le 6 juin, Guillaume l'Archevêque, sire de Parthenay, qui parmi les vassaux poitevins de Henri III était le plus rapproché des possessions françaises, signa une trêve d'un an, à dater de l'octave de la Sainte-Madeleine (29 juillet), avec le roi et la reine Blanche. Ce fut le comte de la Marche qui lui servit de garant ⁴. Deux jours plus

1. Rymer, I, 190; 11 mars 1228; lettres à Trumbleville, à Louis IX, à Blanche, aux sujets de Henri III.

2. Ce personnage est souvent désigné par les auteurs modernes sous le nom de Pierre de Colmieu (voir Le Nain de Tillemont, t. II, p. 1 à 3). Il paraît originaire du village de Collemezzo, entre Cori et Norma. On pourrait citer plusieurs textes contemporains prouvant, à n'en pas douter, qu'il était Italien, et de la Campanie.

3. *Layettes*, II, 1967. Rymer, édit. de 1816, I, 190; 6 mai 1228 : Henri III au roi de France. Les autres lettres du même jour sont dans Rymer, I, 191.

4. La chartre de Guillaume l'Archevêque n'est datée que de juin 1228; Martène, *Amplissima collectio*, I, 1224, d'après le registre JJ. 26, fol. 230 v°, n° ccvi. Celle du comte de la Marche est du 6 juin. *Layettes*, II, 1968.

tard, le roi d'Angleterre céda; il écrivit à Louis IX, à sa mère, que Grégoire IX l'avait engagé à renouveler la trêve, en attendant la conclusion de la paix. L'évêque de Salisbury et maître Étienne, chapelain du pape, ayant été jusqu'à le menacer des censures ecclésiastiques, il voulait bien se soumettre à la volonté du Saint-Siège. Le roi de France avait reçu du pape de semblables injonctions, sans doute par l'entremise de l'archevêque de Sens et de Pierre de Collemezzo ¹. Enfin, dans le courant de juin, les conditions de la trêve furent arrêtées à Nogent-le-Roi; le comte de la Marche y était compris comme partisan du roi de France; des commissaires étaient désignés pour l'établissement des réparations à faire en cas d'infraction; la trêve devait durer jusqu'au 22 juillet 1229 ²; ce fut seulement le 6 juillet 1228 que Henri III en donna connaissance à ses sujets ³.

Les dispositions de Grégoire IX avaient bien changé depuis le temps où il prenait la défense des intérêts anglais, et c'est probablement par l'influence du cardinal de Saint-Ange qu'il était revenu à des sentiments plus équitables. Un chroniqueur anglais rapporte qu'en 1228 des comtes, des abbés et des prieurs de son pays furent cités, par autorité de lettres apostoliques, à comparaître, les uns en Touraine, les autres en Champagne, et que Henri III crut devoir en appeler au Saint-Siège ⁴; il ne pouvait admettre qu'on obligât ses sujets à plaider leurs affaires en pays ennemi.

En réalité, ceux qui l'avaient contraint à renouveler la trêve étaient venus au devant de ses désirs. Loin de pouvoir en ce moment reprendre l'Anjou, la Normandie, le Poitou, il n'était qu'à moitié sûr de la Gascogne. Cette province avait été fort agitée, autant que nous en pouvons juger, entre le départ du prince Richard et l'arrivée du sénéchal Henri de Trumbleville; peut-être même les Gascons étaient-ils allés, en certains endroits, jusqu'à

1. Rymer, I, 191; 8 juin 1228: Henri III à Louis IX, à la reine Blanche, à Gautier Cornu, à l'évêque de Salisbury, à Pierre de Collemezzo et à maître Étienne, à Henri de Trumbleville.

2. Trêve de Nogent-le-Roi ou Nogent-l'Érembert; juin 1228: exemplaire au nom de Philippe d'Aubigny et de Raoul Fitz-Nicolas; *Layettes*, II, 1970, et Rymer, I, 192. Expédition au nom de Louis IX, registre JJ. 26, fol. 229 r°, col. 2, n. 199. — Lettres de l'archevêque de Sens, de l'évêque de Salisbury et des deux chapelains pontificaux, relatives à la trêve. Martène, *Amplissima collectio*, I, 1223, d'après JJ. 26, fol. 330 v°, n. 205. Voir Le Nain de Tillemont, I, p. 516.

3. Rymer, I, 192; 6 juillet 1228.

4. *Annales de Dunstaplia* (*Ann. monastici*, édit. Luard, t. III, p. 108).

comploter en faveur du roi de France. A la Réole, plusieurs habitants avaient été expulsés pour avoir projeté de livrer leur ville aux ennemis du roi d'Angleterre, c'est-à-dire aux Français. L'arrivée du sénéchal ne calma pas les mécontents. Le 27 août 1228 ¹, Trubleville réunit à Langon les vassaux et les représentants des villes, pour prendre des mesures relatives à la pacification du pays et publier la trêve conclue avec Louis IX. Au milieu de cette assemblée, à laquelle assistaient, avec beaucoup de nobles, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Comminges, le maire de Bordeaux Pierre Callan et plusieurs de ses concitoyens se levèrent, et mirent le sénéchal en demeure de faire rentrer à la Réole les exilés et de les remettre en possession de leurs biens. Trubleville ayant répondu qu'avant tout il voulait aviser le roi et consulter les principaux habitants de la Réole, le maire de Bordeaux et ses adhérents s'emportèrent, l'accablèrent d'injures et allèrent jusqu'à le menacer de mort. Puis ils rentrèrent dans leur ville, et dès le lendemain ils firent occuper le château, en expulsèrent les sergents royaux, firent main basse sur les deniers du roi d'Angleterre, sur ses meubles et les biens du sénéchal. Sans perdre de temps, ils écrivirent aux habitants de diverses localités de refuser au sénéchal toute obéissance et tout secours d'argent. Nous ne savons pas quelle fut, en général, l'attitude des villes gasconnes; les gens de Sainte-Bazille se hâtèrent d'écrire à Henri III pour lui raconter la révolte de Bordeaux. D'autre part deux nobles gascons, aussitôt après l'assemblée de Langon, lui avaient dénoncé la conduite des Bordelais; c'était, à les entendre, à la faveur de la guerre que les bourgeois avaient empiété peu à peu sur les droits du souverain; ils pressaient le roi de les mettre sans retard à la raison ². Le sénéchal ne dut pas tarder à reprendre le dessus; des lettres de Henri III, en date du 13 février 1229, nous apprennent que ce prince prit sous sa sauvegarde les bourgeois bordelais et les nobles qui, à l'époque des troubles, avaient été fidèles à son représentant ³.

Il faut que le désordre ait été bien grand dans la province anglaise, car aussitôt après la prolongation de la trêve Trubleville

1. Dimanche après la Saint-Barthélemy.

2. Tout ce que nous savons de ce soulèvement est emprunté à deux lettres publiées par M. Shirley dans ses *Royal and other historical letters*; lettre de Pierre de Landiran et de son frère, t. I, p. 321, n. 204; lettre des prud'hommes de Sainte-Bazille, t. II, p. 1, n. 413.

3. Shirley, t. I, p. 344, n. 283; 13 février 1229.

avait demandé son rappel. Henri III lui avait répondu, le 2 août, qu'il tenait fort à ses services, et se proposait de venir lui-même en Gascogne. En même temps, il lui écrivit au sujet des habitants de Rochefort, qu'on pourrait s'attacher en leur accordant des coutumes et des libertés, des gens de Saint-Émilion, qui tenaient le parti du roi de France¹. Ceux-là étaient si bien acquis à Louis IX, qu'il les avait fait comprendre dans sa trêve. Ainsi l'on se révoltait à Bordeaux, on conspirait à la Réole; à Saint-Émilion, à quelques lieues de la capitale anglaise, on était en guerre avec l'héritier de Henri II et de Richard Cœur de Lion. Des chevaliers du roi d'Angleterre s'étaient cru permis de faire, en pleine trêve, une expédition contre cette ville, et leur maître se trouvait obligé de les punir : « Nous vous « signifions, écrivait-il à son sénéchal, et c'est notre volonté, « de les obliger, par la prise de leurs corps et par tous autres « moyens en votre pouvoir, à fournir une réparation; il faut à « tout prix qu'elle soit donnée; autrement nous ne pourrions « obtenir les indemnités auxquelles nous avons droit. » Le roi de France, de son côté, n'abandonna pas les gens de Saint-Émilion : il envoya réclamer l'indemnité qui leur était due, et le 21 septembre Henri III lui répondit, ainsi qu'à la reine Blanche, se déclarant prêt à payer cent cinquante livres trente sous sterling, au lieu de six cents livres cent dix-huit sous tournois qui lui avaient été demandés. En revanche, il rappelait que Louis IX avait, lui aussi, des réparations à faire; il le pria de donner à ses baillis l'ordre de s'entendre, à ce sujet, avec le porteur de ses lettres et le sénéchal de Gascogne². L'indemnité de Saint-Émilion fut réglée, ainsi que nous l'apprend un ordre de paiement adressé par le roi d'Angleterre, le 18 novembre, à son trésorier et aux gens de sa chambre des comptes; les sommes à verser devaient être remises à Robert de Sanford, commandeur du Temple à Londres, à destination du trésorier de Paris³. Le 19, Henri III fit assigner sur son trésor à Renoul de Talmont un don de cent marcs pour fortifier son château⁴. On se préparait toujours à la guerre, tout en exécutant avec loyauté les clauses de la trêve.

1. Shirley, t. I, p. 332, n. 274; 2 août 1228.

2. Shirley, p. 336-337, n. 278; 21 septembre 1228.

3. Archives d'Angleterre, Liberate rolls, Henri III, an. 13, n. 491, membrana 13 r°; 18 novembre 1228.

4. Liberate rolls, *ibid.*; 19 novembre 1228.

Le cardinal Romain avait nécessairement joué un rôle très actif dans les négociations avec l'Angleterre. Il était à la fois le grand agent du Saint-Siège en France et l'auxiliaire dévoué, le conseiller très influent de la reine Blanche. Dans le courant de l'automne, le pape, renouvelant les indulgences accordées aux croisés pour la lutte contre l'hérésie, l'avait une fois de plus recommandé aux archevêques et au clergé de la France et du royaume d'Arles ¹. D'autre part il apparaît comme arbitre, à côté de Blanche de Castille, au cours d'une affaire pendante entre Thibaud IV et les Templiers, dans laquelle le sénéchal de Champagne Simon de Joinville avait été pris pour caution ².

Le concours de cet étranger était bien précieux à la reine Blanche, alors qu'elle avait tant d'ennemis en France. A ce moment le premier prince du sang, Philippe Hurepel, qui s'était d'abord montré dévoué, passait au parti de la révolte. Sans doute les mécontents étaient arrivés à lui faire croire qu'il devait avoir la haute main dans les affaires du royaume, et que la reine usurpait sur ses droits en exerçant le gouvernement. Tant que Renaud de Boulogne, le prisonnier de Bouvines, avait été entre les mains du roi, Hurepel, qui l'avait supplanté, avait pu craindre qu'un jour ou l'autre on ne lui rendit la liberté; en cas de brouille, sa belle-sœur aurait eu là contre lui une arme redoutable. Mais Renaud était mort au printemps de 1227; n'ayant de ce côté plus rien à craindre, le comte de Boulogne devenait plus accessible aux mauvaises influences. Il se hâta de s'établir fortement dans ses domaines; il fit venir par terre et par eau de grandes quantités de pierres et de bois de charpente; Boulogne, le château de Hardelot et d'autres places furent fortifiées ³; à Calais on éleva une enceinte et un château ⁴, pour la construction desquels les bourgeois prêtèrent huit mille livres ⁵. Dès 1228, le fils de Philippe Auguste était avec les ennemis de Blanche. Le bruit courut qu'il aspirait à régner ⁶, mais cette prétention eût été de

1. Potthast, 8267; 21 octobre 1228.

2. Arch. nat., J. 1035, n. 20; d'Arbois de Jubainville, catalogue, n. 1862; 28 octobre 1228.

3. *Johannis Longi chronica Sancti Bertini* (*Mon. Germaniæ, scriptores*, t. XXV, p. 840).

4. *Willelmi chronica Andrensis* (*Mon. Germaniæ*, t. XXIV, p. 767; *Histor. de France*, t. XVIII, p. 580).

5. Archives du Pas-de-Calais, inventaire in-4^o, p. 13, col. 2; série A, Trésor des chartes d'Artois.

6. Guillaume de Puy-Laurens, *Histor. de France*, t. XIX, p. 223 : « aspi-

sa part si criminelle, si contraire à la conduite qu'il avait tenue jusqu'alors, qu'il paraît difficile de la lui attribuer. Il est plus probable que, poussé par l'ambition ou la jalousie, il voulait avoir la régence. Assurément il croyait y avoir droit, et qui sait si, une fois maître du pouvoir, il n'en aurait pas abusé pour créer en France, à son profit, une de ces puissances qui plus d'une fois ont tenu en échec la royauté.

Les conteurs de l'époque ont aussi rapporté que le sire de Coucy éleva jusqu'au trône des vues ambitieuses. Arrière-petit-fils de Louis VI par sa mère Alix de Dreux, et, comme tel, cousin issu de germain de Louis VIII, oncle, par sa sœur, du comte de Dreux Robert III, de Pierre Mauclerc, du comte de Mâcon, de l'archevêque de Reims, des comtesses de Bar et de Roucy, Enguerrand III disposait alors d'une véritable puissance; le superbe château qu'il s'est élevé passe encore de nos jours pour le plus imposant monument de l'orgueil féodal, et bientôt Enguerrand allait montrer ce qu'il pouvait, en faisant épouser à sa fille le roi d'Écosse. On a raconté que les barons, au moment où ils parlaient de faire roi le comte de Boulogne, avaient eu l'intention secrète de mettre sur le trône le sire de Coucy; Enguerrand aurait pris cette offre au sérieux, et serait allé jusqu'à se commander une couronne ¹. Cette histoire est bien étrange, et certes il eût été fou de s'abandonner à d'aussi déraisonnables espérances. Si Louis IX et ses frères avaient été dépossédés à la faveur des guerres civiles, c'est à Philippe Hurepel que le pouvoir souverain aurait été naturellement dévolu. A son défaut, n'y avait-il pas les princes de la maison de Dreux, descendants de Louis VI comme le sire de Coucy, et à leur tête le comte de Bretagne, que son rang et ses talents rendaient bien autrement apte à gouverner? Jusqu'à la fin de 1227, Enguerrand avait été correct et respectueux dans ses rapports avec Blanche de Castille et le jeune roi ²; dans l'automne de 1227 on le voit encore prendre envers

ranti regno. » — *Récits d'un ménestrel de Reims*, édit. de M. de Wailly, n. 339 et n. 317. — Cf. *Johannis Longi chronica S. Bertini*, loc. cit., p. 836; *Chronique de Jean des Preïs* (Collection de chroniques belges), t. V, p. 189.

¹. *Récits d'un ménestrel de Reims*, éd. de M. de Wailly, n. 317. — *Johannis Longi chronica S. Bertini* (*Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXV, p. 800). — Du Chesno, *Histoire de Coucy*, preuves, p. 367; *Extrait d'une chronique latine finissant au règne de Charles V*.

². Septembre 1227 : Enguerrand de Coucy prie le roi et Blanche de Castille de recevoir à l'hommage le comte de Roucy pour le fief de Sissonne; Archives nationales, registre JJ. 26, fol. 227 v°, col. 2, n. 188; cf. *Table chronologique des diplômes*, t. V, p. 306. Teulet, *Layettes*, t. II, p. 138,

eux l'engagement de détruire à leur réquisition un pont jeté sur l'Oise, à Beautor ¹. Quelle qu'ait été la nature de ses prétentions, il fut bientôt un des plus ardents à combattre la régente.

Au moment où les barons allaient livrer au pouvoir souverain un nouvel assaut, Blanche demanda, par lettres patentes, le serment de fidélité aux communes de toutes les parties du domaine royal comprises entre la Seine et le comté de Flandre. Au mois d'octobre, les magistrats municipaux et les bourgeois de Rouen s'acquittèrent de ce devoir par-devant Jean de la Porte, bailli de Rouen, et Jean des Vignes, bailli de Gisors; les communes de Chambly, de Beauvais, de Chaumont-en-Vexin, de Mantes, de Pontoise, agirent de même, en s'engageant à servir et à défendre de tout leur pouvoir le roi, la reine Blanche et ses autres fils. En octobre et novembre un serment de même nature fut prêté par les magistrats municipaux d'Amiens, Bruyères-sous-Laon, Cerny-en-Laonnois, Chauny, Compiègne, Corbie, Crépy-en-Valois, Doullens, Hesdin, Laon, Montdidier, Noyon, Roye, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, Wailly en Picardie, Verneuil, Athies, Bray-sur-Somme, Cappy, Ham, Lens, Montreuil-sur-Mer, Péronne, Pontpoint en Ile-de-France, Saint-Riquier et Tournay ². On répondait aux préparatifs hostiles du comte de Boulogne, du sire de Coucy et de leurs alliés, en s'assurant les services de toutes les villes voisines de leurs domaines.

Les barons, dans une assemblée générale, avaient décidé que Pierre Mauclerc se révolterait le premier. Tenus de se rendre à l'armée que la reine ne manquerait pas de réunir pour marcher contre le comte de Bretagne, ils étaient convenus de répondre personnellement à la convocation royale, mais en n'amenant chacun que deux chevaliers ³. C'était la trahison sous forme d'obéissance, la révolte timide et dissimulée; pendant la régence, la plupart des grands, n'osant pas s'en prendre directement à la royauté, ne cessèrent de l'attaquer dans la personne de ceux qui lui étaient fidèles, ou de lui marchander leur secours contre ses ennemis déclarés.

n. 1959; janvier 1228 : lettre de Jean, comte de Roucy, sur le même sujet.

1. Registre JJ. 26, fol. 227 v°, col. 2, n. 190; cf. *Table chronol. des diplômes*, V, 306; octobre 1227.

2. *Layettes*, t. II, n° 1979, 1976² (p. 651), 1979³ à 1979¹⁶ (p. 651-654).

3. Joinville, éd. de 1874, n. 74. Joinville dit que cette assemblée des barons se tint à Corbeil, et la confond, à tort sans doute, avec celle qui précéda l'affaire de Montlhéry, et qui eut lieu l'année précédente; les barons, ayant formé un tel projet, n'ont pas dû rester un an sans l'exécuter.

Les sujets français du roi d'Angleterre et les mécontents des provinces conquises par Philippe Auguste, qui connaissaient les dispositions et les projets de la haute noblesse, devaient être tentés d'en profiter. Aux fêtes de Noël (25 décembre 1228), l'archevêque de Bordeaux vint trouver le roi d'Angleterre à Oxford ; envoyé par les grands de la Gascogne, de la Guyenne et du Poitou, il avait pour mission d'appeler Henri III en France. Des délégués de la noblesse normande se trouvèrent aussi là ; ils assuraient que si le fils de Jean sans Terre débarquait dans leur pays, les nobles viendraient à sa rencontre avec leurs chevaux et leurs armes et lui amèneraient toute la population pour l'aider à reconquérir son héritage¹. Mais Henri III était jeune, hésitant ; il suivait alors les conseils de son ministre, le justicier Hubert de Burgh, qui lui persuada de remettre à d'autres temps cette entreprise. Henri n'était pas prêt et la trêve qu'il avait acceptée l'été précédent devait durer jusqu'en juillet 1229 ; il avait toutes les raisons possibles pour repousser les sollicitations des Normands et des Poitevins. Il les laissa repartir.

On s'est donc trompé quand on a prétendu qu'il descendit alors en France². Rien non plus n'autorise à croire que Richard de Cornouailles, à défaut de son frère, ait à ce moment apporté des secours à Pierre Mauclerc³. Henri III, s'il avait agi de la sorte, n'aurait pu, quelque temps après, adresser à Louis IX des réclamations portant sur les infractions à la trêve, et le passage du chroniqueur Philippe Mousket, dont on a voulu se servir pour démontrer que Richard vint dès lors en Bretagne, paraît s'appliquer à des événements ultérieurs.

Pierre Mauclerc ouvrit les hostilités, mais l'espérance des barons se trouva déçue. Le comte de Champagne, qui les avait abandonnés en 1227, déjoua pour la seconde fois leurs calculs en remplissant avec fidélité ses devoirs de vassal. Nous connaissons, par une copie malheureusement incomplète, la liste des nobles, vassaux de Thibaud IV, qui furent alors convoqués par leur suzerain pour se rendre à la guerre du roi. Ce document, dont l'original a été détruit, portait plus de huit cents noms, entre autres

1. Roger de Wendover, éd. Hewlett, II, 355-356, et, d'après lui, Mathieu de Paris, *Chronica majora*, éd. Luard, III, 164-165, et *Historia minor*, éd. Madden, II, 306.

2. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis (Historiens de France, XX, 316)* ; le même, *Chronique*, éd. Géraud, I, 179 ; *Chroniques de Saint-Denis (Histor. de France, XXI, p. 105)* ; éd. Paulin Paris, IV, p. 236).

3. Le Nain de Tillemont, I, 526.

celui de Geoffroy, seigneur de Louppy, qui figure au milieu des nobles convoqués comme maréchal de Champagne. Or Geoffroy n'a pu porter ce titre avant juillet 1227 ; d'autre part, la liste de convocation ou d'arrière-ban mentionne le douaire de la comtesse Blanche de Navarre, mère de Thibaud IV, morte en mars 1229. C'est donc entre juillet 1227 et mars 1229 que le comte de Champagne leva cette armée, et l'expédition de Bretagne est la seule circonstance à propos de laquelle il ait pu prendre une pareille mesure¹. Par ce fait même, il est démontré que cette expédition, au cours de laquelle Bellême fut assiégé, eut lieu en 1229, et non l'année suivante.

Il est vraisemblable que les seigneurs champenois ne répondirent pas tous à l'appel de Thibaud, ou que ce prince dut se mettre en route avant de les avoir tous réunis, car Joinville² rapporte que le comte de Champagne rejoignit l'armée royale à la tête de trois cents chevaliers. C'était assez pour tirer d'affaire la reine Blanche au moment où la trahison de ses vassaux menaçait de la perdre.

1. C'est M. Longnon qui a bien voulu m'indiquer ce document et me donner sur sa date les renseignements les plus précis.

Ce rôle de l'arrière-ban de Champagne faisait partie d'un registre autrefois conservé à la Chambre des Comptes de Paris, et détruit dans l'incendie de 1737. Lévesque de la Ravalière en avait pris un extrait, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (Champagne 136, fol. 122). C'est là que M. d'Arbois de Jubainville l'a copié pour le faire entrer dans le tome II de son *Histoire des comtes de Champagne* (documents, p. xxxviii-xlii ; voir le même volume, introduction, p. 12).

M. Longnon, ayant remarqué dans ce texte le nom du maréchal de Champagne Geoffroy de Louppy, qui n'entra pas en fonctions avant juillet 1227 (voir M. d'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 512-513), en a conclu que la convocation de l'arrière-ban de Champagne dont nous avons ainsi connaissance, ne peut être ni antérieure à cette date, ni postérieure à mars 1229, date à laquelle est morte Blanche de Navarre, dont le douaire est mentionné dans l'extrait fait par Lévesque de la Ravalière (« De dotalicio Blanche comitisse ; » d'Arbois de Jubainville, t. II, p. xli).

De juillet 1227 à mars 1229, Thibaud IV n'a pu convoquer son arrière-ban que pour aller avec le roi contre Pierre Mauclerc. A la première de ces dates, la première révolte des barons avait déjà pris fin. La tentative faite ensuite par les grands pour s'emparer du roi fut un simple coup de main, une surprise à laquelle Thibaud n'a probablement eu aucune part. Reste l'expédition contre Pierre Mauclerc. La convocation de l'arrière-ban champenois ayant eu lieu avant mars 1229, il en résulte que cette expédition et le siège de Bellême, qui en fut le principal épisode, eurent lieu en janvier 1229, comme l'a pensé Le Nain de Tillemont.

2. Joinville, éd. de 1874, n. 75.

Le roi de France avait ajourné Pierre Mauclerc à Melun, pour le dimanche après Noël, 31 décembre 1228. Pierre ne comparut pas en personne. Son envoyé, en l'absence de Louis IX, protesta devant les gens du roi qu'on avait manqué aux usages féodaux en ne lui donnant pas un délai de quarante jours, et demanda au nom de son maître une nouvelle citation ¹. Pendant que le comte de Bretagne s'efforçait de gagner du temps, Blanche de Castille se mit en marche à la tête d'une grosse armée, à laquelle s'étaient joints les contingents fournis par les villes du domaine et les communes. Elle emmenait avec elle le jeune roi; ce fut la première campagne de saint Louis. En plein hiver, au mois de janvier ², les troupes royales se dirigèrent vers le Perche. Le comte y occupait depuis plusieurs années la forêt de Bellême, défendue au sud par la place forte de ce nom, à l'ouest par le château de la Perrière. Le traité de Vendôme les lui avait reconnus, mais à condition de n'y élever aucune fortification nouvelle. Sans doute Mauclerc s'était bien gardé d'observer cette clause restrictive; le château de Bellême, défendu par une excellente garnison, passait pour imprenable.

1. Ces faits ont été exposés par le comte de Bretagne dans sa lettre de déclaration de guerre à Louis IX, le 20 janvier 1230 : Du Cange, édition de Joinville, 1668, observations, p. 44. Des copies de cette lettre se trouvent à la Bibliothèque Nationale (Dupuy, volume 702, pièce 30; De Camps, vol. 73, fol. 41).

2. Le siège de Bellême, ainsi qu'on l'admet le plus souvent, eut lieu en janvier 1229. Cette date ne peut pas être empruntée au récit de Guillaume de Nangis, qui, dans sa *Vie de saint Louis* comme dans sa *Chronique*, embrouille la chronologie et l'ordre des événements. Les Grandes chroniques de France ou Chroniques de Saint-Denis, quel que soit l'intérêt des détails qu'elles donnent à cet égard, commettent, en ce qui concerne les dates, les mêmes confusions. Mais Guillaume de Nangis et les Grandes chroniques nous apprennent que le siège de Bellême se fit en plein hiver, par un froid intense. Or l'itinéraire de Louis IX présente, entre décembre 1228 et les premiers jours de février 1229, une lacune dans laquelle on peut placer l'expédition contre Bellême. Il est vrai, d'autre part, que le roi fut loin de Paris, et en Anjou, au mois de janvier 1230, mais nous aurons lieu de démontrer que la nouvelle prise d'armes de Pierre Mauclerc, cause de cette expédition, ne doit pas être confondue avec celle qui amena le roi sous les murs de Bellême. En outre, la charte par laquelle Mauclerc défia le roi est du 20 janvier 1230; Mauclerc y parle de la prise de Bellême et des protestations qu'il a fait parvenir à son souverain; il dit que depuis lors on ne lui a pas adressé de nouvel ajournement. Tous ces faits n'auraient pas pu tenir entre la fin de décembre 1229 et le 20 janvier 1230 (Le Nain de Tillemont, I, 534). Enfin, la convocation de l'arrière-ban champenois étant antérieure à mars 1229, tout concorde à prouver que Bellême fut assiégée au mois de janvier de cette année.

Le comte de Bretagne avait ordonné d'évacuer la ville et de concentrer toute la résistance dans le château, car les paroissiens de Saint-Sauveur et de Saint-Pierre de Bellême se plaindrent plus tard de ce que, vers le temps du siège, il avait fait brûler leurs maisons¹. Tout auprès de Bellême se trouvait Sérigny, qui eut beaucoup à souffrir²; les localités avoisinantes furent toutes occupées ou mises à contribution par les troupes royales; c'étaient les villages de Saint-Jean-de-la-Forêt, de Nocé, de Dame-Mario, de Saint-Ouen-de-la-Cour, d'Éperrais, de Courthiou, Vaunoise, Colonard, Igé, Courcerault³. Le bourg de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, situé à quelque distance, sur le bord de la forêt, fut éprouvé entre tous⁴, et l'on arriverait à des sommes vraiment considérables, si l'on faisait le total des dépenses ou des pertes qu'eurent à subir pendant le siège les gens du pays. Le roi s'était logé soit à Bellême, soit dans un des endroits voisins⁵; le maréchal de France, sans doute Jean Clément, occupait également une maison⁶, mais la plus grande partie de l'armée campa sous la tente⁷. Il fallait beaucoup de vivres, de fourrages et de subsistances pour tant de gens et tant de chevaux; on les prit un peu partout, et plus tard Louis IX renvoya, du Mans, cent livres tournois aux seuls religieux de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, pour les fournitures qu'ils lui avaient faites⁸. Les léproseries de Bellême⁹ et de Mauves¹⁰ ne furent pas non plus exemptes des charges qui pesaient sur toute la contrée: la guerre, alors comme toujours, avait des rigueurs auxquelles on ne pouvait rien.

Blanche de Castille n'était pas venue seulement pour accompagner son fils; elle avait l'œil à tout, veillait au bien-être et à l'entretien de son armée. Comme le froid était excessif, elle ordonna

1. Enquête à Bellême, 1247 (*Histor. de France*, t. XXIV, p. 19, n. 126 bis): « ad reedificandas domos suas, quas comburi fecerat comes. »

2. Torts causés aux habitants de Sérigny; même enquête, p. 20, n. 136; p. 21, n. 145; 21, n. 146; 22, n. 153; 23, n. 169; 24, n. 176; 24, n. 179; 25, n. 186.

3. Enquête à Bellême, p. 22 à 26.

4. Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, (*ibid.*, p. 19 à 24, n^{os} 126, 143, 147, 150-152, 154, 155, 158, 161, 166, 170, 175, 179, 183).

5. *Ibid.*, p. 19, n. 126: « quæ delata fuerunt ad domum domini regis; » — « in domo regis et alibi. »

6. *Ibid.*: « marescallus Franciæ, qui in domo propria hospitabatur. »

7. *Chroniques de Saint-Denis* (*Histor. de France*, XXI, p. 105).

8. Enquête à Bellême, p. 20, n. 135.

9. *Ibid.*, p. 22, n. 156.

10. *Ibid.*, p. 28, n. 225.

d'allumer de grands feux au milieu des chevaux, pour qu'ils ne fussent pas éprouvés par la gelée; elle fit promettre un salaire à tous ceux qui s'en iraient, dans la forêt et par la campagne, abattre des arbres pour apporter au camp le bois dont on avait besoin ¹; on put ainsi chauffer non seulement les maisons, entre autres celle du roi, celle du maréchal ², mais les tentes des soldats. Les valets qui accompagnaient l'armée s'acquittèrent de ce soin en réquisitionnant des charrettes ³. Les travaux d'approche d'un siège demandaient alors une grande quantité de bois; on coupa les arbres de la forêt ⁴; on démolit des maisons à Bellême et à Sérigny pour en prendre les poutres ou se procurer les pierres qui devaient être lancées par les machines de guerre ⁵.

Au lendemain d'un premier assaut, qui fut vigoureusement repoussé, le maréchal fit avancer les mineurs et leur donna ordre de saper les fondements du château, tandis qu'il protégerait leur travail avec sa chevalerie. En même temps l'attaque reprit de toutes parts; la garnison répondait bravement au tir des assaillants; elle obligea même les mineurs à reculer, puis à prendre la fuite; mais à la fin de ce rude combat, qui dura jusqu'à trois heures de l'après-midi, la base des remparts se trouva fort endommagée. Le jour suivant, au matin, le maréchal fit dresser deux machines dont l'une lançait de grosses pierres et l'autre de plus petites. La première de ces deux pierrières finit par envoyer à l'intérieur de la forteresse un si énorme projectile que l'habitation du châtelain s'effondra sur les gens qui s'y trouvaient; du même coup le donjon chancela sur ses fondations et s'écroula. Alors la garnison perdit courage; elle ne voyait approcher aucun secours; les murailles qu'elle avait bravement défendues étaient attaquées à la base, à moitié détruites par le haut; les soldats de Pierre Mauclerc capitulèrent et le roi leur fit grâce ⁶.

1. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, t. XX, p. 316); *Chroniques de Saint-Denis* (*ibid.*, t. XXI, p. 105).

2. Enquête à Bellême, p. 19, n. 126.

3. *Ibid.*, p. 27, n. 211 : « quadrigam suam cum quatuor equis et harnesio; » — p. 18, n. 122.

4. *Ibid.*, p. 17, n. 115; p. 20, n. 132, n. 133.

5. Moulin détruit à Sérigny, *ibid.*, p. 18, n. 118. — « destruxerunt quamdam domum suam in parrochia de Seriné, valentem C solidos, et marremium dictæ domus attulerunt ad exercitum » (p. 20, n. 133). — « destrui fecit domum suam, sitam in parrochia supradicta, in vico Heraut, quando obsessum fuit castrum Belimense, ut posset habere lapides quæ (sic) prociel possent per petrariam, ad impugnandum dictum castrum » (p. 18, n. 117).

6. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis*; *Chroniques de Saint-Denis*.

Le château de la Perrière s'était rendu sans doute avant Bellême; un nommé Hugues le Blond en avait livré les clefs à Louis IX¹. C'était un beau succès que la prise de ces deux places fortes, et, en attendant mieux, Blanche pouvait être contente d'avoir porté un si rude coup. Bellême fut remise en état de défense² et garnie de vivres³, tandis que les vainqueurs rentraient à Paris. Les alliés de Pierre Mauclerc n'osèrent bouger; le seul qui se déclara contre le roi fut le seigneur de la Haie-Paynel, près d'Avranches, dont la famille, pourvue de domaines en Angleterre, était toute dévouée aux anciens maîtres de la Normandie. La nouvelle de sa révolte parvint à Blanche de Castille le jour où Bellême capitula. Aussitôt elle ordonna au bailli de Gisors, Jean des Vignes, de partir avec un corps de troupes levé en Normandie pour mettre à la raison les gens de la Haie-Paynel; ils savaient l'armée royale occupée à combattre le comte de Bretagne et ne s'attendaient pas à être attaqués en plein hiver; la brusque arrivée de Jean des Vignes les déconcerta; ils se rendirent au bout de quelques jours⁴.

Le roi d'Angleterre n'avait ignoré ni le soulèvement de Pierre Mauclerc, ni le complot des barons français, ni surtout les projets de révolte des Paynel qui étaient ses partisans; mais peut-être ne connaissait-il pas encore la reddition de Bellême, ou tout au moins celle de la Haie-Paynel, quand il écrivit, le 6 février 1229, au comte de Chester et de Lincoln: « Sachez que souvent il par-
« vient jusqu'à nous des bruits dont nous ne pouvons, à cause de
« leur nouveauté, faire part à vous et à nos autres fidèles. Entre
« autres, il nous est dernièrement arrivé une nouvelle qui inté-
« resse tout spécialement notre profit et notre honneur, ainsi que
« le vôtre et celui de tous nos sujets. Elle vous sera, quand nous
« vous l'aurons communiquée, fort agréable et bien venue. » Parler ainsi, c'était évidemment faire allusion aux événements

1. Enquête à Bellême, p. 18, n. 120: « Milesent, relicta Hugonis dicti Blondi, et Guillelmus, filius ejus, de Petrarica, conqueruntur quod, cum maritus dictæ mulieris tradidisset domino regi claves castri dictæ villæ, tempore quo veniebat apud castrum Belismi, » etc.

2. *Ibid.*, p. 19-20, n. 128: « conqueruntur quod dominus rex, post capcionem castri Bellismi, fecit fossatum fieri in quadam terra sua. »

3. *Ibid.*, p. 17, n. 114: « conqueritur quod quatuor sextaria famuli domini regis acceperunt, cum captum fuit castrum, ad municionem castri. »

4. Guillaume de Nangis, *Chronique*, éd. Géraud, t. I, p. 179; *Vie de saint Louis (Histor. de France, t. XX, 316)*; *Chroniques de Saint-Denis (Ibid., XXI, p. 106, ch. vii)*.

de France, dont Henri III comptait bien profiter ; sans s'expliquer davantage, il mandait au comte de tenir prêts ses chevaux, ses armes et tout le matériel d'une expédition, pour être en mesure de passer la mer avec lui, ce qu'il espérait faire très prochainement ¹. En même temps, il prévint les autorités de Sandwich et de plusieurs autres ports d'avoir à préparer leurs vaisseaux ². Comment de telles mesures pouvaient-elles se concilier avec des négociations ayant pour but de rétablir la paix ? Henri faisait pourtant semblant de la désirer : le pape, le cardinal de Saint-Ange y travaillaient de bonne foi ; il les laissait dans leurs illusions. Le jour même où il parlait au comte de Chester de ses projets belliqueux, il écrivit au légat comme s'il eût été sérieusement question de s'arranger avec la France : pourquoi Louis IX n'avait-il pas fait savoir s'il trouvait acceptables les propositions naguère apportées au cardinal par l'abbé de Cleeve ? Avant d'entrer en relations directes avec le Saint-Siège pour la conclusion de la paix, le roi d'Angleterre tenait à savoir à quelles conditions le roi de France voudrait traiter ³.

Pendant ce temps, Henri III restait en relations avec le comte de Toulouse, qui n'avait pas encore fait sa paix avec son souverain. Au commencement de mars il lui envoya successivement son conseiller Philippe d'Arderne ⁴ et un bourgeois de Bordeaux ⁵, chargés de missions secrètes qui assurément n'avaient pas pour objet de servir les intérêts français. On continuait à négocier au sujet des indemnités à payer pour les infractions à la trêve, mais les lettres que Henri III écrivit sur ce fait à Louis IX, le 4 mars et le 1^{er} avril ⁶, sont d'un ton plutôt aigre que conciliant. Philippe d'Aubigny et les autres agents anglais chargés des rapports avec la France allaient et venaient entre la Grande-Bretagne et le continent ⁷ ; mais désirait-on sincèrement, à la cour d'Angleterre,

1 Record Office ; close rolls, n. 39 ; 13^e année de Henri III, membrana 16 v^o ; 6 février 1229.

2. *Ibid.*

3. Rymer, *Fœdera*, éd. de 1816, t. I, p. 193 ; 6 février 1229.

4. Rymer, p. 194 ; 4 mars 1229. Le 28 février, Henri III avait mandé à son trésorier et aux gens de sa chambre de délivrer dix marcs à Philippe d'Arderne, qu'il envoyait en mission outre-mer : Record office ; Liberate rolls, n. 491 ; 13^e année de Henri III, membrana 9, en haut.

5. Rymer, I, p. 194 ; 7 mars 1229.

6. Rymer, I, p. 193 ; 4 mars 1229. — Shirley, *Royal letters*, p. 349-350, n. 287 ; 1^{er} avril 1229.

7. Rymer, p. 193, lettre du 4 mars : Philippe d'Aubigny envoyé en France. — Record office ; Liberate rolls, n. 491, 13^e année de Henri III, memb. 9,

que leur mission aboutit? Le 5 avril Henri III écrivit au légat, au roi de France et à sa mère, pour accréditer auprès d'eux l'évêque de Coventry et Lichfield, Raoul Fitz-Nicolas et un troisième envoyé; il chargeait ces ambassadeurs d'apporter en France des propositions de paix, et en même temps leur donnait plein pouvoir de conclure une nouvelle trêve¹. Or quelles étaient ces propositions de paix? Il ne s'agissait de rien moins que de réclamer au petit-fils de Philippe Auguste tout ce que son père et son aïeul avaient conquis sur les Plantagenets, à l'exception de la Normandie. Encore le roi d'Angleterre prétendait-il reprendre dans cette province les évêchés d'Avranches et de Coutances, ou tout au moins l'un d'eux. Passant à un autre mode d'arrangement, les instructions données aux envoyés anglais parlaient de mariages à conclure entre Henri III et la sœur de Louis IX, entre Louis IX et une sœur de Henri III; mais le roi de France n'avait pas grand'chose à gagner à une pareille union, qui devait être payée par la rétrocession de la Normandie; de plus la dot de la princesse anglaise, formée par le Maine et la partie de l'Anjou sise au nord de la Loire, devait être reprise si la sœur de Henri III, devenue reine de France, n'avait pas d'enfants². On aura peine à croire que le roi d'Angleterre et ses conseillers aient compté sur le succès d'une pareille tentative. Il était bien autrement avantageux de créer, à tout propos, à Blanche de Castille des difficultés nouvelles. Quelques semaines après la capitulation de Bellême une circonstance imprévue permit au roi d'Angleterre et au comte de Bretagne de favoriser une fois de plus ceux qui en France faisaient opposition au gouvernement de la régente.

L'Université de Paris avait reçu de Philippe Auguste des privilèges qui paraîtraient exorbitants, si l'on ne savait combien les rois de France tenaient à sa prospérité. L'honneur qu'elle valait au royaume et l'intérêt qu'on avait à la favoriser expliquent seuls les immunités judiciaires dont elle jouissait, alors même que ses écoliers ne s'en montraient pas toujours dignes. Il va de soi que les préoccupations sérieuses et le goût du travail n'étaient pas également chers à ceux qui de partout, et souvent de fort loin, venaient à Paris pour leurs études; dans un peuple d'étu-

vers le bas; 6 avril 1229 : l'évêque de Coventry et Raoul Fitz-Nicolas envoyés en France. — Même rouleau, memb. 7 r°; 7 mai 1229 : nouvelle mission de Philippe d'Aubigny et de deux autres envoyés.

1. Rymer, I, p. 194; 5 avril 1229; six lettres.

2. Shirley, *Royal letters*, n. 288.

dians, le plaisir, les habitudes de désordre et de paresse devaient avoir de nombreux adeptes, et quand on suit à travers les âges l'histoire de cette grande et illustre école, on voit se reproduire à tous les siècles des scènes et des aventures tumultueuses, qui commencent par d'étranges bouffonneries pour finir en mêlées sanglantes. Sans doute il eût été facile de soumettre à une discipline sévère les clercs de l'Université, mais on tenait à les conserver, à les attirer de toutes les provinces et de tous les pays étrangers vers Paris, qui était devenu, en peu de temps, un incomparable centre d'études. Autant que possible on laissait faire les tapageurs, pour ne pas éloigner les autres, et c'est ainsi que dès la fin du douzième siècle les étudiants en vinrent souvent aux mains avec les bourgeois de Paris et les habitants des villages voisins. Vers 1192, ils se prennent de querelle avec des paysans de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et l'un des leurs est tué¹. En 1200, une nouvelle bagarre, dont nous ignorons l'origine, coûte la vie à cinq hommes, clercs et laïques. Que fait alors Philippe Auguste ? Ce prince si ferme, si jaloux de son pouvoir, commence par sévir avec une extrême rigueur contre le prévôt de Paris et ses gens, qui étaient sans doute intervenus avec trop d'énergie dans quelque scène de désordre ; puis il rappelle dans un diplôme royal le châtimement infligé à ses agents, prend les mesures les plus sérieuses pour protéger les clercs, déclare que les prévôts et les représentants de la justice royale ne devront se saisir d'aucun écolier, si ce n'est pour un crime ou un délit très grave ; en cas de nécessité, l'arrestation devra être opérée sans brutalité ; le délinquant sera livré à l'autorité ecclésiastique, et si l'heure est trop avancée pour qu'on puisse le remettre immédiatement à ses juges naturels, il sera provisoirement gardé, sans avoir à subir de mauvais traitements, dans quelque maison d'écoliers². En 1210, le roi répète, en les précisant, les dispositions de cette ordonnance dans des lettres adressées aux maires et aux jurés de ses communes³. Désormais les étudiants, si même ils se trouvent en faute, seront sûrs d'échapper, dans le premier moment, à la répression violente qui pourrait être la conséquence de leurs excès.

Ceux qu'on favorisait de la sorte usaient avec peu de modéra-

1. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 47, n° 47 de la 1^{re} partie.

2. Denifle, *Chartularium*, t. I, p. 59, n. 1 ; 1200.

3. *Ibid.*, p. 72-73, n. 13 ; mai 1210.

tion de l'impunité relative que leur assurait la bienveillance royale; l'autorité religieuse elle-même en était arrivée, dès les premiers temps de Louis IX, à trouver leurs façons intolérables. Quelques mois après son élévation au siège épiscopal de Paris ¹, Guillaume d'Auvergne, en juillet 1228, s'était fort irrité contre les écoliers de Saint-Thomas-du-Louvre, qui non contents de ne pas travailler et de troubler les études de leurs camarades, avaient un beau jour forcé les portes d'un couvent ². Ce fut bien pis l'année suivante : Blanche de Castille venait de rentrer à Paris ³, après le siège de Bellême, quand des troubles éclatèrent à l'occasion du carnaval.

Le lundi gras, 26 février 1229, quelques écoliers de la nation de Picardie allèrent boire, hors de la ville, à Saint-Marcel; quand il s'agit de payer, ils se querellèrent avec les cabaretiers; on se donna des soufflets, on se prit aux cheveux; les gens du village viurent au secours de leurs voisins, rossèrent les étudiants et les mirent en fuite. Les vaincus rentrèrent à Paris, furieux, excitèrent leurs camarades à les venger, et le lendemain (27 février), revinrent en force à Saint-Marcel, armés d'épées et de bâtons. Un cabaret fut d'abord saccagé, puis les jeunes gens se répandirent dans le village, et rouèrent de coups tous ceux qu'ils rencontrèrent, sans épargner les femmes. Aussitôt, le doyen du chapitre de Saint-Marcel, prenant fait et cause pour ses gens, porta plainte devant le cardinal Romain de Saint-Ange, légat du Saint-Siège, et Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris; ces deux grands personnages en référèrent à la reine Blanche, et l'engagèrent à sévir. Quels que fussent les torts des étudiants, il faut se rappeler que Romain et Guillaume d'Auvergne étaient fort mal disposés envers eux; le cardinal n'avait pas oublié l'émeute qu'il avait provoquée, lors de sa première arrivée en France, en brisant le sceau de l'Université, et l'on vient de voir que l'évêque était peu disposé à tolérer l'inconduite des écoliers. La reine, avec son caractère énergique et son tempérament autoritaire, ne pouvait être que de leur avis; elle ordonna au prévôt de sortir des murs avec une troupe de gens armés, que l'historien de cette aventure traite de

1. Guillaume avait été confirmé par le pape, comme évêque de Paris, le 10 avril 1228; Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 10.

2. Denifle, t. I, p. 116, pièce 60; juillet 1228.

3. Blanche était sans doute à Paris le 10 février: Le Nain de Tillemont, t. I, p. 534. La rixe sanglante de Saint-Marcel eut lieu en 1229; cette date est établie par plusieurs chroniques, et surtout par la lettre du roi d'Angleterre et les bulles de Grégoire IX que nous citons plus loin.

routiers, et de mettre à la raison les auteurs du désordre. Or c'était jour de vacances ; les clercs, par grandes bandes, s'étaient répandus dans la campagne ; les premiers que rencontrèrent le prévôt et ses gens n'étaient pas, à ce qu'on prétend, ceux qui avaient maltraité les habitants de Saint-Marcel. La lutte s'engagea pourtant ; il y eut des morts et des blessés ; les étudiants furent battus sans pitié, et beaucoup, pour échapper, durent se cacher dans les vignes et les carrières ¹. Les gens du roi s'étaient-ils montrés aussi brutaux qu'on le dit ? Ceux qu'ils avaient rudement malmenés étaient-ils étrangers à l'échauffourée de Saint-Marcel ? Mathieu de Paris, qui l'affirme, raconte pourtant que parmi les morts se trouva un écolier flamand, appartenant par conséquent à la nation de Picardie, dont les écoliers étaient cause de tout ce scandale. Il est certain que des étudiants furent tués ² ; un chroniqueur raconte même que plusieurs périrent noyés dans la Seine ³.

En apprenant ce qui venait de se passer, les maîtres de l'Université, après avoir proclamé la fermeture des leçons et des discussions, furent trouver la reine et le légat. Ils se plaignirent de ce qu'on eût profité du désordre causé par quelques mauvais sujets pour se porter à de pareilles extrémités. Il est certain qu'en se réglant sur l'ordonnance de Philippe Auguste on aurait dû procéder avec moins de rigueur et de précipitation, ne s'en prendre qu'aux vrais coupables et les arrêter sans leur faire de mal ; mais Mathieu de Paris, auquel nous devons le récit de ces événements, est toujours sujet à caution quand il s'agit des rois de France : est-il bien sûr que le prévôt de Paris se soit par erreur attaqué à des innocents, que les écoliers n'aient pas provoqué par leur résistance et l'emploi de leurs armes le conflit dans lequel plusieurs d'entre eux trouvèrent la mort ? En réalité, le système établi par Philippe Auguste devenait inapplicable, du moment où les clercs de l'Université en arrivaient à maltraiter les passants et à piller les maisons. Blanche de Castille, dont le pouvoir était alors fort contesté, ne devait subir qu'à contre-cœur de pareils

1. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, éd. Luard, t. III, p. 166 et suiv. D'après une bulle de Grégoire IX, en date du 18 avril 1231, le doyen et les habitants de Saint-Marcel auraient pris part au meurtre des écoliers, « in occisione scolarium » ; Denifle, *Chartularium*, t. I, p. 142, n. 84.

2. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis, Histor. de France*, t. XX, p. 318, et *Chronique*, éd. Géraud, t. I, p. 181 ; *Gesta S. Ludovici noni, auctore monacho S. Dionysii anonymo (Histor. de France, t. XX, p. 47)*.

3. *Chronique de Fécamp*, même recueil, t. XXIII, p. 429.

abus. Peut-être a-t-elle mis un peu de vivacité à les combattre; à cet égard les avis demeuraient partagés ¹.

Au bout de quelques semaines, quand l'Université vit que décidément ni la reine, ni le légat, ni l'évêque, ne voulaient faire droit à ses réclamations, elle passa des remontrances aux menaces. Le 27 mars, ses proviseurs rédigèrent une lettre dans laquelle ils déclaraient que si dans un délai d'un mois à partir de Pâques (15 avril-15 mai), on n'avait pas obtenu satisfaction, aucun maître, aucun élève ne serait plus autorisé, pendant six ans, à résider dans la ville et le diocèse de Paris; même passé ce délai, nul n'aurait le droit d'y revenir si les injures faites à l'Université n'avaient été réparées ². Alors les écoliers et les maîtres se dispersèrent; ils s'en allèrent, les uns à Reims, les autres à Angers, d'autres à Orléans. Beaucoup s'en retournèrent en Angleterre, quelques-uns passèrent en Espagne, en Italie, sans doute à Bologne ³. Les événements de Paris profitèrent à la nouvelle Université de Toulouse ⁴; ils durent surtout être agréables au comte de Bretagne et au roi d'Angleterre. Pierre Mauclerc était alors maître d'Angers; les étudiants y accoururent en foule; il est vrai que bientôt la guerre les en chassa ⁵. Quant à Henri III, il écrivit, le 16 juillet 1229, de Reading, une circulaire aux maîtres et aux écoliers de Paris, pour leur promettre toutes sortes de facilités, s'ils venaient se fixer dans son royaume ⁶.

Comme les étudiants aimaient à rire, ce conflit, burlesque à son origine, fut égayé par de mauvaises plaisanteries. Ceux que la sévérité de la reine Blanche avait amenés à quitter Paris se souvinrent fort à propos que le légat était son conseiller et son ami; déjà des ennemis de la régente avaient imaginé qu'elle vivait en trop bons termes avec le cardinal Romain; les clercs de l'Université reprirent pour leur compte cette insinuation, dont

1. « et inde culpabantur regina et ipse dominus cardinalis, sed quot sunt capita, tot sententie. » Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ historia, scriptores*, t. XXIII, p. 923.

2. Denifle, *Chartularium*, t. I, p. 118, n. 62; 27 mars 1229.

3. *Majus chronicon Lemovicense* (*Histor. de France*, t. XXI, p. 764); *Bernard Guy* (*ibid.*, p. 695); *Mare historiarum* (même recueil, t. XXIII, p. 108).

4. *Bernard Guy*, *loc. cit.* — Denifle, *Chartularium*, t. I, p. 129, n. 72 : « multi scolares confluunt Tholosam. »

5. *Annales de Dunstable* (*Annales monastici*, éd. Luard, t. III, p. 117), et les textes cités plus haut.

6. Denifle, p. 119, n. 64; *Rymor, Fœdera*, éd. de 1816, t. I, p. 195; 16 juillet 1229.

on ne peut matériellement démontrer la fausseté, mais qui n'a aucune vraisemblance. Ils mirent en circulation une épigramme que les chroniqueurs ont répôtée à plaisir; elle est trop inconvenante pour qu'on ose la traduire; en voici la paraphrase : « Hélas! « nous nous mourons; on nous abat, on nous enchaîne, on nous « noie, on nous dépouille; c'est la lubricité du légat qui nous « vaut tout cela ¹. » Cette légende, qui ne pouvait faire un tort sérieux à la réputation de Blanche, jouit pendant quelque temps d'un certain crédit; on en retrouve un souvenir chez le Ménéstrel de Reims, ce conteur charmant dont les récits reproduisent bien plutôt l'opinion populaire que les événements historiques du treizième siècle. Il nous montre la reine, accusée d'être enceinte par le fait du cardinal Romain, et se faisant voir toute nue à ses prélats et à ses barons pour confondre son calomniateur ². Dans cet ordre d'idées, les inventions même les plus étranges trouvent presque toujours quelqu'un pour les amplifier.

Les attaques dont Blanche était l'objet ne l'empêchèrent pas de faire ce qu'elle put pour amener un arrangement. Aux sollicitations du roi d'Angleterre elle répondit en faisant confirmer par son fils, au mois d'août, le privilège de Philippe Auguste ³, et c'est sans doute à cette époque que fut rédigé, tel que nous le connaissons, le serment imposé au prévôt de Paris au sujet de ses rapports avec les écoliers ⁴. Cette sorte de capitulation ne ramena pas encore les élèves et les maîtres qui avaient quitté Paris pour s'en aller en grand nombre chez les ennemis du roi. Ils se savaient soutenus par le pape; le 24 novembre 1229, Grégoire chargea l'évêque du Mans, l'évêque de Senlis et l'archidiacre de Châlons, de s'employer activement à rétablir la paix. Le même jour, il en écrivit à Louis IX et à sa mère ⁵. Ses dispositions à l'égard de l'Université étaient plus que favorables; il avait, la veille, censuré en termes sévères et probablement injustes l'évêque de Paris, qui s'était montré, dans toute cette affaire, le défenseur de

1. Mathieu de Paris, III, 169 :

Heu ! morimur strati, vincti, mersi, spoliati ;
Mentula legati nos facit ista pati.

2. *Récits d'un Ménéstrel de Reims*, éd. de M. de Wailly, n^{os} 184 à 188. M. de Wailly a réfuté cette fable dans le sommaire critique placé en tête de son édition, p. LIV.

3. Denifle. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 120, n. 66; août 1229.

4. Denifle, p. 122-123, n. 67.

5. Denifle, p. 127-129, n^{os} 70-71; 24 novembre 1229.

l'ordre et de la discipline ¹. Cette tentative du pape n'apaisa pas le différend; il devait durer longtemps encore, mais ne pouvait occuper qu'une place secondaire dans les préoccupations de Blanche. Tandis que les étudiants de Paris faisaient cause commune avec le comte de Bretagne et les Anglais, elle avait trouvé le moyen de terminer, à des conditions très avantageuses pour la couronne, la longue et cruelle guerre des Albigeois.

La détresse de Raimond VII et de ses partisans rendait la paix inévitable ². Des pourparlers étaient, depuis quelque temps, engagés entre la cour de France et le comte de Toulouse, quand, le 10 décembre 1228, Raimond donna des pouvoirs bien définis à Hélie Guérin, abbé du couvent cistercien de Grandselve : désirent faire retour à l'unité de l'Église, se soumettre au roi son seigneur, à la reine Blanche sa cousine, il chargeait l'abbé de régler les conditions d'un arrangement; il promettait sur les Évangiles de faire observer ce que son représentant aurait arrêté d'accord avec le comte Thibaud de Champagne; il déclarait en outre avoir pris cette décision avec l'assentiment de ses barons et des consuls de Toulouse ³. Tandis que le légat Romain tenait deux conciles pour régler l'affaire des Albigeois, l'un à Sens, à Noël, l'autre à Senlis, à la Chandeleur (2 février 1229) ⁴, une trêve avait été conclue, et l'abbé de Grandselve, qui s'était rendu à la cour de France, revint à Baziège, entre Toulouse et Villefranche-de-Lauragais, apporter un projet de traité ⁵. Cet acte préliminaire, où Thibaud de Champagne apparaît comme médiateur, et le comte de la Marche comme arbitre de certaines difficultés, reçut en janvier l'approbation de Raimond VII ⁶. On décida de continuer les négociations en France, et c'est à Meaux, sur les domaines de Thibaud IV, que Raimond se rendit avec les siens. Ils y trouvèrent le légat, les gens du roi, l'archevêque de Narbonne et ses suffragants.

Après des conférences qui durèrent quelques jours, tous se rendirent à Paris, et quand les conditions du traité eurent été approuvées par le roi, rédigées, scellées, Raimond fut admis à

1. Denife, p. 125; 23 novembre.

2. Pour tout ce qui concerne le traité de Paris, ses préliminaires et ses conséquences, voir l'*Hist. de Languedoc*, éd. in-4°, t. VI, p. 631 et suiv., Le Nain de Tillemont, t. I, p. 513, et t. II, p. 1 et suiv.

3. *Hist. de Languedoc*, t. VIII, col. 878-879; 10 décembre 1228.

4. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germ.*, scriptores, t. XXIII, p. 922.

5. Guillaume de Puy-Laurens, *Histor. de France*, XIX, p. 219.

6. *Hist. de Languedoc*, t. VIII, col. 879-883; janvier 1229.

faire acte de contrition et d'obéissance. Le jeudi saint, 12 avril 1229, ce malheureux prince, qui depuis tant d'années luttait avec courage pour l'héritage de ses pères et l'indépendance de son peuple, dut se prêter à la plus mortifiante des formalités. Il se rendit, nu-pieds, en chausses et en chemise, devant le portail de Notre-Dame; là il jura, en présence du cardinal Romain et devant le légat du Saint-Siège en Angleterre, de se soumettre aux ordres de l'Église. Alors Romain, prenant acte de son humilité et de sa dévotion, le releva des sentences qui l'avaient frappé, et en même temps, de son aveu, il le déclara derechef excommunié, s'il contrevenait en quoi que ce fût aux conditions qu'il venait de souscrire. On le conduisit alors jusqu'à l'autel. Le lendemain, vendredi saint, il prit la croix ¹.

Aucun historien ne raconte que la reine Blanche ait assisté à l'humiliation de son infortuné cousin. Il lui suffisait d'avoir terminé au profit de la royauté une guerre longue et dangereuse. En réalité, c'était elle surtout qui venait de remporter la victoire. Malgré le dévouement avec lequel ses officiers l'avaient servie en Languedoc, la soumission de Raimond était bien son œuvre, car le comte de Toulouse n'eût pas été vaincu si Blanche n'avait eu le courage de continuer à le combattre malgré les difficultés innombrables qu'elle rencontrait dans le gouvernement du royaume. Quoiqu'elle ne soit pas nommée dans l'acte qui mit fin à la guerre des Albigeois, c'était bien elle qui, en sa qualité de reine de France et d'accord avec l'Église, dictait les conditions de la paix.

Le traité de Paris nous est connu par plusieurs exemplaires, dont les premiers en date sont du 11 avril 1229 ². Ce document, dans lequel tant de questions sont réglées, se distingue par sa précision et sa clarté méthodique. Ses rédacteurs, au lieu de mélanger les différents sujets, comme cela se faisait trop souvent,

1. *Hist. de Languedoc*, éd. in-4°, VIII, col. 893; Guillaume de Puy-Laurens. *Annales de Dunstable (Annales monastici)*, éd. Luard, III, 115).

2. Les exemplaires du traité rédigés au nom de l'Église par le cardinal Romain, sont datés du 11 avril, à l'exception d'un seul, qui est du 17 (*Layettes du Trésor des Chartes*, II, 1991). Raimond VII en a promulgué, à notre connaissance, deux expéditions, toutes deux du 12 avril; l'une d'elles fut scellée, à la demande du comte, par les archevêques de Sens et de Narbonne, par les évêques de Paris, de Toulouse, d'Albi, de Maguelonne et de Nîmes. L'acte royal, en forme de diplôme, souscrit par les grands officiers de la couronne, ne porte que la mention du mois; il ne peut donc être postérieur au 14 avril, Pâques étant tombé, en 1229, le 15 avril (*Layettes*, 1992 et 1993).

les ont séparés et abordés l'un après l'autre, sans jamais revenir en arrière. Voici l'ordre dans lequel se succèdent et se groupent les articles dont il se compose.

Le comte de Toulouse promet tout d'abord de rester fidèle à l'Église, au roi et à ses hoirs; il s'engage, sous des conditions aussi détaillées que précises, à combattre l'hérésie. Il fera régner la paix dans ses états, tout en aidant à ce qu'elle soit maintenue dans les pays cédés au roi. Il expulsera les routiers, défendra et fera respecter les églises, aura soin de veiller à ce que les sentences d'excommunication soient observées, rétablira les églises dans tous les biens et droits dont elles jouissaient avant la première arrivée des croisés, paiera et fera payer les dîmes, qui ne devront pas tomber entre les mains des laïques.

Une indemnité de dix mille marcs d'argent sera payée aux églises et aux membres du clergé. Quatre mille marcs seront en outre partagés entre les abbayes de Cîteaux, de Clairvaux, de Grandselve, de Belleperche et de Candeil. Le roi recevra six mille marcs pour fortifier et garder le Château-Narbonnais, citadelle de Toulouse, et les autres châteaux qu'il doit occuper pendant dix ans pour sa sûreté et celle de l'Église. Ces vingt mille marcs seront payés en quatre ans, à raison de cinq mille par an. En outre, quatre mille marcs seront donnés aux maîtres de l'Université de Toulouse.

Le comte déclare qu'après son absolution il a pris la croix, pour aller outre-mer pendant cinq ans.

Le comte ne fera de difficultés à personne pour avoir tenu le parti de l'Église, du roi et des comtes de Montfort; le roi et l'Église prennent à l'égard des partisans de Raimond le même engagement.

Louis IX consent, par grâce, à faire épouser à l'un de ses frères la fille du comte de Toulouse, Jeanne, qui sera remise au roi; l'Église autorisera ce mariage par une dispense. En considération de cette union, le roi laisse au comte tout l'évêché de Toulouse, sauf la terre dite du Maréchal¹, que ce seigneur tiendra de la couronne. Après la mort de Raimond VII, l'évêché de Toulouse appartiendra au prince que Jeanne aura épousé, ou à leurs enfants. Si Jeanne meurt sans enfants nés de ce mariage, Toulouse et son évêché seront au roi. Louis IX laisse à Raimond VII les évêchés d'Agen et de Rodez, avec la partie de l'évêché d'Albi qui se trouve à droite du Tarn, mais Albi et toute la partie de son

1. Guy de Lévis, maréchal de l'armée de la foi.

évêché qui s'étend dans la direction de Carcassonne sont enlevés au comte. Raimond conservera l'évêché de Cahors, sauf la ville de ce nom, et les fiefs que Philippe Auguste avait, à sa mort, dans ledit évêché. Si Raimond meurt sans postérité légitime autre que Jeanne, cette princesse et ses héritiers auront tous les domaines laissés au comte, mais Raimond conserve le droit de faire des aumônes pieuses tant dans l'évêché de Toulouse que dans les terres dont il reste possesseur. A part une exception, les donations du roi, de son père et des comtes de Montfort ne sont pas maintenues. Raimond VII déclare avoir prêté l'hommage lige et le serment de fidélité, selon la forme usitée par les barons de France, pour toutes les terres que le roi lui laisse. Il reconnaît avoir abandonné au roi tout le reste de ce qu'il possédait en deça du Rhône, au légat et à l'Église les domaines qu'il avait à l'est de ce fleuve.

Le comte fera la guerre à ceux de ses hommes qui ne voudront pas se soumettre au roi et à l'Église, en particulier au comte de Foix. Si leurs terres sont occupées, Raimond VII les gardera; mais il en détruira les châteaux et les forteresses, à moins que le roi ne veuille les garder pendant dix ans, pour sa sûreté et celle de l'Église.

Raimond VII fera détruire les murs de Toulouse et combler les fossés de cette ville. Il abattra les remparts de trente villes et châteaux dont vingt-cinq sont nommés dans le traité, et qui ne pourront être fortifiés à nouveau sans l'aveu du roi et de l'Église. Le comte ne pourra élever de nouvelles places fortes; il emploiera, s'il le faut, la force pour assurer le démantèlement des lieux ci-dessus désignés. Raimond VII atteste avoir prêté serment d'observer ces conditions, il promet de les faire jurer par ses hommes, et notamment par les bourgeois de Toulouse. S'il manque à ses engagements, ses sujets seront déliés de leurs devoirs envers lui, et du même coup il encourra la confiscation et l'excommunication. Les serments dont il est ici question seront renouvelés de cinq en cinq ans, à la volonté du roi. Pour plus de sûreté, le roi occupera pendant dix ans le Château-Narbonnais, citadelle de Toulouse, et huit autres places fortes; pendant les cinq premières années de cette occupation, le comte paiera, pour les frais de garnison desdites places, une rente annuelle de quinze cents livres tournois, sans parler des six mille marcs d'entretien stipulés plus haut. Le roi, sans que cette somme soit diminuée, pourra détruire quatre des châteaux qui lui sont laissés en garde. Enfin Louis IX relève les gens de Toulouse et les autres sujets de Rai-

mond VII de tous les engagements pris envers lui, son père et les comtes de Montfort.

Ce traité, si remarquable par l'importance des conditions arrêtées, par la netteté de sa rédaction, par la prudence avec laquelle tous les détails en furent réglés, est une des plus belles œuvres qu'ait laissées Blanche de Castille. Il est équitable d'ajouter que le cardinal de Saint-Ange, légat du Saint-Siège, apporta dans des négociations si habilement menées et terminées par le plus sage des arrangements, l'esprit d'ordre qui distinguait la politique de la cour romaine. Blanche rendait la paix à de grandes provinces, mettait fin à la guerre civile, recevait la soumission d'un puissant vassal, et prenait toutes les précautions nécessaires pour qu'elle fût effective. Elle rendait disponible la plus grande partie des forces que la royauté entretenait depuis plusieurs années en Languedoc; elle enlevait aux barons mécontents l'alliance qui, entre toutes, pouvait le mieux seconder leurs ambitieux projets; elle privait Henri III d'un confédéré que les liens du sang et la communauté des intérêts semblaient destiner à favoriser, un jour ou l'autre, une invasion anglaise. Et cependant elle n'abusait pas de sa situation pour pousser à bout un adversaire malheureux. Lors même que Blanche eût été assurée d'en arriver un jour à dépouiller entièrement la maison de Toulouse, le succès d'une telle entreprise aurait coûté beaucoup de dangers, de temps, d'argent et de sang, et après l'anéantissement définitif de Raimond VII et de ses partisans, il aurait fallu porter à toujours la responsabilité d'une guerre détestable, d'une odieuse et injustifiable spoliation. Ce résultat lui-même était des plus incertains, et, en s'obstinant à le rechercher, on courait bien des risques. La modération relative dont le traité de Paris est la preuve n'était-elle pas à tous égards bien préférable? La royauté, héritière d'une lutte qu'elle n'avait pas commencée, se bornait à conserver la plus grande partie des conquêtes pour lesquelles elle avait combattu; elle laissait le reste au vaincu, mais l'héritage de cette puissance amoindrie était en partie assuré au frère du roi; encore pouvait-on espérer qu'un jour la totalité des domaines laissés à Raimond VII appartiendrait à un fils de France.

Les clauses territoriales du traité de Paris faisaient au roi, dans le midi de la France, une situation excellente. L'héritage toulousain pouvait dès lors se décomposer en quatre groupes: 1° A l'est du Rhône, le marquisat de Provence, relevant nominale-ment de l'Empire comme fief du royaume d'Arles, devenait la propriété de l'Église. — 2° Les pays occupés par les royaux, à

l'ouest du Rhône et le long de la Méditerranée, étaient définitivement abandonnés à Louis IX ; ils formèrent les deux sénéchaussées de Beaucaire et Nîmes, de Carcassonne et Béziers. En outre, Raimond VII renonçait à la suzeraineté d'un certain nombre de fiefs qui passaient sous la mouvance directe de la couronne. — 3^o Toulouse et la plus grande partie de son évêché devenaient l'héritage d'un fils de la reine Blanche ; Raimond VII ne les conservait qu'à vie. — 4^o L'Agénois, le Rouergue, la plus grande partie du Quercy, le nord de l'Albigeois, étaient laissés au comte de Toulouse, mais on prévoyait le cas où ce prince, n'ayant pas de nouvel héritier, serait réduit à les léguer, comme tout le reste, à sa fille Jeanne, épouse d'un prince français. On voit que les conditions imposées à Raimond VII étaient encore dures, et Guillaume de Puy-Laurens a pu dire, sans trop d'exagération, qu'une seule d'entre elles aurait suffi à payer sa rançon, s'il était tombé, à la suite d'une bataille, entre les mains de son souverain ¹.

Après la conclusion de la paix, Raimond VII, exécutant une décision arbitrale du comte de Champagne, donna comme otages vingt bourgeois de Toulouse, qui restèrent entre les mains du roi jusqu'à ce qu'on eût abattu les murs de cette ville et comblé ses fossés sur une étendue de cinq cents toises ; ce démantèlement partiel devait précéder la démolition complète des remparts ². Le comte resta provisoirement au Louvre en attendant que sa fille eût été remise aux représentants de Louis IX, et que le Château-Narbonnais, avec quatre autres forteresses, fût livré au roi ³. En même temps la régente fit renouveler au comte Amaury de Montfort la renonciation par laquelle il avait cédé à la couronne, du vivant de Louis VIII, tous ses droits sur les anciennes conquêtes de son père le comte Simon ⁴. Enfin, le traité de Paris ayant en partie pour but le rétablissement de la foi catholique en Languedoc, on promulgua sans plus tarder une grande ordonnance sur la répression de l'hérésie ⁵.

Les fils du vicomte Aimery de Narbonne restèrent héritiers des biens qui appartenaient à leur père, à condition d'en faire hommage à la couronne ⁶, et le roi, au mois de juin, écrivit à ses

1. Guillaume de Puy-Laurens, XIX, 223.

2. *Layettes*, II, 1994 ; avril avant Pâques.

3. Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, V, 814.

4. *Layettes*, II, 2000 ; avril 1229.

5. *Ordonnances des rois de France*, I, p. 50 ; *Hist. de Languedoc*, VII, 73, n. v, dissertation sur la date de ce document.

6. *Hist. de Languedoc*, VIII, col. 897-898 ; le 17 mai 1229, Aimery, les con-

fidèles du diocèse de Rodez de transporter leur hommage à Raimond VII ¹, auquel il avait restitué Milhau ². D'autre part le légat Romain et Thibaud de Champagne, à titre d'arbitres, décidèrent que le comte de Toulouse, moyennant la cession de Saint-Antonin en Rouergue et l'abandon de ses prétentions sur Cahors et plusieurs fiefs du Quercy, serait dispensé de payer l'indemnité que le traité lui avait imposée pour l'entretien des châteaux livrés à Louis IX à titre de caution ³.

Quand on eut pris toutes les mesures relatives à l'exécution du traité de Paris, le comte de Toulouse, que le roi venait de faire chevalier à la Pentecôte ⁴, retourna vers ses états, et le légat, se fondant sur la dispense précédemment accordée par le Saint-Siège, proclama la légitimité des fiançailles conclues entre Jeanne de Toulouse et Alphonse de France ⁵. Conformément à l'un des articles du traité, les gens de Raimond VII se joignirent aux troupes royales pour marcher contre Roger Bernard, comte de Foix, dont les états furent occupés jusqu'au Pas-de-la-Barre; toute la partie du comté de Foix sise au nord de ce défilé fut provisoirement laissée au comte de Toulouse ⁶. Roger Bernard, qui n'était pas de force à lutter en même temps contre son suzerain et contre le roi de France, accepta le 16 juin 1229, à Saint-Jean-de-Verges, les conditions qui lui furent accordées par Mathieu de Marly, lieutenant du roi en Albigeois, et par le vice-légat Pierre de Collemezzo, représentant de l'Église et lieutenant du cardinal Romain ⁷. Au mois de septembre il vint à Melun, régler avec le roi les conditions définitives de sa soumission ⁸.

Cependant Pierre de Collemezzo avait procédé, dans Toulouse, à la cérémonie de la réconciliation ⁹; la capitale des pays où avait

suls, les bourgeois et les chevaliers de Narbonne, s'engagèrent à exécuter l'ordonnance sur le fait de l'hérésie; Bibliothèque Nationale, *Mélanges de Colbert*, t. 414, n. 955; extrait dans l'*Hist. de Languedoc*, VIII, 896-897.

1. *Layettes*, II, 2011; juin 1229.

2. *Layettes*, 2010.

3. *Layettes*, 2008; *Hist. de Languedoc*, VIII, 901.

4. 3 juin; Guillaume de Puy-Laurens, *Histor. de France*, XIX, 223.

5. *Layettes*, 2009; *Hist. de Languedoc*, VIII, 900; juin 1229.

6. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ*, XXIII, 923; Guillaume de Puy-Laurens, *Histor. de France*, XIX, 223.

7. *Layettes*, II, 2003-2004; *Histoire de Languedoc*, VIII, col. 903-906; 16 juin 1229.

8. *Layettes*, 2019, lettres du comte de Foix; *Histoire de Languedoc*, VIII, col. 906, lettres du roi.

9. Guillaume de Puy-Laurens, p. 223-224.

prospéré l'hérésie se trouvant ainsi purifiée, le légat Romain vint la visiter à son tour; au mois de novembre, il y tint un concile, où fut établi le régime de l'Inquisition ¹. Sa mission en Languedoc était accomplie. Romain gagna le Bas-Languedoc, puis il passa dans le marquisat de Provence. L'Église, à laquelle le traité de Paris avait donné ce fief d'Empire, eût été, pour le moment, fort embarrassée de l'administrer elle-même; le 29 décembre 1229, le légat le remit en garde au lieutenant du roi dans la province de Narbonne, Adam de Milly, et au sénéchal de Beaucaire ²; le lendemain, Romain s'entendit avec Adam de Milly au sujet des biens confisqués sur les hérétiques ³; ce fut le dernier acte de cette légation, dans laquelle il avait si bien rempli la mission que le pape lui avait confiée, tout en secondant Blanche de Castille avec beaucoup de dévouement et d'habileté.

Au moment où le cardinal de Saint-Ange passa le Rhône, les troubles avaient depuis plusieurs mois recommencé en France; Blanche se trouvait, une fois de plus, aux prises avec les barons. Mais la guerre de Languedoc était finie, et Raimond de Toulouse ne pouvait plus se joindre à ceux qui unissaient leurs efforts pour arracher le pouvoir à la mère de Louis IX.

1. Labbe, *Conciles*, t. XI, 1^{re} partie, col. 425-436.

2. *Layettes*, II, 2025; *Hist. de Languedoc*, VIII, col. 917.

3. *Layettes*, 2026; *Hist. de Languedoc*, col. 918-919.

CHAPITRE IV.

GUERRES DE CHAMPAGNE; INVASION DES ANGLAIS.

Haine des grands contre Thibaud de Champagne; amour de ce prince pour la reine Blanche. — La plupart des barons se coalisent contre lui. — Prétentions d'Alix, reine de Chypre. — Le duc de Bourgogne envahit la Champagne. — Le comte de Flandre fait une diversion en Artois. — L'intervention de la reine oblige les Bourguignons à se retirer. — Hésitations des coalisés. — Ravages en Lorraine et dans le Barrois. — Guerre entre Philippe Hurepel et Thibaud. — Les Anglais se préparent à envahir la France. — Trahison de Pierre Mauclerc. — Armements de Henri III. — Il débarque en Bretagne. — L'armée royale en Anjou. — Condamnation de Mauclerc. — Le roi abandonné par une partie de ses vassaux. — Henri III se rend en Gascogne, rentre en Bretagne et retourne en Angleterre. — Les barons coalisés ravagent la Champagne; Thibaud est délivré par la reine. — Soumission de Philippe Hurepel; la coalition se dissout. — Nouvelle campagne contre Pierre Mauclerc et les Anglais. — Trêve entre l'Angleterre et la France. — Le comte de Ponthieu rentre en grâce. — Triomphe de Blanche.

Après deux années de complots et de révoltes, les grands vassaux n'étaient pas plus avancés qu'au premier jour. Le traité de Vendôme, auquel deux d'entre eux avaient pu gagner quelque chose, n'avait servi qu'à montrer combien il leur était difficile de s'entendre; à Corbeil, ils s'étaient trouvés incapables d'exécuter avec vigueur un simple coup de main; en dernier lieu, la prise de Bellême avait mis à néant une conspiration formidable. D'autre part, le comte de Toulouse ne pouvait plus, depuis la paix de Paris, apporter son appoint à des entreprises d'ensemble: pour quelque temps au moins, il était hors de combat. Blanche de Castille seule avait fait voir de l'habileté, de la décision, de l'esprit de suite. En attendant des circonstances plus favorables, il fallait renoncer à l'attaquer de front, à moins que tout le haut baronnage de France ne voulût s'allier ouvertement aux Anglais; la plupart

des mécontents auraient reculé devant une trahison aussi manifeste, et d'ailleurs on n'était pas sûr qu'elle eût pour résultat la défaite de Blanche et la désorganisation du pouvoir royal. Mieux valait essayer d'un nouveau jeu et s'en prendre à ceux qui tenaient le parti de la régente, puisqu'on se reconnaissait trop faibles ou trop mal dirigés pour l'assaillir elle-même.

En dehors du domaine royal, bien haut au-dessus des sujets fidèles qu'elle trouvait dans un grand nombre de villes ou parmi la noblesse de second rang, Blanche de Castille s'appuyait surtout sur deux grands feudataires. Au nord, le comte de Flandre, en cas de révolte, pouvait prendre à revers les domaines du comte de Boulogne et du comte de Saint-Pol, du sire de Coucy. A l'est de Paris s'étendaient les vastes états du comte de Champagne. Thibaud le Chansonnier menaçait de près Enguerrand de Coucy, Philippe Hurepel, la maison de Châtillon; il les empêchait de combiner leur action avec celle des barons qui avaient leurs fiefs au sud des siens. Ses chevaliers, qu'il avait amenés au roi lors du siège de Bellême, étaient prêts à marcher contre le comte de Bretagne ou tout autre révolté qu'il plairait à Blanche de lui désigner. En l'abattant, Philippe de Boulogne, Pierre de Bretagne et leurs coalisés eussent à la fois satisfait leurs rancunes et réduit de beaucoup les forces que leur ennemie pouvait leur opposer¹. On le craignait, on lui en voulait, on avait besoin de le détruire; la haine qu'il inspirait augmentait tous les jours.

Thibaud n'était peut-être pas un homme d'une moralité bien délicate, mais quand il eût été doué de la conscience la plus irréprochable et du plus noble caractère, ses adversaires ne se seraient pas privés de l'attaquer à coups de calomnies, en attendant d'avoir recours au fer et à la flamme. Les grands vassaux pouvaient lui reprocher de les avoir abandonnés avant le traité de Vendôme et lors du dernier soulèvement de Pierre Mauclerc, d'être l'intermédiaire par les soins duquel le comte de Toulouse venait enfin de s'arranger avec le roi, mais c'étaient là des griefs peu avouables, puisque dans ces trois circonstances il s'était conduit en loyal sujet. On remit en avant la vieille accusation d'empoisonnement, qui remontait au siège d'Avignon et à la mort de Louis VIII. Ce prince ayant été subitement enlevé, peu après que le comte de Champagne avait quitté l'armée royale en dépit de ses ordres, le bruit avait couru que Thibaud, pour éviter sa vengeance, s'était débarrassé de lui. Cette ridicule insinuation jouis-

1. *Récits d'un ménestrel de Reims*, édit. de M. de Wailly, n. 340.

sait d'un certain crédit, et il n'est pas impossible que Philippe Hurepel lui-même l'ait sincèrement prise au sérieux. Or le comte Thibaud était fort bien vu de la reine¹, et cette faveur toute naturelle fut interprétée contre Blanche de Castille avec une méchanceté, une mauvaise foi, que semblaient favoriser les allures et les sentiments peu déguisés de son protégé.

Thibaud le Chansonnier était alors amoureux de la reine; le fait ne peut guère être contesté. C'est probablement au nom de sa belle souveraine qu'il faisait allusion en laissant échapper cette tendre plainte :

Trop estes trouble, et s'aveis si cler nom *.

L'amour d'une aussi noble reine devait avoir un très grand attrait pour le comte de Champagne, qui d'ailleurs l'avait connue quand elle était jeune; peut-être la désirait-il depuis longtemps. Les historiens et les poètes ont parlé de cet amour, les uns avec une évidente malveillance, d'autres sans mettre dans leurs récits ou leurs allusions une pensée de blâme. Au nombre de ces derniers il faut citer le rédacteur des Grandes chroniques de France; il représente le comte de Champagne, venant après sa dernière révolte, en 1236, se présenter à la cour, et fort durement traité par la reine, qui lui reproche son ingratitude. Alors la passion de Thibaud se réveille³ : « Le conte regarda la royne, qui tant estoit sage et tant belle que de la grant biauté de lui il fu touz esbahiz. Si li respondi : « Par ma foy, Madame, mon cuer et mon

1. Philippe Mousket, v. 27948 :

Pour le conte des Campenois,
Que durement créoit li rois,
Tout par le conseil de sa mère,
Qui viers les barons iert amère.

2. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 799. — En ce qui concerne la passion de Thibaud IV pour la reine Blanche, on doit lire et étudier les dissertations dans lesquelles M. Paulin Paris et M. d'Arbois de Jubainville ont traité cette question avec une haute autorité.

Paulin Paris, *Le Romancero françois*, 1833, in-12, p. 165 et suiv.; *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 770-777. — D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, IV, 215-216 et 280-285. M. Paulin Paris ne repousse pas absolument l'opinion d'après laquelle la reine aurait eu pour Thibaud des complaisances (*Romancero*, p. 181). M. d'Arbois de Jubainville réfute avec indignation les accusations dont Blanche a été victime.

3. *Historiens de France*, t. XXI, p. 111-112 (*Extraits des chroniques de S. Denis*); édit. de M. Paulin Paris, in-12, t. IV, p. 254-255.

« cors et toute ma terre est en vostre commandement ; ne n'est
 « rienz qui vous poist plaire que je ne feisse volentiers ; ne ja-
 « mais, se Dieu plaist, contre vous ne contre les vos je n'iré. »
 D'iluec se parti touz penssis¹, et li venoit souvent en remen-
 brance du douz regart la royne et de sa belle contenance. Lors si
 entroit son cuer en une penssée douce et amoureuse. Mais quant
 il li souvenoit qu'elle estoit si haute dame, de si bonne vie et de
 si nète qu'il n'en pourroit jà joir, si muoit sa douce penssée
 amoureuse en grant tristèce. Et por ce que parfondes penssées
 engendrent mélancolie, li fu il loé² d'aucuns sages homes qu'il
 se estudiast en biaux sons de vièle et en douz chanz délitables.
 Si fist entre lui et Gace Brulé les plus belles chançons et les plus
 délitables et mélodieuses qui onques feussent oïes en chançon ne
 en vièle. Et les fist escrire en sa sale à Prouvins et en cèle de
 Troies ; et sont apelées les chançons au roy de Navarre. »

Ce récit est d'une forme charmante, mais son auteur a certai-
 nement confondu dans une seule et même anecdote deux ordres
 de faits fort différents. Il est très vrai qu'en 1236 Thibaud de
 Champagne, après un moment d'infidélité, fit sa soumission, et
 que la reine Blanche fut alors fondée à lui rappeler tout ce qu'elle
 et son fils avaient fait pour lui. Seulement, en 1236, Blanche ap-
 prochait de la cinquantaine ; il est difficile de croire qu'à cette
 époque le sentiment de Thibaud ait encore eu tant de tendresse
 et de puissance. On a dit avec raison, à ce qu'il semble, que le
 chagrin du noble poète remonte plus haut, aux premiers temps
 du règne de saint Louis, aux années où Blanche de Castille pou-
 vait encore séduire par autre chose que le charme de son maintien
 ou la noblesse de son caractère.

Un auteur bien moins célèbre que le chroniqueur de Saint-
 Denis, rimeur souvent médiocre, mais en ce cas bien inspiré, a
 parlé, en racontant les événements de 1230, du dévouement que
 Blanche de Castille avait voué à son cousin de Champagne, du
 roman que l'imagination populaire a tiré de cette donnée certaine
 et de l'incontestable passion du comte Thibaud. Au moment où
 ses ennemis envahissent la Champagne, le comte, pour savoir ce
 qu'on dit et ce qu'on pense de lui, se déguise en « ribaud » ; suivi
 d'un seul compagnon aussi misérablement vêtu que lui-même, il
 s'en va par le pays ; mais il a beau écouter, il ne recueille partout

1. Pensif.

2. Conseillé.

que de mauvaises paroles ; tous, bons et mauvais, petits et grands, ... parlent de lui comme d'un traître :

« Lors dist li quens ¹ à son ribaut :
 « Compains, or voi j'en bien de plain,
 « Que d'une denrée ² de pain
 « Saoulerois tous mes amis ;
 « Je n'en ai nul, ce m'est avis,
 « Ne je n'ai en nuli fiance,
 « Fors qu'en la raine de France. »
 Cèle li fu loial amie ;
 Bion moustra qu'el le n'enhaïet mie.
 Par li ³ fu finée la guerre,
 Et conquise toute la terre.
 Maintes paroles en dist an
 Comme d'Iseut et de Tristan ⁴.

Voici maintenant les ennemis du comte de Champagne. Ceux-là ne se bornent pas à parler en amateurs de cette passion que Thibaud n'a pas cachée ; ils la dénoncent et l'exploitent sans mesure. Le poète Hugues de la Ferté, partisan de Pierre Mauclorc, dans des vers d'une belle et violente allure, en prend occasion pour accabler d'injures cet homme et cette femme contre lesquels la haine des nobles se déchaînait avec une incroyable violence ⁵. La France, à l'en croire, est à la discrétion du comte de Champagne et de la reine : « Lui et elle, côte à côte, la tiennent de compagnie. » Nous avons vu ce que Hugues de la Ferté disait de Blanche ; voici comment il traite son amant prétendu : « Celui qui tient Champagne et Brie n'en est pas maître par droit ; sachez-le, c'est après la mort du comte Thibaud ⁶ qu'il a été engendré ; regardez s'il est bien né ! Un tel homme devrait-il tenir une seigneurie, des châteaux, des cités, après qu'il a refusé son aide au roi ⁷, à l'armée royale où il était allé ? Sachez bien que si le roi en était revenu, aucun homme né de mère n'aurait pu l'empêcher d'être déshérité. Par le fils de sainte Marie, qui en la croix a souffert, il a fait en sa vie telle chose pour laquelle il devrait être

1. Le comte.

2. La valeur d'un denier.

3. Par elle.

4. *Chronique rimée dite de Saint-Magloire, Historiens de France*, t. XXII, p. 83, vers 52 à 64 ; éd. Buchon (tome VII), p. 8.

5. Paulin Paris, *Le Romancier français*, p. 186-189, deuxième serventois de Hugues de la Ferté.

6. Thibaud III, père de Thibaud IV.

7. Louis VIII.

provoqué. Sire Dieu, vous le savez bien; il ne pourrait se défendre, car il se sent coupable. Seigneurs barons, qu'attendez-vous? — Comte Thibaud, doré d'envie, tout garni de félonie, ce n'est pas pour des actes de chevalerie que vous êtes renommé; le savoir de chirurgie est bien plutôt votre fait. » Ainsi Thibaud est un bâtard; il a trahi son maître; il n'est bon que pour le métier de médecin, allusion évidente à sa fausse réputation d'empoisonneur; on raille jusqu'à sa corpulence :

Viés et ors et borsoflés ¹.

Nous n'avons pas le droit de trop en vouloir à Hugues de la Ferté : il était de son parti, et l'on vivait alors en guerre civile. Dans la haute noblesse de France, beaucoup de gens acceptaient avec plus ou moins de bonne foi cette légende du comte de Champagne, meurtrier de Louis VIII, amant de la reine Blanche ².

Rien ne porte à croire que la régente ait jamais cédé aux sollicitations de son adorateur, qu'elle les ait même en quoi que ce soit encouragées, et le sincère attachement dont elle lui a donné des preuves ne saurait être suspect. La mère de Thibaud IV, Blanche de Navarre, était la proche parente et l'amie de Blanche de Castille; lui-même avait passé une partie de son enfance à la cour de Philippe Auguste. Après ses premières fautes, il s'était, dans un moment fort grave, rallié au parti du roi; depuis lors, il servait son jeune maître qui, en reconnaissance et toute question d'intérêt mise à part, lui devait sa protection comme suzerain et comme roi. En défendant Thibaud de Champagne, Blanche se conduisait comme l'aurait fait son fils, s'il avait été en âge de gouverner. Ainsi se réduit à ses justes proportions une légende

1. Dans un jeu parti de Thibaud, Raoul de Soissons plaisante également le comte de Champagne sur son embonpoint :

Que vos ventres gros et farsis.

P. Paris, *Romancero françois*, p. 188, note.

2. Roger de Wendover, éd. Hewlett, t. III, p. 4 : « Agebant autem contra comitem magnates quasi de crimine proditionis et reum læsæ majestatis, ut qui dominum suum regem Lodovicum in obsidione Avinionis ob amorem reginæ, quam amabat, veneno necaverat, ut dicebant. » Ce passage a été transcrit par Mathieu de Paris (*Chronica majora*, t. III, p. 196), sous le nom duquel il est devenu célèbre. C'est sur lui qu'on s'appuie pour prouver que Thibaud était amoureux de Blanche avant la mort de Louis VIII; le fait est possible, mais l'histoire de l'empoisonnement du roi de France par le comte de Champagne est une misérable invention des grands vassaux et de leurs partisans, recueillie et popularisée par les historiens anglais.

née de la malignité des uns, de la crédulité des autres, embellie par l'imagination. L'amour de Thibaud, si réel qu'il fût, ne changeait rien à la politique de Blanche, et tout se ramenait en dernière analyse à une situation fort simple : d'une part, une coalition de grands seigneurs prêts à se servir des moyens même les moins avouables pour renverser celle qui met obstacle à leurs prétentions ; et en face d'eux, une reine qui combat pour le trône, une mère qui défend les droits de son fils et qui, pour résister aux assauts de ses ennemis, s'appuie sur deux princes de sa famille, Ferrand de Portugal et Thibaud de Champagne.

La haine des barons contre Thibaud IV n'était ni récente, ni accidentelle. Un traité qu'il avait conclu, en juillet 1227¹, avec le jeune duc de Bourgogne Hugues IV et sa mère Alix de Vergy, montre qu'il était dès lors en état d'hostilité avec la plupart des grands vassaux. Hugues IV et sa mère s'étaient engagés à le soutenir contre Guigues, comte de Nevers et de Forez, et tous autres, à l'exception du roi et de la reine Blanche. Alix de Vergy et son fils avaient en outre juré que Hugues n'épouserait, sans le consentement de Thibaud, aucune des filles, des sœurs ou des nièces du comte de Dreux, de Pierre Mauclerc, du comte de la Marche, de Philippe Hurepel, de Robert de Courtenay, d'Enguerand de Coucy, de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol². Cet acte solennel avait été garanti par plusieurs vassaux du duc de Bourgogne qui devaient, au cas où les conditions ne seraient pas exécutées, se constituer prisonniers à Troyes, un mois après qu'ils en auraient été requis par la comtesse de Champagne, l'évêque de Langres ou le nouvel archevêque de Lyon, Robert d'Auvergne, oncle à la mode de Bretagne de Hugues IV³. Le comte de Champagne avait donc pour ennemis, même avant l'expédition de Bellême, presque tous ceux qui allaient, en 1229 et 1230, lui faire une guerre d'extermination. Philippe Hurepel était

1. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. IV, p. 218; t. V, catalogue, n° 1773. — Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. IV, p. 38; pièces justificatives, p. 229-231; catalogue, n° 1872.

2. Tué en 1226 au siège d'Avignon.

3. Pour tout ce qui est relatif à la lutte de Thibaud IV contre les grands vassaux, nous ne pouvons que renvoyer au tome IV du livre de M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des ducs et des comtes de Champagne*). L'historien des comtes de Champagne est, entre tous, celui qui a mis le plus d'ordre et de clarté dans cette question embrouillée. Le tome V de M. d'Arbois de Jubainville contient un catalogue d'actes auquel nous renverrons souvent en nous bornant à citer les numéros des pièces.

l'âme de ce parti. D'accord avec tous ceux qui en voulaient à Thibaud IV, il lui reprochait son orgueil envers les autres barons, et l'accusait hautement d'avoir trahi et empoisonné le roi son frère¹. Une circonstance dans laquelle Thibaud n'eut pas les premiers torts donna bientôt à ceux qui voulaient l'attaquer le prétexte dont ils avaient besoin.

L'archevêque de Lyon, qui aurait dû veiller à l'exécution du traité de 1227, ne se fit pas scrupule de pousser son jeune parent le duc de Bourgogne à prendre pour femme, au mépris de sa promesse, la fille du comte de Dreux. C'était un scandaleux oubli de la parole donnée. Thibaud eut le tort, ou tout au moins la maladresse, de s'en autoriser pour commettre un acte de violence. Robert d'Auvergne revenait de Paris, où il était allé voir le cardinal de Saint-Ange, quand il fut pris avec plusieurs nobles, en traversant la Champagne, par les gens ou les partisans du comte Thibaud. Pendant quelques jours, on l'emmena de château en château, le transférant de nuit, les yeux bandés. Mais il devait avoir un libérateur inattendu : le comte Henri de Bar, qui avait été jusqu'alors l'allié de Thibaud IV, était, par sa femme Philippine de Dreux, le beau-frère des comtes de Dreux et de Bretagne, et par conséquent l'oncle de la nouvelle duchesse de Bourgogne. Il prit aussitôt fait et cause pour Robert d'Auvergne et le délivra, grâce à l'intervention du légat et moyennant le paiement d'une forte rançon². Dès lors, l'amitié des comtes de Bar et de Champagne se transforma en hostilité. Le parti de ceux qui étaient coalisés contre Thibaud s'augmenta encore de toutes les forces dont disposait le duc de Bourgogne³. La guerre était désormais inévitable; elle allait s'engager dans des conditions très favorables aux ennemis de Thibaud, car la trêve conclue entre la France et l'Angleterre expirait le 22 juillet 1229, et l'on devait espérer que Blanche de Castille, occupée à l'ouest, ne pourrait intervenir en faveur de son parent.

1. Philippe Mousket, vers 27953-60; *Willelmi chronica Andrensis* (*Mon. Germaniæ historica*, scriptores, t. XXIV, p. 770; *Historiens de France*, t. XVIII, p. 582); Cf. *Johannis Longi chronica S. Bertini* (*Mon. Germaniæ*, t. XXV, p. 836).

2. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, t. XXIII, p. 924. — *Annales de Dunstable* (*Annales Monastici*, éd. Luard, t. III, p. 116). — D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 220-221.

3. Thomas de Coucy, frère d'Enguerrand, et le comte Hugues de Saint-Pol étaient encore au nombre des confédérés. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, t. XXIII, p. 924.

Tandis que le duc de Bourgogne prenait ses mesures en vue de la campagne qui allait s'ouvrir ¹, Thibaud IV fit son possible pour ne pas se trouver seul au milieu du danger. Le duc de Lorraine Mathieu II était l'adversaire du comte de Bar; il se trouva, par ce fait, porté à l'alliance avec le comte de Champagne; le 11 juin 1229 ils renouvelèrent contre leurs ennemis communs un ancien traité ². Un seigneur lorrain, Conrad de Riste, s'était engagé à soutenir Mathieu II contre Henri de Bar ³. D'autre part Thibaud s'assura, le 21 juin, l'hommage de Guillaume, seigneur de Pesmes ⁴. Tout cela eût été peu de chose, si le comte de Champagne n'avait pu compter sur le concours du comte de Flandre, s'il n'avait été surtout en droit d'espérer que Blanche de Castille viendrait à son secours. La situation des grands coalisés contre lui était sous tous les rapports formidable; non seulement ils pouvaient alléguer, pour l'attaquer, le soi-disant empoisonnement de Louis VIII et la récente incarcération de l'archevêque de Lyon, mais ils comptaient bien tirer parti des prétentions qu'élevait contre lui sa cousine la reine de Chypre.

Les droits de cette princesse à la succession champenoise étaient des plus contestables ⁵; cependant ils se trouvaient là juste à point pour favoriser les entreprises des grands. Henri II, comte de Champagne et roi de Jérusalem, frère et prédécesseur de Thibaud III, par conséquent oncle de Thibaud IV, était mort en 1197, ne laissant que des filles, nées de son union illégitime avec Isabelle, héritière du trône de Godefroid de Bouillon. Cette Isabelle était l'épouse d'Honfroy de Thoron, lorsqu'elle fut enlevée par le célèbre Conrad de Montferrat, marquis de Tyr; son premier mari, le seul véritable, vivait encore, lorsqu'en 1192 elle apporta au comte Henri II de Champagne, en même temps que sa main, la couronne de Jérusalem. L'Église ne pouvait reconnaître la validité d'une telle union, et cependant on avait vu la fille cadette d'Isabelle et de Henri, Philippine, femme d'Érard de Brienne, briguer la succession au comté de Champagne. La guerre qu'Érard de Brienne avait entreprise pour faire valoir les prétentions de sa

1. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. IV, catalogue, n^{os} 1937-1938.

2. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, n. 2002.

3. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. IV, preuves, col. ccccxL. — Aubry de Trois-Fontaines, *loc. cit.* Nous n'avons pu identifier le nom de ce seigneur.

4. D'Arbois de Jubainville, t. V, catalogue, 1910. — Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, IV, catal., 1941.

5. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 223-224.

femme ne lui avait pas valu gain de cause ; en 1229, Thibaud IV n'avait plus rien à craindre de ce côté. Mais Philippine avait une sœur aînée, Alix, qui était reine de Chypre par son mariage avec le roi Hugues de Lusignan. Devenue veuve, elle avait par deux fois essayé de se remarier, mais le Saint-Siège s'était opposé à la réalisation de ses projets. Elle était libre, lorsqu'en 1229 les barons résolurent d'utiliser ses droits bien contestables pour déposer Thibaud IV. Malheureusement pour elle, le pape Grégoire IX, à l'exemple de son prédécesseur Honorius III, refusait de la reconnaître comme fille légitime de Henri de Champagne et d'Isabelle. Le 30 août 1227, il avait écrit à Louis IX et à Blanche de Castille qu'Alix ne devait pas être admise à faire valoir ses titres au comté de Champagne, tant que la question de sa naissance n'aurait pas été tranchée en cour de Rome¹, et le même jour il avait pris Blanche de Navarre et Thibaud IV sous sa protection². Le 27 septembre suivant il avait encore écrit dans le même sens à l'archidiacre de Châlons et à deux autres commissaires³. Les ennemis de Thibaud IV ne pouvaient manquer de le savoir, mais peu leur importait ; Alix était désormais pour eux la vraie comtesse de Champagne ; Thibaud, qu'on allait combattre, contre lequel s'accumulaient tant de griefs et de calomnies, devenait un usurpateur.

Dans les premiers jours de juillet, tandis que le comte de Champagne réunissait son armée à Troyes, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, qui avaient fait leur jonction à Tonnerre, passèrent l'Armançon et s'avancèrent en Champagne. Ils marchèrent sur Saint-Florentin, qui sans doute fut saccagé, et se mirent à courir le pays, brûlant les châteaux, les villes et les villages⁴. Après avoir, selon toute apparence, mis le feu au château d'Ervy, qui s'élevait non loin de Saint-Florentin⁵, ils investirent Chaource, et peut-être aussi Bar-sur-Seine⁶. Les documents, d'accord avec

1. Lettre à saint Louis, 30 août 1227 ; *Layettes*, II, n. 1940 ; Potthast, *Regesta*, 8021. — Lettre à Blanche de Castille : Bibl. nat., 500 Colbert, vol. 59, fol. 89 r°.

2. *Layettes*, II, n. 1939 ; Potthast, 8022.

3. *Layettes*, II, n. 1944 ; Potthast, 8041.

4. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, XXIII, p. 924.

5. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 228, note c.

6. *Idem*. — Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis : texte latin, Histor. de France*, t. XX, p. 314 ; texte français, *ibid.*, p. 315 ; *Chronique*, éd. Géraud, t. I, p. 177. C'est dans sa *Chronique* que Guillaume parle du siège de Bar-sur-Seine, qui, selon M. d'Arbois de Jubainville, a dû avoir lieu. Le

le témoignage d'un historien, démontrent que dès le mois de juillet les hostilités étaient commencées; on voit le duc de Bourgogne faire alors allusion, dans une charte accordée au monastère de Saint-Seine, à la guerre qu'il fait au comte de Champagne¹; en même temps, la ville de Chablis, pour échapper aux ravages, se met sous la protection du roi². Que faisaient à ce moment les autres coalisés? Il se peut que quelques-uns aient dès lors envahi la Champagne avec Hugues de Bourgogne et le comte de Nevers; cependant il paraît plus probable que la plupart furent retenus dans leurs fiefs par la diversion du comte de Flandre.

En réponse à l'appel que lui avait adressé Blanche de Castille, Ferrand de Portugal s'était jeté sur le comté de Boulogne. Au mois de juillet il traversa Gravelines et marcha sur Calais; chemin faisant il livra aux flammes la ferme d'Oye, qui appartenait à l'abbaye bénédictine de La Capelle, incendia le château de Marck, détruisit les récoltes, brûla les maisons, pilla tout. La ville de Calais, ne se sentant pas à l'abri derrière les fortifications qu'avait élevées Philippe Hurepel, transigea pour quinze cents livres et vingt tonneaux de vin. Puis le comte de Flandre franchit la petite rivière du Nieulet, et passa dans le comté de Guines, mais il dut battre en retraite, non sans avoir reçu quatre cents livres du bourg de Wissant, qui avait été admis à composition par l'entremise de l'abbé de Saint-Bertin³. Dans le courant de l'automne ou de l'hiver il reprit l'offensive et se porta vers le comté de Saint-Pol, dont cependant il ne put se rendre maître. Tandis que les troupes de Ferrand se répandaient partout pour faire du butin, les habitants du pays se rassemblèrent et leur firent la chasse; beaucoup de Flamands furent tués dans les bois et le long des chemins, et Ferrand dut reprendre la route de son comté, laissant derrière lui, s'il faut en croire un historien, des fossés pleins de cadavres et des champs inondés de sang⁴. Nous ne savons pas au juste à quel moment eut lieu cette seconde incursion des Flamands. La première avait été redoutable; des lettres closes de

poème de Guillaume Guiart n'a pas, en ce qui concerne ces faits, de valeur originale.

1. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. IV, catalogue, 1942; juillet 1229.

2. *Layettes*, II, 2016; Petit, *loc. cit.*, 1943; juillet 1229.

3. *Willelmi chronica Andrensis* (*Mon. Germ. historica*, XXIV, p. 769, et *Historiens de France*, XVIII, p. 581); cf. *Johannis Longi chronica Sancti Bertini* (*Mon. Germ. historica*, XXV, p. 836).

4. *Willelmi chronica Andrensis* (*loc. cit.*).

Henri III nous apprennent qu'à la fin du mois d'août un vaisseau de Calais avait dû se réfugier à Douvres à cause des hostilités ¹.

Thibaud de Champagne avait été indirectement protégé par l'attaque du comte de Flandre, mais les Bourguignons occupaient une partie de ses états. Fort heureusement pour lui, la reine de France n'était pas loin. En apprenant l'invasion de la Champagne et l'investissement de Chaource, Blanche de Castille fit sommer les barons, par lettres patentes, d'avoir à laisser en paix son vassal; puis, comme ils refusaient de lever le siège, elle se mit à la tête de son armée, prit avec elle son fils et s'en vint à Troyes. Hugues IV et ses alliés n'osèrent pas en venir aux mains avec le roi : des abbés et des religieux se trouvèrent là pour seconder l'action de la reine, et par leur entremise on finit par conclure une trêve ². Pour cette fois du moins le comte de Champagne était sauvé.

Les secours lui venaient de tous les côtés; pour le défendre, le pape s'unissait à la reine de France. Apprenant que Pierre Mauclerc avait formé le projet d'épouser Alix de Chypre, Grégoire IX avait écrit (21 juillet) à l'évêque du Mans, pour lui rappeler que cette princesse et le comte de Bretagne étaient cousins au quatrième degré, et lui ordonner de s'opposer, en cas de besoin, à leur union ³. Depuis lors il resta toujours contraire aux menées ambitieuses d'Alix et de ses partisans, et l'année suivante, au moment où les barons allaient de nouveau partir en guerre contre le comte de Champagne, la bulle du 27 septembre 1227, relative à l'illégitimité de la reine de Chypre, fut solennellement promulguée par l'archevêque de Rouen et les évêques de sa province ⁴.

1. Record office, Close rolls, 13^e année de Henri III, rôle 39, memb. 5 r^e; 23 août 1229 : « De quadam navè de Kaleis. »

2. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 228-229. — Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis*, texte latin, *Histor. de France*, XX, p. 314-316; texte français, *ibid.*, p. 315-317; *Chronique*, édition Géraud, t. I, p. 177. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, XXIII, p. 924 : « mediantibus tamen abbatibus et religiosiis personis. »

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 2014; Potthast, *Regesta*, 8434. — Un ordre semblable fut adressé au patriarche de Jérusalem : d'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 225; t. V, catalogue, n. 1924; Potthast, *Regesta*, 8435.

4. Bibl. nat., 500 Colbert, vol. 60, fol. 94 v^e-96 r^e; 29 juin 1230 : l'évêque de Bayeux notifie à son clergé un mandement daté du 16 juin 1230, par lequel l'archidiacre de Châlons, les chantres de Châlons et de Langres transmettent à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants la bulle de Grégoire IX en date du 27 septembre 1227.

Les Bourguignons avaient entièrement évacué la Champagne ; nous en trouvons la preuve dans une charte datée de Saint-Florentin, au mois de septembre, par laquelle un seigneur, Ponce de Mont-Saint-Jean, s'engage à rendre, le cas échéant, à Thibaud IV sa forteresse de Riel-les-Eaux ¹. Dès le mois suivant, le comte détacha de la ligue un de ses plus puissants adversaires, le comte Guigues de Nevers et de Forez ; le cardinal légat de Saint-Ange, qui se disposait à quitter la France, fut choisi pour arbitre par les deux parties le 12 octobre, et le surlendemain il rendit une sentence établissant les conditions de la paix ². Malgré cela Thibaud se savait exposé à un retour offensif, et c'est en prévision de dangers imminents que le 22 octobre il passa un nouveau traité avec le duc de Lorraine ³. Contre le comte de Bar il attira dans son alliance l'évêque de Metz ⁴, le comte Henri de Grandpré (3 janvier 1230) ⁵. Contre le duc de Bourgogne il conclut des arrangements avec Simon de Beaujeu (septembre 1229), Jean, comte de Châlon-sur-Saône (28 décembre 1229 et janvier 1230), et Jean de Seignelay (mars 1230) ⁶. La guerre avait recommencé en Lorraine avant le moment où la plupart de ces conventions furent passées, mais du côté de la France les partisans du désordre hésitèrent plus longtemps à reprendre les armes.

Ce n'est pas que leurs dispositions à l'égard de Thibaud IV et de la reine Blanche fussent douteuses : quand au mois de novembre on apprit que leur véritable chef, le comte de Bretagne, était en Angleterre et discutait avec Henri III l'opportunité d'une invasion, il devint clair qu'ils étaient prêts à tout pour renverser la régente, et que dans cette lutte interminable les attaques dirigées contre le comte de Champagne visaient plus haut. Le pape, exactement informé de ce qui se passait en France, savait mieux que personne à quelle fin tendaient les entreprises des barons ; il fit de sincères efforts pour les rappeler au sentiment du devoir. Le duc de Bourgogne fut sommé par lui de rester fidèle à son sou-

1. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. IV, catalogue, 1948.

2. D'Arbois de Jubainville, t. V, catal., 1940-1942 ; Petit, t. IV, catalogue, 1952-1954.

3. D'Arbois, catal., 1943-1944.

4. D'Arbois, 1945-1948 ; Archives nationales, registre KK 1064, fol. 385 r°.

5. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, n. 2034 ; d'Arbois, catal., 1977-1978, et t. IV, p. 230.

6. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 231. — Petit, catalogue, 1950, 1959, 1968, 1971. Cette dernière pièce, qui est l'alliance de Thibaud avec Jean de Seignelay, se trouve au Trésor des Chartes, *Layettes*, t. II, n. 2044.

verain, de se tenir à l'écart des guerres civiles qui désolaient la France, de faire son possible pour les apaiser. Les évêques de Senlis, d'Orléans et de Meaux eurent ordre de s'interposer entre la couronne et les barons, et Grégoire IX leur signifia qu'il prenait sous sa protection le jeune roi de France et la reine¹. Le 29 novembre, dans une lettre à l'archevêque de Lyon, il s'éleva en termes sévères contre l'audace des grands, qui au mépris de l'autorité royale ébranlaient par leurs discordes « un royaume de bénédiction et de grâce. » Grégoire, professant hautement sa prédilection pour le roi de France, ordonnait à Robert d'Auvergne d'insister auprès de Hugues IV pour qu'il restât étranger à la coalition et travaillât à la paix².

En même temps il enlevait aux barons le prétexte que leur avait fourni l'incarcération de l'archevêque de Lyon, en intervenant en sa faveur. L'évêque de Paris, les abbés de Cîteaux et de La Ferté-sur-Grosne, reçurent, par une lettre du pape, la mission de sévir contre ceux qui l'avaient arrêté et contre leurs complices, en les sommant de restituer tout ce qu'ils avaient enlevé à l'archevêque et à ses gens, et de venir ensuite chercher en cour de Rome leur absolution. La fin de cette dernière lettre visait indirectement le comte de Champagne, puisque le pape ordonnait à ses trois commissaires d'exhorter « ceux sur les terres desquels le crime avait été commis » à exiger une pleine réparation³.

Plusieurs des seigneurs ligués contre Thibaud durent être fort embarrassés. Ils n'étaient pas tous au même degré ni pour les mêmes raisons intéressés à se mettre en rébellion ouverte. Une chanson dialoguée, composée, à n'en pas douter, pendant l'automne de 1229, peint fort bien leurs tergiversations :

« Gautier, qui venez de France et avez été avec ces barons, dites-moi donc si vous savez quelle est leur intention. Leurs disputes dureront-elles toujours et ne les verrons-nous jamais d'accord; n'en viendront-ils jamais aux mains d'assez près pour percer un écu blasonné.

« Pierre, si l'on en croit notre comte Huré⁴, et le Breton, et le hardi Barrois, et le sire des Bourguignons, avant que passent les

1. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 18, Grégoire IX, an. 3, n. 56.

2. *Ibid.*; Potthast, *Regesta*, 8468; 29 novembre 1229.

3. Potthast, *Regesta*, 8469; Manrique, *Cistercienses annales*, t. IV, p. 391; 29 novembre 1229.

4. Hurepel.

Rogations (13-15 mai 1230), vous verrez les Basques ¹ si bien repoussés, leur forfanterie tellement mâtée, qu'il n'y aura roi qui puisse les défendre.

« Gautier, elles durent trop longtemps, ces menaces; elles ne valent pas grand'chose. Il ne semble pas qu'ils aient le désir de se venger, et pourtant ils l'ont, par ma foi. Chaque jour, je les vois s'assembler; ils viennent de loin, en grande compagnie, pour perdre leur bien, leur honneur, leur argent, en hommes qui ne savent ni parler ni se taire.

« Pierre, on a vu souvent arriver malheur par trop de désarroi. C'est à bon escient qu'ils ont fait honneur au cardinal et au roi, qui les a mis à mal par le conseil de dame Hersent ². Mais désormais tout s'en irait en fumée, et chacun n'a plus qu'à penser à soi.

« Gautier, je n'ose m'y fier; je les trouve trop lents à commencer. Ils ont laissé passer le beau temps, et maintenant il va pleuvoir et neiger. Et quand je les vois le plus courroucés, quand par dépit ils s'éloignent de la cour, ils laissent en arrière deux ou trois des leurs, pour travailler sous main à prolonger les trêves ³. »

Le comte de Bar fut de tous le moins incertain ou le premier prêt. Dans son traité d'alliance avec Mathieu de Lorraine, Thibaud s'était engagé à l'enlever de son hommage à Noël et à partir en guerre quarante jours après; Henri de Bar ne l'attendit pas; aussitôt après Noël, il se jeta sur la Lorraine, où il mit le feu à plus de soixante-dix villages. A leur tour, le duc Mathieu, le comte Thibaud et le sénéchal de Champagne Simon de Joinville, envahirent et ravagèrent le comté de Bar; ils élevèrent ensuite une forteresse à Montiers-sur-Saulx, non loin de Joinville. Il est vrai que, dans le courant de l'année, le comte de Bar s'en rendit maître et la rasa. Pendant ce temps les Messins, alliés au duc de Lorraine, entraient dans le Barrois et coupaient, sur la Moselle, le pont de Maidières, enlevant ainsi à leur ennemi la communication avec son château de Mousson ⁴.

L'exemple du comte de Bar était bien fait pour donner confiance à ses confédérés. Un historien anglais prétend qu'à plusieurs reprises les grands barons demandèrent à Blanche de les

1. Thibaud IV était héritier présomptif de la Navarre.

2. Nom traditionnel de la louve; cette injure désigne ici Blanche de Castille.

3. *Hist. littéraire de la France*, t. XXIII, p. 773.

4. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ historica*, t. XXIII, p. 926. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 233-234.

autoriser à terminer par un duel judiciaire leur querelle avec le comte de Champagne ¹. Il est certain que l'idée d'une semblable provocation était assez répandue dans leur parti ². Le roi se trouvait à Compiègne, au mois de mars 1230 ³; c'est sans doute alors que les grands vinrent dans cette ville exposer leurs griefs à Blanche de Castille, qui leur répondit avec hauteur :

Quar tout les het et desdaigne.
 Bien i parut l'autre jour, à Compaigne,
 Quant li baron ne porent droit avoir,
 Et nes ⁴ deigna esgarder ne véoir ⁵.

Alors le comte de Boulogne envoya deux chevaliers défier en son nom le comte de Champagne, sous prétexte de venger la mort de Louis VIII ⁶. En réponse à cette provocation, Thibaud s'allia, le 22 mars, avec Érard de Brienne, l'époux de sa cousine Philippine et son ancien ennemi, contre Hugues IV, Philippe Hurepel et Henri de Bar ⁷. Puis il marcha sur Dammartin-en-Goële ⁸, chef-lieu d'un des domaines de Philippe Hurepel, et le mit en flammes. Il devait s'attendre à de terribles représailles. Les dangers de Blanche de Castille et de son fils n'étaient pas moins grands; en vain le 2 avril Grégoire IX, « comme père des orphelins, comme juge naturel des veuves, » écrivit à l'évêque de Chartres qu'il les prenait sous sa protection, et lui enjoignit de les défendre contre leurs vassaux révoltés ⁹. Une guerre civile, plus grave en-

1. Roger de Wendover, éd. Hewlett, t. III, p. 4, et, d'après lui, Mathieu de Paris, *Chronica majora*, éd. Luard, t. III, p. 196.

2. Paulin Paris, *Le Romancero françois*, p. 187; 2^e serventois de Hugues de la Ferté :

Tel chose a faite en sa vie
 Dont déust estre apelez.

3. Archives nationales, registre JJ. 61, n° 475: transcription incorrecte, mais dont la date est sûre.

4. « Ne les. »

5. *Le Romancero françois*, p. 184; 1^{er} serventois de Hugues de la Ferté.

6. *Récits d'un ménestrel de Reims*, éd. de M. de Wailly, n. 340. — *Annales de Dunstable (Annales monastici)*, éd. Luard, t. III, p. 116).

7. D'Arbois de Jubainville, t. V, catalogue, 1991; Petit, catal., 1970; 22 mars 1230.

8. Chef-lieu du petit comté de ce nom, qui avait appartenu à Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, et avait ensuite passé à Philippe Hurepel. L'incendie de Dammartin est mentionné par la chronique rimée de Saint-Magloire (*Histor. de France*, t. XXII, p. 82) :

L'an M.CC. et XX. et X.
 Fu Danmartin en flamble mis.

9. Potthast, *Regesta*, 8513; 2 avril 1230.

core que les précédentes, allait se déchaîner sur tout l'est de la France, quand l'entrée en ligne d'un nouvel ennemi, tout en augmentant les périls qui menaçaient la couronne, vint suspendre les opérations des coalisés et donner quelque répit au comte de Champagne. Après de longues hésitations, Henri III avait pris le parti de passer en France.

Il y avait longtemps que la trêve avec l'Angleterre était arrivée à son terme. Depuis le 22 juillet 1229, la guerre avait repris, et, cette fois, elle paraissait devoir être sérieuse; Henri III était décidé à faire un grand effort pour reconquérir les provinces perdues par son père. Dès le 5 juillet il avait pris des mesures générales pour qu'aucun marchand étranger ne séjournât en Angleterre après le jour désigné pour la reprise des hostilités¹. En même temps, de l'autre côté de la Manche, des barques et des vaisseaux français se réunissaient sur les côtes, prêts à recommencer la guerre de course².

Les projets du roi d'Angleterre étaient menaçants; il ne s'agissait plus seulement d'arrêter des bateaux et de confisquer des marchandises, d'exciter de loin à la révolte les vassaux de Louis IX et de la reine Blanche, ou de faire la petite guerre en Poitou; c'était une invasion de la France que méditait Henri III. A la fin de juillet, il ordonna la saisie de tous les bâtiments, anglais ou autres, qui se trouvaient dans les ports de son royaume, sur les côtes du sud et du sud-est; on devait s'assurer qu'ils se trouveraient à la disposition du roi quinze jours après la Saint-Michel, le 13 octobre, prêts à partir dans la direction qui leur serait désignée. Dans chaque comté devait être dressée une liste rédigée en double, portant l'indication de tous les vaisseaux, mentionnant le nombre de chevaux que chacun d'eux pouvait contenir, et les noms des patrons ou capitaines³. En même temps Henri fit savoir, par des lettres de convocation, à tous ses comtes et barons, évêques et abbés, que sur l'avis de ses amis d'outre-mer et de ses vassaux il avait résolu de se trouver à Portsmouth, pour s'embarquer, quinze jours après la Saint-Michel⁴.

Qui étaient ces amis d'outre-mer? A coup sûr Pierre de Bre-

1. Shirley, *Royal letters*, t. I, p. 353-354; 5 juillet 1229.

2. Lettres de Henri III, en date du 17 juillet 1229 (Shirley, p. 354).

3. Shirley, p. 356; 26 juillet 1229. Cette circulaire fut complétée, le même jour, par un autre mandement royal qui se trouve aux archives d'Angleterre, dans les rôles des lettres patentes; Patent rolls, n. 37, membrana 5 r°: « Rex omnibus ballivis et aliis de portubus maris, etc. »

4. Shirley, p. 356-357; 27 juillet 1229.

tagne, une partie des seigneurs poitevins, et avec eux un certain nombre de chevaliers et d'armateurs ou de marins normands. Dans la noblesse normande Henri III avait encore plus d'un adhérent ; de ce nombre étaient les Paynel, qui récemment avaient pris les armes contre le roi de France. Ils n'étaient pas seuls de leur parti ; comment ne pas tenir pour un ami des Plantagenets Richard de Harcourt, qui le 25 juillet 1229¹, après la reprise des hostilités, obtint la permission exceptionnelle de faire amener d'Angleterre en France deux palefrois, et qui, en juin 1232, fut reçu avec égards à Douvres, d'où il devait se rendre auprès du roi Henri². Dans cette province récemment conquise par les Français et mal habituée à son nouveau sort, plus d'un seigneur était à la fois vassal des deux couronnes, et le clergé normand, comme la noblesse, était gêné dans son dévouement au roi de France par les liens qui l'unissaient à ses anciens maîtres. Il est certain, par exemple, que Blanche de Castille ne pouvait guère compter sur Guillaume, abbé de Fécamp, qui tenait, comme tel, des terres en Angleterre, et dont Henri III ratifia l'élection le jour même où la trêve expira³.

En outre, ceux qui gouvernaient la France ne pouvaient ignorer que le roi d'Angleterre considérait comme siens les marins de plusieurs ports normands. Pendant tout le temps que Henri III mit à préparer son invasion en France, alors que les relations entre l'Angleterre et les pays voisins étaient suspendues, certains privilégiés continuèrent à se livrer au commerce dans les ports anglais, et dans cette catégorie on relève les noms d'un certain nombre de Français, presque tous Normands. Citons, entre autres, un marchand de Gisors, des Rouennais, des marins de Barfleur avec six vaisseaux, des Dieppois, hommes de l'archevêque de Rouen. Deux vaisseaux de Dieppe, chargés de marchandises qui appartiennent à ces derniers, après avoir été saisis, l'un à King's-Lynn, l'autre à Sandwich, sont relâchés contre la promesse ordinairement exigée de se retrouver à Portsmouth à la quinzaine de la Saint-Michel⁴.

1. Public record office, Close rolls, 39, 6 r° : 25 juillet 1229.

2. Close rolls, 43, 8 r° ; 21 juin 1232 : « Pro Ricardo de Harecurt. »

3. Patent rolls, 37, 5 r° ; 22 juillet 1229 : « De abbate de Fiscampnis. »

4. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, p. 10-11 : *Les préparatifs d'une invasion anglaise et la descente de Henri III en Bretagne*. Nous avons exposé en détail, dans cet article, les mesures prises par le roi d'Angleterre en vue de son expédition.

Henri III pressait autant que possible ses préparatifs¹. Vers la fin de septembre, les commissaires qu'il avait envoyés à Portsmouth se mirent en devoir de distribuer à divers seigneurs des vaisseaux pour la traversée². Le roi d'Angleterre avait pris ses mesures pour que la flotte fût pourvue de vivres; déjà il donnait à ceux qui devaient l'accompagner des lettres de sauvegarde concernant leurs hommes et leurs biens³. Il ne songeait plus qu'à prendre la mer, quand des empêchements imprévus mirent sa patience à l'épreuve.

Celui qui se chargea de faire remettre à l'année suivante l'expédition de France fut précisément ce comte de Bretagne avec l'appui duquel on espérait la mener à bonne fin.

Pierre de Dreux avait décidément jeté le masque. Le rôle de vassal mécontent ne lui suffisait plus; il se posait résolument en ennemi de la France. Sans aucun doute, ses premières tentatives pour faire venir les Anglais en Bretagne ne datent pas d'alors. Le rédacteur des Grandes chroniques de France le représente allant, avant le siège de Bellême, proposer à Henri III une descente sur le continent⁴. Il ne semble pas, cependant, que Mauclerc soit venu en Angleterre avant ce siège, qui nous paraît avoir eu lieu en janvier 1229, mais l'auteur des Grandes chroniques a pu confondre des propositions écrites que le comte de Bretagne aurait faites à cette époque et les entrevues qu'il eut en octobre avec le roi d'Angleterre. Le fait de son arrivée à Portsmouth n'est pas contestable⁵, et l'on doit ajouter qu'il y débarqua dans des circonstances vraiment graves.

Au moment où le roi d'Angleterre devait s'embarquer, on s'aperçut que les vaisseaux réunis à Portsmouth, quoique nombreux, étaient loin de suffire. Alors le roi s'emporta contre son principal ministre, le grand justicier Hubert de Burgh, un de ceux auxquels il devait la couronne, l'appela « vieux traître, » l'accusa d'avoir tout fait avorter pour 5,000 marcs que la reine de France lui avait payés. Il s'oublia jusqu'à tirer l'épée contre le justicier et fut à peine retenu par ceux qui l'entouraient.

On en était là, quand Mauclerc entra dans le port, le 9 oc-

1. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1893, p. 11.

2. *Close rolls*, 39, 4 in dorso; 19 septembre 1229: « Mandatum est Willelmo Talebot, » etc.

3. *Patent rolls*, 37, 2 in dorso.

4. *Historiens de France*, XXI, 104; édit. Paulin Paris, IV, 236.

5. *Annales de Winchester (Annales monastici)*, éd. Luard, II, 85), et d'autres.

tobre 1229. Il est probable que quelques jours se passèrent encore dans l'hésitation, mais le comte de Bretagne eut bientôt fait de persuader à un jeune prince inconséquent et irrésolu que la saison était trop avancée, qu'il valait mieux attendre au printemps suivant. On congédia l'armée. Hubert de Burgh et son roi se réconcilièrent pour quelque temps¹; cependant Henri III lui garda rancune et bientôt il devait, dans des conjonctures dramatiques, lui reprocher d'avoir fait avorter son premier projet d'invasion en France².

Le 26 octobre, Henri III avertit ses vassaux qu'il venait de recevoir l'hommage de Mauclerc pour la Bretagne et que, se conformant à l'avis du comte de Bretagne et à celui de ses barons, il avait remis l'embarquement au dimanche après Pâques (14 avril 1230)³. La trahison de Pierre de Dreux restait entière, quoique l'effet en fût reculé; les historiens des deux pays sont tous d'accord pour lui attribuer l'invasion que Louis IX et Blanche de Castille eurent à repousser en 1230. En attendant, il recevait le prix de son odieuse conduite; pendant l'hiver, le printemps et l'été, on lui rendit tous les revenus et les fiefs qu'il avait perdus en Angleterre comme sujet de Louis IX, en particulier son comté de Richemont, et le 21 mai 1230 nous voyons Henri III lui donner, dans un acte daté de Nantes, ce titre de duc que le roi de France ne lui reconnaissait pas⁴.

Du moment où l'embarquement des Anglais était ajourné, Blanche de Castille avait devant elle quelques mois pour s'occuper de ses sujets, en attendant les ennemis. Elle ne perdit pas un instant. C'est selon toute apparence à ce moment qu'une partie de l'Anjou fut occupée par les troupes royales; en tout cas, Louis IX se trouvait à Saumur au mois de janvier⁵. Pierre Mauclerc, au comble de la fureur, n'avait plus aucun ménagement à garder; le 20 janvier, il fit porter à son roi par un Templier une lettre conçue dans les termes les plus insolents, en tête de laquelle il s'intitulait duc de Bretagne et comte de Richemont.

1. Roger de Wendover, éd. Hewlett, II, 378-380, et, d'après lui, Mathieu de Paris, *Chronica majora*, éd. Luard, III, 191-192.

2. Roger de Wendover, III, 33; Mathieu de Paris, III, 222.

3. Shirley, *Royal letters*, I, 358-359; cf. Annales de Tewkesbury (*Ann. monastici*, t. I, p. 73).

4. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, p. 12-13 (*Les préliminaires d'une invasion anglaise, etc.*; nous renvoyons à cet article pour l'indication des documents anglais).

5. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2037.

Après avoir rappelé tous ses griefs, dénis de justice, prise de Bel-lême, saisie de ses domaines angevins, il déclarait à Louis IX qu'il ne se considérait plus comme son vassal, se retirait de son hommage, et entendait par cette déclaration lui adresser un défi ¹.

La guerre, conséquence inévitable d'une aussi arrogante provocation, ne devint sérieuse aux confins de la Bretagne qu'à l'arrivée des Anglais. En prévision de cet événement redoutable, Blanche de Castille cherchait à diminuer le nombre des ennemis qu'elle allait avoir à combattre. En Auvergne, la couronne était en lutte avec les deux dynasties, issues d'une même souche, qui se partageaient le pays, celle des comtes proprement dits et celle des Dauphins ². Depuis que, sous Philippe Auguste, Guy de Dampierre, sire de Bourbon et connétable d'Auvergne, avait occupé, au nom du roi, une bonne partie du pays, le fils du Dauphin, Guillaume, comte de Montferrand, avait seul fait la paix. Son cousin le comte d'Auvergne Guillaume avait, il est vrai, conclu le 25 juillet 1229 une trêve avec Archambaud de Bourbon, fils et successeur de Guy de Dampierre ³; mais le Dauphin restait en guerre avec le roi. En février 1230, ce vieux seigneur et son petit-fils Robert firent enfin avec Louis IX un traité par lequel ils reentraient dans l'hommage royal ⁴. En même temps Guillaume, fils du Dauphin et père de Robert, après avoir ratifié le traité, recevait d'Archambaud de Bourbon le château de Pontgibaud, à condition de ne pas s'en servir contre son souverain ⁵. La réconciliation de cette maison avec la couronne enlevait au roi d'Angleterre un des alliés sur lesquels il aurait pu compter.

Sur d'autres points, la maison de France gagnait du terrain dans le voisinage des provinces occupées par les Anglais, et c'était comme relevant des ducs d'Aquitaine qu'Archambaud, vicomte de Comborn, l'abbé de Saint-Martial de Limoges et l'abbé d'Uzerche faisaient hommage au roi, ou lui juraient fidélité ainsi qu'à sa mère et à ses frères ⁶.

1. Cette pièce est publiée par Du Cange dans les observations qui font suite à l'édition de Joinville (1668), p. 44-45.

2. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 50.

3. Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 89.

4. *Layettes*, II, 2038-2041. Caution fournie en cette circonstance par Maurice de Bréon, Baluze, *Maison d'Auvergne*, II, 250, d'après le registre de Philippe Auguste (Arch. nat., JJ. 26, fol. 208 v°).

5. Baluze, *loc. cit.*, p. 776.

6. Le Nain de Tillemont, II, 51-52; Du Tillet, *Recueil*, t. II, p. 174. — Lettre de Raimond, abbé de Saint-Martial (Arch. nat., JJ. 26, fol. 313 v°, col. 1; 26 mars 1230).

Cependant les Anglais préparaient leur invasion avec une activité qui avait bien sa raison d'être, puisqu'ils croyaient le moment venu d'effacer par une facile victoire le souvenir de leurs revers. Ils mettaient tout en œuvre pour s'assurer des succès qui devaient avoir pour résultat la ruine de la reine Blanche et le démembrement de la France. Les armements qu'ils faisaient alors intéressent trop directement l'histoire de notre pays pour qu'on puisse se dispenser de donner ici, à leur sujet, quelques renseignements nouveaux.

Henri III, en vue de sa descente en Bretagne, devait avant tout équiper une flotte, et sous ce rapport son royaume offrait des ressources suffisantes. Cependant il n'y avait pas, en Angleterre, une marine royale capable de transporter des armées. Le prédécesseur de ceux qui dominent aujourd'hui sur les mers possédait bien quelques vaisseaux, mais le nombre en était très restreint. L'un d'eux, la Grande-nef (*Magna navis*), est souvent nommé dans les documents émanés de la chancellerie anglaise; celui qui était chargé de veiller à son entretien portait le titre de « garde de la Grande-nef et des galées, » car Henri III avait à lui des navires affectés, selon toute vraisemblance, aux communications régulières avec l'Irlande, les côtes d'Angleterre et les pays d'outre-mer. Les « gardes des galées, » chargés de veiller au bon fonctionnement de ce service, recevaient souvent l'ordre de mettre un ou deux de leurs bâtiments à la disposition des envoyés royaux, ou du sénéchal de Gascogne, quand il se rendait dans son gouvernement¹.

Il fallait bien autre chose pour embarquer des milliers d'hommes et de chevaux, avec les approvisionnements et le matériel nécessaires à une armée. Nolisier une flotte génoise, pisane ou vénitienne, eût été fort coûteux; ce procédé dispendieux s'imposait, à la vérité, aux princes occidentaux, quand ils voulaient aller en Terre-Sainte, naviguer avec des milliers de croisés sur des mers lointaines et peu connues des gens du nord. Mais les Anglais pouvaient fort bien se dispenser d'employer des marins étrangers, quand il s'agissait de traverser la Manche ou de se rendre dans le golfe de Gascogne, qu'ils avaient l'habitude de parcourir. Aussi les rois d'Angleterre, lorsqu'ils méditaient une descente en France, avaient-ils recours à la levée en masse des bateaux marchands appartenant à leurs sujets, ou à la confiscation provisoire des bâtiments étrangers ramassés dans les ports

1. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1893, p. 17-18.

anglais. Tous ces transports improvisés, de provenance fort diverse, n'étaient pas, tant s'en faut, de même tonnage. Pourtant, on tenait à ce qu'ils ne fussent pas trop petits; en 1230, le roi d'Angleterre et ses officiers laissèrent aller, après les avoir saisis, beaucoup de bateaux qui n'étaient pas assez grands pour contenir au moins seize chevaux ¹.

C'est par voie de réquisition qu'on avait procédé, en Angleterre, pour constituer une flotte dans l'automne de 1229; l'expédition qui se préparait alors contre la France ayant été différée, on appliqua le même système dans les mois qui suivirent. A partir de novembre les agents de Henri III mirent de nouveau la main sur les vaisseaux qui se trouvaient dans les ports anglais, sauf à les laisser aller contre la promesse, donnée par les patrons, d'être revenus soit à Pâques fleuries (31 mars 1230), soit, pour quelques-uns, à Pâques closes (14 avril) ². En même temps le roi d'Angleterre, non content de faire dresser par ses vicomtes la liste de tous les vaisseaux sur lesquels il pouvait compter, convoquait en vue de son expédition les marins de Dieppe et de Barfleur (1^{er} février 1230) ³.

Pour éviter une dispersion dangereuse, Henri III avait décidé que deux ports seulement, Douvres et Portsmouth, seraient affectés au passage ⁴. Mais cette dernière ville fut, pour l'expédition de 1230, le point de ralliement de toute la flotte. C'est là que se concentra l'armée anglaise, représentant, à ce qu'il semble, une force respectable, puisque Henri III, quelques jours avant de mettre à la voile, accorda des lettres de protection à trois cent quatre-vingts nobles prêts à partir avec lui, et dont un certain nombre avaient amené d'autres chevaliers ⁵. Il va sans dire que le roi d'Angleterre avait à sa solde, outre les contingents fournis par la noblesse et le clergé de son royaume, des troupes de sergents et d'arbalétriers ⁶.

Quant aux navires réunis à Portsmouth pour le transport de l'armée anglaise, c'est par centaines qu'ils se comptaient. On peut

1. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1893, p. 18-19.

2. Voir le même article, p. 14.

3. Patent rolls, 39, 6 r^o; 1^{er} février 1230 : « De navibus de Depe et de Barbellé. »

4. Patent rolls, 39, 2 in dorso; 7 mai 1230 : Henri III rappelle cette disposition à Geoffroy de Lucy et à d'autres.

5. Patent rolls, 39, 4 in dorso; 20 avril 1230.

6. Record office; *Liberate rolls*, 492, 4; 2 avril 1230 : « Liberate pro servientibus et balistariis. »

se faire une idée de leur nombre en voyant les lettres patentes que le roi d'Angleterre, une fois arrivé en Bretagne, délivra aux capitaines de ses vaisseaux, en les autorisant à s'en retourner. L'un des documents dans lesquels ces lettres sont analysées mentionne plus de deux cent vingt patrons, anglais pour la plupart, quoique plusieurs soient de l'Empire, en particulier de Cologne et de Staveren en Frise¹. Une seconde liste mentionne soixante-dix bâtiments, dont beaucoup proviennent de France, ou, pour mieux dire, de la Flandre, de la Normandie, de la Gascogne. Le port de Barfleur fournit à lui seul neuf bateaux, Saint-Valery², Caen, Bornières-sur-Mer, Ouistreham, sont également représentés, ainsi que Berneval, entre Dieppe et le Tréport, Leure, à l'emplacement actuel du Havre, et le Pollet³. Les listes auxquelles nous empruntons ces noms ne comprennent pas tous les vaisseaux qui furent congédiés après le passage en Bretagne, et d'autre part Henri III a dû maintenir à sa disposition une partie de sa flotte. On peut dès lors se faire une idée des forces qu'il avait réunies. Après n'avoir pas eu assez de vaisseaux dans l'automne de 1229, il en eut trop au printemps suivant, et nous savons qu'à cet égard il ne profita pas, en quittant Portsmouth, de toutes les forces dont il pouvait disposer⁴.

On n'avait rien épargné pour préparer l'invasion de la France. L'argent et le matériel furent apportés à Portsmouth sur des charrettes que le roi d'Angleterre avait fait remettre en état. Le corps d'expédition était abondamment pourvu d'armes et de vivres. Henri III, n'entendant pas se passer de ce qui pouvait rehausser l'éclat de la majesté royale, avait pour son usage personnel des bagages considérables. En homme habitué au faste, il emportait, même en campagne, de la vaisselle d'argent⁵.

Au moment de partir, il se rappelle que ses coupes et sa vaisselle plate sont restés en arrière, et il écrit à l'évêque de Carlisle, son trésorier, de lui faire parvenir sans retard le coffre scellé qui les contient⁶. Il lui commande un manteau royal en diapre blanc ou en drap de soie de cette couleur, avec une couronne, un sceptre et un bâton royal en argent doré, sans oublier les sandales et

1. Patent rolls, 38, 9 r°; Dinan, 9 mai 1230.

2. Sans doute S. Valery-en-Caux.

3. Patent rolls, 38, 8 r°; 10 mai 1230.

4. *Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, 1893, p. 19-20.

5. *Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, p. 20-21.

6. Close rolls, 40, 10 r°; 19 avril 1230 : « De quodam coffino mittendo ad regem. »

les gants destinés à compléter ce costume de parade¹. A quoi pouvait lui servir tout cela, si ce n'est à se faire solennellement reconnaître dans cet héritage d'outre-mer qu'il allait reprendre au petit roi de France et à Blanche de Castille? Henri Plantagenet triomphait à l'avance; il avait oublié Jean Sans Terre et se voyait déjà, comme son aïeul, maître de presque toutes les provinces françaises que baignent la Manche et l'Océan. C'était aller vite en besogne.

L'armée anglaise s'était réunie vers la fête de Pâques à Reading²; une assez faible distance la séparait de Portsmouth. Arrivé dans cette ville, Henri III, au moment de partir, visita les pauvres et les malades, baisa des lépreux et leur fit de larges aumônes³; ces actes d'humilité extérieure étaient comme le prélude obligé de son orgueilleuse entreprise. Le 30 avril 1230 les Anglais s'embarquèrent; le 1^{er} mai, fête de saint Philippe et de saint Jacques, ils mirent à la voile⁴. Le lendemain, Henri III, n'ayant avec lui qu'une trentaine de vaisseaux, s'arrêta pour la nuit à l'île de Guernesey, afin de donner un peu de repos, au milieu d'une traversée pénible, à l'une de ses sœurs, qui l'accompagnait⁵. Le vendredi, 3 mai, il prit terre à Saint-Malo, avec Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, les comtes de Hereford et de Gloucester. Le justicier d'Angleterre Hubert de Burgh, le comte de Chester et de Lincoln, le comte de Huntingdon, Philippe d'Aubigny, l'un des principaux conseillers du roi, et quelques autres seigneurs, étaient arrivés dans ce port dès la veille au soir. Mais ce n'était là qu'une faible partie de l'armée anglaise. Le gros de la flotte, ayant à sa tête le comte Richard, frère de Henri, s'était séparé à Guernesey des vaisseaux qui accompagnaient le roi. Richard, le comte de Ferrers, le connétable de Chester et presque tous ceux qui allaient envahir la France, dé-

1. Close rolls, 40, 11 r°; 14 avril 1230 : « Pro quodam regali faciendo ad opus regis. »

2. Roger de Wendover, II, 383 et, d'après lui, Mathieu de Paris, *Chronica majora*, III, 194.

3. *Chronicon Nicolai Trivetti*, d'Achery, *Spicilegium*, in-f°, t. III, p. 190.

4. Roger de Wendover, Mathieu de Paris.

5. Tous les faits relatifs à la traversée et au débarquement des Anglais nous sont connus par Roger de Wendover et Mathieu de Paris qui, en cet endroit comme en beaucoup d'autres, se borne à copier Roger, et surtout par deux lettres, l'une de Nicolas Nevil et de ses compagnons à Raoul, évêque de Chichester et chancelier d'Angleterre, l'autre, du comte Richard à Gautier, évêque de Carlisle (Shirley, *Royal and other historical letters*, t. I, p. 364-365, et p. 362-363).

barquèrent dès le jeudi, 2 mai, au havre de Saint-Gildas, plus connu de nos jours sous le nom de mouillage de Port-Blanc, situé à quelque distance au nord de Tréguier, et resserré entre l'île de Saint-Gildas et la côte de Bretagne¹. Henri III, dès qu'il les sut arrivés, leur ordonna de marcher à sa rencontre dans la direction de Lamballe, leur donna rendez-vous à Dinan, et leur envoya des voitures destinées au transport de son trésor.

Pierre Mauclerc se trouvait alors à la frontière de l'Anjou, prêt à s'opposer à la marche de Louis IX, qui était encore en terre française et s'avancait vers Angers. Dès qu'il eut appris l'arrivée de son puissant allié, il se rendit en toute hâte à Saint-Malo, où il arriva le 6 mai; le 7, le roi d'Angleterre et le comte de Bretagne eurent une conférence². La plupart des vassaux bretons étaient alors d'accord avec Pierre; beaucoup firent hommage à Henri III et lui prêtèrent serment de fidélité, tandis que le comte lui livrait ses villes fortes et ses châteaux. Cependant la noblesse du pays n'était pas toute entière dévouée à cette mauvaise cause; le propre beau-frère du comte, André de Vitré, tenait ouvertement le parti du roi de France³. La fidélité de ce seigneur et de plusieurs autres, qui se préparaient à la résistance, importait fort à Blanche de Castille et à son fils; dès le début des hostilités, ils avaient en Bretagne quelques sujets fidèles, en attendant le jour où tous ceux qui craignaient ou détestaient Pierre Mauclerc allaient se déclarer contre lui.

Henri III ne se proposait pas de rester longtemps sur les bords

1. Je dois cette identification à l'obligeance de M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut. La localité de Port-Blanc et l'île de Saint-Gildas appartiennent à la commune de Penvenan et au canton de Tréguier. Le mouillage de Port-Blanc, encore très fréquenté de nos jours, ne l'était pas moins au moyen âge. M. de la Borderie l'a retrouvé, mentionné entre Morlaix et Saint-Brieuc, sous des orthographes diverses, dans la plupart des portulans conservés à la Bibliothèque nationale. Henri III, dans une de ses lettres, le désigne comme étant à quelque distance de Lannion et de Morlaix : « Tunc transferant se versus duo castra comitis Britannie, que sunt prope portum qui vocatur Sanctus Gildasius, quorum unum vocatur Lannion et alterum Muntrelès » (Record office; Close rolls, n. 41, 8 r°).

2. Lettre de Nicolas Nevil, Shirley, I, p. 364-365.

3. Roger de Wendover, t. II, p. 384 et, d'après lui, Mathieu de Paris, t. III, p. 194-195. André de Vitré avait épousé Catherine, fille cadette de Constance de Bretagne et de Guy de Thouars, sœur de la comtesse Alix et belle-sœur de Mauclerc. Plusieurs documents intéressants ce seigneur se trouvent réunis dans un *vidimus* conservé aux Archives nationales (AA. 60, dossier 1544); M. Campardon, qui les connaissait depuis longtemps, a bien voulu me les signaler.

de la Rance ni de la franchir pour attaquer immédiatement la Normandie. Il devait tout d'abord marcher vers l'Anjou, d'où le roi de France avait expulsé le comte de Bretagne, vers le Poitou, dont la noblesse, toujours remuante et prête à tourner, semblait disposée à rappeler les Plantagenets. Son séjour à Saint-Malo fut de courte durée : le 4 mai, il data de cette ville des lettres autorisant les Templiers de la Rochelle à communiquer librement avec ses états au moyen de leurs vaisseaux la *Templière* et la *Busarde* ¹. Il s'y trouvait encore le 5 et le 7, lorsqu'il donna des saufs-conduits à plusieurs des vaisseaux qui l'avaient suivi; deux d'entre eux, la *Bride* et la *Dameise*, étaient de Barfleur ². Avant de se mettre en route, il accorda des lettres de protection et de sauvegarde à la ville de Saint-Malo et à ses habitants, qui reçurent la permission de faire le commerce en Angleterre ³. Puis il partit (8 mai) pour Dinan, où il comptait se rencontrer avec sa mère, la reine Isabelle. Son intention était de passer ensuite à Nantes, pour essayer de gagner à sa cause le mari de cette princesse, le comte de la Marche et d'Angoulême Hugues X de Lusignan. Nicolas de Moles fut envoyé en avant pour conférer avec eux ⁴, tandis que, le 9 et le 10 mai, Henri III congédiait la plus grande partie de sa flotte ⁵. Le 11, il était encore à Dinan; il ne fit que passer à Bécherel (12 mai), ne s'arrêta que deux jours à Rennes (13-14 mai), traversa Bain (15 mai) et parvint à Nantes; il allait y perdre six semaines (17 mai-30 juin) ⁶.

En attendant l'entrée en ligne des grandes armées, les hostilités se poursuivaient à la limite des pays occupés par les Français et les Anglais. Savary de Mauléon, qui tenait pour le roi d'Angleterre, faisait la guerre aux habitants de la Rochelle, fidèles au roi de France. Le 26 mai, Henri III écrivit de Nantes à ses baillis et à ses féaux de ne pas s'opposer aux prises que pourraient faire sur les Rochelois les gens de cet infatigable batailleur ⁷. Mais les grandes opérations militaires se faisaient attendre; Henri se préparait lentement. Le 7 juin, il demande à Pierre Mauclerc vingt mille carreaux qu'il a déposés dans le château de

1. Record office; Patent rolls, n. 38, 9 r°; 4 mai 1230 : « De licencia concessa veniendi in terram et potestatem domini regis. »

2. Patent rolls, 38, 9 r°.

3. *Ibidem*; 7 mai : « De protectione. »

4. Lettre de Nicolas Nevil.

5. Patent rolls, 38, memb. 8 r° et 9 r°; 9 et 10 mai.

6. *Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, 1893, p. 24.

7. Patent rolls, 38, 7 r°; 26 mai.

Rennes¹. En mai, en juillet, en août, en septembre, il se fait envoyer de l'argent. Il écrit d'abord à son chancelier l'évêque de Chichester, et à son ministre Étienne de Segrave, de lui faire parvenir pour la Trinité tout le numéraire disponible, soit à Nantes, soit à Saint-Gildas, si l'on ne peut remonter la Loire². Puis il est question (1^{er} juillet) de 3,000 marcs destinés à Mauclerc³. Une partie du trésor royal est amenée par mer à Lannion et confiée d'abord à Philippe d'Aubigny, puis, le 8 août, à Gautier de Brackley⁴. A la fin du même mois, Henri III parle encore de ce trésor⁵ qui, à la date du 1^{er} septembre, était déposé à Nantes⁶. Dans toute cette guerre, les Anglais ont beaucoup dépensé pour faire peu de chose. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'on leur ait envoyé d'Angleterre des renforts considérables; ceux qui, comme Jean et Gérard Talbot, rejoignirent leur prince en Bretagne, étaient isolés⁷. Henri III avait emmené avec lui presque toutes les troupes qu'il pouvait sans danger enlever à son royaume; c'était en Bretagne, en Normandie, surtout en Poitou, qu'il comptait trouver de nouveaux soldats.

A ce moment, la situation de Pierre Mauclerc n'était pas mauvaise; le mouvement d'opposition dans lequel allait être entraîné contre lui la noblesse bretonne ne s'était pas encore prononcé. En juin, Mauclerc s'entendit avec le vicomte de Rohan⁸. D'autre part, Henri III s'efforçait de le réconcilier avec l'Église. Les évêques de Rennes, de Saint-Brieuc et de Tréguier, que Pierre avait dépouillés et réduits à s'expatrier, avaient autrefois prononcé contre lui des sentences d'excommunication et d'interdit, et, le 29 mai 1228, Grégoire IX à son tour avait ordonné à Maurice, évêque du Mans, et à deux de ses chanoines, de publier à nouveau cette condamnation⁹. Sans doute l'évêque du Mans et ses deux collègues étaient encore, au printemps de 1230, au nombre des adversaires avec lesquels Pierre pouvait avoir à compter, car le roi d'Angleterre leur écrivit, de Rennes, une lettre assez orgueilleuse. Il leur envoyait l'abbé de Cleeve, chargé de leur faire

1. Close rolls, 41, 7 r^o; 7 juin.

2. Close rolls, 41, 8 r^o; 11 mai.

3. Close rolls, 41, 7 r^o; 1^{er} juillet 1230.

4. Close rolls, 41, 5 r^o; 8 août 1230.

5. Close rolls, 41, 4 r^o; 26 août.

6. Close rolls, 41, 3 r^o; 1^{er} septembre.

7. Close rolls, 40, 5 r^o; 17 juillet : « Pro Johanne et Gerardo Talbot. »

8. D. Morice, *Hist. de Bretagne*, Preuves, t. I. col. 869; juin 1230.

9. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, 8196.

une communication dont nous ignorons la nature, avec pouvoir d'en appeler, disait-il, « si par hasard, ce qu'à Dieu ne plaise, ce que nous ne voulons croire, vous vous avisez d'agir contre « notre droit, notre intérêt et celui de nos gens ¹. » Cet avertissement était sans aucun doute destiné à préserver Mauclerc de rigueurs semblables à celles dont il avait déjà été l'objet. Bientôt le pape se radoucit : le 30 mai, il enjoignit à trois commissaires apostoliques de relever le comte des sentences naguère fulminées contre lui par les évêques de ses états, et de promulguer cette absolution ². Le roi d'Angleterre pouvait espérer que toute la Bretagne allait se trouver d'accord avec Pierre contre le roi de France.

En Normandie, Henri III était sûr de trouver plus d'un allié. Foulques Paynel, dont Blanche de Castille avait récemment châtié la révolte, s'adressa aux comtes de Bretagne et de Chester pour leur faire des propositions qu'ils transmirent au roi d'Angleterre. Le 26 juin, Henri lui écrivit qu'il acceptait ces conditions, le prenait à son service, et le priait de venir le trouver au plus tôt ³. En réponse à cette invitation, Foulques Paynel et son frère Guillaume, qui étaient, dit-on, passés en Bretagne avec soixante chevaliers, poussèrent le roi d'Angleterre à la conquête de la Normandie. Le justicier Hubert de Burgh ayant détourné son maître de cette entreprise, ils demandèrent deux cents chevaliers, avec lesquels ils se faisaient forts de mettre les gens du roi de France hors de leur pays. Mais Hubert protesta qu'en cédant à cette sollicitation le roi Henri ne ferait qu'envoyer ses chevaliers à la mort, et l'affaire en resta là ⁴. Peut-être les Paynel n'avaient-ils pas tort de prêcher dans leur intérêt les résolutions hardies. Ils connaissaient les sentiments flottants et incertains que le souvenir d'une conquête encore récente et les obligations contradictoires du système féodal entretenaient chez beaucoup

1. Patent Rolls, 38, 8 r°; Rennes, 14 mai 1230. Les deux chanoines nommés, avec l'évêque du Mans, dans la bulle du 29 mai 1228, sont « P. de Domfront et G. de Laval. » Henri III, dans sa lettre, les appelle Robert de « Damfrunt » et Geoffroy de « Daunval. » Il s'agit sans doute ici des mêmes personnes, dont on aura mal transcrit les noms.

2. Potthast, *Regesta*, 8560; 30 mai 1230.

3. Patent Rolls, 38, 6 r°; 26 juin 1230 : « Pro Fulcone Paynel. » Un autre Normand est nommé à la suite de cette pièce : « Radulfus Normannus habet litteras de protectione, » etc.

4. Roger de Wendover, t. III, p. 5, et, d'après lui, Mathieu de Paris, t. III, p. 197.

de Normands. C'était une situation bien difficile que celle de ces seigneurs ecclésiastiques et laïques dont un grand nombre étaient placés sous l'hommage de deux souverains ennemis. Plus d'un devait être aussi embarrassé qu'Isabelle de Crèvecœur, abbesse de la Trinité de Caen, sujette de Louis IX, et en même temps astreinte à venir trouver le roi d'Angleterre, pour lui rendre le service qu'elle lui devait en raison de ses domaines anglais; le 16 juin 1230, Henri lui accorde un répit jusqu'à la Saint-Michel, en considération de la guerre qu'il fait au roi de France¹. Avant l'expiration de ce délai, Isabelle s'exécute et se rend en Bretagne, pour se soumettre envers l'ennemi de Louis IX à l'accomplissement de ses devoirs². D'autre part, pendant que les Français et les Anglais se battent en Bretagne et en Poitou, les marins de Dieppe, de Barfleur, de Caen, de Rouen, de Quillebœuf, continuent à être tolérés dans les ports anglais³. Il est vrai que les sujets du comte de Flandre jouissent le plus souvent des mêmes facilités. Malgré la fidélité de Ferrand au roi de France, le commerce de l'Angleterre avec ses états avait trop d'importance pour qu'on ne s'efforçât pas de le sauvegarder.

Sans aller jusqu'à prétendre, comme un historien du temps, que les grands vassaux de la couronne de France avaient traité avec le roi d'Angleterre⁴, on peut affirmer que même en présence de l'invasion étrangère, leurs sentiments à l'égard de Blanche et de Louis IX étaient restés fort tièdes. On allait voir bientôt dans quelle mesure il était possible de compter sur eux. Il est probable que le comte de Boulogne et plusieurs des grands ligués contre Thibaud de Champagne étaient venus se ranger sous la bannière royale pour marcher contre les Anglais⁵. En tout cas, Louis IX et sa mère⁶ se trouvaient à la tête d'une

1. Close rolls, 41, 7 r°; Nantes, 16 juin 1230 : « Pro abbatissa de Cadamo. »

2. *Ibidem*, 3 r°; 16 septembre 1230 : « Pro abbatissa de Cadamo. »

3. De nombreuses pièces attestent les facilités accordées alors par Henri III aux gens de ces ports (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, p. 27, note 2).

4. « cum rege Anglorum Henrico fœdus ineunt »; *Willelmi chronica Andrensis* (*Monumenta Germaniæ historica*, scriptores, XXIV, 770).

5. Philippe Mousket dit formellement que le comte de Boulogne vint à l'armée royale : vers 27988; il est d'accord, en ce point, avec la chronique de Saint-Médard de Soissons : d'Achery, *Spicilegium*, édition in-4°, t. II, p. 794.

6. « Mais li rois et la roïne Blanche sa mère le desfendirent si bien que il l'en couvint raler en Engletière sans riens faire. » *Chronicon Hanoniense*

grande et belle armée, quand dans les premiers jours de mai ils s'avancèrent vers Angers ¹. A côté de gens au zèle incertain ou aux sentiments ouvertement hostiles, Blanche avait dans son armée quelques grands seigneurs d'une fidélité sûre. Les plus illustres étaient le roi de Jérusalem Jean de Brienne, aussi dévoué que brave ², le comte de Flandre, le comte de Champagne, qui figurent avec les comtes de Nevers, de Blois, de Chartres, de Montfort, de Vendôme, de Roucy, avec Mathieu de Montmorency et plusieurs autres, sur l'acte de la condamnation prononcée contre Mauclerc ³. On y chercherait en vain les noms de Philippe Hurepel et de ses amis. Tandis que beaucoup d'autres se disposaient à désertor, s'ils ne l'avaient déjà fait, Ferrand de Portugal et Thibaud de Champagne ⁴ restèrent tant qu'ils purent, malgré les dangers dont leurs fiefs étaient menacés, si préoccupés de leur rôle à l'armée royale, qu'ils se disputèrent le commandement de l'avant-garde et de l'arrière-garde. Le 8 juin, ils mirent fin par un arrangement à ce différend ⁵.

Dès le début des hostilités, le comte de la Marche, malgré ses attaches avec les Plantagenets, fut considéré par les Anglais comme gagné aux intérêts du roi de France. On avait pourtant le droit de le classer parmi ceux dont les sentiments étaient les plus incertains : c'est avec lui que Blanche s'entendit tout d'abord. Au mois de mai 1230, par le traité de Clisson, la reine de France et son fils renouvelèrent l'accord qui avait été passé entre eux et lui, en 1227, au traité de Vendôme ⁶. Les clauses

quod dicitur Balduini Avennensis (*Monumenta Germaniæ, scriptores, XXV, p. 451*).

1. Pendant toute la durée de la campagne, les Anglais, quoi qu'on en ait dit, ne furent jamais en possession de cette ville, qui fut dès l'abord le quartier général du roi de France. L'erreur a été commise par un historien anglais (*Flores historiarum*, édit. Luard, t. II, p. 199). L'itinéraire de Henri III dément cette assertion.

2. *Willelmi chronica Andrensis* (*Mon. Germaniæ, scriptores, XXIV, p. 770*). — Archives nationales, KK. 1064, fol. 272 v°, et Du Chesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, preuves, p. 92.

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2056.

4. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ, scriptores, XXIII, p. 926* : « Nullus autem ita fideliter juvit regem Francie, sicut comes Campanie, ut dicitur, contra regem Anglie. »

5. Charte de Thibaud : Archives nationales, KK. 1064, fol. 279 v°; d'Arbois de Jubainville, t. V, n° 2037. — Charte de Ferrand; d'Arbois, 2037 bis : 8 juin 1230.

6. Traité de Clisson, 30 mai 1230; *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2052.

relatives au mariage projeté entre Isabelle de France, sœur du roi, et le fils aîné de Hugues X, furent conservées, mais il ne fut plus question de faire épouser au prince Alphonse de France Isabelle de la Marche. La reine, en son propre nom, prit l'engagement d'observer les conditions accordées par son fils, et le roi les fit jurer en sa présence par le connétable Mathieu de Montmorency. En outre, le roi de Jérusalem Jean de Brienne, l'archevêque de Sens, l'évêque de Chartres et Thibaud de Champagne attestèrent le serment que le connétable venait de prêter ¹. La reine douairière d'Angleterre Isabelle d'Angoulême, épouse du comte de la Marche, ratifia pour sa part, au mois de juin, le traité de Clisson ². De plus elle déclara, par un acte spécial, que le roi de France avait cédé à son mari Saint-Jean-d'Angely, Montreuil-en-Gâtine et Langeais, sauf retour à la couronne si le mariage de son fils et de la princesse de France venait à se conclure ³. Geoffroy, sire d'Argenton en Poitou, avait, de son côté, prêté hommage lige au roi par une charte datée de Clisson (mai 1230) ⁴.

Les négociations continuèrent, pendant le mois de juin, entre la reine et les seigneurs poitevins; bientôt ce fut le vicomte de Thouars Raimond qui, au camp près des Ponts-de-Cé, fit hommage au roi pour les domaines appartenant à sa famille tant en Poitou qu'en Anjou ⁵. Il reçut la promesse d'une rente de cinquante livres tournois, payable jusqu'au moment où il aurait recouvré son château de Mareuil ⁶. Guy de Thouars, seigneur de Tiffauges et neveu du vicomte Raimond, devint en même temps, à la requête de son oncle, l'homme lige de Louis IX ⁷. Raimond, par un acte daté de Thouars au mois de mai, avait prié le roi et la reine de transporter à son vassal Robert de Maulevrier une rente de cinquante livres à prendre sur les revenus qu'ils lui avaient constitués ⁸; Louis IX déclara, au camp des Ponts-de-Cé,

1. Arch. nationales, KK. 1064, fol. 272 v°; Du Chesne, *Hist. de la maison de Montmorency*, preuves, p. 92; Clisson, 30 mai 1230.

2. *Layettes*, II, 2068; juin 1230.

3. *Layettes*, II, 2065; juin 1230.

4. *Layettes*, II, 2053; Clisson, mai 1230.

5. *Layettes*, II, 2060: au camp près des Ponts-de-Cé, juin 1230, charte du vicomte de Thouars. — Arch. nationales, JJ. 26, fol. 346 r°, col. 2; charte de Louis IX.

6. *Layettes*, II, 2061; charte du vicomte. — Arch. nat., JJ. 26, 346 r°, col. 1-2; charte du roi.

7. Guy de Thouars, *Layettes*, II, 2062.

8. *Layettes*, II, 2055; Thouars, mai 1230.

qu'il ratifiait ce don ¹. Blanche de Castille pouvait se féliciter d'avoir anéanti, par ces traités, une partie des espérances que les Anglais fondaient sur la noblesse de l'Ouest.

Il ne pouvait être question de ramener le comte de Bretagne ; on le frappa. L'armée royale était sous les murs d'Ancenis, occupée sans doute au siège de cette ville, quand Blanche fit prononcer par ses prélats et ses barons la condamnation solennelle de Mauclerc. L'archevêque de Sens, les évêques de Chartres et de Paris, les comtes de Flandre, de Champagne et de Nevers, tous les grands seigneurs et les officiers de la couronne présents au camp français, déclarèrent que Pierre, pour ses forfaits envers le roi, était par leur jugement déchu du bail de Bretagne. En conséquence, les barons bretons et ses autres vassaux étaient déliés de leur hommage et de leur serment de fidélité ². Le roi, en notifiant cette sentence aux barons de Bretagne, leur rappela qu'eux et leurs ancêtres avaient toujours été fidèles au royaume, soucieux de son honneur ; il les mit en demeure de se rattacher à lui, et leur promit que, s'ils restaient dans le devoir, ils auraient lieu de s'en louer ³. Parmi tous ceux auxquels était adressée cette déclaration, André de Vitré fut sans doute le premier à ratifier la condamnation que venaient de prononcer les prélats et les barons français. Il fit hommage lige pour ses fiefs de Vitré et de Marcillé, tout en réservant les droits qu'auraient à leur majorité les enfants de Pierre de Dreux, Jean et Yolande, héritiers de la Bretagne. En revanche, le roi lui inféoda cinq cents livrées de terre, qui devaient lui être assignées soit en Normandie soit en Anjou, lui assura des dédommagements au cas où ses domaines lui seraient enlevés, en tout ou en partie, au cours de la présente guerre, lui promit de venir au secours de ses châteaux, s'ils étaient assiégés. Le connétable Mathieu de Montmorency jura, sur l'âme du roi, que son maître ne ferait pas la paix avec Pierre de Dreux sans l'assentiment d'André, et ne conclurait avec le roi d'Angleterre aucun traité qui dût le placer malgré lui dans l'hommage de ce prince. Mathieu prêta le même serment au nom de la régente ⁴. André de Vitré, à son

1. *Layettes*, II, 2063 ; ratification royale.

2. *Layettes*, II, 2056.

3. Archives nationales, AA. 60, dossier 1544 ; vidimus de pièces relatives à André de Vitré ; cinquième charte : au camp devant Ancenis, juin 1230.

4. Charte du roi, *Layettes*, II, 2057, et Arch. nat., AA. 60, sixième charte. — Charte d'André de Vitré, *Layettes*, 2058, et Arch. Nat., JJ. 26, fol. 236 r°, col. 1.

tour, promet de recevoir le roi et ses gens dans ses châteaux, « à grande et à petite force¹, » et de les y laisser, s'il le fallait, jusqu'au jour où les hoirs de Bretagne, arrivés à l'âge de vingt et un ans, auraient rempli leur devoir de vassaux².

Des historiens modernes³, sur la foi d'un texte qui semble perdu, ont raconté qu'après ce jugement la reine Blanche envoya Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, auprès des vassaux bretons, pour leur en faire part et traiter avec eux. Le fait est fort probable, mais il n'est pas vrai que tous les grands seigneurs de Bretagne se soient ralliés dès ce moment à la cause royale. L'armée française, maîtresse d'Ancenis⁴, s'avança vers Oudon, située à quelque distance, sur la rive droite de la Loire, et s'en empara; puis on investit Champtoceaux, en face d'Oudon, sur la rive gauche. Les défenseurs de cette place se rendirent; ils apportèrent leurs clefs au roi, qui leur fit grâce⁵.

L'occupation d'Oudon et de Champtoceaux était un assez modeste succès, mais Blanche de Castille, abandonnée en pleine guerre par une partie de ses vassaux, ne pouvait à ce moment rêver de grandes victoires. Dans une situation aussi grave, c'était beaucoup de ne pas reculer. Les nobles coalisés contre Thibaud de Champagne, au moment où le roi les avait convoqués à venir combattre les Anglais, avaient fait une trêve qui devait durer jusqu'à l'octave de la Saint-Jean (1^{er} juillet). A l'approche de ce terme, et à l'expiration des quarante jours pendant lesquels ils devaient au roi le service militaire, ils prirent congé de Louis IX, et malgré tous ses efforts et ses prières, retournèrent à leurs guerres privées. Le roi, qui se disposait à faire un

1. En grand ou en petit nombre.

2. *Layettes*, II, 2059.

3. Entre autres Le Baud, *Hist. de Bretagne*, in-f^o, 1638, p. 231, et *Chroniques de Vitré* (à la fin du même volume), p. 40.

4. En 1247, un paroissien de Saint-Jacques de Chinon se plaint de n'avoir pas été payé pour huit tonneaux de vin que l'échanson du roi lui avait achetés au prix de soixante livres, « apud Ancenis in exercitu domini regis. » Le fait visé par cette plainte remonte sans doute à juin 1230. *Historiens de France*, t. XXIV, p. 193, n. 1131.

5. Ces deux sièges ont été racontés par Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, XX, p. 318), *Chronique* (édit. Géraud, t. I, p. 180), et, d'après lui, par les *Grandes chroniques de France*, dites *Chroniques de Saint-Denis* (édit. Paulin Paris, t. IV, p. 239), puis par Guillaume Guiart. Roger de Wendover (édition Hewlett, t. II, p. 384) parle avec dédain de ce fait d'armes : « quoddam debile municipium Hodum appellatum obsedit. » Cf. Mathieu de Paris, édit. Luard, t. III, p. 195.

nouveau siège, dut tout abandonner pour suivre ses barons, les surveiller, et sauver si possible le comte de Champagne. Il rétrograda en Anjou, puis reprit le chemin de l'Île de France¹ ; avant la fin de juin il fut à Paris². Pierre Mauclerc reprit l'offensive et se mit en devoir d'assiéger Vitré³. Henri III avait entre ses mains Geoffroy de Lusignan, seigneur de Vouvant et de Mervent en Vendée ; il lui rendit la liberté moyennant la cession temporaire de ces deux places⁴. Aimery de Thouars, dont Geoffroy était le vassal, se porta garant de sa fidélité, et se mit lui-même au service de Henri III⁵. Une trentaine de chevaliers, entre autres Hervé et Pierre de Volvire, avaient été faits prisonniers soit par les Anglais, soit par Pierre de Bretagne : le roi d'Angleterre les élargit, après s'être assuré de leur fidélité⁶. La fortune allait-elle tourner ? On aurait pu le croire, en voyant les Anglais se flatter de ramener à leur cause l'ambitieux et intrigant comte de la Marche⁷. Le moment semblait venu pour Henri III de marcher droit devant lui, de pousser une pointe en pleine France. Il s'en garda bien. Les résolutions viriles n'allaient pas à son caractère, et d'ailleurs les conseils de son entourage ne le portaient pas à se risquer dans une entreprise dangereuse. En ce moment même on l'appelait en toute hâte du côté de la Gascogne, où le désordre continuait à régner⁸.

Sur le conseil de son justicier Hubert de Burgh⁹, le roi d'Angleterre résolut de passer dans le Poitou, et de s'avancer, en traversant cette province, jusqu'à ses possessions de Gascogne. Cette expédition, dans l'esprit de ceux qui l'avaient conseillée, devait avoir pour effet de rétablir l'influence anglaise entre la

1. Lettre de G. de Wulward à Raoul Nevil, évêque de Chichester et chancelier d'Angleterre (Shirley, *Royal and other historical letters*, t. I, p. 377-378). Roger de Wendover, t. III, p. 1 ; Philippe Mousket, vers 27988 ; chronique de Saint-Médard de Soissons (d'Achery, *Spicilegium*, in-4°, t. II, p. 794).

2. Cartulaire de Philippe Auguste, Arch. nat., JJ. 26, fol. 207, n° 145 bis.

3. Lettre de G. de Wulward.

4. *Ibid.*

5. Patent rolls, 38, 6 in dorso ; Rymer, édit. de 1816, p. 196.

6. Lettre de G. de Wulward. — Patent rolls, 38, 6 r° ; 18 juin 1230 : « Pro Herveo de Volurio et aliis militibus, de eorum deliberatione. » — Hommage d'Hervé de Volvire, Rymer (1816), p. 197, d'après les Rôles des lettres patentes, 38, 6 in dorso.

7. Lettre de G. de Wulward, Shirley, I, 177-178.

8. Geoffroy de Beauchamp à Henri III, Shirley, t. I, p. 367-368.

9. Roger de Wendover, édit. Hewlett, t. III, p. 6.

basse Loire et la Gironde. Elle ne présentait aucun danger. Blanche de Castille et son fils étaient loin ; la noblesse poitevine, intéressée, remuante, semblait portée à se rapprocher des Anglais ; dans l'armée de Henri III, on comptait bien sur la versatilité traditionnelle des seigneurs poitevins, et le sénéchal Raoul Fitz-Nicolas exprimait certainement les espérances de son maître, quand il écrivait au chancelier d'Angleterre : « Je crois que le
 « roi notre sire aura le plus grand nombre des seigneurs du
 « Poitou, qui viendront à son service, comme Geoffroy de Rancon,
 « Renaud de Pons, Itier de Barbezieux, Robert de Sablé, Aimery
 « de Rochechouart, Aimery de Thouars et Benoit de Mortagne.
 « Grâce à eux, le roi pourra chevaucher en sécurité par la terre
 « de Poitou jusqu'en Gascogne, et, s'il le faut, retourner ensuite
 « en Bretagne ¹. »

Le meilleur moyen de gagner les seigneurs poitevins à la cause des Anglais eût été d'infliger une bonne défaite aux troupes du roi de France. Henri III trouva plus prudent de négocier. Pendant son séjour à Nantes, il attira dans son parti Guillaume Maingot, seigneur de Surgères, et Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay ; en même temps, il conclut une trêve avec le vicomte de Brosse ². Le 1^{er} juillet 1230, il passa la Loire, puis il s'avança lentement à travers le Poitou, attirant, l'un après l'autre, à son service Renaud de Pons, Hugues de Tonnay, Guillaume de Mauzé, et tous les nobles dont Raoul Fitz-Nicolas avait prédit la soumission, prenant quelques garanties, mais surtout faisant de belles promesses, donnant beaucoup d'argent. Les Poitevins se faisaient payer cher ; cette guerre sans batailles coûtait autant qu'une autre, et pour regarnir ses coffres, Henri III empruntait à plusieurs de ses sujets gascons, à des Bordelais, à un Bayonnais, à un bourgeois de Dax, à l'évêque de Bazas ³.

De Pirmil, en face de Nantes, sur la rive gauche de la Loire, Henri gagna Montaigu, Luçon, Marans, Vandré, qu'il atteignit par un détour à l'est, ne pouvant passer sous les murs de la Rochelle. Il fut à Tonnay-Charente du 11 au 13 juillet, à Pons du 15 au 19 ou au 20. Après avoir traversé Plassac, les Anglais, pour la première fois depuis leur départ de Bretagne, rencontrèrent une

1. Shirley, *Royal and other historical letters*, t. I, p. 370-371 ; 8 juin 1230.

2. *Les préliminaires d'une invasion anglaise, etc.* (Bibliothèque de l'École des Chartes, 1893, p. 32-33). On trouvera dans cet article l'indication des pièces relatives aux négociations entre Henri III et les seigneurs poitevins.

3. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1893, p. 33-35.

résistance. La petite place forte de Mirambeau, située au sud de Plassac et dans la direction de Blaye, leur ferma ses portes ; il fallut la prendre ¹.

Mirambeau fut assiégée du 21 au 30 juillet. Aussitôt après l'avoir investie, Henri III s'adressa, pour avoir des renforts, à ses gens du gouvernement de Gascogne, qui étaient tout près. Les bourgeois de Saint-Macaire eurent ordre de venir au siège, et des convocations semblables furent expédiées, en même temps, aux habitants de plusieurs villes, entre autres Sainte-Bazaille et Bazas, aux gens des Franchises de Bazadois, à Hélié Rudel, sire de Bergerac, à Bernard de Rioux, aux chevaliers et bonnes gens d'Entre-deux-Mers. Le maire et la commune de Bordeaux furent avertis d'amener devant Mirambeau trois mangonneaux, ou deux au moins, et d'envoyer à leur prince, pour les arbalétriers, trente-mille de ses carreaux ². Bernard de Rioux prêta des machines de guerre, un trébuchet, deux tombereaux (*tumberellos*), deux mangonneaux, et Henri III dut s'engager à les lui rendre en bon état ; si ces engins venaient à être détériorés, le roi promettait de les acheter pour son compte, ou d'indemniser Bernard de Rioux d'après l'estimation faite par des tiers ³. Une forteresse de médiocre importance ne pouvait tenir tête longtemps à une bonne armée pourvue d'un matériel de siège suffisant. Après une résistance de quelques jours, la garnison finit par succomber sous les assauts des Anglais ; elle fut faite prisonnière en voulant se retirer ⁴.

Le roi d'Angleterre, maître de Mirambeau, continua sa marche vers la Gironde. A Blaye, le 2 août, il promit à Geoffroy de Rancon deux mille marcs pour l'attirer à son service et à son hommage ⁵. Au cours de cette campagne il avait remporté, en Aunis,

1. *Les préliminaires d'une invasion, etc.* (*ibid.*, p. 35-36). Nous avons démontré, dans cet article, que la ville assiégée par Henri III fut bien Mirambeau, et non Mirebeau. La première idée de cette rectification nous a été suggérée par M. Paul Guérin.

2. Public record office ; Close rolls, 41, 6 r^e (en bas) ; 21 juillet 1230 : « Teste rege apud Mirebel. » Le roi d'Angleterre avait des réserves de carreaux d'arbalète à Bordeaux, comme dans plusieurs autres de ses places fortes.

3. Patent rolls, 38, 4 r^e ; 26 juillet 1230 : « Pro Bernardo de Royl. ; » ce seigneur est appelé Bernard de « Ryous » dans la convocation du 21 juillet.

4. Roger de Wendover, III, 6, et, d'après lui, Mathieu de Paris, *Chronica majora*, III, 198.

5. Close rolls, 41, 5 r^e : « Pro Galfrido de Ranconio. » — « Teste rege apud Bleyve, secundo die augusti. »

un avantage sérieux en faisant occuper Oléron; cette île, que Henri III avait naguère inféodée au comte de la Marche, que Louis IX et Blanche de Castille avaient promise à ce même seigneur par le traité de Vendôme, devait rester quelque temps entre les mains des Anglais ¹.

Henri III passa la Gironde, gagna Bordeaux, mais y séjourna tout au plus une semaine. La Gascogne n'était pas sa base d'opérations, et s'il était venu, de si loin, visiter la capitale de ses domaines français, ce n'était que pour s'assurer en chemin la soumission du Poitou.

Rentré à Blaye le 10 août, il s'arrêta dans cette ville trois jours, puis il s'en retourna comme il était venu, s'arrêtant à peine à Pons, à Saint-Georges-des-Côteaux, à Tonnay-Charente ². Il s'agissait de regagner la Bretagne sans se faire prendre en flanc par le roi de France, qui était revenu vers l'ouest. En juillet, Louis IX était à Saint-Maixent, où il accorda une charte de commune aux bourgeois de Niort ³. Au mois d'août, on le trouve à Poitiers ⁴, occupé probablement à surveiller de loin les allées et venues des Anglais. Mais Hugues de Lusignan et d'autres partisans de Louis IX étaient plus près du chemin que suivait l'armée de Henri III. Le jour où les Anglais quittèrent Tonnay, un de leurs compagnons d'armes poitevins, Guillaume de Fouquebrune, fut attaqué et dépouillé par des « malfaiteurs » qui paraissent bien avoir été des coureurs du parti français ⁵. C'est par Surgères et Marans que Henri III parvint à Luçon, où il demeura du 24 août au 6 septembre; enfin, le 12 septembre, il termina en rentrant à Nantes sa peu glorieuse expédition ⁶.

A quoi lui avait servi cette promenade militaire? Pouvait-il au moins se dire qu'en quittant le Poitou il laissait en bonne situation ceux qui s'étaient compromis pour lui, dont il avait acheté à bon prix le dévouement peu sûr? Beaucoup d'entre eux devaient, après son départ, se trouver assez exposés. C'était le cas du vicomte de Rochechouart qui, entouré d'ennemis, avait fait à grands frais environner son château de fortes murailles, de tours

1. *Les préliminaires d'une invasion, etc.*, p. 37.

2. *Ibidem*, p. 38. Nous ne nous astreignons pas à indiquer ici les documents anglais d'après lesquels nous avons établi, ailleurs, la succession des événements.

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2070; Saint-Maixent, juillet 1230.

4. Archives nationales, JJ. 26, fol. 239 v°, pièce 270; août 1230.

5. Close rolls, 41, 4 r°.

6. *Les préliminaires d'une invasion, etc.*, p. 38-39.

et d'un fossé profond. Il écrivit à Henri III qu'il serait, sans son secours, incapable de tenir, si le roi de France venait dans le pays; il rappela en termes pressants ses dépenses, ses besoins d'argent, fit appel pour lui-même et pour son fils Aimery à la générosité de celui qui avait soulevé les Poitevins, sauf à se retirer ensuite en Bretagne ¹. Nous ne savons pas si Henri III lui fit parvenir des subsides. Le roi d'Angleterre n'était plus en état de tenir la campagne, et les résultats de son expédition étaient bien médiocres; sans avoir remporté aucun avantage sérieux, sans avoir engagé d'action importante, il en était réduit à conclure une trêve partielle, en attendant l'avortement définitif de son entreprise.

Le comte de la Marche, qui avait pour femme la mère de Henri III, et qui d'autre part était resté fidèle au roi de France, était le négociateur désigné d'une suspension d'armes. Entre lui et son beau-fils, la guerre n'avait pas été bien violente. Dès le 16 juillet, Henri avait écrit aux maîtres de ses galées, à Savary de Mauléon, au sénéchal Henri de Trumbleville, de laisser aller, avec leurs vins qu'on avait saisis, des marchands sujets de Hugues X ². Lors de son passage à Pons, le 15 août, il avait, à la demande du comte, entamé des pourparlers avec le roi de France; on devait rester en paix, au sud de la Loire, du 18 août au 1^{er} septembre. Le roi d'Angleterre pria le comte de Bretagne et les principaux de ses partisans poitevins de faire observer cette trêve, promettant de leur expliquer, quand il les verrait, les motifs qui l'avaient amené à la conclure ³. Le 26 août, il fit savoir qu'elle était prolongée jusqu'au 8 septembre ⁴; le 30, il écrivit encore à Savary de Mauléon pour lui ordonner de remettre en liberté les vaisseaux et les hommes du comte de la Marche qui étaient munis de sauf-conduits. Si le comte et ses gens commettaient des infractions à la trêve, Henri se réservait d'en faire justice en sa cour, devant laquelle Hugues voulait que ses hommes répondissent en pareil cas ⁵.

Ce n'est pas seulement par des paroles que le roi d'Angleterre montrait ses intentions conciliantes. Apprenant que deux cha-

1. Shirley, *Royal and other historical letters*, t. I, p. 383-384.

2. Close rolls, 41, 6 r^o; 16 juillet 1230.

3. Close rolls, 41, 5 in dorso : « Rex Petro duci Britannie, » etc. Lettre datée de Saint-Georges-des-Côteaux, le 17 août, relatant la négociation entamée le 15 août 1230.

4. Rymer, I, 198; 26 août 1230.

5. Close rolls, 41, 3 in dorso; 30 août 1230.

noines de Saintes ont été faits prisonniers de nuit, à Saint-Pierre d'Oléron, dans une maison où ils étaient logés, il se demande s'il ne convient pas de les mettre en liberté en raison de la trêve. Il écrit au connétable d'Oléron de leur faire avoir un délai pour le paiement de leur rançon et de lui envoyer, afin d'ouvrir une enquête, ceux qui ont opéré l'arrestation ¹. Trois jours plus tard, il donne des pleins pouvoirs pour régler tout ce qui concerne la trêve à son frère Richard, à Hubert de Burgh, au comte de Pembroke, au connétable de Chester et à Raoul Fitz-Nicolas ².

Henri III, rentré à Nantes, y séjourna du 12 au 23 septembre ³. Il retrouva la Bretagne en l'état où il l'avait laissée lors de son départ pour la Gascogne ; les grands seigneurs du pays, ou tout au moins quelques-uns des plus importants, étaient encore fidèles au parti de Pierre Mauclerc. Henri III eut soin de se les attacher ; il donna ordre à ses ministres de remettre le vicomte Alain de Rohan et Henri d'Avaugour en possession des fiefs que leurs pères avaient autrefois tenus en Angleterre et dont ils avaient été dépouillés à l'époque où Jean sans Terre avait perdu la Normandie ⁴. Les bonnes dispositions de la noblesse bretonne lui étaient plus que jamais nécessaires ; son armée se fondait. Les Anglais, confinés dans la péninsule, avaient beaucoup souffert de la chaleur pendant tout l'été ; la nourriture et les boissons qu'ils trouvaient dans le pays et auxquelles ils n'étaient pas accoutumés avaient occasionné des maladies ; les chevaux mouraient, les vivres étaient épuisés, l'argent dépensé. Les comtes et les barons, n'ayant pas occasion de se battre, se consolaient de leur inaction en faisant bombance « à la mode anglaise » ; quant aux simples chevaliers, ils en étaient réduits à vendre leurs chevaux et leurs armes pour mener une vie misérable ⁵. La chevalerie anglaise était ainsi décimée sans combattre ; le roi lui-même avait été malade, et le prince Richard, atteint à son tour, n'était pas encore guéri ⁶.

1. Close rolls, 41, 3 in dorso ; 3 septembre 1230.

2. Rymer, I, 198 ; Luçon, 6 septembre 1230.

3. Close rolls, 41, 2 in dorso ; Nantes, 23 septembre.

4. Close rolls, 41, 3 r^o ; 17 septembre 1230 : « Pro vicecomite de Rohan. » *Ibid.*, 1 r^o ; 14 octobre : « Pro Henrico de Avaugor ; » mandement relatif à l'hommage de ce seigneur et à la restitution de ses fiefs. — Close rolls, 42, 21 recto ; 28 octobre : « Pro Henrico de La Vagor. »

5. *Willelmi chronica Andrensis* (*Monumenta Germaniæ*, t. XXIV, p. 770). Roger de Wendover, édit. Hewlet, t. III, p. 7, et, d'après lui, Mathieu de Paris, *Chronica majora*, III, p. 199.

6. *Ex Walteri Gisburnensis cronica de gestis regum Angliæ* ; *Monumenta*

Au moment de quitter le Poitou, Henri III avait annoncé son intention de repasser en Angleterre avant la Saint-Michel, envoyé des commissaires dans les ports de son royaume pour s'assurer des vaisseaux nécessaires au transport des troupes et mandé à tous les patrons et marins de ses états de venir le rejoindre à Saint-Malo dès qu'ils auraient le vent favorable ¹. Bientôt on vit des nobles anglais demander et obtenir la permission de repasser la mer : Roger de Quincy, qui est tombé malade, est autorisé à s'en retourner, et avec lui plusieurs chevaliers de sa parente Marguerite de Quincy, comtesse de Winchester ²; la même mesure est prise en faveur de Henri de Hastings et de plusieurs autres ³. Henri III presse son propre départ; fidèle à ses procédés ordinaires, il fait arrêter les vaisseaux qui se trouvent à Saint-Malo et dans les ports voisins ⁴. En même temps il fait savoir que l'état de sa santé ne lui permet pas de rester en France pendant l'hiver, qu'il est d'accord sur la nécessité de son retour avec ses barons et le comte de Bretagne. C'est au havre de Saint-Gildas qu'il compte prendre la mer ⁵; le comte de Bretagne, le comte de Chester et de Lincoln, et Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, devront continuer la guerre ⁶. Une lettre du 2 octobre nous montre encore Henri III pressant l'arrivée des navires anglais ⁷.

Le 26 septembre, il écrit à tous ses chevaliers et sergents restés sur le continent que Guillaume le Maréchal est chargé de diriger en son absence les opérations militaires ⁸. Geoffroy de Lusignan est informé que les comtes de Bretagne, de Pembroke et de Chester ont ordre de veiller à ses intérêts et aux affaires des partisans que la couronne d'Angleterre conserve en France ⁹. Henri III promet des subsides et donne des garanties à ceux qu'il charge

Germaniæ, XXVIII, p. 637. — Lettre de Henri III à Hugues de Lusignan : Shirley, *Royal letters*, t. I, p. 385; 29 septembre.

1. Patent rolls, 38, 3 r^o; Marcuil, au nord de Luçon, 6 septembre 1230 : « De navibus. »

2. Close rolls, 41, 3 in dorso; 16 septembre.

3. Close rolls, 41, 3 in dorso; 17 septembre.

4. Patent rolls, 38, 3 in dorso; 17 septembre : « Rex ballivis portus de Sancto Maclovio, » etc.

5. Patent rolls, 38, 3 recto; 16 septembre : « De navibus faciendis venire usque Sanctum Gildasium. »

6. Shirley, I, p. 385.

7. Patent rolls, 38, 2 r^o; 2 octobre 1230 : « De navibus faciendis venire usque Sanctum Gildasium. »

8. Patent rolls, 38, 3 r^o; 26 septembre 1230.

9. Shirley, I, 385; 29 septembre.

de le remplacer. Mille marcs sont attribués au comte de Chester pour soutenir la guerre ¹. Guillaume le Maréchal se réserve la faculté de retourner en Angleterre au moment du carême, s'il consent à rester en Bretagne jusqu'à cette époque; on lui promet que s'il meurt avant d'avoir repassé la mer, son frère Richard héritera de lui sans contredit ². Henri III s'engage à laisser à Pierre Mauclerc quatre cents chevaliers et cent sergents à cheval ³, et même, d'après un historien, cinq cents chevaliers et mille sergents ⁴. Il est convenu que le comte de Chester et Guillaume le Maréchal pourront attirer au service du roi d'Angleterre tous ceux qu'ils voudront, sans risquer d'être désavoués ⁵, et le comte de Bretagne reçoit plein pouvoir de conclure des trêves avec Louis IX ⁶. C'est lui qui est le véritable chef du parti anglais en France; il se rend de plus en plus nécessaire; Henri III, toujours besogneux, a recours à la générosité intéressée de cet habile et puissant allié qui lui avance six mille marcs ⁷.

Ainsi Henri III laissait à d'autres la suite de cette guerre qu'il avait si mal engagée. Le 23 septembre il partit de Nantes ⁸; après un arrêt de six jours à Redon, il se dirigea vers les côtes du nord, passant par Guer, Saint-Méen, Jugon, Saint-Brieuc, Guingamp, Pabu, Tréguier, Lannion, Morlaix. Le 25 octobre au plus tard il fut à Saint-Pol-de-Léon; il s'y trouvait encore le lendemain. Enfin, après avoir ordonné de remettre en liberté les vaisseaux de

1. Patent rolls, 38, 3 r°; 26 septembre 1230 : « Pro comite Cestrie. »

2. Patent rolls, 38, 3 r°; 25 septembre : « Pro comite Marescallo. »

3. Rymer, I, 198; 23 septembre.

4. Roger de Wendover, III, 7; Mathieu de Paris, III, 199.

5. Rymer, 198; 27 septembre.

6. Patent rolls, 38, 2 r°; 8 octobre 1230 : « De treugis capiendis. »

7. Rymer, I, 198; 26 septembre 1230. — Lettre du 8 octobre relative au même sujet, Patent rolls, 38, 2 r° : « Comes Britannie. » Le 10 mars 1232, Henri III était encore le débiteur de Pierre Mauclerc; Patent rolls, 41, 8 r° : « De debito quod rex debet Petro comiti Britannie. »

8. *Les préliminaires d'une invasion, etc.*, p. 43-44. L'itinéraire de Henri III à son départ de Bretagne, tel que nous l'avons établi dans cet article, doit être corrigé en deux points. D'après de savantes observations qu'a bien voulu nous adresser M. de La Borderie, la localité de Saint-Pabu, dont parlent à cette occasion les documents anglais, est Pabu, à la porte de Guingamp et au nord de cette ville. Quant au nom de Saint-Tudual, mentionné par deux lettres de Henri III, il sert à désigner Tréguier, ainsi nommée à cause de son patron et du vocable de sa cathédrale. Henri III y a séjourné du 13 au 18 octobre 1230; M. de La Borderie remarque, non sans raison, que le roi d'Angleterre n'aurait eu aucun motif de rester aussi longtemps dans le petit village qui aujourd'hui porte le nom de Saint-Tudual.

Saint-Malo et autres bâtiments bretons saisis en prévision de son passage, il mit à la voile et se dirigea sur Portsmouth, où nous le retrouvons le 28 octobre 1230.

Henri n'avait guère lieu d'être fier quand il rentra dans ce port qu'il avait quitté, quelques mois auparavant, plein d'une arrogante espérance. Sa situation était peu satisfaisante; celle de ses partisans français l'était bien moins encore. Aimery de Thouars, sire de la Roche-sur-Yon, ne tarda pas à lui faire savoir qu'il était en détresse¹. Un autre de ses fidèles, Renaud de Pons, lui écrivit que pour se protéger contre le roi de France il avait dépensé beaucoup d'argent à fortifier sa ville. Il lui fallait de nouveaux fonds pour mettre ses places en état de défense. Renaud suppliait le roi d'Angleterre de ne pas le laisser à la merci de ses ennemis : « La reine de France, » disait-il en terminant, « a déclaré, devant le comte de la Marche et Geoffroy de Rancon, qu'elle me déshériterait, ou que le roi perdra la France². »

Tandis que la grande entreprise de Henri III aboutissait à un piteux échec, les barons coalisés contre le comte de Champagne se voyaient, eux aussi, contraints de renoncer à leurs espérances. C'est pour abattre Blanche de Castille qu'ils avaient voulu perdre Thibaud, et la régente avait eu assez d'énergie pour sauver son vassal.

On sait, par une lettre de l'évêque de Langres à ses chanoines, que le 9 mai 1230 le duc de Bourgogne et le comte de Champagne étaient prêts à en venir aux mains³; mais à ce moment les Anglais avaient débarqué; les grands, appelés par Louis IX à repousser cette invasion, avaient ajourné l'exécution de leur vengeance contre Thibaud, consenti une trêve, et pris le chemin de l'Anjou. Puis, à l'expiration des quarante jours pendant lesquels ils devaient au roi le service militaire, ils avaient quitté l'armée royale pour retourner à leur guerre de Champagne. Thibaud IV avait dû les suivre; le roi et Blanche de Castille, eux aussi, s'étaient hâtés de rentrer à Paris pour surveiller de près les graves événements dont l'est du royaume allait être le théâtre. La situation du comte était effrayante, presque désespérée. Beaucoup de ses vassaux étaient de cœur avec les coalisés, auxquels ils allaient bientôt livrer leurs châteaux⁴. Thibaud en était réduit à se fier

1. Shirley, *Royal letters*, I, 386.

2. Shirley, I, 386-387.

3. *Gallia christiana*, t. IV, Preuves, col. 204.

4. *Récits d'un ménestrel de Reims*, n. 341. — *Willelmi chronica Andrensis*; *Mon. Germaniæ*, t. XXIV, p. 770.

de préférence aux gens des villes et des campagnes ¹ et à déclarer, en un jour de détresse, que Blanche de Castille était sa seule espérance ².

De part et d'autre on se préparait à une campagne qui s'annonçait comme décisive. Tandis que Thibaud, allié au comte de Flandre, au duc de Lorraine, au comte de Chalon, autorisait Érard de Brienne à construire une forteresse à Bagnoux ³, le duc de Bourgogne se tenait à Châtillon-sur-Seine ⁴, prêt à se porter, à travers la Champagne, à la rencontre de ses alliés ⁵. C'est en effet du côté du nord que le comte de Champagne était surtout menacé ; là se trouvait la grande armée des coalisés, avec le comte de Boulogne, les comtes de Guines et de Saint-Pol, Enguerrand de Coucy, Robert de Courtenay, et probablement les comtes Robert de Dreux et Jean de Maçon, frères de Pierre Mauclerc. Leur autre frère, l'archevêque de Reims, tenait ouvertement le parti des coalisés. Enfin les états de Thibaud étaient exposés, du côté de l'est, aux attaques du comte de Bar.

La Champagne, menacée de trois côtés à la fois, n'avait guère de défenses naturelles. Au nord, sur la Vesle, Thibaud possédait, à Fismes, un château capable de soutenir un siège ; puis, après un espace découvert, les envahisseurs devaient se trouver en face de la Marne, sur laquelle étaient Vitry, Épernay, Damery, Reuil, Port-à-Binson, Château-Thierry. En arrière de cette rivière se trouvait, non loin de Vertus, la redoutable place forte du Mont-Aimé ; puis, passant à Sézanne, on arrivait à Provins, que le comte avait pourvu de nouvelles défenses ⁶. Du côté de la Bourgogne, les états de Thibaud étaient protégés d'abord par Chaource et Saint-Florentin, et en second lieu par la ligne de la Seine, que garnissaient Bar-sur-Seine, Troyes, Bray-sur-Seine et Montereau-faut-Yonne ⁷.

1. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germanie*, t. XXIII, p. 929, ligne 35.

2. *Chronique rimée dite de Saint-Magloire* (*Historiens de France*, t. XXII, p. 83).

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2069; 28 juillet 1230.

4. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, IV, catalogue, 1982; juillet 1230. — *Ibidem*, 1987; 30 juillet.

5. Joinville (éd. de 1874), n. 83.

6. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. V, catalogue, n. 2063.

7. L'histoire si compliquée de cette guerre n'est bien connue que depuis le récit que M. d'Arbois de Jubainville en a donné; nous avons dû nous borner à suivre pas à pas ce récit. M. d'Arbois de Jubainville a connu tous les documents vraiment importants qui concernent la lutte de Thibaud de

Les coalisés du nord, sous les ordres de Philippe Hurepel¹, se réunirent à la frontière septentrionale du comté de Champagne, vraisemblablement à Braisne, domaine patrimonial de la maison de Dreux², et se portèrent sur Fismes, où commandait Simon de Tréloup, et qui leur résista³. Ils passèrent outre et marchèrent vers la Marne, en épargnant les villages, les maisons et les châteaux des nobles, tandis qu'ils s'en prenaient aux biens des monastères; c'est ainsi qu'ils saccagèrent, entre la Vesle et la Marne, Sergy, Favières, et quelques possessions appartenant à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons⁴. Les historiens du temps s'accordent à dire qu'ils commettaient de grands ravages⁵. Thibaud IV avait fait détruire une arche du pont de Binson, dont ils auraient pu se servir pour franchir la Marne; le pont, ainsi coupé, avait été fortifié et pourvu d'une garnison sous le commandement du comte Hugues de Rethel; c'était une forte position, que sans doute il eût été dur d'aborder de front; mais le comte de Saint-Pol, remontant la rivière, se dirigea sur Reuil, où il la passa malgré la résistance d'une dizaine de chevaliers. A cette nouvelle, le comte de Rethel abandonna Binson et prit la fuite; aussitôt les coalisés franchirent la Marne, qui alors était basse⁶, puis ils la remontèrent, dévastèrent et rançonnèrent Damery⁷, et s'emparèrent d'Épernay, à laquelle ils mirent le feu, si tant est que le comte de Champagne ne l'eût pas lui-même fait incendier⁸. Thibaud en était réduit à livrer aux flammes celles de ses villes qu'il ne pouvait défendre : Vertus et Sézanne furent ainsi brûlées, soit

Champagne et des barons; il a surtout mis les faits à leurs places et apporté la lumière dans ce chaos au milieu duquel ses devanciers, Le Nain de Tillemont entre autres, s'étaient perdus.

1. *Chronique de Sainte-Catherine du Mont, Historiens de France*, XXIII, p. 398; *Willelmi chronica Andrensis, Monumenta Germaniæ*, XXIV, p. 770.

2. D'Arbois de Jubainville, IV, p. 243.

3. *Idem*; *Récits d'un ménestrel de Reims*, 342-343; Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, XXIII, p. 926.

4. *Chronicon S. Medardi Suessionensis*, d'Achery, *Spicilegium*, éd. in-4°, t. II, p. 794.

5. *Chronique de Sainte-Catherine du Mont*, loc. cit.; Guillaume d'Andres, loc. cit.; *Le ménestrel de Reims*, n. 346; Roger de Wendover, t. III, p. 1 et 2, et Mathieu de Paris, III, 196.

6. *Le ménestrel de Reims*, n° 342-345.

7. *Idem*, 345; *Chronique de S. Médard*, dans le *Spicilegium* de d'Achery, in-4°, II, 795.

8. *Le ménestrel*, 345; *Chronique de Fécamp (Histor. de France, t. XXIII, p. 429)*.

par lui, soit par ses ennemis¹; il avait dû se contenter de concentrer la résistance en quelques points. Le Mont-Aimé, près de Vertus, avait une forte garnison qui tint bon; le comte lui-même attendit les coalisés sous les murs de Provins. C'est là sans doute qu'il livra bataille; mais le sort lui fut contraire: treize de ses chevaliers périrent dans l'action, et l'on prétend que deux cents furent faits prisonniers. Thibaud prit la fuite, poursuivi dans sa déroute par des partis ennemis qui le ramenèrent jusque sous les murs de Paris, où il se réfugia².

Il semblait que la partie fût gagnée pour les adversaires du comte Thibaud; ils avaient traversé victorieusement la Champagne, et se trouvaient près de tendre la main au duc de Bourgogne et à leurs alliés du sud; Thibaud était en fuite, séparé de Troyes par l'armée qui venait de le battre. Mais les défenseurs du Mont-Aimé occupaient au cœur du pays une position restée jusqu'alors inexpugnable, d'où ils sortaient pour couper les communications entre l'armée des barons et Reims. C'était en effet de cette ville que les envahisseurs tiraient leurs principales ressources, et en interceptant les convois de subsistances que l'archevêque Henri de Dreux envoyait à ses alliés, on était sûr de les mettre dans un grand embarras³. Les barons, à court de vivres, rentrèrent en Champagne, se répandirent par le pays et se mirent à ravager de plus belle, démantelant les châteaux, brûlant les villages et les villes, coupant les vignes et les arbres fruitiers, et ne laissant debout que les églises⁴. Leurs courses les amenèrent devant Ramerupt, sous les murs de laquelle ils passèrent quinze jours⁵.

Le comte de Champagne, réduit à ses seules ressources, aurait été perdu; mais tandis que Philippe Hurepel promenait le fer et la flamme entre la Marne et la Seine, Ferrand de Portugal, avec ses Flamands, s'était de nouveau jeté sur le comté de Boulogne⁶. D'autre part, l'un des principaux parmi les coalisés, le comte Henri de Bar, accorda le 4 août, à la prière de son ami Érard de Chassenay, une trêve au comte Thibaud et au duc de Lorraine; cette suspension d'armes devait durer du 6 au 29 août inclusive-

1. Les mêmes.

2. Roger de Wendover, III, p. 1-2, et d'après lui, Mathieu de Paris, III, p. 196. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 245-246.

3. *Le ménestrel de Reims*, n. 346.

4. Roger de Wendover, t. III, p. 2, et Mathieu de Paris, t. III, p. 196.

5. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 248.

6. Philippe Mousket, vers 27997; *Johannis Longi chronica Sancti Bertini (Monumenta Germaniæ, scriptores, t. XXV, p. 836)*.

ment, mais l'effet en était fort atténué par une clause qui réservait à Henri de Bar et à Mathieu de Lorraine la faculté de se porter librement, l'un au secours des barons, l'autre à l'aide de Thibaud ¹. Les envahisseurs, pour en finir avec leur ennemi, voulurent s'emparer de Troyes : ils y furent devancés par le sénéchal de Champagne Simon de Joinville ; ce seigneur, qui avait réuni ses gens, se porta en une seule nuit, par une marche forcée, de Joinville à Troyes. Les coalisés, voyant leur coup de main manqué, s'en allèrent camper à gauche de la Seine, dans des prairies qui avoisinaient Isle-Aumont. Ils y firent leur jonction avec le duc de Bourgogne ².

Tout fut bientôt changé par l'arrivée de la reine. Blanche de Castille, revenue du Poitou, approchait avec Louis IX, à la tête d'une grande armée ³. Elle s'en vint camper à quatre lieues de Troyes ; de là elle fit défense au comte de Boulogne et à ses alliés de faire tort au comte de Champagne, vassal du roi, offrant à ceux qui auraient à se plaindre de Thibaud de venir exposer leurs griefs à son fils. Les barons protestèrent qu'ils ne plaideraient pas, et quelques-uns poussèrent l'insolence jusqu'à déclarer que c'est coutume de femme de préférer à tout autre le meurtrier de son mari. Cependant la présence du roi leur donnait à réfléchir ; ils le prièrent de se retirer, offrant de livrer bataille au comte de Champagne et au duc de Lorraine avec trois chevaliers de moins que n'en auraient leurs deux ennemis. Une telle proposition ne pouvait être prise au sérieux par la reine : elle fit répondre qu'on ne s'attaquerait pas aux gens du roi sans qu'il y fût de sa personne. Les barons, de plus en plus intimidés, envoyèrent dire que si le roi le voulait, ils feraient volontiers entendre raison à la reine de Chypre, dont ils affectaient de servir les prétentions en dépouillant Thibaud ; mais l'acceptation de cette offre n'était compatible ni avec les droits de la couronne, ni avec la dignité royale. La régente ne pouvait admettre que les injustes prétentions de la reine de Chypre à la succession champenoise fussent discutées par des rebelles et les armes à la main. Elle signifia aux coalisés que le roi n'accepterait aucune paix, et ne permettrait pas à Thibaud d'y consentir, avant qu'on eût évacué le comté de Champagne.

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. IV, *Preuves*, col. 442. D'Arbois de Jubainville, t. V, n. 2053.

2. Joinville, éd. de 1874, n. 84 ; d'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 248.

3. *Le ménestrel de Reims*, n. 348 et suiv. ; Joinville, n. 85.

Cette fière attitude produisit sur l'esprit du comte de Boulogne un effet salutaire; il se souvint qu'il était le premier prince du sang, et s'aperçut enfin qu'en le mettant à leur tête, les grands, peu soucieux de ses intérêts, n'avaient songé qu'à ébranler à leur profit l'autorité royale. Il déclara sans détour à ses confédérés qu'on ne pouvait, sans se parjurer envers le roi, continuer, malgré sa défense, à combattre le comte de Champagne : le roi était son neveu, fils de son frère, et son seigneur ligo; Hurepel était décidé à quitter l'alliance des barons pour se ranger au parti de son souverain. Les grands eurent beau protester qu'il leur avait manqué de parole, qu'il aurait sa paix avec la reine et qu'eux y perdraient leurs terres : « Au nom de Dieu, » répondit le comte de Boulogne, « mieux vaut folie laisser que folie poursuivre ¹. » Et sans plus tarder il écrivit à la reine qu'il était prêt à se soumettre, vint la trouver et conclut une trêve ². La guerre de Champagne était finie; les coalisés se retirèrent d'Isle-Aumont à Jully-sur-Sarce, puis à Chaource, et enfin à Laigne, sur les terres du comte de Nevers ³. Il ne leur restait plus qu'à se séparer : chacun regagna ses domaines. Dans ce mouvement de retraite, les grands firent enfin capituler Fismes; ils minèrent le château et y mirent le feu. « Mais la tour estoit si bonne, » dit le ménestrel de Reims, « qu'oncques ne s'en desmenti, et encore tient ⁴. »

Le roi se trouvait à Compiègne au mois de septembre ⁵, quand il fit la paix avec son oncle. Le comte de Boulogne obtint tout ce qu'il voulut ⁶; on l'indemnisait des pertes que lui avaient causées les incursions du comte de Flandre ⁷; d'autres compensations ou d'autres avantages lui furent sans aucun doute assurés, mais nous ne les connaissons pas. On ne sait pas non plus si Philippe Hurepel, à Compiègne, traita d'accord avec ses confédérés, ou s'il négocia seulement pour son propre compte. Un historien rapporte qu'en septembre le roi de France et Blanche de Castille tinrent avec les barons une conférence pour la paix, que Thibaud de Champagne, en vertu des conventions alors

1. *Le ménestrel de Reims*, n^o 349-351.

2. *Idem*, 350-351; Philippe Mousket, vers 28007-28012.

3. Joinville, éd. de 1874, n. 86.

4. *Le ménestrel de Reims*, n. 343; *Chronique de Fécamp (Historiens de France, t. XXIII, p. 429)*; d'Arbois de Jubainville, IV, 243, note.

5. *Mansiones et itinera (Historiens de France, t. XXI, p. 409)*.

6. Philippe Mousket, v. 28015.

7. Teulet, *Layettes*, II, 2227, acte de janvier 1233, faisant allusion à la paix de Compiègne.

arrêtées, fut astreint à se croiser pour aller en Terre-Sainte avec cent chevaliers; que Louis IX et sa mère jurèrent de rendre à chacun ses droits et de faire justice à tous leurs hommes selon les justes coutumes¹. Il est certain que le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, usa de son influence pour aider au rétablissement de la paix²; d'autre part nous savons, par une déclaration de Philippe Hurepel, que le 25 septembre 1230 les comtes de Boulogne et de Champagne furent constitués arbitres par leurs amis et leurs partisans, qui s'en remirent « haut et bas » à leur décision. Le même acte établit qu'à ce moment Philippe Hurepel avait déjà fait sa paix avec Ferrand de Portugal, et que le comte de Chalon avait accepté la médiation des deux arbitres; Philippe et Thibaud devaient faire observer les conditions de la paix que le comte de Chalon avait faite avec le duc de Bourgogne et sa mère, la duchesse douairière Alix de Vergy, et le comte s'engageait à prêter hommage au duc. Enfin le comte de Bar et le duc de Lorraine, qui s'étaient réconciliés à Vitry, promettaient de se soumettre, pour les contestations ultérieures, à l'arbitrage des comtes de Boulogne et de Champagne; si ces derniers n'étaient pas du même avis, la reine devait décider en dernier ressort³.

En conséquence, le 12 décembre 1230, Philippe Hurepel et Thibaud IV prononcèrent leur sentence arbitrale entre le duc de Lorraine et le comte de Bar. Il fut convenu, entre autres choses, que le pont et la forteresse de Pont-à-Mousson, qui étaient au comte de Bar, seraient reconstruits, et que le comte de Champagne paierait la moitié de cette réparation; le prix devait en être fixé par Thibaud et Philippe Hurepel, sur le dit de charpentiers et de maçons qu'ils enverraient sur place; en cas de dissentiment à ce sujet, on devait s'en remettre à l'avis du commissaire délégué par la reine⁴. Le comte de Champagne paya de plus des indemnités à diverses autres personnes; Thomas de Coucy, frère du sire de Coucy Enguerrand III, avait été de ses ennemis au

1. Roger de Wendover, t. III, p. 7, et Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. III, p. 198-199.

2. *Chronique de Sainte-Catherine-du-Mont (Historiens de France, XXIII, p. 398).*

3. Bibliothèque nationale, 500 Colbert, vol. 26, fol. 266 r°-v°; d'Arbois de Jubainville, *catalogue*, t. V, n. 2060. Pour toutes ces négociations, on doit s'en tenir à l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 252-253.

4. *Layettes*, II, 2081; d'Arbois de Jubainville, t. V, *catalogue*, n° 2073; 12 décembre 1230.

moins lors de la première guerre ¹, et les Champenois avaient ravagé, près de Provins, des terres qu'il tenait du comte de Re-thel; Thibaud paya, de ce chef, au comte de Re-thel, trois cents livres, dont Thomas lui donna quittance ². On sait aussi que Robert d'Auvergne, archevêque de Lyon, obtint du comte de Champagne, évidemment à titre de dommages-intérêts, la promesse de trois mille marcs d'argent, et qu'en février 1233 une partie de cette somme avait été payée ³.

Le comte de Dreux, comme ses alliés de la veille, avait repris avec le roi ses rapports normaux de vassal à suzerain ⁴, et tout était rentré dans l'ordre, quand au mois de décembre 1230 Louis IX tint sa cour à Melun; il y rendit, au sujet des Juifs et de l'usure, une ordonnance qui fut souscrite par Philippe Hurepel, Thibaud de Champagne, le comte de la Marche, le duc de Bourgogne, le connétable Amaury de Montfort, le bouteiller de France Robert de Courtenay, les comtes de Bar, de Saint-Pol, d'Eu, de Chalon, le vicomte de Limoges, Enguerrand de Coucy, Archambaud de Bourbon et ses frères Guillaume et Guy de Dampierre, Jean de Nesle et Guillaume de Vergy. Parmi ceux qui scellèrent l'acte royal se trouve encore Jean de Braisne, comte de Vienne et de Mâcon, frère du comte de Bretagne ⁵.

Le rétablissement de la paix entre Thibaud IV et ses ennemis devait avoir pour résultat l'insuccès définitif des Anglais. Henri III n'avait quitté le continent qu'après avoir assisté de loin à la soumission de Philippe Hurepel et de ses alliés; pour reprendre les anciens domaines de sa famille, il avait compté sur la révolte de la grande noblesse française, et cette révolte était apaisée; sa mauvaise santé, qu'il avait alléguée pour s'en retourner en Angleterre, n'était pas la véritable raison de son départ; c'étaient les progrès de son ennemie et l'état de ses affaires qui lui donnaient à réfléchir: il avait perdu confiance. Toujours hésitant, il ne sut ni s'avouer à lui-même qu'il lui fallait remettre à des temps meilleurs ses projets de revanche, ni faire, pour reprendre l'avantage, un effort que ses sujets n'étaient pas disposés à

1. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ*, scriptores, XXIII, 924.

2. D'Arbois de Jubainville, V, n. 2072; 11 décembre 1230.

3. *Idem*, 2226; février 1233.

4. *Layettes*, II, 2084.

5. *Layettes*, II, 2083; Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ*, scriptores, XXIII, 927.

seconder. Sans aller jusqu'à de grands sacrifices, il continua pourtant à faire tuer des gens et à dépenser l'argent de son trésor pour cette guerre de Bretagne qui ne pouvait aboutir.

Dans le courant de novembre, il réunit à Porchester de grosses sommes, destinées à être envoyées outre-mer ¹; cinq mille marcs y avaient été déposés, dont trois mille six cents quatre-vingts furent envoyés à Pierre Mauclerc, et trois cent vingt à Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, « pour soutenir la guerre du roi ². » Un autre envoi d'argent eut lieu au mois de juin suivant, et l'on y joignit une cargaison de carreaux d'arbalète ³. Il fallait aussi des renforts en hommes, et, vers la fin de l'hiver, le roi d'Angleterre écrivit à plusieurs de ses vicomtes de faire venir à Londres, dans le mois qui suivrait Pâques, tous les sergents pourvus d'un haubert et d'un bon cheval qui voudraient servir à sa solde sur le continent ⁴. Henri se montrait généreux envers les chevaliers qui se dévouaient en Bretagne à une tâche ingrate; l'un d'eux obtient, pour la durée de son service, la jouissance d'un manoir ⁵; Pierre Mauclerc est remis en possession d'autres manoirs, faisant partie de ses fiefs anglais ⁶.

En même temps, le gouvernement anglais prend des mesures générales pour arrêter à leur débarquement, s'ils viennent en Angleterre, tous les sujets et agents de Louis IX; Richard le Maréchal, héritier du comté de Pembroke, leur est assimilé parce qu'il est l'homme lige du roi de France ⁷. Son frère, le comte Guillaume, vient de lui laisser en mourant des droits de succession incontestables; mais avant de lui délivrer ses fiefs, Henri III veut savoir s'il entend se retirer de l'hommage qu'il a prêté à un prince ennemi ⁸.

Après la mort de Guillaume le Maréchal, les troupes anglaises restées en Bretagne eurent pour chef le comte de Chester. Ce

1. Close rolls, 42, 20 r^e (en haut); 15 novembre 1230 : « De thesauro regis custodiendo apud Porecestre. »

2. Close rolls, 42, 20 in dorso; mandement à Hugues de Saint-Philibert.

3. Close rolls, 42, 10 r^e; 10 juin 1231 : « De quarellis liberandis. »

4. Close rolls, 42, 10 in dorso; 3 mars 1231.

5. *Ibid.*, 17 r^e; 13 février 1231 : « Pro Hereberto filio Mathei. »

6. *Ibid.*, 17 r^e; 5 février 1231 : « Pro comite Britannie, de maneriis de Ketelberghe et Netlestede. »

7. Close rolls, 42, 15 in dorso; 15 avril 1231 : lettres aux baillis de Winchelsea et d'un grand nombre de ports, au justicier et au comte de Cornouailles.

8. *Annales de Osencia (Annales monastici, éd. Luard, IV, 72)*. — Rymer, I, 199; 25 mai 1231.

seigneur s'était fait rendre par Pierre Mauclerc la forteresse de Saint-James-de-Beuviron qui lui revenait du chef de sa femme. Il l'avait approvisionnée et mise en état de défense ¹. Les Anglais firent sous ses ordres une chevauchée en Anjou; ils parcoururent ce pays pendant quinze jours, s'avancèrent au sud de la Loire, détruisirent Gonnord, dont le château fut pris et rasé, revinrent au nord d'Angers où ils s'emparèrent de Châteauneuf-sur-Sarthe, qui fut brûlée. Peu de temps après cette expédition, le comte de Chester fit une pointe du côté de la Normandie et incendia la petite ville de Pontorson, dont le château fut abattu ².

Malgré ces avantages, la situation du comte de Bretagne empirait; la noblesse de ses états tournait au parti français et, à partir de janvier 1231, les efforts du gouvernement royal pour la détacher de Mauclerc obtinrent un plein succès. Pour rassurer sur l'avenir ceux qu'on gagnait ainsi, on les autorisait à stipuler dans leurs actes d'hommage une réserve en faveur des héritiers de Bretagne dont les droits devaient être respectés quand ils auraient atteint leur majorité. C'était un excellent moyen de perdre Pierre Mauclerc tout en épargnant les sentiments des Bretons. C'est ainsi qu'Olivier de Coëtquen se soumit au roi de France ³, que Raoul de Fougères lui livra son château; le roi, par cette convention, acquérait le droit de mettre à Fougères une garnison, grande ou petite, à son gré, suivant le conseil d'André de Vitré; par contre, il promettait d'entretenir à ses gages trente chevaliers du sire de Fougères, soit dans cette place forte, soit ailleurs, jusqu'à la fin de la guerre et à la majorité de l'héritier de Bretagne; Raoul était autorisé à tenir garnison dans son château, mais en laissant le commandement aux gens du roi, qui de son côté promettait de secourir la place en cas de siège, et de ne faire aucune paix, aucune trêve par laquelle Raoul de Fougères fût exposé à retomber dans l'hommage du roi d'Angleterre ou de Pierre Mauclerc. Raoul promit encore de faire jurer à ses chevaliers qu'ils seraient contre lui jusqu'à pleine satisfaction, s'il manquait à ses engagements; son oncle Foulques Paynel, naguère si hostile à la France, se porta caution pour lui ⁴.

1. Roger de Wendover, III, 6, et d'après lui Mathieu de Paris, *Chronica majora*, III, 198.

2. Roger (III, p. 8), et Mathieu (III, p. 200).

3. D. Morice, *Hist. de Bretagne*, Preuves, t. I, col. 873; 31 janvier 1231.

4. *Layettes*, t. II, 2128; Athis-sur-Orge, mars 1231. — *Ibid.*, 2129 : lettres de Foulques Paynel. — Lettres du roi sur le même sujet; Arch. nat., JJ. 26, 236 v°.

Bientôt ce furent Guiomar de Léon ¹ et Henri d'Avaugour, chef de la maison de Penthievre ², qui, après avoir prêté hommage à Louis IX, entrèrent à son service, l'un avec quinze chevaliers, l'autre avec vingt-cinq, et reçurent en prévision de la guerre des promesses d'argent. Henri d'Avaugour obtint, pour la durée de la guerre, le château du Guarplie ou du Guesclin, non loin de Cancale, et donna ses deux fils en otages. Si le roi ne pouvait avoir la disposition de ce château, qui se trouvait alors entre les mains de Dreu de Mello, il était tenu de donner au seigneur d'Avaugour un autre lieu sûr, où il pût se retirer avec sa femme et tous les siens. Avant de partir avec l'armée royale qui venait de se réunir à Vincennes, Henri d'Avaugour reconnut, en effet, qu'il avait reçu la garde du château du Guarplie et qu'il était tenu de le rendre à toute réquisition ³.

Tanguy, fils de Tanguy ⁴, vassal de Guiomar de Léon, fit hommage à son tour, ainsi que Raoul du Tillay dont on reconnut les bons et fidèles services en lui rendant des fiefs que Philippe Auguste lui avait donnés à tenir « aux us et coutumes de Normandie ⁵. » Alain d'Acigné, qui était également au service du roi, reçut à charge d'hommage lige quarante livrées de terre ⁶. Enfin, parmi ceux qui se rallièrent à la cause royale, on nomme encore Geoffroy de Châteaubriand, Gédouin de Dol, Geoffroy d'Ancenis et Richard le Maréchal ⁷. Le roi Henri III punit de son mieux ces désertions, et les représailles lui étaient faciles quand ceux qui l'abandonnaient avaient des fiefs en Angleterre. Henri d'Avaugour paya son changement de parti par la perte d'une terre qu'il possédait dans le domaine de Waltham ⁸.

On a prétendu que le 1^{er} juin 1231 Louis IX tint à Paris une conférence pour le rétablissement de la paix avec le comte de Bretagne et le roi d'Angleterre, et qu'une trêve de trois ans y fut arrêtée ⁹. La conférence peut avoir eu lieu, mais en ce cas elle

1. Lettres de Guiomar de Léon, mai 1231 : *Layettes*, II, 2136.

2. Lettres de Henri d'Avaugour, mai 1231 ; *Layettes*, 2135.

3. *Layettes*, II, 2139 ; Vincennes, juin 1231.

4. Arch. nat., JJ. 26, 237 v°, col. 2 ; Paris, juin 1231.

5. Arch. nat., JJ., 237 v°, col. 2, et 238 r°, col. 1 ; Vincennes, juin 1231, diplômes de Louis IX.

6. JJ. 26, 238 v°, col. 1 ; Saint-Germain-en-Laye, août 1231.

7. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 231.

8. Close rolls, 42, 8 r° ; 9 juillet 1231.

9. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ scriptores*, in-f°, t. XXIII, p. 929.

fut sans résultat ; la trêve ne fut conclue que le mois suivant, et à ce moment même le roi de France réunissait à Vincennes l'armée destinée à la guerre de Bretagne. Il paraît en avoir pris le commandement : il avait dix-sept ans, et n'en était pas à sa première expédition ; Blanche, qui ne quittait guère son fils et qui aimait à traiter les affaires par elle-même, partit certainement avec lui. Un compte des paiements faits à Antrain le 23 juillet 1231 ¹ nous apprend que les troupes soldées pour cette expédition comprenaient, au moment où elles atteignirent leurs plus forts effectifs, cent quarante-six chevaliers, cent trente-cinq sergents à cheval, un certain nombre d'arbalétriers à pied et à cheval, et trois mille sergents à pied. L'infanterie avait avec elle plus de cinquante voitures, sans compter le charroi des deniers. En outre le roi était accompagné, comme toujours, de contingents féodaux. Le comte de Champagne, Jean d'Affricamps ² et le maréchal Jean Clément avaient dans l'armée un rôle important, puisque des sommes considérables leur furent allouées en cette circonstance. Le comte de Bigorre, le vicomte de Limoges, Guillaume et Pierre des Barres, Henri de Sully et beaucoup d'autres nobles se trouvaient là ; les Angevins et les Bretons ennemis de Pierre Mauclerc étaient venus en nombre se ranger sous la bannière royale : Henri d'Avaugour et Guiomar de Léon avaient avec eux trente-huit chevaliers ; à côté d'eux, et en dehors de leur compagnie, figurent Geoffroy de Pouancé, Olivier de Coëtquen, Alain de Beaufort, Jean de Dol, Jacques et Philippe de Châteaugiron, Alain de Saffré ; ils reçurent des sommes d'importance variable, et les ordres de paiement furent faits, tantôt au nom de la reine, tantôt par Pierre de Chambly, par le connétable Amaury de Montfort ou le chambellan Jean de Beaumont ; ces deux derniers étaient des hommes de guerre expérimentés. Le connétable Mathieu de Montmorency, qui avait rendu à la couronne de longs et utiles services, était mort le 24 novembre 1230 ³, et c'était le comte Amaury de Montfort qui lui avait succédé.

L'armée, partie de Vincennes, se dirigea sur la Bretagne par Mantes, Anet, le Mans, Brulon et Laval ⁴. Les comtes de Bretagne

1. *Historiens de France*, t. XXI, p. 220-226.

2. Jean d'Affricamps fut sénéchal de Carcassonne de 1236 à 1239; *Historiens de France*, t. XXIV, p. 368 j et note.

3. André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, p. 143, et *Preuves*, p. 93, extrait de l'obituaire de l'abbaye du Val.

4. *Historiens de France*, XXI, p. 223.

et de Chester, n'étant sans doute pas assez forts pour l'attaquer de front, se jetèrent par derrière sur les convois d'armes et de vivres, sur les chariots qui portaient les machines de guerre ; ils y mirent le feu et se saisirent d'une soixantaine de chevaux. Un historien anglais, dont l'assertion ne peut être contrôlée, assure que ce mauvais début décida les Français à faire une trêve ¹.

Il y avait déjà quelque temps que le pape Grégoire IX travaillait à réconcilier les rois de France et d'Angleterre ; le 25 avril, il leur avait écrit pour leur rappeler les dangers que courait la Terre-Sainte et les exhorter à faire la paix, ou tout au moins une trêve. Il avait désigné pour ses représentants, en cette affaire, l'évêque de Winchester Pierre des Roches et Gautier Cornu, archevêque de Sens ² ; nous savons d'autre part que l'évêque de Winchester, se trouvant en France, prit une part active à cette œuvre d'apaisement et d'humanité ³. La trêve, négociée pour la France par le comte de Boulogne et l'archevêque de Reims, pour l'Angleterre par les comtes de Bretagne et de Chester ⁴, fut conclue à Saint-Aubin-du-Cormier le 4 juillet 1231, pour trois années, à dater de la Saint-Jean passée ; les hostilités avec l'Angleterre étaient donc suspendues jusqu'au 24 juin 1234. Pendant ce long temps de répit, Blanche de Castille allait être libre de régler bien des difficultés intérieures, de travailler à l'affermissement du pouvoir royal, sans être menacée d'une guerre étrangère.

La plupart des stipulations arrêtées entre les deux couronnes étaient relatives au comte de la Marche et à sa femme la reine douairière d'Angleterre, preuve manifeste du soin que la régente mettait à défendre les intérêts de ceux qui n'avaient pas manqué à leurs devoirs envers son fils. Pendant les trois années de trêve, le comte de la Marche devait occuper l'île d'Oléron, dont les Anglais s'étaient emparés, ou recevoir en compensation une rente annuelle de huit cents livres tournois ; cette question n'était donc réglée que d'une manière provisoire ⁵. A la fin d'août, Henri III reçut en Angleterre Baudouin, prieur de Saint-Martin-des-Champs, que le roi de France lui envoyait pour la ratification de la trêve. En présence de Henri, cet envoyé et le sénéchal d'Angleterre

1. Rogor de Wendover, t. III, p. 13, et Mathieu de Paris, t. III, p. 204.

2. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 50-51 ; Rodenberg, *Epistolæ Romanorum pontificum*, t. I, p. 353, n. 438 ; 25 avril 1231.

3. Annales de Dunstable, *Annales monastici*, éd. Luard, t. III, p. 127.

4. Rogor de Wendover et Mathieu de Paris, *loc. cit.*

5. *Layettes*, II, 2141 ; 4 juillet 1231, au camp près Saint-Aubin.

Raoul Fitz-Nicolas prêtèrent les serments d'usage; le comte Richard de Cornouailles et le justicier Hubert de Burgh, comte de Kent, jurèrent également de veiller à ce que la trêve fût observée de bonne foi par leur maître¹. Le comte de Cornouailles, le sénéchal et le justicier donnèrent à ce sujet trois lettres patentes qui furent envoyées à Louis IX; celle du justicier est datée du 31 août².

D'après un document que nous connaissons seulement de seconde main, il aurait été convenu que la trêve serait jurée par sept barons bretons, au choix du roi; si Pierre Mauclerc commettait une violation de la trêve et manquait à la réparer dans un délai de quarante jours après en avoir été requis par les conservateurs, ces sept nobles devaient lui refuser toute assistance. Pierre aurait en outre livré en gage au comte de Boulogne son château de Saint-Aubin-du-Cormier, afin qu'il fût mis en la main du roi en cas d'infraction; il se serait engagé à rendre au vicomte de Brosse deux châteaux qu'il lui avait enlevés; par contre on le laissait, pour la durée de la trêve, en possession des places fortes qu'il avait enlevées à ses vassaux, partisans du roi; seulement il devait leur en servir le revenu annuel³. Ce qui est certain, c'est qu'au mois de juillet il conclut pour son compte une trêve dont le terme final devait être le 24 juin 1234. Il s'engagea par un acte spécial à ne pas rentrer « en France » pendant ces trois années; les limites qu'il ne devait pas dépasser étaient le comté de Mortain, Domfront, Vendôme, Loches, Saumur, Loudun et Poitiers; l'accès des places fortes et des châteaux appartenant au roi lui était interdit; enfin il promettait de ne jamais passer la nuit, tant que durerait la trêve, dans aucune des grandes villes du domaine royal, et de ne pas mettre les pieds dans les états du comte de la Marche⁴. Ces obligations devaient avoir pour effet de lui rendre bien difficiles, sinon impossibles, les relations avec les autres grands vassaux de la couronne.

Le rapprochement entre Blanche de Castille et Pierre Mauclerc fut certainement facilité par les efforts du comte Robert de Dreux, effrayé à l'idée du châtimement dont son frère était menacé; mais on s'est sans doute trop avancé en disant que le comte de Breta-

1. Arch. nat., JJ. 26, fol. 326 r°; D. Morice, *Hist. de Bretagne, Preuves*, t. I, col. 875-876.

2. JJ. 26, fol. 326 r°, col. 2; D. Morice, *loc. cit.*

3. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, 1638, in-f°, p. 233.

4. *Layette*, II, 2144; juillet 1231.

gne, réconcilié avec son roi, vint lui faire hommage et jura devant lui, sur les Évangiles, de ne jamais lui être infidèle¹. C'est une simple trêve, et non pas une paix définitive, qui fut conclue en juillet 1231. Bellême, Angers et leurs dépendances restèrent naturellement entre les mains du roi²; cette perte que subit Pierre de Dreux fut le résultat le plus clair d'une révolte inexcusable et d'une trahison tout à fait indigne. Longtemps après le règne de saint Louis on fabriqua, pour servir les intérêts de quelque duc de Bretagne, un faux traité, qu'on data d'Angers et de l'année 1231; cette falsification maladroite ne peut être prise au sérieux³.

Pierre Mauclerc était si loin d'avoir fait sa paix qu'il resta, même après la suspension des hostilités, en rapports constants avec les ennemis du royaume. Dès le mois de janvier 1231, il avait annoncé l'intention de se rendre en Angleterre⁴; aussitôt après la conclusion de la trêve, il passa la mer avec le comte de Chester et Richard le Maréchal⁵; il conserva pendant quelque temps encore la confiance et les subsides de Henri III. L'apaisement momentané qui avait succédé à l'état de guerre n'empêchait pas les deux rois et leurs partisans de rester ennemis; aussi le nouveau connétable, le comte Amaury de Montfort, dut-il renoncer en faveur de son frère Simon à tous les droits qu'il pouvait posséder sur les fiefs anglais de sa famille⁶. Henri III, quand le connétable de France lui notifia cette cession, ne pouvait pas se douter que Simon de Montfort, le nouveau comte de Leicester, serait un jour son plus redoutable adversaire.

En France tout rentrait dans l'ordre; les grands vassaux avaient si bien échoué dans leurs entreprises contre la régente qu'elle

1. *Chroniques de S. Denis ou Grandes chroniques de France (Historiens de France, t. XXI, p. 106)*. Robert de Dreux étant mort le 3 mars 1234, son intervention, dont parlent les Grandes chroniques, se rapporte bien aux événements de 1231 et non pas à ceux de 1234.

2. *E Mari historiarum (Histor. de France, t. XXIII, p. 108)*.

3. Des copies de ce faux traité se trouvent à la Bibliothèque nationale : 1^o Texte latin, Brienne (Bretagne), 298, 3^e pièce du volume, f^o 5; — 2^o texte français, De Camps, vol. 73, f^o 47. D'Argentré l'a publié, et Le Nain de Tillemont en a démontré la fausseté : *Hist. de S. Louis, t. II, p. 104*.

4. Rymer, éd. de 1816, I, p. 201; 16 janvier 1231, lettre de Henri III à Pierre Mauclerc.

5. Roger de Wendover, t. III, p. 13, et Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. III, p. 204.

6. *Layettes*, II, 2151; août 1231. — Autres lettres d'Amaury sur le même sujet, *ibid.*, 2190; juin 1232.

pouvait sans danger se montrer généreuse. En mars 1231, elle avait accordé son pardon au comte Simon de Ponthieu, frère du traître Renaud de Dammartin. Associé, sous le règne de Philippe Auguste, au complot qui avait coûté la liberté à Renaud, Simon avait été dépouillé de ses fiefs. Sa femme, la comtesse Marie, qui était nièce de Philippe Auguste et cousine germaine de Louis VIII, avait bien obtenu, en juillet 1225, que le comté de Ponthieu serait laissé, sous certaines conditions, en héritage à ses enfants, mais en promettant que jamais Simon n'y rentrerait sans l'assentiment du roi ¹. Depuis lors, le comte était resté en dehors de ses domaines; cette situation lui avait acquis des titres à la faveur du roi d'Angleterre qui, le 22 janvier 1230, lui avait donné des lettres de sauf-conduit ². Quelques mois plus tard, Henri III avait fait lever le séquestre mis sur une cargaison de vins appartenant à des hommes du comte de Ponthieu ³, preuve que Simon était considéré par lui comme un ami.

Blanche de Castille n'attendit pas la suspension des hostilités pour tirer le comte de Ponthieu de cette fâcheuse position. Le comte obtint de rentrer dans ses fiefs en ratifiant les conventions auxquelles sa femme avait souscrit en 1225. En outre, Simon et Marie subirent toute une série de conditions analogues à celles que le comte Ferrand de Flandre avait acceptées avant d'être mis en liberté : engagement de ne construire ni augmenter aucune forteresse sans l'aveu du roi ; promesse de ne pas marier avant deux ans leurs deux filles aînées sans la permission du roi et de la reine Blanche, de ne jamais unir aucune de leurs filles à un ennemi déclaré de Louis IX ou de sa mère ; obligation de faire jurer à leurs communes, à leurs villes, à leurs vassaux de tenir pour le roi et ses héritiers si le comte et la comtesse violaient leurs engagements. En cas d'infraction aux articles du traité, le roi, s'il n'a pas reçu satisfaction quarante jours après avoir adressé à Simon une mise en demeure, pourra saisir les terres du comte et de la comtesse jusqu'à ce qu'ils aient fait amende honorable. Simon fournira des cautions jusqu'à concurrence de dix mille marcs et prêtera hommage lige au roi pour les terres que Louis VIII a laissées à la comtesse Marie. Cet acte fut, selon l'usage, rédigé en double, au nom de Louis IX et du comte de Ponthieu ; cinq

1. *Layettes*, II, 1713 ; juillet 1225.

2. Patent rolls, 39, 7 r^o ; 22 janvier 1230 : « De conductu comitis Pontif[ensis]. »

3. Close rolls, 40, 5 r^o ; 1^{er} juillet 1230 : « De navibus deliberandis. »

seigneurs garantirent, jusqu'à la somme stipulée et chacun pour sa quote-part, l'exécution des promesses que Simon venait de faire. Enfin dix-huit vassaux et treize villes ou communes relevant du comte fournirent au roi des lettres attestant leur serment ¹.

Ainsi les barons avaient tous fait leur paix avec la reine, à l'exception de Pierre Mauclerc, qui, en attendant son humiliation finale, restait isolé, condamné à l'inaction. Ils n'avaient pu ni perdre le comte de Champagne, ni se débarrasser de Blanche de Castille, ni réduire à l'impuissance leur jeune roi ; leurs révoltes n'avaient eu d'autre effet que d'appeler les Anglais en France. Il est vrai que par leur faute plusieurs provinces étaient couvertes de ruines : invasion du duc de Bourgogne en Champagne ; dévastation générale de ce grand fief par les seigneurs coalisés ; incursions du comte de Flandre dans les comtés de Boulogne et de Guines ; ravage de la Lorraine par le comte de Bar et représailles exercées contre lui par Thibaud IV ; guerre à la frontière occidentale de la Normandie, en Bretagne, en Anjou, en Poitou, en Saintonge ; destruction d'une quantité de châteaux, incendie de plusieurs villes et d'innombrables villages, sans compter l'argent dépensé, le sang répandu, voilà des résultats dont on avait lieu d'être fiers ; voilà ce qu'avaient fait pour leur pays Philippe de France, fils de Philippe Auguste, Pierre Mauclerc et ses frères les princes de Dreux, descendants de Louis VI, Enguerrand de Coucy, Hugues de Bourgogne et tant d'autres grands seigneurs, illustres représentants de la noblesse française. L'étrangère qu'on avait prétendu chasser était innocente de toutes ces souffrances ; elle n'avait fait la guerre que pour défendre son fils et mettre fin à d'odieuses entreprises. Sourde aux injures, elle avait continué son œuvre au milieu des haines et des complots, repoussé l'invasion anglaise, détruit la ligue des nobles ; chaque fois qu'un nouveau danger s'était montré, Blanche était accourue avec son armée, prête à tout mettre en jeu pour sauver les sujets fidèles et réduire les autres. Elle allait gouverner avec moins d'émotions et de peine ; les plus terribles difficultés étaient vaincues, le roi se faisait grand ; la régence, dont Blanche entrevoyait le terme, promettait de bien finir.

1. Exemple du traité au nom du comte de Ponthieu ; *Layettes*, II, 2121 ; Saint-Germain-en-Laye, mars 1231. — Lettre du roi ; *Arch. nat.*, JJ. 26, f° 183 r°. — Chartes des cinq garants, *Layettes*, II, 2122-2126 ; serments des nobles et des villes ; *ibidem*, 2030-2120.

CHAPITRE V.

FIN DE LA RÉGENCE.

L'accord se rétablit entre le roi et l'Université. — Fortifications d'Angers. — Mort des princes Jean et Philippe Dagobert. — La reine s'oppose au mariage du comte de Champagne avec la fille de Pierre Mauclerc. — Les grands soutiennent les prétentions de la reine de Chypre à la succession de Champagne. — Mort de Ferrand, comte de Flandre. — Mort de Philippe Hurepel. — Blanche ménage un accord entre la reine de Chypre et Thibaud, qui cède au roi la mouvance de Blois, Chartres, Sancerre et Châteaudun. — Embarras de Raimond VII; bonne volonté de la reine à son égard. — Elle insiste vainement pour que le pape rende à Raimond le marquisat de Provence. — Elle réconcilie les comtes de Provence et de Toulouse. — Le roi épouse Marguerite de Provence. — Négociations avec Henri III. — Pierre Mauclerc et les Bretons. — Dernière expédition contre Mauclerc; il se soumet. — Nouvelle trêve avec les Anglais. — Majorité de Louis IX. — Intrigues de Thibaud de Champagne, devenu roi de Navarre. — Il donne sa fille au fils de Pierre Mauclerc et forme une coalition. — Le roi lève une armée contre lui. — Soumission et humiliation de Thibaud.

De 1231 à 1236, pendant les dernières années de la régence et le commencement du règne personnel de saint Louis, on voit se résoudre l'une après l'autre presque toutes les difficultés qui s'étaient élevées à la mort de Louis VIII. L'hostilité violente des grands barons se calme peu à peu : les uns meurent, comme Philippe de Boulogne; d'autres finissent par renoncer à la résistance. Ce fut le cas du comte de Bretagne, qui, après avoir repris les armes à l'expiration de sa trêve, reconnut enfin que l'alliance anglaise ne suffisait pas à lui assurer l'avantage. Henri III lui-même ne renouvela pas sa grande tentative de 1230, qui avait piteusement échoué; la guerre à laquelle les Anglais prirent part en 1234 ne fut que la répétition atténuée de ce qui s'était fait lors de leur dernière invasion. Thibaud de Champagne, qui resta quelque temps encore partagé entre le devoir et l'intrigue, donna, en 1236,

une nouvelle preuve d'inconstance, puis il renonça définitivement à son rôle de vassal insoumis et de protégé peu reconnaissant. Au moment où ses dernières menées aboutirent à une soumission définitive, Blanche n'avait plus la régence; cependant on peut dire que cet épisode de sa lutte contre les grands vassaux appartient encore à son gouvernement. La transition fut insensible entre le moment où elle cessa d'exercer le pouvoir souverain et les premiers actes par lesquels s'affirma l'activité de son fils.

De toutes les questions soulevées au temps des grands troubles, celle de l'Université fut résolue la première. Pendant les tempêtes de l'année 1230, l'opposition de l'Université s'était maintenue, grâce à la bienveillance du Saint-Siège. Le pape, plus favorable, en ce cas, à ses protégés naturels qu'à leur souverain, avait d'abord mis une réelle obstination à les défendre. Le 2 avril 1230¹, tout en conservant, en apparence, des dispositions accommodantes, il avait écrit à Louis IX une lettre peu encourageante, et quelques semaines après il avait enjoint aux maîtres et aux écoliers établis à Paris et à Angers de lui adresser des envoyés chargés de régler leur différend avec la couronne; Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, et le chancelier Philippe de Grève, avaient aussi reçu l'ordre de se rendre, à cet effet, en cour de Rome². On finit par s'arranger au printemps de 1231: tout en restant assez ferme, le pape se montra formellement porté à la conciliation; c'est ce que prouve une lettre à Louis IX, en date du 14 avril, dans laquelle il se dit prêt à tout terminer à l'amiable³. Il est vrai qu'en même temps il réclame le renouvellement du privilège accordé à l'Université par Philippe Auguste⁴, l'établissement d'un tarif équitable pour les logements des étudiants, enfin le paiement des indemnités consenties par le gouvernement royal. Le 18 avril 1231, il ordonne une enquête sur les méfaits imputés au doyen et aux habitants de Saint-Marcel⁵, charge l'archevêque de Reims, l'évêque d'Amiens et un troisième commissaire de veiller à la conservation des privilèges accordés aux écoliers⁶. Vers le même temps, il mande à

1. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, n. 74; 2 avril 1230.

2. *Ibidem*, n. 75; 10 mai 1230.

3. Denifle, n. 82; 14 avril 1231.

4. On ne voit pas l'utilité de cette réclamation; le privilège de Philippe Auguste avait été renouvelé dès 1229.

5. Denifle, n. 84; 18 avril 1231.

6. *Idem*, n. 85; 18 avril.

l'abbé de Saint-Germain-des-Prés¹ et à Guillaume d'Auvergne² de contraindre leurs hommes à se conduire, dans leurs rapports avec les écoliers, comme les bourgeois de Paris sont astreints à le faire par l'ordonnance royale. Ces lettres démontrent que dès lors un accord était conclu entre le roi et l'Université. Dans les jours qui suivirent, Grégoire IX prit diverses mesures destinées à faciliter cette réconciliation³.

L'Université dut s'estimer heureuse d'en finir avec une opposition sans issue; elle pouvait, à la rigueur, se vanter de n'avoir pas capitulé. D'autre part, la régente était certainement bien aise de voir se reconstituer au profit de la royauté ce grand centre d'études, d'où la science se répandait par tout le monde, portant au loin le nom et l'influence de la France. Les historiens de Saint-Denis ont célébré à cette occasion la sagesse de saint Louis⁴; ils écrivaient assez longtemps après les événements et n'ont pas réfléchi que le roi de France avait alors dix-sept ans, et que tout se faisait par l'autorité de sa mère.

Les intentions conciliantes de la régente étaient évidentes; mais, malgré sa bonne volonté, elle n'avait encore que trop d'ennemis. L'arrangement tout provisoire qu'elle venait de prendre avec le comte de Bretagne et les Anglais n'offrait aucune sécurité. Pierre Mauclerc restait jusqu'à nouvel ordre un ennemi déclaré; Angers, dont le roi s'était rendu maître, et qui pendant la dernière guerre avait servi de quartier général aux Français, était alors, pour les armées royales, un poste avancé. Blanche de Castille prit le parti d'en faire, contre les Bretons et leurs alliés d'outre-mer, une importante place d'armes.

Tout autour de cette ville, on éleva une grande enceinte flanquée de tours; l'ancien château des comtes d'Anjou fut entièrement transformé et devint cette redoutable forteresse qu'on voit, de nos jours encore, s'élever sur la rive gauche de la Maine⁵. Pour

1. Denifle, n. 80; 13 avril 1231.

2. *Idem*, n. 88; 24 avril.

3. Nous n'avons pas à donner ici le détail de cette affaire; on pourra consulter à cet égard le cartulaire du R. P. Denifle, pièces 89, 90, 92 à 94 et 95; mai 1231.

4. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Historiens de France*, XX, p. 320), et *Chronique*, même recueil, t. XX, p. 546, édition Géraud, t. I, p. 181-183. — *Les Grandes chroniques de France*, éd. Paulin Paris, t. IV, p. 250. — *Gesta sancti Ludovici Noni, auctore monacho S. Dionysii anonymo* (*Histor. de France*, XX, p. 47).

5. Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 38 et 49.

la construire, il fallut bouleverser bien des choses. Les chanoines de Saint-Laud, dont l'église était située sur l'emplacement du nouveau château, furent transférés hors des murs¹; la plupart des églises et des établissements religieux, qui existaient en nombre dans la ville, eurent à réclamer et obtinrent des indemnités pour les dommages qui leur avaient été causés, lorsqu'on avait procédé à la construction de l'enceinte fortifiée et à la transformation du château². Deux de ces règlements de comptes sont particulièrement curieux. Par l'un, l'abbé et le couvent de Saint-Aubin reconnaissent avoir reçu du roi et de sa mère six cents livres tournois, somme à leur idée beaucoup trop faible, en compensation des torts qu'on leur a faits : destruction partielle de leurs vignes et de leur cimetière, sur lesquels on a fait passer les fossés; démolition de plusieurs maisons; emploi, pour la construction de cet énorme château, de matériaux empruntés aux murs de clôture du couvent, sans compter le bois coupé dans le voisinage au détriment de l'abbaye, et les voitures ou les chalands qu'on a mis en pièces pour faire des charpentes³. L'évêque d'Angers et son chapitre, à leur tour, rappellent qu'on a détruit deux de leurs églises et plusieurs de leurs maisons; les pierres, la chaux et les poutres préparées pour les travaux de la cathédrale ont été employées, par les agents royaux, à la construction des remparts; l'évêque et les chanoines réclament quinze cents livres tournois et n'en obtiennent que neuf cents⁴. — Le roi vint à Angers⁵ pour se rendre compte de ces grands travaux, dont l'exécution coûta très cher, puisque après toutes les dépenses faites en 1232 on en trouve encore la mention, dans des chartes, deux ans plus tard⁶, et jusqu'en 1262⁷. Mais les sacrifices qu'on faisait pour s'assurer sur la Loire inférieure et la Maine une base d'opérations solide n'étaient rien moins qu'inutiles.

En attendant la reprise des hostilités, prévue par la trêve de 1231, Pierre de Dreux semblait plus loin que jamais d'un accord

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2311; septembre 1234.

2. *Layettes*, 2198, 2200 à 2204, 2215 à 2220; septembre 1232, et 1232 (sans indication de mois).

3. *Layettes*, 2215; 1232.

4. *Layettes*, 2200; 22 septembre 1232.

5. *Historiens de France*, XXIV, 118, n. 215 : « quando venit Andegavis dominus rex, fortericiam suam ibidem facturus. »

6. *Layettes*, 2311; septembre 1234.

7. Le Nain de Tillemont, II, 136; Archives nationales, J. 178, pièces 30 et 30 bis; 1262.

définitif avec la couronne. Cette même année 1232, pendant laquelle on éleva aux portes de ses états de si menaçants ouvrages, fut marquée par la mort de celui qui, en un jour de réconciliation, avait été destiné à sa fille, la princesse Yolande de Bretagne. Né le 21 juillet 1219 ¹, le prince Jean de France, frère cadet de Louis IX et de Robert, aîné d'Alphonse et de Charles, avait été désigné, par le testament de son père et le traité de Vendôme, pour tenir en apanage les comtés d'Anjou et du Maine. Il fut enlevé ² à l'âge de treize ans, dans des circonstances qui nous sont inconnues, mais certainement avant le mois d'octobre, époque à laquelle le chapitre général de l'ordre de Prémontré fit mention de sa mort toute récente, en l'associant aux prières qu'il promit à la famille royale ³. Un historien du temps affirme qu'un autre fils de la reine Blanche, Philippe Dagobert, mourut la même année ⁴; mais cette assertion ne doit être admise que sous certaines réserves : Philippe Dagobert, né le 20 février 1222 ⁵, est peut-être désigné par un compte de l'hôtel, en mai 1234 ⁶. Il fut enterré dans l'église de Royaumont, où son épitaphe se voyait encore au dix-septième siècle ⁷. C'est à peine si l'histoire nous a conservé le souvenir de ce double deuil, qui dut atteindre cruellement Blanche de Castille; au milieu des luttes qu'elle eut à soutenir, les événements intimes, même les plus douloureux, ont passé presque inaperçus.

Tout était bien changé depuis que Blanche avait voulu s'assurer par un mariage l'alliance du comte de Bretagne, et plusieurs années avant que le prince Jean mourût, on avait dû renoncer à l'idée de lui faire épouser Yolande de Dreux. Pierre Mauclerc songeait bien à marier sa fille, mais c'était pour susciter à la régente de nouveaux embarras. Pendant l'été de 1231, le comte de Champagne avait perdu sa seconde femme, Agnès de Beaujeu; l'humeur inconstante de Thibaud était bien connue; par un re-

1. *Annales de S. Denis*, 1^{re} rédaction : *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1879, p. 280.

2. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXIII, p. 930 : « Duo de fratribus regis Francie, Johannes et Dagobertus, moriuntur. »

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 2213, 2214. Le chapitre général de Prémontré se réunissait chaque année, à la Saint-Denis : Le Paige, *Bibliotheca Præmonstratensis ordinis*, p. 251, col. 2.

4. Aubry, *loc. cit.*

5. *Annales de S. Denis*, *loc. cit.*

6. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 135.

7. André Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V, p. 442.

virement soudain, ses ennemis, oubliant les haines et les violences de la veille, résolurent de l'attirer dans leur parti. Yolande devait servir de gage à cette réconciliation, et l'on a pensé, avec raison, que dès les premiers mois de l'année 1232 le comte de Champagne avait accepté de l'épouser¹. Cette nouvelle intrigue des mécontents était trop contraire aux intérêts de la couronne pour que Blanche de Castille la laissât aboutir; c'est assurément à sa prière que le 24 avril Grégoire IX écrivit à Simon, archevêque de Bourges, d'interdire, pour cause de parenté, le mariage projeté entre Thibaud et Yolande²; le 4 juin, l'archevêque notifia cette décision au comte de Champagne³. En même temps Blanche agit elle-même, selon son habitude, avec vigueur. Les parents de Pierre Mauclerc, les princes de la maison de Dreux, auxquels était dû ce rapprochement inopiné entre le comte de Bretagne et Thibaud IV, avaient amené la jeune princesse à l'abbaye de Valsecret, de l'ordre de Prémontré, qui se trouve auprès de Château-Thierry; Thibaud venait de quitter cette ville pour aller rejoindre sa fiancée, quand Geoffroy de La Chapelle vint le trouver de la part du roi : « Sire comte de Champagne, » lui dit-il, « le roi vient d'apprendre que vous êtes convenu avec le comte de Bretagne de prendre sa fille en mariage. Le roi vous mande de n'en rien faire, si vous ne voulez perdre tout ce que vous avez au royaume de France, car vous savez que le comte de Bretagne lui a fait pis que nul homme qui vive. » Thibaud prit l'avis de ses gens, se ravisa et revint à Château-Thierry. Le coup était manqué⁴.

Pierre Mauclerc pouvait chercher pour sa fille un autre mari; aussi bien n'étaient-ce pas les scrupules qui le gênaient. Il est à peu près certain qu'en ce même instant il était en pourparlers avec le roi d'Angleterre pour lui faire épouser Yolande. Henri III lui-même nous apprend, par une lettre au comte de Bretagne, en date du 20 juillet 1232⁵, que Mauclerc, après lui avoir promis sa fille, a déclaré ne pouvoir la lui donner avant la Saint-Michel (29 septembre). Les adversaires de la régente suivaient une politique bien tortueuse; Blanche avait assez de droiture et de sens pratique pour leur en remontrer.

1. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t. IV, p. 253-254.

2. D'Arbois, t. V, n. 2186; Potthast, *Regesta*, 8919; 24 avril 1232.

3. D'Arbois, t. V, n. 2191; 4 juin 1232.

4. Joinville, éd. de 1874, 80-81.

5. Record office; Close rolls, n. 43, memb. 7 in dorso.

Thibaud eut bientôt pris son parti du sacrifice que sa protectrice lui avait imposé. Dès le 22 septembre, il épousa Marguerite, fille d'Archambaud de Bourbon¹. Cette héritière n'était pas d'aussi noble famille que la Bretonne, mais elle apportait en dot trente-six mille livres parisis, somme considérable pour l'époque. Archambaud était d'ailleurs bien connu pour sa fidélité envers le roi de France; les grands ne pardonnèrent pas à Thibaud de les avoir une fois de plus abandonnés.

Ils avaient encore pour le combattre un moyen détourné. Lors de leur grande coalition contre le comte de Champagne, les princes de Dreux, Philippe Hurepol et leurs alliés avaient mis en avant les prétentions d'Alix, reine de Chypre, à la succession champenoise. Cette fois on fit venir Alix en Occident; après avoir quitté la Terre-Sainte avant la fin de l'année, elle partit de Gênes, en janvier 1233, pour se rendre en France². Son arrivée pouvait causer au comte de Champagne des embarras très sérieux. Les vassaux champenois n'étaient pas tous d'une fidélité bien sûre, et peut-être avait-on l'arrière-pensée de faire reconnaître par le roi et par sa mère les droits que s'attribuait la reine de Chypre. C'eût été là, certes, une espérance bien chimérique. Au surplus, le comte de Champagne avait dans cette affaire un puissant défenseur.

Le Saint-Siège, à diverses reprises, avait refusé de prendre au sérieux les revendications d'Alix et de sa sœur Philippine, dame de Brienne, tant que la légitimité de leur naissance n'aurait pas été proclamée en cour de Rome. Grégoire IX, fidèle aux traditions de son gouvernement, s'opposa, dans cette grave circonstance, à ce qu'il considérait comme un empiétement sur les droits de l'Église. Le 16 avril 1233 il écrivit à Ferrand, comte de Flandre, pour lui défendre de prendre part à aucun jugement que Louis IX et Blanche de Castille voudraient prononcer, à la requête d'Alix, sur la succession de Champagne, avant que le Saint-Siège eût jugé si la reine de Chypre était légitime. En attendant il interdit à Ferrand de lui donner conseil, aide ou protection³. En même temps Grégoire s'adressa dans des termes semblables à Louis IX, à l'archevêque de Sens, au comte de Saint-Pol⁴, aux

1. D'Arbois, IV, 256.

2. D'Arbois, IV, 256. — Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. I, p. 306, note. Pour tous ces événements, nous ne pouvons que résumer le récit de M. d'Arbois de Jubainville et citer les pièces qu'il a réunies dans son *catalogue* (t. V).

3. D'Arbois, t. V, n. 2238.

4. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 95.

évêques de Langres, de Laon, de Châlons-sur-Marne, de Chartres¹. Ayant appris que plusieurs nobles, vassaux de Thibaud, menaçaient de l'abandonner pour reconnaître Alix, il chargea des commissaires de les excommunier, s'ils exécutaient ce projet. Ainsi c'était l'Église qui défendait de transporter à la reine de Chypre l'hommage dû au comte de Champagne; pendant les mois d'avril et de mai cette interdiction fut signifiée par le pape au comte de Bar, au comte de Chalon-sur-Saône, à Mathieu, duc de Lorraine, à Marguerite la Noire, dame de Dampierre et sœur de la comtesse de Flandre, aux comtes de Chinoy, de Chartres et de Nevers².

On doit admirer la méthode rigoureuse et sûre avec laquelle la cour de Rome procéda dans cette occasion, comme en toutes celles où ses prérogatives judiciaires pouvaient être menacées. Tout en prenant les mesures nécessaires pour empêcher que personne n'anticipe sur sa décision, Grégoire IX fait faire en France et en Terre-Sainte une double enquête sur les droits de la reine de Chypre³; il mande aux abbés de Chézy, de Saint-Jean-des-Vignes et de Valsecret d'inviter Alix à comparaître devant lui pour entendre juger si elle est ou non légitime; il leur ordonne de s'opposer, par la censure ecclésiastique, à ce que ses prétentions soient discutées avant que le Saint-Siège ait tranché cette question préalable de la légitimité⁴. Le 24 juin les trois abbés, en exécution du mandement apostolique, écrivent aux abbés de Nesle et de Saint-Sauveur de Vertus d'assigner Alix à se présenter en cour de Rome, personnellement ou par procureur, pour plaider contre Thibaud de Champagne⁵. Enfin, le 31 juillet, l'abbé de Nesle les informe que la veille, à Château-Landon, il a cité la reine de Chypre à comparaître devant le pape au mois de février suivant⁶.

L'appui du Saint-Siège était d'autant plus utile au comte de Champagne, qu'en cet instant il perdait un de ses meilleurs alliés. Ferrand de Portugal mourut de la pierre, à Noyon, le 27 juillet 1233. On ramena son corps en Flandre, et il fut enterré dans l'abbaye de Marquette, que sa femme avait fondée⁷. Cette mort,

1. D'Arbois, V, 2243 à 2246 et 2251; 22 et 26 avril 1233.

2. *Ibid.*, 2248-2250, 26 avril 1233; 2258-2261, 6 et 7 mai.

3. *Ibid.*, 2240, 17 avril 1233; 2247, 23 avril.

4. *Ibid.*, 2241; 17 avril.

5. *Ibid.*, 2272; 24 juin.

6. *Ibid.*, 2274, 31 juillet 1233.

7. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 145. — *Willelmi chronica Andrensis*,

dans les circonstances où elle arriva, était un événement important; Ferrand était un puissant prince et un vaillant homme; le souvenir de sa lutte contre Philippe Auguste et de sa longue captivité ne lui avait pas, à ce qu'il paraît, laissé de rancune; en tout cas, depuis sa délivrance, il s'était constamment montré fidèle à Blanche de Castille et à son fils. Dans les moments les plus graves, il avait courageusement tenu le parti du roi, n'hésitant pas à se jeter sur les états de ceux qui attaquaient le comte de Champagne. En cas de guerre, Thibaud ne pouvait plus dès lors compter sur une diversion des Flamands; il est vrai que sa situation ne pouvait guère se comparer à celle dans laquelle il s'était trouvé trois ou quatre ans plus tôt. En 1233, il y eut assurément des hostilités en Champagne, mais la lutte ne fut ni générale ni violente. Le comte eut à réprimer des révoltes isolées; nous savons que ses sujets fidèles eurent ordre de se réunir en armes, pour le 28 août, à Montéclair, et d'apporter des vivres pour un mois¹; c'est alors sans doute que Thibaud assiégea Nogent-en-Bassigny². Rien ne démontre que les grands vassaux aient fait à ce moment contre la Champagne une nouvelle levée de boucliers. Le pape s'en tenait toujours à la même ligne de conduite; au mois d'octobre, ses commissaires délégués en Champagne prirent de nouvelles mesures contre la reine de Chypre³, qui fut une fois de plus citée en cour de Rome l'été suivant⁴.

Les ennemis du comte de Champagne ne pouvaient plus avoir la prétention de le dépouiller, et tous les efforts tentés en faveur de la reine Alix ne visaient en réalité qu'à lui faire obtenir une indemnité aussi forte que possible. Le comte de Boulogne était, de tous ses partisans, le plus puissant et le plus obstiné; soit qu'il crût encore à l'empoisonnement de Louis VIII, soit qu'il conservât rancune à Thibaud IV, qu'il avait toujours poursuivi de sa haine, il resta jusqu'au bout à la tête de ceux qui cherchaient à lui faire tort. Mais son inimitié ne devait plus se manifester que dans les négociations. Ce fut lui qui empêcha la reine de Chypre d'accepter des conditions avantageuses, quand

Monumenta Germaniæ, scriptores, t. XXIV, p. 772. — *Chronique dite de Hugues de S. Victor*, continuation de Clairmarais, *ibidem*, p. 101. — Aubry de Trois-Fontaines, même recueil, t. XXIII, p. 933. Philippe Mousket dit que Ferrand mourut à Douai (vers 28154).

1. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 257; t. V, n. 2276; 23 août 1233.

2. Aubry de Trois-Fontaines, *loc. cit.*

3. D'Arbois, t. V, n. 2285; 24 octobre 1233.

4. *Layettez du Trésor des Chartes*, t. II, 2297; d'Arbois, V, 2308; 3 août 1234.

Thibaud, pour en finir, lui offrit huit mille livrées de terre et vingt mille livres tournois une fois payées¹. Alix eut bientôt à se repentir d'avoir refusé cette proposition.

Au commencement de 1234, vers le 18 janvier, Philippe Hurepel mourut²; il fut enterré à Saint-Denis, auprès de son père le roi Philippe Auguste³. On ne manqua pas de dire qu'il avait été empoisonné⁴, et même le bruit courut que cette mort subite était l'œuvre du comte de Champagne⁵. Thibaud IV dut être fort aise de voir disparaître son adversaire, mais tout ce qu'on a dit de plus vient évidemment du parti-pris qu'on avait de le calomnier. Le chroniqueur Philippe Mousket affirme que toute la France pleura le comte de Boulogne⁶; à vrai dire, on ne voit pas ce que le pays pouvait perdre à cette mort; un autre historien, plus digne de foi, se borne à rappeler que Philippe Hurepel laissa comme monuments de sa puissance les châteaux dont il avait couvert ses domaines dans le pays de France, en Normandie, à Boulogne⁷. Quant à la légende d'après laquelle il aurait été tué dans un tournoi, elle ne mérite pas d'être réfutée⁸. Le fils d'Agnès de Méranie avait été pour Louis VIII un frère dévoué, mais pendant les années difficiles de la régence il s'était montré fort ambitieux et remuant, inconstant, peu fidèle à la reine Blanche, au roi son neveu, dont il était pourtant le protecteur naturel. Avec lui disparut une maison qui serait devenue menaçante, s'il eût vécu plus longtemps. Aussitôt après sa mort, la comtesse Mahaut de Boulogne fit hommage au roi, jura de lui remettre ses forteresses à toute réquisition; elle promit en même temps de livrer à Louis IX, pour dix ans, les places fortes de Calais et de Boulogne, et de lui faire prêter par ses vassaux, les gens de ses

1. *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes, Historiens de France*, t. XXI, p. 167, et *Mon. Germaniæ, scriptores*, t. XXV, p. 452.

2. Léopold Delisle, *Recherches sur les comtes de Dammartin au treizième siècle (Antiquaires de France, 1869, p. 201)*.

3. *Premières et deuxièmes annales de S. Denis (Bibl. de l'Éc. des Chartes, 1879, p. 281 et 290)*; Félibien, p. 232.

4. *Willelmi chronica Andrensis, Mon. Germ., XXIV, p. 773. — Chronique dite de Baudouin d'Avesnes, loc. cit.*

5. Philippe Mousket, éd. Reiffenberg. t. II, v. 28132.

6. v. 28136.

7. *Willelmi chronica Andrensis*.

8. *L'Art de vérifier les dates*, t. III, p. 204. — Bréquigny, *Mémoires pour servir à l'histoire de Calais, Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XLIII, 1786, p. 732. — Léopold Delisle, *Recherches sur les comtes de Dammartin (Antiquaires de France, 1869), p. 203*.

communes et de ses villes, des serments garants de sa fidélité ¹.

Un autre ennemi de Thibaud IV, l'archevêque de Lyon Robert d'Auvergne, était mort le 6 janvier ². Le 5 mars, le comte Robert de Dreux disparut à son tour ³. La coalition de 1229 et de 1230 n'existait plus. En avril, le duc de Bourgogne, qui avait refusé de s'engager envers Louis IX à rester en paix avec le comte de Champagne, dut faire envers son souverain acte d'obéissance et de réparation ⁴. Quelques jours plus tard, celui qui naguère s'était vu menacé d'une ruine complète montait sur le trône de Navarre. Le roi Sanche VII, oncle de Thibaud, étant mort le 7 avril 1234, le comte s'empressa d'aller au delà des Pyrénées recueillir son héritage, un trône et une fortune qu'on disait fort grande. Tandis que ses domaines patrimoniaux étaient confiés à la garde du roi de France, il fit son entrée à Pampelune et fut couronné roi de Navarre ⁵. Que pouvait désormais contre lui l'imprudente reine de Chypre ? Ceux qui l'avaient compromise étaient morts ou réduits à l'impuissance ; les droits de son heureux parent étaient soutenus par le pape ; le moment des orgueilleuses revendications était passé ; Alix ne pouvait plus compter que sur la médiation de la régente.

Les négociations entreprises au nom du roi pour régler enfin la succession de Champagne sont attestées par les comptes de l'année 1234 ; on y voit qu'à cette époque Louis IX et sa mère furent en communications fréquentes avec le comte de Champagne ⁶, qu'ils firent venir la reine de Chypre à des conférences, et nous connaissons le montant des frais alloués à ceux qui par plusieurs fois l'amènèrent à la cour et la reconduisirent ⁷. Mais le désir où l'on était de tout arranger n'autorisait pas Alix à se faire de grandes illusions ; quand elle se rendit, après la mort de Philippe Hurepel, à l'entrevue qui lui avait été assignée, elle vit combien sa situation s'était gâtée ⁸. On ne lui offrait

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 2266-67 ; janvier 1234.

2. D'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 261.

3. D'Arbois, *ibidem*. — *Chronique de Fécamp (Historiens de France, t. XXIII, p. 429)*.

4. D'Arbois, t. IV, p. 261.

5. D'Arbois, t. IV, p. 268 et suiv. — Aubry de Trois-Fontaines rapporte que Thibaud trouva dans le trésor de son oncle 1,700,000 livres ; ce chiffre paraît exagéré.

6. *Historiens de France*, t. XXI, p. 229 e, 233 h.

7. *ibidem*, p. 229 g, 233 a, 234 b, 238 l.

8. *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes (Historiens de France, t. XXI, p. 163)*, et *Mon. Germaniæ, scriptores*, t. XXV, p. 452.

plus que des conditions très modestes ; il lui fallut les accepter.

Au mois de septembre, la reine de Chypre renonça, en présence de Louis IX, à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les comtés de Champagne et de Brie, et investit de ces droits le beau-père de Thibaud, Archambaud de Bourbon. Le comte paya cette renonciation en lui donnant deux mille livres de rente et quarante mille livres tournois payables comptant. Il déclara que s'il mourait avant d'avoir assuré à sa cousine les deux mille livres de rente, le roi devait procéder à cette assignation, et il le pria de s'en charger. Quant aux quarante mille livres, comme les représentants laissés en France par le nouveau roi de Navarre ne les avaient pas à leur disposition, ils les demandèrent au roi qui, en échange, se fit céder la mouvance du comté de Blois, du comté de Chartres, du comté de Sancerre et de la vicomté de Châteaudun¹. Cette cession fut approuvée, deux mois plus tard, par la reine de Chypre², et, le 11 novembre, Alix donna quittance au roi pour la somme qui lui avait été payée³.

Par cette négociation Blanche de Castille mit fin aux entreprises des grands contre le comte de Champagne et leur enleva tout prétexte à le combattre. En même temps l'autorité royale avait fait un progrès notable, puisque désormais les comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, la vicomté de Châteaudun, ne relevaient plus que de la couronne. Les détenteurs de ces quatre fiefs ne devaient plus rien à Thibaud ; c'était dans l'armée royale que leurs troupes étaient appelées à combattre, si jamais le comte de Champagne s'avisait de se révolter.

Les succès de Blanche de Castille, dans sa lutte contre les grands vassaux, étaient dus en partie à l'isolement, à l'affaiblissement à peu près irrémédiable auquel se trouvait réduite la féodalité du Midi. Le comte de Toulouse lui-même, épuisé par la guerre des Albigeois, aurait joué trop gros jeu s'il avait essayé de comploter contre la régente avec les adversaires plus ou moins déclarés du pouvoir central. Depuis la paix de 1229, c'était la royauté qui faisait la loi sur les bords de la Garonne, à l'ouest du Rhône et le long de la Méditerranée. L'autorité de Louis IX était

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 2310, 2312 à 2314 ; d'Arbois, t. V, 2309 à 2314 et 2338 ; septembre 1234. — Joinville indique exactement ces conditions (chap. 86-87) ; il en est de même de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*.

2. *Layettes*, 2322-2323 ; novembre 1234.

3. Archives nationales, registre JJ. 26, fol. 69 r°, col. 1 ; 11 novembre 1234 ; d'Arbois, 2316.

bien établie en Bas-Languedoc, dans les deux sénéchaussées de Beaucaire et de Nîmes, de Carcassonne et de Béziers ; cette nouvelle partie du domaine était régulièrement administrée par les sénéchaux royaux, à côté desquels on trouve les lieutenants du roi, Adam de Milly ¹, puis Eudes le Queux ². Il est vrai que l'occupation du pays et l'exercice du pouvoir souverain entraînaient des devoirs et des charges : ainsi l'on voit l'archevêque d'Arles réclamer au roi l'argent qui lui est dû en raison du château de Beaucaire, inféodé par son prédécesseur à Simon de Montfort ; l'archevêque se plaint de ce que le roi, détenteur de ce château depuis trois ans, n'ait encore rien payé, et prie le pape d'appuyer sa réclamation (bulle du 11 mai 1230) ³. La puissance du roi était fort grande dans les domaines laissés aux anciens maîtres du pays, et qui devaient un jour échoir à la couronne. Blanche de Castille ne pouvait oublier que la succession de la maison de Saint-Gilles était en grande partie réservée à son fils Alphonse. Dès le 26 avril 1230, ce jeune prince apparaît dans une charte de l'évêque du Puy comme l'héritier présomptif du comte de Toulouse ⁴. Mais si l'on voulait tirer de réels avantages de la situation que le traité de Paris avait créée à la maison de France, il fallait faire quelque chose pour rendre enfin la prospérité à ces pays, si cruellement éprouvés par la guerre.

Le pape se préoccupait bien d'y rétablir l'ordre, mais il le faisait à sa manière, en achevant d'extirper l'hérésie. Pendant les dernières années de la régence, il fut représenté en Languedoc par trois légats, Pierre de Collemezzo, Gautier, évêque de Tournay, Jean de Bernin, archevêque de Vienne. Le comte de Toulouse, en signant la paix, avait pris à l'égard de l'Église de graves engagements, et Grégoire IX n'avait pas assez de confiance pour s'abstenir d'en surveiller l'observation.

Blanche de Castille non plus ne devait pas se fier absolument au comte de Toulouse ; elle ne lui était cependant pas hostile, bien au contraire. Raimond VII était son proche parent ; elle ne l'oublia jamais. Cela ne l'empêcha pas de tirer parti, pour la royauté, du désarroi dans lequel la guerre civile avait jeté le Languedoc. A cet égard, elle s'est conduite avec Raimond VII

1. *Hist. de Languedoc*, éd. in-4°, t. VIII, col. 945 ; septembre 1231. — Bibl. Nat., ms. latin 9071, pièce 7 ; 1230.

2. *Hist. de Languedoc*, t. VI, p. 678.

3. Potthast, *Regesta*, 8552.

4. *Registre du Trésor des Chartes JJ*, 26, fol. 141.

comme avec Thibaud de Champagne, comme avec Ferrand de Portugal, en reine habile, sans cesser de se montrer bonne parente. Thibaud, fils de sa cousine Blanche de Navarre, n'a jamais été traité par elle avec rigueur, même au lendemain des fautes les moins pardonnables; on l'a toujours laissé revenir, on l'a rappelé au devoir, on l'a délivré dans les moments les plus critiques, et cependant on le savait peu fidèle. Il est vrai qu'en revanche la reine s'est appuyée sur lui pour résister aux barons, et qu'en échange d'un secours pécuniaire elle lui a repris l'hommage de Blois, de Chartres, de Sancerre et de Châteaudun. Au début du règne, Ferrand de Portugal ne semblait pas non plus devoir être un allié bien sérieux; mais il était parent de Blanche, il avait eu pour belle-sœur la sœur de la régente, et Blanche ne l'a pas abandonné dans son malheur; elle l'a fait sortir de prison et Ferrand l'en a récompensée; de 1227 à 1233, il a été pour elle un auxiliaire très utile. De même, quoiqu'elle connût assez son cousin de Toulouse pour ne pas se permettre à son égard de grandes illusions, elle n'a cessé de faire des efforts très sérieux pour lui assurer enfin une situation tolérable.

Raimond VII, depuis sa réconciliation avec la cour, était resté aux prises avec de graves difficultés. Il avait en face de lui l'Église, parfois bienveillante, plus souvent méfiante et sévère. Le Languedoc était profondément troublé, et l'on avait une tendance exagérée à rendre Raimond seul responsable de toutes les violences, de toutes les infractions aux engagements que la paix lui avait imposés. Comment les habitants de ces malheureux pays auraient-ils pu sitôt oublier les massacres, les spoliations, les prisons et les bûchers, l'amertume de leurs défaites et le regret de leur ancienne prospérité, de leur autonomie, à peu près complète avant les fureurs de 1209? Ceux qui avaient accepté la mission d'assurer dans les domaines de Raimond VII le triomphe définitif de la foi catholique savaient bien sur quels sentiments ils avaient le droit de compter; aussi le cardinal Romain, en s'en retournant auprès du pape, avait-il jugé nécessaire d'emporter les pièces relatives à son enquête sur l'hérésie; on craignait les vengeances, au cas où les témoins qui avaient déposé dans cette affaire viendraient à être connus. Depuis la paix, plusieurs de ceux qui poursuivaient les hérétiques avaient été tués, et Guillaume de Puylaurens ne voit peut-être qu'une partie de la vérité quand il attribue ces violences au désir que certaines gens avaient de rallumer la guerre pour profiter du désordre; dans tout cela, il devait y avoir encore plus de rancune que de calculs

intéressés. Raimond, qui ne se pressait pas de punir les coupables, fut accusé de tiédeur par devant le pape et le roi. L'évêque Folquet de Toulouse, gêné dans la perception de ses dîmes, s'en prit à lui et se déclara prêt à reprendre le chemin de l'exil ¹. Il ne pouvait, à ce qu'il paraît, circuler sans se faire accompagner par des gens armés ². Qu'était-ce que ces minces griefs, en comparaison des atrocités que le Midi venait de subir pendant vingt ans? Blanche de Castille et le pape lui-même, se rendant compte de la réalité, cherchaient l'apaisement.

En mai 1230 le roi, ou pour mieux dire sa mère, défend à l'évêque de Cahors de permettre qu'on moleste Raimond VII au sujet des donations faites autrefois par les comtes de Montfort et révoquées depuis à la paix de Paris ³. En même temps, Grégoire IX donne au comte de Toulouse une preuve incontestable de mansuétude. Raimond avait promis de payer, sous forme d'indemnités, dix mille marcs aux églises, quatre mille aux abbés de Cîteaux, de Clairvaux et autres, six mille au roi, pour mettre en défense le Château-Narbonnais, citadelle de Toulouse, et d'autres places fortes. Ces vingt mille marcs devaient être payés en quatre années, à raison de cinq mille par an. De plus, Raimond VII avait pris la croix pour aller passer cinq ans en Terre-Sainte. Il écrivit au pape pour demander des sursis, alléguant les difficultés de sa situation, l'épuisement du pays. Grégoire IX, prenant acte de sa dévotion sincère, fit savoir au légat Pierre de Collemezzo qu'il avait accordé au comte un délai pour le paiement des dix mille marcs. Quant au départ pour la croisade, le légat devait s'enquérir des dispositions qui animaient le roi et la reine Blanche, prendre à cet égard l'avis des prélats, des barons, et en référer au Saint-Siège (9 juillet 1230) ⁴. Raimond VII dut être satisfait quand une lettre de Grégoire IX, datée du même jour, lui fit connaître ces dispositions bienveillantes ⁵. Deux mois et demi plus tard (22 septembre), le pape chargea encore l'archevêque de Sens, les évêques de Paris et de Chartres, de prendre des informations au sujet des demandes adressées par Raimond VII ⁶. Le légat Romain ayant naguère accordé au comte la permission de se faire donner, pour les sommes qu'il

1. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, XIX, p. 225.

2. *Id.*, *ibid*, XX, p. 764.

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 2054; mai 1230.

4. Potthast, 8584; 9 juillet 1230.

5. Potthast, 8585.

6. Potthast, 8609; 22 septembre 1230.

avait à payer, une aide à lever sur les gens des églises, Raimond sollicita l'autorisation d'asseoir des tailles et de faire des levées d'impôts; il pria le pape de ne pas laisser les prélats s'opposer à l'exécution de cette mesure, et Grégoire IX lui accorda sa demande (lettres du 13 et du 25 septembre 1230)¹. En même temps le pape écrivit au légat d'examiner lui-même, sans les laisser aller plus loin, les procès qu'on aurait intentés au comte de Toulouse en se fondant sur des lettres apostoliques².

Raimond VII tenait beaucoup à faire donner une sépulture chrétienne à son père, qui n'avait pas été enseveli en terre sainte : le pape prescrivit à son légat³, à l'évêque de Toulouse et à l'abbé de Grandselve⁴, de faire une enquête à ce sujet. Peu de temps auparavant il s'était préoccupé de rétablir l'harmonie entre le comte et sa femme Sanche d'Aragon⁵. Toutes ces mesures prouvaient des dispositions qui n'avaient rien d'hostile, et la situation de Raimond aurait été bonne, s'il n'avait dû compter qu'avec le chef de l'Église et la reine de France.

Mais le clergé du Midi ne désarmait pas. C'est à sa demande qu'en 1231 Grégoire IX envoya dans le Languedoc un nouveau légat, Gautier, évêque de Tournay⁶. Le successeur de Pierre de Collemezzo n'était pas encore dans le pays, que le pape, revenant à la sévérité, lui écrivit d'obliger, s'il y avait lieu, le comte de Toulouse à payer l'argent dû, en vertu du traité de Paris, à l'abbaye de Cîteaux et à d'autres établissements religieux (2 janvier 1231)⁷. Arrivé à la fin de mars⁸, Gautier commença par assigner à Castelnaudary ceux qui avaient à déposer des plaintes contre le comte. Raimond répondit à cette mesure en promettant de donner les satisfactions possibles⁹. Malgré cela; le légat paraît avoir continué à se montrer dur, car il fallut qu'au commencement de l'année suivante le pape lui recommandât de traiter le comte de Toulouse avec douceur et de ne pas le laisser maltraiter

1. Potthast, 8605; *Hist. de Languedoc*, t. VIII, col. 931-932; 13 sept. 1230. — Potthast, 8613; *Layettes*, II, 2073; 25 septembre.

2. Potthast, 8598; *Hist. de Languedoc*, t. VIII, col. 931; 5 septembre 1230.

3. Potthast, 8608; lettre au légat; 18 septembre.

4. Potthast, 8616; 25 septembre.

5. Potthast, 8589; 22 juillet 1230.

6. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, XX, p. 764. — *Willelmi chronica Andrensis*, même recueil, XVIII, p. 582, et *Mon. Germaniæ, scriptores*, XXIV, p. 770-771. — Le Nain de Tillemont, II, 89.

7. Potthast, *Regesta*, 8645; 2 janvier 1231.

8. *Hist. de Languedoc*, VI, p. 665.

9. Guill. de Puylaurens, *loc. cit.*

par les prélats, qui avaient trop de facilité à l'excommunier ¹. Le 12 mars 1232, Grégoire IX écrivit encore à son légat de conserver intacts les droits du comte ². Raimond VII faisait du zèle, s'en allait avec l'évêque de Toulouse à la chasse aux hérétiques, puis retombait dans l'indifférence ³. L'évêque Folquet était mort à Noël, mais sa disparition n'avait rien changé aux sentiments du clergé languedocien ou provençal. Accusé par le légat, par l'archevêque d'Arles et plusieurs évêques, de ne pas bien exécuter la paix de Paris, Raimond dut comparaître à Melun devant le roi. On décida qu'il amenderait ses torts sur une enquête faite par le nouvel évêque de Toulouse et par un chevalier que Louis IX enverrait sur place. Gilles de Flagy partit pour le Midi, chargé d'une double mission : après avoir été voir en Provence la jeune princesse que son souverain allait bientôt épouser, il se rendit à Toulouse; là Raimond VII, en sa présence, devant le légat, le sénéchal de Carcassonne et plusieurs barons, publia, au sujet de l'hérésie et de sa répression, des statuts qui furent emportés par le sénéchal de Carcassonne pour être appliqués dans sa sénéchaussée, et par Gilles de Flagy pour être soumis au roi (20 avril 1233) ⁴. En même temps le pape, par une mesure qui devait avoir les plus graves conséquences, chargea les Dominicains de procéder contre les hérétiques dans le Toulousain et le reste du royaume, spécialement dans les provinces ecclésiastiques de Bourges, Bordeaux, Narbonne, Auch, Vienne, Arles, Aix et Embrun, c'est-à-dire dans l'ancienne Gaule Narbonnaise et dans toute l'Aquitaine. L'Inquisition fut dès lors une juridiction régulièrement constituée ⁵.

Tandis que Raimond VII, malgré son apparente réconciliation avec l'Église, restait sous la plus irritante des surveillances, Blanche de Castille s'efforçait de lui rendre service.

Le marquisat de Provence, que la paix de 1229 avait enlevé au comte de Toulouse pour le donner au Saint-Siège, avait été placé sous la garde du roi par le légat Romain de Saint-Ange. Cédant probablement aux sollicitations de son cousin, Blanche écrivit à Grégoire IX et lui fit écrire par le roi pour le déterminer à re-

1. Potthast, *Regesta*, 8881; 18 février 1232.

2. *Ibid.*, 8896; 12 mars 1232.

3. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, XX, 765.

4. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, XX, 765. — *Hist. de Languedoc*, VIII, col. 963-969; statuts du comte de Toulouse contre les hérétiques.

5. *Hist. de Languedoc*, VI, 673-674.

mettre Raimond en possession de ce grand domaine. Grégoire IX répondit, le 4 mars 1232, par deux lettres distinctes, mais au fond identiques, au roi de France et à sa mère. Il protesta que le Saint-Siège n'avait nulle envie de conserver pour son propre usage le marquisat ; mais l'ordre n'était qu'imparfaitement rétabli ; la pacification religieuse du pays était encore peu solide. Si bien disposé qu'il fût envers Raimond VII, le pape ne pouvait, pour le moment, accéder au désir qui lui était exprimé. Il chargeait, disait-il, le légat du Saint-Siège de réunir le haut clergé du pays pour prendre son avis sur l'opportunité de cette restitution ¹. Raimond reçut en même temps une lettre du pape conçue dans le même sens ². Cette question du marquisat se compliquait des difficultés nées de la guerre que se faisaient alors le comte de Toulouse, allié à la ville de Marseille, et le comte de Provence.

En 1234, Grégoire IX, ayant depuis quelque temps donné pour successeur à l'évêque de Tournay, comme légat, l'archevêque de Vienne Jean de Bernin ³, se montra de nouveau favorable à Raimond VII ; le 13 janvier, il le recommanda formellement à son nouveau représentant, aux autres archevêques et aux évêques de la « province » ⁴. Raimond avait cru le moment venu de renouveler ses instances au sujet du marquisat, mais il n'obtint qu'une réponse évasive ⁵. Blanche de Castille dut être mécontente de voir que ses démarches restaient sans effet. En mars, tandis que Raimond était à Lorris, à la cour de France, elle écrivit au pape, au nom de son fils, une nouvelle lettre dans laquelle Louis IX rappelait sa précédente réclamation : Jeanne de Toulouse, unique héritière de Raimond VII, était destinée au frère du roi ; c'était donc un service personnel que le roi de France attendait du pape quand il le pressait de rendre le marquisat au comte de Toulouse. En ce qui concernait la répression de l'hérésie, le roi savait, par le clergé du pays, que Raimond montrait beaucoup de vigilance ; enfin, c'était sur l'avis de son conseil que Louis avait résolu de faire cette nouvelle tentative ⁶. En même temps il informa le pape qu'il ne pouvait plus conserver en sa main les pays situés au

1. Potthast, *Regesta*, 8888 et 8889 ; 4 mars 1232.

2. *Ibid.*, 8890 ; 4 mars.

3. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, II, p. 103 ; *Hist. de Languedoc*, VI, p. 675.

4. Potthast, 9365 ; 13 janvier 1234.

5. *Ibid.*, 9367 ; 15 janvier 1234.

6. Rodenberg, *Epistolæ sæculi XIII e regestis Pontificum Romanorum selectæ*, t. I, p. 470, n. 577. *Hist. de Languedoc*, VI, p. 681.

delà du Rhône, confiés à sa garde par son « très cher ami » le cardinal Romain ¹.

Raimond VII n'obtint pas encore gain de cause, mais du moment où le roi de France retirait du marquisat ses officiers, il semblait difficile que ce pays ne finît pas par retomber un jour ou l'autre entre les mains de son ancien seigneur. D'abord, Raimond ne brusqua pas les choses; quand, dans le courant de la même année, Frédéric II s'unit au pape contre les Romains, le comte alla rejoindre en Italie l'armée de l'Église ². Mais bientôt il changea de rôle, et s'adressant directement à l'empereur, il obtint de lui, en septembre 1234, la restitution du Venaissin ³. Le pape avait peut-être de bonnes raisons pour ne pas abandonner ce pays tant que l'hérésie n'y était pas éteinte, mais, dans l'intérêt de l'Église, il eût sans doute mieux fait de le rendre au comte de Toulouse, alors que Blanche de Castille l'en priait avec instance; il n'obtint jamais que la garde en fût reprise par le roi, et bientôt ce furent le comte de Toulouse et le représentant de l'empereur qui s'en rendirent maîtres.

La bonne volonté de Blanche de Castille à l'égard de Raimond VII ne se démentit pas. Il en eut, en mars 1234, une preuve nouvelle. Se trouvant alors en séjour à la cour de France, il s'était plaint de ce que, depuis plusieurs années, des possessions eussent été acquises, dans ses domaines et contre sa volonté, par un certain nombre de prélats et d'établissements religieux. Le roi, faisant droit à sa requête, écrivit au clergé séculier et aux religieux du Languedoc pour leur enjoindre de lâcher prise; il leur donnait un an pour s'exécuter, à partir du moment où le comte les en aurait requis, et leur interdisait à l'avenir de semblables usurpations ⁴. Par contre, le pape, peu satisfait de l'appui que Raimond trouvait auprès de Louis IX et de Blanche, protesta, au mois de mai, contre la conduite des agents royaux qu'il accusait d'opprimer les églises et le clergé d'Albigeois. Il réclamait à cet égard une enquête faite en commun par l'archevêque de Vienne, légat du Saint-Siège, et par un envoyé royal ⁵. Blanche dut s'habituer dès lors à ces récriminations, sans cesse renouvelées, de la cour

1. Rodenberg, n. 576.

2. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, édit. Luard, III, p. 304.

3. *Layettes du Trésor des Chartres*, t. II, 2309; *Hist. de Languedoc*, t. VIII, col. 979.

4. *Layettes du Trésor des Chartres*, II, 2276; *Hist. de Languedoc*, t. VIII, col. 972.

5. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, 9452; 2 mai 1234.

de Rome contre les injustices plus ou moins démontrées des baillis et des sénéchaux. On ne sait ce qu'elle répondit pour cette fois à Grégoire IX, mais il est à présumer que le désir de plaire au pape ne lui fit pas changer grand'chose au système de gouvernement qu'elle avait établi dans le Midi.

Tout en traitant le comte de Toulouse avec beaucoup de bienveillance, elle continuait à gagner du terrain dans la vallée du Rhône. Les domaines de la couronne s'étendaient maintenant jusqu'à Beaucaire; mais ce grand progrès ne suffisait pas à la régente; elle alla plus loin, et faute de pouvoir conquérir le royaume d'Arles, elle y fit définitivement prévaloir l'influence de sa dynastie. En 1234, elle fit épouser à Louis IX la fille aînée du comte de Provence; cette union n'était pas encore célébrée que le roi, choisi pour arbitre entre celui qui allait être son beau-père et le comte de Toulouse, rétablissait la paix dans cette région, qui nominalement relevait d'un autre souverain.

Le royaume d'Arles, soumis depuis deux siècles à l'autorité des empereurs, était si bien considéré comme terre étrangère par les habitants de notre pays, qu'en 1226, lors du siège d'Avignon, les grands réunis sous la bannière royale avaient solennellement affirmé, dans une lettre à Frédéric II, les droits de l'Empire sur cette ville. Il semblait donc que la royauté française dût rester absolument indifférente à la guerre que le comte de Toulouse et les Marseillais faisaient depuis 1230 au comte de Provence Raimond Béranger : mais Blanche de Castille, qui voulait marier son fils, avait conçu la pensée de lui donner pour femme une provençale. Du jour où ce projet fut exécuté, les empereurs cessèrent en réalité de dominer entre le Rhône et les Alpes, et les rois de France, sans se mettre absolument à leur place, puisque de longtemps ils ne furent pas les maîtres du pays, y firent du moins dominer leur politique. Nous n'avons possédé la Provence qu'à la fin du quinzième siècle, mais dès le milieu du treizième, et grâce à Blanche de Castille, les Provençaux ont été pour la France plus que des alliés.

Louis IX n'avait que dix-neuf ans, quand en 1233 sa mère s'occupa de lui trouver une femme. Un des biographes du roi raconte avec beaucoup de sérieux que s'il résolut de se marier, ce fut, non pour satisfaire ses instincts, mais afin d'avoir des enfants ¹. Il s'agissait en effet d'assurer des héritiers à la couronne

¹. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, XX, p. 322).

de France, et Louis ne fut pas traité autrement que ne le sont d'ordinaire les jeunes souverains ; seulement il est probable que l'initiative, en ce cas comme en tant d'autres, appartient à Blanche. Elle eut soin, d'ailleurs, de consulter les grands personnages et les barons qui l'entouraient ¹. La princesse sur laquelle son choix se fixa fut Marguerite de Provence.

Le comte de Provence Raimond Bérenger avait quatre filles, Marguerite, Aliénor, Sanche et Béatrix, qui toutes étaient destinées à devenir reines. Fort puissant par lui-même, allié par sa femme Béatrix à l'ambitieuse maison de Savoie, il relevait de l'Empire, mais à part d'assez rares circonstances, ses devoirs de vassal envers Frédéric II étaient fort bien d'accord avec un état d'indépendance presque complète. Quant à celle de ses filles qu'on recherchait alors pour le roi de France, elle était jeune et belle, très pieuse et d'une éducation accomplie ². Avant de donner suite à son projet, Blanche, dès 1233, chargea Gilles de Flagy, qu'on envoyait alors en Languedoc, de passer par la Provence pour voir la princesse Marguerite ³; la négociation aboutit, et Raimond Bérenger s'empressa d'accepter l'offre qui lui était faite ⁴. Comme sa fille était, par la maison de Castille, cousine du roi de France, on envoya demander au pape une dispense qu'il accorda sans difficulté ⁵.

Le comte de Provence ne pouvait plus être pour Blanche un étranger, et comme d'autre part elle portait un intérêt sincère à son cousin Raimond de Toulouse, elle s'employa tout naturellement à les remettre d'accord. Le légat du pape travailla, de son côté, à cette œuvre de paix ⁶, et le 13 février 1234 Raimond Bérenger accepta l'arbitrage de Louis IX et de sa mère; il promit d'exécuter les conditions qui lui seraient imposées, aussitôt que sa fille aurait épousé le roi ⁷; Raimond VII suivit son exemple ⁸. Gautier Cornu, archevêque de Sens, et Jean de Nesle allèrent

1. Philippe Mousket, vers 28687. — *Beati Ludovici vita, etc.* (*Histor. de France*, XXIII, p. 161 b).

2. Philippe Mousket, v. 28692. — Guill. de Nangis, *Histor. de France*, XX, p. 322.

3. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, XX, p. 765.

4. Guillaume de Nangis, *loc. cit.*

5. *Layettes*, II, 2263; Potthast, *Regesta*, 9358; 2 janvier 1234. Le Nain de Tillemont, II, p. 203.

6. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, XX, p. 765.

7. *Layettes*, II, 2270; 13 février 1234.

8. *Layettes*, 2275; mars 1234.

chercher en Provence la jeune princesse ¹, qui vint à la cour, accompagnée par son oncle Guillaume, évêque élu de Valence ². Elle avait sans doute une suite nombreuse; en tout cas les comptes royaux parlent à cette occasion d'un ménestrel du comte de Provence ³ et de six trompettes, venus avec Marguerite ⁴. En se dirigeant vers Sens, la fiancée du roi s'arrêta, le 19 mai, à l'abbaye de Tournus ⁵. En même temps, Louis IX venait de Paris, par Fontainebleau, Pont-sur-Yonne et l'abbaye de Sainte-Colombe près Sens ⁶. Il avait avec lui sa mère, ses frères Robert et Alphonse, son cousin Alphonse de Portugal, neveu de Blanche, et qui était élevé avec les jeunes princes. Les autres enfants de Blanche de Castille, Isabelle et Charles, étaient restés à Paris ⁷. Outre les dames de sa maison ⁸, la reine avait certainement avec elle un très grand nombre d'officiers et de grands seigneurs : le chambrier de France Barthélemy de Roye ⁹, le chambellan Jean de Beaumont ¹⁰, Ferry Pâté, plus tard maréchal ¹¹, sont nommés, à propos du mariage du roi, dans les comptes de l'hôtel, ainsi que Raimond de Toulouse ¹² et la comtesse Jeanne de Flandre ¹³. Pour transporter tout son monde, la reine avait fait louer, selon l'usage, des bateaux et des chevaux ¹⁴.

La cour fut à Sens du 26 au 28 mai 1234, et le mariage fut probablement célébré le 27 ¹⁵; en tout cas, c'est à cette date que

1. Guillaume de Nangis, *Histor. de France*, XX, p. 322. L'archevêque de Sens et Jean de Nesle, envoyés en ambassade pour chercher la princesse Marguerite, restèrent en communication constante avec Blanche de Castille : Comptes royaux de 1234 (*Histor. de France*, XXI, p. 235 h, 238 h, 239 d, 240 l). D'après Philippe Mousket, c'est l'archevêque de Bourges qui aurait été chargé de la négociation (vers 28703); ce n'est, en tout cas, pas lui qui la termina, et nous n'avons pas la preuve qu'il soit alors allé en Provence.

2. *Histor. de France*, t. XXI, p. 245 a, 246 h.

3. *Ibid.*, p. 246 § 16.

4. *Ibid.*

5. Chifflet, *Hist. de Tournus*, 1664, p. 462.

6. Le Nain de Tillemont, II, p. 206. *Histor. de France*, XXI, p. 228.

7. *Histor. de France*, XXI, p. 246 f.

8. *Ibid.*, p. 241 h, 246 c, 247 f.

9. *Ibid.*, p. 243.

10. *Ibid.*, p. 247 e, g.

11. *Ibid.*, p. 247 d.

12. *Ibid.*, p. 246 c.

13. *Ibid.*, p. 241 a.

14. *Ibid.*, p. 241 h.

15. *Histor. de France*, XXI, p. 247 h; Le Nain de Tillemont, II, p. 206.

Louis IX constitua le douaire de Marguerite, par une charte où il parle d'elle comme étant déjà sa femme ¹. Quoique à cette époque les dépenses de la maison royale n'eussent rien d'exagéré, Blanche et son fils déployèrent dans cette occasion solennelle un luxe convenable : les comptes de l'hôtel mentionnent la couronne d'or qu'on fit faire pour la jeune reine, un « chapeau d'or » réparé à son usage, deux cuillers et une coupe d'or, certainement destinées à la table royale; la coupe fut ensuite donnée au bouteiller de France ². On remit en état la couronne du roi, et des bijoux furent achetés à l'orfèvre de la comtesse de Flandre ³.

On aurait fort à faire si l'on voulait énumérer les vêtements, les effets de literie, les objets de toute sorte que Blanche de Castille fit acheter pour le mariage de son fils ⁴, les robes commandées pour le roi, celles qui étaient destinées aux officiers et aux grands seigneurs de la cour ⁵, au prince Robert, au prince Alphonse, à leur cousin le prince de Portugal ⁶, au comte de Toulouse ⁷, les fourrures apportées pour la jeune reine ⁸ ou données aux dames de la cour ⁹. Parmi les robes qui furent distribuées pour le couronnement, beaucoup étaient de soie et plusieurs en pourpre ¹⁰; on en donna, selon l'usage, à ceux qui furent faits chevaliers à l'occasion du mariage royal ¹¹. La reine avait fait préparer à Sens les logements de la cour ¹², et par son ordre une maison avait été retenue pour la comtesse de Flandre ¹³. La ville ne put sans doute pas héberger tous ceux qui avaient accompagné le roi, mais on avait apporté des pavillons ¹⁴. On éleva de plus une maison en branchages, une *feuillée*, dont la destination n'est pas in-

1. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, I, p. 987; Arch. nat., JJ. 30^a, fol. 138 r^o; 27 mai 1234.

2. *Histor. de France*, XXI, p. 247.

3. *Ibid.*, 244 f. Le texte porte : « comitis Flandriæ. » Il n'y avait pas alors de comte de Flandre; Jeanne de Constantinople était veuve, et ne devait se remarier qu'en 1237.

4. *Ibid.*, p. 243 j.

5. Les comptes de l'hôtel, en 1234, sont pleins de mentions relatives aux robes du roi, des princes, etc.; voir surtout, à cet égard, la page 247.

6. *Histor. de France*, XXI, p. 247 d.

7. *Ibid.*, p. 246 c.

8. *Ibid.*, p. 247 h.

9. *Ibid.*, p. 246 e.

10. *Ibid.*, p. 247.

11. *Ibid.*, p. 244 a.

12. *Ibid.*, p. 243 a.

13. *Ibid.*, p. 241 a.

14. *Ibid.*, p. 243 f. « Pro vectura papilionum apud Senones. »

diquée par les comptes et qui renfermait, à l'usage du roi, un trône recouvert de soie¹. C'est là peut-être que se firent entendre les ménestrels², dont plusieurs appartenaient à la suite du prince Robert³. Enfin des échafaudages furent construits devant l'église Saint-Étienne, où devait avoir lieu le couronnement de Marguerite⁴.

Plusieurs personnages de la cour avaient été envoyés au-devant de la princesse⁵; lorsqu'elle approcha, le roi, Blanche et les princes allèrent à sa rencontre⁶. Au lendemain du mariage, la jeune reine fut couronnée par l'archevêque de Sens, qui lui donna l'onction sainte⁷. L'archevêque de Reims Henri de Dreux n'avait pas suivi la cour; il ne pouvait s'étonner de la préférence que la reine Blanche avait donnée à Sens, et la reine n'avait pas obéi à des raisons d'ordre secondaire quand elle avait décidé que sa belle-fille ne serait pas couronnée à Reims. Henri de Dreux était le frère du comte de Bretagne; dans les troubles qu'on venait de traverser, il avait été l'allié des barons ligués contre Thibaud de Champagne, et en ce moment même il faisait au roi une opposition déclarée en soutenant contre lui l'évêque de Beauvais. Au contraire, l'archevêque de Sens Gautier Cornu, comme tous les membres de sa famille, était le serviteur dévoué de la couronne.

La charité ne fut pas oubliée au milieu de ces réjouissances consacrées au meilleur des princes. Des malades furent amenés au roi, qui leur fit distribuer de l'argent⁸; un pauvre homme, dont le cheval avait été tué pendant les fêtes, reçut une indemnité⁹. La cour reprit le chemin de Paris, sans doute dès le 29 mai, par Montereau-faut-Yonne et Fontainebleau¹⁰. Marguerite avait reçu en douaire la ville du Mans et ses appartenances, avec Mortagne et Mauves-sur-Huisne¹¹. Sa dot était de dix mille

1. *Histoire de France*, XXI, p. 247 a, f.

2. *Ibid.*, p. 246, § 16.

3. *Ibid.*, p. 245 b.

4. *Ibid.*, p. 247 a; Le Nain de Tillemont, II, p. 206.

5. *Ibid.*, 243 a.

6. *Ibid.*, 241 d.

7. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Hist. de France*, XX, 322). L'abbé de Saint-Denis assista au couronnement; *Deuxièmes annales de Saint-Denis* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1879, p. 290).

8. *Hist. de France*, XXI, 244 l.

9. *Ibid.*, 245 b.

10. Le Nain de Tillemont, II, 207.

11. Arch. nat., registre 30^a, fol. 138 r°; Martène, *Thesaurus anecdotorum*, I, 987.

marcs ¹, somme très élevée, qui peut-être ne fut jamais entièrement payée, car on sait qu'en 1266 huit mille marcs étaient encore dus à saint Louis par le fait de son mariage. C'est probablement en garantie de ce paiement que le comte et la comtesse de Provence avaient engagé au roi le château de Tarascon, en promettant de faire approuver cet acte par l'empereur ². Ainsi, le mariage que Louis IX venait de conclure eut pour la royauté des avantages immédiats; trois mois s'étaient à peine écoulés que le comte Raimond Bérenger, désormais gagné à la politique française, était désigné comme médiateur par le pape pour les difficultés que les rois de France et d'Aragon avaient au sujet de Carcassonne ³.

Cependant Louis IX était rentré à Paris vers le 8 juin ⁴, ramenant la jeune reine ⁵. On sait que bientôt Blanche fit expier à la nouvelle venue, par d'injustes duretés, son titre de souveraine et l'ascendant qu'elle avait pris sur le roi. Celui que Marguerite venait d'épouser avait plus d'esprit et de vertus qu'il n'en fallait pour faire oublier à sa femme les petites misères de la vie quotidienne. Marguerite de Provence, qui ne fut jamais une grande reine, a toujours été une épouse courageuse et dévouée. Nous ne savons pas jusqu'à quel point elle prit son parti de l'influence toute-puissante que Blanche de Castille exerça jusqu'à la fin sur son fils; mais il ne semble pas qu'elle ait jamais reproché au roi sa piété filiale ni l'étrange exaltation de son ardeur chrétienne. Saint Louis, dès sa jeunesse, ne fut pas un prince comme les autres; Marguerite put s'en apercevoir lors de son mariage, quand pour inaugurer la vie conjugale, avant de lui demander les preuves de son amour, il demeura trois nuits en prières, l'accoutumant à faire passer ses devoirs religieux avant les satisfactions même les plus légitimes. Tant qu'ils vécurent ensemble, malgré l'affection qu'il ne cessa jamais de lui témoigner, Louis resta fidèle à ses habitudes de tempérance et de chasteté pendant tout l'Avent et tout le Carême, sans compter certains jours de la semaine, tels que les vendredis et les samedis, les veilles des

1. *Layettes*, II, 2719; testament de Raimond Bérenger. Voir *Le Nain de Tillemont*, II, 204.

2. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2280^b; 30 avril 1234.

3. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, II, p. 105; Potthast, *Regesta*, 9517.

4. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale* (*Histor. de France*, XXI, 72).

5. « *juvonem reginam.* » Marguerite est souvent désignée sous ce nom dans les comptes de 1234 (*Histor. de France*, XXI, 245, 246, etc.). « *Pro quadriga quæ adduxit de Senonibus hernesium juvenis reginæ* » (244 g).

grandes fêtes, ces fêtes elles-mêmes, enfin les jours qui précédaient et suivaient ceux auxquels il avait accoutumé de recevoir la communion ¹. Il est certain, au surplus, que cette jeune princesse, habituée au luxe d'une cour élégante, dut être étonnée de voir le riche et puissant roi de France renoncer, alors qu'il avait à peine vingt ans, à tous les jeux, laisser là les chiens et les oiseaux, si chers aux princes et aux seigneurs de son âge, observer enfin dans son costume une extrême simplicité ².

Le roi n'était pas marié depuis un mois, qu'il lui fallut se remettre en campagne. On n'avait pu s'entendre pour prolonger au delà du terme convenu la trêve avec le roi d'Angleterre et le comte de Bretagne, et c'était à la Saint-Jean ³ que les hostilités devaient reprendre. Pendant les trois années qui venaient de s'écouler, les rapports entre les deux couronnes étaient restés ce qu'ils avaient presque toujours été depuis les derniers jours de Philippe Auguste; Henri III, ne pouvant ni faire la paix, ni reprendre l'avantage, avait attendu les événements, allant, selon ses intérêts et ses craintes, des mesures hostiles à la tolérance; quoiqu'on eût cessé de se battre, les sujets de Louis IX restaient pour lui des ennemis; il ne faisait qu'user de son droit quand il ordonnait aux baillis des ports anglais de garder à vue jusqu'à nouvel ordre les chevaliers et les arbalétriers français qui auraient abordé en Angleterre ⁴. Ses relations avec Pierre Mauclerc n'avaient pas changé: le comte de Bretagne était toujours l'allié des Anglais; on correspond avec lui par l'entremise d'Amaury de Saint-Amand ⁵, on lui donne un sauf-conduit pour venir en Angleterre conférer avec le roi ⁶; en compensation des terres qu'il a perdues en France il reçoit des manoirs enlevés à Richard le Maréchal ⁷. Le soin qu'on mettait à le ménager était la meilleure preuve d'hostilité qu'on pût donner à la France.

Cependant il fallait faire montre d'intentions pacifiques. Le pape, toujours préoccupé de secourir la Terre-Sainte, aurait bien voulu remettre d'accord des princes dont l'antagonisme était si

1. *Le confesseur de la reine Marguerite* (*Histor. de France*, XX, p. 110 e).

2. *Histor. de France*, XX, p. 46 e.

3. 24 juin 1234.

4. Record office; Close rolls, n. 43, memb. 11 in dorso; 12 mai 1232.

5. Close rolls, 44, memb. 14 r°; 12 janvier 1233.

6. Rymer, édit. de 1816, t. I, p. 210; 9 octobre 1233.

7. Close rolls, 45, memb. 32 r°; 17 décembre 1233: « De commissis comiti Britannie Twyford[e] et Westkinton[e]. » — *Ibid.*, memb. 18 r°; 23 juin 1234: « Pro comite Britannie. »

préjudiciable aux intérêts de la chrétienté; il n'avait pas attendu que la trêve arrivât à son terme pour faire acte de bonne volonté. Dès le mois de mai 1233 il avait écrit aux deux rois pour les prier de rétablir la paix, leur recommander ses négociateurs, l'archevêque de Sens, l'évêque de Paris, les évêques de Winchester et de Salisbury¹. Il avait bien fallu que le roi d'Angleterre se prêtât dans une certaine mesure à cette tentative, et deux mois après les ouvertures faites par le Saint-Siège, il avait informé Louis IX et Blanche de Castille que par son ordre l'évêque Henri de Rochester, Philippe d'Aubigny et le sénéchal Raoul Fitz-Nicolas partaient pour Abbeville, afin d'y entamer des pourparlers avec les envoyés français². Mais il était plus facile d'ouvrir des conférences que de les faire aboutir; rien n'était fait au mois de février 1234, quand Grégoire IX s'interposa, une fois de plus, entre le roi de France et Henri III. Il s'agissait avant tout de proroger la trêve, et le pape demandait qu'elle fût renouvelée pour une période de trois ans; les commissaires délégués par le Saint-Siège restaient les mêmes, sauf l'évêque de Salisbury, que le pape remplaçait par l'évêque d'Exeter³. L'hiver et la moitié du printemps se passèrent; on approchait du moment où la guerre devait reprendre, quand le roi d'Angleterre envoya des saufs-conduits à l'archevêque de Sens et à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, les priant d'en procurer à leurs deux collègues anglais⁴. Il écrivit dans le même sens aux évêques de Winchester et d'Exeter, en les informant que Philippe d'Aubigny et Raoul Fitz-Nicolas, alors en ambassade auprès du comte de la Marche, ou d'autres à leur place, viendraient les seconder⁵.

Pendant ce temps le comte de Bretagne, en homme pratique et peu scrupuleux, ne se mettait guère en peine de sauver les apparences. Il semble pourtant qu'il eût dû garder à l'égard du roi de France quelques ménagements, car sa situation n'était pas de nature à lui inspirer beaucoup d'orgueil; Yolande de Bretagne était

1. Shirley, *Royal letters*, t. I, p. 551; 14 mai 1233. — Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 353, pièce XXXVII; 15 mai 1233 : lettre de Grégoire IX à l'archevêque de Sens et aux trois évêques.

2. Rymer, I, p. 210; 13 juillet 1233 : lettre à Louis IX. — Shirley, *Royal letters*, p. 416-417; 14 juillet 1233 : lettre à Blanche.

3. Teulet, *Layettes*, II, n. 2269; 12 février 1234 : Grégoire IX au roi de France. — Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 362, pièce XLVII; 15 février 1234 : Grégoire IX à l'archevêque de Sens et aux trois évêques.

4. Rymer, I, p. 211-212; 10 mai 1234.

5. Rymer, I, p. 212; 10 mai 1234.

alors à Coucy, en garantie des engagements pris par son père; c'est là que le comte de Montfort fut envoyé la chercher en 1234, peut-être afin de l'amener à Sens pour le mariage royal¹. Blanche de Castille n'avait aucun motif de faire expier à cette innocente les torts d'un homme peu fidèle à sa parole, aussi Mauclerc n'avait-il pas hésité à se venger, en pleine trêve, de ceux qui en Bretagne s'étaient ralliés au parti du roi. Il n'était pas homme à leur pardonner, quoiqu'il eût pris à leur égard certains engagements; dans une entrevue qu'il avait eue à Ernée avec le comte de Boulogne, il avait, selon toute apparence, promis de ne pas laisser maltraiter par ses gens ceux de ses vassaux qui l'avaient combattu². Philippe Hurepel paraît avoir pris au sérieux son rôle de médiateur, mais il mourut en janvier 1234, et c'est probablement alors que Mauclerc reprit ses habitudes de violence. Ceux dont il avait à se plaindre, clercs ou laïques, éprouvèrent une fois de plus les effets de sa colère. Les terres de Henri d'Avau-gour furent ravagées à trois reprises, coup sur coup, d'abord par le sénéchal de Cornouaille et par Normand de Québriac, maréchal de Bretagne, puis par le comte en personne, enfin par son fils Jean le Roux; ces incursions eurent lieu, tout au moins en partie, vers les Rogations, l'Ascension et la Pentecôte (29 mai-11 juin), c'est-à-dire avant l'expiration de la trêve³.

L'évêque de Dol, Clément de Coëtquen, ne fut pas mieux traité. Déjà son prédécesseur, Jean de Lizanet, avait subi des actes de spoliation; mais ce fut bien autre chose quand le comte envoya

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 229 m, p. 233 l, — t. XXII, p. 574 b; comptes de 1234. Une bulle de Grégoire IX, en date du 18 janvier 1234, prouve d'autre part qu'à ce moment Yolande était encore entre les mains de Louis IX ou, du moins, des personnes qui avaient été désignées pour la garder à la suite du traité de Vendôme (Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 360, pièce XLVI). Ces commissaires avaient été l'archevêque de Roims, les comtes de Boulogne et de Dreux et le sire de Coucy; or, à l'époque du mariage de Louis IX, les deux comtes étaient morts et l'archevêque était le propre frère de Pierre Mauclerc. Il était plus que jamais naturel que la garde d'Yolande appartint au sire de Coucy.

2. « sicut creantaverat coram ipso comite in pallamento de Hernea. » Témoins produits par l'évêque de Dol contre Pierre Mauclerc; *Archives nationales*, J, 240, n. 36. Un extrait insuffisant de ce document se trouve dans Teulet, *Layettes*, II, n. 2419, et dom Morice en a donné une analyse, *Hist. de Bretagne*, preuves, I, 889-890.

3. Ces faits ressortent d'une enquête relative aux griefs de Henri d'Avau-gour, dont un extrait seulement a été donné dans les *Layettes du Trésor des Charles*, t. II, n. 2418. Voir le manuscrit: *Arch. nat.*, J. 241, n. 29; analyse dans dom Morice, *Preuves*, I, col. 888.

son maréchal occuper Dol. Normand de Québriac commença par briser les portes de la ville et combler les fossés que l'évêque avait fait creuser par ses bourgeois. La maison de l'évêque fut mise à sac par les gens que le maréchal avait amenés; ils brûlèrent les châssis des fenêtres, la chaire, des tables, prirent pour le vendre le plomb des gouttières et mirent cette habitation en tel état « qu'on eût dit la maison d'un voleur ou d'un traître. » L'abbaye de la Vieuville fut aussi fort maltraitée par les garnisons de Rennes et de Saint-Aubin-du-Cormier, qu'on avait envoyées contre l'évêque de Dol, et les déprédations commises sur les biens de ce monastère furent évaluées à mille livres de dommages. Enfin Jean de Dol, un des seigneurs bretons qu'on trouve en 1231 dans l'armée du roi, vit ses domaines et ceux de ses hommes ravagés, et par deux fois un chevalier du comte, Robert de Sorel, vint mettre le feu à sa ville de Combourg ¹. L'évêque de Tréguier, l'évêque et le chapitre de Saint-Malo furent obligés de s'expatrier, et dans le courant de juin le pape dut charger l'évêque d'Orléans de pourvoir à leurs besoins ².

Tout en accablant de la sorte les Bretons qui lui étaient opposés, le comte se préparait à recommencer la guerre, et tout d'abord il se fit livrer par Henri III Saint-James-de-Beuvron. Après la mort du comte de Chester, le roi d'Angleterre était entré en possession de cette forteresse ³; au mois de janvier 1233 il avait écrit au connétable ou capitaine qui en avait la garde de délivrer à Philippe d'Aubigny les arbalètes, les carreaux, les armes qui s'y trouvaient ⁴, et ce seigneur y tint garnison avec des chevaliers anglais ⁵; mais bientôt Pierre Mauclerc s'établit à Saint-James avec l'assentiment de Henri III ⁶, qui, dès le mois d'avril 1233, lui donna douze cents livres pour s'y maintenir ⁷. Au printemps de l'année suivante, les sommes auxquelles Mau-

1. Témoins produits contre Pierre Mauclerc par l'évêque de Dol, l'abbé de la Vieuville et Jean de Dol; Arch. nat., J. 240, n. 36.

2. Potthast, *Regesta*, 9477-9478; 26 juin 1234.

3. *Annales de Dunstable*, 1233 (*Annales monastici*, édit. Luard, t. III, p. 132).

4. Record office; Close rolls, 44, membr. 14 r°; 12 janvier 1233 : « De armis que fuerunt R. comitis Cestrie in castro Sancti Jacobi super Beveronem. »

5. *Ibidem*; 13 janvier 1233 : « De duobus militibus comitis de Ferr[ers] missis usque Sanctum Jacobum. »

6. Close rolls, 44, 10 r°; 27 avril 1233 : « Pro priore Sancti Jacobi super Beveronem. » — *Ibid.*, 8 r°; 1^{er} juillet 1233 : « Pro Henrico de Sancto Eylero. »

7. Liberatè rolls, n. 493, membr. 7, en haut; 25 avril 1233.

clerc avait droit pour ce fait sont mentionnées dans une lettre du roi d'Angleterre; en même temps le roi promet d'envoyer au comte soixante chevaliers pour la garnison de Saint-James¹. Les choses étaient encore en cet état au commencement de septembre, après le renouvellement de la trêve entre le comte de Bretagne et le roi de France². Mauclerc avait en Saint-James-de-Beuvron un poste avancé fort important, à la fois destiné à couvrir la Bretagne et à menacer la basse Normandie.

Quant aux secours que le comte de Bretagne pouvait attendre d'Angleterre, ils lui furent expédiés avant la reprise des hostilités. Le 20 avril 1234, Henri de Trumbleville eut ordre de se trouver à Portsmouth à l'Ascension (1^{er} juin), avec cinq chevaliers bien montés et bien armés, pour passer en Bretagne afin d'y servir à la solde de Henri III. Une quarantaine de nobles anglais reçurent des convocations analogues³; puis ce furent Roger La Souche et vingt-six autres chevaliers qui, le 15 mai, furent prévenus de gagner Portsmouth avant le 8 juin⁴. Il serait trop long d'énumérer les garanties et les promesses que reçurent ceux qui s'embarquèrent alors pour la Bretagne⁵. On leur fournit des vaisseaux (4 juin); on réunit l'argent destiné à leur solde⁶; une des pièces relatives à ces préparatifs nous apprend que tous furent placés sous les ordres d'Amaury de Saint-Amand et d'un autre capitaine, Hubert Heuse⁷. En outre, un corps de deux mille Gallois fut envoyé en Bretagne⁸.

1. Close rolls, 45, membr. 27 in dorso; printemps de 1234: « Sciendum est quod die mercurii, » etc.

2. Patent rolls, 43, membr. 5 r°; 2 septembre 1234: « De quingentis marcis mutuo capiendis de comite Britannie ad opus militum existentium apud Sanctum Jacobum de Beverone. »

3. Rymer, t. I, p. 211; 20 avril 1234. — Voir aussi le rouleau 9, 12 des Miscellaneous rolls (Record office, Chancery): « Nomina militum destinandorum in Britanniam. Henricus de Trumbleville se quinto, » etc.

4. Rymer, t. I, p. 212; 15 mai 1234.

5. Patent rolls, rôle 43, memb. 12 r°, 29 mai 1234: « De protectione quorundam militum qui profecti sunt in Britanniam. » — *Ibidem*, memb. 11 r°; 3 juin 1234: « Pro Roberto de Pavelly. » — Close rolls, rôle 45, memb. 19 r°; 12 juin 1234: « Pro Alano filio Warini. »

6. Close rolls, 45, memb. 20 r° (en bas); 4 juin 1234: « De militibus destinandis in Britanniam. »

7. *Ibidem*, memb. 17 r°; 1^{er} juillet 1234: lettre de Henri III à Pierre de Montgomery.

8. Roger de Wendover, édit. Hewlett, t. III, p. 93, et d'après lui Mathieu de Paris, édit. Luard, t. III, p. 297: « milites sexaginta et Wallenses duo millia. »

Il aurait fallu des forces autrement considérables pour combattre le roi de France avec chance de succès, ou seulement pour aider le comte de Bretagne à se maintenir. Mais Henri III, en Angleterre, était aux prises avec de sérieuses difficultés, et certainement les ressources pécuniaires dont il disposait ne lui permettaient pas de faire contre la France un effort sérieux. Quelques semaines avant le jour où les hostilités devaient reprendre, il en était encore, selon son habitude, aux tergiversations. Le 28 et le 30 avril 1234, il prend des dispositions générales contre les Français qui pourraient être tentés de débarquer en Angleterre¹; puis, le 25 mai, il écrit aux évêques de Winchester et d'Exeter de reprendre les pourparlers avec les représentants de Blanche de Castille; il leur adjoint l'abbé de Westminster et maître Jean le Blond. Après leur avoir déclaré que toute leur action doit se borner à la prolongation de la trêve, il se range à l'avis de son conseil et les autorise à travailler au rétablissement de la paix². Le 21 juin, trois jours avant la fin de la trêve, le maire et les vicomtes de Londres, les baillis de Bristol, de Southampton et de King's Lynn, le justicier d'Irlande, sont avertis que les sujets de Louis IX sont autorisés à commercer librement en Angleterre jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante³. On était en pleine guerre, quand, le 17 juillet, des ordres furent donnés pour la levée du séquestre qui avait été mis sur les vaisseaux et les marchandises appartenant à des Français⁴.

Il nous est impossible aujourd'hui de savoir s'il y avait quelque connexion entre toutes ces mesures en apparence contradictoires; mais tout porte à croire que les hésitations de Henri III étaient causées en partie par des embarras financiers. Pierre Mauclerc, qui avait passé en Angleterre à la fin de 1233, y revint au printemps suivant et s'entendit, à Westminster, avec Henri III au sujet des sommes qui lui étaient dues⁵. Après son départ, Henri III lui écrivit, le 31 mai, que les graves affaires dont il était occupé ne lui permettaient pas de s'acquitter entièrement

1. Close rolls, 45, memb. 25 in dorso; 28 et 30 avril 1234. Le 25 juin, Henri III donna des ordres pour l'expulsion de tous les chevaliers et sergents d'armes français qui pouvaient se trouver dans ses états; Close rolls, 45, memb. 18 in dorso.

2. Close rolls, 45, memb. 24 in dorso.

3. *Ibidem*, memb. 18 r°; 21 juin 1234.

4. *Ibidem*, memb. 15 r°; 17 juillet 1234.

5. Close rolls, 45, memb. 27 in dorso: « Sciendum est quod die mercurii, » etc.

envers lui. Il chargeait l'évêque de Cornouaille de lui expliquer son cas, lui adressait par cet évêque trois mille marcs, le pria de patienter jusqu'au premier août pour le paiement du reste ¹. Vers le même temps, il envoya cinq cents marcs par l'évêque de Durham au comte de la Marche; il lui en devait encore cinq cents autres, pour lesquels il demandait un répit jusqu'à la Saint-Michel ².

Pendant que le roi d'Angleterre se préparait avec mollesse à recommencer la guerre, Blanche de Castille s'assurait en Bretagne des alliés et de bonnes positions. Si le comte Pierre était en possession de Saint-James-de-Beuvron, le roi, pour sa part, tenait Pontorson, par un échange conclu avec Henri d'Avaugour et sa femme Marguerite ³. Avaugour avait reçu de Louis IX le château du Guesclin; mais on lui fit promettre, sous la garantie de plusieurs nobles bretons, qu'il le livrerait à toute réquisition ⁴. Le château du Guesclin fut en conséquence remis, au nom du roi, par Dreu de Mello à Josselin, oncle du seigneur d'Avaugour ⁵. Du côté de la Normandie, les dispositions de la population maritime et d'une partie de la noblesse restaient douteuses. Pendant les années 1234 et 1235 les marins et les marchands de Dieppe, Caen, Rouen, Caudebec, Honfleur et Barfleur, ces derniers surtout, commercèrent constamment avec l'Angleterre. On leur accordait des saufs-conduits, on leur rendait leurs vaisseaux et leurs marchandises, quand ils avaient été confisqués en vertu des ordres donnés contre les sujets du roi de France ⁶. Quant aux nobles de Normandie, leur fidélité à la couronne de France n'était pas toujours au-dessus du soupçon, surtout quand ils se trouvaient avoir des fiefs en Angleterre, et, d'autre part, Henri III ne pouvait guère compter sur eux. Ayant ouï dire, dans l'été de

1. Shirley, *Royal letters*, p. 441-442; 31 mai 1234.

2. Close rolls, 45, memb. 20 in dorso; Henri III au comte de La Marche.

3. Teulet, *Layettes*, t. II, 2253 à 2255; septembre 1233.

4. *Ibidem*, 2289 à 2293; juillet 1234.

5. *Ibidem*, 2308; Oudon, août 1234; lettres de Henri d'Avaugour. — Archives nationales, reg. JJ. 26, f° 239 v°, col. 1; garanties fournies à ce sujet par plusieurs seigneurs bretons. — Archives de la Loire-Inférieure, série E, n. 218; lettres de Louis IX.

6. Les documents anglais relatifs à Barfleur sont particulièrement curieux: Patent rolls, rôle 44, memb. 16 r°: 7 janvier 1235. — Close rolls, 46, 20 r°; 11 janvier: « De nave deliberanda. » — *Ibid.*, 18 r°; 1^{er} mars. — Patent rolls, 44, 11 r°; 10 avril: « Pro mercatoribus de Barbeslé. » — *Ibidem*, 9 r°; 21 mai: « De conductu. » — *Ibid.*, 5 r°; 24 juillet 1235: « Pro Willelmo le Wignun preposito de Barbeslé. »

1234, que Richard de Harcourt venait de faire campagne contre Pierre Mauclerc dans l'armée de Louis IX, il fit mettre le séquestre sur ses biens, et ceux qu'il avait chargés d'exécuter cette mesure s'y prirent si maladroitement, que du coup ils portèrent la main sur les terres d'un autre seigneur du même nom, habitant l'Angleterre. Il fallut réparer cette erreur, et d'ailleurs Henri III, s'apercevant sans doute qu'il s'était trompé, ne tarda pas à revenir sur la décision qu'il avait prise à l'égard du sire de Harcourt ¹. Évidemment, ce personnage était de ceux sur le dévouement desquels aucun des deux rois ne pouvait compter.

Les comptes de l'hôtel royal démontrent que Blanche de Castille n'attendit pas le 24 juin pour se mettre en mesure d'agir avec vigueur contre Pierre Mauclerc. On y trouve, à côté des dépenses faites pour le mariage du roi, la mention des sommes allouées aux messagers qui allèrent porter, en vue de la guerre, la convocation royale aux vassaux de la couronne. Parmi ceux auxquels fut adressée cette convocation figurent, entre autres, le comte de Nevers, le comte de Vianen, allié à la maison de Courtenay, la comtesse de Flandre, les évêques d'Auxerre, de Châlons, d'Amiens, de Coutances, d'Évreux, d'Avranches, de Troyes, de Langres et d'Autun ². C'étaient sans doute les baillis qui, dans beaucoup d'endroits, avaient pour mission de réunir les troupes; Pierre le Ber ou Baron, bailli de Touraine, fut averti de s'opposer à ce que les chevaux fussent emmenés hors de son bailliage ³; des ordres lui furent adressés à ce moment, ainsi qu'au sénéchal d'Anjou ⁴; Berruyer de Bourron, l'un des baillis royaux de la Normandie, fut également convoqué, ainsi que les chevaliers de l'Étaminois et de l'Orléanais, des environs de Senlis, de l'Artois, de Montdidier; il en fut de même des Paynel, ces Normands naguère si fidèles aux Anglais, de Guillaume de Mortemer et de la noblesse qui habitait le pays de Caux. Des courriers furent expédiés à Passy, à Vernon, à Mantes, à Melun, à Sens et à Crespy ⁵.

1. Close rolls, 45, 15 r°; 16 juillet 1234 : « De terris Ricardi de Harecurt. » — *Ibidem*, 14 r°; 21 juillet 1234; mandement au vicomte d'Oxford, au sujet de la confusion faite entre les deux Richard de Harcourt. — *Ibid.*, 5 r°; 27 septembre 1234 : « Pro Ricardo de Harecurt. »

2. *Historiens de France*, t. XXI, p. 240 e-h. Nous ne pouvons pas affirmer que les autres convocations mentionnées au même endroit aient été faites en vue de l'expédition de Bretagne, p. 240 a-c.

3. *Ibidem.*, p. 241 a.

4. *Ibid.*, p. 244 g.

5. *Ibid.*, p. 240.

Il est probable qu'une partie de l'armée royale eut ordre de se réunir au Mans; en tout cas, c'est dans cette ville que les maires de Corbie et de Montdidier devaient envoyer leurs gens ¹. D'autres avaient Niort pour centre de ralliement; de ce nombre étaient les chevaliers du Loudunois et des environs de Thouars, des Poitevins, des Tourangeaux, les gens du Berry ². Le duc de Bourgogne se rendit également à l'armée royale, et nous avons la preuve de son passage à Tours ³. Les abbayes de Lions et de Mortemer, diverses abbayes du Laonnois, les communes de Crespy, de Soissons et de Laon fournirent des voitures ⁴. Il fallait que les forces destinées à l'expédition de Bretagne fussent considérables, car on disait, avant l'ouverture des opérations, que le comte serait bientôt réduit à se jeter aux pieds du roi ⁵.

Cette prévision devait se réaliser; la résistance de Mauclerc ne fut pas longue. Le roi de France marcha contre la Bretagne ⁶; après quelques opérations préliminaires dans lesquelles les Anglais, au dire d'un de leurs historiens, remportèrent sur les Français un succès partiel, leur tuèrent un certain nombre de chevaux et leur enlevèrent des convois, Louis IX divisa son armée en trois corps, dont le plus faible était, à lui seul, capable de réduire les forces ennemies. La Bretagne fut envahie de trois côtés à la fois; sans doute les corps d'armée partirent, l'un de Niort, l'autre du Mans ou plutôt d'Angers, le troisième de la basse Normandie ⁷. Oudon et Champtoceaux, les forteresses les plus avancées de la Bretagne sur les bords de la Loire, furent de nouveau prises; Châteaubriand fut assiégé et tomba entre les mains des troupes royales ⁸. L'alliance anglaise n'avait été pour

1. *Historien de France*, t. XXI, p. 241 l.

2. *Ibid.*, p. 244 j-k.

3. Ernest Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. IV, p. 65.

4. *Historiens de France*, t. XXI, p. 241.

5. Teulet, *Layettes*, II, 2285; 13 juin 1234 : lettre du préchantre d'Amiens à Jean de La Cour, chanoine de Paris.

6. Louis IX marcha en personne contre la Bretagne, ainsi que le prouve le témoignage de Roger de Wendover. Une déposition du maire d'Huismes devant les enquêteurs royaux, en 1247, dit également : « ab annis XII citra, tempore quo dominus rex, propter guerram Britannicæ, ad partes ipsas accessit » (*Historiens de France*, t. XXIV, p. 191, n. 1115). Selon toute vraisemblance, le roi se trouvait à Oudon, ou devant cette place, en août 1234 (*Layettes*, II, 2308). Il est pour le moins probable que sa mère était avec lui.

7. Roger de Wendover, t. III, p. 93; Mathieu de Paris, éd. Luard, t. III, p. 297.

8. *Chronique de Saint-Florent de Saumur* (*Historiens de France*, t. XVIII, p. 329). Cette chronique mentionne la présence de Louis IX au siège de

Pierre Mauclerc que d'un faible secours; il se trouvait abandonné à lui-même. Pendant qu'il en était encore temps, il se hâta de se soumettre.

Au mois d'août, il conclut avec le roi de France une trêve qui devait durer jusqu'au 15 novembre¹; on a dit que pour l'obtenir Mauclerc avait été contraint de livrer trois de ses plus fortes places; il aurait même été convenu que si le roi d'Angleterre ne venait pas, avant l'expiration de cette trêve, au secours de la Bretagne, Pierre remettrait toutes ses terres entre les mains de Louis IX². Nous ne savons pas si ces dures conditions, rapportées par un historien anglais, furent en effet imposées au comte; on ne possède au sujet de cet arrangement qu'un acte contenant des stipulations accessoires. Il y est dit que pendant la trêve les barons et les chevaliers bretons opposés à Pierre Mauclerc resteront en possession de tout ce qu'ils tenaient quand ils se sont mis au service du roi. Le comte s'en remet en outre à la décision de Louis IX et de la reine Blanche pour le règlement de certaines affaires non désignées dans la pièce, et l'on a soin de stipuler que si l'un d'eux vient à mourir, Pierre devra se soumettre à la sentence prononcée par le survivant³. Le comte de Mâcon, le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol et le fils aîné du comte de Soissons se portèrent cautions pour le comte de Bretagne, le premier sur la garantie de tous ses biens, les autres pour des sommes formant un total de six mille marcs. En même temps le comte de la Marche et sa femme la reine Isabelle reconnurent à Louis IX et à Blanche le droit de faire avec Henri III une trêve qui ne devait pas être prolongée, sans leur assentiment, au delà du 8 novembre⁴.

Cette trêve de trois mois, suivant de près celle qui avait pris

Châteaubriand. Le nouveau siège d'Oudon et de Champtoceaux, déjà pris lors de la guerre précédente, est attesté encore par Philippe Mousket, vers 28321-28327. On trouve dans les enquêtes de 1247 plusieurs allusions au siège de Châteaubriand (*Historiens de France*, t. XXIV, p. 31, n. 242; p. 82, n. 116; p. 83, n. 124). Quant aux faits relatifs aux sièges d'Oudon et de Champtoceaux, qu'on peut relever dans ces mêmes enquêtes, ils paraissent se rapporter à la campagne de 1234, sans pourtant qu'on puisse l'affirmer avec certitude (*Historiens de France*, t. XXIV, p. 25, n. 187; p. 104, n. 80; p. 107, n. 111. Voir aussi, pour le siège d'Oudon, la *Chronique d'Amadi*, *Documents inédits*, édit. René de Mas-Latrie, 1891, p. 183).

1. Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 2302; août 1234.

2. Roger de Wendover, t. III, p. 93-94; Mathieu de Paris, t. III, p. 297.

3. *Layettes*, II, 2302.

4. *Layettes*, II, 2303 à 2307.

fin à la Saint-Jean, porte dans des documents bretons le nom de petite trêve (*minor treuga*). Pierre de Dreux ne la respecta pas plus que la première; on peut s'en convaincre en lisant les plaintes adressées au roi, l'année suivante, par les nobles et les églises de Bretagne ¹. Cependant il n'avait pas l'intention de continuer la guerre; après avoir renvoyé au roi d'Angleterre ses chevaliers et ses troupes galloises ², il lui demanda un sauf-conduit et vint le trouver au mois d'octobre ³.

Henri III, quelles que fussent alors ses intentions à l'égard de la France, n'avait nullement envie de faire pour le comte de Bretagne de nouveaux sacrifices. Quand Mauclerc vint lui dire qu'il avait payé sa trêve à prix d'or, quand il réclama quinze mille marcs qu'il prétendait avoir dépensés à combattre le roi de France, Henri répondit qu'il n'avait ni négocié ni ratifié cette trêve, que tous les trésors de l'Angleterre ne suffiraient pas à défendre la Bretagne, et qu'il venait d'en faire l'expérience pendant trois ans. Il ne pouvait mettre à la disposition de son allié, pour continuer la guerre de Bretagne, que quatre comtes anglais et un nombre restreint de chevaliers et d'hommes d'armes. Mauclerc se retira furieux ⁴.

On a prétendu qu'il vint alors se présenter au roi de France, la corde au cou, reconnut sa trahison et lui abandonna toute la Bretagne avec ses places fortes et ses châteaux. D'après l'auteur de cet étrange récit, Louis IX aurait déclaré qu'il consentait à lui donner la vie et qu'il laissait à son fils la possession viagère de la Bretagne ⁵. Ce récit évidemment exagéré ne doit pas être pris à la lettre; tout au plus pourrait-on en conclure que Mauclerc, s'en remettant à la clémence royale, se soumit d'abord sans conditions. Il est certain qu'il ne perdit pas alors le gouvernement de la Bretagne, qui lui appartint encore pendant trois années, jusqu'à la majorité de son fils Jean le Roux. On sait qu'il vint à Paris ⁶, et qu'en novembre 1234 il se soumit *haut et bas* aux déci-

1. Archives nationales, J. 241, n. 29 : « tum infra treugam majorem cum infra minorem; » — « de dampnis que facta fuerunt infra treugam, et prima et ultima. »

2. Roger de Wendover et Mathieu de Paris.

3. Record office; Patent rolls, 43, memb. 3 r°; 9 octobre 1234 : lettres de Henri III, notifiant qu'il a donné un sauf-conduit à Pierre de Bretagne.

4. Roger de Wendover, t. III, p. 94. — Mathieu de Paris, t. III, p. 298.

5. Roger, p. 95. — Mathieu, p. 298.

6. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ, scriptores*, t. XXIII, p. 935.

sions que voudraient prendre à son sujet Louis IX et Blanche de Castille. En attendant le règlement des questions qui intéressaient les barons ou les nobles bretons passés au service du roi et le comte de la Marche, il livra comme gages Champtoceaux, Mareuil et Saint-Aubin-du-Cormier; ces places devaient lui être restituées, une fois les conditions du traité remplies, de Pâques en trois ans¹. Pierre Mauclerc promit encore de servir bien et fidèlement le roi et sa mère, de ne conclure aucun accord, aucune confédération, soit en personne soit par ses enfants, soit par mariage soit autrement, avec Henri III et Richard de Cornouailles. Il abandonna pour toujours au roi Saint-James-de-Beuviron, tout ce qu'il avait reçu de lui dans le Maine et l'Anjou, avec Bellême, la Perrière et leurs appartenances. Les lettres par lesquelles ces domaines lui avaient naguère été concédés devaient être rendues à Louis IX avant Noël². C'était un abandon définitif; Pierre Mauclerc et son fils Jean le renouvelèrent en 1238³. On dit qu'en outre le comte dut s'engager à prendre la croix pour passer cinq ans en Terre-Sainte⁴; il s'y rendit en effet, quelque temps après avoir remis à son fils le gouvernement de la Bretagne.

La réconciliation du comte de Bretagne avec la cour de France ne pouvait que déplaire au roi d'Angleterre. Au cours de l'hiver, il écrivit à Grégoire IX une lettre dans laquelle étaient énumérés avec amertume ses griefs contre Pierre Mauclerc⁵. Cependant, la rupture entre Henri III et Mauclerc ne fut pas instantanée, et le comte avait déjà fait sa paix avec Blanche de Castille, quand Henri III, alors occupé à négocier pour son compte une nouvelle trêve avec la France, marqua la volonté de savoir si le comte de Bretagne désirait y être compris: « Il nous semble, » écrivait-il, « à nous et à notre conseil, qu'il serait contraire à notre honneur « de prendre une trêve sans le comte, avant d'avoir appris de sa « bouche s'il a quitté notre service⁶. » Il l'avait en effet quitté; il fit savoir au roi d'Angleterre qu'il se retirait de son hommage, et Henri III répondit à cette notification en faisant saisir les fiefs

1. *Layettes*, II, 2319; Paris, novembre 1234.

2. *Layettes*, II, 2320; Paris, novembre 1234.

3. *Ibid.*, 2705 et 2706.

4. Guillaume de Puylaurens, *Historiens de France*, t. XIX, p. 223 d.

5. Rymer (éd. de 1816), I, p. 215; 25 février 1235: Henri III au pape. Les *Annales de Tewkesbury* taxent de trahison la conduite du comte de Bretagne (*Annales monastici*, éd. Luard, t. I, p. 95).

6. Close rolls, 46, memb. 22 in dorso; 6 décembre 1234: Henri III à Simon Langton.

que son ancien allié tenait en Angleterre¹. Mauclerc n'avait qu'un moyen de se venger ; par son ordre, la chasse aux vaisseaux anglais commença dans la Manche. Les Anglais se consolèrent des prises qu'il faisait sur eux en le traitant de pirate². D'ailleurs, ils usaient de représailles ; ceux qui avaient été dépouillés en mer par les gens du comte furent autorisés à se dédommager en pillant les Bretons ; ce qu'ils prendraient en trop devait être remis à la couronne d'Angleterre³. Il va sans dire qu'on se ménageait peu de part et d'autre ; les Anglais firent la course avec tant d'entrain, qu'ils saisirent sur les côtes de Bretagne des bateaux de Barfleur, malgré le sauf-conduit de Henri III⁴. C'est sans doute à cette guerre de corsaires que font allusion des lettres patentes de Henri, dans lesquelles il parle des « prises et roberies faites en mer depuis la fin de la trêve autrefois conclue entre nous et le roi de France⁵. »

La rupture définitive de l'alliance bretonne mettait le roi d'Angleterre dans la nécessité d'en arriver au moins à conclure une trêve avec la France. Le pape, revenant à ses idées de croisade, avait écrit à Louis IX, dès le 6 novembre, pour le prier instamment de rétablir la paix, et de commencer par conclure une trêve⁶. Bientôt Henri III, de son côté, fit savoir au jeune roi de France et à Blanche de Castille qu'il avait donné plein pouvoir de jurer la trêve à Simon Langton, archidiacre de Cantorbéry, et à l'abbé de Sainte-Radegonde⁷. En même temps il nomma gardiens de la trêve Renaud de Pons et un autre de ses vassaux⁸. Le sénéchal de Gascogne Henri de Trumbleville reçut l'ordre de la faire observer dès que les négociateurs anglais lui en auraient appris la conclusion⁹. Le 7 décembre Henri III fit savoir à tous ses baillis et à tous ses fidèles qu'il avait chargé Simon Langton, l'abbé de Sainte-Radegonde et Philippe d'Arderne d'amener en Angleterre

1. Roger de Wendover, t. III, p. 95.

2. Mathieu de Paris, édit. Luard, t. III, p. 298 : « pirata factus execrabilis. »

3. Patent rolls, 44, memb. 15 in dorso ; 2 février 1235 : Henri III aux barons des Cinq-Ports.

4. Shirley, *Royal letters*, t. I, p. 464-465 ; 10 avril 1235 : Henri III aux barons des Cinq-Ports.

5. Patent rolls, 44, memb. 4 in dorso ; 29 août 1235 : Henri III aux mêmes.

6. Shirley, *Royal letters*, t. I, p. 557-558 ; 6 novembre 1234.

7. Rymer, I, p. 214 ; 22 novembre 1234.

8. *Ibid.*, même date.

9. *Ibid.*, 6 décembre : Henri III à Henri de Trumbleville.

les envoyés français en présence desquels la trêve devait être jurée ¹.

Enfin, le 27 janvier 1235, un projet de trêve fut rédigé à Westminster, et des exemplaires en furent envoyés à Louis IX, à Blanche de Castille, avec les saufs-conduits destinés à leurs représentants ²; mais à ce moment surgirent de nouvelles difficultés.

Les Anglais étaient toujours maîtres d'Oléron ³, et le comte de la Marche, alors fidèle au parti du roi de France, exigeait la restitution de cette île pour prix de son adhésion à la trêve. Quand, au mois de janvier 1235, Henri III réunit à Westminster l'archevêque de Cantorbéry, le haut clergé et la noblesse d'Angleterre, pour leur parler des négociations en cours avec la France, tous déclarèrent que l'abandon d'Oléron au comte de la Marche était contraire à l'honneur de la couronne. Pour toute compensation, l'on convint d'offrir à Hugues X deux cents livres par an pendant la durée de la trêve. Henri III, en rendant compte de ce qui venait de se passer à Simon Langton et à l'abbé de Sainte-Radegonde, s'entendit avec eux sur les mesures à prendre pour que le pape fût informé des dispositions peu conciliantes que montrait Hugues de Lusignan ⁴. Lui-même écrivit bientôt dans ce sens à Grégoire IX (25 février); il n'imputait en aucune façon au roi de France ni à sa mère les difficultés nouvelles qui s'opposaient à l'établissement de la trêve ⁵; il restait en correspondance avec eux, et leur annonçait l'envoi de nouveaux négociateurs, l'abbé de Beaulieu et maître Henri, chancelier de Saint-Paul de Londres ⁶. Le pape était d'accord avec le roi d'Angleterre pour blâmer les procédés et les exigences du comte de la Marche. Il est vrai que ce seigneur était pour les Anglais un voisin peu commode;

1. Patent rolls, 44, memb. 17 r°; 7 décembre 1234. Le 31 décembre, le connétable de Douvres reçut l'ordre de payer ses frais de route à un chanoine qui s'en allait en France rejoindre Simon Langton : Close rolls, 46, memb. 21 r° : « Pro quodam canonico eunti (*sic*) in nuntium regis. »

2. Patent rolls, 44, memb. 15 r°; 27 janvier 1235.

3. Les rôles des lettres closes renferment un certain nombre de documents dans lesquels Henri III apparaît comme faisant acte de suzeraineté à Oléron; voir, entre autres : Close rolls, 44, memb. 14 r°; 12 janvier 1233 (Pro Roberto de Sabloilo). — *Ibidem*; 12 janvier (mandement à Hugues de Vivonne). — *Ibid.*, 13 r°; 6 février 1233 (Wasconia, pro Rannulfo Bompar.). En 1236, Henri III abolit le droit d'aubaine sur les côtes d'Angleterre, de Poitou, de Gascogne et de l'île d'Oléron; Rymer, I, 227.

4. Close rolls, 46, memb. 18 in dorso; 27 janvier 1235.

5. Rymer, I, 215; 25 février 1235.

6. Rymer, 216; 26 février 1235 : Henri III à Blanche et à Louis IX.

il venait de s'emparer de Blaye, et de faire prisonniers Geoffroy Rudel et son fils, vassaux de Henri III¹. Les pourparlers pour la trêve continuèrent, ainsi que l'attestent les lettres adressées en avril, en mai, en juillet, en août 1235, par Henri III, tant à ses agents et aux officiers de ses états qu'au roi de France et à sa mère².

C'est seulement au mois de juillet que le roi d'Angleterre parvint à s'arranger avec Hugues de la Marche, en promettant de lui donner pendant cinq ans deux cents livres d'esterlins. Les Hospitaliers et les Templiers, intermédiaires ordinaires des opérations financières entre l'Angleterre et la France, furent chargés d'exécuter ces paiements³; mais la trêve, dont Hugues avait pendant quelque temps retardé la conclusion, ne fut signée qu'au mois d'août⁴, et jurée solennellement qu'en février 1236. Le roi d'Angleterre y fit comprendre le comte d'Auvergne et ses gens, tandis

1. Shirley, *Royal letters*, I, p. 559; 2 mars 1235 : Grégoire IX à l'archevêque de Bordeaux et à l'évêque de Bazas. — Autre bulle relative à la résistance du comte de la Marche; Shirley, p. 559-560; 22 mars 1235.

2. Shirley, I, 463; 10 avril 1235 : Henri III à Simon Langton. — Close rolls, 47, memb. 6 in dorso; 1^{er} mai; au même. — Rymer, I, 217; 1^{er} mai. — Patent rolls, 44, memb. 10 r^e; 2 mai 1235 : Henri III à Louis IX, à Blanche, etc. — Potthast, 9954; 1^{er} juillet 1235. — Patent rolls, 44, 6 r^e; 8 juillet 1235 (De treugis Francie).

3. Close rolls, 47, memb. 3 in dorso : Henri III au prieur de l'Hôpital en France. — Patent rolls, 44, memb. 6 in dorso; 10 juillet 1235 : lettre de Thierry, prieur de l'Hôpital en Angleterre. — Shirley, *Royal letters*, t. I, p. 476-478; 12 juillet 1235 : arrangement de Henri III avec les Hospitaliers d'Angleterre. — Patent rolls, 44, memb. 6 r^e; 12 juillet 1235 : lettre de Henri III à Gautier de Kirkeham, au sujet d'arrangements financiers pris avec les Hospitaliers (cette lettre a été cancelée; elle n'est pas spéciale aux arrangements pris avec le comte de la Marche). — Patent rolls, 44, 5 r^e et 4 r^e; 25 août 1235 : « Templum. De obligatione regis versus comitem Marchie et Engolismi. » — Rymer, I, 218; 1235 : Henri III, les Templiers et le comte de la Marche. — Patent rolls, 44, 4 r^e; 25 août 1235 : Henri III à l'évêque de Chichester.

4. Rymer, I, 218; 25 août 1235 : Henri III à Louis IX. — *Idem*, I, 221; 16 janvier 1236 : lettres de Henri III, au sujet du sauf-conduit délivré aux envoyés du roi de France. — Rymer, I, 221-222; 3 février 1236 : Henri III notifie la trêve conclue avec la France à partir du 15 août 1235. — *Id.*, p. 222; 3 février : lettres de Richard de Cornouailles et autres, au sujet de la trêve qu'ils ont jurée. — Close rolls, 48, memb. 18 r^e; 4 février 1236 : mandement relatif au voyage des envoyés français. — Patent rolls, 45, memb. 11 r^e; 16 février 1236 : Henri III fait savoir à Louis IX que le comte d'Auvergne et ses gens sont compris dans la trêve. — Close rolls, 48, memb. 15 in dorso; 8 avril 1236 : réclamation de Henri III à Louis IX, au sujet d'une infraction à la trêve.

que le roi de France l'étendait, pour sa part, à Aimery de Thouars, au comte de Bretagne, au comte de la Marche et à la reine Isabelle.

Du moment où la guerre ne pouvait aboutir qu'à des résultats insuffisants, où elle n'avait d'autre effet que de ruiner le commerce en exposant les sujets des deux couronnes à des vexations et à des violences, on devait de part et d'autre s'estimer heureux de la suspendre pour quelques années. Les documents émanés de la chancellerie anglaise semblent prouver que Henri III avait un réel intérêt à rétablir les relations entre son royaume et la France, et c'est probablement pour l'obliger à conclure enfin la trêve dont il avait besoin que Blanche de Castille et son fils prirent, au cours des négociations, quelques mesures de rigueur. Par leur ordre on fit prisonnier un écuyer tranchant du roi d'Angleterre, du nom de Guillaume, et l'on arrêta par toute la France les marchands anglais ¹. Leurs vaisseaux furent saisis en Normandie ², leurs marchandises séquestrées par les baillis royaux à Rouen, à Caen, à Pont-Audemer ³. Henri III usa bien de représailles en janvier et en mai 1235 ; mais à plusieurs reprises il se relâcha de sa sévérité, d'abord en faveur des bateaux de pêche, puis d'une manière plus générale, en ordonnant la mise en liberté de tous les commerçants ou marins français et de leurs vaisseaux (février, mars 1235) ⁴. Malgré tout, l'hostilité, la méfiance restaient de règle ; en mars 1236, Henri III se montra fort mécontent de ce que le comte d'Eu avait débarqué en Angleterre sans autorisation préalable, et donna des instructions au connétable de Douvres, à l'archevêque de Cantorbéry et aux baillis de Southampton, pour les mesures à prendre en cas semblable ⁵. A la même époque, en pleine trêve, l'archevêque de

1. Close rolls, 46, memb. 19 r° ; janvier 1235 : représailles ordonnées en réponse à l'arrestation de Guillaume, écuyer tranchant de Henri III, et de marchands anglais. — *Ibidem*, 18 r° ; 11 février 1235 : « De mercatoribus deliberandis » ; deux lettres relatives aux mêmes faits. — *Ibidem*, 10 r° ; 4 juin 1235 : « Pro Willelmo scissore regis. »

2. Close rolls, 46, 5 in dorso ; 16 août 1235 : lettres relatives à la trêve, faisant allusion à l'arrestation des marchands anglais en Normandie.

3. Close rolls, 46, 11 r° ; 10 mai 1235 : « Pro mercatoribus de Lenn[e]. »

4. Close rolls, 46, 18 in dorso ; 20 février 1235 : Henri III aux baillis de Shoreham ; mandement relatif aux bateaux de pêche. — Patent rolls, 44, 13 r° ; 28 février 1235 : « Littere directe ballivis comitisse Bolonie. » — Close rolls, 46, memb. 18 (en bas) ; 1^{er} mars 1235 : « De mercatoribus et navibus deliberandis. »

5. Close rolls, 48, 15 in dorso ; 12 mars 1236.

Tolède, envoyé par le roi de Castille au roi de France, fut arrêté en Guyenne, dépouillé de ses bagages et de ses montures. C'était une infraction d'autant plus grave qu'il s'agissait du représentant d'une puissance neutre; Henri III s' alarma; il envoya sur les lieux Renaud de Poins et le sénéchal de Gascogne Henri de Trubleville, et prit des mesures générales pour que l'injure fût convenablement réparée¹.

La guerre n'était que suspendue; mais pendant quelques années on allait être dispensé de lever des troupes, de préparer des expéditions, de garder les côtes et les ports. Les faits de guerre et les dépenses qui en sont la première condition étaient renvoyés à l'été de 1240. C'était un répit de cinq années que Blanche assurait à son fils, au moment où il commençait à gouverner par lui-même.

Louis IX était entré dans sa vingt et unième année le 25 avril 1234; en fait, et probablement en droit, c'est vers ce moment qu'il fut réputé majeur². C'est alors aussi que sa mère, le jugeant mûr pour le pouvoir, lui laissa prendre en main, peu à peu, la direction des affaires. Aucun document officiel, aucune formule introduite dans la rédaction des chartes royales, ne marque la fin de la régence et l'inauguration d'un régime nouveau. Dans une quantité de circonstances, l'intervention de Blanche reste visible; en juin 1235, alors que Louis IX ne peut plus en aucune façon être considéré comme mineur, la reine est nommée dans un accord conclu entre Raoul de Fougères et Guy Mauvoisin³, et nous verrons que depuis lors, jusqu'au départ de Louis IX pour l'Orient, elle eut sur le gouvernement de la France une action incontestable; seulement le roi n'était plus en tutelle. Les historiens ne nous disent pas qu'elle ait, à un moment donné, remis à son fils l'autorité suprême. Le passage de sa régence au gouvernement personnel de Louis IX fut sans doute insensible. Peu importe, au fond, que Louis ait été déclaré majeur au printemps de 1234, au moment de son mariage, ou dans l'année qui suivit. Blanche avait sur son fils une influence toute-puissante, et personne en France n'était en mesure de lui imposer une obligation quelconque; elle seule avait assez d'expérience pour savoir à quel instant et dans quelles affaires l'action du roi devait se

1. Close rolls, 48, memb. 15 in dorso; 18 mars 1236 : Henri III à Raimond, vicomte de Fronsac.

2. Voir le chapitre II.

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2390.

substituer à la sienne, et Louis sentait trop ce qu'il devait à sa mère pour la presser de quitter le pouvoir. Ce qu'on peut dire sans risquer de se tromper, c'est qu'elle fit tout dans le royaume jusqu'en 1235, et qu'à partir de cette année l'histoire de France cesse de se confondre avec sa biographie. Dès lors nous n'avons plus à parler d'elle que dans les cas, encore nombreux, où son intervention personnelle est attestée par les documents et les récits des historiens.

Au moment où Blanche remit le pouvoir entre les mains du grand prince qu'elle avait formé, elle fut en droit de croire que son œuvre était accomplie; elle l'était en effet, et la dernière révolte du comte de Champagne démontra bientôt que l'autorité royale était sortie de ses mains plus puissante que jamais. Quoique la régence fût alors finie, l'histoire de cette nouvelle tentative, faite par les grands pour se soustraire à leurs devoirs de sujets et de vassaux, se rattache trop directement à la minorité de saint Louis pour qu'on puisse l'en séparer.

Les barons semblaient avoir renoncé à leurs habitudes de mutinerie quand l'humeur inquiète de Thibaud IV remit en question la paix intérieure du royaume. Rien pourtant dans les premiers jours de l'année 1235 ne faisait présager de sa part des intentions hostiles; le 28 janvier, il avait conclu avec le duc de Bourgogne un arrangement qui était pour le moins approuvé par la couronne, puisque le duc, en y souscrivant, avait eu soin de réserver la fidélité qu'il devait à Louis IX et à Blanche de Castille¹. Le roi s'était fait l'exécuteur de cet accord, et au mois d'avril Hugues IV, qui malgré ses engagements avait refusé un asseurement à son ancien adversaire, avait dû se soumettre de ce chef au paiement d'une lourde amende². D'où pouvait venir le danger, du moment où le comte de Bretagne était réduit à l'impuissance, où le duc de Bourgogne acceptait les décisions royales, tandis que Thibaud de Champagne avait recours contre lui à l'autorité de son souverain? La plupart des grands étaient rentrés dans leur rôle de vassaux; ils ne songeaient plus à s'entendre contre leur ennemie, maintenant victorieuse; leurs pensées étaient ailleurs.

Grégoire IX était arrivé à détourner vers la Terre-Sainte les préoccupations de la noblesse française. Par son ordre, les Dominicains et les Franciscains s'étaient remis depuis quelque temps

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2330.

2. *Ibid.*, 2365.

à prêcher la croisade ¹; c'est au nom des établissements chrétiens de Palestine qu'en novembre 1234 le pape avait insisté auprès des rois de France et d'Angleterre pour la conclusion d'une trêve ², et quelques jours plus tard il avait appelé tous les fidèles de France au secours de la Terre-Sainte ³. Ses efforts furent bientôt récompensés. Thibaud IV, qui lors de sa paix avec les barons avait promis de s'en aller en Orient avec cent chevaliers, prit enfin la croix au commencement de 1235 ⁴. Un certain nombre de chevaliers flamands firent de même à Hesdin, au milieu d'un tournoi; parmi ceux qui se croisèrent cette année, on cite entre autres le duc de Bourgogne, le comte Jean de Chalon, le comte Guy de Forez et de Nevers, Amaury de Montfort, Pierre Mauclerc, Henri, comte de Bar ⁵. Le pape, voyant que l'idée de la croisade gagnait du terrain, stimulait la générosité des fidèles en les faisant encourager par leurs évêques à donner pour la guerre sainte chacun, homme ou femme, cleric ou laïque, au moins un denier par semaine ⁶.

Le sentiment de sécurité que ce mouvement pour la croisade devait inspirer à la reine Blanche ne put que se fortifier encore quand Louis IX, à coup sûr conseillé par elle, fiança son frère Robert à Marie, fille de la comtesse Jeanne de Flandre ⁷. C'était pour la couronne un nouveau succès; cette union, si elle avait pu se réaliser, aurait fait tomber le comté de Flandre entre les mains d'un fils de France, et l'on ne pouvait pas alors prévoir que la jeune princesse sur le mariage de laquelle était fondée cette espérance mourrait avant d'être devenue la belle-sœur du roi. La situation, en France, était donc excellente, quand le roi de Navarre se fit le principal auteur d'un nouveau complot.

Après un assez long séjour dans ses nouveaux états, il était rentré en Champagne, où il se trouvait en février 1235 ⁸. Sans attendre l'issue des négociations engagées pour la trêve entre la

1. Guillaume de Nangis, *Chronique*, éd. Géraud, I, 185.

2. Potthast, 9761, 6 novembre 1234; Rinaldi, *Annales*, II, p. 108.

3. Rodenberg, *Epistolæ summorum pontificum, etc.*, t. I, p. 491, n. 605; 17 novembre 1234.

4. D'Arbois de Jubainville, IV, 278.

5. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ, scriptores*, XXIII, 937. — La Mer des histoires, *Historiens de France*, XXIII, 109-110.

6. Potthast, 9951; 28 juin 1235 : Grégoire IX à l'archevêque de Reims et à ses suffragants.

7. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, n° 2387-2388; juin 1235.

8. D'Arbois de Jubainville, IV, 271.

France et l'Angleterre, il avait passé avec Henri III une trêve particulière ¹, à la suite de laquelle il se fit donner, en juin, par ce prince un asseurement d'un an ². Peut-être avait-il dès lors de mauvaises pensées, car bientôt après son retour il donna une nouvelle preuve de cette versatilité qui, à plusieurs reprises, avait failli le perdre. Lorsqu'il avait dû s'arranger, à prix d'argent, avec la reine de Chypre, il avait abandonné, pour 40,000 livres, au roi de France la suzeraineté des comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre et de la vicomté de Châteaudun; mais maintenant qu'il était riche, qu'il portait une couronne, il regrettait de ne plus avoir dans son vasselage ces anciens domaines de sa maison ³. Peu soucieux d'observer les conditions que son beau-père Archambaud de Bourbon avait acceptées en son nom et dont il ne pouvait ignorer la nature, il prétendit qu'il n'avait pas renoncé définitivement à l'hommage de ses quatre fiefs, qu'il l'avait simplement engagé et entendait le racheter. S'il faut en croire un historien, Louis IX, en réponse à cette communication, aurait déclaré que le délai de rachat était expiré ⁴; mais il est beaucoup plus probable que les hommages revendiqués par Thibaud avaient été, dès l'origine, abandonnés au roi; c'est du moins ce que plus tard le roi lui-même déclara formellement à Joinville ⁵. En réalité, il fit dire à Thibaud qu'il était prêt à soumettre son cas au jugement des pairs ⁶.

Thibaud n'avait pas à se faire de grandes illusions sur le résultat de cette mise en demeure; il devait connaître assez Blanche de Castille pour savoir qu'elle n'aimait pas à lâcher prise, lorsque les intérêts de la couronne étaient en jeu, et qu'elle ne laisserait pas son fils renoncer à des hommages habilement acquis. Sans plus tarder, il passa du mécontentement à l'hostilité, se mit à garnir ses places fortes ⁷ et à s'assurer des alliés. Dès 1235, il fit faire des travaux de fortification à Nogent-en-Bassigny ⁸, à Méry-

1. Rymer (1816), I, p. 214; 3 janvier 1235.

2. Rymer, I, 217; 2 juin 1235.

3. Pour tout ce qui concerne la dernière révolte de Thibaud, nous ne pouvons que renvoyer à l'*Histoire des comtes de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville, t. IV, p. 271.

4. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, scriptores, XXIII, p. 938.

5. Éd. de Wailly, 1874, § 87.

6. *Le ménestrel de Reims*, éd. de Wailly, § 357. Voir aussi la *Chronique de Jean des Preis* (chroniques belges), t. V, p. 200.

7. Chroniques de Saint-Denis, *Historiens de France*, XXI, p. 111.

8. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, scriptores, XXIII, 937, 1235.

sur-Seine¹ et surtout à Meaux². Il n'était plus, à ce moment, isolé dans le royaume et sans autre appui que la reine Blanche; c'est à l'instigation de Pierre Mauclerc, son ancien ennemi, qu'il s'était remis en opposition avec la couronne, et tout porte à croire que le comte de la Marche et la reine Isabelle³ étaient les instruments de sa nouvelle réconciliation avec le comte de Bretagne. Une fois lancé dans la mauvaise voie, il alla de l'avant et pressa l'exécution d'un projet probablement antérieur à ses injustes réclamations.

Le roi de Navarre avait eu de sa deuxième femme, Agnès de Beaujeu, une fille unique, Blanche, autrefois fiancée au fils du comte de Bourgogne et depuis lors promise au prince Alphonse de Castille, fils aîné de Ferdinand III et petit-neveu de la reine Blanche. Ayant alors intérêt à s'allier avec la Castille contre l'Aragon, Thibaud avait donné à la jeune Blanche l'héritage de la Navarre, en stipulant que les enfants de sa troisième femme, même si c'étaient des fils, n'auraient aucun droit à ce royaume⁴. Cet arrangement avait certainement été approuvé par le roi de France; à cette époque, nul vassal n'avait le droit de marier sa fille sans l'assentiment du suzerain et l'on assure que Thibaud, à plusieurs reprises, avait fait à Louis IX, à ce sujet, des promesses formelles sur la garantie de trois de ses châteaux⁵. Il eut bientôt fait d'oublier qu'il avait donné sa parole, dès qu'il se crut assuré d'avoir pour lui la maison de Dreux et les Lusignan. Ces deux familles étaient à ce moment étroitement unies, et bientôt elles allaient confondre leur sang et leurs intérêts par le mariage d'Yolande de Bretagne avec Hugues le Brun, fils du comte de la Marche⁶.

Le 16 janvier 1236, à Château-Thierry, Thibaud, sans avoir prévenu le roi⁷, sans se préoccuper de l'affront qu'il faisait au roi de Castille⁸, maria sa fille à Jean le Roux, fils de Pierre de Dreux, et destiné à devenir bientôt comte de Bretagne⁹. Blanche

1. D'Arbois de Jubainville, t. V, catalogue, 2362-2364; août 1235.

2. *Id.*, t. V, 2344-2345; avril 1235. Le ménestrel de Reims, § 357.

3. Philippe Mousket, v. 29128.

4. D'Arbois de Jubainville, IV, 270-271.

5. Philippe Mousket, v. 29140-45.

6. D. Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 169.

7. Ph. Mousket, v. 29148.

8. Guillaume Anelier, *Hist. de la guerre de Navarre*, éd. Francisque Michel, p. 22.

9. L'acte par lequel Pierre et Jean de Dreux constituèrent un douaire à

reçut des princes bretons un fort beau douaire ¹, et, en même temps, Thibaud lui reconnut la succession de Navarre ². Il fallait qu'il tint beaucoup à se procurer des alliés contre le roi, pour faire à sa fille cette concession exorbitante, que n'expliquait plus l'état de ses rapports avec les dynasties espagnoles. Pierre prit l'engagement de fournir avant Pâques, comme garantie de ces conditions, des lettres du duc de Bourgogne, du comte de Bar, du comte de Mâcon, d'Érard de Chassenay, de Simon de Châteauvillain, d'Enguerrand et Thomas de Coucy, des archevêques de Reims et de Sens, des évêques de Châlons-sur-Marne et de Langres, des comtes de Soissons et de Saint-Pol, de Roger de Rosoy, de Gérard de Durnay et de Renaud de Choiseul ³. Tous ces personnages avaient été nommés, avec les comtes de Grandpré et de Roucy, dans la chartre des princes bretons relative à l'héritage de la Navarre ⁴. On ne pouvait pas s'étonner de voir le sire de Coucy et ses frères, parents du comte de Bretagne, son frère le comte de Mâcon, son autre frère l'archevêque de Reims, cautionner d'accord avec des nobles champenois un contrat tout à fait contraire aux intérêts du roi de France ⁵; mais la part que prenaient à cet acte le comte de Blois et le vicomte de Châteaudun pouvait donner à réfléchir ⁶; ne tenaient-ils donc aucun compte de ce qu'ils étaient depuis 1234 les vassaux directs de la couronne? Comment s'expliquer surtout que l'archevêque de Sens Gautier Cornu ⁷, ce fidèle serviteur de la maison de France, ait donné sa garantie à une alliance faite contre le roi? Peut-être n'avaient-ils pas com-

Blanche de Champagne (d'Arbois de Jubainville, t. V, catalogue, n. 2361), porte dans l'édition de D. Martène (*Thesaurus anecdotorum*, I, col. 991), la date : « Actum apud Castrum Theoderici, anno Domini MCCXXXV, die mercurii post festum beati Laurentii. » Or les autres pièces relatives à ce mariage sont datées de Château-Thierry, en l'an 1235, le mercredi après la Saint-Hilaire. Le scribe auquel nous devons la copie publiée par D. Martène a dû mal lire « Hilarii, » et en faire « Laurentii, » et tout porte à croire que cette pièce, comme les autres, est du 16 janvier 1236, et non du 15 août 1235.

1. D'Arbois de Jubainville, t. V, n. 2361. D. Martène, *l. c.*
2. D'Arbois, 2377; 16 janvier 1236. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2432.
3. D'Arbois, V, n. 2379. D. Morice, *Hist. de Bretagne*, Preuves, t. I, p. 896; 16 janvier 1236.
4. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2432.
5. Voir, au sujet des promesses faites par ces divers personnages, les actes analysés dans le catalogue de M. d'Arbois de Jubainville, t. V, nos 2391, 2392, 2395, 2403, 2409-2411.
6. D'Arbois de Jubainville, V, 2393-94.
7. *Layettes*, 2432; D. Morice, *Preuves*, I, 896.

pris dès le premier jour à quoi tendait tout cela ; leurs doutes, s'ils en avaient, furent bientôt levés.

Le 13 avril, Hugues de la Marche et la reine Isabelle, à la prière de Pierre Mauclerc, s'engagèrent à défendre contre tout ennemi le roi de Navarre, sans stipuler aucune réserve en faveur du roi de France¹. C'était la ligue de 1227 qui se reformait². Cette fois les barons pouvaient compter sur l'abstention du pape, ou même sur ses dispositions bienveillantes. Grégoire IX, qui naguère avait interdit le mariage de Thibaud IV et d'Yolande de Bretagne, ne refusa pas la dispense³, faveur assez explicable, si l'on songe que la parenté de Blanche et de Jean le Roux était fort éloignée. D'ailleurs, le roi de Navarre et le comte de Bretagne, qui étaient croisés, avaient droit par ce fait à la protection du Saint-Siège. Thibaud n'avait plus qu'à partir en guerre ; à la fin de mai, il fit savoir à ses gens de se réunir à Meaux pour le 10 juin ; du moins nous savons que des hommes relevant de l'abbé de Molesme eurent ordre de s'y trouver à cette date, armés et fournis de vivres pour deux mois⁴.

Le roi de France ne fut pas pris au dépourvu. A la nouvelle des préparatifs que faisait Thibaud de Champagne, il avait convoqué ses vassaux⁵ ; ses deux jeunes frères, les princes Robert et Alphonse, étaient avec lui⁶, et bientôt l'armée royale se trouva réunie, soit à Paris⁷, soit à Saint-Germain-en-Laye, où plusieurs seigneurs, entre autres le duc de Lorraine et le comte de Chalon, avaient reçu l'ordre de se trouver à la date du 8 juin⁸. Sans plus tarder, Louis se mit en marche, et pour commencer, il concentra ses forces au bois de Vincennes⁹ ; il emmenait des pierrières et des mangonneaux ; un grand trébuchet, que le comte de Boulogne avait fait construire, fut apporté en vue du siège de Montereau-faut-Yonne¹⁰ ; cette place était sans doute l'une de celles que Thibaud IV avait promis de livrer au roi, s'il mariait sa fille sans autorisation. Les deux armées étaient presque en

1. *Layettes*, 2443 ; D'Arbois, V, 2406 ; 13 avril 1236.

2. Mathieu de Paris, édit. Luard, t. III, p. 366.

3. D'Arbois de Jubainville, V, n. 2634.

4. *Idem*, t. V, 2414 ; 23 mai 1236.

5. *Le ménestrel de Reims*, § 357.

6. *Chroniques de S. Denis (Historiens de France, XXI, p. 111)*.

7. Guillaume de Nangis, *Vie de S. Louis (Histor. de France, XX, p. 322)*.

8. André Du Chesne, *Histoire généalogique des ducs de Bourgogne*, Preuves, p. 135.

9. Guillaume de Nangis, *Historiens de France, XX, 322*.

10. *Le ménestrel de Reims*, § 357.

présence, et l'on pouvait d'un jour à l'autre s'attendre à une bataille ¹. Le roi de Navarre n'osa pas la livrer ; tout porte à croire que les comtes de Bretagne et de la Marche ne l'avaient pas rejoint, et que ses amis étaient peu désireux d'en venir aux mains avec le roi. En fin de compte Thibaud, après avoir facilement conclu ses alliances, n'était pas de force à les utiliser ; au lieu de marcher contre l'armée royale, il invoqua la protection du pape. Grégoire IX s'empressa d'intervenir ; le 18 juin, il manda aux évêques de Paris et de Langres, à l'abbé de Clairvaux, d'interdire à Louis IX d'attaquer le comte de Champagne, qui était croisé ². Dès ce moment, Thibaud ne songeait plus qu'à échapper à la vengeance de son souverain ; il fit déclarer par le pape que sa personne et ses terres, vu son vœu de croisade, étaient à l'abri de l'excommunication et de l'interdit, et que les sentences ecclésiastiques ne pouvaient l'atteindre jusqu'au jour où l'on aurait appris son retour de Terre-Sainte ou sa mort ³. Pendant ce temps, de nombreuses et puissantes influences agissaient auprès du roi pour obtenir à Thibaud un pardon qu'il ne méritait guère.

Personne alors ne lui fut plus secourable que la reine Blanche. Sans son appui Thibaud était perdu ; elle eut pitié de lui. Thibaud, s'apercevant bien tard qu'il allait à la ruine, était dans la plus grande perplexité ; il se hâta d'envoyer à la cour une ambassade, chargée de demander grâce et d'offrir en son nom une soumission complète ⁴. La reine alors, voyant le moment venu, fit dire au comte de venir la trouver et promit de lui faire obtenir la paix ⁵ ; on était à la fin de l'été ⁶. Les conditions auxquelles dut se soumettre cet homme qui méritait le plus sévère châtement ne furent pas trop dures. Il renonça, bien entendu, à ses prétentions sur l'hommage de Blois et de Chartres, de Sancerre, de Châteaudun ; il abandonna trois places, au nombre desquelles il faut probablement compter Montereau-faut-Yonne et Bray-sur-Seine, dont le roi prit possession ⁷ ; encore assure-t-on que le roi

1. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, XXIII, 938.

2. D'Arbois, V, 2419 ; 18 juin 1236.

3. D'Arbois, V, 2426-2427 ; 14 juillet 1236 ; Potthast, *Regesta*, 10207.

4. Guillaume de Nangis, *Historiens de France*, XX, p. 322 ; *Chroniques de S. Denis*, *ibid.*, XXI, p. 111 ; Aubry, *Mon. Germ.*, XXIII, p. 938.

5. *Le ménestrel de Reims*, § 358.

6. Mathieu de Paris, *ibid.*, III, 370.

7. Aubry de Trois-Fontaines, *loc. cit.* ; Philippe Mousket, v. 29156-29160 ; Guillaume de Nangis, *Historiens de France*, XX, p. 322 ; *Chroniques de S. Denis*, même recueil, XXI, p. 111, et plusieurs autres ; *Le ménestrel de Reims*, § 359.

lui rendit bientôt ces forteresses ¹, simplement livrées en gage en attendant qu'il eût indemnisé la couronne pour les dépenses occasionnées par son imprudente révolte ². Comme il était croisé, l'obligation d'aller en Terre-Sainte, qui lui fut imposée, ne dut guère lui coûter ; en attendant, il promit de se retirer en Navarre pour un temps dont nous ignorons la durée ³.

Thibaud, qui pouvait être heureux de s'en tirer à si peu de frais, n'eut pas lieu de se plaindre des reproches que la reine lui adressa quand il parut devant elle. On raconte qu'elle lui dit : « Par Dieu, comte Thibaud, vous n'auriez pas dû nous être contraire ; il aurait bien dû vous souvenir de la grande bonté que le roi mon fils vous a faite, quand il est venu à votre aide pour secourir votre comté et votre terre contre tous les barons de France, qui la voulaient brûler toute entière et mettre en charbon. » — « Par ma foi, madame, » répondit le comte, « mon cœur, mon corps et toute ma terre sont en votre commandement ; il n'est rien qui vous puisse plaire que je ne sois prêt à faire volontiers, et jamais, s'il plaît à Dieu, je n'irai contre vous et les vôtres ⁴. » L'historien qui prête à Blanche de Castille et à Thibaud de Champagne ces paroles bien connues s'est certainement trompé, quand il a parlé du chagrin qui remplit le cœur du roi poète au moment où il prit congé de la reine, et nous avons peine à croire qu'il ait alors éprouvé tant de désirs et de regrets devant cette femme de quarante-huit ans, depuis si longtemps insensible à sa passion. Ce sentiment, autrefois très ardent, devait être alors bien atténué ; mais, dans l'entourage de la reine, on n'avait oublié ni les impardonnables défections de Thibaud, ni peut-être les injustes accusations dont il avait été victime à la mort de Louis VIII et du comte de Boulogne. Sans doute aussi son ancien amour pour la reine Blanche l'avait rendu ridicule. Il était vaincu ; ceux qui le voyaient réduit à ce triste état auraient dû s'abstenir de l'insulter.

Le prince Robert, qui toute sa vie et jusqu'au jour de sa mort fut un homme au caractère ardent et fier, et qui avait toujours détesté Thibaud, se chargea de ce rôle peu généreux. Thibaud était encore dans la salle où Blanche et Louis IX l'avaient reçu, peut-être aussi venait-il de la quitter, quand des gens de service

1. Aubry, *Mon. Germanie*, XXIII, p. 938.

2. *Le ménestrel de Reims*, § 359.

3. Philippe Mousket, v. 29158-29160.

4. *Chroniques de S. Denis (Historiens de France)*, XXI, p. 111-112).

apostés par Robert lui jetèrent à la tête un fromage mou ¹, d'autres disent un paquet de tripes et de chiffons; pendant ce temps des valets, pour lui faire outrage, coupaient la queue de son cheval ². Le roi de Navarre vint se montrer à la reine, encore souillé des ordures dont on l'avait couvert, et lui reprocha l'injure qu'on venait de lui faire malgré le sauf-conduit royal ³. Blanche fut indignée; elle fit mettre en prison ces tristes défenseurs du trône et le roi ordonna qu'ils fussent pendus. Mais il fallut bien les laisser aller, quand Robert déclara qu'il était le vrai coupable ⁴. « Jamais, » dit un auteur du temps, « on n'entendit parler de traiter ainsi ni roi ni comte ⁵. » Louis IX fit accompagner par ses barons celui qui venait d'expier ses fautes par une si misérable humiliation. Thibaud fut emmené à Nantes par Pierre Mauclerc; de là, il partit pour la Navarre, tandis que la Champagne, par une ironie du sort, restait à la garde du roi de France ⁶.

1. *Le ménestrel de Reims*, § 358.

2. Philippe Mousket, vers 29160-29171.

3. *Le ménestrel de Reims*, § 358.

4. *Idem*, § 359; Philippe Mousket, v. 29172-29178.

5. Philippe Mousket, v. 29188-89.

6. Philippe Mousket, v. 29179-29187.

CHAPITRE VI.

LA COUR DE FRANCE ET LE POUVOIR ROYAL PENDANT LES DERNIERS TEMPS DE LA RÉGENCE.

La famille royale. — Blanche de Castille et Marguerite de Provence. — Dépenses faites pour les princes. — Alphonse de Portugal. — Espagnols employés à la cour. — Cadeaux faits aux grands, aux nouveaux chevaliers; ménestrels. — Aumônes et pain des pauvres. — Chevaux. — Relations avec les souverains étrangers. — Rapports avec la noblesse, avec le clergé. — Piété éclairée et fermeté de Blanche. — Conflits de juridiction. — Difficultés avec l'archevêque de Rouen. — Querelle avec l'évêque de Beauvais. — Rapports avec les gens des villes et le peuple des campagnes. — Souffrances des populations; exactions des agents royaux. — Répression de l'hérésie; Robert le Bougre. — L'armée royale. — Commandement; le connétable, les maréchaux. — Autres hommes de guerre; les baillis et les sénéchaux; rôle de Blanche. — Contingents féodaux. — Service dû par les églises. — Troupes soldées; cavalerie, infanterie, arbalétriers. — Remonte. — Charrois; machines. — Milices communales.

Au moment où Louis IX sortit de tutelle, Blanche de Castille, qui avait accepté la mission de veiller pendant sa minorité aux intérêts de la France, put être satisfaite en jetant les yeux autour d'elle. Le roi était maître dans le royaume; les ennemis du trône étaient soumis ou découragés de la lutte; le pouvoir souverain était fort et bien armé.

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que dans toute la France les populations étaient heureuses. On sortait d'une crise violente, et si nous voulions étudier par le détail ce qui se passait dans beaucoup de provinces, nous verrions que sous la régence de Blanche des milliers de gens, maltraités par les officiers royaux, ont subi des actes d'injustice et de spoliation. Doit-on imputer ces abus à une princesse qui avait à combattre et les étrangers et ses propres sujets? Il est rare qu'on fasse des réformes en temps d'invasion ou de guerre civile.

D'ailleurs, si l'administration royale avait des vices, on doit reconnaître qu'ils étaient antérieurs à l'avènement de Louis IX et qu'ils ont subsisté longtemps après le moment où ce grand roi s'est trouvé à la tête du gouvernement. C'est surtout dans la dernière partie de son règne qu'il a pu s'occuper d'organiser et de guérir. Nous ne pouvons donc étudier à fond l'état des personnes et l'administration royale pour une période aussi restreinte que la première régence de Blanche.

Au contraire, il nous est possible de savoir quelles étaient les ressources du pouvoir souverain quand le calme d'un régime relativement stable succéda aux agitations des années pendant lesquelles Blanche avait été seule à combattre. Nous sommes en mesure de décrire la vie de la cour et de la famille royale, et nous devons rappeler en peu de mots quelles étaient, sous l'administration de Blanche et à la fin de son gouvernement, les relations de la royauté avec les diverses classes de la société française, avec les nobles, avec le clergé; ce qui concerne le peuple des villes et des campagnes est par malheur assez mal défini; on peut cependant en saisir quelque chose. Enfin, au milieu d'institutions dont les progrès sont alors peu visibles, il est un élément de puissance que Blanche de Castille a développé, ou tout au moins entretenu avec un soin évident. Cette reine qui allait elle-même à la guerre avait à sa disposition des forces militaires bien organisées.

Le respect et le dévouement personnel que le roi rencontrait chez la plupart de ses sujets sont attestés par d'innombrables témoignages. Il y avait plus d'un siècle que la royauté gagnait sans cesse en popularité, en influence. Depuis les premiers jours du règne, on avait vu en mainte occasion que le roi, malgré les mauvaises dispositions de certaines gens, pouvait compter sur beaucoup d'affection et de fidélité. Si de tels sentiments n'avaient pas existé, jamais Blanche de Castille ne serait venue à bout de vaincre ses adversaires et de conserver intacte la puissance royale; ils s'affirmèrent de plus en plus quand les populations de la France, habituées depuis quelque temps à considérer l'autorité souveraine comme un pouvoir tutélaire, découvrirent dans leur roi Louis un défenseur de toutes les bonnes causes, un consolateur de toutes les misères, respectueux de tous les droits, même lorsqu'ils étaient contraires à son intérêt apparent. Louis IX et ses frères avaient été sérieusement élevés, et le spectacle de ce qui se passait à la cour de France, sous l'autorité de la reine Blanche, ne pouvait qu'inspirer le respect. La vie de la famille royale avait quelque chose de patriarcal; ceux qui la composaient étaient

véritablement unis ; ils menaient un train assez riche pour faire bonne figure aux yeux du monde, mais s'abstenaient d'un luxe blessant, tel que celui dont plus tard les Valois donnèrent le scandaleux exemple ; pas d'économies exagérées, mais pas de folles dépenses. Le roi, sa mère, sa femme, ses frères et sa sœur, les princes et les seigneurs de sa maison, avaient tout ce qui leur était nécessaire, mais une charité de tous les jours, très large et très bien entendue, leur assurait l'estime des humbles et atténuait autant que possible le contraste si douloureux que produit aux yeux des peuples le rapprochement inévitable de la richesse et de la pauvreté.

Il est impossible de savoir à quelle somme montaient chaque année les dépenses personnelles du jeune roi. Dans les comptes de l'hôtel, les objets achetés à son intention sont rarement énumérés à part ; à tout instant, on y trouve des mentions telles que celles-ci : « Pour six hoquetons destinés au roi et à messire Robert. — Pour quatre couvertures de cendal à l'usage du roi notre sire, de madame la reine, de messire Robert et de messire Alphonse. — Quatre tapis pour le roi et un pour messire Robert ¹. — Cinq selles pour le roi, cinq pour ses frères et messire Alphonse (de Portugal) ². » Cependant, il va sans dire que Louis IX, même dans sa première jeunesse, avait des appartements et des serviteurs à lui ; les comptes de 1234 parlent de sa chapelle ³ et citent, à plusieurs reprises, les femmes de la maison du roi ⁴ ; elles étaient bien mises, puisqu'on paye en une seule fois, pour leurs robes, cent sept livres six sous parisis ⁵.

Lorsque Louis IX se maria, il y avait en France trois reines, Blanche de Castille, Marguerite de Provence et Ingeburge de Danemark, veuve de Philippe Auguste. Une étude attentive des comptes royaux rédigés à cette époque et pendant les années suivantes semble démontrer que, dans ces documents, le titre de reine (*regina*), sans qualificatif, sert en général à désigner Blanche de Castille. Celle que le roi venait d'épouser est le plus souvent appelée la jeune reine (*juvenis regina*), et ce nom lui était encore appliqué en 1237 et 1239 ⁶. On sait que Marguerite de

1. *Historiens de France*, t. XXI, p. 243 ; comptes de 1234.

2. *Ibid.*, p. 245 c.

3. *Ibid.*, p. 238 f.

4. *Ibid.*, p. 239 c.

5. *Ibid.*, p. 244 l.

6. En 1234, *Historiens de France*, t. XXI, 247 h, et ailleurs ; en 1237, même

Provence, malgré ses qualités sérieuses et sa grâce, ne rencontra guère d'affection chez celle qui, aux yeux de tout le monde, était et resta par excellence la reine de France. Joinville nous a laissé le souvenir de ces tristes querelles dans lesquelles Marguerite n'a pas eu le mauvais rôle, ou plutôt de ces actes de dureté que Blanche de Castille, si grande, si puissante, n'aurait pas dû commettre. On se rappelle la préférence que Louis IX et sa femme avaient pour leur maison de Pontoise, parce que dans cette résidence leurs appartements étaient l'un au-dessus de l'autre et en communication. Quel singulier sort que celui de ce roi et de cette reine de France, réduits à se rencontrer dans un escalier, sauf à se sauver, comme des enfants qui se sentent en faute, quand les huissiers frappent aux portes pour les avertir que la reine Blanche va venir ! Un jour que le roi se tient auprès du lit de sa femme, malade à la suite de couches, Blanche le prend par la main et l'entraîne en lui disant : « Venez-vous-en. Vous ne faites rien ici. » Et la pauvre reine de s'écrier en se pâmant : « Hélas ! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte ni vive ¹. » Blanche de Castille était inexorable ; aimée de son fils jusqu'à la faiblesse, sa jalousie n'avait aucune raison d'être ; elle ne lui fait pas honneur. Les plus belles figures ont parfois un vilain trait.

La troisième reine, Ingeburge, ne résidait pas à la cour. Retirée dans son domaine d'Orléans, elle y vécut jusqu'en 1237 ². On l'appelait, dans les comptes royaux, « la reine d'Orléans ³. » Cette princesse, si longtemps malheureuse, était certainement mieux traitée et beaucoup moins isolée que du vivant de son mari, mais elle avait son existence à part ⁴.

Les autres membres de la famille royale demeuraient ensemble, et c'était Blanche de Castille qui prenait soin d'eux. Au milieu des plus grandes affaires, elle resta toujours mère de famille, de même que Louis IX, roi de France, ne cessa jamais d'être frère aîné. La reine et tous les siens vivaient à frais communs ; les comptes de l'hôtel, en 1239, ont un article « pour les chaus-

recueil, t. XXII, p. 581 b, 582 d ; en 1239, *ibid.*, p. 601 g, 608 j, h, l, 610 e, j, h, 620 h.

1. Joinville, édition de 1874, § 606-608.

2. Aubry de Trois-Fontaines, *Histor. de France*, t. XXI, p. 621 d ; *Mon. Germaniæ*, scriptores, t. XXIII, p. 942.

3. *Histor. de France*, t. XXII, p. 602 h.

4. Archives nationales, JJ, 26, fol. 351 recto, col. 1, juillet 1232 : Louis IX confirme un don fait par Ingeburge à Marie de Corbeil.

sures des reines, des comtesses et des enfants¹, » un autre « pour les fourrures des reines et des comtesses². » Quoique chacun des princes eût ses serviteurs particuliers, les comptes de l'hôtel nous donnent, confondues, les dépenses de toute la famille royale, non seulement en 1234, mais plusieurs années après le mariage de Louis IX, en 1237 et 1239. C'est ainsi qu'en 1234 on trouve pélemêle les robes faites pour Eudeline, l'une des dames de la reine Blanche, pour Pierre de Chambly, pour le prince Alphonse de France, la dame d'Amboise, Jean de Beaumont, la comtesse de Chartres, la reine Marguerite³.

Celle qui faisait inscrire ainsi sur la même page les dépenses du roi, de ses autres enfants, de sa belle-fille, de son neveu, de ses cousins, de tous ses serviteurs, ne mettait pas à part, dans les comptes, les achats faits pour elle-même. Cependant quelques-unes des fournitures qui lui furent faites en propre peuvent être relevées. En 1234, une somme de cent cinquante livres est employée à ses robes⁴; elle paie cent huit sous parisis pour un vase d'argent⁵; des tapis, destinés à sa chambre, sont achetés, ainsi que des courtes-pointes, par Gautier de Poissy⁶; Robin de Poissy achète, également pour la chambre de la reine, trois aumucelles, sans doute des sortes de housses ou de couvertures⁷. Blanche avait plusieurs dames et demoiselles attachées à sa personne; de ce nombre étaient la dame d'Amboise⁸, une Espagnole, Mincia⁹, une personne que les comptes royaux appellent mademoiselle Eudeline, qu'ils intitulent demoiselle de la reine, et qu'on fit venir à Sens pour le mariage de Louis IX¹⁰. Blanche avait dans sa maison un homme spécialement chargé de la saigner¹¹; elle avait aussi son cuisinier et sa cuisine¹², preuve qu'elle ne mangeait pas toujours, et peut-être pas d'ordinaire, avec le roi.

Malgré la simplicité relative qui était de règle à la cour, les enfants de France étaient traités richement. Robert, qui bientôt

1. *Histor. de France*, t. XXII, 610 a, 1239.

2. *Ibid.*, p. 610 d.

3. *Histor. de France*, t. XXI, p. 247 f.

4. *Ibid.*, p. 244 l.

5. « *Justa argenti.* » *Ibid.*, p. 245 g.

6. *Ibid.*, p. 236 g.

7. *Ibid.*, p. 229 f.

8. *Ibid.*, p. 247 g.

9. *Ibid.*, p. 246 d.

10. *Ibid.*, p. 247 f et 241 h.

11. *Ibid.*, p. 241 a.

12. *Ibid.*, p. 237 c, p. 238 e.

devint comte d'Artois, figure souvent dans les comptes, dès l'époque de la régence. Nous voyons mentionnés son valet de chambre ¹, son écurie ², ses faucons, qui sont donnés en garde à un serviteur ³. On lui fait faire en une fois huit paires de chaussures ⁴; il boit dans une coupe d'argent ⁵, et porte, ainsi que son frère Alphonse, une ceinture dorée à fermail d'or ⁶. En 1234, Robert était déjà un jeune homme de dix-sept ans; il avait des goûts de luxe, et tenait fort aux armes et aux chevaux, qu'il aimait toute sa vie. On le savait; l'évêque de Chartres lui envoie un cheval ⁷; on lui donne des couteaux, une épée et un ceinturon ⁸; le roi et Robert se font apporter, pour un usage qui n'est pas spécifié, des fers de flèches ⁹.

Le nom du prince Alphonse, plus tard comte de Poitiers et de Toulouse, se retrouve à tout instant dans les comptes de l'hôtel ¹⁰. Il a toute une suite dès l'âge de treize ans et demi. Un homme est chargé de garder son faucon ¹¹, et l'on fait faire, pour une seule saison, neuf paires de robes à ses écuyers et six paires de robes à ses « garçons ¹². » Ses domestiques, comme tous ceux qui vivent à la cour, sont fort bien traités; des gratifications leur sont allouées, notamment en cas de maladie ou de prise de croix ¹³.

Il y avait à la cour de France un autre prince du nom d'Alphonse; c'était le fils cadet de la reine Urraque de Portugal, sœur de Blanche de Castille. La reine Blanche, qui avait certainement une prédilection pour cet orphelin de sa famille, le faisait élever avec son troisième fils; on les appelait « les deux Alphonse ¹⁴, » et quand le prince de Portugal apparaît seul dans les comptes, il est généralement nommé « messire Alphonse le neveu ¹⁵. » Au mariage du roi son cousin, il reçoit une robe de pourpre ¹⁶; deux

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 236 e, p. 234 c.

2. *Ibid.*, p. 241 c.

3. *Ibid.*, p. 229 b.

4. *Ibid.*, p. 234 j.

5. *Ibid.*, p. 235 e.

6. *Ibid.*, p. 245 h.

7. *Ibid.*, p. 242 c.

8. *Ibid.*, p. 236 c.

9. *Ibid.*, p. 237 d.

10. *Ibid.*, p. 246.

11. *Ibid.*, p. 235 g.

12. *Ibid.*, p. 236 h.

13. *Ibid.*, p. 229 l, 237 b, 239 g-h.

14. *Ibid.*, p. 241 d.

15. *Ibid.*, p. 235 f.

16. *Ibid.*, p. 247 d.

chevaliers sont attachés à son service ¹, et les comptes royaux parlent de ses gens, auxquels on donne des roussins ². Nous verrons qu'après l'avoir traité comme un fils, Blanche de Castille le fit comte de Boulogne, en attendant le jour où il devint roi de Portugal.

Celui qui fut plus tard le célèbre Charles d'Anjou était alors un fort petit garçon ; il paraît assez rarement dans les comptes de 1234. On lui fait faire un coffre ³ ; un domestique placé à son service reçoit une somme de quarante sous parisis, et les comptes de l'hôtel disent familièrement que cet homme « est à Charles ⁴. » En général, Charles et la petite princesse Isabelle, dans les comptes, sont simplement appelés « les enfants ⁵ ; » il est question de leurs chaussures, de leur appartement (*hospitium*) ⁶. Yves le gantier reçoit trente-quatre sous six deniers pour des gants fournis à la reine « et aux enfants ⁷. » A l'époque du mariage royal les « dépenses des enfants restés à Paris » forment un article à part et montent à six cent soixante-treize livres trois sous parisis ⁸. Dans le compte des baillis et des prévôts pour le terme de l'Ascension de cette année, on trouve une petite somme dépensée, à Paris, pour les bourgeois « qui couchent devant les enfants ⁹. » Nous ne savons pas si à cette époque les enfants de France avaient en général pour la nuit, dans leur chambre ou devant leur porte, une garde de bourgeois ; peut-être s'agit-il seulement d'une marque exceptionnelle de confiance que Blanche de Castille aurait donnée aux gens de Paris, lorsqu'en partant pour le mariage du roi elle leur confia Charles et Isabelle. La population de Paris était alors en grand honneur ; on se rappelle que deux veuves parisiennes avaient été données pour marraines à Philippe Auguste ; après Bouvines, après le couronnement de Louis VIII et de Blanche, les habitants de Paris avaient montré combien était sincère leur attachement à la dynastie, et surtout on avait dû conserver un souvenir reconnaissant du jour mémorable où ils étaient sortis en armes pour venir chercher à

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 236 f.

2. *Ibid.*, p. 248 j.

3. *Ibid.*, p. 239 f.

4. *Ibid.*, p. 242 m.

5. *Ibid.*, p. 237 e, « et aliorum puerorum. »

6. *Ibid.*, p. 244 h, l.

7. *Ibid.*, p. 230 b.

8. *Ibid.*, p. 246 f.

9. *Histor. de France*, t. XXII, p. 566 f.

Montlhéry leur jeune roi, menacé par un complot des barons.

Il serait difficile et fastidieux de reconstituer le personnel qui composait la maison du roi, celle de la reine mère, celle des princes. D'assez nombreux exemples prouvent que les gens employés à la cour, quelle que fût leur condition, jouissaient de bien des avantages. On poussait la bienveillance jusqu'à leur donner de l'argent quand ils s'en allaient en séjour dans leur pays¹. Les Espagnols qui avaient rejoint la reine Blanche, et qui étaient assez nombreux à la cour de France, n'avaient qu'à se louer de la vie qu'ils y menaient. Blanche eut assez de sens politique pour se garder de les élever à des fonctions importantes, mais ils bénéficiaient de sa générosité. Une Espagnole attachée à sa personne, Mincia, est souvent nommée dans les comptes de 1234; elle avait des gens à sa suite²; quand elle partit pour l'Espagne, après le mariage du roi, on lui donna de l'argent pour la route, et des voitures qui l'accompagnèrent jusqu'à la Rochelle³; c'est probablement en vue de ce voyage qu'elle reçut deux roussins⁴. Lors du couronnement de la reine Marguerite, deux Espagnols, messire Fernand et messire Roger, figurent au nombre de ceux auxquels on donne des robes⁵. Un autre reçoit soixante livres pour s'en retourner au delà des Pyrénées, sans compter une coupe du prix de dix livres, et huit livres payées au clerc qui l'accompagne, pour s'acheter un roussin. Le cuisinier qui le servait resta à la cour après son départ⁶. Ces personnes étaient à coup sûr des gens de qualité; nous n'avons aucune notion précise sur les positions occupées dans l'entourage de la reine et des princes par plusieurs autres Espagnols dont les noms nous sont donnés par les comptes royaux⁷. La reine Blanche ne ménageait pas les cadeaux à ceux de ses compatriotes qui venaient la trouver⁸, envoyés ou serviteurs de la reine de Castille⁹, clercs espagnols¹⁰, marchands espagnols dépouillés par Savary de Mau-

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 230 b.

2. *Ibid.*, p. 239 c, h.

3. *Ibid.*, p. 238 g.

4. *Ibid.*, p. 249 a.

5. *Ibid.*, p. 247 e.

6. *Ibid.*, p. 231 f, h.

7. *Ibid.*, p. 238 f (Martinus Alfonsus); 235 g, 236 h (Michael Hispanus); 248 f (Guarsias de Paciaco); 249 d (Rodriques); 241 a (Munusius Guarcie domini Roberti).

8. *Ibid.*, p. 231 c.

9. *Ibid.*, p. 233 j, 241 g, 244 m.

10. *Ibid.*, p. 228 j, 236 j, 240 c.

léon¹, convers et converses du même pays². Un Espagnol, qui avait voulu entrer au service du roi comme arbalétrier, reçoit une gratification³. La faveur accordée par la reine à ceux dont la présence lui rappelait sa patrie s'explique d'autant mieux qu'elle n'avait rien d'exagéré.

Les arbalétriers et les sergents à cheval qui figurent à la fin des comptes de l'hôtel, en 1234, servaient probablement de garde et d'escorte à la cour⁴; la forge des arbalétriers est citée dans ces mêmes comptes⁵, et nous savons que plus tard des arbalétriers et des sergents armés de lances furent attachés à la maison royale⁶.

Il va sans dire qu'on dépensait beaucoup pour les grands seigneurs et les personnages importants qui suivaient la cour. Citons entre autres des frais faits pour le vieux chambrier de France Barthélemy de Roye⁷, un bréviaire, atteignant le prix respectable de quatorze livres parisis, donné à Hugues d'Athies⁸. Raimond VII de Toulouse, à la fois grand vassal et cousin de la reine, recevait à la cour une riche hospitalité. Lorsqu'il y vint en 1234, il fut défrayé pour son séjour⁹, toucha des gages¹⁰, reçut des étoffes¹¹, un palefroi et un cheval de somme¹². Un homme fut payé pour lui garder son faucon¹³, et l'on fit des cadeaux à ses gens¹⁴.

L'habillement d'un nombreux personnel et les distributions de robes faites à une foule de seigneurs constituaient une des grosses dépenses de l'hôtel. Ces distributions de robes se faisaient régulièrement à l'occasion des grandes fêtes religieuses¹⁵, des céré-

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 233 h.

2. *Ibid.*, p. 245 c, 238 e.

3. *Ibid.*, p. 230 g.

4. *Ibid.*, p. 249 : « Balistarii et servientes equites. »

5. *Ibid.*, p. 243 f.

6. *Tablettes de cire de Jean Sarrasin* (*Histor. de France*, t. XXI, p. 360 et suiv., § 217 a, b, d, 218 a, b, 219, 220).

7. *Histor. de France*, t. XXI, p. 244 f, 245 e, 249 g.

8. *Ibid.*, p. 230 a.

9. *Histor. de France*, t. XXII, p. 575 c.

10. *Histor. de France*, t. XXI, p. 232 f.

11. *Ibid.*, p. 235 a.

12. *Ibid.*, p. 248 h.

13. *Ibid.*, p. 230 j.

14. *Ibid.*, p. 230 k, 232 l, 233 d.

15. Ludewig a publié, dans ses *Reliquiæ manuscriptorum* (t. XII, 2^e partie, p. 3), un état des manteaux donnés, à l'occasion de la Pentecôte 1231, aux chevaliers, aux clercs et aux autres gens de l'hôtel : « Pallia militum

monies importantes, des mariages célébrés dans la maison royale. On faisait alors de nouveaux chevaliers, qui eux aussi recevaient des robes et des cadeaux ; c'est surtout à la Pentecôte qu'avait lieu l'adoubement ¹, et nous savons par Aubry de Trois-Fontaines qu'en 1237, le jour de cette fête, cent quarante personnes reçurent la chevalerie ². C'est également à la Pentecôte qu'en 1239 elle fut conférée à Baudouin II de Courtenay, empereur de Constantinople, et au prince Alphonse de Portugal ³.

Les ménestrels, qui avaient une grande part aux fêtes de la cour, coûtaient beaucoup d'argent ⁴, à ce point qu'en 1237, quand Robert d'Artois fut armé chevalier, on leur distribua en tout plus de deux cent vingt livres ⁵. Ils n'avaient pas tous pour état de jouer des instruments ou de chanter, et l'on raconte qu'en cette même occasion plusieurs d'entre eux exécutèrent devant le roi et la cour des tours d'adresse ⁶. Beaucoup de seigneurs avaient des ménestrels à leur service, et il était d'usage de les traiter généreusement. Le comte de Provence en envoya un avec sa fille, lorsqu'elle épousa le roi ⁷, et nous trouvons dans les comptes royaux ceux de Thibaud de Champagne, de Guillaume de Chauvigny, du comte de Sancerre, de Robert de Courtenay ⁸. Le prince Robert de France aimait à leur faire des cadeaux ⁹.

Les courriers, les envoyés des princes, ceux du pape, les gens chargés de missions, recevaient des présents en argent ou des frais de route qui tiennent une certaine place dans les dépenses de la cour. Avec eux se termine l'énumération de ceux auxquels étaient consacrés des cadeaux et des rétributions de toutes sortes.

et clericorum aliarumque gentium hospitii domini regis Ludovici, ad terminum Pentecostes 1231. » Les textes relatifs à cet usage sont nombreux au treizième siècle; nous n'avons pas à les citer ici.

1. Léon Gautier, *La Chevalerie*, nouv. édit. (Delagrave), p. 250-252. L'adoubement est la cérémonie dans laquelle on arme un chevalier.

2. Aubry de Trois-Fontaines, *Histor. de France*, t. XXI, p. 619 e, *Monumenta Germaniæ*, t. XXIII, p. 941.

3. *Histor. de France*, t. XXII, p. 589.

4. *Histor. de France*, t. XXI, p. 229 l, 230 l, 231 d, 246.

5. *Histor. de France*, t. XXII, p. 580.

6. Aubry de Trois-Fontaines, *loc. cit.* Il n'est pas toujours possible de savoir si les ménestrels désignés par les textes sont des jongleurs chantants, des musiciens ou des jongleurs jonglants. Voir à cet égard les faits allégués par M. Léon Gautier dans *La Chevalerie* (table, au mot *jongleurs*).

7. *Histor. de France*, t. XXI, p. 246.

8. *Ibid.*, p. 229 c, 231 a, c, e, g.

9. *Ibid.*, p. 231 e, 245 b.

Mais à côté des actes de générosité, des paiements dus à des services réguliers ou accidentels, il nous faut parler de ce que la charité coûtait à Blanche de Castille et à Louis IX.

Parmi les dons les plus fréquents, il y en avait un qui, dans beaucoup de cas, était une véritable aumône. Blanche de Castille venait volontiers en aide aux gens peu fortunés qui désiraient se marier; des sommes relativement modestes, et d'ailleurs variables, étaient attribuées, non seulement aux gens de service, pour leur établissement, celui de leurs enfants, de leurs sœurs ¹, mais à des femmes tout à fait étrangères à la cour et de conditions diverses ². Une dame pauvre des environs d'Anet reçoit ainsi cent sous parisis pour le mariage de sa fille ³; en revenant d'Angers, Blanche rencontre une jeune fille de la châtellenie de Nogent ⁴; elle lui donne pour se marier quinze livres, somme assez importante. A Paris, une fille qui voulait solliciter un don de ce genre se place sur le Grand Pont, au passage du roi, et l'écuyer Hugues, un de ceux qui dans les déplacements de la cour avaient le soin des aumônes, lui remet quarante sous parisis pour son mariage ⁵.

On voit que les voyages de la cour n'avaient pas pour unique résultat de distraire le roi et les siens. Louis IX et sa mère changeaient sans cesse de résidence, mais c'était pour voir par eux-mêmes ce qui se passait dans le royaume, se faire connaître des populations, leur rendre justice et gagner leur affection en leur portant secours. Quand on jette les yeux sur les listes des voyages et séjours de Louis IX qui ont été publiées ⁶, ou sur le premier chapitre des dépenses de l'hôtel en 1234, on est étonné de voir que la cour ne restait guère en place et qu'elle dépensait beaucoup dans ses pérégrinations incessantes. Ces voyages servaient d'occasion à une foule de bonnes œuvres; à cet égard, comme sous tous les rapports, Blanche et son fils ne perdaient pas leur temps en chemin. Dans un petit séjour qu'ils firent à Bourges en février 1234, peu avant le mariage du roi, ils distribuèrent de l'argent aux malades et aux pauvres ⁷, firent appeler auprès d'eux Archambaud de Bourbon, avec lequel ils voulaient

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 228, 230 a, 241 e.

2. *Ibid.*, p. 230 d, 233 j.

3. *Ibid.*, p. 239 g.

4. Sans doute Nogent-le-Roi; *Histor. de France*, XXI, p. 235 h.

5. *Ibid.*, p. 240 d.

6. *Ibid.*, p. 409-411.

7. *Ibid.*, p. 232 a (malades); 230 i (pauvres).

s'entretenir, sans doute au sujet des affaires intéressant son gendre le comte de Champagne ¹, établirent un accord entre Henri de Sully et Robert de Courtenay, alors en dissentiment ². Les comptes royaux nous apprennent qu'avant d'arriver à Bourges Louis IX avait donné une petite somme au curé d'Isde, dans la maison duquel il avait pris un repas ³. A Bourges, la reine Blanche se fit faire une chape et une robe ⁴; le prince Alphonse de France y dépensa, pour lui et sa suite, à peu près trente-deux livres, sans compter un cadeau fait à deux de ses valets qui avaient alors quitté son service ⁵.

Lorsqu'on apprenait l'approche du roi et de sa mère, les pauvres gens venaient se mettre sur leur chemin, et comme le cortège royal ne pouvait s'arrêter à tout instant pour leur faire l'aumône, des gens de l'hôtel, en général des écuyers, étaient chargés de ce soin; l'un d'eux, l'écuyer Herbert, devait en être fort occupé. Pendant le printemps de 1234, dans les voyages de la cour, on distribua de la sorte, à chaque étape, une série de petites sommes allant en moyenne de vingt-cinq à quarante ou même cinquante sous parisis ⁶. Ce n'étaient pas là, sans doute, des générosités exagérées, mais une fois arrivés dans l'endroit où ils voulaient s'arrêter, Blanche et son fils recommençaient généralement eux-mêmes la distribution des secours, et alors ils procédaient largement: vingt-cinq livres à Beaumont-sur-Oise, douze livres aux pauvres d'Issoudun; la reine donne cent sous en arrivant à Pont-de-l'Arche, et quatre livres au Château-Gaillard; au Vaudreuil, trois cents pauvres se partagent cent sous parisis; distribution de huit livres huit sous à Gisors, et de la même somme à Vincennes, où deux cents pauvres sont secourus; nouvelle aumône de cent sous parisis dans la cour de Vincennes. La même somme est attribuée aux habitants de Beaumont et des environs, puis à une centaine de pauvres à Fontainebleau ⁷. En passant par Asnières, Guillaume de Bray, l'un des personnages attachés à la cour, donne dix livres à une dame pauvre des environs de Pontoise; l'écuyer Herbert remet quarante sous à une

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 230 c.

2. Arch. nat., J. 1035, n° 22; février 1234.

3. *Histor. de France*, t. XXI, p. 232 b.

4. *Ibid.*, p. 230 k.

5. *Ibid.*, p. 231 f, 232 f.

6. *Ibid.*, p. 229 d, 231 g, 232 h, 234 e, f, h, m, 238 d, 239 f, 244 j.

7. *Ibid.*, p. 229 a, 231 d, 234 c, f, 236 f, 237 e, 238 l, 241 k.

autre dame ¹. On fait cadeau de quarante sous également à une pauvre femme qui avait une dette à payer ². Les lépreux aussi reçoivent des secours ³, et lors de son mariage, à Sens, le roi donne vingt livres treize sous aux malades qui sont venus se présenter à lui ⁴. Les sommes que répartissaient ainsi Louis IX et sa mère étaient considérables; pour s'en rendre compte, on aura soin de ne pas oublier que la livre comprenait vingt sous d'argent, et que ce métal avait alors une valeur bien supérieure à celle qu'il représente aujourd'hui.

Toutes les occasions étaient bonnes pour faire la charité; on distribue des secours pour les anniversaires d'Isabelle de Hainaut ⁵ et de Louis VIII ⁶, à la fête de Pâques Fleuries, le jeudi saint ⁷; le roi, ayant mangé deux fois le jour de l'Annonciation, fait donner de l'argent à cent pauvres ⁸; on ne se contente pas de recevoir les malheureux, on va les chercher; des gens de l'hôtel s'en vont par ordre apporter des secours aux pauvres de Normandie ⁹.

Outre les aumônes en argent, on donnait, à la cour, du pain aux pauvres, à raison d'une livre parisis par jour ¹⁰; le pain était apporté dans des sacs faits exprès pour cet usage ¹¹. Dans le carême de 1234, le roi fit distribuer quarante-cinq mille harengs ¹²; au carnaval, à Lorris, on avait donné aux pauvres de la viande de porc pour une somme de dix-neuf livres ¹³. Des princes qui remplissaient d'une manière aussi généreuse, aussi régulière, leurs devoirs de charité, pouvaient sans scrupule dépenser l'argent nécessaire à la bonne tenue de leur maison.

Les comptes de l'hôtel fournissent des renseignements curieux sur les étoffes et les fourrures, mais les pierreries y figurent à

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 234 j.

2. *Ibid.*, p. 232 d.

3. *Ibid.*, p. 233, etc.

4. *Ibid.*, p. 244 l.

5. *Ibid.*, p. 232 j.

6. *Ibid.*, p. 229 m.

7. *Ibid.*, p. 236 d, l.

8. *Ibid.*, p. 233 l.

9. *Ibid.*, p. 230 c.

10. *Ibid.*, p. 232 m, 237 a, 238 j, 239 j, 241 g, 243 f.

11. *Ibid.*, p. 235 l.

12. *Ibid.*, p. 234 b.

13. *Ibid.*, p. 232 b.

peine ¹. On y trouve cités les dés ² et les échecs du roi ³, ainsi qu'un jeu d'échecs en ivoire, destiné à un cadeau ⁴. Citons aussi la mention d'une somme dépensée pour acheter et raser du parchemin ⁵.

A côté des robes et des autres objets servant au costume, on doit une attention particulière aux achats de chevaux. Les sommes sans doute très importantes qu'on dépensait à la cour pour les montures et les attelages, n'ont rien qui puisse nous étonner ⁶. Il ne s'agissait pas seulement de faire bonne figure; le roussin, le palefroi, le sommier, le dextrier, étaient d'un usage tellement constant, qu'on était absolument obligé de les avoir en nombre, et d'aussi bonne qualité que possible.

Les roncins ou roussins, chevaux de charge ou de selle qui étaient à l'usage des gens de l'hôtel, des courriers, et dont tout le monde se servait en voyage, coûtaient en général de huit à dix livres parisis, rarement moins, quelquefois plus. Le prix de seize livres, qu'on trouve dans un compte de 1239 ⁷, paraît fort élevé pour un cheval de cette espèce. On en achetait sans cesse et en quantité.

Les palefrois, chevaux de luxe, qui n'étaient pas employés à la guerre, coûtaient ordinairement de dix à douze livres parisis, mais il n'était pas rare de les voir atteindre des prix plus élevés. Le prince Alphonse de France, qui en avait un de douze livres en 1234 ⁸, reçut un palefroi liard, ou gris pommelé, de vingt livres, en 1239 ⁹, et cette même année on en acheta deux, l'un de vingt, l'autre de vingt-deux livres, pour le comte Alphonse de Boulogne, neveu de la reine Blanche ¹⁰. Le roi montait volontiers, à ce qu'il semble, des palefrois liards, qui coûtaient de vingt et une à vingt-sept livres ou environ ¹¹; le cheval de luxe le plus cher que Louis IX ait, à notre connaissance, monté pendant

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 232 h.

2. *Ibid.*, p. 235 j.

3. *Ibid.*, p. 243 f.

4. *Ibid.*, p. 235 e.

5. *Ibid.*, p. 235 d.

6. Tout ce qu'on va lire au sujet des achats de chevaux est emprunté aux comptes de 1234 et de 1239, publiés dans le recueil des *Historiens de France*, t. XXI, p. 248-249, et t. XXII, p. 611-613.

7. *Histor. de France*, t. XXII, p. 612 d.

8. *Histor. de France*, t. XXI, p. 249 b.

9. *Histor. de France*, t. XXII, p. 613 e.

10. *Ibid.*, p. 611 f, h.

11. *Histor. de France*, t. XXI, p. 248; t. XXII, p. 611 et 613 a.

cette période de sa vie, fut payé quarante livres, l'année de son mariage ¹.

Les chasseurs, ou chevaux de chasse, étaient d'un usage beaucoup moins fréquent. Ceux du prince Charles, du prince Alphonse, d'Alphonse de Portugal et du roi, figurent dans les comptes de 1239 pour des prix variant de vingt livres à trente-sept livres douze sous ².

Les sommiers, gros chevaux de trait employés au transport du matériel, coûtaient en général plus cher que les palefrois; ils atteignaient couramment quatorze, quinze et seize livres; l'un d'eux, qui servit en 1234 à transporter le lit du roi, fut payé vingt et une livres ³.

Quant au dextrier (*equus* ou *dextrarius*), qui était le cheval par excellence, le cheval de guerre, son prix variait suivant les cas, mais dépassait de beaucoup celui des autres chevaux (vingt-cinq, trente, trente-cinq et quarante livres parisis). En 1239, celui qu'on acheta pour Aimery de Narbonne fut de quarante-cinq livres ⁴; celui d'Eustache de Neuville en avait coûté quarante-sept en 1234 ⁵; ceux que l'empereur Baudouin II de Constantinople et le comte de Boulogne Alphonse de Portugal reçurent quand ils furent faits chevaliers, atteignirent les prix sans doute exceptionnels de soixante et soixante-quinze livres ⁶. Le dextrier qu'on se procurait pour une pareille somme devait être une bête superbe.

Qu'on ajoute aux frais occasionnés par l'achat des chevaux l'argent dépensé pour les selles, les harnais, les étriers ⁷, et l'on arrivera, pour ce qui concerne l'écurie, à des sommes très élevées. Une forge suivait la cour, une autre était affectée au service des arbalétriers ⁸, sans doute de ceux qui servaient de garde à la famille royale. Il y avait naturellement des voitures employées au service des bagages ⁹, au transport des deniers ¹⁰, et l'on sait qu'à cette époque l'argent, quand on l'emportait en grande quantité, se chargeait dans des tonneaux. Les princes et les per-

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 248 h.

2. *Histor. de France*, t. XXII, p. 611-612.

3. *Histor. de France*, t. XXI, p. 249 e.

4. *Histor. de France*, t. XXII, p. 611.

5. Même recueil, t. XXI, p. 248.

6. Même recueil, t. XXII, p. 611.

7. « *Strepæ*, » t. XXI, p. 239 m.

8. *Histor. de France*, t. XXI, p. 243 f.

9. *Ibid.*, p. 229 l, 244 g.

10. *Ibid.*, p. 231 a, f.

sonnes qui les entouraient voyageant à cheval, le nombre des véhicules dont on se servait dans les déplacements de la cour devait être très restreint. A titre d'exception, nous trouvons dans les comptes de l'hôtel, en 1234, une voiture pour laquelle on fit faire alors de nouvelles roues et des accessoires ¹; en 1239, on dépense une certaine somme pour réparer la voiture de la jeune reine et en acheter une nouvelle ²; il s'agit certainement, en ce cas, d'une voiture que Marguerite de Provence avait pour son usage personnel, et les comptes de cette année parlent de son cocher ³. Blanche de Castille et les gens de sa suite voyageaient souvent par eau; par exemple, on louait des bateaux pour se rendre à Vincennes, pour revenir à Paris de Melun, de Beaumont-sur-Oise ⁴.

Les princes et les grands seigneurs avaient tous des faucons, oiseaux d'un grand prix, que l'on confiait à des hommes spécialement chargés de les garder. Un faucon fut acheté, en 1234, pour la forte somme de dix livres parisis ⁵; à ce prix on pouvait avoir un bon roussin ou un palefroi de valeur ordinaire. La cour avait ses oiseleurs ⁶, sa meute et ses valets de chiens ⁷. Quant aux services de la cuisine et de l'échançonnerie, nous ne pouvons savoir ce qu'ils coûtaient pendant la jeunesse de saint Louis ⁸; c'est seulement plus tard que des articles spéciaux leur furent consacrés dans les comptes royaux. En définitive, les comptes de 1234, assez médiocrement classés, si on les compare à ceux qui furent tenus par la suite, comprennent, sans parler des recettes qui en forment la première partie, sept subdivisions relatives aux dépenses : 1° Voyages. 2° Dons et harnais, comprenant, en-

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 239 l.

2. *Ibid.*, t. XXII, p. 601 e-f, 606 d.

3. *Ibid.*, t. XXII, p. 592 f.

4. *Histor. de France*, t. XXI, p. 232 h, 236 d, 239 b, 245 f.

5. *Ibid.*, p. 232 c.

6. *Ibid.*, p. 232 a, f, 239 e.

7. *Ibid.*, p. 231 h, 232 j, 241 d, h, f.

8. Un compte publié par Ludewig, *Reliquiæ manuscriptorum*, t. XII, 2^e partie, p. 3, nous apprend qu'à la Pentecôte de 1231 il y avait, dans l'hôtel, des veneurs et des valets de vénerie, des fauconniers, des pêcheurs, des oiseleurs et des fureteurs; les services de la paneterie et de l'échançonnerie s'y trouvent mentionnés, ainsi que les coureurs, les « fruitiers, » les huissiers, les valets de chiens. Les mentions relatives aux divers services de l'hôtel sont éparpillées dans les comptes remontant à la régence de la reine Blanche; nous nous abstenons d'entrer ici dans une étude qui, pour les années suivantes et la fin du règne de saint Louis, présenterait un véritable intérêt.

tre autres, les aumônes, les gages et gratifications de toutes sortes, les achats les plus divers. 3° Robes. 4° Dépenses des enfants de France laissés à Paris lors du mariage de Louis IX. 5° Dépenses faites à l'occasion de ce mariage. 6° Chevaux et roussins. 7° Arbalétriers et sergents à cheval ¹.

Sous le gouvernement de Blanche de Castille, il en était de la maison royale comme de tout le reste; quoique bien tenue, elle était moins régulièrement organisée qu'elle ne le fut à la fin du règne.

Pendant les années qui suivirent l'avènement de son fils, Blanche de Castille se mêla le moins possible de ce qui se passait chez ses voisins. Uniquement occupée de consolider le pouvoir souverain, elle ne songea guère à faire des alliances, et d'autre part les princes étrangers, à l'exception du roi d'Angleterre, la laissèrent assez tranquille. Aussi peut-on dire que la diplomatie française, au temps de la régence, se réduisit à peu de chose.

Les relations de Blanche avec le Saint-Siège eurent surtout pour but de régler les intérêts des églises françaises et leurs rapports avec la royauté; la reine se tint soigneusement à l'écart de la lutte entre le pape et l'empereur, et donna sous ce rapport à son fils un exemple qu'il eut la sagesse de suivre. La lettre du 18 juillet 1229, par laquelle Grégoire IX dénonça au roi les agissements de Frédéric II, n'eut aucun résultat; c'était une sorte de circulaire, et sans parler des souverains et des prélats étrangers qui la reçurent, nous savons qu'elle fut adressée à plusieurs archevêques français et à leurs suffragants ². Grégoire alla plus loin, quand, le 28 et le 30 septembre de la même année, il écrivit à l'archevêque de Lyon et à l'évêque de Paris, pour les mettre en demeure de se porter à son secours avec les forces dont ils pouvaient disposer ³. A la fin de 1234, les archevêques de France, comme d'autres princes ecclésiastiques et laïques, reçurent une autre circulaire, dans laquelle Grégoire IX les pria de lui amener des troupes pour résister à la tyrannie des Romains ⁴. Enfin, au mois de juin suivant, il remercia le comte et la comtesse de la Marche, les archevêques de Tours, de Sens, de Reims, leurs suffragants et le clergé de leurs provinces, ainsi que les abbés et couvents des monastères exempts situés en France, pour des

1. *Hist. de France*, t. XXI, p. 226-251.

2. Potthast, *Regesta*, 8430; 18 juillet 1229.

3. Potthast, 8455-56; 28 et 30 septembre 1229.

4. Potthast, 9791; Rodenberg, *Epistolæ sæculi XIII e regestis pontificum Romanorum selectæ*, t. I, p. 501, n. 612; 5 décembre 1234.

offres de subsides qu'ils lui avaient faites ¹. On voit que le clergé de France et même certains seigneurs français étaient prêts à fournir au Saint-Siège des secours contre ses ennemis. En 1230, Miles de Nanteuil, évêque de Beauvais, était allé trouver le pape avec une troupe de chevaliers; Grégoire récompensa son zèle en le nommant recteur du duché de Spolète, à la tête duquel il resta près de trois ans ². Blanche de Castille ne pouvait pas être satisfaite de voir ses sujets se mêler ainsi à des querelles qui n'intéressaient en rien le royaume; cependant on ne voit pas qu'elle ait protesté.

L'adversaire du Saint-Siège, Frédéric II, avait été de tout temps considéré par la cour de France comme un ami; mais les relations assez suivies que le gouvernement français entretenait avec lui, de 1226 à 1235, n'eurent pas une réelle importance. Un refroidissement, qui pourtant n'aboutit pas à une rupture officielle, se produisit quand, en 1235, Frédéric rechercha Isabelle Plantagenêt, sœur de Henri III ³. Il eut beau rejeter sur Grégoire IX l'initiative de ce projet de mariage ⁴, au sujet duquel le pape écrivit pour son compte au roi de France ⁵; on put le considérer dès lors comme inféodé à la politique anglaise. Il tenait pourtant à rester en rapports personnels avec Louis IX, et dans l'été de 1235, il eut soin d'en avertir Henri III ⁶, mais sa sincérité était sujette à caution. Après son mariage, qui fut célébré le 15 juillet de cette année ⁷, il se soucia si peu de ménager son allié de la veille, qu'il alla jusqu'à prier le roi d'Angleterre de lui envoyer son jeune frère, Richard de Cornouailles, pour diriger, du côté de l'Allemagne, la guerre contre la France ⁸. Cette fanfaronnade n'eut pas de conséquences, et si l'on fut vexé, à la cour de France,

1. Rodenberg, t. I, p. 541, n. 645; 16 et 15 juin 1235.

2. Aubry de Trois-Fontaines, *Historiens de France*, t. XXI, p. 604 b; *Monumenta Germaniæ*, scriptores, t. XXIII, p. 927. — *Willelmi chronica Andrensis*, *Mon. Germaniæ*, t. XXIV, p. 769; d'Achery, *Spicilegium*, in-4°, t. IX, p. 662, in-folio, t. II, p. 868.

3. Huillard-Bréholles, *Historia diplomatca Friderici Secundi*, introduction, p. CCXCVIII-IX.

4. Lettre de Frédéric II à Louis IX, Huillard-Bréholles, t. IV, p. 539; Ficker, *Regesten*, n. 2087; 25 avril 1235.

5. Potthast, 9879; 16 avril 1235; Grégoire IX au roi de France.

6. Henri III à Frédéric II; Shirley, *Royal and other historical letters*, t. I, p. 475.

7. Ficker, *Regesten*, n. 2099 a. C'est par le récit de ce mariage que Roger de Wendover termine sa chronique; édit. Hewlet, t. III, p. 108-114. Cf. Mathieu de Paris, édit. Luard, t. III, p. 318-327.

8. Math. de Paris, t. III, p. 340; Ficker, n. 2136.

en voyant l'empereur changer ainsi de dispositions, on ne put pas en concevoir d'inquiétude. Frédéric était très occupé de ses propres affaires, et le chemin de Bouvines, fatal à son prédécesseur Othon IV, ne devait pas le tenter. L'alliance de la maison de Souabe n'avait rien rapporté à Blanche de Castille, et le revirement qui priva Louis IX de cet appui peu sûr passa presque inaperçu.

Quant à l'Angleterre, son attitude hostile ne devait pas changer de longtemps. Les deux pays étaient toujours en guerre, et tous les efforts de ceux qui avaient à régler leurs intérêts tendaient au renouvellement périodique des trêves. En janvier 1236, Henri III épousa la princesse Aliénor de Provence, sœur de la reine Marguerite ¹, mais ce n'est certainement pas une intention pacifique qui l'avait poussé à rechercher cette union. Peut-être avait-il au contraire l'espoir de contrecarrer ainsi la politique française en Provence. S'il en fut ainsi, Blanche et son fils ne firent pas mine de s'en apercevoir, et quand la fiancée du roi d'Angleterre traversa la France, elle fut traitée avec honneur par Louis IX, par la jeune reine, et par Blanche de Castille ².

Les autres états européens, à part l'Aragon, toujours hostile, dans le Midi, aux intérêts français, restèrent presque entièrement étrangers, pendant la régence, à ce qui se passait chez nous. Blanche, de son côté, songeait si peu à conclure des alliances, qu'elle ne fit rien, à ce qu'il semble, pour engager la Castille dans ses intérêts. En dehors de ses états, elle ne fit qu'un effort sérieux pour étendre l'influence de la dynastie capétienne ; ce fut en Provence, lorsqu'elle fit épouser à son fils la fille aînée de Raimond Bérenger.

C'est sur les affaires intérieures que toute l'attention de la reine mère s'était concentrée ; il le fallait bien, puisque tout le danger venait de là. Blanche avait fait des prodiges pour amener la grande noblesse à respecter l'autorité de son fils et pour défendre contre les ambitions privées l'intérêt général. Quand Louis IX cessa d'être en tutelle, personne en France n'était, du moins pour le moment, en état de se soulever contre lui. L'intégrité du domaine royal, un instant compromise par le traité de Vendôme, avait été sauvegardée ; Blois, Chartres, Sancerre et Châteaudun, ces anciens fiefs de la maison de Champagne, ne relevaient plus que du roi ; par le traité de Paris, deux nouvelles

1. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 240-241.

2. Math. de Paris, éd. Luard, t. III, p. 336.

provinces s'étaient jointes à celles que Louis IX avait reçues de son père. La maison de France, héritière désignée de ce qui restait au comte de Toulouse, était devenue prépondérante sur la rive gauche du Rhône, et les grands feudataires, naguère si menaçants, n'avaient plus qu'à se conduire en vassaux respectueux.

Le premier de ceux que Blanche avait dû combattre, son cousin Raimond de Toulouse, était devenu le protégé de la couronne. Après lui avoir enlevé Beaucaire et Nîmes, Carcassonne et Béziers, après lui avoir donné pour héritier Alphonse de France, Blanche de Castille s'occupait de l'aider à reprendre le marquisat de Provence, qui n'appartenait pas au royaume. L'Église aurait bien voulu que la garde de ce pays, confiée par elle aux agents royaux, ne lui fût pas rendue, car elle se sentait impuissante à le conserver ; pour la dernière fois, en février 1235, Grégoire IX insista, auprès du roi et de sa mère, pour les déterminer à ne pas retirer du Venaissin leur sénéchal¹ ; ce fut en vain ; bientôt Raimond VII reprit possession de cette terre, qui lui fut de nouveau inféodée par Frédéric².

Les autres feudataires étaient réduits à l'impuissance. Pierre Mauclerc, définitivement vaincu, se préparait à remettre la Bretagne à son fils Jean le Roux. Le comte de la Marche et sa femme Isabelle d'Angoulême, qui dans les dernières crises avaient tenu le parti du roi, étaient des vassaux d'une fidélité douteuse, mais plusieurs années les séparaient encore du moment où ils devaient s'allier avec les ennemis du royaume. Thibaud IV, si inconstant dans ses rapports avec la couronne, venait de recevoir une rude leçon, et son attention était partagée entre la Champagne et la Navarre. La maison de Dreux n'était plus à craindre ; le comte Robert de Dreux était mort, et le comté de Mâcon allait tomber bientôt entre les mains du roi ; Enguerrand de Coucy était rentré dans son rôle de grand seigneur. La comtesse de Flandre restait ce qu'elle avait été dans les mauvais jours de la minorité, une bonne vassale et une parente dévouée, et sa voisine Mahaut de Boulogne, la veuve de Philippe Hurepel, n'était pas en état de créer des embarras à la couronne ; que restait-il alors de cette puissance féodale que le second fils de Philippe Auguste avait voulu fonder ? Une mort prématurée avait anéanti les ambitieux projets du comte de Boulogne, et c'était Louis IX qui, en 1235,

1. Lettres du pape à Pierre de Collemezzo et à Louis IX ; 13-14 févr. 1235 ; Rodenberg, *Epistolæ sæculi XIII*, p. 510-513, n° 624-626.

2. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 2413-14 ; décembre 1235.

s'occupait de régler sa succession ¹. En février, Mahaut fait savoir qu'elle a promis au roi de lui être fidèle comme à son seigneur lige, qu'elle n'est tenue par aucune promesse de mariage, qu'elle ne se mariera ni ne se fiancera sans son consentement et celui de la reine Blanche ². En même temps, elle s'engage à ne pas marier et à ne pas promettre sa fille sans leur assentiment, à la garder dans des endroits désignés par la charte qu'elle délivre au roi, et à la lui remettre si elle en est requise. Toute infraction à ces promesses doit l'exposer à la saisie de ses domaines, et les nombreux seigneurs donnés par elle comme garants de sa bonne foi délivrent au roi des lettres mentionnant les chiffres de leurs cautions ³.

On a déjà remarqué que Blanche s'est souvent fait nommer, à côté de son fils, dans les obligations et les serments des nobles. Elle en usa de la sorte, en mainte occasion, pendant toute sa régence, et c'est ainsi que le 21 mars 1235 Hugues d'Antoing l'associa au roi dans un acte relatif à son hommage ⁴. Au surplus, les précautions que les suzerains prenaient à cette époque à l'égard de leurs vassaux ne sont pas spéciales au gouvernement de Blanche de Castille. Ainsi l'usage, alors fréquent, de déclarer qu'on rendrait au roi tel ou tel château, à grande et à petite force, si l'on en était requis, existait bien avant l'avènement de Louis IX, et le roi n'était pas seul à en bénéficier ⁵. Il en est de même de la promesse qu'on prêtait souvent de ne pas élever de fortifications sans le consentement du roi. Enfin nous avons vu que, dans un grand nombre de cas, Blanche, pour assurer l'exécution des contrats et arrangements passés avec des feudataires, se faisait donner par eux la garantie de diverses personnes; ces *pleiges* répondaient, chacun pour une somme stipulée, de la fidélité avec laquelle seraient observées les clauses acceptées par le principal intéressé. Il va sans dire que ces procédés n'ont pas été inventés par Blanche de Castille; mais elle les a trop souvent

1. *Layettes*, t. II, p. 2332; janvier 1235.

2. *Ibid.*, 2353; février 1235.

3. *Layettes*, t. II, p. 2335-2352; février 1235. Voir dans le même recueil une autre obligation de Mahaut (2368) et les pièces relatives au mariage de sa fille Jeanne avec Gaucher de Châtillon (2473-74); Gaucher, qui avait épousé la cousine germaine de saint Louis, lui fut fidèle et mourut, en le défendant avec un héroïsme qui l'a rendu célèbre, dans la retraite d'Égypte.

4. *Layettes*, t. II, p. 2356; 21 mars 1235.

5. Du Cange, *Des fiefs jurables et rendables*, 30^e dissertation, à la suite de l'édition de Joinville (in-folio, 1668, p. 349-367).

appliqués pour qu'on puisse s'abstenir de les mentionner en parlant de ses rapports avec la noblesse.

Le clergé ne fut jamais, comme la haute noblesse, en révolte ouverte contre Blanche de Castille, mais il lui créa de graves difficultés. L'hostilité trop fréquente des archevêques et des évêques était, il faut le dire, encouragée par le Saint-Siège, qui souvent se trouvait entraîné à soutenir les représentants de l'Église dans des prétentions tout à fait étrangères aux intérêts religieux. La mère de saint Louis aurait manqué à l'un de ses premiers devoirs si elle n'avait pas résisté, comme son fils l'a fait plus tard, à d'inadmissibles exigences, et dans leur opposition à son gouvernement, les gens d'église ont été d'autant moins excusables qu'ils ne pouvaient ignorer sa piété.

Le pape, qui à plusieurs reprises a défendu contre elle des gens peu dignes d'être soutenus, ne lui marchandait cependant ni les égards extérieurs, ni ces faveurs que le chef de l'Église accordait facilement à d'autres souverains : permission d'entrer au monastère de Cluny pendant le chapitre général ¹, assurance que les chapelles de la reine mère, comme celles du roi, ne seront pas mises en interdit ². Les religieux de France et les moines étrangers n'étaient-ils pas d'accord pour reconnaître la ferveur de ses sentiments ³? Blanche s'est toujours montrée fort généreuse envers les ordres; ce n'est pas sans son autorisation que Louis IX, encore tout jeune, a fondé l'abbaye de Royaumont; en 1233, elle assiste avec son fils à la dédicace de l'église Saint-Antoine des Champs ⁴; en 1229, elle contribue pour trois cents livres à élever l'église de la Couture, ou de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, fondée, à la demande des sergents d'armes, en l'honneur de la bataille de Bouvines ⁵. L'abbaye de Saint-Denis figure naturellement au premier rang des monastères qu'elle a favorisés; lorsqu'en 1231 l'abbé Eudes Clément se décide à reconstruire le chevet de son église, il y est encouragé par Blanche de Castille et par le roi, qui, sans aucun doute, ont pris une part active à cette œuvre ⁶.

1. Potthast, *Regesta*, 9131; 26 mars 1233.

2. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 2264-65; 2 janvier 1234.

3. Faveurs accordées à Louis IX et à Blanche par le chapitre général de Prémontré, 1232. *Layettes*, 2213-14. Lettre des prieur et couvent de l'église du Christ, à Cantorbéry, 1232. *Ibid.*, 2221.

4. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 143.

5. *Histor. de France*, t. XXIII, p. 147; *E libro mortuali Sanctæ Catharinæ Vallis Scholarium*, etc.

6. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, p. 227. Le Nain,

Ces bons moines, si dévoués à la maison de France, ont célébré peut-être avec un peu d'emphase l'émotion que leurs souverains ont montrée, quand ils ont perdu, puis retrouvé, en 1233, l'une de leurs plus précieuses reliques, le saint Clou. Les historiens de leur abbaye ont raconté avec passion cet événement, pour eux si grave¹, dont le chancelier de Paris, Philippe de Grève, a écrit pour sa part une intéressante relation². Il faut les entendre tous prôner la douleur de la reine et de son fils; le jeune roi déclare qu'il aimerait mieux voir s'engloutir la meilleure ville de son royaume; il promet une récompense de cent livres à celui qui retrouvera la relique. Pendant un mois, le saint Clou reste perdu; Paris et la France sont en deuil. On le retrouve, et aussitôt l'abbé se hâte d'aller en informer la reine; Blanche, en femme avisée, lui recommande avant tout de ne rien précipiter: il faut se méfier des imposteurs; puis elle trouve une pieuse raison pour ne pas se rendre à la cérémonie que les moines de Saint-Denis vont célébrer. Elle se fait, d'ailleurs, honorablement représenter à la procession du saint Clou par trois de ses conseillers; le roi n'ayant pu, lui non plus, se trouver à cette solennité, vient quelques jours après à l'abbaye pour révéler le saint Clou. Blanche de Castille dut être fort aise qu'on eût retrouvé cet objet vénérable, mais peut-être ne tenait-elle pas à se laisser engager personnellement dans l'agitation un peu factice que les moines de Saint-Denis créèrent en cette occasion. Saint Louis, dans sa dévotion aux reliques, n'a pas toujours montré autant de mesure.

Si pieuse qu'elle fût, Blanche n'alla jamais jusqu'à sacrifier les intérêts de la couronne à ceux des églises. Son fils, dont l'ardente piété ne saurait être contestée, reçut d'elle cette règle de conduite, qu'il observa toute sa vie. Pendant la régence, les droits de régale furent perçus dans les églises où ils appartenaient au roi; des agents royaux étaient chargés de les administrer tant que la mainlevée n'avait pas été accordée au nouveau

t. II, p. 118. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, t. XX, p. 320).

1. Voir entre autres Guillaume de Nangis, *Histor. de France*, t. XX, p. 320.

2. L'attribution de ce récit à Philippe de Grève se trouve dans Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, scriptores, t. XXIII, p. 931; *Histor. de France*, t. XXI, p. 608. Une autre relation, dont l'auteur nous est inconnu, mais qui certainement est l'œuvre d'un religieux de Saint-Denis, a été utilisée par Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, p. 228-233.

titulaire. Le roi, ou plutôt sa mère, ne manquait pas de se faire annoncer en temps utile la mort de l'évêque ou du prélat défunt, seul moyen de savoir à partir de quel moment couraient les droits de régale. Blanche a rarement été nommée dans ces actes par lesquels les gens d'église remplissaient leurs devoirs de sujets¹; elle n'y tenait guère, du moment où l'autorité de son fils était suffisamment reconnue.

Il était naturel que la couronne demandât au clergé de remplir avec fidélité ses engagements, alors que de son côté elle se montrait fort soucieuse de le défendre, en cas d'injustice, soit contre les seigneurs et les communautés laïques, soit même contre les agents royaux. Au treizième siècle, autant qu'à toute autre époque, la protection des églises n'était pas une sinécure; alors plus que jamais l'élément civil et l'élément religieux se trouvaient, à tout instant, en opposition absolue, non seulement dans les questions de principes et de politique générale, mais dans les choses de détail, dans la pratique de la vie. Les grandes affaires contemporaines de cette régence, au cours desquelles certaines églises, à tort ou à raison, se sont prétendues lésées par le pouvoir royal, ne doivent pas nous faire oublier que dans une foule d'occasions Blanche de Castille et son jeune roi ont très scrupuleusement rempli leurs devoirs envers l'épiscopat français et les communautés religieuses. Cette affirmation peut être justifiée par d'assez nombreux exemples.

En 1229 Adam, évêque de Téroüanne, Pierre de Collemezzo, prévôt du chapitre de Saint-Omer, et cinq abbés de la région notifient la réparation à laquelle s'est soumis le bailli royal de Saint-Omer, pour avoir saisi et mis à mort un homme d'Arques, localité appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin². En 1231, les échevins d'Arques ayant attiré dans un guet-apens l'abbé de Saint-Bertin, le prieur de ce monastère et leurs gens, le roi, de passage à Saint-Bertin avec sa mère et les grands personnages de sa cour, fait rendre justice à l'abbaye³. C'est en présence du roi qu'en janvier 1230 Gautier, seigneur d'Autremencourt, fait amende honorable à l'évêque de Laon⁴, et qu'en 1233 un accord

1. Voir pourtant, dans les *Layettes du Trésor des Chartes*, les pièces 1987^a et 2262^a.

2. *Table chronologique des diplômes*, t. V, p. 370.

3. *Willelmi chronica Andrensis, Mon. Germanicæ, scriptores*, t. XXIV, p. 771, 1231.

4. Cette affaire ne nous est connue que par l'*Inventaire des archives de l'Aisne*, t. III, série G, p. 8-9; G 2, registre, chartes 66 et 263.

intervient entre l'évêque de Laon et les officiers municipaux de cette ville; le roi confie le règlement de cette affaire à Gautier, évêque de Chartres, à Geoffroy de la Chapelle et au bailli Renaud de Béronne ¹.

Les églises et les monastères n'étaient donc pas abandonnés par le pouvoir royal dans leurs démêlés avec les laïques; à la protection du roi, qui dans beaucoup de cas leur était assurée, se joignait l'appui du Saint-Siège. Non seulement le pape intervenait auprès du roi pour lui dénoncer les torts causés par des laïques à des clercs ², mais il n'hésitait pas, le cas échéant, à prendre la défense du clergé français contre les agents de l'autorité royale. En février 1233, Grégoire IX dénonce au roi le bailli de Vermandois, qui dans le chœur de l'église Saint-Prix, à Saint-Quentin, s'est porté à des actes de violence sur le chancelier de l'église de Paris Philippe de Grève ³. Le 2 mai 1234 il se plaint à Louis IX de ce que, dans le bas Languedoc, ses officiers oppriment les églises, les dépouillent, leur enlèvent leurs droits. Les évêques de Béziers et d'Agde, dont les châteaux sont détenus par les représentants du roi, ont été contraints de plaider devant les juridictions royales ⁴.

C'est surtout dans les conflits de juridiction que la lutte devenait passionnée. L'excommunication et l'interdit entraient vite en action, quand les représentants de l'Église avaient à défendre leurs droits ou à faire valoir leurs prétentions en matière judiciaire, et alors le roi lui-même n'était guère plus épargné que les autres; on frappait ses serviteurs et ses domaines, n'osant s'en prendre personnellement à lui. Saint Louis, pendant tout son règne, s'est opposé à cet emploi trop fréquent des peines canoniques, dont le clergé prétendait l'obliger à sanctionner les effets ⁵, et, dès les premiers temps, il s'est trouvé d'accord, dans sa résistance, avec les plus indisciplinés de ses vassaux.

Pendant toute la première moitié du treizième siècle on voit

1. *Layettes*, t. II, 2228; janvier 1233.

2. Grégoire IX au roi; injures faites aux moines de Saint-Valery-sur-Somme par les gens de cette ville; 15 juillet 1233; Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, p. 978.

3. Denifle, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. I, p. 148-150, n. 96-97.

4. 2 mai 1234. Rinaldi, *Annales*, t. II, p. 103. Potthast, *Regesta*, 9452.

5. *Hist. de France*, t. XXIV, p. 71, n° 537. L'évêque de Séez se plaint de ce que le roi ne veut pas contraindre des chevaliers excommuniés à se faire absoudre; enquêtes de 1247. Voir, sur la résistance de saint Louis à cette prétention du clergé, les célèbres passages de Joinville, édit. de 1874, §§ 61 à 64 et 669 à 671.

les nobles se coaliser pour combattre, en matière de juridiction, les exigences souvent exagérées des prélats. En 1205, sous Philippe Auguste, en 1225, sous Louis VIII, plusieurs des grands vassaux se confédérèrent pour résister aux empiétements du clergé, et c'est à ce mouvement, presque universel dans la noblesse, que se rattache l'assemblée de Redon, dans laquelle Pierre Mauclerc, d'accord avec les seigneurs de Bretagne, prit contre les églises de graves mesures¹. Dans cette grande querelle, le Saint-Siège était naturellement du côté de ses évêques, tandis que Louis IX et Blanche de Castille ne pouvaient guère se montrer opposés à la résistance des seigneurs. Au moment où, sortant à peine de l'adolescence, il gouvernait encore sous la tutelle de sa mère, Louis fut lui-même entraîné dans la lutte par les arrogantes façons de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Beauvais.

Nous avons vu que, dès le début de son gouvernement, Blanche de Castille avait eu à combattre l'archevêque de Rouen, Thibaud d'Amiens, auquel elle reprochait, entre autres choses, de ne pas vouloir reconnaître la compétence judiciaire du roi. Le successeur de Thibaud, l'archevêque Maurice, ne se montra pas plus traitable². A l'occasion de difficultés qui avaient en partie la même origine, la reine fit saisir, en 1232, le temporel de l'archevêché de Rouen. Maurice eut beau demander par deux fois la restitution de ses biens; le roi, restant sourd à son avertissement, refusa de lui donner au sujet de cette saisie une réponse précise. L'archevêque accentua son opposition en faisant enlever les images de la Vierge dans les églises de son diocèse, et en ordonnant qu'au besoin la même mesure fût prise, dans un délai de quinze jours, pour les images de Notre-Seigneur.

La reine n'ayant pas cédé, l'archevêque revint à l'attaque. Outre ses précédents griefs, il reprochait au roi de ne pas vouloir obliger l'abbé et plusieurs moines de Saint-Wandrille, qu'il avait excommuniés, à comparaître devant la juridiction métropolitaine. Cette fois, toutes les chapelles du roi furent interdites dans le diocèse de Rouen, sauf le cas où Louis IX ou sa mère s'y trouveraient présents. Dans tout le diocèse, l'interdit fut prononcé contre les baillis et sous-baillis du roi, contre leurs clercs, leurs femmes et les gens de leurs maisons. Maurice interdit également

1. Paul Fournier, *Les Officialités au moyen âge*, p. 98-99.

2. La querelle entre le roi et l'archevêque Maurice a été racontée tout au long par Le Nain de Tillemont, t. II, p. 150-156. Voir à ce sujet la chronique de Rouen (*Histor. de France*, t. XXIII, p. 334-336).

les cimetières, et décida que dans toutes les églises, sans excepter celles des monastères, on cesserait de sonner les cloches et de chanter les offices. A la messe, après l'oraison dominicale, le prêtre, les clercs et le peuple devaient se jeter à genoux et prier pour l'église de Rouen. Ce n'était là qu'un commencement de rigueur; le roi ayant résisté à plusieurs monitions, l'interdit général fut proclamé, avec une exception pour les baptêmes des enfants et les pénitences des mourants. En agissant avec autant de violence et d'obstination, l'archevêque prétendait n'avoir aucun désir de faire tort au roi, mais vouloir seulement défendre la liberté de son église.

Au point où en étaient les choses, le pape ne pouvait manquer d'intervenir. Le 29 novembre 1232, il écrivit à Louis IX une lettre pressante, quoique modérée dans sa forme, par laquelle il l'avertissait que les évêques de Paris et de Senlis avaient ordre de contraindre les officiers royaux à rendre le temporel de l'archevêque, et de mettre, en cas de résistance, l'interdit sur toute la province ecclésiastique de Rouen¹. Ces deux évêques ayant cru devoir temporiser, Grégoire IX leur réitéra son commandement le 26 août 1233², et quelques jours après (1^{er} septembre) il s'adressa de nouveau, en termes élogieux, mais avec instance, à Louis IX, à Blanche de Castille et aux conseillers du roi³. Le mois suivant (23 octobre) il dut écrire encore deux lettres, l'une à Gautier, évêque de Tournay, et à l'abbé de Pontigny, l'autre à l'abbé de Savigny et au prieur des Dominicains de Paris, pour les charger d'aller trouver le roi, et de l'engager à rendre les biens confisqués⁴. Enfin, le 25 octobre de l'année 1233, ou peut-être de l'année suivante, l'interdit fut levé, après la remise par le roi du temporel et des fruits perçus pendant la durée de la saisie⁵. Nous ne savons pas si l'archevêque Maurice acheta par un acte de soumission cette restitution si obstinément exigée; il mourut en janvier 1235; son épitaphe portait qu'il avait passé toute sa vie dans les peines⁶; avec un peu de modération et de respect envers son souverain, il aurait pu facilement s'épargner ses dernières tribulations.

1. Rinaldi, *Annales*, t. II, p. 63-64. Potthast, 9051.

2. Valois, *Guillaume d'Auvergne*, p. 357, pièces justificatives, n. XLII 26 août 1233.

3. Rinaldi, *Annales*, t. II, p. 95; Potthast, 9283; 1^{er} septembre 1233.

4. Potthast, 9317-9318; 23 octobre 1233.

5. *Chronique de Rouen, Histor. de France*, t. XXIII, p. 334.

6. *Histor. de France*, t. XXIII, p. 355 : « nunquam vixit sine pœnis. »

A Beauvais ce fut encore pis¹. On était là dans la province de Reims, dont l'épiscopat tout entier, en août 1231, s'était formellement déclaré, au concile de Saint-Quentin, contre les doctrines et les agissements des seigneurs laïques en cas de conflit avec les églises. A la suite d'un mouvement qui avait mis aux prises le bas peuple de Beauvais et les riches bourgeois de cette ville, le roi avait confié les fonctions de maire à un bourgeois de Senlis. Or Beauvais avait alors pour évêque ce Miles de Nanteuil qui, à la même époque, pressé d'argent, abandonna pendant trois années son diocèse pour aller servir au delà des monts la cause du pape. Quoiqu'il appartint par sa naissance à la maison de Châtillon, Miles passait pour favoriser contre les riches le bas peuple de sa ville. Il était revenu d'Italie, et se trouvait à sa maison de Bresles, quand le 31 janvier 1233 le peuple se souleva de nouveau contre l'aristocratie bourgeoise ; le maire et ses partisans, réfugiés dans une maison, furent obligés d'en sortir parce que les assiégeants avaient mis le feu à la maison voisine. Vingt des principaux habitants furent tués, trente furent blessés dans cette bagarre ; le maire, dont les vêtements avaient été déchirés jusqu'à la ceinture, tomba entre les mains des insurgés, qui le traînèrent par les rues en lui disant par dérision : « C'est à présent que nous te faisons maire². » Le traitement infligé à cet homme était une sanglante insulte à la majesté du souverain qui l'avait investi de sa charge.

Pendant que ces graves événements se passaient, un chevalier, Barthélemy de Fresnoy, courut à Bresles avertir l'évêque, et lui recommander de ne pas entrer à Beauvais sans être suffisamment

1. La querelle entre Louis IX, sa mère et l'évêque de Beauvais a été racontée par plusieurs historiens modernes, entre autres Le Nain de Tillemont, t. II, p. 156 et suivantes. Pour la reprise de cette affaire au temps de l'évêque Geoffroy et son règlement définitif, voir le même auteur, p. 251-258. M. Paul Viollet a résumé cette question embrouillée, avec beaucoup de concision et de clarté, dans son *Examen critique d'un ouvrage de M. Gérin sur la Pragmatique sanction de saint Louis*; Bibliothèque de l'École des Chartes, 1870, p. 181-182. Voir aussi le récit de M. Labande, *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales*, Paris, 1892, in-8°, p. 69-77. Les textes auxquels nous empruntons notre récit, depuis le concile de Saint-Quentin, en août 1231, se trouvent pour la plupart dans le recueil de M. Varin, *Archives administratives de Reims (Documents inédits)*, t. I, 2^e partie, p. 548-606. Le plus important de tous est l'enquête sur les troubles de Beauvais, *ibid.*, p. 593-601.

2. Pour le récit de cette insurrection, voir l'enquête, 2^e témoin, p. 595; 3^e témoin, p. 596; 6^e témoin, p. 597.

accompagné. L'évêque, qu'il rencontra en chemin, refusa de s'arrêter, entra dans la ville à la nuit, et prit aussitôt conseil pour savoir comment il allait sévir. Quatre-vingts des principaux coupables s'étant présentés devant lui, Miles les requit de s'en remettre entièrement à sa justice, mais le maire, qu'ils allèrent consulter, leur ayant fait observer qu'ils n'étaient pas sûrs d'avoir la vie sauve, ils se retirèrent. Quand on accusa l'évêque de ne pas les avoir retenus, il répondit que ses gens n'étaient pas en force ; mais tous ceux qui furent engagés dans l'affaire ne se payèrent pas de cette raison ; le sous-chantre de la cathédrale déclara dans sa déposition que l'évêque avait commis un déni de justice ¹, et le roi paraît bien avoir mis en doute la sincérité de ses intentions ².

On en était là, quand vers minuit l'évêque apprit que le roi s'était mis en route pour venir à Beauvais. Louis IX se trouvait avec sa mère, au moment où l'archidiaque et Barthélemy de Fresnoy vinrent lui dire que l'évêque lui demandait conseil, prêt à faire justice d'après son avis. Pour toute réponse, le roi, d'accord avec sa mère, déclara qu'il ferait justice lui-même ³, et dès le même jour il s'en vint à Bresles. C'est là que l'évêque vint le trouver à son tour, pour le prier instamment de ne pas entrer à Beauvais : « J'irai à Beauvais, » répondit le jeune prince, « et vous verrez ce que j'y ferai ⁴. » Puis il continua sa route avec une troupe de chevaliers et les milices de dix-neuf communes ⁵, appartenant en partie aux domaines de son oncle le comte de Boulogne ⁶. Il entra dans la ville, et s'établit dans la maison de l'évêque. Miles vint le voir, le pria pour la seconde fois de ne pas empiéter sur ses droits, lui fit lire une charte de Louis VII relative à sa juridiction, puis il lui adressa, comme évêque, une monition à laquelle le roi ne répondit, à l'en croire, « rien qui vaille ⁷. »

Quels que fussent les droits de juridiction de l'évêque, il était vassal du roi, comme pair de France et comte de Beauvais ; dès le lendemain Louis IX, faisant acte de suzerain, proclama son

1. Enquête, 6^e témoin, p. 597 : « quia episcopus fuit in defectu. »

2. Lettre du roi, Varin, p. 572.

3. Enquête, 2^e témoin, p. 595.

4. Enquête, *ibid.*

5. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, t. XXIII, p. 931.

6. Enquête, 8^e témoin, p. 598, et *alias*.

7. Enquête, 1^{er} témoin, p. 594.

ban ¹, et fit ordonner à toute la population de se réunir sur la place du marché. C'est probablement alors que les enfants de ceux qui avaient été tués et les blessés vinrent lui demander justice. Le roi se montra très sévère ; une partie des coupables avaient été jetés dans les prisons de l'évêché ; les autres furent enfermés dans la halle ; on a dit qu'à cette occasion quinze cents personnes furent emmenées à Paris ou ailleurs ; beaucoup d'habitants de Beauvais furent bannis du royaume. En outre, le roi fit procéder, par le maire et les gens des communes, à l'abattage de quinze maisons ².

Le roi, comme suzerain, avait à percevoir, pour les cinq jours qu'il avait passés tant à Bresles qu'à Beauvais, le droit de procuration, dû en pareil cas par le vassal. En partant, il taxa ce droit à huit cents livres parisis ³, et comme l'évêque refusait de s'exécuter, il fit saisir ses biens, et laissa la garde de la ville à Simon de Poissy et Pierre de la Halle, qui conservèrent avec eux une troupe de chevaliers et de sergents. La maison de l'évêque fut occupée par deux sergents royaux, qui confisquèrent les vins de l'évêque et touchèrent ses revenus ⁴.

On ne se propose pas de raconter ici par le détail les longues et graves difficultés dont cet acte d'autorité fut l'origine. C'est surtout à son début que l'affaire de Beauvais nous intéresse, parce que Blanche de Castille exerçait alors dans sa plénitude le pouvoir souverain. Le roi n'avait pas encore dix-neuf ans, et, dans tout ce qu'il a fait à Beauvais, on retrouve la main de sa mère. La querelle dura longtemps ; portée successivement devant plusieurs conciles provinciaux, elle fut poursuivie avec acharnement par Miles de Nanteuil, embrassée avec ardeur par l'archevêque de Reims Henri de Dreux, ce complice avéré des grands barons dans leurs révoltes et leurs intrigues. Nous rappellerons seulement ici l'interdit prononcé par l'évêque de Beauvais dans son diocèse, par l'archevêque et ses suffragants dans la province de Reims, les démarches inutiles tentées auprès du roi, les monitions canoniques auxquelles Louis IX et sa mère refusèrent de céder. Dans cette lutte obstinée, le roi eut pour lui l'évêque de Noyon ⁵, qui refusa de proclamer l'interdit dans son diocèse, et

1. 1^{er} témoin, p. 594 ; 2^e témoin, p. 595.

2. 1^{er}, 2^e, 6^e et 8^e témoins ; Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, scriptores, t. XXIII, p. 931.

3. 8^e témoin, p. 598.

4. 1^{er} témoin, p. 594 ; 3^e témoin, p. 596.

5. Varin, p. 571.

les chapitres ¹, qui ne voulurent jamais l'observer et en appelèrent au pape, en alléguant qu'on avait omis de les consulter. Leur résistance et la lassitude de plusieurs évêques obligèrent enfin Henri de Dreux à lever l'interdit qu'il avait mis sur sa province, et ce fut alors que Grégoire IX chargea Pierre de Collemezzo de tout arranger. Les lettres que le pape écrivit à ce sujet, le 6 avril 1234, à Louis IX et à Blanche de Castille ², furent l'annonce d'un apaisement momentané; cependant Miles de Nanteuil, peu disposé à la conciliation, aurait sans doute persisté dans sa résistance, s'il n'était mort bientôt en se rendant à la cour de Rome. Son successeur Geoffroy reprit la lutte; mais le roi ne capitula pas. Ce fut un autre évêque de Beauvais, Robert de Cressonsacq, qui eut l'honneur de rétablir la paix. Blanche de Castille suivit jusqu'au bout cette affaire, dans laquelle le pape eut encore occasion de s'adresser à elle en 1236 et 1238 ³.

L'affaire de Beauvais finit par se confondre en partie avec une autre querelle non moins célèbre, également causée par un conflit de juridiction, et dans laquelle le roi fut en lutte avec l'archevêque de Reims et ses suffragants ⁴. Cette fois Louis IX était majeur, et, quoique le pape ait encore eu recours à l'intervention de Blanche, ainsi que le prouve une bulle du 4 avril 1235 ⁵, l'action personnelle de son fils est ici trop certaine pour qu'on puisse considérer la reine comme ayant, en ce cas, joué le premier rôle. C'est au plus fort de cette querelle entre la royauté et l'épiscopat que les grands vassaux et les officiers de la couronne, réunis à Saint-Denis auprès de leur souverain, adressèrent à Grégoire IX une réclamation collective contre l'évêque de Beauvais, l'archevêque de Reims et l'archevêque de Tours, qui prétendaient se soustraire à la juridiction royale et ne pas comparaître au temporel devant les juges civils. Cet acte mémorable, rédigé en septembre 1235 ⁶, n'appartient pas à l'histoire de la régence, quoiqu'il se rattache étroitement à ce que Blanche avait fait pour

1. Varin, p. 571-572; lettre du roi au doyen et au chapitre de Laon, décembre 1233.

2. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n° 2279 et 2280; Varin, p. 575; 6 avril 1234.

3. Le Nain de Tillemont, p. 257-258.

4. Récit de Le Nain de Tillemont, t. II, p. 262 et suivantes; résumé de M. Viollet, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1870, p. 178-180. Voir les pièces de cette affaire dans Varin, *Archives administratives de Reims*, t. I, 2^e partie, p. 560 et suiv.

5. Varin, p. 581.

6. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n° 2404; septembre 1235.

maintenir contre le haut clergé les prérogatives judiciaires de son fils. Tout change, et le temps, cet allié de ceux qui savent résister et attendre, réunit souvent sur un terrain commun les adversaires qui se sont le plus ardemment combattus. Blanche de Castille put le constater en voyant, à l'assemblée de Saint-Denis, Pierre Mauclerc faire le jeu de la royauté.

Blanche de Castille, qui pendant sa régence eut sans cesse à compter avec les prétentions ou l'opposition systématique de la noblesse et du haut clergé, ne rencontra, même aux plus mauvais jours, aucune hostilité dans le peuple des villes et des campagnes. Elle n'eut pas à lutter avec les communes et ne fut pas obligée de s'assurer leur appui en leur faisant des concessions. Les chartes accordées par Louis IX, au temps de sa minorité, à Rouen, la Rochelle, Saint-Jean-d'Angely, Niort, méritent à peine une mention, puisqu'elles ne sont que des renouvellements de privilèges antérieurs; cependant la fidélité des villes avait une réelle importance, et dans certains cas Blanche s'est préoccupée de l'assurer à son fils. C'est ainsi qu'en octobre 1228, à une époque où la situation de la royauté pouvait être considérée comme fort critique, elle a demandé des serments à un assez grand nombre de communes du Beauvaisis, du Vexin, de la Picardie et de la région environnante ¹. Des serments de fidélité furent aussi prêtés, au début du règne, par les hommes de Saint-Junien-de-Vigen, par ceux de Limoges ². Quant aux engagements pris, dans des circonstances spéciales, par les villes qui relevaient de certains feudataires, ils ont un autre caractère; c'est ainsi qu'en décembre 1226 et janvier 1227, au moment où Jeanne de Flandre négocia la mise en liberté du comte Ferrand, des sûretés furent fournies par les villes de ses domaines comme aussi par ses vassaux ³; il en fut de même en mars 1231, lorsque la comtesse Marie de Ponthieu fit rentrer en grâce son mari Simon de Dammartin; les maires et échevins d'Abbeville et de plusieurs autres communes prirent, à cette occasion, des engagements envers le roi ⁴.

Pendant la minorité de Louis IX, les communes, en plus d'une occasion, remplirent fidèlement leurs devoirs, et nous verrons que leurs milices répondaient à la convocation du roi en temps

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n° 1979-1979^{ab}.

2. *Ibid.*, n° 1959^a et 1959^b, 1960.

3. *Ibid.*, n° 1830 et suiv., 1912.

4. *Ibid.*, n° 2108 et suiv.

de guerre et en cas d'expédition. La royauté, quoiqu'elle fût souvent assez dure, était en somme un pouvoir bien préférable pour les gens des villes à l'autorité des seigneurs. C'est en se faisant accompagner par les gens des communes que Blanche et Louis IX, dans les troubles de Beauvais, infligèrent au peuple de cette ville un rude châtement, et bientôt après, lorsque le roi, en dépit de la résistance opposée par l'archevêque Henri de Dreux, exerça son droit de juridiction à Reims, le peuple de cette ville ne réclama pas contre la rigueur de la sentence royale.

En dehors de certaines villes protégées par leurs privilèges, leur organisation et leurs moyens de défense, on n'a que trop souffert, pendant la régence de Blanche, dans les villes et dans les campagnes. Il faut reconnaître que souvent les agents royaux étaient brutaux et injustes ; aux misères de tous les jours s'ajoutaient les ravages causés par la guerre ; certains pays ont dû être vraiment malheureux, et l'on vit, en 1234 ou 1235, le sud-ouest du royaume désolé par une horrible famine. Ce fléau sévit surtout en Limousin et en Poitou. On mourait de faim ; le blé se payait si cher que les hommes en étaient réduits à manger de l'herbe, et les épidémies étant venues se joindre à la disette, la mortalité devint effrayante. Un chroniqueur raconte qu'en une seule journée il a vu enterrer, dans un cimetière de Limoges, jusqu'à cent cadavres, et que dans cette ville, pendant la famine, la mort fit couramment trente et cinquante victimes par jour ¹.

La mère de saint Louis ne doit pas être considérée comme responsable de tout ce que ses sujets ont souffert à une époque de troubles et de guerre. Pour ne prendre ici qu'un exemple, il est certain que les troupes royales ont en partie dévasté les environs de Bellême lorsque cette place a été reprise sur Pierre Mauclerc ; mais il fallait, pour la réduire, abattre des maisons, couper du bois et vivre sur le pays. Ce n'était pas la reine Blanche qui avait poussé le comte de Bretagne à se révolter. De 1209 à 1229, on s'est constamment battu dans le midi de la France, et quand la paix de Paris a rendu moins terrible la situation de ces malheureux pays, il s'en faut de beaucoup que l'ordre et la justice aient aussitôt succédé à l'anarchie, aux violences ; mais ce n'était pas Blanche de Castille qui avait déchaîné l'odieuse guerre des Albigeois. La plupart des maux dont on a pu se plaindre sous son

1. *Chronicon Gerardi de Fracheto, Historiens de France*, t. XXI, p. 3 et 4. Voir, dans le même volume, d'autres textes relatifs à cette famine, p. 764, 800, 807.

gouvernement tiennent aux mœurs, aux circonstances, bien plutôt qu'à sa volonté.

L'état des populations françaises pendant la première moitié du treizième siècle sera connu dans une certaine mesure quand on aura publié en entier et suffisamment étudié les documents relatifs à la grande enquête que saint Louis a prescrite, en 1247 et 1248, dans toutes les provinces annexées à ses domaines depuis le règne de son aïeul. Alors on pourra se rendre compte des ressources qu'ont possédées les habitants de ces pays, de leur vie matérielle, des injustices qu'ils ont subies et des torts qui doivent être imputés aux agents du pouvoir royal, torts bien graves et dont le redressement a valu au plus juste et au plus charitable de nos rois une impérissable célébrité. Mais à cet égard les années de la régence ne peuvent pas être l'objet d'une étude spéciale. Depuis les conquêtes de Philippe Auguste jusqu'au départ de saint Louis pour sa première croisade, on trouve les mêmes procédés, les mêmes plaintes. Les baillis et les sénéchaux, les prévôts, les châtelains du roi et leurs sergents ne se conduisent pas autrement sous la régence qu'en 1220 ou en 1240. D'ailleurs, un grand nombre de dépositions faites devant les enquêteurs royaux sont sans dates, et tant qu'on n'aura pas dressé la liste, établi l'ordre de succession des officiers contre lesquels tant de voix se sont élevées, il sera pour le moins difficile de savoir si l'administration de Blanche, en ce qui concerne les intérêts et les droits des particuliers, a été meilleure que celle de ses deux prédécesseurs. Blanche a eu trop à combattre pour qu'il lui fût possible de songer beaucoup à l'organisation, aux réformes, à la répression générale des abus. Ce sont là des soucis auxquels on ne peut guère se consacrer quand on lutte pour la vie. Sans prétendre porter dès maintenant un jugement qui serait prématuré, on peut du moins citer quelques faits concernant les procédés rigoureux dont les agents royaux firent usage entre la mort de Louis VIII et la majorité de son fils.

On doit constater tout d'abord que, dans un certain nombre de cas, les abus de pouvoir ont été manifestement contraires aux intentions du roi de France et de sa mère. En 1229, le roi fait remettre à Philippe Coraut, châtelain de Tours, l'argent destiné à rémunérer un charpentier de Saint-Pierre des Corps, employé aux travaux de construction du château royal, mais le châtelain se garde bien d'effectuer ce paiement ¹. La veuve d'un autre char-

1. *Historiens de France*, t. XXIV, enquêtes royales, p. 117, n° 201.

portier de Tours, qui a travaillé pendant six semaines pour le compte du roi, se plaint de ce que la somme due à son mari ne lui a jamais été payée par Adam le Punctier, bailli de Touraine, malgré les ordres formels de la reine Blanche¹. Le portier du château de Tours est frustré par Philippe Coraut de quatre livres tournois sur trois années de service qu'il avait faites à partir de 1231, et sa veuve vient, en 1247, les réclamer aux enquêteurs royaux²; la reine, sans doute, n'avait pas eu connaissance de cette injustice, mais le châtelain Philippe était de ceux qui se gênaient le moins lorsqu'il s'agissait de spolier les gens; c'est ainsi qu'il met en prison, pour ne le relâcher qu'après le paiement d'une amende, un habitant de Tours, coupable d'avoir réclamé une courtepoinle réquisitionnée pour le service du roi³.

Les plaintes contre la reine mère sont bien rares dans les enquêtes de 1247 et 1248; nous devons pourtant en citer une. Il s'agit d'un chevalier normand, dont le fils avait épousé une filleule de Blanche; en 1234, le roi, passant par Breteuil, lui ordonna, sur le conseil de la reine mère, de donner cinq cents livres tournois à ce fils, quoiqu'il eût bénéficié d'un avancement d'hoirie. Le pauvre chevalier, ne pouvant sur-le-champ trouver cette somme, fut obligé de vendre à perte des marchandises; en attendant, ses manoirs furent occupés par les gens du roi, qui lui gâtèrent son bien. Il reconnaissait d'ailleurs que Louis IX, d'après l'avis de la reine Blanche, l'avait dispensé de payer quatre-vingt-six livres et plus, montant d'un droit de tiers et danger dont il avait été exempté⁴.

Blanche serait véritablement digne de blâme, s'il était démontré qu'elle a connu par le détail les abus de pouvoir de ses représentants, car on doit reconnaître qu'ils étaient fréquents, et parfois scandaleux. Il en est résulté, pour les provinces récemment acquises au domaine, un état de souffrance incontestable, et, même en admettant l'exagération de certaines plaintes déposées plus tard devant les enquêteurs royaux, on est obligé de reconnaître que le sort des populations, de 1226 à 1235, ne fut pas enviable. D'ailleurs chaque pays souffrait à sa façon, parce que chacun des agents royaux, lorsqu'il voulait abuser de la force, avait ses procédés à lui.

1. *Historiens de France*, t. XXIV, p. 110, n° 135.

2. *Ibid.*, p. 120, n° 228.

3. *Ibid.*, p. 120, n° 226.

4. *Ibid.*, p. 33 a; enquête dans la vicomté de Verneuil et de Breteuil. Pour le séjour du roi à Breteuil en 1234, voir le même volume, p. 16, n° 103.

La Normandie, très durement traitée après la conquête de Philippe Auguste, fut probablement moins malheureuse dans la période dont nous avons retracé l'histoire; cependant elle n'eut guère à se louer, sous la régence, de ceux auxquels on avait confié son administration. Dans cette province, encore suspecte à cause de son ancien attachement aux Plantagenets, on voit à tout instant les agents royaux mettre la main sur des biens dont les propriétaires ont passé en Angleterre sous Philippe Auguste ou depuis ¹; mais ce n'est pas là, tant s'en faut, le seul prétexte qui serve à provoquer de trop fréquentes confiscations; il est malheureusement vrai qu'on alléguait avec une déplorable facilité les raisons les plus variées pour dépouiller les habitants. La terre d'un homme arbitrairement accusé de vol et pendu sans jugement reste confisquée de 1226 à 1247 ²; une femme qui, réduite à la pauvreté, n'a pu pendant deux ans cultiver son bien, en est dépossédée parce que les gens du roi ont perdu par ce fait la redevance ou champart qu'ils devaient y prélever ³. Au nombre de ceux qui ont érigé en système la confiscation figure le bailli Jean des Vignes ⁴, qui était pourtant un fort vaillant homme, et qui, en 1229, rendit à la couronne un grand service en s'emparant de la Haie-Paynel. Dans la vicomté d'Exmes, soixante-douze paroisses restent soumises à la levée d'un fouage qui n'avait jamais été perçu avant la conquête, et dans ces mêmes localités Jean des Vignes, contrairement à la coutume, fait prélever depuis 1229, sur la vente du vin et du cidre, des droits autrefois exigés dans le seul cas où les vendeurs s'étaient servis de fausses mesures ⁵. Les gens de diverses localités se plaignent d'avoir perdu les droits d'usage qui leur appartenaient dans les forêts ⁶, et les bois du roi envahissent les terres des habitants ⁷.

Nous devons nous borner à donner ici quelques exemples; il

1. Les terres de Guillaume d'Ouilly, archidiacre d'Angers, sont confisquées par le bailli Jean des Vignes, sous prétexte que ses plus proches héritiers sont en Angleterre; *Histor. de France*, t. XXIV, p. 50, n° 370-371; p. 51, n° 383; p. 55, n° 410. Confiscations diverses pour le même motif, dans les dépositions relatives à la même enquête, n° 46, 52, 271, 311, 346, 390, 456.

2. *Ibid.*, p. 59, n° 447.

3. *Ibid.*, p. 68, n° 510.

4. *Ibid.*, p. 50, n° 373; p. 62, n° 469, et en beaucoup d'autres endroits.

5. *Ibid.*, p. 64, n° 480. Voir aussi le n° 479.

6. *Ibid.*, p. 37, n° 281; p. 59, n° 443; p. 71, n° 540.

7. *Ibid.*, p. 68, n° 513; p. 61, n° 458.

serait aisé de les multiplier à l'infini, si l'on voulait prouver jusqu'à l'évidence que pendant la minorité de saint Louis la Normandie n'a guère été heureuse. Mais il importe de répéter que, selon toute vraisemblance, Blanche de Castille et son fils ont souvent été mal renseignés sur les injustices qui se commettaient en leur nom, et qu'ils s'efforçaient de les réparer quand ils venaient à passer par le pays. C'est ainsi que Louis IX, se rendant du Bec à Pont-Audemer, donna ordre au bailli Jean des Vignes de remettre en état un manoir appartenant à un nommé Robin Louvet, et sis à Condé-sur-Rille; ce manoir, qui était en la garde du roi depuis 1227, avait été entièrement dévasté et détruit en partie par le bailli, qui, une fois le roi parti, négligea d'exécuter sa volonté ¹.

Quelles que fussent les misères de la Normandie, il semble que les choses se soient passées encore plus mal dans les provinces de l'ouest. En Touraine, en Anjou, les incarcérations arbitraires sont fréquentes; des habitants se plaignent d'avoir été jetés sans raison dans le cachot réservé aux voleurs ². Les enquêtes royales nous révèlent, pour ces provinces, une quantité d'extorsions en argent; un paroissien de Saint-Pierre-Puellier, à Tours, dépose contre le châtelain Philippe Coraut, qui, en 1231, lui a pris huit livres et deux cuillères d'argent, en l'accusant faussement d'avoir été en Angleterre pendant la guerre que se faisaient alors Louis IX et Henri III ³. A défaut d'argent, les fonctionnaires royaux se font payer en froment, en seigle, en avoine; on confisque des prés, des terres de toutes sortes, des jardins, des maisons. A Tours, en 1227, le châtelain enlève à des gens leur habitation, parce qu'ils ont refusé de la vendre à l'un de ses sergents ⁴. Un paroissien de Villaines, près d'Azay-le-Rideau, dépose contre le forestier royal de Chinon, qui, en 1229, lui a pris sept bœufs sous le faux prétexte qu'il a tué un cerf; il ajoute qu'à la même époque et pour le même grief, le châtelain de Chinon a fait mettre le feu à trois maisons qui lui appartenaient ⁵. Outre l'argent et les immeubles, on enlève aux gens dont on dit avoir à se plaindre des vêtements, robes, chapes, pelisses, surcots, des courtpointes, des voitures. En 1235,

1. Enquête à Bernay, même recueil, t. XXIV, p. 14, n° 85.

2. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 146, n° 563; p. 202, n° 1288.

3. *Ibid.*, p. 118, n° 210.

4. *Ibid.*, p. 118, n° 209.

5. *Ibid.*, p. 179, n° 957.

Philippe Coraut prend à un habitant de Tours sa charrette et trois chevaux, pour transporter à la Rochelle les deniers du roi ¹. Citons encore les chevaux, les bœufs, les moutons, les porcs, que les agents du roi s'approprient pour des motifs aussi variés que contestables. Un des prévôts royaux, en Touraine, a pour habitude d'adresser aux habitants des citations tellement incommodes qu'ils ne peuvent pas y répondre, et il se fonde sur ce qu'ils ont fait défaut pour se faire payer en argent et en grains ². A Izé, en 1232, un homme est mis à l'amende par les gens du roi « pour n'avoir pas voulu leur faire de cadeaux ³, » et ce prétexte d'une étrange simplicité sert à provoquer une semblable extorsion à Langeais, en 1227 ⁴. Enfin on peut relever, dans les enquêtes de Touraine et de Poitou, un certain nombre d'amendes infligées à des gens qui avaient refusé d'aider les agents royaux à payer les frais de leurs prévôtés et autres charges afferchées ⁵.

La légitimité d'une amende peut être admise quand il s'agit de personnes qui se sont soustraites au paiement d'un péage, et les exemples de ce délit, réel ou supposé, sont assez fréquents pour les années de la régence; passe encore quand on accuse un homme assigné en la cour du prévôt de l'avoir quittée sans permission ⁶; mais un Poitevin, taxé à quatre marcs d'argent pour avoir dit « que la juridiction royale n'est ni juste ni bonne, » proteste contre cette allégation ⁷. Des gens sont mis à l'amende ou incarcérés pour s'être approprié des trouvailles ⁸; on est en butte aux sévices des officiers royaux pour avoir arrêté un voleur sur le chemin du roi ⁹, ou sous prétexte d'avoir fait empiéter un jardin sur ce chemin ¹⁰. Il est assez naturel qu'on soit puni pour avoir déplacé les bornes posées entre le fief du roi et celui de l'archevêque de Tours, mais encore faudrait-il qu'une telle

1. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 121, n° 239.

2. *Ibid.*, p. 197 et suiv., n° 1176, 1188, 1193, 1255, 1267.

3. *Ibid.*, p. 90, n° 214; Izé, dans la Mayenne, arrond. de Laval.

4. *Ibid.*, p. 142, n° 496.

5. *Ibid.*, p. 142, n° 497; p. 152, n° 636; p. 153, n° 639; p. 194, n° 1144; p. 203, n° 1299, etc., etc.

6. *Ibid.*, p. 142, n° 500.

7. *Ibid.*, p. 145, n° 558.

8. *Ibid.*, p. 153, n° 637 : « falso imponens ei quod fortunam invenerat. » — P. 205, n° 1324 : « quod invenerat pecuniam in terra absconditam. »

9. *Ibid.*, p. 169, n° 803.

10. *Ibid.*, p. 166, n° 766.

accusation tombât sur un coupable ¹. L'un de ceux qu'on persécute pour cette fausse raison proteste, en outre, contre l'imputation d'avoir volé de l'argent appartenant au roi et que l'on transportait par le pays ². Un homme est accusé d'avoir apporté chez lui des pierres qui se trouvaient dans la rue du roi ³; un autre est taxé à dix sous tournois pour avoir coupé une baguette dont il voulait se servir pour fouetter son cheval ⁴. Passons les délits de pâturage, de chasse, souvent mentionnés dans les enquêtes, et l'accusation d'avoir utilisé de fausses mesures. Dans tous ces cas, le nom de celui qui devrait être considéré par tous comme le suprême représentant de la justice n'est mis en avant que pour masquer la violence et l'extorsion.

Il est des circonstances où les prétentions des agents royaux sont vraiment exorbitantes : que penser de ce bourgeois de Tours qui est mis à l'amende parce qu'il a refusé sa fille à un sergent ⁵, de cet autre qui se voit enlever cinquante sous tournois parce que le prévôt veut prélever une part sur la dot de sa femme ⁶? On impute aux gens, pour les dépouiller, des violences et des crimes qu'ils prétendent n'avoir pas commis : une amende de soixante sous est infligée à Guillaume Boileau, paroissien de Saint-Symphorien de Tours, sous prétexte qu'il a détroussé un marchand et qu'un autre marchand s'est cassé la tête à l'auvent de sa maison ⁷. Un paroissien d'Azay, qu'on accuse injustement d'avoir tué un homme et d'en avoir fait tomber un autre à l'eau, paie trente-six livres ⁸. Les gens du Breuil-l'Abbesse paient quatorze livres au prévôt de Poitiers parce qu'un homme a été tué dans le bois voisin ⁹. Les meurtres donnent ainsi lieu à des punitions qui, dans beaucoup de cas, paraissent être tombées à faux; il en est de même des rixes, lors même que celui qui passe pour avoir été battu ne s'est pas plaint. Une fille accuse Martin Frottecoine, de Mateflon, de l'avoir violée, et les gens du roi, qui ont provoqué sa dénonciation, entraînent le prétendu coupable à Beaufort-en-Vallée, où il comparait devant un juif qui s'unit à eux pour

1. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 209, n° 1396.

2. *Ibid.*, p. 207, n° 1350.

3. *Ibid.*, p. 206, n° 1334.

4. *Ibid.*, p. 180, n° 965.

5. *Ibid.*, p. 169, n° 818.

6. *Ibid.*, p. 121, n° 231.

7. *Ibid.*, p. 193, n° 1133.

8. *Ibid.*, p. 202, n° 1272.

9. *Ibid.*, p. 226, n° 1561.

le rançonner ¹. Un homme et sa femme sont frappés d'une amende de vingt livres parce que leur nièce est accusée d'avoir accouché clandestinement dans leur maison et d'avoir tué son enfant ².

L'imagination des officiers royaux était fertile en expédients lorsqu'il s'agissait de pressurer les populations; parfois même, les griefs qui servaient de prétexte à leurs accusations étaient aussi étranges qu'odieux. Mathieu de Saint-Venant, prévôt de Tours, extorque une petite somme à un habitant de cette ville, qui a refusé de pendre un voleur ³. Un habitant de Saint-Maixent est soumis à une amende de soixante sous parce que son serviteur a troublé l'eau d'un puits auquel la servante d'un sergent royal allait puiser ⁴. En 1235, un ivrogne de Chinon, buvant au cabaret, dit au crieur de l'endroit qu'il lui donnerait son pied à couper pour un denier de vin. L'autre paie le vin et se prend de querelle avec son camarade, qui naturellement refuse de se laisser mutiler. Mais le prévôt royal, qui n'entend pas plaisanterie, profite de l'occasion pour extorquer à ce singulier parieur une somme de quarante sous ⁵.

Les choses ne se passaient guère mieux dans les diocèses de Laon et de Reims, et Gontier, châtelain de Laon, tristement célèbre par ses violences, en a commis au moins une partie au temps de la régence ⁶.

Quant aux provinces du Midi, dont une partie était entrée en 1229 dans le domaine, elles étaient encore plus à plaindre que le reste du royaume; il est vrai que Blanche de Castille ne pouvait avoir à se reprocher les souffrances qu'elles avaient endurées dans une guerre commencée sous Philippe Auguste, continuée sous Louis VIII, terminée, si l'on veut, par le traité de Paris, mais dont le contrecoup se fit ressentir au moins jusqu'en 1243. Dans ces pays à moitié conquis, envahis et mis au pillage par les gens du Nord, où beaucoup d'anciens propriétaires étaient réduits à l'aventureuse et misérable condition de *faidits*, où sévisait une guerre sans cesse renaissante, la reine ne pouvait pas grand'chose pour arrêter les excès de zèle ou les violences intéressées de ses agents. Et en général, comment lui imputer tout

1. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 79, n° 72.

2. *Ibid.*, p. 115, n° 180.

3. *Ibid.*, p. 163, n° 737.

4. *Ibid.*, p. 224, n° 1536.

5. *Ibid.*, p. 196, n° 1166.

6. *Ibid.*, p. 289, n° 105.

ce qui s'est fait de mal en France, alors que ses ennemis lui laissaient à peine le temps de respirer, qu'on se battait, souvent de plusieurs côtés à la fois, contre les grands vassaux et les Anglais?

En Languedoc, les misères nées de la guerre civile n'avaient pas cessé lorsque le comte de Toulouse avait posé les armes, parce que l'hérésie, cause première de tout le mal, n'avait pas encore disparu. L'Église continuait à la combattre avec une rigueur qui ne désarma jamais, et Blanche de Castille, qui ne pouvait aller contre les mœurs de son temps, prêtait le concours de l'autorité souveraine et l'appui du bras séculier à ceux qui soutenaient au nom de la foi cette lutte inhumaine. C'est elle qui, dans la célèbre ordonnance d'avril 1229, parlant au nom de son fils, avait prescrit formellement à ses agents et à ses barons d'aider à la poursuite de l'hérésie, réglant la somme qui devait être payée par les baillis royaux à ceux qui auraient pris des hérétiques¹. Cette ordonnance, émanant d'une princesse qui en tant d'occasions s'est fait remarquer par sa justice, est l'indice d'un état de choses extrêmement violent. Seulement la responsabilité de ce qui se passait alors en Languedoc remonte bien moins aux rois qu'à l'Église.

Ce n'était pas seulement dans les pays bouleversés par la guerre des Albigeois que la défense de la foi catholique provoquait une répression cruelle. Dans la France proprement dite, en Flandre et dans les pays voisins, en Champagne, en Bourgogne, des doctrines hétérodoxes se répandirent pendant les derniers temps de la régence²; ceux qui les pratiquaient étaient confondus, selon l'usage, sous les noms de Patarins et de Bougres (Bulgares)³, et l'on doit admettre qu'en réalité leurs croyances firent alors de réels progrès, puisque le Saint-Siège s'en émut et prit, pour les arrêter, des mesures sévères. Grégoire IX, qui ne cessait de pousser le roi de France à combattre l'hérésie dans le sud de ses états, encouragea les recherches impitoyables et les persécutions, dont le principal auteur fut un Dominicain, alors fameux sous le nom de Robert le Bougre⁴. Ce fanatique, après avoir vécu à Milan au milieu de mécréants dont il avait, dit-on, partagé les

1. *Ordonnances des rois de France*, I, 51; Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, V, 816 a.

2. *Annales de Saint-Médard de Soissons*, *Mon. Germaniæ, scriptores*, t. XXVI, p. 522; d'Achery, *Spicilegium*, in-4°, II, 795; in-folio, II, 491.

3. Math. de Paris, édit. Luard, t. III, p. 361.

4. Rinaldi, *Annales ecclesiastici*, t. II, p. 94; voir Potthast, *Regesta*, 9993-9995.

erreurs, était entré dans l'ordre des frères Prêcheurs, et s'était voué à la destruction de l'hérésie. A partir de 1234, soutenu par le clergé séculier et les plus hauts représentants de la société laïque, il sévit contre les hérétiques avec une fureur inouïe¹. A Châlons, à Péronne, à Cambrai, à Douai, la sanglante enquête dont il s'était chargé fut marquée par des exécutions; beaucoup d'hommes et de femmes montèrent sur les bûchers. Les princes donnaient leur appui à ces actes de sauvagerie, mais ceux qui en étaient témoins ne croyaient pas tous à la sincérité de frère Robert, et le chroniqueur Philippe Mousket n'hésite pas à déclarer qu'il fit poursuivre sous l'inculpation d'hérésie un noble auquel il en voulait « pour une dame de Milan². » Il continua pendant plusieurs années son œuvre, dont le dernier acte fut le supplice de cent quatre-vingt-trois hérétiques, brûlés en 1239 en Champagne, au Mont-Aimé, en présence du roi de Navarre, d'Alphonse de Portugal, de Mahaut, comtesse de Boulogne, de l'archevêque de Reims et d'une foule immense, au milieu de laquelle on remarqua un grand nombre d'évêques et de nobles³. Louis IX, au moins au début, approuva Robert le Bougre, et lui donna, dit-on, des gens pour le protéger contre l'indignation que soulevaient ses violences⁴; mais il paraît avoir fait son possible pour épargner la mort aux hérétiques qu'on pouvait ramener. Un de ceux qui avaient été arrêtés en Hainaut fut réclamé par lui, et l'on ne voit pas qu'il l'ait fait exécuter⁵. A la même occasion, Blanche de Castille sauva la vie à une femme de condition noble dont le père, Mathieu de Lanvin, avait été brûlé à Péronne; la reine fit promettre à cette infortunée, qui était enceinte, qu'elle vivrait en bonne chrétienne⁶. Voilà tout ce que les princes les

1. Pour les persécutions dont Robert le Bougre fut le principal auteur, on pourra consulter : Philippe Mousket, édit. Reiffenberg, t. II, vers 28871 et suivants; Mathieu de Paris, édit. Luard, t. III, p. 361, 520, et t. V, p. 247; Aubry de Trois-Fontaines, *Histor. de France*, t. XXI, p. 614 et 615, et *Mon. Germaniæ*, t. XXIII, p. 936 et 937; la chronique dite de Baudouin d'Avesnes, *Histor. de France*, XXI, 166, et *Mon. Germaniæ*, XXV, 455; *Epitome Andreæ Silvii, prioris Marchianensis, Histor. de Fr.*, XVIII, 559, et *Mon. Germ.*, XXVI, 215; les annales de Saint-Médard de Soissons, *ibid.*, p. 522, etc.

2. Vers 28996.

3. D'Arbois de Jubainville, IV, 296-297; Le Nain de Tillemont, II, 289-293.

4. Math. de Paris, édit. Luard, III, 520; V, 247. Phil. Mousket, vers 28881 et 28912.

5. Philippe Mousket, v. 28899.

6. *Idem*, v. 28901-28910. Un acte concernant les persécutions de Robert le Bougre est mentionné dans l'inventaire in-4° des archives du Pas-de-Calais : série A, p. 18, col. 2, liasse A. 10.

plus justes et les plus éclairés croyaient pouvoir faire en présence des cruautés auxquelles la religion servait de prétexte; encore doit-on leur savoir gré de n'avoir pas assisté, comme tant d'autres, aux exécutions. Au reste, Blanche, qui avait encore en main le gouvernement au moment où Robert le Bougre fit son apparition, avait cessé d'être régente longtemps avant la fin des poursuites auxquelles le nom de cet homme est resté attaché.

La paix et la prospérité publique ne pouvaient s'établir en France que par le triomphe de la royauté; avant de songer à la répression des abus, il fallait vaincre, et c'est pour y parvenir que Blanche de Castille a mis tous ses soins à maintenir en bon état l'armée royale. Pour la période de la régence, les institutions militaires sont les seules sur lesquelles nous ayons des renseignements précis et abondants, car ce que nous savons de l'organisation judiciaire et des finances se réduit, en somme, à peu de chose. C'est seulement à la fin du règne, après le retour de saint Louis en France, que le fonctionnement du Parlement commence à nous être révélé par d'importantes séries de documents; nous savons pourtant par un acte rédigé en 1230 que cette cour siégeait alors à Paris, au Palais¹. Quant aux finances, les comptes royaux nous en apprennent quelque chose, pas assez cependant pour nous permettre d'arriver, en ce qui les concerne, à des données générales. De récentes découvertes ont mis en lumière le rôle important joué par les Templiers, au temps de la régence comme avant et plus tard, dans l'administration des revenus royaux²; mais les finances de saint Louis ne peuvent être étudiées avec profit que pour l'ensemble de son règne. Il n'en est pas ainsi de l'armée royale: nous la connaissons fort bien, telle qu'elle était au temps où Blanche gouvernait seule, et l'on ne peut nier que cette princesse ait fait beaucoup pour assurer au pouvoir royal une force militaire bien constituée.

Le commandement général des troupes était exercé, soit par des grands officiers, soit par des hommes de guerre qui n'avaient pas de titres ou de grades spéciaux. La charge de connétable fut tenue, au temps de Blanche, avec beaucoup de mérite et de dévouement, d'abord par Mathieu de Montmorency, en fonctions depuis 1218,

1. Boutaric, *Actes du Parlement*, t. I, p. ccciii, n. 14. — Boutaric, *Recherches archéologiques sur le Palais de Justice de Paris (Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France, t. XXVII, 1864)*, p. 7.

2. Léopold Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers, Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXIII, 2^e partie, 1889.

mort à la fin de 1230, puis par Amaury de Montfort. Au-dessous de ce chef suprême étaient les maréchaux, institués à vie au nombre de deux par Philippe Auguste ¹, mais qui pendant la régence furent, par exception, au nombre de trois. Guillaume de Tournel apparaît comme maréchal de France dans une charte de 1221 ², et figure avec son titre, en juin 1230, dans l'acte de condamnation dressé contre Pierre Mauclerc ³. Robert de Coucy, frère du fameux Enguerrand III, fut probablement aussi maréchal sous le gouvernement de Blanche; en tout cas il l'était à la mort de Louis VIII, quand avec beaucoup d'autres il promit à ce prince, alors mourant, de faire couronner son fils ⁴. Jean Clément, également maréchal de France, a scellé ce même acte, dans la teneur duquel il n'est d'ailleurs pas nommé ⁵. Il était le fils d'Henri Clément, surnommé le « petit maréchal, » l'un des serviteurs les plus dévoués de Philippe Auguste, et appartenait à une de ces familles nobles du Gâtinais qui se sont montrées si fidèles à la royauté. Les Clément, pour leur part, comptent dans leur famille quatre maréchaux de France. Jean était fort jeune quand son père mourut, en 1214; malgré cela, et quoique le maréchalat ne fût pas héréditaire, le roi le lui conféra, et ce fut son cousin Gautier de Nemours qu'on chargea d'en remplir les devoirs jusqu'à ce que le nouveau maréchal eût atteint l'âge d'homme ⁶. Jean Clément exerçait probablement ses fonctions par lui-même lorsqu'en août 1223 il jura de ne pas retenir les dextriers, palefrois ou roussins qui lui revenaient en raison de son office; il reconnut en même temps qu'il devait cet office à un don du roi, et promit que ni lui ni ses hoirs ne prétendraient le tenir à titre héréditaire ⁷. Peut-être est-ce pendant sa minorité, ou parce qu'un des deux maréchaux ne rendait pas de services effectifs, qu'on a eu recours à la nomination d'un troisième maréchal; quoi qu'il en soit, Guillaume de Tournel, Robert de Coucy et Jean Clément ont été maréchaux en même temps, sous la régence. Par contre Ferry Pâté n'apparaît comme maréchal qu'en 1237, dans trois

1. Boutaric, *Institutions militaires de la France*, p. 271.

2. Léopold Delisle, *Catalogus des actes de Philippe Auguste*, n. 2034; mars 1221.

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 2056.

4. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 1811; 3 novembre 1226.

5. *Ibid.*

6. Guillaume le Breton, édit. Delaborde, t. I, n. 180.

7. Martène, *Amplissima collectio*, I, 1175. — Anselme, *Hist. généalogique de la maison de France*, VI, 621.

actes, à titre de représentant du roi et de la reine mère ; le document sur lequel on pourrait se fonder pour établir qu'il fut en fonctions dès 1227 a été mal daté par son éditeur ¹.

La charge de maréchal de France n'était pas une sinécure. En 1229, ce fut un maréchal, peut-être Jean Clément, qui dirigea au siège de Bellême les opérations de l'armée royale ². Les maréchaux ne se bornaient pas à conduire les troupes ; ils s'occupaient de leur entretien ; on peut citer, à cet égard, l'exemple d'un chevalier qui, ayant perdu son dextrier au service du roi, en fit évaluer le prix par le maréchal de France ³. Le maréchal qu'on trouve parfois nommé, sans autre indication que son titre, dans les comptes royaux de 1234 ⁴ et les enquêtes ⁵ était probablement Jean Clément qui, par les traditions de sa famille, était fort rapproché de la maison royale. C'est sans doute lui qui, en 1231, avait sous ses ordres une compagnie de sergents à cheval ⁶.

Guy de Lévis, maréchal de la foi dans la guerre des Albigeois, ne doit pas être confondu avec les maréchaux de France ; il commandait aux croisés, et ce fut Imbert de Beaujeu qui eut sous ses ordres les troupes royales, en Languedoc, depuis le départ de Louis VIII jusqu'à la paix de Paris ; il était lieutenant du roi, et, dans ce commandement, il rendit des services signalés. Plus tard, Jean de Beaumont fut chargé de réduire en bas Languedoc la révolte de Trencavel. Blanche de Castille et son fils trouvaient dans leur entourage des officiers braves et habiles auxquels ils pouvaient confier la conduite d'une expédition. C'est ainsi qu'en 1229 Jean des Vignes, l'un des baillis royaux en Normandie, fut chargé de réduire la Haie-Paynel.

Il était naturel qu'on mît à profit, en temps de guerre, les talents des baillis et des sénéchaux ; ils étaient hommes d'épée et avaient des fonctions en grande partie militaires. C'étaient eux qui, en cas d'expédition ou de levée générale, réunissaient les nobles et les milices communales ⁷. Nous voyons, en 1242, Guillaume des Ormes, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, ordon-

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, n. 1911.

2. *Chroniques de Saint-Denis, Histor. de France*, t. XXI, p. 105.

3. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 71, n. 539.

4. *Histor. de France*, t. XXI, p. 239 b.

5. Même recueil, t. XXIV, p. 68, n. 518 ; p. 82, n. 116.

6. Voir plus loin. Le maréchal Jean est nommé dans un compte de l'hôtel remontant à la Pentecôte de 1231 : Ludewig, *Reliquiæ manuscriptorum*, t. XII, 2^e partie, p. 3, col. 1.

7. Boutaric, *Institutions militaires*, p. 274.

ner à des chevaliers de tenir garnison dans le château de Roquebrun ¹. Guillaume de Thézan, chevalier, atteste que lorsqu'il se rend à l'armée royale, c'est par ordre du sénéchal de Carcassonne ². Pendant la régence, les hommes de Colombiers, qui sont allés assiéger Brusque avec l'armée que commande Imbert de Beaujeu, s'étant avisés de regagner leurs foyers avec les milices de Béziers, le sénéchal Pierre Sanglier leur inflige une amende pour avoir quitté l'armée sans son autorisation ³. A l'occasion de ce même siège, les habitants de Roujan sont également punis parce que le sénéchal ne les a pas trouvés dans leurs cantonnements ⁴.

Blanche de Castille allait elle-même à la guerre, et l'on sait qu'au siège de Bellême elle s'occupait, en personne, des détails relatifs au campement ⁵. Elle emmenait en guerre le jeune roi, et c'est avec lui qu'elle se porta, par deux fois, au secours du comte de Champagne, en 1229 et 1230. On consultait, pour la conduite des opérations, tous les hommes d'expérience, et c'est ainsi qu'en 1230 le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, rendit de précieux services à l'armée de Bretagne ⁶. En ce qui concerne le commandement, il semble que certains feudataires aient eu des droits spéciaux; dans la campagne de 1230 contre Mauclerc et les Anglais, on vit les comtes de Flandre et de Champagne se disputer l'avant-garde et l'arrière-garde; cette querelle se termina, le 8 juin 1230, par un arrangement ⁷, et nous devons remarquer, à ce sujet, que les droits ou les prétentions du comte de Flandre étaient sans doute anciens, car au siècle précédent, quand, en 1124, Louis VI avait réuni toutes les forces de son royaume pour repousser une invasion des Allemands, c'est au comte de Flandre Charles le Bon que le commandement de l'arrière-garde avait été réservé ⁸.

L'armée royale, dont le commandement n'était pas, tant s'en faut, fixé par des règles immuables, se composait d'éléments très

1. *Hist. de France*, t. XXIV, p. 345, n. 121.

2. *Ibid.*, p. 332, n. 51.

3. *Ibid.*, p. 376, n. 81.

4. *Ibid.*, p. 368, n. 42.

5. Voir le chapitre III.

6. *Willelmi chronica Andrensis, Mon. Germaniæ, scriptores*, t. XXIV, p. 770.

7. D'Arbois de Jubainville, t. V, n^{os} 2037 et 2037 bis. Archives nationales, KK, 1064, f. 279 v^o.

8. Suger, édit. Lecoy de la Marche, p. 118.

divers, au milieu desquels une place fort importante appartient, sous Blanche de Castille, aux troupes soldées. L'emploi fréquent de ces corps de cavalerie et d'infanterie dont on était sûr marque un réel progrès, et, sous ce rapport, Blanche mérite certainement des éloges. Il eût été, à vrai dire, fort difficile, sinon impossible, de se tirer d'affaire avec le secours des contingents féodaux, alors qu'il s'agissait principalement de combattre la féodalité.

L'hommage prêté par les vassaux entraînait le plus souvent, au treizième siècle, l'obligation de servir le roi, dans ses guerres, pendant quarante jours. C'était peu, lorsqu'il s'agissait d'opérations dont la durée pouvait être beaucoup plus longue, et d'autre part, le soin avec lequel les vassaux répondaient à la convocation royale variait beaucoup, suivant leur fidélité, leurs ressources, leurs intérêts et l'état de leurs rapports avec la couronne. N'a-t-on pas raconté que, dans une des expéditions contre Pierre Mauclerc, la plupart des grands s'entendirent pour amener à Louis IX chacun deux chevaliers, et que, sans le contingent fourni par Thibaud de Champagne, le roi et sa mère se seraient alors trouvés dans une grande perplexité ¹? Il y avait des cas où les obligations militaires des vassaux étaient fort relâchées; naturellement, les seigneurs du domaine royal, surtout ceux de l'ancien domaine, remplissaient leur devoir plus régulièrement que les autres. Quant à rester au delà des quarante jours imposés par les usages féodaux, c'était pour les nobles affaire de bonne volonté, d'obligation morale ou d'intérêt, et souvent il arrivait qu'ils se faisaient solder pour leur service, passé le terme auquel il leur était loisible de se retirer. Le fâcheux exemple donné par Thibaud de Champagne au siège d'Avignon, et par beaucoup de barons en 1230, lors d'une expédition contre Pierre Mauclerc, prouve qu'on pouvait impunément, à l'expiration des quarante jours, abandonner le roi en pleine guerre; dans ce dernier cas les grands profitèrent, dit-on, de ce qu'ils étaient réunis pour marcher tous ensemble contre leur ennemi commun le comte Thibaud. Le service militaire des grands vassaux était donc une ressource sur laquelle on ne pouvait pas toujours compter; cela n'empêchait pas de les convoquer; mais, à part les rares circonstances où le sentiment national triomphait de l'égoïsme ou imposait silence aux convoitises et aux rancunes, les contingents féodaux étaient, pour la couronne, un appui très peu sûr.

Les vassaux ecclésiastiques, malgré l'opposition qu'ils ont sou-

1. Joinville, édité de 1874, n. 74.

vent faite à la mère de saint Louis, ont peut-être rempli leurs obligations militaires avec plus de fidélité; la régente avait soin de les semondre lorsqu'elle préparait une expédition, et les convocations lancées en 1234, lorsque Mauclerc se révolta pour la dernière fois, désignent, comme devant venir à l'armée royale, les évêques d'Auxerre, Châlons, Amiens, Coutances, Évreux, Avranches, Troyes, Langres, Autun ¹. Au surplus, les évêques ne devaient pas tous le service militaire; un acte de Louis VIII, en 1223, reconnaît que l'évêque d'Angers en est exempt ², et l'évêque du Mans se trouvait alors dans le même cas ³. C'étaient là pourtant des exceptions, et l'on doit ajouter que la convocation adressée aux évêques n'était pas une simple formalité. En juin 1234, le préchantre d'Amiens écrit à Jean de la Cour, chanoine de Paris, pour le remercier d'avoir fait dispenser l'évêque d'Amiens d'aller à l'armée royale, moyennant le paiement de cent livres parisis. Au cas où les autres évêques seraient exemptés de leur service militaire et des frais qu'il occasionne, l'évêque d'Amiens se recommande aux bons offices de Jean de la Cour ⁴. En mai 1226, Jacques de Bazoches, évêque de Soissons, avait reconnu qu'il devait au roi cent vingt livres parisis pour son service de cette année ⁵. Les chapitres, comme les évêques, envoyaient leurs gens à l'armée royale; en 1237, Louis IX restitua les gages qu'il s'était fait délivrer par les chapitres de Sens, d'Orléans et d'Auxerre, au sujet de leur service militaire, que sans doute ils n'avaient pas rempli ⁶.

Nous verrons plus tard que les communautés religieuses envoyaient principalement à l'armée des troupes d'infanterie, généralement accompagnées de charrettes. En 1234, les abbayes du Laonnois furent requises de fournir du charroi et des échelles, celles de Lyons et de Mortemer seulement des voitures ⁷.

Le principal avantage des troupes soldées était qu'on pouvait compter sur elles ⁸; aussi Blanche employa-t-elle, dans ses guerres, des compagnies de chevaliers, de sergents et d'arbalétriers à pied et à cheval, régulièrement payées. Elles n'avaient

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 240.

2. D'Achery, *Spicilegium*, in-4°, t. X, p. 284.

3. Le Nain de Tillemont, t. I, p. 296.

4. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 2285.

5. *Ibid.*, n. 1782.

6. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 2557.

7. *Histor. de France*, t. XXI, p. 241, l-m.

8. Léon Gautier, *La Chevalerie*, nouv. édit., p. 745.

rien de commun avec ces hordes louées en bloc et placées uniquement sous le contrôle de leurs chefs, telles que les bandes de routiers et de cottereaux qui apparurent à la fin du douzième siècle, et les grandes compagnies du quatorzième. C'étaient de petits corps, commandés par des gens connus, dont on était sûr, et composés d'un nombre d'hommes exactement stipulé dans les comptes royaux ¹. Blanche n'avait pas, cela va sans dire, inventé ce mode de recrutement, mais au début du treizième siècle, et surtout pendant la régence, il tendit à devenir d'un usage fréquent. Un chroniqueur de l'époque, décrivant la bataille sur terre qui suivit en 1213 la défaite navale de Dam, dit qu'en cette occasion le combat fut engagé par les arbalétriers français, qui s'avancèrent d'abord par petits groupes de deux, de cinq, de huit ; puis il en vint une grande troupe, après quoi entrèrent en ligne les sergents à cheval, bientôt suivis de la noblesse ². Le ménestrel de Reims, lorsqu'il raconte les guerres de Philippe Auguste, parle des arbalétriers qui étaient à l'avant-garde et à l'arrière-garde ³. Passons au milieu du treizième siècle ; à la fin de 1245, quand Louis IX et Blanche de Castille vinrent trouver à Cluny le pape Innocent IV, ils se firent précéder par trois corps de troupes ; en tête marchaient une centaine de sergents à cheval, montés sur des chevaux richement harnachés ; puis venaient cent autres cavaliers munis d'armures ; ceux-ci portaient des boucliers ronds et des targes, et leurs chevaux étaient couverts de mailles de fer ; ils étaient suivis par cent hommes armés de toutes pièces, l'épée au poing, et c'est seulement après eux que s'avançaient le roi et sa nombreuse chevalerie ⁴. Tous ces éléments, et d'autres encore, se retrouvent dans les armées royales au temps de la régence.

Le document qui donne les renseignements les plus précis sur les troupes à la solde de Blanche de Castille est un compte dressé à Antrain le 23 juillet 1231 ⁵ ; il mentionne le paiement des chevaliers, des sergents et arbalétriers à cheval ou à pied, et les dépenses faites pour les convois. En tête figurent les sommes données à un certain nombre de chevaliers, représentant probablement les frais de leur armement et de leur entretien, ou la solde due tant

1. Boutaric, *Institutions militaires*, p. 247.

2. *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, éd. Francisque Michel, p. 133.

3. Éd. de Wailly, n^o 98 et 104.

4. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis*, *Histor. de France*, t. XX, p. 352.

5. *Histor. de France*, t. XXI, p. 220-226.

à eux qu'à leurs gens. On rencontre là les noms du comte de Bigorre, du vicomte de Limoges, de Guillaume et Pierre des Barres, d'Henri de Sully ; comme il s'agit de combattre Pierre Mauclerc, qui commence à être abandonné par ses vassaux, Blanche tient à sa solde beaucoup de nobles bretons. Les sommes attribuées à ces diverses personnes varient beaucoup, suivant le nombre des gens d'armes que chacun avait avec lui ; Geoffroy de Pouencé reçoit à lui seul cinq cents livres tournois ¹.

Après ce premier article sont mentionnés, sous le nom de prêts, sept cents livres tournois payées à Jean d'Affricamps, six cents au comte de Champagne, cent au maréchal de France, sans doute Jean Clément ; de ces trois prêts, les deux premiers sont faits par les soins de la reine, le troisième au nom de Pierre de Chambly ².

Outre les nobles ci-dessus désignés, le compte d'Antrain énumère, comme soldés par la couronne, cent quarante-six chevaliers, cent trente-cinq sergents à cheval, vingt et un arbalétriers à cheval, quatre-vingt-six arbalétriers à pied, quarante-quatre hommes de pied désignés sous le nom de léquillons, seize cents sergents à pied, et trente-deux voitures avec le personnel qui doit les accompagner. Ces chiffres représentent les effectifs les plus forts, car les hommes qui en 1231 firent partie des troupes soldées destinées à la guerre de Bretagne n'ont pas tous servi pendant le même nombre de jours.

Les chevaliers à la solde du roi étaient un peu plus payés que les sergents et les arbalétriers à cheval ; cependant, la différence était assez peu considérable entre leur rétribution et celle des simples hommes d'armes. Chacun d'eux recevait, par jour, six sous d'argent. On en trouve qui sont engagés seulement pour six, huit et dix jours, mais ce sont là des exceptions, et leur service, en général, varie de quatorze à vingt-neuf jours. Certains d'entre eux viennent seuls, d'autres amènent un, deux ou plusieurs chevaliers. Henri d'Avaugour et Guiomar de Léon, ennemis de Pierre Mauclerc, s'engagent, avec trente-huit autres, pour une période de dix jours. Parmi les nobles dont les services sont ainsi achetés pour une solde assez modique, on rencontre des noms connus : Guillaume des Ormes, Mathieu de Roye, sans doute un parent du chambrier Barthélemy, Hugues d'Athies, beaucoup de Normands et de Bretons, le châtelain de Péronne ³.

1. P. 221-222.

2. P. 222.

3. P. 220-221.

Les sergents à cheval, un peu moins favorisés que les chevaliers, reçoivent parfois quatre sous ou quatre sous six deniers par jour, et le plus souvent cinq sous ¹. Ils entrent au service soit isolément, soit par petits groupes; la première compagnie prise ainsi à la solde du roi se compose de trente sergents sous les ordres d'un noble; les autres sont pour la plupart recrutés le long du chemin, à Vincennes, Mantes, Anet, au Mans, à Brulon, à Laval. Le maréchal a sous ses ordres une petite compagnie de sergents à cheval, d'abord composée de quatre cavaliers, puis de six, enfin de douze.

Comme les sergents à cheval, les arbalétriers à cheval forment une troupe d'élite. Leur solde est uniformément de cinq sous par jour, et ils sont payés de même, ainsi que les sergents, dans un compte de 1234. La plupart sont engagés pour une période de vingt-cinq à trente jours, quelques-uns pour un temps moins long ². Les usages ne changèrent guère au treizième siècle en ce qui concernait la rétribution des arbalétriers à cheval; quelques années après la régence, Alphonse de Poitiers leur donnait par jour cinq sous tournois ³.

Évidemment, la solde relativement élevée que touchaient les chevaliers soudoyés, les sergents et les arbalétriers montés, était surtout destinée à l'entretien de leurs chevaux, car les arbalétriers à pied mentionnés dans le compte de 1231 n'ont reçu qu'un sou par homme et par jour; quarante d'entre eux ont servi pendant vingt-sept jours, quarante autres pendant deux semaines ⁴.

La solde des léquillons ⁵ ou lacueillons ⁶, hommes de pied dont nous ignorons le rôle et l'armement, était un peu inférieure à celle des arbalétriers à pied; ils ne touchaient par jour que huit deniers, soit deux tiers de sou.

Quant aux sergents à pied, ils furent engagés, en 1231, par compagnies de cent, deux cents, trois cents et même six cents hommes; chacune de ces compagnies avait avec elle ses chariots, à raison de deux par cent hommes ou environ, destinés probablement à porter soit des armes, soit des bagages. Ces petits corps d'infanterie, en 1231, furent en général payés pour leur retour ⁷.

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 222-223.

2. *Ibid.*, p. 222.

3. *Archives historiques du Poitou*, t. IV, p. 25.

4. *Histor. de France*, t. XXI, p. 223.

5. *Ibid.*, p. 223.

6. *Historiens de France*, t. XXII, p. 207, note 19.

7. Tome XXI, p. 224.

Un compte d'Alphonse de Poitiers, en 1245, semble prouver que ce prince donnait à ses arbalétriers à pied cinq sous par jour, à ses sergents huit deniers seulement ¹; dans un autre document, daté de 1300, on voit que l'arbalétrier à pied recevait alors pour chaque journée de service douze deniers tournois, soit un sou ². Les prix adoptés sous la reine Blanche pour le paiement des fantassins ont donc peu varié jusqu'à la fin du treizième siècle.

Une partie des sergents à pied devaient être armés d'arcs, et c'est aux arbalétriers qu'étaient réservés les traits dénommés carreaux. Les comptes d'Alphonse de Poitiers, en 1245, mentionnent deux sortes d'arbalètes, les unes dites arbalètes à deux pieds, les autres destinées aux arbalétriers à cheval ³. Cette distinction existait sans doute avant 1235, car il n'est guère possible que les cavaliers et les fantassins se soient alors servis du même procédé pour tendre leur arme de trait.

Le maître des arbalétriers ⁴, qui avait sous ses ordres les gens de trait, avait certainement à l'armée royale un rôle important, mais nous ne savons pas s'il commandait, dès l'époque de la régence, aux sergents à pied, aux ingénieurs, aux charpentiers et aux mineurs ⁵.

Il est probable que les chevaliers pris au service de Louis IX avaient le droit de compter sur une indemnité quand ils tombaient entre les mains d'un ennemi qui les mettait à rançon. En tout cas, nous savons que des chevaliers emmenés par le prince Louis en Angleterre et faits prisonniers à son service réclamèrent, en 1247, une subvention ⁶; leur déposition ne nous apprend pas s'ils s'étaient auparavant adressés, pour l'obtenir, à la veuve de leur ancien maître.

Les comptes de l'hôtel royal en 1234, et d'autres encore, renferment des renseignements aussi intéressants que variés sur le prix des chevaux. Ne pouvant entrer ici dans une étude pour laquelle les données d'ensemble nous font défaut, nous nous bornerons à remarquer que les chevaux de bataille ou dextriers étaient d'un prix très supérieur à celui des palefrois, réservés à l'usage ordinaire, et des roussins, et que ce prix variait souvent beau-

1. *Archives historiques du Poitou*, t. IV, p. 96.

2. Du Cange, glossaire, au mot *Balistarit*, article *Balista*, p. 553, col. 2.

3. *Archives historiques du Poitou*, t. IV, p. 107.

4. *Histor. de France*, t. XXI, p. 243 d.

5. Boutaric, *Institutions militaires*, p. 272.

6. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 18 d, 18 i.

coup suivant la couleur du cheval ¹. C'est sans doute pour faciliter la remonte de la cavalerie et l'acquisition des chevaux de trait qu'au moment d'entrer en campagne on défendait aux baillis de laisser emmener les chevaux en dehors de leurs bailliages ². Les chevaliers, en temps de guerre, avaient, au moins dans certains cas, leurs palefrois avec eux ³; peut-être aussi se faisaient-ils accompagner à la guerre par un cheval de charge ou sommier destiné à porter leur équipement. Tel était, en 1234, le cas des arbalétriers à cheval au service du roi. Dans un compte de cette année, on a soin de mentionner ceux d'entre eux qui n'ont pas de sommier ⁴. Par contre, le chevalier, l'arbalétrier à cheval et le sergent à cheval entraînent alors au service avec un seul dextrier. Le compte de 1231 cite, par exception, un arbalétrier possesseur de deux chevaux; aussi cet homme reçoit-il, par jour, neuf sous, c'est-à-dire le double de ce qui était ordinairement payé à un arbalétrier à cheval en outre du sou que recevait l'arbalétrier à pied ⁵.

Les officiers royaux veillaient à ce que les chevaux de la cavalerie fussent en bon état. On voit, sous saint Louis, un maréchal ferrant de Saint-Maixent se plaindre de n'avoir reçu aucun salaire pour quatre-vingts chevaux que le bailli de Poitou lui a donnés à soigner ⁶. Le roi était grandement intéressé à ce que les hommes engagés à son service ne perdissent pas leur monture, puisque tout homme dont le cheval avait péri à l'armée royale avait droit, par ce fait, à l'indemnité dite *restaur de chevaux*. Le *restaur*, si nous en jugeons par les comptes royaux, constituait une des grosses dépenses de la guerre; dans certains cas, il pouvait arriver que les possesseurs des chevaux tués ou morts au service ne fussent pas indemnisés; mais leur droit était si manifeste que, même après de longues années, il pouvait servir de

1. Léon Gautier, *La Chevalerie*, nouvelle édition, p. 722 et suiv., note. Couleur des chevaux, *ibid.*, p. 724.

2. *Histor. de France*, t. XXI, p. 241 a.

3. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, t. XIX, p. 216 a.

4. *Histor. de France*, t. XXI, p. 249-250.

5. *Ibid.*, p. 223, § 8. Voir, dans la *régle du Temple* (*Soc. de l'hist. de France*, édit. H. de Curzon), les articles concernant le nombre des chevaux que devaient avoir les dignitaires et les chevaliers de cet ordre, articles 51, 77, 99, 110, 120, 125, 130, 132, 138. — La bulle d'Urbain IV portant les conditions auxquelles Charles d'Anjou devait obtenir le royaume de Sicile porte que chacun des chevaliers amenés par ce prince devait avoir avec lui au moins quatre chevaux: Archives nationales, J. 512, Sicile, n. 26.

6. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 222, n. 1515.

fondement à des réclamations. Voici, d'après les enquêtes royales de 1247, quelques-uns des faits relatifs à ce droit. En 1223, Louis VIII ayant passé par Alençon, ses gens prirent, pour porter le bagage du roi, le cheval d'un habitant; ce cheval étant mort, l'héritier de son propriétaire demanda, pour ce fait, une somme de douze livres aux enquêteurs royaux ¹. Lors de l'expédition qui fut marquée par le siège d'Avignon, un certain nombre de chevaux furent réquisitionnés en Normandie, et des réclamations furent, à leur sujet, adressées aux enquêteurs ². Au nombre de ceux qui se trouvèrent alors lésés figurent deux chevaliers normands, dont les dextriers avaient été tués au siège d'Avignon et qui demandèrent pour ce fait, en 1247, des indemnités de trente livres chacune ³.

Les gens dont on avait réquisitionné les chevaux de trait et les voitures pour des opérations militaires avaient naturellement droit à des indemnités, surtout en cas de perte; c'est ainsi qu'un certain nombre de Normands ou d'habitants du Perche demandèrent, en 1247, des sommes variées au sujet des chevaux et des véhicules qu'on leur avait pris lorsque Louis VIII était parti pour l'expédition d'Avignon ⁴. Il y eut aussi, en Artois, des réclamations nombreuses au sujet des chevaux et des charrettes qui avaient été emmenés en Angleterre par le prince Louis et en Poitou par Louis IX: « Le nombre des plaignants est grand, » dit à ce propos l'enquête, « grande aussi la somme d'argent qu'on nous réclame ⁵. » Il est à regretter que les circonstances dans lesquelles Blanche de Castille se trouva dès l'avènement de son fils ne lui aient pas permis de payer, à cette époque, les sommes dues à ceux qui avaient subi des pertes au service de Louis VIII. En 1247, deux habitants de Beaumont-en-Auge se plaignent aux enquêteurs royaux de ce que cinq chevaux, appartenant à leur père, ont été jadis emmenés à Paris pour emporter en Albigeois les harnais du feu roi; quatre de ces chevaux y sont restés; le cinquième seul a été rendu, mais sans harnais. Les plaignants déclarent n'avoir pas été indemnisés, comme les compagnons de leur père, auxquels restitution a été faite, par ordre du roi, pour les dommages qu'ils ont subis dans cette expédition ⁶.

1. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 70, n. 528; 1223.

2. *Ibid.*, p. 13, n. 77; p. 38, n. 282.

3. *Ibid.*, p. 70, n. 531; p. 71, n. 539.

4. *Ibid.*, p. 7, n. 38; p. 17, n. 117; p. 22, n. 157; p. 29, n. 230; p. 72, n. 543.

5. *Ibid.*, p. 258, n. 47.

6. *Ibid.*, p. 4, n. 17.

Le charroi des deniers forme, dans le compte de 1231, un article spécial; on y trouve mentionnés les chevaux, les roussins, les gardes à cheval et à pied attachés à ce service, ainsi que les gages du clerc et du valet employés à compter les deniers, et les dépenses des trésoriers ¹. Nous savons qu'au temps de Philippe Auguste l'argent était transporté dans des tonneaux et les chartes dans des sacs ²; Alphonse de Poitiers avait, pour le transport de ses deniers, des tonneaux ferrés ³.

L'armée royale, au temps de la régence, avait naturellement, en vue des sièges, un personnel et un matériel considérables. Les mineurs, qu'on voit à l'œuvre au siège de Bellême, n'étaient certainement pas des hommes pris au hasard, mais des gens de métier ⁴. Les machines ou engins étaient traînés à la suite de l'armée, et quand on manquait de pierres pour les servir, on n'hésitait pas à démolir les maisons ⁵. En 1236, lorsque Thibaud de Champagne se révolta pour la dernière fois, le roi de France fit apporter à l'armée des pierrières, des mangonneaux, et amener d'Aumale un grand trébuchet, que le comte de Boulogne avait fait faire ⁶. Les gens du pays pouvaient être requis d'aider au transport des machines ⁷.

Le maître des engins était préposé à la garde et au service des machines; il avait également sous ses ordres les mineurs ⁸; on le voit apparaître dans les enquêtes royales, à propos d'un fait relatif à la campagne de 1242 ⁹.

Des charpentiers étaient pris à gages lorsqu'on avait un siège à faire ¹⁰; on en trouve, en 1242, dans l'armée royale ¹¹, et, vers la même époque, au service d'Alphonse de Poitiers ¹². On prévoyait aussi le cas où il faudrait construire des ponts; en 1213 ou 1214,

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 225.

2. Guillaume le Breton, *Philippide*, l. IV, v. 544-545, édit. Delaborde, p. 119.

3. *Archives historiques du Poitou*, t. IV, p. 170.

4. *Arch. histor. du Poitou*, t. IV, p. 44; comptes d'Alphonse de Poitiers : « Item pro II cementariis, II minatoribus... »

5. Cela se fit au siège de Bellême; voir plus haut, ch. III.

6. *Ménestrel de Reims*, édit. de Wailly, n. 357.

7. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 84, n. 139; 1242.

8. Philippe Mousket, édit. Reiffenberg, t. II, vers 25868.

9. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 251, n. 1914.

10. *Ibid.*, p. 52, n. 391.

11. *Ibid.*, p. 114, n. 175.

12. *Arch. histor. du Poitou*, t. IV, p. 86.

Philippe Auguste acheta du bois de charpente « pour faire des ponts en temps de guerre ¹. »

Les comptes de 1239 parlent de fers de flèches achetés pour le roi, de cordes et de clefs pour les arbalètes ². Une fabrique d'arbalètes était établie à Melun ³; il y en avait au Louvre un magasin ⁴, confié à la garde de « l'artilleur du Louvre ⁵. »

A côté des contingents féodaux et des troupes soldées, une grande partie de l'armée royale, au commencement du treizième siècle, était composée de gens qui n'étaient pas payés. Nous avons vu que Blanche de Castille avait à sa solde des compagnies d'arbalétriers et de sergents à pied; le reste de l'infanterie royale était formé par les milices communales, par les gens des abbayes, et par les hommes levés, en dehors des communes, dans le domaine royal.

Les milices communales ⁶, réunies et amenées par les agents royaux, venaient à l'armée sous la conduite de leurs officiers municipaux. Elles consistaient en corps d'infanterie dont l'effectif était fixé, et qui devaient en général, tout comme les compagnies soldées de sergents à pied, amener avec eux un nombre donné de charrettes. Le service dû par les gens des communes n'était pas, comme celui des nobles, restreint à quarante jours; on a remarqué que dans les guerres de Philippe Auguste il fut, pour certaines années, de quatre ou cinq mois ⁷. D'après deux états, ou prisées, qui sont bien connus, et dont le plus ancien remonte à Philippe Auguste, on voit qu'au treizième siècle les contingents fournis par les communes étaient fort nombreux, même en tenant compte de ce qu'un certain nombre de communes ou d'autres localités se rachetaient en payant des sommes importantes ⁸.

La valeur de ces troupes a été fort diversement appréciée au moyen âge. Les uns affectaient de les dédaigner; d'autres en ont parlé en termes élogieux ⁹. Sans doute, on ne pouvait pas s'atten-

1. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 257, n. 34.

2. *Ibid.*, t. XXII, p. 589 g, 590 f, 593 e.

3. *Ibid.*, t. XXI, p. 239 m; t. XXII, p. 589 d, 608 c.

4. *Ibid.*, t. XXI, p. 262 l.

5. *Ibid.*, t. XXI, p. 239 h.

6. Boutaric, *Institutions militaires*, p. 156-160; Giry, *Etablissements de Rouen*, t. I, p. 23 et ailleurs, t. II, p. 36 (texte).

7. Boutaric, p. 208.

8. Boutaric, p. 203 et 206.

9. Léon Gautier, *La Chevalerie*, nouvelle édition, p. 744, note.

dre à trouver toujours chez les miliciens la valeur brillante qui était de règle parmi la noblesse, ni la régularité, la discipline qu'on était en droit de demander à des compagnies soldées ; cependant les milices communales, qui avaient une organisation permanente, n'étaient pas, tant s'en faut, une simple cohue. Quoiqu'elles n'eussent pas été brillantes à Bouvines¹, en plus d'une occasion elles firent bien leur devoir. Blanche de Castille les employa toujours. Lors du sacre de saint Louis, elle s'en sert pour empêcher le comte de Champagne d'entrer à Reims et en expulser ses gens. Peu de temps après, les communes des environs de Paris sont réunies, en même temps que les bourgeois de cette ville, pour venir chercher le jeune roi, menacé dans Montlhéry. Les communes envoient leurs bataillons au siège de Bellême ; elles sont convoquées en 1234 pour marcher contre Pierre Mauclerc² ; quand le roi veut rétablir l'ordre à Beauvais, il se dirige contre cette ville avec les milices de dix-neuf communes³ ; plus tard ces mêmes troupes prennent part à la guerre de Saintonge⁴. En 1246, à propos d'une querelle entre le prieur de Notre-Dame de Thin et le couvent de Signy, le prévôt de Laon fait occuper Signy par « lez commugnes le roi », qui pendant trois jours y commettent beaucoup de dégâts et de déprédations⁵.

L'infanterie royale comprenait aussi les corps fournis par les abbayes⁶ ou levés, en dehors des communes, sur le domaine. Ces troupes étaient réunies sous le commandement des baillis et des sénéchaux ; à la fin de la guerre contre Raimond VII, les gens de Roujan et de Colombiers sont ainsi amenés devant Brusque, dont Imbert de Beaujeu faisait le siège⁷. Les roturiers du domaine royal s'exposaient à des amendes quand ils ne venaient pas à l'armée, et cette accusation d'avoir éludé les obligations du service militaire, même dans les cas où elle n'était pas fondée, servait de prétexte à des actes de rigueur et à des extorsions. Sans descendre jusqu'aux années 1240 et 1242, pour lesquelles les enquêtes de saint Louis nous révèlent beaucoup de faits de ce genre, on trouve dès 1227, en Touraine, des habi-

1. Guillaume le Breton, édit. Delaborde, t. I, p. 282.

2. *Histor. de France*, t. XXI, p. 241 l, 244 l.

3. Aubry de Trois-Fontaines, 1233. Voir plus haut.

4. Mathieu de Paris, édit. Luard, t. IV, p. 195 et 218. Philippe Mousket, vers 31053.

5. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 274.

6. Voir les deux *prises* publiées par M. Boutaric, p. 203, 206.

7. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 368, n. 42 ; p. 376, n. 81.

tants frappés avec plus ou moins de rigueur sous prétexte qu'ils n'ont pas satisfait aux obligations de leur service militaire¹. Les hommes de la prieure de Miré, au diocèse de Tours, protestent contre une amende que le prévôt royal leur a extorquée, en alléguant qu'ils n'ont pas été à l'armée; or ils y ont été, et offrent de le prouver². En 1233, un sergent royal prend de force un habitant de Bléré, et le retient à Tours pendant trois semaines, parce qu'il refusait le service d'ost et de chevauchée, dont il se disait exempt comme tenancier de la dame d'Amboise³. Une amende de vingt-cinq sous est imposée par Mathieu de Saint-Venant, prévôt de Tours, à un homme qui ne s'était pas rendu à l'armée du roi; le plaignant arrive à prouver qu'il était malade au temps de la citation, et reçoit dix-huit sous⁴.

Le service militaire des roturiers comprenait parfois l'obligation de monter des gardes ou de tenir garnison dans des lieux fortifiés⁵. Les gens devaient se présenter aux montres ou revues passées par les agents royaux, afin de faire voir l'état de leurs armes⁶. Grâce à ces précautions, les troupes d'infanterie non soldées pouvaient présenter certaines garanties sous le rapport de l'armement et de la discipline, de façon à ne pas faire trop mauvaise figure à côté des compagnies de sergents à pied. En somme l'armée royale, quoique formée d'éléments inégaux et disparates, représentait une force considérable; Louis IX pouvait compter sur elle pour continuer et consolider l'œuvre de sa mère.

1. *Histor. de France*, t. XXIV, p. 123, n. 252; p. 206, n. 1345; p. 209, n. 1383.

2. *Ibid.*, p. 157, n. 675; 1235.

3. *Ibid.*, p. 147-148, n. 579.

4. *Ibid.*, p. 160, n. 709.

5. *Ibid.*, p. 249, n. 1886 : « eo quod non fuerat in excubia per unam noctem. »

6. *Ibid.*, p. 154, n^{os} 649 et 654; p. 171, n. 837; p. 248, n. 1862; p. 249, n. 1893.

CHAPITRE VII.

RÔLE DE BLANCHE SOUS LE GOUVERNEMENT PERSONNEL DE SON FILS.

Puissante influence de la reine Blanche. — Ses domaines et sa fortune personnelle. — Ses fondations pieuses; Maubuisson. — Mariage de Robert d'Artois. — Alphonse de Portugal épouse Mahaut de Boulogne. — Blanche et ses enfants; la princesse Isabelle. — Rapports de Blanche avec sa sœur Bérengère et la maison de Castille. — Son rôle à la cour de France. — Jeanne de Flandre épouse Thomas de Savoie. — Pierre Mauclerc quitte le gouvernement de la Bretagne. — Sollicitude de Blanche pour Raimond de Toulouse et pour Baudouin II, empereur d'Orient. — Acquisition des reliques de la Passion. — Robert d'Artois refuse la couronne impériale. — Blanche et les Juifs; le Talmud. — Révolte de Trencavel; siège de Carcassonne. — Alphonse de France devient comte de Poitiers. — Révolte des Lusignan. — Coalition contre le roi; campagne de Saintonge. — Soumission de Raimond VII. — Innocent IV à Lyon. — Maladie de Louis IX; il prend la croix. — Charles d'Anjou devient comte de Provence. — Le roi et sa mère sauvent le pape menacé par Frédéric II. — Mort de Jeanne de Flandre; sa sœur Marguerite lui succède. — Détresse de Baudouin II. — Louis IX part pour la Terre Sainte en confiant la France à sa mère.

Louis IX avait tout ce qu'il fallait pour gouverner lui-même. A des qualités de race, à des vertus précoces, il joignait l'expérience de ses jeunes années, doublement précieuse par les conseils et les exemples de sa mère. Il se garda bien, pourtant, de laisser Blanche à l'écart; c'eût été s'enlever le plus utile de tous les appuis, et si le sentiment de l'intérêt public ne l'avait pas poussé à consulter sa mère dans toutes les grandes affaires de l'état, il l'aurait fait à cause de l'affection sans bornes, de la reconnaissance et du respect qu'il lui devait. Aussi, de 1236 à 1248, la reine mère ne cessa jamais de jouer en France un rôle des plus importants; elle n'eut plus, comme au temps de la régence, à porter seule toute la responsabilité, toute la fatigue du gouvernement, mais elle conserva dans le royaume une place d'hon-

neur, auprès de son fils une influence tout à fait prédominante.

Plus libre que par le passé, elle consacra dès lors une grande partie de son activité à l'administration de ses biens, à la tenue de sa maison, à des œuvres de piété, surtout à l'établissement de ses enfants et à ses relations avec les nombreux membres de sa famille, dont elle n'oublia jamais les intérêts ; mais aux yeux de tous elle resta la reine de France. On peut dire sans exagération que son fils ne faisait rien sans elle ; Blanche le suivait partout, et personne, même parmi les plus grands, ne négligeait d'avoir recours à son intervention ; à plus d'une reprise, dans des circonstances graves, c'est à elle que les agents de l'autorité royale se sont directement adressés. Appelée sans cesse à statuer sur les affaires les plus importantes, restée par le fait, à côté de son fils, à la tête du gouvernement, elle continua sa vie de travail ; quoiqu'elle n'y fût plus obligée, elle fit profiter son pays d'adoption de toutes les ressources qu'offraient son expérience, son intelligence et son énergie. Ce rôle lui fut imposé par son fils et par les circonstances. A-t-elle regretté de ne pouvoir enfin se livrer au repos ? Doit-on penser au contraire que le pouvoir, auquel cette grande reine était depuis longtemps habituée, lui était assez cher pour qu'elle ait tenu à le conserver le plus longtemps possible ? Nul ne le sait. Ce qui est certain, c'est que sa puissante et sage activité a fait alors beaucoup de bien à la France. Elle était la vraie dépositaire de la tradition léguée par Philippe Auguste ; comme lui, elle s'était vouée à l'accomplissement de trois œuvres : combattre les Plantagenets, maintenir contre les grands, et au besoin contre l'Église, les droits de la couronne, organiser l'état. Louis IX n'aurait-il pas, en certains points, renoncé trop tôt à cette tradition, si la voix de sa mère ne l'y avait ramené ? Les historiens du temps le représentent comme ayant eu dès sa jeunesse des scrupules, peut-être exagérés, auxquels la reine ne céda pas. On a raconté que Blanche, cette petite-fille de Henri II, cette nièce de Cœur de Lion et de Jean sans Terre, s'est opposée au désir du roi, lorsque poussé par des raisons de conscience il a pensé à restituer la Normandie, enlevée aux Anglais par son grand-père ; s'il en fut ainsi, on peut affirmer que Blanche a bien fait, et qui sait si elle eût permis à son fils de signer avec Henri III ce traité de Paris, utile et glorieux sous plus d'un rapport, mais non moins funeste, puisqu'il a laissé les ennemis de la France en possession de plusieurs provinces qu'on pouvait leur enlever ? Quoi qu'il en soit, Louis IX, tant qu'il a conservé sa mère, n'a cessé de lui marquer une déférence absolue, tandis que de toutes

parts les Français et les étrangers continuaient à la traiter en chef d'état.

Blanche de Castille, après 1236, a vécu le plus souvent à la cour de France. Elle avait pourtant, comme reine douairière, une fortune indépendante, des domaines à elle. On se rappelle qu'en 1200, au traité du Goulet, Jean sans Terre avait cédé au prince Louis, en lui donnant sa nièce, les fiefs d'Issoudun et de Graçay, avec ceux qu'André de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, tenait de la couronne d'Angleterre. D'autre part, le douaire de Blanche lui avait été assigné sur les trois châtellenies d'Hesdin, de Bapaume et de Lens. Louis VIII, dans son testament, avait eu soin de mentionner ce douaire¹, en possession duquel Blanche resta jusqu'au moment où elle l'échangea contre d'autres domaines. Dans la même région elle avait encore acquis de Thomas de Ham, connétable de Tripoli, la terre de Vilaines². Blanche a fait acte en plus d'une occasion comme dame de ces divers fiefs; on possède l'hommage qui lui fut prêté par Baudouin, châtelain de Lens³, et dans les documents relatifs aux enquêtes royales de 1247 se trouvent un assez grand nombre de dépositions concernant ses terres de Bapaume, de Lens, de Vilaines, d'Hesdin⁴.

Mais au mois de juin 1237 Louis IX, en exécution du testament laissé par son père, donna l'Artois en apanage au prince Robert, l'aîné de ses frères; pour compléter ce grand fief, qu'on formait ainsi de toutes pièces, on adjoignit aux domaines d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire et à leurs dépendances les trois châtellenies qui avaient jusqu'alors constitué le douaire de la reine Blanche et son acquisition de Vilaines; en même temps, il fut convenu que la reine mère serait dédommée par la concession de domaines équivalents et à sa convenance⁵. L'affaire fut définitivement réglée en 1240; Blanche reçut Meulan, Pontoise, Étampes, Dourdan et sa forêt, Corbeil, Melun et sa châtellenie, avec toutes

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 1710; juin 1225.

2. Archives du Pas-de-Calais, série A; Trésor des chartes d'Artois; inventaire in-4°, p. 13, col. 2; actes de juillet et octobre 1228. Cf. Archives du Nord, Chambre des comptes de Lille, inventaire in-4°, t. II, p. 101, col. 2 (Registre B. 1593).

3. Inventaire des archives du Pas-de-Calais, p. 14, col. 1; inv. des arch. du Nord, t. II, p. 101, col. 2; septembre 1234.

4. *Historiens de France*, t. XXIV. Les trois châtellenies, p. 260, n. 54. — Bapaume, p. 259, n. 49; *ibid.*, n. 50. — Lens, p. 256, n. 28. — Vilaines, p. 259, n. 51. — Hesdin, p. 259, n. 52; *ibid.*, n. 53.

5. *Layettes*, II, 2562; juin 1237.

leurs appartenances. Louis IX, par le même acte, lui donna de plus Crespy-en-Valois et sa forêt, la Ferté-Milon, Pierrefonds et leurs dépendances; cette concession était faite à vie. En outre, le roi constituait à sa mère une rente annuelle et viagère de quatre mille cinq cents livres parisis, à percevoir en ses comptes aux trois échéances ordinaires. Il l'autorisait enfin à donner jusqu'à concurrence de huit cents livres parisis de revenu annuel, soit en aumônes, soit dans les conditions qui lui plairaient, en y comprenant toutefois cent livres parisis de rente qu'ils avaient, à eux deux, données à l'abbaye de Maubuisson, et qui devaient être prises sur les revenus du fief de Meulan. En échange de ces importantes concessions Blanche renonçait, non seulement à son douaire, mais encore à sa dot, formée, comme on vient de le voir, par Issoudun, Graçay, et par les fiefs d'André de Chauvigny ¹.

Blanche continua jusqu'en 1240 d'administrer ses fiefs du Berry; des chartes de mars et d'avril 1236 parlent de halles qu'elle avait fait construire à Issoudun ², et au mois de janvier 1238, Philippe, archevêque de Bourges, attesta que Guillaume d'Huriel avait vendu pour soixante livres parisis à la reine Blanche des maisons sises à Issoudun, près de la place ³. Quant aux nombreux domaines dont elle avait acquis la jouissance viagère, ils restèrent en sa possession tant qu'elle vécut, ainsi que le prouve l'examen de ses comptes et de quelques autres documents. En mars 1244, elle achète des revenus sis en la prévôté de Pierrefonds ⁴. En mai 1248, Simon de Boutervilliers lui vend un cens qu'il possède à Étampes ⁵; trois ans plus tard, en 1251, la terre de Valois apparaît comme faisant partie de sa dot ⁶; enfin c'est à titre de dame de Melun qu'en 1243 elle a recours, d'accord avec le roi son fils, à un arbitrage entre eux deux et le comte Thibaud de Champagne, pour régler l'étendue de leurs possessions respectives entre Melun et la Brie ⁷.

Outre ces terres représentant l'équivalence de son douaire et de sa dot, Blanche possédait à Paris une ou plusieurs maisons que Jean de Nesle et sa femme avaient, en 1232, cédées tant au roi qu'à

1. *Layettes*, II, 2885; 1240.

2. *Ibid.*, 2441 et 2446; mars et avril 1236.

3. *Ibid.*, 2692; janvier 1238.

4. *Layettes*, II, 3173 et 3174; mars 1244.

5. *Layettes*, III, par M. J. de Laborde, 3671; mai 1248.

6. *Ibid.*, 3959; août 1251.

7. D'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, V, art. 2646; *Layettes*, II, 3131.

elle-même¹. Au mois de novembre de la même année, Louis IX avait abandonné à sa mère les droits qu'il avait sur cet immeuble², situé à la place où se trouve de nos jours la Halle aux Blés. L'hôtel de Nesle, qu'on ne doit pas confondre avec la maison du même nom sise sur la rive gauche de la Seine, porta successivement, à partir du quatorzième siècle, les noms d'hôtel de Bohême, d'Orléans et de Soissons³. Quoique Blanche l'ait probablement habité, on ignore dans quelle mesure et à quelles époques elle en a fait sa demeure.

Les comptes de l'hôtel royal fournissent les noms d'un certain nombre de personnes qui ont été à son service; mais comme dans ces documents les articles relatifs à la reine mère sont rarement désignés d'une façon précise, on ne peut s'en servir pour reconstituer le personnel de sa maison. Des chartes appartenant à différentes époques nomment son chambellan Renaud de Montargis⁴, une de ses dames, Eudeline, qui épousa Robert de Montfort⁵, Jean de Cépoï⁶ et Agnès de Fallouel⁷, récompensés tous deux par Louis IX pour les services qu'ils avaient rendus à sa mère. Nous ne savons pas s'il faut reconnaître un des familiers de Blanche dans le personnage inconnu qui lui dédia un ouvrage mystique, le *Miroir de l'âme*, dans lequel sont exposées avec une certaine élégance les raisons qu'une reine doit avoir de pratiquer les vertus chrétiennes⁸.

Les revenus personnels de Blanche étaient gérés par les Templiers⁹, et nous possédons un compte des recettes et des dépenses faites pour elle par le trésorier du Temple à Paris¹⁰; elle ne s'écartait pas en cela de l'usage alors observé, en France et en Angle-

1. Archives nationales, JJ. 31, fol. 66 v°; 1232.

2. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. III, p. 12-13; novembre 1232.

3. *Hist. de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIII, p. 262-271 (1756). Cf. *Mémoires de la société de l'histoire de Paris*, t. VI, p. 180 (1879, M. Anatole de Barthélemy), et *Bulletin de la même société*, t. VII, p. 50 (1880, M. Bonnassieux).

4. *Cartulaire de Saint-Étienne-des-Grès*, Arch. nat., LL. 465, fol. 45; avril 1232.

5. Arch. nat., JJ. 26, fol. 239; juin 1234.

6. Arch. nat., JJ. 30 A, fol. 104 v°; 1263.

7. *Ibid.*, 97 v°; juillet 1261.

8. *Hist. littéraire de la France*, t. XXX, p. 325-329.

9. Léopold Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, p. 32.

10. Arch. nat., J. 1030, n. 9.

terre, par la plupart des princes et des grands seigneurs. Pour les comptes qui se faisaient dans sa maison ou dans ses domaines, on employait sans doute des jetons à ses armes¹, à moins toutefois qu'il ne faille considérer comme appartenant à l'un de ses enfants les exemplaires de ces jetons qui nous sont parvenus. Le trésorier du Temple, dans le compte qu'il a dressé pour la Chandeleur (2 février 1243), mentionne les recettes des prévôts d'Étampes, Dourdan, Corbeil, Pontoise, Meulan. Ces divers domaines représentent les acquisitions faites par Blanche en échange de son douaire (Hesdin, Bapaume et Lens); aussi trouve-t-on, à la fin de l'article qui les concerne; les mots : « total pour le douaire. » L'article suivant comprend le détail des revenus perçus dans les prévôtés de Crespy et de Pierrefonds. Au chapitre des dépenses, il faut relever des prêts importants faits à l'abbé de Pontigny, au trésorier de Notre-Dame, à la dame de Beaumont, à la comtesse de Flandre, un don à l'abbaye de Maubuisson, des achats de bêtes et les sommes attribuées aux dépenses personnelles de la reine. Citons encore une liste générale des sommes dues alors à Blanche de Castille par un certain nombre de personnes et de communautés religieuses.

Le compte des dépenses faites par Blanche de Castille en 1241 et jusqu'à l'Ascension de l'année 1242, présente un intérêt plus vivant², puisqu'on y trouve énumérées, selon l'usage, les localités que la reine a traversées et les sommes qu'elles a déboursées pendant cette période. Ici ce sont encore les noms des domaines personnels de Blanche qui apparaissent le plus souvent. Au premier coup d'œil, on voit en quoi ce document diffère des comptes de l'hôtel royal dressés vers cette époque. D'abord, il n'est plus question des frais faits pour le roi, les princes, les personnes qui sont à la cour et les serviteurs de la maison royale. On relève bien, dans les comptes de la reine Blanche, les noms de dames et de gens de service appartenant à sa suite, mais ces mentions sont peu nombreuses, comparées aux abondantes énumérations des comptes royaux. Les dépenses faites pour la reine mère n'occupent elles-mêmes, dans les comptes rédigés en son nom, qu'une

1. Jules Rouyer et Eugène Hucher, *Hist. du jeton au Moyen âge*, Paris, 1858, in-8°, p. 78.

2. Bougenot, *Comptes de dépenses de Blanche de Castille (1241)*, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1889, n° 1 et 2, p. 88, d'après un manuscrit du British Museum. La suite de ce compte se trouve dans le ms. latin 9017 de la Bibliothèque nationale, fol. 69.

place assez peu importante; nous y relevons pourtant quelques achats de robes, de fourrures, d'étoffes, de linge, même de bijoux et d'objets en or; l'acquisition d'un psautier s'y trouve aussi mentionnée¹, ainsi qu'un petit cadeau fait à un scribe de la reine, à Paris². Évidemment ces articles représentent une très faible partie de ce qui a été dépensé par Blanche, pour son entretien et celui de son entourage. Elle vivait le plus souvent à la cour de son fils, et nous savons que, dans beaucoup de circonstances, les achats faits à son usage ont été portés sur les comptes royaux.

Ce qui domine ici, ce sont les largesses faites par la reine, surtout les dons en argent et en nature à un grand nombre d'établissements religieux, entre autres à l'abbaye de Maubuisson, aux monastères du Trésor-Notre-Dame, de Villiers-les-Nonains, du Parc-aux-Dames. La reine donne beaucoup aux maisons-Dieu et consacre aux indigents des sommes importantes. A Vernon, elle fait distribuer le pain aux pauvres dans sa chambre³. Puis viennent les générosités à des particuliers : dons à une nièce de saint Thomas de Cantorbéry⁴, au vicomte de Melun, pour sa chevalerie⁵, et à plusieurs autres personnes, gratification au courrier qui est venu apprendre à la reine Blanche les couches de la reine de Navarre⁶; dons pour mariages à des gens de diverses conditions. Blanche se montrait, comme toujours, généreuse envers ses compatriotes : un chevalier espagnol reçoit trente livres; dix livres sont attribuées à un prêtre du même pays, qui s'en retourne au delà des Pyrénées.

L'argent placé dans les coffres de la reine est mentionné, dans ses comptes, à intervalles réguliers, le plus souvent par sommes de 10 livres, destinées probablement aux dépenses et aux dons qu'elle avait à faire dans ses voyages. Une somme plus petite est inscrite comme argent de poche.

Il suffit de jeter les yeux sur les comptes de Blanche pour constater que sa générosité s'est manifestée par des donations et des fondations très nombreuses. Louis IX, voulant favoriser la libéralité de sa mère envers les églises et les couvents, lui permit, à une date inconnue, de dépenser chaque année en aumônes

1. Bougenot, p. 90.

2. *Ibid.*, p. 89.

3. Ms. latin 9017, lignes 31-32.

4. *Ibid.*, ligne 20.

5. Bougenot, p. 90.

6. *Ibidem.*

perpétuelles une somme pouvant aller jusqu'à 300 livres. En même temps, il lui réserva la faculté de disposer à l'avance de ses revenus pour les deux années qui suivraient sa mort civile ou naturelle ¹. Ces expressions prouvent que Blanche avait l'intention de se retirer tôt ou tard dans un couvent.

Blanche avait pour l'ordre de Cîteaux une prédilection marquée ², et c'est dans un monastère cistercien qu'elle rêvait de terminer sa vie. Elle voulut que cette maison fût élevée par elle et dotée de sa bourse. Dès l'année où elle remit définitivement à son fils le soin des affaires publiques, elle consacra une part de son temps et de ses revenus à l'exécution de ce projet. Les travaux relatifs à la construction de l'abbaye de Notre-Dame-la-Royale, plus célèbre sous le nom de Maubuisson ³, furent commencés par son ordre sur le territoire d'Aulnay, près Pontoise, au mois de mai 1236, dans la première semaine après la Pentecôte. L'abbaye, dont les biens et les revenus s'accrurent par une série d'achats et de donations, fut terminée en 1242, avant Pâques.

La plupart des fonds employés à l'établissement de l'abbaye de Maubuisson furent remis, de 1236 à 1242, par frère Gilles, trésorier du Temple à Paris, à maître Richard de Tourny, directeur de l'œuvre, qui, durant ces six années, reçut du Temple la somme considérable de 24,431 livres, 15 sous, 4 deniers, sans parler de ce qui lui parvint d'ailleurs ⁴. En 1239, Blanche fonda pour Maubuisson une rente de 100 livres parisis à prendre sur sa prévôté de Meulan; elle joignit à cette rente les dîmes en blé et en vin qu'elle avait à Étampes, à Dourdan et dans les autres châtellenies de son douaire. Louis IX confirma cette donation, et attribua, pour sa part, à la nouvelle abbaye 100 livres parisis de rente, assises en la prévôté de Mantes ⁵. De son côté, l'archevêque de Sens, Gautier Cornu, ratifia, en février 1241, la concession des

1. Arch. nat., K. 531, n. 13; minute en parchemin.

2. Voici quelques exemples des donations et faveurs accordées par Blanche de Castille à des monastères cisterciens : Le Trésor-Notre-Dame, Archives nationales, K. 191, n. 15^e. — L'Amour-Dieu, *Gallia christiana*, X, instruments, col. 137. — Villiers-aux-Nonains, *Table chronologique des diplômes*, VI, p. 148, etc., etc.

3. A. Dutilleux et J. Depoin, *L'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale), histoire et cartulaire*; voir notamment dans ce recueil l'*Histoire de l'abbaye et des abbesses*. — M. de l'Épinois a publié (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1858, p. 550) les *Comptes relatifs à la construction de l'abbaye de Maubuisson*.

4. Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, p. 32-33.

5. Arch. nat., JJ. 26, fol. 164 r^o.

dîmes d'Étampes¹. En 1239 et à partir de l'Ascension, maître Richard mentionne dans ses comptes les sommes provenant de ces diverses origines; en même temps, il augmente ses ressources en vendant des porcs, du charbon de bois, des poireaux, du fer, de la chaux, du bois de construction, le tout fourni par le domaine affecté à la nouvelle abbaye. C'est avec la reine elle-même qu'il établit ses comptes, d'abord le 30 novembre 1237, puis, aux termes de paiement alors en usage, à la Chandeleur, à l'Ascension, à la Toussaint.

Maître Richard énumère à chaque terme les dépenses de toutes sortes qu'il a faites; nous assistons successivement à la construction et à l'aménagement intérieur de l'abbaye. Au début figure tout ce qui concerne le bâtiment lui-même, charpentes, boiserie, portes et fenêtres, plomb, tuiles, pavage, bois de construction pour le dortoir, pour la chapelle, le logis des prêtres et une partie du cloître, cordes, vitres du couvent et vitraux de la chapelle. On achète en une fois quarante et un milliers de lattes; on établit une fontaine, on se procure du fumier pour le jardin où des travaux sont commencés. Puis apparaît le mobilier: trente courtpointes, trente coussins, cent quarante et une aunes de toile, du parchemin, du cuir pour les souliers, des chaudières, du drap destiné à garnir la voiture de l'abbesse, des selles. Une partie des achats sont faits au Lendit, et l'énumération qu'en fait maître Richard donne sur la variété des objets qu'on trouvait à cette grande foire de curieux aperçus. Le compte mentionne, en dernier lieu, des acquisitions de terrains.

L'abbaye de Maubuisson, avec ses nombreuses dépendances, ses jardins, ses clôtures, les terres et les propriétés de toutes sortes qui lui furent attribuées dès les premiers temps, devint en quelques années un des plus beaux établissements monastiques du royaume; les fréquents séjours que la reine Blanche et Louis IX faisaient à Pontoise accrurent encore sa réputation et sa prospérité. Ce furent des religieuses cisterciennes tirées de l'abbaye de Saint-Antoine, près Paris, que Blanche y établit, sous la direc-

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2896; février 1241. En mai 1240, Blanche fit cadeau à son abbaye d'une nouvelle rente de cent livres parisis à toucher en sa prévôté de Pierrefonds; Arch. nat., K. 191, 47, n. 118. Nous ne nous proposons pas d'énumérer ici les titres concernant les donations de Blanche à l'abbaye de Maubuisson; ce travail nous entraînerait en dehors des limites que nous désirons nous imposer. Tout ce qui suit est emprunté aux comptes publiés par M. de l'Épinois et aux travaux de MM. Dutilleux et Depoin.

tion de sœur Guillemette, leur première abbesse. C'est en mars 1242 que la reine notifia officiellement la fondation du monastère, qui fut consacré, le 26 juin 1244, en présence de Louis IX et de sa mère; on le plaça sous l'invocation de la sainte Trinité, de Notre-Dame et de saint Jean-Baptiste ¹.

La fondation de l'abbaye de Maubuisson a été l'objet d'études spéciales, et nous n'avons pas à redire tout ce que Blanche de Castille et Louis IX ont fait pour la doter et l'agrandir. Blanche n'oublia jamais ses nonnains de Pontoise; ses comptes et ceux de l'hôtel royal en font foi. Tantôt elle paye un ouvrier pour « enluminer et recouvrir un ordinaire destiné à l'abbaye de la reine ², » tantôt elle se procure des étoffes pour les vêtements des religieuses; elle leur achète des fromages ³. Les exemples de sa générosité à leur égard sont aussi nombreux que variés. Le roi, le pape, prodiguent les privilèges à cet établissement prospère dès sa naissance, et qui accueille dans ses murs des dames du plus haut rang; témoin la comtesse Alix de Mâcon, qui s'y retira en 1239, après avoir vendu son comté à la couronne.

Cette même comtesse de Mâcon était destinée à devenir la première abbesse d'une autre maison de Cisterciennes, également établie sur les domaines de la reine mère. C'est, en effet, près de Melun que Louis IX et Blanche de Castille fondèrent l'abbaye de Notre-Dame du Lys ⁴; en juin 1248, avant de partir pour sa croisade, le roi confirma les donations que sa mère avait faites à ce monastère, et deux années plus tard Blanche établit, pour les religieuses du Lys, une rente sur sa prévôté de Pontoise. Les ordres religieux avaient donc grandement lieu de se féliciter de ce que la mère de saint Louis avait en partage une fortune considérable, et le pape Grégoire IX, toute raison de convenance mise à part, ne fit que justice quand, en 1237, il accorda que les domaines de Blanche ne pourraient être frappés d'interdit sans une autorisation spéciale du Saint-Siège ⁵. Des chartes du couvent de Vézelay, des Dominicains de Rouen, du chapitre de Soissons, attestent leur dévouement ou leur reconnaissance à son égard ⁶,

1. Dutilleux et Depoin, *Hist. de l'abbaye et des abbesses de Maubuisson*, p. 7.

2. *Hist. de France*, XXII, 605 c.

3. Bougenot, *Comptes*, p. 89 et 90.

4. Le Nain de Tillemont, III, 172; Joinville, § 724.

5. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2575; 6 octobre 1237.

6. Vézelay, *Layettes*, 2461 et 3197. — Dominicains de Rouen, *ibid.*, 3119. — Chapitre de Soissons, *ibid.*, 2786. — La Bibliothèque nationale possède

et l'acte de piété filiale que Louis IX accomplissait chaque fois qu'il associait le nom ou le souvenir de sa mère à l'une de ses bonnes œuvres était d'autant plus justifié que Blanche fut, en une foule de circonstances, la protectrice et la bienfaitrice des églises.

Ce n'est pourtant pas aux œuvres pieuses qu'allait la meilleure part de son activité; avant tout, elle restait mère de famille et reine de France; c'était elle, au moins autant que Louis IX, qui dirigeait la maison royale. Les aînés de ses fils devenaient des hommes; elle présidait à leur établissement tout en élevant les cadets. En juin 1237, le prince Robert épouse Mahaut, fille du duc de Brabant; il est fait chevalier, comte d'Artois, et c'est le douaire de sa mère qui sert à compléter son apanage¹. A cette occasion, des fêtes magnifiques sont données à Compiègne, et les comptes de l'hôtel nous montrent, une fois de plus, ce que les princes de la maison de France dépensaient lorsqu'il s'agissait de faire bonne figure; on y rencontre ensemble des « robes pour les enfants, » une étoffe d'écarlate à raies pour « messire Charles, » des hermines pour la jeune comtesse d'Artois et « mademoiselle de Toulouse²; » les enfants de France, leurs femmes, leurs fiancées, restaient groupés autour de la reine mère, et le luxe d'un jour de parade n'enlevait rien aux allures patriarcales de cette vie de famille.

La fille de Raimond VII, qu'on élevait à la cour, n'avait pas encore épousé, en 1237, Alphonse de France; on n'attendit pas que ce jeune prince eût reçu la chevalerie pour lui assurer le riche héritage de Toulouse. Après la mort du prince Jean, auquel Louis VIII, par son testament, avait attribué l'Anjou et le Maine, ces deux comtés furent réservés à Charles, d'abord destiné à entrer dans les ordres, et le prince Alphonse conserva l'expectative du comté de Poitiers. Il n'en fut investi qu'en 1241, mais son mariage fut probablement célébré dès 1238³. Le 27 mai 1236, Grégoire IX avait accordé à cet effet une nouvelle dispense aux fiancés, qui étaient cousins issus de germains⁴.

une bible, d'une fort belle exécution, donnée par la reine Blanche aux religieux de Saint-Victor (ms. latin 14397).

1. Le Nain de Tillemont, II, 300. *Histor. de France*, XXII, 579-583.

2. *Histor. de France*, XXII, 582 e.

3. Le Nain de Tillemont, II, 321; Aubry' de Trois-Fontaines, après avoir raconté le mariage de Robert, en 1237, rapporte celui d'Alphonse « eodem fere anno. » Les passages de Guillaume de Nangis, cités à ce sujet par D. Vaissète, ne sont pas contraires à cette date (Vaissète, t. VII, p. 96-97).

4. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2448; 27 mai 1236.

Vers le même temps, Blanche s'occupait de faire une situation à son neveu Alphonse de Portugal, cet orphelin qui apparaît, dans les comptes de 1234, sous le nom de « messire Alphonse le neveu, » comme le compagnon d'enfance d'Alphonse de Poitiers. En 1239, elle lui fit épouser Mahaut de Boulogne, veuve de Philippe Hurepel; le prince de Portugal devenait, par ce fait, un des plus riches seigneurs du royaume ¹. On célébra son établissement par des fêtes somptueuses; à la Pentecôte, il fut fait chevalier, avec beaucoup de jeunes nobles, en tête desquels figure Baudouin II de Courtenay, empereur de Constantinople, doublement cher à Blanche par les liens qui l'unissaient aux maisons de France et de Castille ². C'est alors qu'Alphonse de Portugal et Mahaut de Boulogne furent mariés. Des dépenses importantes furent faites pour le costume du nouveau comte de Boulogne, pour l'achat et l'entretien de ses chevaux, pour les vêtements de ses gens ³. Les comptes de l'hôtel citent les ménestrels qui figurèrent aux fêtes de sa chevalerie et de son mariage ⁴, et le roi lui donna, la même année, à titre de gages, la somme respectable de cent quatre vingt-quinze livres ⁵. Au mois d'août, par une nouvelle faveur, Louis IX lui concéda le fouage des terres qu'il tenait en Normandie ⁶. Alphonse se montra bon parent et fidèle vassal; en 1242, il prit une part importante à la victoire de Saintes, mais bientôt après (1245) il quitta la France pour aller exercer la régence en Portugal; nous avons le compte des dépenses qu'Alphonse de France fit alors pour le recevoir, à son passage par Poitiers, Saint-Maixent, Niort, Benon ⁷, et un texte contemporain parle d'un attelage qui fut réquisitionné pour porter à la Rochelle un tonneau plein d'argent appartenant au comte de Boulogne ⁸. Enfin, le neveu de Blanche de Castille devint roi de Portugal en 1248; sa femme, la comtesse Mahaut, délaissée par lui, n'eut pas à se louer des circonstances qui lui avaient valu la couronne. Blanche de Castille assista, comme de raison, au mariage de ce jeune

1. Le Nain, II, 333.

2. *Historiens de France*, XXII, 589 b. Les Courtenay descendaient de Louis VI, et Baudouin avait épousé Marie de Brienne, petite-nièce de la reine Blanche.

3. *Ibidem*, 588 h, 590 h, 591 c, 595 g, 609 f-g, 611, 620 l.

4. *Ibid.*, 589 e, 591 d.

5. *Ibid.*, 586 b.

6. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2833; août 1239.

7. *Archives historiques du Poitou*, t. IV, p. 108; 1245.

8. *Histor. de France*, XXIV, p. 163, n. 734.

prince qu'elle avait élevé; elle fit inscrire en cette occasion, au compte du roi, des sommes importantes pour ses robes et celles de ses gens¹; ses dépenses, suivant l'usage alors observé, se confondaient avec celles de la jeune reine, de la comtesse d'Artois, des enfants de France²; son nom revient à chaque instant, en 1239, dans les comptes royaux.

C'étaient sans doute Charles et Isabelle de France qu'on appelait alors à la cour « les enfants. » Charles fit, en 1239, une maladie³ à l'occasion de laquelle la reine Blanche se rendit, pour le voir, de Melun à Vincennes⁴. Les comptes de l'hôtel nomment deux des hommes attachés à son service, ainsi que le valet qui gardait le palefroi de « Mademoiselle⁵. » La princesse Isabelle, ordinairement désignée par ce titre, donna de bonne heure des marques de la piété la plus ardente. Blanche la gardait auprès d'elle, et l'on raconte que lors d'une grave maladie dont Isabelle fut atteinte, sa mère, obligée de s'absenter, la remit à la garde de Marguerite de Provence; l'état de la petite princesse devint tout à coup si inquiétant, qu'on dut en toute hâte rappeler auprès d'elle Blanche de Castille et le roi; c'est alors qu'un pieux personnage, dont Blanche avait invoqué les prières pour le rétablissement de sa fille, annonça qu'elle guérirait, mais n'appartiendrait jamais au monde. Cette prédiction se réalisa; même dans les premiers temps de sa vie, Isabelle ne s'associait pas aux plaisirs de ses belles-sœurs et des autres dames; elle préférait rester dans sa chambre, à étudier, à entendre les saintes Écritures; de bonne heure elle consacra ses loisirs à broder en soie des étoles et des ornements d'église. Son esprit était si fortement porté aux pieuses pensées, que souvent, pour la déterminer à manger un morceau, ou à dire une parole au roi son frère, Blanche en était réduite à lui promettre de l'argent pour les pauvres⁶. Destinée, par le traité de Vendôme, à épouser Hugues le Brun, fils du comte de la Marche, Isabelle de France fut ensuite recherchée par l'empereur Frédéric II pour son fils Conrad⁷; mais on ne donna pas

1. *Histor. de France*, XXII, 607 h.

2. *Ibidem*, 604 j, 610 a.

3. *Ibid.*, 598 h, 599 a-b, 600 a.

4. *Ibid.*, 600 e.

5. *Ibid.*, 595 g, k.

6. *Vie d'Isabelle de France*, par Agnès d'Harcourt, publiée par Du Cange, à la suite de son édition de Joinville, 1668, p. 169.

7. Huillard-Bréholles, *Friderici II historia diplomatica*, t. VI, p. 97; juin 1243.

suite à ces projets, et la sœur de saint Louis passa toute sa vie dans les pratiques de la dévotion la plus austère. Aussi instruite que son frère, elle n'hésitait pas à se consacrer, comme lui, à l'accomplissement des plus humbles devoirs, et sa biographe Agnès d'Harcourt raconte qu'elle aussi lavait les pieds aux pauvres le jeudi saint. Le pape Innocent IV, qui d'abord avait voulu la déterminer à se marier, voyant sa résolution, lui écrivit une nouvelle lettre dans laquelle il la louait sans réserve de s'être vouée à l'état de virginité. Ces deux lettres furent conservées dans l'abbaye de Longchamp¹, à la fondation de laquelle Isabelle de France, suivant les exemples donnés par sa mère, employa les dernières années de sa vie.

A côté de l'amour qu'elle montrait à ses enfants, Blanche avait conservé pour sa famille d'Espagne des pensées d'une fidélité constante. Depuis son entrée en France, elle ne paraît pas avoir revu sa sœur aînée, la sage et vaillante Bérengère, reine douairière de Léon, qu'on appelait reine de Castille, quoiqu'elle eût volontairement placé la couronne sur la tête de son fils Ferdinand III. Il y avait un fréquent échange de présents et de messages entre ces deux femmes qui se ressemblaient tant par leur caractère et par le rôle qu'elles eurent à jouer, vers le même temps, dans deux royaumes. A diverses reprises les comptes de Blanche nomment des serviteurs de la reine Bérengère envoyés à sa sœur la reine de France; c'est elle sans doute qui, à cette époque, expédiait à Blanche de Castille des chevaux et un chargement de grenades². La reine Blanche, de son côté, renvoyait en Espagne tantôt des étoffes et des fourrures³, tantôt un objet d'imagerie, des vases d'argent, un hanap⁴. A une époque qu'il est impossible de préciser, elle fait parvenir à la reine Bérengère tout un assortiment de vases sacrés et d'habits sacerdotaux⁵; la richesse d'un tel cadeau prouve une fois de plus que Blanche de Castille, généreuse par nature, économe quand il le fallait, mais large dans les dépenses qu'elle trouvait utiles, n'épargnait pas l'argent lorsqu'il s'agissait des siens. Bérengère mourut en novembre 1246 et fut enterrée au monastère royal de Las Huelgas, où reposaient ses parents. Quatre ans plus tard, une de ses petites-

1. *Vie d'Isabelle*, p. 170.

2. Bibl. nat., ms. latin 9017, fol. 69, lignes 9 et 27.

3. Bougenot, *Comptes de Blanche*, p. 90.

4. Bibl. nat., ms. latin 9017, en tête.

5. Archives nationales, J. 1034, n. 8.

filles, appelée comme elle Bérengère et religieuse dans ce même couvent, lui fit faire une plus belle sépulture, et le pape Innocent IV vint à son aide en promettant des indulgences à ceux qui visiteraient ce tombeau ¹.

C'est Bérengère qui, en 1237, fit épouser Jeanne de Ponthieu à son fils, le roi Ferdinand III, devenu veuf par la mort de Béatrix de Souabe, sa première femme. Jeanne était petite-fille d'une sœur de Philippe Auguste; sa mère, la comtesse Marie de Ponthieu, était donc cousine de Louis VIII et de saint Louis; son père était Simon de Dammartin, auquel Blanche avait rendu sa faveur après une longue disgrâce ². Le roi d'Angleterre avait recherché cette belle princesse; il l'avait même épousée par procureur, mais l'opposition du roi de France, suzerain du comte de Ponthieu, avait empêché ce mariage ³, dont Grégoire IX et Innocent IV proclamèrent successivement la nullité. Jeanne de Ponthieu, célèbre par ses vertus et sa beauté, épousa le neveu de la reine Blanche à Burgos. Bientôt après, Ferdinand III écrivit à Louis IX pour le prier de confirmer l'accord conclu entre lui et Simon de Dammartin en vue de la succession au comté de Ponthieu; la nouvelle reine fit de même ⁴; la présence d'un de ses chambellans à la cour de France, en 1239 ⁵, prouve qu'elle était en relations suivies avec Blanche de Castille et Louis IX.

Une sœur de Ferdinand III, appelée Bérengère, comme sa mère, avait épousé le roi de Jérusalem Jean de Brienne, et nous aurons lieu de voir tout ce que Blanche de Castille fit pour leur fille Marie et son époux l'empereur d'Orient Baudouin II. Lorsqu'en 1237 Baudouin vint en France, il amena ses jeunes beaux-frères, Alphonse, Jean et Louis, que Jean de Brienne envoyait au roi et à la reine Blanche leur grand'tante, pour les prier d'en avoir soin ⁶. On leur fit l'accueil le plus affectueux, et bientôt après, quand ils eurent perdu leur père, ce furent Louis IX et sa mère qui pourvurent à leur entretien. On les appelait, à la

1. Florez, *España sagrada*, t. XXVII, col. 611, et *Memorias de las reynas catolicas*, t. I, p. 463. Potthast, *Regesta*, 14184, et *Registres d'Innocent IV*, n. 5100.

2. Rodrigue de Tolède, éd. de 1545, fol. LXXXIV verso, liv. IX, ch. XVIII, 1237. — Florez, *Memorias*, t. I, p. 469.

3. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. III, p. 327-328; Le Nain, t. II, p. 239 et suiv.

4. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2699-2700; 23 mars 1238.

5. *Historiens de France*, t. XXII, p. 602 b.

6. Guillaume de Nangis, *Chronique*, éd. Géraud, t. I, p. 187.

cour de France, « les enfants d'Acro ¹, » par allusion à la ville qui servait de capitale au royaume sur lequel avait régné Jean de Brienne. Blanche de Castille, absorbée par tant de grandes affaires et chargée de famille, trouvait encore le temps de se consacrer aux enfants des autres.

Elle avait une sœur cadette, Aliénor, mariée le 6 février 1221 au roi d'Aragon Jacques le Conquérant, qui la répudia en 1229. Alphonse d'Aragon, né de cette union, fut reconnu héritier de la couronne, mais resta près de sa mère, qui s'était retirée à la cour de Castille ². C'est là, sans doute, qu'elle séjournait, lorsqu'en 1239 un de ses envoyés vint trouver la reine mère à Saint-Germain-en-Laye ³. Blanche n'oubliait pas sa sœur Aliénor, et quelque temps après elle fit porter sur ses comptes une ceinture achetée au prix élevé de quinze livres, et des étoffes, destinées à la reine d'Aragon ⁴. Après la mort d'Aliénor, arrivée en 1244, Alphonse s'en vint trouver sa tante Blanche, et, après avoir été reçu à Poitiers par Alphonse de France ⁵, il la suivit à Cluny, où se trouvait alors le pape Innocent IV. Un des fils du roi de Castille prit également part à ce voyage de la cour ⁶. Quant au prince d'Aragon, nous ne savons pas s'il retourna dès lors en Espagne ; il se trouvait en France en 1248 ⁷.

Pour en finir avec les neveux de la reine Blanche, il nous reste à rappeler qu'Aliénor de Portugal ⁸, fille de la reine Urraque et sœur d'Alphonse, plus tard comte de Boulogne, avait été donnée en mariage à Waldemar de Danemark, qui porta le titre de roi du vivant de son père Waldemar II. Elle mourut en 1231 ⁹. Deux ans auparavant, Waldemar II avait ratifié les arrangements relatifs à son douaire ¹⁰. Le seul fait que ce document fut envoyé

1. *Historiens de France*, t. XXII (1239), p. 591 c, k, 604 h, 612 a.

2. Florez, *Memorias*, t. I, p. 455. — Schirrmacher, *Geschichte Castiliens*, p. 349, 369-370. Alphonse mourut en 1260 : *Art de vérifier les dates*, éd. de 1750, p. 681.

3. *Historiens de France*, t. XXII, p. 598 d-e.

4. *Comptes de Blanche*, Bougenot, p. 88, et ms. latin 9017, fol. 69, ligne 33.

5. *Archives historiques du Poitou*, t. IV, p. 108.

6. *Chronicon Cluniacense, Bibliotheca Cluniacensis*, p. 1666.

7. *Historiens de France*, t. XXI, p. 276 h ; 1248.

8. Florez, *Memorias*, t. I, p. 415.

9. Johannes Meursius, *Historia Danica*, 1638, 2^e partie, p. 21. Aliénor de Portugal mourut en couches le 13 mai 1231 et son mari succomba, le 28 novembre suivant, à une blessure reçue à la chasse. On doit se garder de confondre Aliénor avec sa tante Bérengère de Portugal, qui avait épousé le roi Waldemar II.

10. *Layettes*, II, 2005 ; 25 juin 1229.

en France et déposé dans le Trésor des Chartes, suffirait à démontrer l'intérêt que Blanche de Castille portait aux enfants de ses sœurs.

En dehors de sa famille, dans tout le royaume, la situation de Blanche resta si élevée qu'on aurait pu la prendre pour la véritable souveraine. Louis IX l'avait presque toujours auprès de lui ; il « requeroit sa présence et son conseil, quand il le pouvoit avoir proufitablement ¹. » L'autorité royale lui était constamment déléguée, dans les circonstances ordinaires comme dans les affaires les plus importantes ; comme son fils, et souvent avec lui, elle parcourt le royaume et rend la justice. En 1235 ou 1236, ayant à ses côtés le chambrier Barthélemy de Roye, elle arrange une querelle pendante entre un chevalier normand et le bailli Jean des Vignes, et, dans cette occasion, le plaignant adresse sa requête à la reine mère en même temps qu'au roi ². Étant de passage à Caen, elle fait restituer trente livres à des gens qui ont été lésés par les agents de la couronne ³. Des habitants d'Arras se plaignent des dommages qui leur ont été causés par le roi et sa mère ; l'un d'eux comparait devant Louis IX et Blanche de Castille à Saint-Germain-en-Laye, au chevet de l'église, et ils promettent de lui faire droit ⁴. Blanche voyage avec la cour, d'une province à l'autre ; en 1242 nous la trouvons à Tours ⁵, et le 27 avril 1244 à Limoges, qu'elle traversait avec le roi, ses autres fils et le comte Alphonse de Boulogne, pour se rendre en pèlerinage à Rocamadour ⁶. Dans l'opinion de beaucoup de gens, elle est associée aux réclamations adressées au roi comme aux actes de justice qu'on attend de lui ⁷. L'aveu public en est fait, avec une franchise bien étrange, par le sénéchal Pierre d'Athies, un des agents les plus durs de l'autorité royale. Un homme qui comparait devant lui s'étant avisé d'invoquer le nom du roi, le sénéchal lui répond brutalement : « Dites ce que vous désirez ;

1. Le confesseur de la reine Marguerite, *Historiens de France*, t. XX, p. 65. Le 3 mai 1236, Louis IX, ayant Blanche de Castille à ses côtés, prit l'avis des conseillers, chevaliers et clercs, qui composaient son Parlement, sur une requête de la comtesse de Boulogne. Boutaric, *Actes du Parlement*, t. I ; *Arrêts et enquêtes antérieurs aux Olim*, n. 16.

2. *Historiens de France*, t. XXIV, p. 4, n. 19.

3. *Ibid.*, p. 3 g.

4. *Ibid.*, p. 254, n. 9. 11.

5. *Ibid.*, p. 111, n. 148.

6. Grande chronique de Limoges, *Historiens de France*, t. XXI, p. 766.

7. *Historiens de France*, t. XXIV, p. 42, n. 316 ; autre déposition concernant la reine Blanche, *ibid.*, p. 194, n. 1141.

« faites vite ! Je paierais bien cent marcs d'argent pour ne plus entendre parler du roi, non plus que de la reine ¹. »

Ainsi, c'est encore Blanche de Castille à qui l'on s'adresse ou que l'on craint. Sa puissance dans le royaume est telle que les plus grands seigneurs attachent une étrange importance à sa faveur. C'est à cause de ses mauvais rapports avec elle que Simon de Montfort, comte de Leicester, réfugié quelque temps en France à la suite d'une querelle avec son beau-frère Henri III, repasse en Angleterre au mois d'avril 1240 ². Plus tard, sans doute en 1243, le comte de Leicester ayant des difficultés avec Raimond VII, le Franciscain Adam de Marsh écrit à ce sujet au ministre des Trinitaires, à Paris. Il le prie d'agir auprès de la reine Blanche pour qu'elle daigne, par un effet de sa clémence, rétablir la paix entre ces deux grands seigneurs, ainsi qu'elle en a marqué le désir. Adam de Marsh ajoute que des raisons de modestie l'ont seules empêché d'écrire lui-même à la reine ³. Aucun prince étranger n'aurait l'idée de passer en France sans voir la mère du roi. Quand, en 1240, Richard de Cornouailles traverse le continent pour se rendre en Terre Sainte, Louis IX et la reine Blanche le reçoivent avec honneur et lui donnent l'hospitalité au palais ⁴. La même année, l'archevêque Edmond de Cantorbéry, brouillé avec le roi d'Angleterre, se retire à Pontigny; en chemin, il vient voir la reine mère et la bénit, elle et ses enfants ⁵.

Les hommages qu'on rendait à l'ancienne régente n'avaient pas seulement pour raison d'être la noblesse de son caractère et le rôle qu'elle avait joué; ils s'expliquent aussi par la puissance dont Blanche disposait encore. A chaque instant, elle intervenait dans les rapports de la couronne avec les grands, conseillant et secondant son fils en toutes choses, et surtout lorsqu'il s'agissait de régler une des questions qui s'étaient posées au temps où elle gouvernait la France. Elle continuait à surveiller ceux qui l'avaient autrefois combattue, et se faisait nommer dans les actes publics pour rappeler les engagements que les barons avaient pris envers le roi pendant la régence. C'est ainsi que son nom fut

1. *Historiens de France*, t. XXIV, p. 393-394.

2. Guillaume de Nangis, *Chronique*, éd. Géraud, t. I, p. 191; Thomas Walsingham, *Ypodigma Neustrisæ*, p. 142.

3. *Monumenta Franciscana* (collection du Maître des Rôles), lettres d'Adam de Marsh, p. 381. Bémont, *Simon de Montfort*, p. 16.

4. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. IV, p. 45.

5. Mathieu de Paris, t. IV, p. 631.

remis en avant, en 1237 et 1238, dans les actes concernant les affaires de Flandre et de Bretagne.

En Flandre, la comtesse Jeanne, veuve de Ferrand de Portugal, songeait à se remarier. On se rappelle la constance avec laquelle Blanche avait autrefois servi la cause de cette princesse; c'est à la reine mère que Ferrand avait dû sa délivrance, et c'est aussi à Blanche, comme à Louis IX, que les Flamands avaient juré fidélité, lorsque leur comte était sorti de prison. Quand il fallut prendre de nouvelles sûretés en vue de la seconde union que Jeanne allait contracter, Louis IX ne voulut pas que cette affaire se traitât sans sa mère. Il était de règle que le roi surveillât de près les mariages de ses vassales, même lorsqu'il pouvait compter sur leur attachement. Louis IX et avec lui Blanche de Castille prirent des mesures très sérieuses en ce qui concernait la comtesse Jeanne. Dès les premiers jours de janvier 1237, Ferry Pâté, maréchal de France, maître Raoul de Meulan, clerc du roi, et le bailli d'Arras se transportèrent en Flandre. Marguerite la Noire¹, fille de l'empereur Baudouin I^{er} de Constantinople et sœur cadette de la comtesse, les échevins et la commune de Douai², le sénéchal de Flandre³ renouvelèrent les engagements pris autrefois par les Flamands à l'égard de Louis IX et de la reine Blanche. En prévision du cas où Jeanne n'observerait pas les conditions souscrites après la délivrance du comte Ferrand, ils jurèrent de tenir contre elle le parti du roi, de sa mère et de ses frères. On avait parlé de lui faire épouser Simon de Montfort, comte de Leicester; mais le roi ne pouvait admettre qu'un des principaux feudataires anglais devînt le maître dans un des plus grands fiefs de son royaume. Simon de Montfort, après avoir naguère dû renoncer à la comtesse Mahaut de Boulogne, que Blanche avait fait épouser à son neveu Alphonse de Portugal, ne put pas davantage devenir comte de Flandre⁴. Au mois d'avril 1237, par la convention de Péronne, Jeanne fit envers le roi un nouvel acte de fidélité et renonça formellement à tout projet de mariage avec le comte de Leicester. Cette promesse fut ratifiée individuellement par un grand nombre de seigneurs et de villes relevant

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n. 1911; 2 janvier 1237 et non 1227, comme le veut l'édition; la date est en toutes lettres sur la charte originale (J. 534, n. 15^o).

2. *Layettes*, II, 2476; 4 janvier 1237.

3. *Ibid.*, 2478; 10 janvier 1237.

4. Aubry de Trois-Fontaines, *Monumenta Germaniæ*, t. XXIII, p. 940.

de la comtesse de Flandre ¹. En octobre, Jeanne épousa Thomas de Savoie, oncle de la reine Marguerite de Provence ², et au mois de décembre, étant venus à Compiègne prêter hommage à leur souverain, les nouveaux époux associèrent solennellement le nom de la reine Blanche à celui du roi, dans leurs promesses de fidélité ³. Par suite de l'engagement qui leur fut alors imposé, les nobles et les villes de Flandre fournirent, devant les envoyés royaux, de nouvelles garanties ⁴. Blanche est nommée, à côté de son fils, dans presque toutes ces chartes.

Son nom parut aussi dans les actes publics, lorsque Pierre Mauclerc remit à Jean le Roux les états qu'il avait longtemps gouvernés. Pierre n'avait jamais eu que la garde de la Bretagne; en novembre 1237 il dut céder la place à son fils, devenu majeur. Depuis lors cet homme, qui avait longtemps joué dans le royaume un des premiers rôles, ne s'intitula plus que Pierre de Braïne, chevalier. En avril 1238, Jean le Roux vint ratifier à Pontoise l'ancienne cession de Saint-James-de-Beuvron, de Bellème, de la Perrière, et des terres que son père avait tenues de la couronne aux comtés d'Anjou et du Maine; Pierre de Braïne en fit autant dans un acte où il mentionna la paix qu'il avait conclue à Paris, en 1234, avec Louis IX et Blanche de Castille. Pour la seconde fois il promit de remettre, s'il pouvait les retrouver, à Louis IX, à Blanche ou à l'héritier de la couronne les lettres par lesquelles le roi lui avait autrefois concédé les fiefs dont il venait de ratifier l'abandon ⁵.

Pour cet infatigable conspirateur comme pour les autres barons, le temps des révoltes semblait bien passé. Mauclerc, réconcilié avec le roi, avec le pape, était alors croisé; un même mouvement entraînait vers la Terre-Sainte, avec l'ancien comte de Bretagne, le comte Jean de Mâcon son frère, le roi Thibaud, le duc de Bourgogne, le comte de Bar, le connétable Amaury de Montfort, Robert de Courtenay, toute une armée de grands seigneurs. Nous n'avons pas à faire l'histoire de cette lamentable croisade, au cours de laquelle moururent Robert de Courtenay, Henri de Bar, Amaury de Montfort et Jean de Mâcon; ce dernier, avant de partir, avait vendu en février 1239 son comté au

1. *Layettes*, II, 2491-2509, 2519-2556.

2. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 311.

3. *Layettes*, II, 2583-2584; Compiègne, décembre 1237.

4. *Ibid.*, 2585-2605, 2611-2691, 2695-2697.

5. *Ibid.*, 2705-2706; avril 1238.

roi de France. Sa veuve, la comtesse Alix, devint bientôt après religieuse à Maubuisson, en attendant que Blanche de Castille la fît abbesse du Lys. Tout porte à croire que la reine mère ne fut pas étrangère à cette importante annexion.

Il y avait, parmi les anciens ennemis de la couronne, un homme auquel la reine Blanche s'intéressait plus qu'à tous les autres, le comte de Toulouse. Elle avait plus d'une raison pour ne pas rester étrangère aux affaires de ce prince; c'était elle qui depuis l'avènement de son fils avait tout fait pour la soumission du Languedoc, et Raimond VII était son cousin germain. Or Blanche de Castille, douée pour les affaires publiques d'une indomptable ténacité, a toujours montré dans ses relations de famille une fidélité de sentiments vraiment extraordinaire. Quels que fussent leurs mérites, ceux qui lui étaient unis par les liens du sang pouvaient être sûrs qu'à moins de fautes d'une gravité désespérante, elle ne leur manquerait jamais au besoin. Raimond devait plus d'une fois en faire l'expérience.

Il avait autrefois pris la croix, après son absolution, pour s'en aller cinq ans en Terre-Sainte, et cet engagement avait été notifié par un des articles du traité de Paris. C'était là, certes, une dure obligation pour un prince à moitié dépouillé, dont les domaines étaient appauvris par une longue guerre. Depuis lors, en France, un grand nombre de barons s'étaient croisés, et si la situation du comte Raimond n'avait été vraiment difficile, on aurait dû s'attendre à ce qu'il prît des mesures sérieuses pour partir avec eux. Or le comte de Toulouse ne partit jamais. Grégoire IX devait connaître à fond les intentions de cet homme, intrigant par nature, que les duretés du sort avaient rendu cauteleux et souple, et dont l'esprit, partagé entre l'ambition et la crainte, cherchait constamment les moyens de manquer à l'exécution de quelque promesse. Le 28 avril 1236, dans une lettre fort sévère, il le mit en demeure de passer en Terre-Sainte au mois de mars suivant¹. Cette injonction semblait acculer le comte de Toulouse à une nécessité inéluctable; mais il avait à la cour de France des amis compatissants. Le roi, poussé par Blanche de Castille, intervint en sa faveur, et Grégoire IX dut se radoucir. Le 9 février 1237, il écrivit à Louis IX de consulter à ce sujet sa mère et quelques évêques; il se déclarait prêt à donner répit au comte de Toulouse jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante (24 juin 1238).

1. Rodenberg, *Epistolæ sæculi XIII e regentis Romanorum pontificum selectæ*, t. I, n. 688; Potthast, *Regesta*, 10151; 28 avril 1236.

Le roi restait libre de prendre à son gré des mesures pour que cette fois Raimond ne manquât pas à l'exécution de ses engagements ¹.

Raimond VII n'était pas de ceux que les expériences, même les plus redoutables, rendent prudents et scrupuleux. Au moment où il prétendait n'être pas en mesure d'armer pour la Terre-Sainte, il attaqua le comte de Provence, beau-père du roi, serviteur dévoué de l'Église, et reçut contre ce prince l'hommage des Marseillais. Le roi d'Aragon Jacques le Conquérant, qui avait pris la croix et se préparait à marcher contre les Maures, se trouva contrecarré dans ses projets par l'agression dont était victime son allié Raimond-Bérenger; tous deux écrivirent à Grégoire IX pour lui dénoncer la conduite du comte de Toulouse. Le pape perdit patience en voyant ce croisé s'attaquer à des chrétiens; dans une lettre datée du 18 mai 1237, il rappela, en termes fort vifs, à Raimond de Toulouse que s'il lui avait permis de retarder son départ, c'était à la prière de Louis IX et de Blanche: « Prenez garde, » lui disait-il, « que nous n'en soyons pas réduits à révoquer la grâce que nous leur avons accordée, et que nous vous avons faite en leur honneur ². » Deux jours plus tard, Grégoire écrivit dans le même sens au roi de France et à sa mère ³.

Ceux qui s'employaient si généreusement à plaider la cause d'un ancien ennemi ne se tinrent pas pour satisfaits; leurs instances réitérées eurent enfin raison des préventions que le chef de l'Église avait contre le comte de Toulouse. Le 9 juin 1238, Grégoire IX finit par autoriser Raimond VII à ne rester que trois années en Terre-Sainte ⁴, et deux mois plus tard il écrivit à Louis IX qu'à sa requête il avait chargé l'évêque de Sora de donner au comte l'absolution ⁵.

Les efforts que la reine Blanche faisait en faveur de Raimond VII durent souvent lui coûter. Malgré l'intérêt qui s'attache à l'infortune, nous en sommes réduits à nous demander si ce prince méritait qu'on s'occupât de lui. Tout autre était le cas d'un homme que la mère de saint Louis a toujours traité avec une touchante sollicitude, Baudouin II de Courtenay, empereur

1. Rinaldi, *Annales*, t. II, 1237, n. 33; Potthast, 10295; 9 février 1237.

2. *Layettes*, 2514; 18 mai 1237.

3. Rinaldi, *Annales*, t. II, 1237, 35-37; 20 mai 1237.

4. Rinaldi, 1239, 71-73; 9 juin 1238.

5. *Layettes*, 2736 et 2738; Potthast, 10641 et 10644; 10 et 20 août 1238.

latin de Constantinople. Arrière-petit-fils de Louis le Gros, et par conséquent petit-cousin du roi de France, Baudouin avait épousé Marie, petite-nièce de Blanche, fille de Jean de Brienne et de la princesse Bérengère de Castille. Appelé, à dix ou onze ans, au trône qu'avaient successivement occupé son père et son frère, Baudouin n'était pas, de longtemps, en âge de gouverner lui-même, lorsque la fortune, par une redoutable faveur, le mit à la tête d'un empire qui s'écroulait. Il fallait un homme, un soldat, pour défendre l'empire de Constantinople menacé par les Grecs; les barons appelèrent à eux le sage et vaillant Jean de Brienne, beau-père de leur souverain, et lui donnèrent, avec la régence, les honneurs impériaux. Mais la situation de l'empire d'Orient était presque sans remède; pour faire face au danger, on avait besoin d'argent, de troupes; en 1236, Jean de Brienne se résolut à envoyer son gendre chercher des secours en Occident. D'ailleurs, Baudouin II était le légitime héritier du comté de Namur et de la seigneurie de Courtenay; on comptait sur le roi de France pour l'aider à en prendre possession¹. Le jeune empereur, qui avait alors dix-huit ou dix-neuf ans, passa en Italie, vit le pape, qui, dès la fin de cette année, s'efforça d'intéresser à son sort les princes occidentaux, et s'en vint à Paris. Il avait avec lui ses trois beaux-frères, Alphonse, Jean et Louis, « les enfants d'Acre, » que Jean de Brienne envoyait à la reine Blanche et à son fils. Baudouin reçut à la cour de France l'accueil le plus affectueux; le roi lui facilita les moyens de rentrer dans son patrimoine; la reine mère le traita, autant qu'on en peut juger, en enfant de la maison; elle le retint longtemps auprès d'elle, mais elle « le trouva enfantif en ses paroles; et li desplaisoit mout, car à empire tenir convient mout sage homme et viguerous². »

Baudouin était depuis quelque temps en France, quand on apprit, au printemps de 1237, la mort de Jean de Brienne. C'était pour l'empire d'Orient une perte irréparable. En présence des dangers croissants de cet état fondé par des Occidentaux et par des Français, le pape et le roi Louis prirent toutes les mesures possibles pour hâter les secours. Grégoire IX témoignait une

1. Guillaume de Nangis, *Chronique*, éd. Géraud, t. I, p. 187. — *Opusculum Galteri Cornuti, archiepiscopi Senonensis, de susceptione coronæ spinæ Jesu Christi, Historiens de France*, t. XXII, p. 28. Les textes relatifs à Baudouin II et à la translation des reliques de Constantinople ont été compulsés avec soin par Le Nain de Tillemont, t. II, p. 307-311, 336-345, 409-410.

2. *Le Ménestrel de Reims*, édit. de Wailly, n. 438.

sollicitude active à cette affaire, et les lettres pressantes qu'il adressa par plusieurs fois à Blanche de Castille¹ montrent combien il était préoccupé de soutenir les conquérants latins de l'empire grec, réduits à se défendre. Un premier armement, que Baudouin avait préparé avec le concours de ses protecteurs, ayant échoué, en partie par le mauvais vouloir de l'empereur Frédéric II, le roi de France engagea son protégé à s'en retourner auprès du pape. Baudouin, qui avait été recueillir quelques subsides en Angleterre², était reparti pour l'Italie en août 1238, et l'on travaillait activement, de part et d'autre, à mettre sur pied toutes les ressources disponibles, quand les barons de l'empire d'Orient eurent recours, pour se procurer de l'argent, à un expédient désespéré. Ils engagèrent à un représentant du doge de Venise le plus vénéré des souvenirs auxquels pouvaient tenir des chrétiens, placés en avant-garde à la frontière du monde musulman, la sainte Couronne d'épines, et, le 4 septembre 1238, cette relique fut remise, sous certaines conditions, au Vénitien Nicolò Quirino, qui avait avancé les sommes stipulées³.

Instruit de la détresse dans laquelle se trouvaient ses gens et l'impératrice Marie, Baudouin II redoubla ses instances auprès de Louis IX, de la reine Blanche et des barons français. Le roi et sa mère lui donnèrent de grandes sommes, s'occupèrent de soudoyer des troupes et de réunir des chevaliers destinés au secours de Constantinople. Alors le jeune empereur, connaissant leur dévouement à sa cause, prit son parti de leur avouer que la sainte Couronne était engagée aux Vénitiens. Du moment où elle devait cesser de lui appartenir, il éprouvait un vif désir de la voir entre les mains d'un prince qui était à la fois son roi, son parent et son bienfaiteur. Craignant de froisser la conscience du roi s'il parlait de lui vendre un objet aussi vénéré, il offrit de lui en faire cadeau⁴. Louis IX comprit qu'il s'agissait de racheter la couronne d'épines; il ne pouvait être insensible à cette proposition. Sans parler de sa dévotion bien connue, la possession d'une des principales reliques de la Passion, étant données les idées du temps, devait faire le plus grand honneur à son royaume; d'autre part Blanche, qui ne perdait pas de vue les

1. Lettres à Blanche de Castille, 30 octobre 1237 et 20 juillet 1238, *Layettes du Trésor des Chartes*, 2577 et 2729.

2. Mathieu de Paris, t. III, p. 481.

3. *Layettes*, 2744; 4 septembre 1238.

4. Relation de Gautier Cornu, p. 29.

intérêts de sa petite-nièce, et qui était doublement désireuse de voir un pareil marché se conclure, usa de son influence pour que le roi fit l'acquisition de la sainte Couronne ¹. Louis IX témoigna la plus vive reconnaissance à Baudouin, et bientôt deux religieux dominicains, Jacques et André, partirent pour Constantinople, chargés de dégager la sainte Couronne aux frais du roi. Ils réussirent pleinement dans leur mission; nous possédons encore la charte par laquelle le baile et les grands officiers de l'empire d'Orient mandèrent à Nicolò Quirino de délivrer à leurs envoyés, contre paiement, la sainte Couronne d'épines (décembre 1238) ². Rachetée par eux et ramenée à Venise, la couronne y resta quelque temps, pendant que frère Jacques se hâtait de rentrer en France, pour exposer au roi et à Blanche le résultat de sa mission ³.

Louis IX avait donné des ordres pour qu'on se portât de toutes parts au devant de la sainte Couronne ⁴. Quand ceux qui l'apportaient eurent annoncé leur arrivée à Troyes, il se mit en route avec la reine Blanche et se rendit en hâte à Villeneuve-l'Archevêque, ayant avec lui le métropolitain de Sens Gautier Cornu, auquel nous devons le récit détaillé de cette translation, l'évêque du Puy et tous les barons et chevaliers qu'il avait pu rassembler. Arrivé à Villeneuve, Louis fit ouvrir successivement la caisse qui renfermait le reliquaire, puis la boîte en argent contenue dans cette caisse et sur laquelle étaient apposés, avec le sceau du doge de Venise, ceux des barons de l'empire d'Orient; quand les sceaux des barons eurent été comparés avec ceux qui pendaient à leurs lettres patentes, on les brisa; une boîte en or apparut et le pieux roi put contempler la Couronne d'épines qu'elle renfermait, objet de ses désirs et de ses sacrifices. On était au 10 août 1239; il ne restait plus qu'à ramener à Paris la précieuse relique, dont le transfert en France avait été l'objet de si minutieuses précautions ⁵. Les comptes royaux confirment par plus d'une mention tous ces détails, qui nous sont connus par le récit de Gautier Cornu; ils parlent d'une somme allouée à la dame de Beaujeu

1. Gautier Cornu, p. 27. — Math. de Paris, t. IV, p. 75. — *Johannis Longi chronica Sancti Bertini*; *Mon. Germaniæ, scriptores*, t. XXV, p. 842.

2. *Layettes*, 2753; décembre 1238. Aubry de Trois-Fontaines indique le chiffre des sommes dépensées à cette occasion par saint Louis (*Mon. Germaniæ, scriptores*, t. XXIII, p. 947.)

3. Gautier Cornu, p. 29-30.

4. Philippe Mousket, vers 30598.

5. Gautier Cornu, p. 30-31.

pour son voyage au retour de Villeneuve-l'Archevêque, des frais payés à un valet à cheval, qui avait apporté la Couronne d'épines à Villeneuve, à un clerc qui porta la croix devant elle, entre Villeneuve et Sens¹. L'entrée dans cette ville (11 août) fut très solennelle; le roi et le comte Robert, nu-pieds et en chemise, portaient la couronne sur leurs épaules; dès le lendemain on se mit en route pour Paris. En dehors des portes, près de l'abbaye de Saint-Antoine, en un lieu dénommé *La Guette*, on avait élevé une estrade; c'est de là que, le 18 août, le reliquaire fut exposé aux yeux d'une foule énorme, la plus nombreuse, dit-on, qui jamais fut sortie de Paris. Après une allocution, le cortège, au milieu duquel se trouvait la reine Blanche², reprit sa marche; en tête s'avancait une multitude de prélats, de clercs, de religieux, de chevaliers, portant des cierges et tous déchaux, à l'exemple de Louis IX et du comte d'Artois, qui avaient repris leur précieux fardeau. C'est au chant des hymnes qu'on entra dans Paris en se dirigeant vers Notre-Dame; enfin, après un office imposant, célébré dans cette église, la procession gagna le palais. La Couronne d'épines était arrivée au terme de son voyage; on l'introduisit dans la demeure du roi de France, où elle fut placée dans la chapelle Saint-Nicolas, décorée pour cette occasion, ainsi que le palais lui-même, de tentures qu'avait fournies l'abbaye de Saint-Denis³.

Tandis que la sainte Couronne était apportée en France, Baudouin II, à la tête d'une armée, avait repris le chemin de Constantinople. Parti après la Saint-Jean⁴, il s'était avancé à travers l'Allemagne⁵; les troupes qui l'accompagnaient étaient nombreuses, et, dans le courant de l'année 1240, il fit savoir au roi d'Angleterre qu'avec leur aide il avait remporté quelques avantages⁶; mais ce secours venu de l'Occident ne pouvait que retarder sa ruine. Vers cette même année, Baudouin, toujours à court

1. *Histor. de France*, t. XXII, p. 600 h. — Ce même compte renferme plusieurs autres mentions relatives à la Couronne d'épines, p. 601.

2. Philippe Mousket, vers 30611.

3. Gautier Cornu, p. 31. — Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, t. XXIII, p. 947. — Deuxièmes annales de Saint-Denis, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1879, p. 291. — Guil. de Nangis, *Vie de s. Louis, Histor. de France*, t. XX, p. 326, et *Chronique*, édit. Géraud, I, 191. — *Récit du XIII^e siècle sur les translations faites en 1239 et en 1241 des saintes reliques de la Passion*, publié par M. de Wailly, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1878, p. 409-410.

4. Aubry, *Mon. Germ.*, scriptores, XXIII, 946, 1239.

5. *Annales Erphordenses, Mon. Germaniæ*, scriptores, XVI, p. 33.

6. Math. de Paris, *Chronica majora*, IV, 54-55.

d'argent, se voyait contraint d'engager une portion considérable de la vraie Croix, comme garantie d'une somme énorme qu'il avait empruntée aux Templiers de Syrie¹. Cette fois encore Blanche de Castille et son fils vinrent en aide à leur infortuné parent, et c'est par le conseil de la reine mère que Louis, en 1241, fit l'acquisition de cette relique qui allait échapper à l'empereur d'Orient. Le bois de la vraie Croix fut apporté en France et solennellement reçu, à l'entrée de Paris, par le roi, sa mère, la jeune reine et les princes. Blanche de Castille et Marguerite de Provence accompagnèrent à pied la vraie Croix, lorsque Louis IX la transporta de l'abbaye Saint-Antoine à Notre-Dame et au palais². D'autres reliques de la Passion, entre autres le fer de la sainte Lance et la sainte Éponge, furent encore acquises l'année suivante, reçues avec le même cérémonial et placées à leur tour dans la chapelle du palais³. C'est alors que Louis IX, fier de posséder toutes ces reliques, dont l'authenticité n'inspirait alors de doutes à personne, et qu'il considérait, dans sa piété naïve, comme les plus précieuses richesses de son trésor, fit élever en leur honneur le monument le plus riche et le plus élégant que l'art de son temps nous ait laissé, la Sainte-Chapelle.

Malgré l'incontestable sincérité de sa piété, la reine Blanche est restée toujours étrangère à la lutte que les papes ont soutenue de son vivant contre l'empereur Frédéric II. Placée par le fait, lors même qu'elle n'était plus régente, à la tête d'une dynastie et d'un peuple qui avaient leurs intérêts particuliers, elle n'a rien fait pour les entraîner dans une guerre que la France déplorait sans vouloir s'y mêler. Elle pouvait regretter en bonne chrétienne que le chef de l'Église fût menacé par la maison de Souabe, mais à part une circonstance particulièrement grave, où elle se mit franchement en avant pour sauver Innocent IV, elle n'a jamais poussé Louis IX à se compromettre en faveur du Saint-Siège. Si, d'autre part, elle conservait avec les Hohenstaufen des relations courtoises, ce ne pouvait être pour les encourager dans leurs vio-

1. Léopold Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, p. 17.

2. Voir, pour cette seconde translation, le récit publié par M. de Wailly, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1878, p. 410-412; la grande chronique de Mathieu de Paris, t. IV, p. 90-92; G. de Nangis, *Chronique*, éd. Géraud, t. I, p. 191; *Johannis Longi chronica S. Bertini, Mon. Germaniæ, scriptores*, t. XXV, p. 842.

3. M. de Wailly, *Récit du XIII^e siècle, etc.*, p. 412-415; *Traité sur la translation de Sainte-Geneviève, Histor. de France*, t. XXIII, p. 141; 1242.

lentes entreprises contre la Papauté. En mars 1239, le pape Grégoire excommunia solennellement l'empereur¹, puis il fit partir pour la France, comme légat du Saint-Siège, le cardinal évêque de Préneste. Il écrivit à Louis IX pour le lui recommander², et connaissant l'influence de Blanche, il la pressa, dans une lettre flatteuse, d'exhorter son fils à faire bon accueil au cardinal, à confondre les calomnies et les mensonges de Frédéric II, « qui traitait Jésus-Christ, son vicaire et l'Église, en mortels ennemis³. » Ces sollicitations du pape n'aboutirent pas à grand'chose; on laissa bien le légat tirer quelque argent du clergé français⁴, mais quand Grégoire voulut aller plus loin, il se trouva seul.

Vers la fin de 1240, après avoir vainement offert à d'autres princes la couronne impériale, il voulut faire nommer roi des Romains le comte Robert d'Artois; des pourparlers paraissent avoir été engagés, à ce sujet, par le légat de Préneste; ils échouèrent, parce que Blanche ne voulut pas laisser son second fils s'engager dans une pareille aventure⁵. En cette occurrence, elle fut certainement d'accord avec le roi, et sans doute aussi elle l'approuva quand, l'année suivante, il somma fièrement Frédéric II de relâcher les prélats français pris en mer tandis qu'ils se rendaient au concile convoqué par Grégoire IX⁶.

Le roi et sa mère s'occupaient beaucoup moins des querelles de l'Empire et du Saint-Siège que des intérêts généraux de la chrétienté; Blanche ressentit, pour sa part, l'inquiétude qui s'était répandue dans toute l'Europe quand on avait appris que les hordes tartares ravageaient la Pologne et la Hongrie⁷. Qu'allaient devenir la religion chrétienne et la civilisation, si l'on ne pouvait arrêter ces barbares? Comme elle posait à son fils cette redoutable question, il la rassura d'un mot, avec cette sérénité d'âme qui plus tard le rendit si grand dans ses malheurs: « Soutenons-nous, ma mère, par l'espérance des consolations célestes. S'ils viennent, nous les rejeterons dans l'enfer d'où ils sont sortis, ou bien ils nous enverront tous au ciel⁸. »

Les peuples, s'il faut en croire Mathieu de Paris, n'avaient pas

1. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 349.

2. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2835; 21 octobre 1239.

3. *Ibid.*, 2836; même date.

4. Le Nain de Tillemont, t. II, p. 367.

5. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germ.*, scriptores, t. XXIII, p. 949, l. 31.

6. *Saint Louis et Innocent IV*, éd. in-8°, Thorin, 1893, p. 5-6.

7. Le Nain, t. II, p. 403.

8. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. IV, p. 111.

autant de calme; alors, comme toujours, leur terreur engendrait d'ineptes accusations; on disait que les Juifs fournissaient des armes aux Tartares¹. Si Blanche avait partagé ce préjugé, elle n'aurait pas, dans une circonstance publique, usé envers les représentants des doctrines juives d'une modération qu'on ne retrouve guère chez ses contemporains. Comme son fils, comme le Saint-Siège, comme presque tous les princes et les seigneurs de son temps, elle éprouvait de l'aversion pour les procédés usuraires des Juifs et des Lombards, et c'est avec son approbation qu'au temps de la régence les grands barons du royaume, réunis à Melun en présence de Louis IX, s'étaient engagés à ne plus permettre aux Juifs de faire aucun prêt². C'était là, il faut l'avouer, une mesure conforme à l'esprit du temps. D'autre part Blanche, née dans un pays où les Juifs étaient mieux traités qu'en France, était opposée à ce qu'on les persécutât dans l'exercice de leur culte. Telle paraît, du moins, avoir été son opinion lors du débat judiciaire auquel donna lieu l'examen du Talmud. Les doctrines exposées dans le Talmud ayant été dénoncées à Grégoire IX par un Juif converti, nommé Donin, et baptisé sous le nom de Nicolas, le pape avait, en 1239, ordonné des poursuites tendant à la recherche et à la destruction des traités qui le composent³. Ces poursuites ne paraissent avoir été exécutées qu'en France, où Louis IX fit saisir tous les manuscrits du Talmud sur lesquels on put mettre la main. Au cours du procès qui résulta de cette confiscation, plusieurs rabbins juifs comparurent à Paris, pour défendre leurs livres, devant la cour du roi, présidée par la reine Blanche.

Il faut lire dans la relation juive que nous en avons conservée les détails de cette discussion, où la parole fut portée, au nom des Juifs, par un de leurs plus savants docteurs, Rabbi Yéhiel, de Paris⁴.

1. Math. de Paris, t. IV, p. 131-133.

2. *Layettes*, II, 2083; décembre 1230.

3. Potthast, *Regesta*, 10759 et 10760, 10767 et 10768; 9 et 20 juin 1239. Nous avons donné ailleurs la bibliographie de cette question (*Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, p. 303). Il suffira d'indiquer ici les travaux de M. Isidore Loeb (*Revue des études juives*, 1880 et 1881) et de M. Noël Valois (*Guillaume d'Auvergne*, p. 118-137).

4. Wagenseil, *Tela ignea Satanæ*, Altorf, 1681, 2 vol. in-4°; t. II, 2^e partie : *Disputatio R. Jechielis cum quodam Nicolao*. Le catalogue du fonds hébreu de la Bibliothèque nationale, n. 712, indique un manuscrit plus complet de cet opuscule; voir aussi l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 507.

Serré de près par ses accusateurs, Yéhiel, à plusieurs reprises, s'adresse directement à la reine : « Je vous en supplie, madame, » lui dit-il, « ne me forcez pas de répondre à leurs accusations ¹. » Un des officiers royaux ayant dit au rabbin : « Personne ne vous fera de mal. » — « Vous ne pourrez pas, » lui répond Yéhiel, « nous défendre contre le peuple en fureur. » — Alors la reine s'anime : « Ne me parlez plus de cela. Nous sommes résolus à vous protéger, vous et tous vos biens, et celui qui s'aviserait de vous persécuter serait tenu pour un criminel. Nous connaissons, pour les avoir lues, les immunités que les papes eux-mêmes vous ont accordées ². » La dispute s'envenime, et la reine ayant prié le rabbin de prêter un serment que lui demandent ses contradicteurs, il proteste que sa conscience lui défend de le faire : « Puisque cela lui est si pénible, » dit alors Blanche de Castille, « et puisqu'il n'a jamais juré, laissez-le ³. » Par moments, elle s'engage en personne dans la controverse, arguant comme un théologien ⁴, et pour conserver à ce débat une allure d'impartialité digne de sa présence, elle reproche aux docteurs chrétiens la violence de leurs attaques ⁵. La querelle ne fut pas terminée par Blanche, et nous ne savons pas si la reine fut satisfaite de la sentence qui condamna le Talmud, dont un grand nombre d'exemplaires furent alors livrés aux flammes. Mais, à une époque où l'idée et le nom même de la tolérance n'existaient pas, il est intéressant de voir une fervente chrétienne, une reine, maintenir dans un procès religieux les droits de la défense.

Ainsi Blanche était constamment consultée, mise en avant par son fils ; elle jugeait, elle recevait les promesses des grands et les lettres des princes ; elle décidait les questions les plus graves. Ce fut bien autre chose quand apparurent, en 1240 et 1241, de nouveaux et pressants dangers. Tous les regards durent alors se porter vers celle qui avait sauvé le pays et la royauté ; ce fut directement à elle que les agents royaux s'adressèrent, dans les circonstances les plus critiques des guerres contre le vicomte de Béziers, le comte de la Marche, le roi d'Angleterre et le comte de Toulouse.

Raimond VII, en faveur duquel Blanche et Louis IX avaient

1. Wagenseil, *Disputatio*, p. 7.

2. *Disputatio*, p. 8.

3. *Ibid.*, p. 12-13.

4. *Ibid.*, p. 13-14.

5. *Ibid.*, p. 22.

tant de fois intercédé auprès du pape, ne leur était guère dévoué. En 1239, fort de l'assentiment de l'empereur, il se remit en guerre avec Raimond-Bérenger, envahit la Provence, la ravagea, battit la noblesse du pays et les Français établis sur les bords du Rhône, que Raimond-Bérenger avait appelés à son secours. Il prit le château de Trinquetaille en Camargue et, avec le concours des Marseillais, mit le siège devant Arles, pour la replacer sous l'obéissance de Frédéric II. Les intercessions du roi d'Angleterre et les armements du roi de France dégagèrent à temps le comte de Provence. Après un échange d'explications entre Louis IX et Frédéric II, Raimond VII leva le siège d'Arles, ravagea la Camargue, se retira au delà du Rhône et reprit le chemin de Toulouse¹. Cette attaque du comte Raimond contre la Provence avait sans doute été concertée avec les auteurs d'une autre entreprise, à laquelle il n'était pas étranger².

Fils du malheureux Raimond-Roger, vicomte de Carcassonne et de Béziers, qui était mort au commencement de la guerre des Albigeois, excommunié lui-même en 1227 et dépouillé, depuis plusieurs années, des fiefs qu'il avait un instant recouverts, le vicomte Raimond Trencavel s'était retiré à la cour de Jacques le Conquérant, roi d'Aragon. Il s'y trouvait en 1236, et c'est là, sans doute, qu'il se prépara de longue main à reprendre ses états. En 1240, il reparut tout à coup dans les diocèses de Narbonne et de Carcassonne, à la tête de quelques chevaliers catalans ou aragonais, autour desquels ne tardèrent pas à se grouper une partie de ses anciens sujets. Plusieurs châteaux et villes fortes, Mont-réal et Limoux entre autres, tombèrent bientôt entre ses mains, et ce fut avec des forces considérables qu'à la fin de l'été il se présenta devant Carcassonne³.

C'était une place redoutable que cette vieille cité, défendue par une enceinte qui fait encore aujourd'hui notre admiration, par un château et plusieurs ouvrages avancés ou barbicanes. Sa garnison était assez forte, car après les premiers succès de Trencavel, le sénéchal Guillaume des Ormes, l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Toulouse, étaient venus s'y jeter avec plusieurs nobles du pays et un grand nombre de clercs; mais les défenseurs de Carcassonne avaient à compter avec les sentiments

1. D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, in-4°, t. VI, p. 717-718.

2. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germania*, scriptores, XXIII, p. 948 : « et comes Tolosanus dicebatur eis occulte consentire. »

3. D. Vaissète, t. VI, p. 718-719.

peu sûrs des populations méridionales et avec l'ardeur désespérée qui animait Trencavel et ses partisans. Auprès de Carcassonne s'étendait un bourg dont la conservation importait d'autant plus, en cas d'attaque, qu'en un point ses maisons touchaient à l'enceinte fortifiée de la cité. Aussi l'évêque de Toulouse descendait-il souvent dans le bourg pour exhorter les habitants à la fidélité, tandis qu'on amassait dans Carcassonne les blés et les récoltes des vignes, qu'on mettait les murs en état de défense au moyen d'ouvrages en bois et que l'on construisait des machines. A l'approche des ennemis, Guillaume des Ormes courut à Penautier demander des secours à Raimond VII, qui revenait de la Camargue; mais le comte répondit qu'il ne pouvait rien faire avant d'être rentré à Toulouse et d'avoir entendu son conseil. C'était avouer sa complicité ou tout au moins ses réelles dispositions. Peu de jours après, le sénéchal et l'évêque de Toulouse se rendirent dans le bourg, rassemblèrent les habitants dans l'église Sainte-Marie et leur firent jurer, sur l'autel de la Vierge, de rester fidèles au roi. Mais dès le lendemain, 8 septembre, pendant la nuit, Trencavel fut introduit dans le bourg par ses partisans. Un assez grand nombre de clercs, qui s'étaient réfugiés dans l'église, voulurent se retirer sur la foi d'un sauf-conduit; ils furent attaqués et plus de trente périrent massacrés près de la porte Narbonnaise, tandis que les seigneurs de Penautier, violant leur parole, s'unissaient aux assaillants. Quelques jours séparèrent encore l'occupation du bourg par Trencavel du siège proprement dit ¹.

Carcassonne fut assiégée du 17 septembre au 11 octobre 1240. Les détails de cette lutte acharnée nous sont connus par une lettre close du plus haut intérêt, adressée le 13 octobre à la reine Blanche par le sénéchal de Carcassonne Guillaume des Ormes ². Dans cette relation, le sénéchal raconte tous les incidents du siège, expose une à une toutes les attaques, énumère toutes les mesures prises par les assiégeants: assauts repoussés, mines et contre-mines, fortifications élevées à la hâte en arrière des endroits battus en brèche, efficacité du tir des assiégeants et de la garnison, noms de ceux qui se sont le plus distingués, rien n'y manque; c'est le journal de siège que le commandant d'une place investie adresse, à la fin des opérations, à son supérieur

1. D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, in-4°, t. VI, p. 720. Douët d'Arcq, *Siège de Carcassonne*, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1845-1846, p. 363 et suiv.

2. Douët d'Arcq, *loc. cit.*, p. 371-375, texte de la lettre.

hiérarchique. On dirait que Louis IX avait abandonné à sa mère tout le soin de cette affaire, car son nom n'apparaît même pas dans le rapport du sénéchal. Quand Guillaume des Ormes parle du connétable de Carcassonne, dont il signale les éclatants services, il l'appelle, en s'adressant à Blanche, « votre connétable de Carcassonne; » à chaque ligne, la reine est personnellement mise en cause : « Nous étions, par la grâce de Dieu, bien en mesure d'attendre votre secours. » — « Quant aux autres affaires du pays, » dit Guillaume des Ormes en terminant, « nous pourrons vous les exposer quand nous serons en votre présence. » Blanche est ici traitée en souveraine qui agit de sa propre autorité, et qui mieux est, en femme qui sait commander les armées. A vrai dire, il était naturel qu'on racontât par le détail un fait de guerre à celle qui avait pris Bellême, qui pendant la minorité de son fils avait si souvent accompagné les armées en campagne.

Le secours envoyé par la reine Blanche aux assiégés de Carcassonne était commandé par le chambellan Jean de Beaumont et le vicomte de Châteaudun ¹. Henry de Sully, Adam de Milly, le maréchal de France Ferry Pâté et Guy de Lévis, maréchal de l'armée de la foi, en faisaient partie ou le rallièrent, puisqu'on les retrouve dans le pays au mois de novembre suivant ². A l'approche de l'armée royale, qu'on dit avoir été nombreuse ³, et dont l'arrivée jeta la terreur dans tous les environs ⁴, Trencavel et ses partisans allèrent se réfugier à Montréal, forte place d'où le vicomte sortit par capitulation à l'approche de l'hiver, avec armes et bagages, grâce à l'entremise des comtes de Toulouse et de Foix. Ses partisans ne tardèrent pas à se soumettre; pour lui, il repassa les Pyrénées et ne reprit jamais possession de ses états, même après qu'il fut définitivement rentré dans l'obéissance du roi de France.

A Béziers aussi l'alerte avait été vive. On avait écrit à l'évêque que Trencavel devait s'introduire dans la ville, déguisé en Franciscain; à cette nouvelle la population, réunie par l'évêque et les officiers royaux, avait proféré des cris de mort contre ceux qui

1. *Chronique de Saint-Médard de Soissons* (d'Achery, *Spicilegium*, in-4°, t. II, p. 797). Nous ne pouvons relever ici les textes relatifs au rôle joué en cette occasion par Jean de Beaumont.

2. D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. VIII, col. 1047; charte de novembre 1240.

3. Aubry de Trois-Fontaines, *Mon. Germaniæ*, scriptores, t. XXIII, p. 948.

4. Douët d'Arcq, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1845-1846, p. 377; déposition d'un témoin devant les enquêteurs royaux.

trahiraient le roi ; on avait fermé toutes les portes et les clefs en avaient été remises à l'évêque, qui les gardait, pendant la nuit, à son chevet ou à ses pieds, ne les remettant jamais qu'en mains sûres ¹. Blanche de Castille, à laquelle Guillaume des Ormes avait appris la bonne conduite des gens de Béziers, leur écrit dès le mois d'octobre pour les remercier et les engager à demeurer fidèles ².

Parmi les complices de Tréncavel, le dernier qui rentra dans le devoir fut Olivier de Termes, un fort vaillant seigneur, célèbre plus tard par ses exploits en Terre-Sainte ; il se soumit seulement au mois de mai suivant ³. Olivier, devenu, de rebelle qu'il avait été, sénéchal de Carcassonne, resta en correspondance avec la mère du roi, et nous avons encore une lettre missive par laquelle, à une date inconnue, il adresse à Blanche de Castille une veuve de noble famille, en priant la reine d'accorder à cette dame, par amour pour lui, les demandes qu'elle doit lui présenter ⁴.

La conduite du comte de Toulouse avait été bien louche pendant le soulèvement de Carcassonne, mais il ne lui en coûtait guère pour changer de visage au gré des événements. Quelques mois après, il était à la cour, à Montargis, et jurait au roi de le servir envers et contre tous ; Raimond ne demandait pas mieux que de se montrer fidèle en attendant une occasion de révolte ; cette occasion ne tarda pas à se présenter.

Le troisième fils de Blanche, le prince Alphonse, était entré depuis plus de six mois dans sa vingt et unième année, quand on s'occupa de lui constituer un fief. Le 24 juin, à Saumur, le roi le fit chevalier en l'investissant du comté de Poitiers et de l'Auvergne ; des fêtes superbes furent données en l'honneur du nouveau comte, et nous savons le détail de ce qu'elles coûtèrent ⁵ ; nous avons surtout, dans les mémoires de Joinville, une description très colorée du banquet offert par Louis IX dans les halles

1. Archives nationales, J. 1028, n. 3 ; enquête relative à la garde des clefs de Béziers.

2. Cette lettre a été publiée par M. Bourquelot, *Revue des sociétés savantes*, 4^e série, t. V, p. 447.

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, 2914 et 2918 ; mai 1241.

4. Archives nationales, J. 1022, n. 37.

5. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1853 ; comptes des dépenses de la chevalerie d'Alphonse, comte de Poitiers, publiés par M. Boutaric, réédités dans les *Historiens de France*, t. XXII, p. 615-622.

de Saumur ¹. Le roi présida cette fête, entouré de presque tout ce qu'il y avait de plus noble dans son royaume, de ses frères, du roi de Navarre, du comte de la Marche, de Pierre Mauclerc, du comte Jean de Dreux, qu'il venait aussi de faire chevalier avec beaucoup d'autres. Les sirés de Beaujeu, de Coucy, de Bourbon, ayant derrière eux une nombreuse suite de chevaliers et de sergents, gardaient la table du roi, à laquelle servaient le comte d'Artois, et, comme écuyer tranchant, le comte de Soissons, tandis qu'en face de Louis IX Thibaud de Champagne était servi par son sénéchal, le sire de Joinville. A une autre table étaient vingt évêques et archevêques, et non loin d'eux, à l'opposé de la table royale, mangeait la reine Blanche, servie par son neveu Alphonse de Portugal, comte de Boulogne, par le comte de Saint-Pol et par un jeune seigneur allemand de dix-huit ans, fils de sainte Elisabeth de Thuringe : « à cause de quoi l'on disait que la reine Blanche le baisait au front par dévotion, parce qu'elle pensait que sa mère l'y avait maintes fois baisé. » Le luxe de ce banquet, auquel prit part une foule innombrable de chevaliers, dépassa tout ce qu'on voyait en ce genre. Blanche, de la place qu'elle occupait, devait contempler avec orgueil cette imposante assemblée.

Le roi Louis, qui avait à Saumur des chevaliers soudoyés et trois cents sergents à pied ², se rendit à Poitiers au mois de juillet; là, il investit son frère et lui constitua, sous certaines réserves, à charge d'hommage lige, une rente de six mille livres parisis ³. Un fils de France allait posséder ce comté qu'avaient tenu Richard Cœur de Lion et Othon de Brunswick, et dont le titre était, alors même, porté par Richard de Cornouailles, le propre frère de Henri III. Les vassaux du comte Alphonse vinrent lui faire hommage; le plus important de tous était ce comte de la Marche et d'Angoulême, Hugues de Lusignan, qui depuis le commencement du règne avait tant fait parler de lui; ce n'est pas sans peine qu'il se résolut à remplir, à l'égard d'Alphonse, ses obligations de vassal.

C'est alors que reparait sur la scène une femme altière et violente, entrée dans la vie publique en même temps que Blanche de Castille, et qui allait lui donner des preuves d'un ressentiment amer et longtemps contenu. Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean

1. Joinville, édit. de 1874, n° 93-97.

2. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 46.

3. *Layettes*, 2926; Poitiers, juillet 1341.

sans Terre et femme de Hugues de Lusignan, n'était plus qu'une comtesse, quoiqu'elle portât toujours le titre de reine, et qu'elle eût conservé sur son fils, le roi d'Angleterre, une dangereuse influence. En face d'elle, au-dessus d'elle, la reine Blanche dominait dans ce royaume dont Jean sans Terre avait possédé la moitié; le contraste de ces deux fortunes devait lui paraître cruel, et voilà qu'il lui fallait prêter hommage, en la personne de son époux, non plus seulement à un roi qu'elle détestait, mais à un vassal de ce roi, à un cadet de France, au troisième fils de sa rivale. Si le comte de la Marche éprouva une mortification à s'affirmer vassal d'Alphonse, ce dut être assurément parce qu'il lui fallut accomplir cet acte sous les yeux de son orgueilleuse femme. Il avait des troupes à Lusignan, et plusieurs fois Joinville, qui était à Poitiers, le vit venir parler au roi, toujours accompagné d'Isabelle; l'attitude des Lusignan ne dut être alors rien moins que respectueuse, puisque notre grand historien a cru que, pendant son séjour à Poitiers, Louis IX, par crainte de leurs entreprises, fut comme bloqué dans cette ville¹. Hugues et Isabelle finirent pourtant par se résigner, et en juillet 1241 Hugues prêta au comte Alphonse l'hommage qu'il devait; il lui fallut aller plus loin, restituer Saint-Jean-d'Angely et la terre d'Aunis, parce que le mariage autrefois projeté entre son fils et la princesse Isabelle de France n'avait pas eu lieu². Ainsi le comte de la Marche se soumit pour un temps à la volonté de son roi et de son seigneur suzerain, quoi qu'en aient dit des contemporains et plusieurs historiens modernes. Ce fut pour l'ancienne reine d'Angleterre un moment cruel; d'abord elle accepta sa honte, mais quand elle vit son mari recevoir dans le château de Lusignan Louis IX et Alphonse de Poitiers, elle ne put plus se contenir.

Les faits que nous allons exposer nous sont connus par une lettre close, désormais célèbre, qu'un habitant de la Rochelle adressa peu de temps après à Blanche de Castille. Ce document est à tous égards d'une importance capitale³. Nous y voyons la mère de saint Louis ayant l'œil à tout ce qui se passait dans les parties du royaume où son fils était menacé d'une attaque, ren-

1. Joinville, édit. de 1874, 98-99.

2. *Layettes*, II, 2928; juillet 1241.

3. Léopold Delisle, *Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de la Rochelle* (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1856, p. 513-555). M. Delisle établit que cette lettre fut écrite entre les mois de juillet et décembre 1241.

seignée jusqu'aux moindres détails par un agent secret qui était son homme à elle, qui venait la voir à Vincennes, dans les moments où il ne la savait pas en Aunis, qui s'exposait pour elle et envoyait à Pons, au milieu de ceux qui se préparaient à la révolte, un homme inconnu comme lui, chargé d'épier les menées hostiles des seigneurs poitevins. L'auteur anonyme de cette lettre connaît à fond les ressources et les dangers de sa ville, la situation des pays voisins, les caractères, les conversations, les projets et les actes des gens qu'il surveille. Il donne à sa souveraine les conseils les plus intelligents, il pense à tout; c'est un serviteur prudent, perspicace et fidèle. En mettant à part le détail des faits, sa lettre nous prouve qu'en 1242 les affaires les plus graves étaient entre les mains de Blanche, qu'elle les traitait directement, comme si elles avaient été de sa compétence exclusive, et qu'elle savait habilement choisir les instruments de sa politique.

Apprenant¹ que Louis IX et son frère ont été reçus à Lusignan, la reine Isabelle s'y rend à son tour; hors d'elle-même, elle enlève une partie du mobilier, literie, vaisselle, ornements de chapelle, qu'elle fait transporter à Angoulême. Aux observations étonnées du comte de la Marche elle répond par des injures. Hugues, très désireux de l'apaiser, veut venir la voir au château d'Angoulême; après trois jours de quarantaine, il est à peine admis en présence de sa femme, qui, après avoir beaucoup pleuré, s'emporte : « Homme infime; n'avez-vous pas vu ce qui s'est
« passé à Poitiers, quand j'ai dû attendre trois jours pour faire
« ma cour à votre roi et à votre reine; puis, quand je suis entrée
« auprès d'eux, en la salle, le roi était assis, d'un côté du lit
« royal, et la reine d'autre part, avec la comtesse de Chartres et
« sa sœur l'abbesse². Ils ne m'ont pas appelée; ils ne m'ont pas
« fait asseoir, et cela bien exprès, pour m'humilier devant les
« gens. J'étais là, aussi dédaignée qu'une misérable servante,
« debout en face d'eux, au milieu de la foule. A mon entrée, à
« ma sortie, ils n'ont pas fait mine de se lever, par mépris pour
« moi tout comme pour vous, ainsi que vous avez pu le voir. »

Le comte s'humilie, fait des promesses, quitte sa femme, accompagné d'une dernière et insultante menace. Sur l'avis d'Isabelle, il va réunir à Parthenay les barons et les châtelains du

1. Tout ce qui suit est emprunté à la lettre publiée par M. Delisle, *l. c.*, p. 525-529.

2. Voir, au sujet d'Isabelle, comtesse de Chartres, et de sa sœur Alix, abbessse de Fontevraud, la dissertation de M. Léopold Delisle, *l. c.*, p. 518.

Poitou. C'est là que la haine contre la France se donne libre carrière, que les griefs sont exposés sans le moindre ménagement : « Les Français nous ont toujours détestés... Ils nous traiteront « pis que des Normands ou des Albigeois. » Les Poitevins s'unissent par serment, viennent à Angoulême parler à la reine Isabelle, qui, contre son habitude, les traite avec honneur, même ceux qu'elle aime le moins, et en sa présence ils renouvellent leurs conventions.

Puis ils se rendent à Pons; dans cette nouvelle assemblée, ce n'est plus seulement d'une révolte qu'il s'agit, mais d'un appel à l'étranger. Là se trouve le sénéchal anglais de Gascogne, avec lui, les barons et châtelains de son gouvernement, les maires de Bordeaux, Bayonne, Saint-Émilion, la Réole, et leurs échevins, le comte de Bigorre et tous les seigneurs de l'évêché de Saintes, sauf Geoffroy de Rancon, ennemi personnel du comte de la Marche. Après être convenus qu'ils sont perdus, s'ils tombent sous la domination française, tous se confédèrent par serment. Le détail des mesures arrêtées aux conférences de Pons est ajouté par l'agent de la reine Blanche, dans un post-scriptum écrit après le retour de celui qu'il avait envoyé à l'assemblée des Poitevins et des Gascons. Il ne s'agit de rien moins que de bloquer et d'affamer la Rochelle, par terre d'abord, où le comte de la Marche doit lui couper les vivres au moyen de son château de Frontenay, puis par eau, avec le secours des marins de Bayonne, ces maîtres de la mer, que les Bordelais, ennemis des Rochelois, paieront fort cher pour cette alliance. Tout cela se fera sans déclaration de guerre, sans même prévenir Henri III; les barons feront commencer les hostilités de tous les côtés, tout en protestant qu'ils ne sont informés de rien. Les communes de Gascogne jouent dans tout ce complot un rôle capital, Bordeaux en tête; elles promettent cinq cents chevaliers soudoyés, cinq cents sergents et arbalétriers à cheval, et mille hommes de pied.

L'agent de la reine Blanche entremêle son récit de conseils qui dénotent un esprit précis, proviennent d'un homme calme et bien informé. Contre Hugues de la Marche et la reine Isabelle, c'est avec énergie qu'il faut procéder, mais on devrait bien tâcher d'éviter la guerre, « car votre terre de Poitou est aujourd'hui en « meilleur état qu'elle n'a jamais été au temps des rois d'Angle-
« terre. » La lettre se termine par des avis pleins de sagesse sur les mesures d'ordre et de défense qu'il convient de prendre à la Rochelle. Le fidèle agent de Blanche aurait bien dit tout cela au châtelain et au maire de sa ville, mais il craint d'être découvert;

déjà des inconnus ont fait savoir à la reine Isabelle qu'il avait mal parlé d'elle à Vincennes.

Pour exécuter contre Louis IX et Blanche de Castille les vengeances de sa femme, Hugues de Lusignan pouvait donc compter sur les Poitevins et les Gascons. Sûr du roi d'Angleterre, il eut bientôt pour alliés le roi Jacques d'Aragon, le comte de Toulouse ¹ et le vaincu de la veille, Raimond Trencavel ². Sans doute les coalisés allaient trop vite en besogne s'ils se flattaient, comme on l'a prétendu, d'entraîner dans leur parti le roi de Navarre ³ et même le roi de Castille ⁴. Par contre, la rumeur publique accusait Frédéric II de leur être favorable ⁵. Il va sans dire que, dans l'esprit du comte de la Marche, le roi d'Angleterre devait, plus que tout autre, faire les frais de la guerre contre le roi de France. Cependant il fallait que Hugues fût bien confiant dans ses propres forces et dans les dispositions de ses premiers alliés, car il n'attendit pas, pour jeter le masque, que son beau-fils fût en mesure de le soutenir.

Après avoir accepté de venir à Poitiers, tenir son rang à la cour du comte Alphonse pour les fêtes de Noël (1241), il se ravisa, dans la nuit qui précéda le jour fixé pour son départ. Isabelle d'Angoulême l'avait décidé à tout brusquer. Elle vint bien à Poitiers avec lui, mais ce fut pour l'entendre déclarer au frère du roi de France, en termes violents et injurieux, qu'il se retirait de son hommage et le tenait pour un usurpateur. Puis Hugues et Isabelle quittèrent précipitamment la ville, entourés de leurs gens, en mettant le feu à la maison où ils étaient logés ⁶. Après une insulte aussi sanglante, la guerre devenait inévitable, et tandis qu'Alphonse dénonçait à Louis IX l'insolente provocation de son vassal, celui-ci se hâta d'avertir le roi d'Angleterre. Ce ne fut pas sans peine que Henri III parvint à entraîner contre la France ses sujets, fatigués de payer toujours, désireux de respecter une trêve qui n'était pas expirée, et peu soucieux de renouveler les tristes expériences qu'on avait faites douze années auparavant.

Nous n'avons pas à raconter ici la guerre de 1242 ⁷. Tandis

1. Mathieu de Paris, t. IV, p. 179; D. Vaissète, t. VIII, col. 1067; *Layettes*, II, 2941; 15 octobre 1241.

2. Vaissète, VIII, col. 1067; 17 octobre 1241.

3. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. IV, p. 184.

4. *Ibid.*, IV, 204.

5. Philippe Mousket, vers 30851.

6. Math. de Paris, t. IV, p. 178.

7. Ch. Bémont, *La campagne de Poitou, 1242-1243* (extrait des *Annales du*

que Henri III débarque à Royan, Louis IX, qui a pris les devants, onlève aux Poitevins révoltés presque toutes leurs places fortes. Puis il marche aux Anglais; la Charente est passée par l'armée royale à Taillebourg; une grande bataille s'engage, le 22 juillet, sous les murs de Saintes, et le roi d'Angleterre, après avoir abandonné cette ville aux Français vainqueurs, pour se porter vers Barbezieux, se retrouve à Blaye à la suite d'une retraite désastreuse. Obligé de se réfugier au sud de la Gironde, abandonné par le comte de la Marche, qui a fait sa soumission, n'ayant plus d'autre allié vraiment utile que le comte de Toulouse, il cherche encore à se maintenir, bloque en vain la Rochelle, s'empare pour quelque temps de l'île de Ré. Mais sa situation est sans issue; il le reconnaît, et finit par conclure, le 7 avril 1243, une trêve qui doit durer jusqu'au 29 septembre suivant, sauf à être ensuite renouvelée pour cinq années.

Le récit de ces événements appartient beaucoup moins à une vie de Blanche de Castille qu'à une histoire de saint Louis; cependant, l'auteur anonyme de la lettre que nous avons analysée n'est pas seul à nous apprendre que la reine mère a joué un grand rôle en 1242. Joinville ne l'a pas oubliée dans ses récits : « Et en cette expédition contre le roi d'Angleterre et contre les barons, le roi donna de grands dons, ainsi que je l'ai ouï dire à ceux qui en revinrent. Mais ni pour les dons, ni pour les dépenses que l'on fit en cette expédition, ou en d'autres en deçà de la mer et au delà, le roi ne requit ni ne prit jamais d'aide dont on se plaignit, ni de ses barons, ni de ses chevaliers, ni de ses hommes, ni de ses bonnes villes. Et ce n'était pas merveille, car il faisait cela par le conseil de la bonne mère qui était avec lui, par le conseil de qui il agissait, et par celui des prud'hommes qui lui étaient demeurés du temps de son père et du temps de son aïeul ¹. » Dans l'esprit des contemporains, les souvenirs de cette guerre sont restés unis au nom de la reine Blanche; l'auteur des *Grandes chroniques de France* prête les paroles suivantes à la veuve de Jean sans Terre, venue à la rencontre de son fils Henri III au moment du débarquement en Gascogne : « Biaux filz, vous estes de bonne nature, qui venez secorre vostre mère et voz frères, que les filz

Midi, t. V). M. Bémont a résumé les diverses phases de cette guerre avec une grande précision, rendu son vrai caractère à la rencontre généralement connue sous le nom de bataille de Taillebourg, et démontré que la débâcle des Anglais se produisit, non en quittant Saintes, mais au sortir de Barbezieux.

1. Joinville, édit. de 1874, n. 105.

« Blanche d'Espagne veulent trop malement défouler et tenir souz « piez ¹. » On prétend qu'Isabelle, se sentant perdue, alla jusqu'à payer des gens qui essayèrent d'empoisonner le roi de France et ses frères ; leur complot fut découvert à temps. Quel contraste entre ces abominables procédés et la modération de Louis IX, qui sauvait la vie aux prisonniers ² et ne permettait pas qu'on plaisantât devant lui son ennemi vaincu ³ ! Le comte de la Marche et la reine Isabelle, qui avaient mérité pour le moins de perdre leur liberté et leurs fiefs, en furent quittes à des conditions qui étaient encore trop bonnes pour eux, après une telle révolte et une telle défaite. Blanche de Castille, si elle était alors aux côtés de son fils, dut se trouver suffisamment vengée, quand on vit « le comte de la Marche, sa femme et ses enfants, agenouillés devant le roi, et qui lui criaient merci ⁴. »

Le comte de Toulouse était encore moins digne de pitié que Hugues de Lusignan. Pour se joindre aux ennemis du royaume, il avait tout oublié, promesses, raisons de parenté, intercessions de la reine auprès du pape ; mais il lui fallut bien se souvenir quand, après une guerre malheureuse, il en vint à implorer la paix. Trahi par son allié le comte de Foix, n'ayant plus le droit d'attendre aucun secours ni des Poitevins, ni des Anglais, ni du roi d'Aragon, il vit d'abord ses propositions de paix repoussées. Il allait être achevé par une armée à la tête de laquelle Imbert de Beaujeu et l'évêque de Clermont étaient entrés en Languedoc, quand, le 20 octobre 1242, il écrivit à Louis IX pour lui offrir sa soumission ⁵. Cette fois encore, ce fut la reine Blanche qui intercédait pour lui. Le malheureux avait, le même jour, adressé à sa trop indulgente cousine une lettre suppliante ⁶ : « Après Dieu, » lui disait-il, « c'est en la clémence de Votre Sérénité que nous « avons surtout confiance. » Et il lui parlait de cette affection dont il avait reçu tant de preuves, faisait appel au souvenir de sa mère, tante de la reine Blanche, demandait humblement qu'on lui fit grâce en considération de sa fille qui était là-bas, en France. Il s'en remettait entièrement aux conseils de la reine,

1. *Histor. de France*, t. XXI, p. 112 ; *Les Grandes Chroniques de France*, édit. Paulin Paris, IV, 268.

2. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. IV, p. 207.

3. *Ibid.*, IV, 231-232.

4. Joinville, édit. de 1874, n. 104. Cf. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, t. XX, p. 338).

5. *Layettes du Trésor des Chartes*, II, 2995 ; 20 octobre 1242.

6. *Layettes*, 2996 ; 20 octobre 1242.

dont il invoquait la médiation. Décidé à se soumettre, lui, sa terre et ses partisans, il abandonnait sans vergogne les hérétiques aux services desquels il avait pu recourir, se soumettait sans conditions, se lançait dans des protestations d'éternelle fidélité. Au premier mot que Blanche daignerait lui écrire, il était prêt à se rendre auprès du roi.

Raimond aurait été deux fois plus coupable, deux fois plus éhonté dans la platitude de ses protestations, qu'on lui eût accordé son pardon. Il vint faire sa paix à Lorris, en janvier 1243, et, le 19 de ce mois, il remit à Blanche de Castille des lettres patentes par lesquelles il s'engageait, dans les termes les plus catégoriques, à détruire l'hérésie¹. On ne manqua pas de reprocher à Blanche d'avoir, une fois de plus, donné au comte de Toulouse des preuves de sa modération²; il est vrai que Raimond était son cousin, mais il était aussi le père de la comtesse de Poitiers; et d'ailleurs, si son caractère ne commandait pas le respect, ses longues infortunes pouvaient bien lui valoir un peu de compassion; en outre, il importait de ne pas traiter avec trop de dureté les provinces du Midi. Pourquoi frapper, quand on était assez forts pour pardonner?

C'était la dernière révolte des barons que le roi de France venait d'abattre. Cette fois, tout était bien fini; l'œuvre de Blanche paraissait achevée, puisque la haute féodalité ne pouvait plus rien contre la couronne. La reine Blanche allait-elle enfin se reposer, vivre en paix dans le royaume qu'elle avait servi avec tant de courage et d'intelligence, à côté de l'admirable prince dont elle était si fière? Pendant quelque temps on put le croire. La France était tranquille, et c'est au delà de ses frontières qu'il fallait aller pour retrouver la discorde et la guerre. Tandis qu'en Angleterre Henri III voyait grandir autour de lui le mécontentement, la lutte entre le Saint-Siège et l'Empire reprenait avec une âpreté désespérante. Grégoire IX était mort le 22 août 1241, et après un interrègne d'environ deux ans, à peine interrompu par le pontificat éphémère de Célestin IV, le Génois Sinibalde Fieschi monta, le 25 juin 1243, sur le trône de saint Pierre; il prit le nom d'Innocent IV. Celui à qui allait échoir la terrible mission de détruire Frédéric II était un homme au coup d'œil sûr, un politique profond, doué d'une audace pleine de ressources et d'une redoutable ténacité. Il avait jusqu'alors passé pour favorable aux idées les

1. *Layettes*, II, 3012; 19 janvier 1243.

2. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, t. XX, p. 769 e.

plus modérées, mais les illusions qu'il avait pu se faire ne survécurent guère à son élévation. Au lendemain de ce jour, le pape et l'empereur se toisèrent et se reconnurent ennemis mortels. Au début, il y eut entre eux des négociations imposées par la nécessité de montrer au monde une bonne volonté au moins apparente; le roi de France, cet homme de paix, les favorisa de son mieux; mais il n'y avait rien à espérer. Après un rapprochement momentané, le pape, se voyant de plus en plus menacé par Frédéric, se sauva secrètement de Sutri, gagna Cività-Vecchia, puis Gênes, résolu à se réfugier au delà des Alpes. Alors commença, entre le chef de l'Église et son grand adversaire, une guerre implacable. Nous ne savons pas dans quelle mesure Blanche de Castille s'est efforcée de les réconcilier; peut-être n'avait-elle pas à cet égard les mêmes espérances que son fils. Au cours de cette lutte, elle ne se mit qu'une fois en avant, en 1247, en un jour où l'intérêt et la dignité de la France étaient manifestement en jeu. A part cette circonstance, le rôle qu'elle a joué entre Innocent IV et Frédéric II ne nous est guère connu.

Elle se trouvait avec Louis IX, avec les comtes d'Artois et de Poitiers, au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, en septembre 1244, quand Innocent fit demander au roi de France de le défendre contre les attaques de Frédéric II et de l'accueillir au besoin dans son royaume. Mathieu de Paris nous a retracé cette scène vraiment imposante¹. Le roi venait de s'asseoir avec sa suite dans la salle du chapitre, laissant par un sentiment de respect à la reine Blanche la place la plus honorable, quand tous les abbés et les moines, ployant les genoux et joignant les mains, le supplièrent de se montrer favorable à la demande du pape. Louis IX, malgré la bienveillance de son attitude, ne leur fit pas sur le moment une réponse formelle, et quelle qu'ait été sa décision, Innocent IV, au lieu de s'établir en France, vint fixer sa résidence à Lyon, qui était à deux pas du royaume, à proximité des secours que les Français et leur prince pouvaient lui apporter en cas de détresse. Il y arriva le 2 décembre 1244.

La cour pontificale venait à peine de s'établir à Lyon, quand un événement dont les conséquences furent bien graves, après avoir causé à Blanche de Castille la plus cruelle des émotions, changea d'un coup ses projets et ses espérances². Louis IX avait

1. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. IV, p. 391-393.

2. Le Nain de Tillemont a réuni dans son *Histoire de saint Louis*, t. III,

été atteint, pendant la campagne de Poitou, de la fièvre qui décimait son armée. D'une complexion délicate, il n'avait qu'imparfaitement recouvré la santé ¹, et dès l'année 1243, il s'était senti assez souffrant pour demander des prières au chapitre général des Cisterciens ². A la fin de 1244, la maladie reparut sous la forme d'une fièvre violente, accompagnée de dyssenterie ³. A la nouvelle du danger qui menaçait la vie du roi, la consternation fut générale; une foule d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de barons accoururent à Pontoise, où Louis se trouvait; on envoya de toutes parts prescrire, pour sa guérison, des processions et des prières publiques; mais le mal empira ⁴. Étienne de Bourbon raconte que Louis IX s'était fait mettre, par humilité, sur un lit de cendres; dans ses souffrances, il disait à ceux qui se trouvaient auprès de lui: « Voyez-moi; j'étais l'homme le plus riche et le plus noble du monde, le plus puissant de tous par mes trésors, mon pouvoir et mes amis, et voilà que je ne peux arracher à la mort une trêve, à cette maladie une heure. Que vaut donc tout cela ⁵? »

Blanche et l'un de ses fils, sans doute le comte d'Artois, se tenaient auprès du roi ⁶; mais leurs soins ne purent l'empêcher de tomber dans un état voisin de la mort. On le crut perdu, et tandis qu'il était là, sans connaissance, abandonné des médecins, la funèbre nouvelle se répandit dans tout le palais; un chroniqueur prétend même que le clergé fut commandé pour venir prier auprès de son corps et procéder à ses funérailles ⁷. « Il fut à telle extrémité, » dit Joinville, « que l'une des dames qui le gardaient lui voulait tirer le drap sur le visage, et disait qu'il était mort. Et une autre dame, qui était de l'autre côté du lit, ne le souffrit pas; mais elle disait qu'il avait encore l'âme au corps. Et comme il venait d'ouïr le débat de ces deux dames, Notre Seigneur opéra en lui et lui envoya tantôt la santé. Et sitôt qu'il

p. 58-63, tous les témoignages relatifs à la maladie du roi. Voir aussi *Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, p. 36-39.

1. Mathieu de Paris, t. IV, p. 225.

2. *Ibid.*, IV, 257.

3. *Ibid.*, IV, 397. Premières annales de Saint-Denis, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1879, p. 281.

4. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis (Historiens de France, XX, p. 344)*.

5. Lecoy de La Marche, *Anecdotes d'Étienne de Bourbon*, p. 63.

6. Mathieu de Paris, IV, 397.

7. *Chronicon hanoniense quod dicitur Balduini Avennensis (Mon. Germaniæ, scriptores, XXV, 453-454)*.

fut en état de parler, il requit qu'on lui donnât la croix ; et ainsi fit-on. Alors la reine sa mère ouït dire que la parole lui était revenue, et elle en montra aussi grande joie qu'elle put. Et quand elle sut qu'il était croisé, ainsi que lui-même le contait, elle montra aussi grand deuil que si elle l'eût vu mort ¹. »

Ce récit ne concorde pas de tous points avec celui de Mathieu de Paris ; d'après Mathieu, au moment où tout espoir semblait perdu, la reine Blanche fit apporter les reliques de la Passion, et en toucha le corps de son fils, faisant vœu que Louis, s'il revenait à la vie, prendrait la croix et s'en irait visiter le Saint-Sépulcre. Tout à coup, le roi fit un soupir, eut une contraction dans les bras et dans les jambes, qu'il étendit aussitôt, et d'une voix profonde et sépulcrale, il dit : « Par la grâce de Dieu, le soleil levant est venu « me trouver du haut des cieux, et m'a rappelé d'entre les « morts ². » Les évêques de Paris et de Meaux étaient à ses côtés, ou tout près de là ; il les pria de le croiser, et malgré leurs objections, malgré les représentations suppliées de sa mère, l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, dut céder à son désir ³.

Aucun événement, à part la mort de son fils, n'aurait pu causer à la reine Blanche une douleur pareille. La croisade, c'était pour elle une préoccupation terrible, pour le roi, qui venait à peine d'échapper à la mort, la perspective de dangers et de sacrifices incalculables ; c'était l'intérêt de la chrétienté se substituant à celui de la France, la guerre contre les infidèles absorbant toutes les ressources que réclamait la guerre contre les Anglais ; c'était la politique de Philippe Auguste, de Louis VIII, de sa veuve, sacrifiée à l'une de ces lointaines et aventureuses expéditions où allaient s'engloutir les armées et les richesses des princes occidentaux, quand encore ils n'y perdaient pas la vie. A partir de ce moment, Blanche vécut d'inquiétudes, en attendant de mourir à la peine. Au reste, son fils ne guérit pas en un jour, et vers Noël, la reine, le voyant encore en péril, pria Eudes, abbé de Saint-Denis, de faire exposer en public les restes de saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère, afin que, par leur intercession, Louis IX obtînt du Ciel son rétablissement. L'exposition de ces reliques célèbres eut lieu dans la basilique royale, le 23 décembre,

1. Joinville, édit. de 1874, n^o 106-107.

2. Mathieu de Paris, IV, 397.

3. Boniface VIII, bulle de canonisation de saint Louis (*Historiens de France*, XXIII, p. 155); *Beati Ludovici vita, e veteri lectionario extracta* (*ibid.*, p. 162); *Johannis Iperii chronicon Sancti Bertini*, dans Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, III, col. 723.

au milieu d'une foule énorme; un historien de Saint-Denis fait dater de ce jour l'amélioration définitive qui se produisit dans la santé du roi ¹.

Le pape s'était montré fort ému en apprenant la maladie du roi de France ²; comme chef de l'Église, il ne pouvait rester indifférent au sort d'un prince qui, par ses vertus, servait de modèle à tous les autres. A partir de ce moment, par le fait que Louis IX était croisé, un lien nouveau l'unissait au Saint-Siège, protecteur de tous ceux qui avaient fait vœu de combattre les infidèles; aussi voit-on Innocent IV, entre 1245 et 1248, s'occuper constamment des préparatifs faits en France en vue de la croisade, et sous ce rapport il a rendu des services dont l'importance ne peut être contestée. Ses relations avec le roi portent la marque d'une sincère et constante cordialité; mais il n'oublie pas non plus que la reine Blanche est toute puissante en France, et souvent il s'adresse à elle pour le règlement des questions qui d'ordinaire étaient soumises aux souverains seuls. Il a soin de lui écrire quand il élève à l'évêché de Noyon Pierre Charlot, fils naturel de Philippe Auguste ³; il le fait souvent aussi, lorsqu'il veut obtenir que les droits de régale soient restitués à des archevêques ou à des évêques nouvellement élus ⁴; en 1246, la reine mère est associée à son fils dans des réclamations que le Saint-Siège leur fait parvenir au sujet des mesures prises en Languedoc par les officiers royaux relativement aux biens des hérétiques ⁵.

Innocent IV aurait bien voulu que le roi de France et sa mère prissent ouvertement son parti dans sa querelle avec l'empereur. Mais il ne put jamais y parvenir; ni l'un ni l'autre ne crut devoir se rendre au concile de Lyon, où fut prononcée la condamnation de Frédéric II; cependant, depuis ce moment jusqu'à son départ, Louis IX n'a jamais cessé de travailler à réconcilier le Saint-Siège et l'Empire; sa bonne volonté fut reconnue par Innocent, qui, en retour, se montra généralement favorable à la politique française; on en eut la preuve, lorsque la maison de France s'appuya sur la cour de Rome pour assurer au plus jeune frère de Louis IX le comté de Provence.

Raimond-Bérenger, père de la jeune reine de France, de la

1. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Historiens de France*, XX, p. 344).

2. *Ibid.*

3. *Registres d'Innocent IV*, t. I, n^{os} 255 et 263.

4. Même recueil, n^{os} 1057, 1152, 1301, 3640.

5. Potthast, *Regesta*, 12165; 19 juin 1246.

reine d'Angleterre et de la comtesse de Cornouailles, mourut à Aix le 19 août 1245, laissant par testament ses états à sa quatrième fille, Béatrix, au détriment des trois autres. Or on savait que le comte de Toulouse recherchait la main de la jeune princesse, tandis que le roi d'Aragon intriguait de son côté pour attirer à lui la succession provençale. Mais Blanche et Louis IX avaient jeté leur dévolu sur cette riche héritière, dont ils voulaient obtenir la main pour le prince Charles de France. Ils furent secondés dans leur entreprise par le gouvernement pontifical, qui fit avorter les projets de Raimond VII en ne lui donnant pas à temps une dispense dont il avait besoin pour épouser Béatrix. Cette question du mariage provençal fut certainement une de celles que Louis IX et Blanche de Castille réglèrent avec Innocent IV aux conférences de Cluny.

C'est en 1245, à la fin du mois de novembre, que le pape les rencontra dans cette abbaye. Louis IX avait amené en Bourgogne un petit corps d'armée dont la belle ordonnance fit sur ceux qui le virent une profonde impression. Il avait avec lui sa mère, sa sœur Isabelle, le comte d'Artois, peut-être aussi ses deux autres frères, l'empereur Baudouin II, le fils du roi d'Aragon, un des princes royaux de Castille, le duc de Bourgogne, une foule de grands barons et de chevaliers. L'entourage d'Innocent IV n'était guère moins brillant ; mais il ne s'agissait pas d'une simple visite de politesse ou d'une solennité d'apparat ; Louis IX et Blanche étaient venus à Cluny pour traiter avec Innocent IV des questions les plus graves. Pendant sept jours, ils eurent à eux trois, sans témoins, des conférences tellement secrètes, que jamais, à notre connaissance, aucun d'eux n'a cru devoir en dévoiler les mystères. Par le seul fait qu'il invitait sa mère à une telle entrevue, Louis IX montrait au monde quelle autorité elle avait gardée dans le royaume. On parla probablement, à Cluny, de la croisade qui se préparait, de cette guerre entre le Saint-Siège et l'Empire qui faisait le malheur du monde chrétien, et dont l'apaisement était ardemment désiré par le roi de France. Il est hors de doute aussi que le projet d'unir le prince Charles à Béatrix de Provence ne fut pas oublié¹. Le pape, en regagnant Lyon, se rendit à Mâcon, où il célébra la dédicace de l'église Saint-Pierre (8 décembre 1245), en présence du roi, de sa mère et de ses frères².

1. *Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, p. 154-160.

2. *Gallia christiana*, t. IV, col. 1080; Mathieu de Paris, IV, 485.

Le premier résultat de cette entrevue ne se fit pas attendre; en se retirant, Louis IX envoya vers la Provence, pour garantir la jeune comtesse contre les entreprises du roi d'Aragon, une partie des troupes qu'il avait amenées à Cluny. Puis il fit partir son frère Charles à la tête d'une brillante armée; le coup, d'ailleurs, était préparé d'avance, avec le concours des régents auxquels Raimond-Bérenger avait laissé la garde de ses états. Ce mariage tant désiré à la cour de France fut célébré le 31 janvier 1246¹; Charles reçut du roi le Maine et l'Anjou; sa femme lui apporta la Provence; c'était une riche part que Blanche de Castille faisait au plus jeune de ses fils. En même temps l'influence française devenait prédominante sur la rive gauche du Rhône, dans ce royaume d'Arles qui depuis longtemps était une dépendance de la couronne impériale. D'après un témoignage dont la valeur est assez douteuse, le nouveau comte de Provence, reconnaissant mal le service qu'on venait de lui rendre, se serait plaint à la reine Blanche de ce que les fêtes de son mariage n'avaient pas égalé en splendeur celles qui avaient été célébrées pour les noces de Louis IX : « Je suis fils de roi et de reine, et lui ne l'était pas, » aurait-il dit en faisant allusion à ce que son frère était né du temps où Louis VIII était seulement prince héritier². Si cette vilaine parole avait été prononcée, elle ne serait pas à l'honneur de Charles; Blanche de Castille, en contribuant à l'établir dans de si avantageuses conditions, avait bien mérité de lui et de la France.

Aider un prince français à devenir maître en Provence, c'était pour Innocent IV ruiner dans ce comté l'autorité de Frédéric II, qui en était le suzerain. Toujours et partout il avait en vue la guerre avec la maison de Souabe, la destruction du grand et redoutable prince dans lequel s'incarnait à ses yeux le génie du mal. A son idée, il n'y avait de salut pour l'Église que dans la défaite ou la mort de Frédéric; on avait beau lui prêcher la conciliation, il restait sourd et marchait droit dans sa voie, frappant, s'exposant aux coups, faisant usage de toutes les armes et ne s'arrêtant pour personne. A la fin de 1246 (5 novembre), il rejette une fois de plus la médiation de Louis IX; il le fait dans des termes fort mesurés, en se disant prêt à tenter en faveur de la paix un nouvel effort; mais, à bien lire ce qu'il écrit au roi de France,

1. *Saint Louis et Innocent IV*, p. 165.

2. Mathieu de Paris, t. IV, p. 546.

son acceptation équivalait à un refus. Blanche de Castille reçoit du pape une lettre conçue dans les mêmes termes¹.

L'empereur, lui aussi, avait depuis longtemps pris son parti d'aller jusqu'au bout; mais lorsqu'en 1247 il voulut porter à son adversaire un coup mortel, il se trouva que ce coup devait atteindre la France. Restés jusqu'alors à l'écart de ce duel entre chrétiens, Louis IX et Blanche de Castille se levèrent; on les vit prêts à soutenir Innocent IV, et le pape fut sauvé.

Allié au comte de Savoie, qui gardait les passages des Alpes, croyant pouvoir compter sur la neutralité ou même sur le concours de la noblesse française, dont les principaux représentants s'étaient confédérés en novembre 1246 pour s'opposer au clergé, Frédéric avait résolu de passer le Mont-Cenis, de descendre dans la vallée du Rhône, entraînant à sa suite le comte de Savoie et le Dauphin de Viennois, d'appeler à lui ceux des barons français qu'il savait favorables à sa cause, et de marcher sur Lyon. C'eût été un coup de maître; Innocent aurait été contraint de se sauver ou d'accepter les conditions de l'empereur, redevenu, par cette apparition victorieuse, tout-puissant dans le royaume d'Arles. En présence de ce danger, le plus grand peut-être qu'il eût jamais couru, Innocent IV prit en toute hâte quelques mesures pour se défendre, et en même temps il avertit Louis IX et Blanche de Castille de ce qui se tramait contre lui².

On était aux premiers jours de juin 1247; le roi de France se trouvait à Pontigny, où il s'était rendu avec sa mère, pour assister à la translation des restes de saint Edmond, archevêque de Cantorbéry³. Autour d'eux étaient le cardinal-évêque d'Albano, le cardinal Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, légat en France pour la préparation de la croisade, l'archevêque de Sens et une foule de prélats, de nobles, venus de France et d'Angleterre. Blanche avait une dévotion particulière à la mémoire de saint Edmond, et nous avons vu que l'archevêque de Cantorbéry était venu la voir, lorsqu'il avait dû se retirer en France. Mathieu de Paris la représente veillant, au milieu des cierges allumés, auprès du tombeau qui renfermait le corps de ce saint personnage, lui rappelant la bénédiction qu'il lui avait donnée, à

1. *Registres d'Innocent IV*, t. I, n. 2948; 5 et 6 novembre 1246.

2. Pour le détail de ces événements, voir *Saint Louis et Innocent IV*, p. 244-266.

3. *Annales de Waverley*, dans les *Annales monastici*, édit. Luard, t. II, p. 338 (collection du Maître des Rôles); Mathieu de Paris, t. IV, p. 631. Cf. *Saint Louis et Innocent IV*, p. 261-262.

elle et à ses enfants, et le priant de « confirmer le royaume de France dans sa paisible et triomphante prospérité ¹. »

Chargés d'apprendre au roi les projets de l'empereur et d'invoquer au nom du pape le secours de la France ², les cardinaux de Tusculum et d'Albano n'eurent pas à négocier longtemps. Louis IX déplorait la lutte du Saint-Siège et de l'Empire; tout comme ses barons, quoiqu'avec beaucoup de modération et de piété, il avait parfois à défendre les droits de sa couronne contre les entreprises du clergé; mais il ne pouvait laisser le pape succomber sous les coups de Frédéric II, à la porte de son royaume. Comment permettre aussi que l'empereur parût à la tête d'une armée dans Lyon, de connivence avec des vassaux de la couronne, qu'il redevînt maître absolu dans ce royaume d'Arles où Charles d'Anjou venait de se faire une place? C'eût été pour la France à la fois un désastre politique et un déshonneur. Louis IX, Blanche de Castille, Robert d'Artois, Alphonse de Poitiers, Charles d'Anjou, firent aussitôt informer le pape qu'ils étaient prêts à se mettre en route avec une armée, pour lui porter secours. Cette fois il ne s'agissait plus de s'interposer, mais de combattre, et Blanche de Castille ne se contentait pas d'envoyer ses fils au devant des Impériaux; elle partait elle-même malgré ses cinquante-neuf ans. Déjà le sire de Bourbon, dont les domaines n'étaient pas très éloignés de Lyon, se préparait à soutenir Innocent IV ³; l'empereur n'avait qu'à se diriger vers le Rhône, s'il voulait avoir affaire aux Français; on était prêt à le recevoir.

Cette attitude si décidée de gens qui jusqu'alors s'étaient montrés fort réservés, avait de quoi rassurer Innocent IV. Sa reconnaissance lui dicta des lettres adressées à Louis IX, à Blanche, aux trois frères du roi, au chambellan Jean de Beaumont ⁴. Celle que reçut la reine mère était, comme les autres, pleine de remerciements et d'éloges ⁵. Au reste, la démonstration que la maison de France venait de faire en faveur de la Papauté suffisait à elle seule; Innocent connaissait assez son ennemi pour savoir

1. Mathieu de Paris, IV, 631. Blanche, lors de la translation, fit revêtir d'ornements à ses armes le corps de saint Edmond; Quantin, *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 48.

2. Lettre d'Innocent IV, 17 juin 1247, *Registres d'Innocent IV*, n. 3042.

3. Nicolas de Curbio, *Vie d'Innocent IV*, chap. 24 (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. III, p. 592); *Registres d'Innocent IV*, 3040 et 3041, 3043 et 3044.

4. Lettres du 17 juin 1247, *Registres d'Innocent IV*, 3040-41, 3043-44.

5. Lettre 3041.

qu'il ne viendrait pas, de gaieté de cœur, livrer bataille à l'armée de Louis IX ; il pria ses généreux défenseurs de ne pas se mettre en route pour Lyon avant un nouvel appel. Les événements justifèrent sa prévoyance ; Frédéric II, au moment de passer à l'exécution de son grand projet, venait d'être rappelé en arrière par la révolte de Parme ; depuis ce jour, la mauvaise fortune ne le quitta plus.

A part les cas d'une extrême gravité, on avait mieux à faire en France que de se compromettre dans des querelles étrangères aux intérêts du royaume. Les grandes affaires ne manquaient pas, et tandis que Louis IX préparait de longue main son expédition d'Orient, la reine mère avait autant d'occupations qu'il en fallait à son activité. Pendant la maladie de son fils, ce fut elle qui gouverna. La comtesse Jeanne de Flandre était morte en décembre 1244 ¹, laissant tous ses états à sa sœur Marguerite. Quand cette princesse vint à Paris prêter hommage au roi son cousin, elle le trouva malade. Blanche, assistée de ses fils Robert et Alphonse et du conseil royal, lui fit prêter serment sur les saints Évangiles et l'admit à payer le droit de relief, dû par le nouveau vassal à son suzerain ; moyennant cela Marguerite fut autorisée à recevoir les hommages des Flamands ². Mais en même temps la reine, se souvenant des précautions qu'elle avait prises à l'égard de la comtesse Jeanne et de Ferrand, fit partir pour la Flandre le maréchal Ferry Pâté avec d'autres envoyés ; ils étaient chargés de recevoir les sûretés des villes et des seigneurs, qui s'engagèrent, au commencement de 1245, à servir le roi, la reine Blanche et les princes, contre leur nouvelle comtesse, si Marguerite était infidèle aux conventions passées avec la couronne, en d'autres termes, si elle n'observait pas le traité conclu jadis avec Jeanne et Ferrand ³. C'est alors que la question de la succession flamande, convoitée par les enfants que Marguerite avait eus de ses deux maris, Bouchard d'Avesnes et le seigneur de Dampierre, souleva de menaçantes difficultés. On sait qu'en juillet 1246 saint Louis et le légat du Saint-Siège Eudes de Châteauroux apaisèrent momentanément ce différend par une sentence arbitrale qui attribuait le Hainaut à Jean d'Avesnes et réservait la Flandre à Guil-

1. Le Nain de Tillemont, t. III, p. 129; *Fragment anonyme du XIII^e siècle* (*Histor. de France*, t. XXIII, p. 134).

2. Le Nain de Tillemont, III, 130-131.

3. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, n^o 3231 à 3240, et 3243 à 3337; janvier à mars 1245. Voir aussi les n^o 3456 à 3458 et 3475; février-mars 1246.

laume de Dampierre¹. Les actes publics ne disent pas la part que Blanche de Castille a prise à ce premier arrangement.

Il lui fallait aussi travailler sans cesse pour son protégé l'empereur Baudouin II, car ce pauvre prince n'était vraiment pas en état de se tirer d'affaire. Serré de près et toujours à court d'argent, il en était arrivé aux expédients les plus tristes. En 1241, il avait fallu que Louis IX l'empêchât d'abandonner sa seigneurie de Courtenay au prince d'Achaïe, qui était venu le secourir²; les lettres qu'il écrivit le 5 août 1243 à Blanche de Castille nous donnent une bien pauvre idée de la situation à laquelle il se trouvait réduit. Dans l'une, après avoir félicité la reine de ce que les comtes de la Marche et de Toulouse avaient fait leur soumission, il répondait modestement à ses conseils, à ses reproches; Blanche l'ayant informé qu'on l'accusait de se laisser diriger par des Grecs, il la remerciait bien fort pour cet avertissement, protestait qu'il avait pour seuls conseillers les nobles et prud'hommes de France qui se trouvaient à ses côtés, promettait à la reine de lui dire toujours la vérité : « Si vous trouvez en nous quelque chose à reprendre, nous vous supplions de nous le signifier et de nous corriger; vous nous verrez toujours prêts à suivre votre conseil et accepter votre commandement, suppliant en toute dévotion Votre Sérénité d'avoir pitié de nous, car toute notre confiance, toute notre espérance est en la faveur du roi notre sire, votre fils, et en la vôtre³. »

La seconde lettre de Baudouin, écrite le même jour, est encore plus curieuse. Après avoir remercié Blanche pour un envoi d'argent, l'empereur d'Orient parlait, fort gravement, d'un projet d'alliance avec le sultan d'Iconium. Il s'agissait de s'unir à ce prince contre Vatace et les Grecs; le sultan demandait en mariage une parente de Baudouin, et l'empereur avait accédé à ce désir. Aussi bien la jeune princesse devait-elle rester chrétienne et catholique, conserver auprès d'elle ses chapelains, ses clercs, les gens de sa maison. Et là-dessus on expliquait à la reine de France que beaucoup d'infidèles, en Asie, avaient des femmes chrétiennes, que le sultan, par amour pour sa femme, allait faire élever des églises dans ses villes, et assurer des revenus aux clercs qui devaient les desservir. L'émir chargé de négocier cette affaire

1. *Layettes*, 3534; juillet 1246.

2. Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V, p. 423-424; 20 février 1241.

3. *Layettes*, t. II, n. 3123; 5 août 1243.

avait même affirmé que le sultan pourrait bien être converti par une princesse chrétienne. L'empereur d'Orient acceptait toutes ces belles assurances avec une crédulité d'enfant; pour accomplir son projet il comptait sur une des filles de sa sœur Isabelle, dame de Montaigu, et de son beau-frère Eudes; et c'était la reine Blanche qu'il chargeait de les déterminer à faire un pareil sacrifice¹. Que devait penser Blanche de Castille, quand un homme qui avait un empire à gouverner venait lui raconter de pareilles histoires, lui adresser une aussi étrange demande?

En attendant de trouver des alliés sûrs parmi les musulmans, Baudouin II n'avait qu'une chose à faire, implorer une fois de plus la générosité des princes chrétiens. Il revint en Occident à la fin de 1243; on le trouve à Rome au printemps de l'année suivante, puis au concile de Lyon, à Cluny, à Saint-Germain-en-Laye, auprès du roi de France, en juin 1247². Plus que jamais ce sont Blanche et le roi de France qui le soutiennent et veillent à ses affaires; le 12 juin 1247, sur le point de quitter le comté de Namur, il fait jurer à ses gens de lui garder ce fief, de nommer et de révoquer les châtelains et les sergents à la volonté du roi, de la reine Blanche, des comtes Robert, Alphonse et Charles de France. Si le bruit de sa mort vient à se répandre, on ne devra rendre son château de Namur à personne, que par le commandement du roi, de sa mère et de ses frères³.

La bonne volonté de la reine Blanche ne parvint pas à relever les affaires du jeune empereur. Rentré à Constantinople, il dut encore, l'année suivante, donner à sa femme plein pouvoir d'engager les terres qu'il possédait en France⁴. Des lettres que l'impératrice Marie écrivit, en janvier et février 1249, à sa grand'tante, nous montrent qu'à cette époque Blanche de Castille veillait encore activement aux intérêts de Baudouin II⁵. Mais les affaires de ces parents malheureux ne pouvaient occuper qu'une place secondaire dans les préoccupations de la reine.

C'est avec une émotion croissante qu'elle voyait approcher l'époque à laquelle son fils devait s'embarquer pour l'Orient. Ce départ qu'elle redoutait devait être pour tout le royaume un véritable

1. Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V, p. 424-426; 5 août 1243.
 2. Le Nain, t. III, p. 7 et 161.
 3. *Layettes*, t. III, n. 3604; Namur, 12 juin 1247.
 4. *Ibid.*, 3727; Palais des Blaquernes, octobre 1248.
 5. *Ibid.*, 3737, 3740, 3741, 3745; lettres de l'impératrice Marie de Brienne; voir les quittances délivrées à la reine Blanche par des créanciers de l'impératrice, en mai 1249; *Layettes*, 3772 à 3775.

malheur ; chacun en France s'en rendait compte , mais Louis IX n'avait plus en vue que la délivrance des saints lieux ; les efforts combinés de sa mère et de ses meilleurs conseillers le trouvèrent inébranlable dans sa résolution ¹.

Comme il voulait être en état de grâce au moment de son départ, emporter en Terre-Sainte une conscience satisfaite en laissant derrière lui un royaume aussi heureux que possible, il se résolut alors à l'une des plus belles mesures qu'un roi ait jamais prises. Par son ordre, des enquêteurs se mirent à parcourir, en 1247, toutes les provinces annexées au domaine royal depuis l'avènement de Philippe Auguste. Tous ceux qui avaient été maltraités ou dépouillés par les baillis, les sénéchaux, les prévôts, les sergents et les autres représentants de l'autorité royale, venaient exposer leurs griefs à ces juges improvisés et demander la réparation qui leur était due ; leur nombre était grand, car on avait beaucoup souffert, depuis une quarantaine d'années, dans les campagnes et même dans les villes. L'autorité royale s'était montrée dure, dès le début, après la réunion des pays enlevés aux Anglais ; il y avait eu de nombreux passages d'armées sous le « Conquérant » et au temps de son fils Louis VIII ; en même temps était venue cette horrible guerre des Albigeois, qui avait fait tant de ruines et donné prétexte à de si abominables violences, et, après elle, les guerres civiles, la révolte de Trencavel et le grand soulèvement des Poitevins et du comte de Toulouse, en 1242. Les agents royaux avaient agi trop souvent comme en pays conquis ; ils se croyaient peu surveillés et ne se gênaient guère. Que de souffrances accumulées pendant ces quarante ans ! Mais aussi quelle noble idée que celle de cette réparation spontanée, minutieuse ! Avait-on jamais vu un prince redresser de lui-même, à ses frais, les torts causés aux populations sous les règnes de son père et de son aïeul ? L'impression fut immense ; elle persista pendant des siècles ; le fils de Blanche n'était plus seulement un bon roi, il devenait d'un coup le souverain par excellence, le juge impeccable, le consolateur et l'ami de ses sujets.

On connaissait si bien la conscience de Louis IX, on le savait tellement dominé par l'idée du devoir, que les Anglais eux-mêmes voulurent profiter de sa délicatesse. Un prince que ses sentiments généreux et de récents services rendus à la Terre-Sainte recommandaient à l'estime du roi de France, Richard de

1. Mathieu de Paris, t. V, p. 3.

Cornouailles, vint exposer, en son nom et de la part de Henri III, les droits de la couronne d'Angleterre aux provinces que Jean sans Terre avait autrefois perdues¹. On prétend que le roi de France était disposé à lui faire des concessions; Blanche dut frémir, quand elle vit qu'on allait peut-être porter la main sur cette œuvre patiente et glorieuse qui se poursuivait depuis le commencement du siècle, dont l'accomplissement assurait l'unité de la France et faisait la gloire de la dynastie régnante. Sans doute, elle fut au nombre de ceux qui s'opposèrent à ce que le roi cédât à ses scrupules; sans même parler des excellents motifs qui expliquaient la dépossession de Jean sans Terre, ils avaient cent fois raison de dire qu'il y avait prescription, et les évêques de Normandie rendirent un service à la France, le jour où ils déclarèrent au roi que leur pays était bien à lui.

Les préparatifs de Louis IX se poursuivirent jusqu'à l'été de 1248. Il y avait plus de trois ans que le roi de France armait pour aller en Terre-Sainte; tout était prêt pour le départ; on avait fait d'immenses approvisionnements; un port, aménagé tout exprès à Aigues-Mortes, devait recevoir la flotte génoise, nolisée pour le passage des croisés; le pape donnait à son légat en France, Eudes de Châteauroux, une nouvelle mission près de l'armée chrétienne en Orient. Le 12 juin, Louis IX alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis²; là, Eudes de Châteauroux lui donna l'écharpe et le bourdon, ainsi qu'à ses frères les comtes d'Artois et d'Anjou; la reine Marguerite devait imiter leur exemple deux jours plus tard. Au sortir de Saint-Denis, le roi se rendit nus-pieds à Notre-Dame, pour faire ses prières et entendre la messe; puis, quittant Paris le même jour, il marcha, toujours déchaux et en habit de pèlerin, jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine, accompagné par des processions et par la foule émue, qui ne pouvait se résoudre à le quitter. Il entra dans l'abbaye, se recommanda aux prières des religieuses; montant ensuite à cheval, après avoir pris congé du peuple qui l'accompagnait, il gagna Corbeil, où sans doute il passa la nuit. Depuis ce jour, il renouça sans regret aux vêtements somptueux que portaient les princes et les nobles; ce père de tout un peuple, s'imposant volontairement une modestie qu'il n'exigeait pas des autres, était assez grand pour faire belle figure sous d'humbles habits.

1. Mathieu de Paris, t. IV, p. 646.

2. Voir, pour le départ de saint Louis, Le Nain de Tillemont, t. III, p. 176 et suiv.; *Saint Louis et Innocent IV*, éd. in-8°, p. 323-324.

Malgré ses prières, la reine Blanche tint à l'accompagner pendant trois ou quatre jours ¹. A Corbeil, ou plutôt à l'hôpital qui se trouvait près de cette ville, elle reçut la régence. Par cet acte, le roi lui donnait le droit d'employer aux affaires de l'État tous ceux qu'elle voudrait, et de les en écarter à son gré, d'instituer et destituer les agents royaux, de conférer les dignités et bénéfices ecclésiastiques vacants, de recevoir les promesses de fidélité dues par les évêques et les abbés, de leur restituer la régale, de donner aux chapitres et aux couvents le droit d'élire leurs chefs ². Louis IX laissait à la reine mère la garde de ses enfants. Bientôt vint le moment cruel; il fallait se quitter; les paroles que l'on prête généralement à Blanche au moment des adieux ne peuvent être textuellement exactes, et nous préférons ne pas les rapporter; aucun récit ne saurait donner une idée de sentiments aussi douloureux. On dit que la reine se pâma, que son fils la releva, l'embrassa et prit congé d'elle en pleurant ³. Elle ne devait plus le revoir.

Saint Louis traversa la Bourgogne, s'arrêtant dans les églises et les monastères; le franciscain Salimbene ⁴, qui le vit passer à Sens, nous a laissé de lui un portrait saisissant: « Le roi était frêle et mince, assez maigre et de haute taille; il avait un visage d'ange, une gracieuse figure. Il s'en venait à l'église des frères Mineurs, sans luxe princier, en habit de pèlerin, portant au cou son bourdon et sa panetière, qui ornaient à merveille ses royales épaules; il ne s'avancait pas à cheval, mais allait à pied. Ses frères, qui tous trois étaient comtes, le suivaient, humbles comme lui dans leur attitude et leur costume... Et vraiment, à voir ce roi si dévôt, on aurait dit un moine, malgré ses armes de guerre, bien plutôt qu'un chevalier. » Le roi passa par Lyon, pour prendre congé du pape, conférer une dernière fois avec lui et recevoir sa bénédiction; puis il descendit la vallée du Rhône, se dirigeant vers Aigues-Mortes. Il emmenait en Orient la reine sa femme, Robert d'Artois, Charles d'Anjou et Béatrix de Provence. La comtesse d'Artois, qui était grosse, ne put s'embarquer, et dut rester en arrière, avec le comte de Poitiers, qui différa son départ jusqu'à l'année suivante, pour aider la reine Blanche dans le gou-

1. *Récits d'un Ménestrel de Reims*, éd. de Wailly, § 370; chronique anonyme intitulée *Anciennes chroniques de Flandre, Historiens de France*, t. XXII, p. 331.

2. *Ordonnances des roys de France*, t. I, p. 60; juin 1248.

3. *Ménestrel de Reims*, l. c.; *Anciennes chroniques de Flandre*, l. c.

4. *Chronique de Salimbene*, p. 94.

vernement du royaume ¹. Enfin, le 25 août 1248, le roi monta sur son vaisseau ; pendant trois jours, la flotte des croisés dut attendre sur place, puis, le 28 août, le vent s'étant levé, saint Louis et ses compagnons firent voile pour l'île de Chypre ². Il y avait plus de deux mois que la dernière épreuve de Blanche avait commencé ; depuis lors, vouée jusqu'à la fin de ses jours au travail et aux angoisses d'une séparation rendue cent fois plus dure par la conscience des dangers que courait son fils, elle n'eut plus en ce monde d'autre consolation que l'accomplissement d'un grand devoir.

1. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis*, *Histor. de France*, t. XX, p. 356.

2. *Ibid* ; chronique de Guillaume de Nangis, *Histor. de France*, t. XX, p. 552 ; Mathieu de Paris, t. V, p. 24.

CHAPITRE VIII.

SECONDE RÉGENCE. MORT DE LA REINE BLANCHE.

Alphonse de Poitiers retarde d'un an son départ pour l'Orient. — Politique intéressée du roi d'Angleterre. — Séjour de Louis IX à Chypre. — Croisade d'Alphonse. — Mort du comte de Toulouse. — Damiette et Mansourah; captivité de Louis IX. — Amélioration des rapports avec Henri III. — Louis IX en Syrie. — Retour d'Alphonse et de Charles d'Anjou. — Mort de Frédéric II. — Affaires de Provence. — Maladie de la reine Blanche. — Innocent IV retourne en Italie. — Situation du roi en Terre-Sainte. — Croisade des Pastoureaux. — Les d'Avonnes et les Dampierre. — Conseillers de la régente; le Parlement. — Blanche et le clergé. — La reine délivre les serfs emprisonnés par le chapitre de Notre-Dame. — Affranchissements. — Maladie et mort de Blanche. — Conclusion.

La piété l'avait emporté sur l'amour filial. En s'en allant au delà des mers combattre les ennemis du Christ, Louis IX ne subordonnait pas seulement à sa foi les intérêts de la France; il imposait silence au sentiment qui pendant longtemps avait dominé sa vie. C'était Blanche de Castille qu'il sacrifiait. Oublions un instant les souffrances de cette croisade; elles n'ont fait que le grandir, et sans elles sa figure n'aurait pas l'attrait que lui donnent des épreuves inouïes, supportées avec une patience et un courage surhumains. Mais que devenait, par son départ, celle qui l'avait élevé, maintenu sur le trône, protégé pendant tant d'années contre tous ses ennemis, qui pour lui s'était battue comme un soldat? A l'âge de soixante ans il lui fallait se remettre au travail et reprendre le fardeau qu'elle avait si courageusement porté jadis. Les inquiétudes et les douleurs allaient se succéder sans trêve dans son cœur de mère; pouvait-elle au moins, pour les oublier, chercher dans le repos, dans cette solitude de Maubuisson qu'elle avait rêvée pour ses derniers jours, la récompense méritée par toute une vie de fatigue et d'abnégation? Tout reposait sur elle.

Si jamais Blanche avait eu la passion du pouvoir, elle dut faire alors sur les grandeurs humaines de tristes réflexions, et, l'on ne peut en douter, ce ne fut pas l'ambition personnelle qui la soutint pendant ces dernières années où elle reprit son métier de reine, mettant au service de la France une expérience, une dignité, une vigueur dignes d'admiration. Contrainte à ce dernier sacrifice, on ne voit pas qu'elle se soit plainte ; elle ne condamnait pas son fils, elle continuait à le servir, et pas plus qu'elle nous n'avons le droit de le blâmer ; saint Louis est trop grand pour qu'on le mette à la mesure de tout le monde, et ce qui chez un autre eût été une faute, n'a fait que le placer au premier rang parmi les plus nobles représentants de l'humanité.

En permettant au comte de Poitiers de retarder son départ jusqu'à l'année suivante, Louis IX n'avait pas seulement voulu donner à sa mère une consolation. La présence d'Alphonse était, pour la régente et pour le royaume, un gage de sécurité ; le comte avait près de vingt-huit ans ; placé depuis 1241 à la tête d'un grand fief, doué d'une intelligence dont la supériorité ne devait pas tarder à s'affirmer, il pouvait offrir à sa mère un concours très utile, une garantie d'une réelle valeur en cas de difficultés graves ou de conflits avec des puissances étrangères. Il est probable que pendant cette année, tout en préparant sa croisade, il se tint le plus souvent à côté de la reine Blanche ; on le trouve alors à Paris¹, à Pontoise², et certainement la régente ne pouvait avoir un conseiller plus capable de la bien seconder. Elle pouvait compter aussi sur la bonne volonté du pape, qui, plus que jamais, allait être le protecteur de la France. Après le départ de Louis IX, de Robert et de Charles d'Anjou, Innocent IV avait écrit à la reine pour l'engager à prendre courage et lui promettre de veiller à ce que la sécurité du royaume ne fût pas compromise³ ; cette assurance ne pouvait être indifférente à Blanche de Castille, qui savait combien peu elle était en droit de compter sur les bonnes dispositions du roi d'Angleterre.

On sait que la paix n'avait pas été rétablie entre la France et l'Angleterre après la guerre de Poitou, et la trêve dont on était alors convenu touchait à sa fin ; or le roi Henri III ne voulait conclure avec son beau-frère un arrangement définitif qu'au prix de restitutions impossibles. Il venait de faire auprès de Louis IX,

1. *Layettes du Trésor des Chartes*, t. III, n. 3728 ; Paris, 13 novembre 1248.

2. *Ibid.*, 3754 ; Pontoise, mars 1249.

3. Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V, p. 412.

par l'entremise de son jeune neveu Henri, fils de Frédéric II et d'Isabelle d'Angleterre, une nouvelle tentative pour obtenir qu'on lui rendît les anciens domaines français de sa maison. Frédéric II passe pour avoir mollement appuyé cette réclamation intempes- tive. Quant au roi de France, dont les dispositions conciliantes étaient pourtant bien connues, il avait répondu qu'au moment de partir il ne pouvait aller contre le vœu de tous ses sujets, de sa mère et de ses vassaux¹. Après l'embarquement du roi, Henri, passant des sollicitations aux mesures hostiles, fit semblant de vouloir recommencer la guerre. Il n'aurait sans doute pas été en état de la faire, et, parmi ses sujets eux-mêmes, on ne prenait guère au sérieux ses intentions belliqueuses²; derrière ces préparatifs, les Anglais entrevoyaient la pensée de les déterminer à de nouveaux sacrifices d'argent. Cependant Henri III paraît avoir pris quelques dispositions pour attaquer la France, ou tout au moins pour l'inquiéter; c'est probablement pour cela que des troupes furent à ce moment rassemblées en Angleterre à destination de la Gascogne; un certain nombre de chevaliers eurent ordre de se trouver à Londres le 15 et le 22 août, le 15 septembre à Portsmouth³, où des vaisseaux destinés à leur transport furent réunis⁴.

Cet armement était-il réellement destiné à menacer la France? Innocent IV paraît l'avoir cru, puisqu'il intervint aussitôt en faveur de Louis IX. Deux envoyés pontificaux, le notaire Albert et maître Paul, vinrent trouver Henri III à Windsor (14 septembre 1248), et lui défendirent d'attaquer aucune des terres possédées, à quelque titre que ce fût, par le roi de France. Le bruit courut même qu'ils avaient menacé de frapper d'interdit l'Angleterre⁵; mais Henri III n'avait pas attendu cette injonction du Saint-Siège pour donner à la France quelques mois de répit. Le 20 septembre, son beau-frère Simon de Montfort, comte de Leicester, vint à Lorris proroger jusqu'au 29 décembre la trêve qui était sur le point d'expirer⁶. Il eût été bien plus digne de déclarer en toute loyauté qu'on n'entreprendrait rien contre

1. Mathieu de Paris, *Chronica majora*, t. V, p. 71.

2. Mathieu de Paris, t. V, p. 51.

3. Record office; Close rolls, 32^e année de Henri III, rouleau 62, membr. 5 *in dorso*.

4. Close rolls, 62, membr. 4 r^o, 17 août 1248 : « De navibus arestandis et galeya. » — *Ibid.*, 3 r^o, 10 septembre 1248 : « De navibus liberandis. »

5. Mathieu de Paris, V, p. 23 et 51.

6. *Luyettes*, t. III, n. 3713; Lorris, 20 septembre 1248.

Louis IX tant qu'il serait en Orient; mais le roi d'Angleterre, au lieu d'en venir sans arrière-pensée à une concession aussi naturelle, s'en tint à des demi-mesures. Le terme final de la trêve fut reporté, un peu plus tard, à la Toussaint de l'année 1249¹, puis au 24 juin 1250². Pendant ce temps, les négociations continuèrent entre les deux couronnes. Au printemps de 1249, un conseiller du roi d'Angleterre, Barthélemy Pêche, partit en ambassade pour la France³, et c'est sans doute vers le même temps que Simon de Montfort, se trouvant à Paris, écrivit à Henri III pour lui dire que ses affaires étaient en bon train⁴. Le comte de Toulouse étant mort, Henri, à la fin de l'année, chargea le comte de Leicester de réclamer à ses exécuteurs testamentaires la terre d'Agenois, sur laquelle la couronne d'Angleterre avait des droits⁵. Quant à venir sérieusement au secours de Louis IX pour sa croisade, il n'y a probablement jamais songé. Tout en affichant l'intention d'envoyer des renforts en Terre-Sainte, il n'avait pas voulu permettre aux croisés anglais de partir en même temps que le roi de France; ils ne rejoignirent les Français qu'en Égypte, sous le commandement de Guillaume Longue-Epée, comte de Salisbury⁶.

Blanche avait raison de se tenir en garde contre l'Angleterre; mais toutes les préoccupations, même les plus graves, étaient peu de chose en comparaison de l'émotion avec laquelle on attendait en France les nouvelles d'Orient. Décidé à porter ses efforts contre l'Égypte, Louis IX s'était d'abord dirigé vers l'île de Chypre, et c'est à Limisso qu'il aborda vers le milieu de septembre 1248⁷; il se vit contraint d'attendre en Chypre ceux qui devaient le rejoindre, et les événements l'amènèrent à y demeurer jusqu'au printemps suivant; c'est là qu'il reçut une ambassade des Tartares, au sujet de laquelle il écrivit à sa mère; en même temps il lui envoya la traduction latine d'une lettre que le grand khan lui avait adressée⁸. Il ne put manquer de lui faire savoir que les

1. Rymer, édit. de 1816, t. I, p. 270 : « De treuga cum Francia juranda. »

2. Rymer, *ibid.*

3. Record office; Patent rolls, n. 58, membr. 5 r^e (en haut) : « Pro Bartholomeo Pecche; » 1^{er} mai 1249.

4. Shirley, *Royal and other historical letters*, t. II, p. 52-53. Lettre donnée à Paris la veille de Pâques, sans doute en 1249.

5. Rymer, t. I, p. 271 (en bas); 23 décembre 1249.

6. *Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, p. 221-223.

7. Wallon, *Saint Louis et son temps*, t. I, p. 227.

8. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis (Historiens de France, XX, p. 358)*; une traduction française de cette lettre nous est parvenue par Mathieu de Paris, *Additamenta*, t. VI, p. 163-165.

maladies s'étaient mises dans son armée, faisant beaucoup de victimes, lui enlevant plusieurs des grands seigneurs qui l'entouraient. Blanche dut apprendre par lui que la reine Marguerite était tombée malade, et que Charles d'Anjou souffrait de la fièvre quarte. Malheureusement pour nous, les lettres écrites alors par le roi n'ont pas été conservées. Lorsque Blanche apprit que Frédéric II avait envoyé des vivres à Chypre, elle écrivit, comme son fils, au pape Innocent IV pour le prier de se réconcilier avec l'empereur, et fit parvenir à ce prince, avec des présents, l'expression de sa reconnaissance¹. La suite des événements démontra que Frédéric, empereur d'Occident et roi de Jérusalem, ne pouvait pas faire davantage pour la guerre sainte; il était trop occupé de sa lutte avec le chef de l'Église pour dépenser son argent et ses hommes au service de Jésus-Christ, et ce n'était ni de l'Allemagne ni de l'Italie que le roi de France devait attendre des renforts.

Il était bien autrement important que son frère, le comte de Poitiers, le rejoignît avec une bonne armée. Pendant toute l'année qui suivit le départ du roi, le comte Alphonse ne cessa de préparer sa propre expédition; le pape l'aida de son mieux, et prit, dès la fin d'octobre 1248, toutes les mesures possibles pour lui assurer des secours dignes de son entreprise². La bonne volonté d'Innocent IV, en cette circonstance, était incontestable, mais il est permis de croire que les résultats obtenus n'ont pas entièrement répondu à son attente; une lettre écrite le 20 avril 1250 au comte Alphonse par le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, nous apprend qu'à cette date le trésorier, chargé de réunir les revenus affectés à la croisade, n'avait rien reçu de six mille livres parisis promises par le Saint-Siège³. Alphonse, par bonheur, avait d'autres ressources; avant de partir, il se fit prêter par sa mère quatre mille quatre cents livres parisis⁴. Il lui fallait aussi des vivres pour le voyage; la reine et ses fils avaient prié Frédéric II de les lui donner. Frédéric répondit à Blanche en termes fort courtois, parlant de son attachement à la maison de France, de l'intérêt qu'il portait à la croisade, du désir qu'il aurait eu d'y

1. Mathieu de Paris, t. V, p. 70.

2. *Layettes*, t. III, 3720-3726, 26-28 octobre 1248. — *Ibid.*, 3828. — *Registres d'Innocent IV*, 4295; 9 janvier 1249. — *Layettes*, III, 3781; 9 juill. 1249.

3. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 75.

4. Arch. Nat., J. 748, n. 17; comptes d'Alphonse de Poitiers établis le 26 août 1249. « Hec sunt que debebat dominus comes anno et die supradictis. — Domine regine, IIII^m IIII^c l. par. »

prendre part; il s'excusait de ne pouvoir le faire, et rejetait sur le pape la responsabilité de sa situation; il ajoutait que la cherté des vivres, fort grande depuis deux ans dans le royaume de Sicile, l'avait empêché d'envoyer aux croisés tout ce qu'il aurait désiré; mais en réponse aux prières de Blanche, auxquelles il ne pouvait ni ne voulait rester sourd, il venait d'expédier au comte mille charges de froment, autant de charges d'orge prises dans ses greniers, et cinquante bons dextriers. Il donnait en outre au comte le droit d'acheter dans le royaume de Sicile tout ce dont il pouvait avoir besoin pour lui et ses gens. Louis IX reçut de l'empereur une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes¹. Les générosités de Frédéric n'étaient pas, il faut le dire, de nature à faciliter beaucoup l'entreprise du comte de Poitiers. Alphonse partit pour Lyon, où il se trouvait au mois de juillet 1249², atteignit Aigues-Mortes, et s'embarqua le 25 août³, un an jour pour jour après le départ du roi son frère; il emmenait avec lui sa femme, Jeanne de Toulouse, la comtesse d'Artois, et tout un corps d'armée que Joinville appelle l'arrière-ban de France⁴. Nous possédons encore des comptes dressés par ses gens au moment du départ⁵, et la charte relative à l'armement d'un vaisseau génois nolisé pour sa flotte⁶. Blanche de Castille vit son chagrin augmenté par cette dernière séparation; elle n'était ni au début, ni au terme de ses souffrances; mais elle se sentait assez forte pour bien gouverner le royaume dont le sort lui était confié. Son âme virile⁷ était à la hauteur de toutes les difficultés.

Le comte de Toulouse, croisé depuis de si longues années, n'était parti ni avec le roi, ni avec le comte de Poitiers; il avait pourtant fait ses préparatifs; le roi, la reine Blanche lui avaient prêté de l'argent⁸ pour son voyage d'Orient. Mais quand il vint à Aigues-Mortes trouver Alphonse et la comtesse Jeanne, ce fut seulement pour prendre congé d'eux. Au lieu d'appareiller, il

1. Huillard-Bréholles, t. VI, 2^e partie, pp. 746-748, et 748-750; juillet 1249.

2. *Layettes*, t. III, n. 3783; Lyon, juillet 1249.

3. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Historiens de France*, XX, p. 372; le même, *Chronique*, édit. Géraud, I, 204).

4. Joinville, édit. de 1874, n. 179.

5. Arch. nat., J. 748, n. 17; compte du 26 août. — *Layettes*, 3788; 13 août 1249.

6. *Layettes*, 3789; 18 août 1249.

7. « Blanchia... virili animo gubernante. » *E chronico Normanniæ* (*Historiens de France*, XXIII, p. 214).

8. *Layettes*, 3802; testament de Raimond VII. — Voir aussi la pièce 3672.

retourna en Rouergue, à Milhau, où la fièvre le prit; il mourut dans cette ville le 27 septembre 1249, un mois après que sa fille et son gendre avaient quitté la France¹. Cette mort, qui certainement peina la reine Blanche, devait lui créer de nouvelles préoccupations, puisque Alphonse de Poitiers était, du chef de sa femme, le seul héritier de Raimond VII. Quant à celui qui venait de disparaître, on se sent assez embarrassé pour le juger; les malheurs de sa jeunesse, la dépossession partielle à laquelle il avait dû se résoudre, l'ambition qu'il avait toujours eue de regagner le terrain perdu, expliquent, sans l'excuser, la versatilité dont il a donné trop de preuves. Les sentiments de Blanche à son égard avaient toujours été fidèles, et même après sa dernière révolte, il l'avait trouvée prête à s'employer pour le faire rentrer en grâce. Il est vrai que Raimond était son cousin germain, qu'elle éprouvait peut-être un sentiment pénible en se rappelant qu'une partie des domaines enlevés à ce proche parent était venue grossir le patrimoine de Louis IX; ce n'était pourtant pas elle qui avait dépouillé Raimond VII; elle n'avait fait que tirer parti, au profit de la royauté, d'une situation créée par d'autres. Quoi qu'il en soit, elle ne l'avait jamais abandonné depuis le traité de 1229, tandis que Raimond n'avait pas hésité à la trahir en s'alliant avec le comte de la Marche et les Anglais. Blanche de Castille était une grande reine, et Raimond VII un pauvre politique; il semble avoir été d'un caractère assez faible, et les rigueurs du sort avaient peut-être eu pour effet d'atténuer en lui le sens moral.

Il s'agissait d'assurer au comte de Poitiers la possession des domaines laissés par Raimond VII; Blanche devait naturellement se charger de ce soin, et d'ailleurs Alphonse, en partant, avait envoyé le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers rappeler à la reine qu'il comptait sur elle pour veiller à ses intérêts. Le fidèle serviteur s'était soigneusement acquitté de ce soin: « Et quand je fus venu à madame, » écrivait-il à son maître, « je lui racontai combien vous étiez demeuré au port, et le jour et l'heure de votre passage, et les grandes dépenses qu'il vous avait fallu faire; je la priai de votre part de mettre, comme mère, conseil en vos affaires, car en elle était toute votre confiance, toute votre attente. Elle me répondit qu'elle le ferait bien volontiers². » On pouvait compter que Blanche prendrait ce rôle au sérieux, et

1. Guillaume de Puylaurens, *Histor. de France*, XX, 772.

2. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 70.

les affaires de la succession de Toulouse ne sont pas seules à nous révéler sa sollicitude pour les droits et les intérêts de son troisième fils. Archambaud de Bourbon, qui pour certains fiefs relevait du comté de Poitiers, était mort dans l'île de Chypre, laissant pour héritier son gendre le jeune Odet de Bourgogne. En octobre 1249¹, Blanche reçut du nouveau sire de Bourbon les hommages qu'il devait au roi et au comte Alphonse, et se fit donner toutes les garanties nécessaires pour qu'Odet remplît à leur égard ses devoirs féodaux.

Pour la succession de Toulouse, Blanche prit dès les premiers jours toutes les précautions possibles. Aussitôt après la mort de Raimond VII, le sénéchal de Carcassonne, à qui elle avait donné des instructions, partit pour la cour, afin de l'informer et de prendre ses ordres². Blanche ne perdit pas un instant pour mettre la main sur les domaines échus à son fils; elle en prit possession, non pas aux termes du testament laissé par Raimond VII, mais en vertu du traité de 1229³; seulement elle eut soin d'associer à son action Sicard Alaman, le plus important de ceux auxquels le comte de Toulouse avait confié l'exécution de ses dernières volontés⁴. En octobre, elle chargea Guy et Hervé de Chevreuse, et avec eux le trésorier de Saint-Hilaire, de faire reconnaître l'autorité d'Alphonse dans ses nouveaux états⁵. Ces trois commissaires se rendirent à Toulouse et, le 1^{er} décembre, au château Narbonnais, ils reçurent les serments du comte de Comminges, d'une quantité de nobles et de magistrats municipaux⁶. Cinq jours après, les consuls et la ville de Toulouse prêtèrent serment à leur tour; mais auparavant, les agents de Blanche déclarèrent que, par ordre de la reine, ils avaient confié le gouvernement du pays à Sicard Alaman; Sicard, de son côté, jura d'observer, jusqu'au retour du comte, les libertés et les coutumes de la ville⁷. Pendant tout l'hiver (décembre à mars), un grand nombre de nobles et de municipalités firent acte de fidélité envers leur nouveau seigneur, soit entre les mains des trois commissaires envoyés par la reine, soit par-devant d'autres représentants du comte et de Sicard Ala-

1. *Layettes*, 3812-3819; octobre 1249.

2. D. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. VI, p. 809.

3. *Layettes*, III, 3829; serment du comte de Comminges.

4. Voir le testament et le codicille de Raimond VII, *Layettes*, 3802-3803.

5. Catel, *Hist. des comtes de Tolose*, in-folio, 1623, p. 378; octobre 1249.

6. *Layettes*, III, 3829; 1^{er} décembre 1249.

7. Catel, *Comtes de Toulouse*, p. 378; *Layettes*, 3830; 6 décembre 1249.

man ¹. Ce dernier, dans ses actes, notifiait qu'il était le lieutenant d'Alphonse par la volonté de la reine Blanche ². Il y eut en certains points quelques velléités de résistance. Les consuls et les bourgeois d'Agen refusèrent d'abord le serment qu'on leur demandait ; mais au mois de février 1250, ils envoyèrent à la reine deux des leurs, avec deux bourgeois de Condom, pour offrir leur soumission ³.

Dans le Comtat Venaissin ou marquisat de Provence la situation était plus compliquée. Le Saint-Siège, tout en laissant Raimond VII en possession de ce pays, ne lui en avait pas fait l'abandon formel. Après la mort de Raimond, le cardinal d'Albano était venu en prendre possession au nom de l'Église ; aussi les commissaires de Blanche se gardèrent-ils de passer sur la rive gauche du Rhône ⁴. Le 9 mars 1250, Innocent IV n'avait pas encore abandonné ses prétentions, puisqu'il écrivit alors à l'évêque de Carpentras pour réserver les droits de l'Église sur le Comtat Venaissin ⁵. La ville d'Avignon, enclavée dans le Comtat dont elle n'était pas censée faire partie, appartenait par indivis aux comtes de Toulouse et de Provence ; elle refusa de reconnaître Alphonse et se maintint dans l'indépendance, sous la protection de son podestat Barral des Baux, le plus puissant parmi les seigneurs de Provence ⁶. Mais Barral ne tarda pas à s'apercevoir du danger qu'il courait en jouant ce rôle ; le 1^{er} mars 1250, il vint trouver la reine et lui jura de faire tous ses efforts pour qu'Avignon se soumit au comte Alphonse et Arles au comte d'Anjou ; il alla jusqu'à promettre de faire la guerre à ces deux villes, s'il en était requis par la reine ⁷. Alphonse de Poitiers, qui combattait alors en Égypte, ne pouvait guère se douter que, grâce à l'habileté de sa mère, ses affaires étaient en si bon train.

Le roi de France et son armée étaient partis de Limisso dans la seconde moitié du mois de mai 1249 ; mais une violente tempête ⁸ avait d'abord dispersé la flotte chrétienne. Il avait fallu revenir à Chypre, pour y réunir les vaisseaux épars ; enfin, après

1. *Layettes*, 3831, 3832, 3839 à 3843, 3855, 3856.

2. *Layettes*, 3863 ; 4 avril 1250.

3. *Layettes*, 3833 et 3845 ; 16 décembre 1249 et 3 février 1250.

4. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 74.

5. Muratori, *Antiquitates*, t. VI, col. 142, 9 mars 1250.

6. D. Vaissète, édit. in-4°, t. VI, p. 814.

7. *Layettes*, III, 3854 ; 1^{er} mars 1250. — Boutaric, p. 74 ; lettre du trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers.

8. Cette tempête éclata le 23 mai 1249.

une traversée plus facile, on était arrivé en vue des côtes d'Égypte. Le débarquement avait eu lieu le 5 juin et, dès le lendemain, les croisés étaient entrés à Damiette¹. C'était un grand succès; Louis IX l'apprit à sa mère², et Robert d'Artois, de son côté, écrivit à Blanche de Castille une relation de la victoire que les croisés venaient de remporter. Cette lettre est fort intéressante; le comte d'Artois, en bon fils, donne à la reine Blanche des nouvelles de tous les siens: le roi, la reine Marguerite, la comtesse Béatrix sont en bonne santé; le comte d'Anjou se ressent encore de sa fièvre, qui pourtant est en décroissance. « La comtesse d'Anjou, » poursuit Robert, « a mis au monde, en Chypre, un petit garçon fort joli, très bien fait; elle l'a laissé là-bas en nourrice³. » Blanche transmit ces bonnes nouvelles au roi d'Angleterre, dans une lettre où l'on trouve, à côté de détails très précis, des marques d'attention personnelle; elle terminait en apprenant à Henri III que ses belles-sœurs, la reine Marguerite et la comtesse d'Anjou, étaient bien portantes: « Donnez, s'il vous plaît, ces nouvelles à votre très chère épouse la reine d'Angleterre, et veuillez la saluer de notre part⁴. » Blanche n'était pas seule à se réjouir. En France, en Angleterre, on avait appris par de nombreuses lettres que Damiette était conquise⁵; on allait même jusqu'à raconter qu'Alexandrie et le Caire avaient eu le même sort⁶. La reine se hâta d'envoyer à son fils de l'argent et des vivres, et les sommes qu'elle lui expédia devaient être fort considérables, car on assure que, pour les transporter à la mer, il fallut onze longs chariots attelés chacun de quatre chevaux, sans compter plusieurs bêtes de somme⁷. Les renforts arrivaient aussi. Ce furent d'abord les croisés anglais, sous la conduite de Guillaume

1. Wallon, *Saint Louis et son temps*, t. I, p. 238-246.

2. « Prout ex litteris ipsius filii nostri regis intelleximus. » Mathieu de Paris, t. VI, p. 166.

3. Mathieu de Paris, t. VI, p. 152-154.

4. Math. de Paris, t. VI, p. 165-167.

5. *Ibid.*, t. VI, p. 155 à 163.

6. *Ibid.*, t. VI, p. 167 et 169.

7. Mathieu de Paris, t. V, p. 116-117. Nous suivons ici le récit de l'historien anglais, sans prétendre affirmer que les sommes recueillies par Blanche furent en effet embarquées; il semble qu'on eût pu les remettre simplement aux Templiers de France contre des ordres de paiement envoyés par eux à leurs frères de Syrie. Cette idée vient naturellement à l'esprit de ceux qui ont lu le mémoire de M. Delisle sur les opérations financières des Templiers.

Longue-Épée, puis, le 24 octobre 1249, Alphonse de Poitiers et sa flotte ¹.

La régente devait être informée de tout ce qui se passait en Égypte ; mais les traversées étaient longues, et tandis qu'on restait encore en France sous l'impression d'un premier succès, de grandes et douloureuses épreuves avaient commencé pour les croisés. S'avancant dans la direction du Caire, ils avaient livré, le 8 février 1250, une terrible bataille. Robert d'Artois, emporté, malgré les ordres du roi, par sa vaillance inconsidérée, avait péri, cerné dans Mansourah ; Louis IX, après avoir couru les plus grands dangers, était resté maître du champ de bataille ² ; mais l'armée française, arrêtée dans sa marche, obligée de combattre sans cesse, ne pouvait quitter le camp qu'elle avait établi près de Mansourah. C'est de là que Louis écrivit à sa mère (mars 1250), pour la prier d'assurer aux héritiers du comte d'Artois les droits que leur père avait eus en la justice du comté de Ponthieu ³. La lettre par laquelle il apprit à Blanche le malheur qui les atteignait tous deux nous intéresserait bien davantage ; elle n'existe plus. Blanche était cruellement frappée. Robert paraît avoir été un fils très dévoué ; la rudesse dont il avait fait preuve lorsqu'il avait insulté le comte de Champagne, oublieux de ses devoirs envers Blanche de Castille, prouve qu'il ne prenait pas à la légère les injures faites à sa mère. Il était très brave, trop brave même, puisque sa mort fut l'expiation d'une héroïque imprudence. Le roi, qui ne pouvait retenir ses larmes, au soir de la bataille, quand on lui demandait des nouvelles de son frère ⁴, dut envier le sort de celui qui venait de mourir l'épée à la main.

La mort et les horreurs du champ de bataille n'étaient rien en comparaison de ce qui attendait Louis IX. Après être quelque temps resté stationnaire, il dut battre en retraite, au milieu d'une armée décimée par les maladies, gravement atteint lui-même de la dyssenterie qui lui enlevait ses soldats, et finit par tomber, le 6 avril, au pouvoir des Sarrasins ⁵. Il se retirait avec l'arrière-garde, épuisé, quand Geoffroy de Sargines l'emmena, en le protégeant à grand'peine, jusqu'au village où les infidèles devaient s'emparer de lui. Pouvait-il y avoir un spectacle plus lamentable

1. Guil. de Nangis, *Vie de saint Louis*, *Histor. de France*, t. XX, p. 372.

2. Wallon, *Saint Louis et son temps*, t. I, p. 267-277.

3. Arch. nat., JJ. 26, fol. 384 recto ; mars 1250.

4. Joinville, n. 244.

5. Wallon, t. I, p. 293-295.

que celui de ce grand roi, vaincu, mourant, étendu dans une pauvre maison au milieu de ses compagnons d'armes désespérés, tandis que dans la rue voisine le dernier de ses défenseurs, Gaucher de Châtillon, se faisait tuer en combattant pour lui. Blanche n'était pas là, cette fois, pour soigner et consoler son fils; une bourgeoise de Paris, rencontrée dans la déroute, soutenait sur ses genoux la tête de celui qui avait soulagé tant de misères¹.

Louis IX ne mourut pas; il reprit assez de forces pour pouvoir, dans les lamentables semaines qui suivirent, se rendre compte d'un désastre sans précédent. C'est alors que son courage, sa dignité, le calme plein de grandeur dont il fit preuve au milieu des dangers et des souffrances qui auraient dû l'affoler, excitèrent l'admiration de ses ennemis eux-mêmes. Il fallut rendre Damiette, abandonner l'Égypte qui était couverte de cadavres, en y laissant des milliers de prisonniers, payer une énorme rançon; Louis supporta tout cela sans faiblir. Enfin il put s'embarquer pour la Syrie: il aborda au port de Saint-Jean-d'Acre vers le milieu de juin², vaincu, mais plus grand dans sa défaite que jamais prince ne l'avait été au lendemain d'une victoire.

Le monde chrétien, la France surtout, apprirent avec consternation ce qui venait de se passer. On a prétendu que la reine Blanche et les grands du royaume, refusant de croire les porteurs de ces lamentables nouvelles, les prirent pour des imposteurs et les firent pendre³. Ce doit être une fable. La reine Blanche avait la tête assez forte pour conserver sa présence d'esprit au milieu des plus graves circonstances; mais on peut se figurer sa douleur.

Laissant à d'autres le soin de discuter sur les causes du malheur qui frappait son fils, la régente s'occupa plus que jamais de venir à son aide. Elle chercha partout des secours, en France, à l'étranger, et ne rencontra de bonne volonté réelle ou de concours utile que chez le pape. Encore l'action efficace du chef de l'Église ne se produisit-elle pas immédiatement. En apprenant la destruction de la grande armée chrétienne et les revers de son chef⁴, Innocent avait écrit au roi pour le consoler, au clergé français pour ordonner des prières et presser la prédication de la croisade⁵; mais Blanche et son fils attendaient du Saint-Siège

1. Joinville, édit. de 1874, n^{os} 308-310, 390-392.

2. Wallon, *Saint Louis et son temps*, t. I, p. 328.

3. Mathieu de Paris, t. V, p. 169.

4. Du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. V, p. 413; 12 août 1250.

5. Du Chesne, t. V, p. 415; Innocent IV à l'archevêque de Rouen et à ses suffragants.

autre chose que des marques de sympathie, et l'on doit reconnaître qu'Innocent fit pour les secourir de sérieux efforts. A la fin de novembre 1250, stimulé peut-être par les instances d'Alphonse de Poitiers et de Charles d'Anjou, qui venaient de rentrer en France, il prescrivit de nouvelles mesures pour la collecte des fonds destinés à la guerre sainte et le départ des croisés lors du prochain passage, dont la date devait être fixée par Blanche de Castille. Des instructions ayant le même but furent données, en Allemagne, au prieur provincial des Dominicains et au ministre provincial des Franciscains en ce qui concernait les croisés frisons et norvégiens. En même temps, la levée du dixième précédemment accordé à Louis IX, pour trois ans, sur les revenus du clergé français, fut décidée pour une nouvelle période de deux années¹.

C'était tout ce qu'on pouvait demander au Saint-Siège dans la situation où le mettait sa lutte avec l'Empire. Les rois furent moins généreux; ils plaignirent Louis IX et le laissèrent se tirer d'affaire. En Norvège, Hakon IV était depuis longtemps croisé, mais son intention d'aller en Orient n'avait jamais été sérieuse². On dit que Ferdinand III de Castille, le neveu de Blanche, touché des malheurs qui accablaient son cousin, prit alors la croix, mais ce fait n'a jamais été formellement établi, et Ferdinand, à supposer qu'il ait fait un tel vœu, mourut sans l'avoir exécuté³. Les espérances qu'on avait pu fonder sur l'Angleterre furent également déçues.

Depuis que le comte de Salisbury et son petit corps d'armée étaient partis pour l'Égypte, où le comte trouva la mort à Mansourah, les prises de croix s'étaient multipliées dans les états de Henri III. Le 6 mars 1250, ce prince lui-même fit vœu d'aller en Terre-Sainte; mais, dès les premiers jours, son intention n'inspira que peu de confiance, en France comme en Angleterre; le

1. *Saint Louis et Innocent IV*, p. 344. *Histor. de France*, t. XXI, p. 532-540; *Triennis et biennis decima ab anno MCCXLVII collecta*. La biennis decima était le nouveau dixième, établi pour deux ans; les documents qui concernent ce subside sont assez nombreux; nous nous bornerons à citer ici une lettre d'Innocent IV à la reine Blanche : *Layettes*, III, 3924; 18 mars 1251.

2. *Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, p. 223-227.

3. *Saint Louis et Innocent IV*, p. 345, note 1. Don Martin Fernandez de Navarrete, historien des croisades espagnoles, ne croit pas à ce projet de croisade de Ferdinand III : *Memorias de la real academia de la Historia*, t. V, Madrid, 1817; *Disertacion historica sobre la parte que tuvie ron los Españoles en las guerras de ultramar o de las cruzadas*, p. 88, § 48.

trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, écrivant à cette époque à son maître le comte Alphonse, disait sans détour qu'on accusait Henri d'avoir pris la croix uniquement pour retarder le départ des pèlerins anglais. Blanche de Castille, d'après cette lettre, avait écrit au pape pour obtenir que ces croisés fussent menacés de l'excommunication s'ils ne partaient au passage d'août (1250). Elle obtint d'abord gain de cause et, le 9 juin, Innocent IV donna des ordres pour que leur départ ne fût pas retardé. Mais après qu'on eut appris le désastre d'Égypte, le pape, ne voulant pas laisser s'éparpiller les renforts destinés à la Terre-Sainte, s'opposa d'une façon absolue à ce que les croisés anglais fissent le voyage par petits groupes ou les uns après les autres, et leur enjoignit d'attendre ses ordres. Henri III ne demandait pas autre chose; depuis lors il ne cessa de mettre en avant ses projets de croisade, auxquels il dut la perception d'un dixième que le pape lui accorda, en deux fois, pour une période de cinq années. Malgré les intentions loyales d'une partie de ses sujets, malgré les appels de Louis IX et les efforts du Saint-Siège, ses préparatifs n'aboutirent à rien ¹.

La prise de croix de Henri III eut du moins pour effet d'améliorer enfin ses relations avec la France. Le 5 mars 1250, il chargea Richard de Cornouailles et deux des oncles de la reine Aliénor, Philippe et Pierre de Savoie, de proroger la trêve pour une période de seize années et au delà; il leur donna même plein pouvoir de rétablir la paix ²; des lettres du 8 mars les accréditèrent auprès de la régente ³. Sans doute cette démarche n'avait pas encore été faite quand Blanche de Castille, pour déterminer son fils à revenir, crut devoir lui rappeler qu'il n'avait ni paix ni trêve avec le roi d'Angleterre ⁴. La conclusion de la trêve est un fait certain; au cours de l'hiver suivant, à deux reprises, Henri III désigna pour sa part les commissaires chargés de veiller à ce qu'elle fût observée ⁵. Le 6 janvier 1252, il en entretint de nouveau « sa très chère cousine » la reine de France. Diverses infractions à la trêve ayant été commises au préjudice de Gascons, sujets de la couronne d'Angleterre, Blanche avait promis des in-

1. Voir, pour les détails relatifs à ce projet de croisade de Henri III, *Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, p. 345-351.

2. Rymer (édit. de 1816), I, 272; 5 mars 1250.

3. Shirley, *Royal letters*, II, p. 59; 8 mars 1250; Henri III à Blanche.

4. Joinville, n. 419.

5. Patent rolls, n. 60, membr. 12 recto (vers le haut); 21 janvier 1251 : « De dictatoribus treuge constitutis. » Rymer (1816), I, 277; 1^{er} mars 1251.

demnités; Henri la pria de désigner un jour où le chiffre des sommes à payer pourrait être réglé dans une conférence, pour laquelle il envoyait en Gascogne deux délégués¹. Deux mois après, ces commissaires firent savoir à leur maître qu'ils attendaient l'ouverture de la conférence, dont le lieu et la date avaient été fixés par la reine de France². Vers la même époque, le maire et les jurats de Bordeaux envoyèrent à Henri III des ambassadeurs, pour lui parler des prises, arrestations ou spoliations commises au préjudice de leurs concitoyens sur les terres du roi de France et du comte de Poitiers³.

Ainsi des relations plus faciles s'établirent entre les deux pays depuis le printemps de 1250. Le 2 février 1252, Henri III donne des ordres pour qu'on restitue à des Français la cargaison et l'armement d'un vaisseau naufragé sur les côtes de Sussex⁴. Quatre mois plus tard, répondant à une réclamation de la reine Blanche, il lui annonce qu'il prend des mesures pour qu'on délivre Anseau de Trainel et deux autres chevaliers, tous trois hommes liges du roi de France, arrêtés en Gascogne alors qu'ils se rendaient en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle⁵. Vers la fin de cette année (23 novembre), il a l'air de trouver fort naturel que Guy de Lusignan sollicite, avant de passer en Angleterre, l'autorisation de la reine Blanche⁶. A défaut d'une paix définitive, on ne songeait plus à se chercher querelle. Mais Louis IX ne pouvait pas se douter que les choses se passeraient aussi bien, quand, en juin 1250, il fit valoir le danger d'un conflit avec l'Angleterre comme une des raisons qui pouvaient le déterminer à rentrer en France.

Le roi de France et ses compagnons d'infortune avaient abordé à Saint-Jean-d'Acre vers le milieu de mai, dans un état de faiblesse et de dénûment qui faisait pitié. Quelle que fût la grandeur d'âme de Louis IX, la vue de ceux qui l'entouraient devait suffire à lui enlever toute idée de revanche immédiate. Épuisés par

1. Shirley, *Royal letters*, t. II, p. 69; 6 janvier 1252.

2. Shirley, t. II, p. 81; 6 mars 1252.

3. Shirley, t. II, p. 84; 1252, vers le milieu d'avril.

4. Close rolls, n. 66, membr. 26 in dorso; 2 fév. 1252; « De quadam navi confracta in costera Sussexie. »

5. Patent rolls, n. 61, memb. 7 recto; 5 juin 1252: « Pro Anselmo de Trenniel et aliis ultramarinis. » Cf. Shirley, II, p. 86-88; deux lettres patentes du 6 juin.

6. Close rolls, n. 67, membr. 26 in dorso; 23 novembre 1252: « De Guidone de Lezingn[iaco]. » Guy de Lusignan avait reçu en garde, de Henri III, une partie de l'île d'Oléron; Shirley, II, p. 85; 28 avril 1252.

les privations et les maladies, couverts parfois de vêtements misérables¹, ils apportaient en Syrie, avec les souvenirs de leurs souffrances, un sentiment de poignante émotion, en songeant qu'un grand nombre des leurs étaient encore prisonniers. Quel contraste entre l'état d'âme de ces malheureux et l'orgueil triomphant du poète arabe qui, vers le même temps, leur adressa, en manière d'adieu, ces cruelles railleries² :

« Dis au Franc, lorsque tu iras vers lui, ces paroles de vérité, qui viennent d'un homme sage :

« Que Dieu te récompense pour avoir fait tuer les adorateurs de Jésus, le Messie !

« Tu es allé en Égypte dans le dessein de conquérir ce royaume; tu croyais n'y rencontrer que hautbois et tambours.

« Le sort t'a conduit vers des multitudes qui faisaient paraître à tes yeux l'espace trop étroit.

« Tu as mené tes compagnons, par tes beaux conseils, aux portes du tombeau.

« Ils sont cinquante mille qu'on ne verra plus que morts, prisonniers ou blessés.

« Dieu te soit propice pour de semblables entreprises ! Peut-être que Jésus sera débarrassé de vous.

« Si votre pape consent à cela, c'est que souvent la trahison vient d'un homme de bon conseil. »

« Dis-leur s'ils songent à revenir pour se venger ou pour un dessein plus sage :

« La maison du fils de Lokman³ existe encore ; les chaînes sont toujours là, ainsi que l'eunuque Sabih. »

Cet insolent défi montre que les musulmans d'Égypte n'avaient plus aucune crainte des Français. Des gens vaincus à ce point semblaient n'avoir, pour le moment, qu'une chose à faire, s'en retourner chez eux, et Louis IX comptait bien, en effet, se rembarquer pour la France dès que les chrétiens restés en Égypte auraient recouvré la liberté. Ce retour était la meilleure espérance de la reine Blanche; depuis quelque temps déjà, et sans doute avant d'avoir appris la captivité de son fils, elle lui avait écrit

1. Joinville, n^o 407-409.

2. Bedr-eddyn Alaïny, *Le Collier de perles* (*Historiens des croisades; historiens orientaux*, t. II, 1^{re} partie), p. 214.

3. « Le roi de France, » dit Bedr-eddyn Alaïny, « fut chargé de chaînes et conduit dans la maison qu'occupait le secrétaire du divan Fakr-eddyn Laan. L'eunuque Sabih Almoaddhami était chargé de veiller sur lui. » *Le Collier de perles*, p. 110; voir la note 1.

pour lui parler des dangers que courait le royaume et le prier avec instances de revenir ¹. Louis IX avait déjà préparé ses vaisseaux, quand des nouvelles venues d'Égypte changèrent ses projets. Le roi de France, ses deux frères et ceux des chrétiens qui étaient revenus en Syrie avaient été délivrés en vertu d'un traité conclu avec le sultan Almoaddham; après que ce prince avait été massacré, sous les yeux des Français, par les mamelouks, les émirs qui avaient pris en main le gouvernement s'étaient engagés à faire exécuter les conditions stipulées de part et d'autre, et c'est ainsi que Louis IX avait acheté, par un premier paiement et par la reddition de Damiette, le droit de s'embarquer pour Saint-Jean-d'Acre. Mais après son arrivée en Syrie, les émirs, en réponse aux démarches d'ambassadeurs qu'il leur avait envoyés, refusèrent de tenir leurs engagements et ne délivrèrent que quatre cents prisonniers sur douze mille qui se trouvaient encore en Égypte ².

Partir, dans de telles conditions, c'était pour Louis IX abandonner à l'esclavage, à l'apostasie ou à la mort, des milliers d'hommes dont il était la dernière espérance, c'était peut-être aussi vouer à la destruction ce qui restait du royaume de Jérusalem. Le roi réunit, avec ses barons, tous ceux qui pouvaient l'éclairer de leurs avis; il leur fit part de sa perplexité, leur demanda conseil, et, quelque temps après, dans une nouvelle assemblée, se rangeant à l'opinion exprimée par la majorité, il déclara qu'il s'était décidé à rester en Syrie : « Je me suis avisé, » leur dit-il, « que si je demeure, je ne vois pas que mon royaume soit en danger de se perdre, car madame la reine a bien des gens pour le défendre ³. »

Pour consoler sa mère, pour l'assister dans le gouvernement du royaume et donner à la France une plus grande sécurité, le roi prit le parti de renvoyer en Europe les comtes de Poitiers et d'Anjou. Il eût été vraiment cruel de laisser Blanche absolument seule, au moment où la nouvelle détermination de son fils allait la désespérer; et que serait devenue la France, si la régente avait plié sous le poids de l'âge, de la fatigue et des émotions? Louis IX espérait aussi que ses deux frères pourraient organiser les secours dont il avait besoin et presser la levée des subsides; d'autre part,

1. Joinville, n. 419.

2. Du Chesne, t. V, p. 431 a : lettre de saint Louis à ses sujets. Wallon, *Saint Louis et son temps*, t. I, p. 329.

3. Joinville, n. 436. Wallon, t. I, p. 330-334.

il importait qu'Alphonse de Poitiers regagnât au plus tôt les états tombés entre ses mains par la mort de Raimond VII. Au commencement d'août, les deux princes s'embarquèrent avec le duc de Bourgogne et un grand nombre de seigneurs¹. Le roi, qui restait bien isolé, bien dénué de ressources, les chargea de porter à ses sujets une lettre dans laquelle il leur faisait le récit de ses malheurs et les exhortait à la guerre sainte². Après avoir raconté la prise de Damiette et la bataille de Mansourah, il consacrait à Robert d'Artois un touchant souvenir : « C'est là que pour un
« temps nous avons perdu cet homme illustre et bien-aimé, notre
« frère le comte d'Artois, de bonne mémoire, ce dont nous nous
« souvenons avec amertume et avec douleur, quoiqu'il nous con-
« vienne de nous réjouir à son sujet plutôt que de le pleurer, car
« nous avons l'espérance et la conviction qu'il s'est envolé avec
« la couronne du martyr vers la patrie céleste, pour y partager
« dans l'éternité la joie des saints³. » Il terminait en exposant les raisons qui l'empêchaient présentement de repasser en France, et pressait tous ceux de ses sujets qui étaient croisés de venir ou d'envoyer à son secours au mois d'avril ou de mai, lors du prochain passage, ou tout au moins à la Saint-Jean suivante.

Quelque temps auparavant, Louis IX, en réponse à une lettre de sa mère, lui avait écrit au sujet d'affaires concernant les abbayes de Royaumont et du Lys. Deux moines de Royaumont, que la régente avait envoyés en Orient, furent probablement chargés de porter cette lettre en France avant le départ d'Alphonse de Poitiers et de Charles d'Anjou⁴.

Blanche allait enfin revoir deux de ses fils; l'automne commençait quand les princes arrivèrent en France. Lyon se trouvait sur leur chemin; ils y vinrent avec le duc de Bourgogne, pour parler au pape et sans doute le prier de faire enfin avec Frédéric II une paix qui aurait permis au Saint-Siège de consacrer une partie de ses ressources à secourir leur frère⁵. On ne doit

1. Wallon, p. 337.

2. Du Cange, édition de Joinville (1668), *Observations*, p. 384, et Du Chesne, t. V, p. 428; cette lettre, datée de Saint-Jean-d'Acre, au mois d'août 1250, fut envoyée par le roi de France à la reine Blanche, qui la promulgua en novembre, par des lettres patentes données à Pontoise. Bibliothèque nationale, ms. latin 8865, fol. 188 r^o-189 v^o.

3. Du Chesne, t. V, p. 429 a.

4. Archives nationales, JJ. 26, fol. 349 r^o; Acre, juillet 1250. Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 1306-1307.

5. Mathieu de Paris, V, p. 175.

accorder qu'une médiocre confiance au récit d'après lequel Innocent IV, menacé par eux d'être chassé de Lyon s'il ne se rendait à leurs avis, aurait alors projeté de se retirer à Bordeaux ¹. C'est mal connaître Louis IX que de lui prêter, surtout dans ses rapports avec le pape, des procédés aussi violents. En outre, Alphonse et Charles, qui n'avaient jamais été en lutte avec Innocent, et qui bientôt allaient s'appuyer sur lui pour raffermir leur autorité en Provence, étaient de trop habiles politiques pour le traiter de la sorte; il se peut toutefois que, sans aller aussi loin, ils lui aient témoigné du mécontentement. Ils arrivèrent à Paris, et furent reçus par leur mère avec une joie que devaient atténuer d'amères préoccupations.

On a prétendu, peut-être à tort, qu'après leur retour les deux comtes se montrèrent peu empressés à préparer les secours destinés à Louis IX ²; ce qui a pu le faire croire, c'est qu'ils avaient, pour leur part, de graves intérêts à défendre, surtout en Provence et dans le Comtat Venaissin, où les villes d'Arles, d'Avignon et de Marseille méconnaissaient encore leur autorité. L'empereur s'était assuré la fidélité des Avignonnais et des Arlésiens ³, et l'on était en droit de craindre que, dans cette région, il ne s'opposât à l'établissement définitif de l'influence française, quand sa mort, arrivée le 13 décembre 1250, vint tout changer.

La disparition de Frédéric ne fut un malheur ni pour la France, ni pour son roi, ni pour Blanche de Castille. Bien des gens assurèrent qu'il eût seul été capable de sauver la Terre-Sainte, et lui-même ne se faisait pas faute de dire que l'hostilité du Saint-Siège l'empêchait de se porter au secours du roi de France; mais depuis longtemps il n'y avait plus d'accommodement possible entre Rome et l'Empire, et si même Frédéric avait eu le sincère désir de faire quelque chose pour Louis IX et les croisés, il n'aurait jamais pu distraire de la lutte contre Innocent IV une partie notable de ses forces. Blanche en avait fait l'expérience; ce qu'elle et ses fils avaient obtenu de l'empereur pour la croisade était vraiment bien peu de chose. Ancien allié de la maison de France, il montrait depuis assez longtemps à l'Angleterre une préférence inquiétante; cependant il semble difficile

1. Mathieu de Paris, p. 188-189. Mathieu parle en plusieurs endroits du projet qu'aurait eu le pape de se retirer sur les terres du roi d'Angleterre (t. V, p. 112 et 118).

2. *Idem*, V, p. 203.

3. *Idem*, V, p. 146.

d'admettre que pendant la croisade d'Égypte il ait, malgré ses protestations d'amitié à l'égard des princes français, fait volontairement le jeu des musulmans contre les chrétiens. Ce soupçon, dont parlait déjà le sire de Joinville¹, et qui semble justifié par les assertions d'historiens arabes², est tellement odieux qu'on doit s'en défendre. En attendant de nouvelles preuves, on peut croire que Frédéric, dont la tiédeur en matière de foi et les bonnes relations avec le sultan d'Égypte étaient bien connues, fut compromis malgré lui par les agissements de ses sujets ou de ses partisans³. C'est surtout au Saint-Siège que la mort de l'empereur allait profiter; Innocent IV était triomphant; « il avait terrassé l'ennemi du Christ, le serpent Frédéric⁴. » Du moins, la mort de son adversaire, en lui donnant pour quelque temps une sécurité relative, lui permit-elle de s'unir aux fils de la reine Blanche, pour faire triompher dans la vallée du Rhône une cause qui était à la fois celle de la France et celle de l'Église.

Non seulement le pape avait renoncé à parler de ses prétentions sur le Comtat Venaissin, mais il intervint avec vigueur dans les affaires de Provence en faveur de Charles d'Anjou, envoya dans ce pays le Dominicain Étienne, son chapelain et son conseiller, pour y rétablir la paix d'accord avec le comte, écrivit à ce sujet aux Marseillais, aux Arlésiens, aux Avignonnais des lettres fort vives et dont l'une, celle que reçurent les Avignonnais, est même menaçante⁵. Les princes français eurent bientôt le dessus, grâce à l'alliance du Saint-Siège et à leur action militaire. Arles se soumit au comte de Provence le 30 avril 1251⁶; le 7 mai, ce fut Avignon qui fit sa paix avec Alphonse et Charles, ses deux seigneurs⁷. La résistance de Marseille devait se prolonger encore⁸. Barral des Baux qui, malgré ses promesses à la régente, était resté contraire au comte Alphonse, ne devait rentrer en grâce qu'en janvier 1252; Alphonse alors lui pardonna, en souvenir de

1. Joinville, n. 443.

2. Michaud, *Bibliothèque des croisades*, t. IV, p. 448. — Bedr-eddyn Alaïny, *Le Collier de perles (Historiens des croisades; historiens orientaux)*, t. II, 1^{re} partie, p. 201.

3. Villani raconte (liv. VI, chap. xxxvi) qu'en apprenant la défaite de saint Louis, les Gibelins de Florence firent des feux de joie.

4. « Stravit inimicum Christi, colubrem Fredericum », dit l'épithaphe d'Innocent IV.

5. *Registres d'Innocent IV*, 5294 à 5298; 16 février 1251.

6. Le Nain de Tillemont, III, p. 423.

7. *Layettes*, III, 3937, 7 mai 1251; *ibid.*, 3938, 10 mai.

8. Le Nain de Tillemont, III, p. 425.

la reine Blanche, qui avait intercédé pour lui, et à la prière de Charles d'Anjou¹. C'est l'hostilité obstinée des Marseillais qui détermina le pape à prolonger ou à renouveler en Provence la mission de frère Étienne². Les deux comtes furent ainsi en possession incontestée de tous leurs états; dès leur retour, ils s'étaient conduits en gens pratiques : Charles partageait ses soins entre l'héritage de sa femme et l'apanage d'Anjou³; Alphonse visita le Languedoc, vint à Toulouse avec la comtesse Jeanne⁴ et fit annuler, en dépit du bon droit, le testament de Raimond VII, pour s'exempter, à ce qu'il semble, des legs pieux que ce prince avait faits⁵.

Il est probable que dans toutes ces affaires la reine Blanche ne put guère assister ses fils; elle fut très malade vers le commencement de 1251. A peine remise, elle apprit qu'Innocent IV se disposait à quitter Lyon pour retourner en Italie; elle lui fit faire des offres de service et témoigna le désir d'aller le voir encore. Innocent IV se fit scrupule d'exposer la reine aux fatigues d'un voyage dangereux pour sa santé; peut-être aussi craignait-il les instances que Blanche ne pouvait manquer de lui adresser en faveur de Louis IX et de la Terre-Sainte. Tenant d'autre part à ne pas la blesser, il lui écrivit, le 18 mars 1251, une lettre pleine d'éloges. Il ne voulait pas que la reine, épuisée par les longues souffrances de sa maladie, se mît en route pour Lyon; il marquait son regret de ne pouvoir se rendre lui-même auprès d'elle, mais les affaires urgentes qui le rappelaient en Italie ne lui permettaient pas de différer son départ : « Ce qui s'oppose encore, » disait-il, « au désir que nous avons tous deux de nous voir, c'est la juste « préoccupation de votre faiblesse, la crainte que votre conva-
« cence ne soit retardée par quelque mouvement d'émotion, votre
« santé exposée, ce qu'à Dieu ne plaise, à une rechute. Votre vie
« est la sauvegarde de tant de gens, que vous devez mettre tous
« les soins possibles à conserver ou à recouvrer cette santé, qui
« est le bien de tous⁶. »

Les bénédictions et les vœux qui accompagnaient cette lettre

1. *Layettes*, III, 4036; Vincennes, janvier 1253. Voir aussi les pièces 4037 à 4039.

2. Potthast, *Regesta*, 14340; 21 juin 1251.

3. *Layettes*, III, 3925; Charles d'Anjou à Saumur, 21 mars 1251.

4. Le 23 mai 1251.

5. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 80-85. La conduite d'Alphonse, dans cette affaire, fut scandaleuse.

6. *Registres d'Innocent IV*, 5329; 18 mars 1251.

ne pouvaient être que sincères ; Innocent IV devait beaucoup de reconnaissance à la reine Blanche, lors même qu'il n'eût pas été fort désireux de se trouver à ce moment en face d'elle. Il partait après l'avoir remerciée en termes fort affectueux et s'évitait l'embarras d'une entrevue. Au surplus, il ne lui en voulait nullement pour être restée en relations courtoises avec Frédéric II et avoir continué de le traiter en empereur après la condamnation prononcée au concile de Lyon. Le 24 mars, l'évêque de Paris reçut l'ordre de donner, pour ce fait, l'absolution à la reine Blanche chaque fois qu'il le jugerait nécessaire ¹.

Le roi Thibaud de Navarre se trouvait alors à Lyon ² ; Henri III avait exprimé le désir d'y venir aussi, mais le pape ne put l'attendre ³ ; il reçut au moment de son départ la visite de Guillaume de Hollande, roi des Romains, qu'il avait élevé sur le trône de Germanie pour faire concurrence à Frédéric II. Enfin, le 19 avril 1251, il quitta pour toujours la ville qui pendant plus de six ans avait été son refuge ⁴. Quoique débarrassé de son grand ennemi, le pape était encore trop préoccupé de porter les derniers coups à la maison de Souabe, pour que son retour en Italie eût sur les destinées de la France une influence appréciable.

Les secours de l'Occident eussent été bien nécessaires à Louis IX qui, réduit à ses seules ressources, ne pouvait guère tirer parti de son séjour en Palestine. En attendant qu'on vînt à son aide, il restait sur la défensive, s'occupait à fortifier les places restées aux chrétiens, à surveiller les luttes des princes musulmans. Le sultan d'Alep était alors en guerre avec l'Égypte, et c'est à la faveur de leurs discordes que le roi de France avait enfin obtenu la libération de tous les prisonniers. A la fin de l'hiver ⁵, il partit d'Acro pour Césarée, dont il se mit à relever les murailles. La reine Blanche faisait ce qu'elle pouvait pour l'aider, mais la Terre-Sainte était bien loin ; de grandes sommes d'argent qu'elle envoya vers cette époque à son fils furent perdues avec le vaisseau qui les portait ⁶. Les lettres d'Orient, si fréquentes qu'elles fus-

1. *Registres d'Innocent IV*, 5332 ; 24 mars 1251.

2. D'Arbois de Jubainville, t. V, pièce 2971 ; 18 mars 1251.

3. *Registres d'Innocent IV*, 5337 ; 2 avril 1251.

4. *Saint Louis et Innocent IV*, p. 366-367.

5. 29 mars 1251.

6. Mathieu de Paris, V, 239. Ce fait n'est pas rapporté par les autres historiens ; nous ne pouvons pas le considérer comme absolument certain.

Une assertion de Fontanieu, que nous n'avons pu contrôler, donnerait à croire qu'en France on cherchait alors à se procurer de l'argent par tous

sent, ne lui apprenaient les événements de Syrie qu'avec beaucoup de retard ; pendant l'été, le patriarche de Jérusalem écrivit à Blanche pour lui donner des nouvelles du roi et de la reine Marguerite, de ses petits-enfants nés en Orient, et la mettre au courant de la lutte entre les musulmans d'Égypte et de Syrie¹. Ce sont aussi les incidents de cette guerre qui remplissent la lettre adressée de Césarée, le 11 août 1251, par Louis IX à son frère Alphonse ; le roi donne sur sa situation des détails assez rassurants : l'armée chrétienne n'est pas inquiétée, les vivres ne manquent pas, les communications par terre avec Saint-Jean-d'Acre sont libres, et sur mer les vaisseaux de Louis IX font la chasse aux corsaires arabes ; le roi se porte bien et les fortifications de Césarée s'élèvent ; Louis insiste pour qu'on lui fasse parvenir sans tarder les secours dont il a besoin pour mettre à profit les divisions des infidèles et termine en demandant des nouvelles fréquentes de sa mère, de Charles d'Anjou, de sa sœur Isabelle. Cette lettre nous apprend que les relations épistolaires entre le roi de France et les siens étaient fréquentes ; il parle de ses précédents envoyés, d'une autre missive adressée par lui au comte de Poitiers². Nul doute qu'il n'écrivit souvent à sa mère, puisqu'il le faisait même pour des affaires d'une importance secondaire ; c'est ainsi qu'on le voit s'adresser à elle, le 25 septembre, au sujet de prêts faits à quelques-uns de ses barons et de ses chevaliers³, en octobre, à propos d'un arrangement naguère conclu entre lui et le monastère de la Grasse⁴.

Si les appels adressés par Louis IX à la régente n'avaient rien de lamentable, ils n'en étaient pas moins pressants, et par malheur Blanche ne pouvait guère compter que sur elle-même pour secourir celui qui se sacrifiait avec une pieuse obstination à la défense des intérêts chrétiens. Le pape, rentré en Italie, continuait contre Conrad IV la guerre à laquelle la mort de Frédéric II

les moyens, pour venir au secours du roi. D'après une chronique normande que cite ce savant, la reine Blanche aurait fait prendre une boîte en argent dans laquelle était enfermé le cœur de Richard Cœur de Lion, gardé dans la cathédrale de Rouen (Bibliothèque nationale ; Fontanieu, *Portefeuilles*, t. XL ; *Cartulaire historique de saint Louis ; des croisades. Remarques historiques sur les croisades*, etc.).

1. *Annales de Burton (Annales monastici*, édit. Luard, t. I, p. 296).

2. *Layettes du Trésor des Charles*, III, 3956 ; 11 août 1251.

3. *Layettes*, III, 3960 ; 25 septembre 1251.

4. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1047 ; *ex autographo* ; octobre 1251.

n'avait pas mis fin, et pour la soutenir il faisait prêcher jusqu'en Brabant et en Flandre une croisade contre la maison de Souabe. Quand Blanche, poussée par les sollicitations de son fils, réunit les grands du royaume pour faire appel à leur dévouement envers le roi, ils s'élevèrent avec violence contre Innocent IV qui, au lieu de travailler pour les croisés d'Orient, usait ses forces contre des princes chrétiens. Blanche était sans doute de leur avis, et l'on a même raconté qu'elle alla jusqu'à donner ordre de confisquer les biens des Français qui auraient pris la croix contre le fils de Frédéric II, en disant : « Que ceux qui se battent pour le pape « se fassent entretenir par le pape et s'en aillent pour ne plus revenir¹. »

Tout en récriminant contre l'Église, les grands ne se préoccupaient nullement d'aider leur souverain; le clergé, les ordres religieux ne songeaient pas davantage à se mettre en mouvement pour venger la défaite des armes chrétiennes, et pourtant Louis IX n'était pas oublié de tous ses sujets. Ses infortunes avaient causé dans tout le royaume une émotion profonde, et quand on connut l'abandon où il se trouvait, ce furent les petits, les déshérités de la terre qui pensèrent à lui. A la voix d'un inconnu, on vit tout à coup les pâtres et les pauvres gens des campagnes se lever de toutes parts et se mettre en route pour aller retrouver en Orient ce grand ami des malheureux. En quelques semaines, la France septentrionale se couvrit de véritables armées, réunies comme par enchantement, qui parcouraient le pays, entraînant à leur suite des milliers de femmes et d'enfants. Au début, ces pauvres gens, dans leur enthousiasme naïf, ne voulaient qu'une chose : marcher au secours de leur bon roi. Ils étaient sincères, quelles que fussent les intentions de leurs obscurs meneurs; mais bientôt des éléments impurs se mêlèrent à ces troupes de croisés improvisés, poussèrent au désordre et à la violence. Les représentants de l'Église, souvent riches et rarement en état de se défendre, furent les premières victimes de ce mouvement singulier. Depuis longtemps, le prestige du clergé était atteint par l'opposition que lui faisait la noblesse; on lui reprochait aussi, à tort ou à raison, de consacrer aux querelles du Saint-Siège des ressources qui eussent été mieux placées entre les mains du roi de France; aussi les Pastoureaux, en attendant de combattre les Sarrasins, commencèrent-ils par tomber sur les clercs et les moines; on en vint rapidement aux meurtres et aux scènes de pillage, dans lesquelles

1. Mathieu de Paris, V, 259-261.

la société laïque ne fut bientôt plus épargnée. Blanche de Castille, un moment hésitante, aperçut le danger et fit disperser ces bandes qui, sous prétexte d'aller à la délivrance du roi, saccageaient le royaume. Il semble qu'en cette occasion elle ait d'abord manqué de clairvoyance. Le soulèvement des Pastoureaux ne pouvait avoir pour résultat une véritable croisade. On n'était plus en 1095. Le Saint-Siège, le haut clergé, la noblesse de France n'étaient pas disposés à se mettre en frais pour la conquête de Jérusalem. Que pouvaient à elles seules ces cohues de gens grossiers, misérables, mal conduits, à peine armés ?

C'est dans le nord du royaume qu'apparut, vers la fête de Pâques ¹, un homme aux allures étranges, qui se disait envoyé par la Vierge Marie pour prêcher la croisade aux bergers. Il paraissait âgé de soixante ans ², portait une longue barbe et avait le visage pâle et maigre ³. Ses contemporains l'appelèrent en général le maître de Hongrie; mais son nom ne nous est pas connu. Deux ou trois chroniqueurs prétendent qu'il s'appelait Jacques et avait été moine cistercien ⁴; un autre le nomme Roger ⁵. Rien n'est plus varié que les épithètes dont le gratifient des historiens qui, tous clercs ou moines, ont eu d'excellentes raisons de ne pas l'épargner. C'était un ribaud ⁶, un nécromancien de honteuse vie, maudit par les sages et honoré par les sots ⁷, un apostat, un hérétique et un païen ⁸, instruit dans les sciences occultes aux écoles de Tolède et passé du christianisme à la loi de Mahomet ⁹. On a répété de son temps qu'il s'était solennellement engagé envers le sultan d'Égypte à lui livrer des foules de chrétiens ¹⁰, et l'on a

1. Mathieu de Paris, V, 248, « post Pascha »; Pâques tomba, cette année, le 16 avril.

2. Mathieu de Paris, V, 246.

3. *Chroniques de Saint-Denis, Historiens de France*, XXI, p. 115.

4. *Continuatio chronici S. Martini abbreviati, Monumenta Germaniæ, scriptores*, XXVI, p. 476. — *Chronica minor auctore minorita Erphordienisi*, même recueil, XXIV, p. 200. — *Flores temporum auctore fratre ordinis Minorum*, *ibid.*, p. 241.

5. Chronique anonyme finissant en 1286; *Historiens de France*, XXI, p. 83.

6. *Continuatio chronici S. Martini*, *loc. cit.*

7. *Chronicon Gaufridi de Collone, Historiens de France*, XXII, p. 3.

8. Lettre écrite à Adam de Marsh par le gardien des Franciscains de Paris, dans les *Annales de Burton (Annales monastici*, édit. Luard, t. I, p. 290); cf. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, pièce 198.

9. Mathieu de Paris, V, 246.

10. Mathieu de Paris, V, 246. — *Chroniques de Saint-Denis (Historiens de France*, XXI, 115). — Baudouin de Ninove, *Mon. Germaniæ, scriptores*, XXV, p. 544.

voulu reconnaître en lui l'un de ces aventuriers qui, quarante ans plus tôt, avaient provoqué en France, parmi les enfants, la plus étrange des croisades¹. Prenons ces fables pour ce qu'elles valent ; il n'en est pas moins vrai que les raisons ou les sentiments auxquels obéissait le maître de Hongrie nous demeurent inconnus. Était-ce un imposteur, un illuminé, un ambitieux ? Il parlait plusieurs langues², était très instruit, doué d'une éloquence qui seule peut expliquer le succès momentané mais prodigieux de son entreprise. Le peuple croyait qu'une de ses mains, constamment close, renfermait la charte par laquelle la mère de Dieu lui avait imposé sa mission³.

Il commença ses prédications en Picardie⁴, parcourant les campagnes ; à l'entendre, les anges et la Vierge lui étaient apparus et lui avaient annoncé que Dieu avait choisi les pâtres, les pauvres, les simples, pour délivrer la Terre-Sainte et venir en aide au roi de France. A sa parole, les bergers abandonnaient leurs bêtes, quittaient le pays sans prendre congé de leurs parents ni de leurs maîtres, et le suivaient ; il les croisait tous, hommes, femmes et enfants, de sa propre autorité, sans aucun pouvoir venant de l'Église, qui toujours s'était réservé ce droit⁵. Le mouvement prit en peu de jours des proportions inouïes, s'étendit à la Picardie, à la Flandre, au Brabant, au Hainaut⁶, puis gagna jusqu'à la Lorraine et la Bourgogne⁷ ; de tous côtés, les « Pastoureaux » se mettaient en route ; en moins d'une semaine, ils se trouvèrent trente mille⁸, organisés comme une sorte de corps d'armée, commandés par des chefs et rangés sous des bannières sur lesquelles était représentée la vision du maître⁹.

Cette levée en masse de pauvres gens qui, à coup sûr, étaient

1. Mathieu de Paris, V, 247.

2. *Chronica minor, etc.* (*Mon. Germaniæ, scriptores*, XXIV, 200). — Mathieu de Paris, V, 246.

3. Mathieu de Paris, V, 247.

4. *Chroniques de Saint-Denis*, loc. cit., p. 115.

5. *Chroniques de Saint-Denis*. — Math. de Paris, V, 247. — Guillaume de Nangis, *Chronique*, 2^e édit. (Delisle, *Mémoire sur les ouvrages de G. de Nangis*, p. 41). — *Chronique anonyme finissant en 1286* (*Histor. de France*, XXI, p. 83 c).

6. Primat, *Histor. de France*, XXIII, p. 8.

7. Richer de Senones, *Mon. Germ.*, scriptores, XXV, p. 310.

8. *Chroniques de Saint-Denis*.

9. Primat, p. 8. — *Chronique anonyme, etc.* (*Histor. de France*, XXI, p. 83 c).

sincères¹, n'inspira d'abord de méfiance qu'au clergé. Partout les laïques se montraient favorables à la croisade des Pastoureaux et tenaient leurs chefs pour de saints personnages. Nul ne s'avisait de leur résister; bien au contraire, on leur donnait des vivres. Ceux qui recevaient à leur table les meneurs de ce soulèvement inattendu affirmaient, dans leur sottise, que les plats dont ils mangeaient croissaient au lieu de diminuer². « Le peuple de France, » dit un chroniqueur étranger, « crut en eux; il se soulevait d'une façon terrible contre les religieux, surtout contre les frères prêcheurs et mineurs, parce que ces moines avaient prêché la guerre sainte et croisé les gens pour passer la mer avec le roi, qui avait été vaincu par les Sarrasins. Les Français qui étaient restés dans leur pays s'irritaient contre le Christ, au point de blasphémer ce nom béni entre tous; et en ces jours-là, quand les frères mineurs et prêcheurs demandaient l'aumône, les gens grinçaient des dents, et à leur vue, appelant quelque autre pauvre, lui donnaient des deniers, en disant : « Prends cela, au nom de Mahomet, qui est plus puissant que le Christ³. » Le Franciscain Salimbene, auteur de cet étrange récit, a peut-être exagéré; mais il est certain que, dès les premiers jours, les Pastoureaux se montrèrent très hostiles au clergé et principalement aux ordres mendiants. La première grande ville qu'ils traversèrent fut Amiens; « ceux de la ville leur abandonnèrent les vins et les vivres, et tout ce qu'ils leur demandèrent, car ils furent ensorcelés, au point de trouver que nulle plus sainte gent ne pourrait être. » Les bourgeois se faisaient montrer le maître de Hongrie, et plusieurs s'agenouillaient devant lui, « comme si ce fût un corps saint⁴. »

Une pareille agglomération devait naturellement attirer à elle tous les vagabonds et les gens sans aveu des pays où elle se formait; bientôt l'armée des Pastoureaux se grossit d'une quantité de misérables, voleurs, meurtriers, gens excommuniés⁵, filles perdues⁶, et le nombre des gens qu'elle entraînait à sa suite aug-

1. Guillaume de Nangis, *Chronique*, 2^e édit. (Delisle, *Mémoire, etc.*, p. 42) : « licet... bona intentione hoc facerent. »

2. Primat, p. 9. Les bonnes dispositions du peuple envers les Pastoureaux sont attestées par tous les historiens du temps.

3. Salimbene, p. 225.

4. *Chroniques de Saint-Denis (Histor. de France, XXI, p. 115).*

5. Primat, p. 9. — Math. de Paris, V, 248.

6. *Chronica minor auctore minorita Erphordiensi (Mon. Germ., XXIV, p. 200)* : « sequebantur meretrices. »

mentait sans mesure; ils ne tardèrent pas à être soixante mille, armés d'épées, de fauchons, de haches, de coutelas et de bisai-guës; quand ils traversaient les villes, faisant flotter leurs innom-brables bannières, brandissant leurs armes, la crainte qu'ils inspiraient était si grande, que nul représentant de l'autorité ju-diciaire n'eût osé leur résister. L'audace du maître et de ses lieu-tenants allait croissant; ils prêchaient comme s'ils eussent été prêtres, déblatéraient contre les religieux de tous ordres, contre les évêques et les chanoines, contre la cour de Rome, donnaient l'absolution, distribuaient les croix à qui voulait les prendre, fai-saient et défaisaient des mariages, ne se gênant pas d'unir jus-qu'à neuf hommes à une seule femme. Ils simulaient des mira-cles, se vantaient de guérir les malades, de rendre la vue aux aveugles, la santé aux impotents. Le peuple les laissait faire; les prêtres et les clercs voulurent d'abord s'opposer à la diffusion d'erreurs aussi dangereuses; on se mit à les tuer ¹.

En approchant de Paris, les chefs des Pastoureaux avaient quelques raisons d'être inquiets; n'allait-on pas examiner leurs faits et gestes dans cette ville qui était à la fois le centre de la puissance royale, la patrie des arts libéraux et de la théologie ²? On pouvait s'attendre à ce que la régente, en les voyant de près, passât de l'indulgence à la sévérité. Jusqu'alors, Blanche de Cas-tille n'avait rien fait pour arrêter leurs progrès, soit qu'elle ne se rendît pas compte de leurs excès, soit plutôt qu'elle espérait utili-ser ce formidable mouvement au profit de son fils et de la Terre-Sainte ³. Elle avait donné des ordres pour qu'on les laissât faire, défendant à ses agents de les contrarier. Elle fit venir le grand maître, soit à Maubuisson, soit dans quelque-une des résidences royales situées aux environs de Paris, le questionna, le fit traiter avec honneur et le renvoya chargé de présents. Le maître de Hongrie s'en retourna tout fier auprès de ses compagnons et leur dit qu'ils pouvaient maintenant tout à leur aise tuer les prêtres et les clercs, « car il avait si bien enchanté la reine et toute sa gent, « qu'elle tenait pour bon tout ce qu'ils feraient ⁴. » A partir de ce

1. Primat. — *Chroniques de Saint-Denis*. — Guillaume de Nangis, 2^e édit. de la *Chronique*. — Matth. de Paris. — Salimbene. — *Annales de Waverley*, *Ann. monastici*, édit. Luard, II, 344. — Lettre écrite à Adam de Marsh, *Ann. monastici*, I, p. 291 (*Denifle, Chartularium*, I, pièce, 198).

2. Primat. p. 9.

3. Primat. — G. de Nangis, *Chronique*, 2^e édit. (Delisle, *Mémoire sur les ouvrages de G. de Nangis*, p. 42).

4. *Chroniques de Saint-Denis (Histor. de France, XXI, p. 115)*.

moment ils se crurent tout permis; le maître monta en chaire à Saint-Eustache et prêcha en costume d'évêque, la mitre en tête¹; pendant ce temps les Pastoureaux, favorisés par la population, attaquaient le clergé, les ordres mendiants, l'évêque lui-même. Le sang coula; beaucoup de clercs furent tués ou blessés, plusieurs d'entre eux furent jetés à la Seine; un curé, disant la messe, fut dépouillé de sa chasuble et coiffé par dérision d'une couronne de roses. Pour empêcher une collision entre ces masses brutales et les clercs de l'Université, il fallut fermer le Petit Pont, qui donnait accès de la Cité à la rive gauche de la Seine².

Les Pastoureaux sortirent de la ville, se vantant bien haut de l'impunité qu'ils avaient trouvée à Paris, où était la source de toute science³. Mais ils étaient devenus si nombreux qu'aucune ville n'était plus assez grande pour les héberger et les nourrir; le maître de Hongrie les divisa en plusieurs corps⁴, qui s'en allèrent dans diverses directions, commettant partout les mêmes excès, semant la terreur. A Rouen, la cathédrale et le palais archiepiscopal furent forcés; l'archevêque et tout son clergé, réunis en synode à l'occasion de la Pentecôte (4 juin), furent jetés dehors⁵. Orléans fut le théâtre d'une lutte sanglante. C'est contre l'avis de l'évêque et du clergé que les bourgeois avaient ouvert les portes à l'armée des Pastoureaux; ceux-ci entrèrent dans la ville le 11 juin, et pour commencer, le maître de Hongrie fit annoncer qu'il allait prêcher. L'évêque avait interdit à tous ses clercs de se rendre à cette scandaleuse cérémonie, et la plupart, obéissant à ses ordres, se tinrent soigneusement barricadés dans leurs maisons; mais Orléans, ville d'université, servait de séjour à des quantités d'étudiants, venus de partout; quelques-uns de ces jeunes gens cédèrent à la tentation d'aller entendre la prédication du maître, et comme ce forcené, du haut de la chaire, lançait à la

1. *Chroniques de Saint-Denis*, loc. cit., p. 116.

2. *Chroniques de Saint-Denis*, p. 116. — Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, XX, 382). — Lettre écrite de Paris à Adam de Marsh (*Annales de Burton, Annales monastici*, I, 291). — *Annales de Oseneia, Ann. monastici*, IV, 100. — *Annales Hamburgenses, Monumenta Germaniæ, scriptores*, XVI, p. 383 : « in ipsum episcopum fecerunt insultum. »

3. Guillaume de Nangis, *Chronique*, 2^e édition (Delisle, *Mémoire, etc.*, p. 42).

4. *Chroniques de Saint-Denis*, p. 116. — Math. de Paris, V, 251.

5. Lettre écrite à Adam de Marsh. — *Chroniques rouennaises de Saint-Laud et de Sainte-Catherine-du-Mont* (*Historiens de France*, XXIII, 396 et 401).

foule des paroles violentes, l'un d'eux eut l'audace de lui reprocher à haute voix son imposture. Il avait à peine parlé qu'un Pastoureau, d'un coup de hache, lui fendit la tête; la bataille s'engagea sur-le-champ; vingt-cinq clercs furent tués ou précipités dans la Loire, beaucoup furent blessés; un grand nombre de Pastoureaux périrent aussi, et nous possédons encore une bulle adressée, l'année suivante, par Innocent IV à Berthoud de Linange, frère de l'évêque élu de Spire, qui avait pris part, à titre d'étudiant, à cette bagarre meurtrière ¹. La population civile n'avait rien fait pour défendre les clercs; l'évêque et son clergé n'échappèrent au péril qu'en se cachant; mais bientôt les Pastoureaux, craignant des représailles, prirent le parti de se retirer ².

A Tours, les scènes violentes recommencèrent, facilitées comme partout par l'indifférence des bourgeois. L'école et le couvent des Dominicains furent pris d'assaut, plusieurs moines blessés, les autres traînés par la ville, à moitié nus; les Franciscains ne furent pas mieux traités; les églises furent profanées et les Pastoureaux s'amuserent à mutiler une statue de la Vierge. Tout cela n'empêchait pas les gens de croire encore à la vertu de ces énergumènes et de leur apporter des malades à guérir ³. Voici comment leur chef s'y prenait pour remettre sur pied les boiteux : « il les empoignait par les jambes et par tous les membres, et les serrait si fort que, poussés par la douleur, ils se disaient guéris pour pouvoir échapper de ses mains ⁴. » Des bandes allèrent jusqu'en Anjou et en Bretagne ⁵.

Tous ces excès finirent par inquiéter les laïques et les tirer de leur étrange indifférence; quand ils se virent eux-mêmes menacés, ils se résolurent à faire cause commune avec le clergé ⁶. Les officiers royaux reçurent l'ordre de s'opposer à d'odieux désor-

1. *Registres d'Innocent IV*, 6162; lettre du 17 décembre 1252.

2. Mathieu de Paris, V, 249-250. — Primat, p. 9. — Guillaume de Nangis, *Chronique*, 2^e édit. (Delisle, *Mémoire, etc.*, p. 42). — Le même, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, XX, p. 382). — Lettre écrite à Adam de Marsh, p. 291. — *Annales de Oseneia, Annales monastici*, IV, 101. — Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, éd. de 1627, livre II, ch. 3, § 15. — *Johannis de Tayster annales* (*Mon. Germ., scriptores*, XXVIII, p. 589).

3. Lettre écrite à Adam de Marsh par le gardien des Franciscains de Paris, *Annales monastici*, I, 291-292.

4. *Continuatio chronici S. Martini abbreviati* (*Mon. Germaniæ, scriptores*, XXVI, p. 476).

5. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, I, 189.

6. Thomas de Cantimpré, liv. II, chap. 3, § 15.

dres¹; Blanche reconnut qu'elle avait été trompée; elle ne fit pas difficulté d'avouer son erreur, ordonna de poursuivre ces gens qui se conduisaient en vrais brigands, de les excommunier, de les prendre, de les détruire². La troupe la plus nombreuse des Pastoureaux venait d'entrer en Berry, quand leurs larcins et leurs homicides provoquèrent enfin une répression depuis longtemps méritée; douze de leurs chefs furent pris et pendus à Cosne³. Comme le gros de l'armée se dirigeait sur Bourges, les clercs de cette ville allèrent parler aux officiers royaux et se déclarèrent prêts à leur démontrer par le fait que les Pastoureaux étaient des scélérats; le bailli et le prévôt s'entendirent avec eux et la preuve ne fut pas longue à faire⁴.

Ne trouvant à Bourges ni clercs ni prêtres, les Pastoureaux se jetèrent d'abord sur les biens des Juifs, qui étaient en la garde du roi, envahirent leurs synagogues, mirent leurs livres en pièces⁵. Les bourgeois, qui leur avaient donné tout ce qu'ils pouvaient désirer, ne furent pas mieux traités; ces prétendus croisés se mirent à briser les armoires et les coffres, à prendre l'or et l'argent; « et avec tout ce, ils prindrent les jeunes dames et les pucelles, et les vodrent couchier avec eus⁶. » Ils firent si bien, qu'enfin les officiers royaux virent ce dont étaient capables ces bandes auxquelles une trop longue impunité avait donné toutes les audaces. On voulut les enfermer dans la ville; ils enfoncèrent les portes et se précipitèrent au dehors. Mais les bourgeois se lancèrent à leur poursuite et les atteignirent à quelque distance de là, entre Morthomiers et Villeneuve-sur-Cher⁷. Le maître de Hongrie fut tué, mis en pièces, et l'on fit main basse sur ceux qui l'entouraient. Un grand nombre trouvèrent la mort dans ce combat⁸. La plupart s'enfuirent. On leur faisait la chasse comme à des

1. Lettres d'Adam de Marsh, *Monumenta franciscana*, dans la collection du Maître des Rôles, p. 109.

2. Mathieu de Paris, V, 251.

3. Primat, p. 9.

4. *Chroniques de Saint-Denis* (*Histor. de France*, XXI, p. 116).

5. Primat, p. 9-10. — Guillaume de Nangis, *Chronique*, 2^e édit. (Delisle, *Mémoire*, p. 43). — Le même, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, XX, p. 382).

6. *Chroniques de Saint-Denis*.

7. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis* (*Histor. de France*, XX, 382). Cf. Wallon, *Saint Louis et son temps*, I, p. 364.

8. Primat. — Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis*, et 2^e édition de la *Chronique*, et plusieurs autres chroniqueurs.

chiens enragés¹; on les pendait. En peu de temps, toute cette multitude se dispersa « comme de la fumée². » Une partie de leurs bandes avait gagné la vallée du Rhône; on les atteignit à Beaucaire, à Aigues-Mortes³ et jusqu'en Provence, à Marseille, où le viguier avait été averti par les messagers du bailli de Bourges⁴.

D'autres s'étaient avancés dans la direction de la Guyenne; ils passèrent à Limoges⁵, entrèrent sur les terres du roi d'Angleterre, arrivèrent à Bordeaux⁶. Simon de Montfort, comte de Leicester et beau-frère de Henri III, gouvernait alors ce pays; il leur ordonna de se retirer, les menaçant de se mettre à leurs trousses avec ses chevaliers et les milices bordelaises. Ils se disséminèrent aussitôt; leur chef, ayant voulu prendre la mer, fut reconnu par l'équipage de son bateau pour un complice du maître de Hongrie et jeté dans la Gironde, pieds et poings liés. Dans l'imagination populaire, il n'était qu'un allié des infidèles, et Mathieu de Paris raconte de bonne foi qu'on trouva dans ses bagages de l'argent, des poisons en poudre et des lettres du sultan⁷.

Le sort des Pastoureaux ne fut pas meilleur en Angleterre. Un de leurs maîtres avait débarqué à Shoreham et ramassé autour de lui cinq cents misérables, pâtres, laboureurs, porchers, bouviers et autres gens de cette espèce. Mais bientôt on apprit que les Pastoureaux étaient excommuniés, que le maître de Hongrie et son lieutenant avaient péri, l'un en Berry, l'autre en Gascogne, que leurs troupes étaient dispersées. L'audacieux qui avait passé la mer pour gagner à sa cause un nouveau royaume ayant essayé de prêcher, ses auditeurs se levèrent contre lui et le contraignirent à se réfugier dans un bois, où il fut pris et mis en morceaux⁸. Henri III n'avait nulle envie de laisser ce fléau d'un nouveau genre s'abattre sur ses états; le 8 juillet 1251, il manda au gardien des Cinq-Ports que si quelque bande de Pastoureaux venait à se former dans le ressort de sa juridiction, il eût à leur

1. « quasi canes rabidi. » Math. de Paris, V, 251.

2. Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis, et Chronique*.

3. *Johannis Longi chronica Sancti Bertini* (*Monumenta Germaniæ, scriptores*, XXV, p. 846).

4. *Chroniques de Saint-Denis* (*Histor. de France*, XXI, p. 116).

5. *Histor. de France*, XXI, p. 807 et 808.

6. *Anonymi chronicon rhythmicum austriacum* (*Mon. Germaniæ, scriptores*, XXV, p. 361).

7. Mathieu de Paris, V, 252.

8. Mathieu de Paris, V, 253.

ordonner de passer la Manche et de quitter sans délai l'Angleterre. En cas de résistance, il devait appeler à son aide le vicomte de Kent. Les vicomtes de Londres et de tout le royaume reçurent des ordres semblables pour la répression de ce mouvement dangereux ¹.

Un certain nombre de Pastoureaux, reconnaissant la vanité de leur entreprise, déposèrent la croix, la reprirent des mains de ceux qui avaient le droit de la donner, et s'en allèrent rejoindre Louis IX en Terre-Sainte ². Voilà tout ce qui restait de cette croisade spontanée, formidable à ses débuts, et sur laquelle Blanche de Castille avait, dit-on, compté pour relever en Orient la fortune de son fils.

On a peine à s'expliquer la patience avec laquelle Blanche toléra pendant quelque temps les ravages des Pastoureaux. Faut-il croire que l'âge et le chagrin avaient fini par porter atteinte à sa fermeté, ou que, découragée de voir son fils abandonné par l'Église et par les grands, elle compta sur les hasards de cette entreprise sans issue, tentée en faveur de Louis IX par les plus pauvres gens du royaume? Cette supposition elle-même n'a qu'une médiocre vraisemblance, car une telle défaillance eût été en contradiction avec l'instinct d'autorité qui fut le trait dominant du caractère de Blanche. Jusqu'à la fin de sa vie, elle resta ce qu'elle avait toujours été, une femme active, énergique, une reine sévère et juste, qui voulait tout faire par elle-même, et n'entendait rien négliger lorsqu'il s'agissait de maintenir les droits et la majesté de la couronne.

Même pendant les dures années de la croisade, sa cour paraît être restée ce qu'elle avait été dans des jours plus heureux. Blanche tenait à ce que la maison de France tint dignement son rang. Elle donnait l'hospitalité à sa petite nièce l'impératrice Marie de Constantinople ³, recevait à Pontoise la visite du roi de Navarre, son protégé d'autrefois ⁴, traitait le frère du roi d'Angleterre avec une munificence qui étonnait les étrangers. Pendant le carême de 1250, Richard de Cornouailles traversa la France pour se rendre auprès du pape; il avait avec lui sa femme Sanche de Provence, sœur de la reine Marguerite, son fils aîné, qua-

1. Record office, Close rolls, 65, membr. 8 in dorso; 8 juillet 1251.

2. Mathieu de Paris, V, 253.

3. Marie, après être venue trouver Louis IX dans l'île de Chypre, était repartie pour la France. Joinville, n. 140.

4. D'Arbois de Jubainville, t. V, catalogue, pièce 3039.

rante chevaliers équipés avec le plus grand luxe, accompagnés d'une foule de voitures, de cinquante chevaux de somme et d'un grand nombre de serviteurs. Richard et les siens trouvèrent auprès de la régente l'accueil le plus flatteur ; elle leur fit de riches cadeaux, traita le comte de Cornouailles en parent, presque en fils¹. Blanche avait cent fois raison de se mettre en frais de générosité pour ce cousin germain qui était un riche et puissant seigneur, un fils de roi. Nous ne savons si elle avait souvent auprès d'elle ses petits-enfants ; elle les faisait sans doute élever au Louvre, puisque Innocent IV, en 1252, dit que le châtelain de cette forteresse a la garde des enfants du roi de France².

Ses relations avec la noblesse ont alors peu d'intérêt. Les grands barons ne pouvaient plus songer à se révolter, et tous les seigneurs restaient, à l'égard de la couronne, dans leurs rapports naturels. Blanche est parfois nommée dans les chartes par lesquelles les nobles font acte de vassaux³. Elle confie la garde de Sablé et de trois autres châteaux à des chevaliers de la dame de Craon, contre l'engagement de les remettre, s'ils en sont requis, à la reine ou au comte d'Anjou⁴. Parmi les grands fiefs, un seul se trouvait dans des circonstances capables de causer à Blanche de sérieuses préoccupations.

Le fils aîné de Marguerite la Noire, Guillaume de Dampierre, qui portait du vivant de sa mère le titre de comte de Flandre, mourut dans un tournoi, peu de temps après être revenu de la croisade. Guy, son frère cadet, fut admis par la reine à faire serment de fidélité pour la Flandre ; en février 1252, il vint à Paris s'engager à remplir envers la couronne toutes les obligations qui incombaient à sa maison⁵. Mais en même temps reparurent avec une gravité nouvelle les difficultés nées de l'antagonisme entre les d'Avesnes et les Dampierre. Le 11 juillet, le roi des Romains Guillaume de Hollande crut devoir inféoder à Jean d'Avesnes, son beau-frère, au détriment de Marguerite et de Guy de Dampierre, les fiefs que la maison de Flandre tenait de l'Empire⁶. Jean d'Avesnes manqua à sa parole, en renouvelant ainsi d'anciennes querelles, car il était venu à Paris, en novem-

1. Mathieu de Paris, t. V, pp. 97 et 110.

2. *Registres d'Innocent IV*, pièce 6064 ; 28 octobre 1252.

3. *Layettes*, III, 3971, 3973.

4. *Layettes*, III, 3896 ; septembre 1250.

5. *Layettes*, III, 3981 ; février 1252.

6. *Pickor, Regesten*, 5107-5109 ; 11 juillet 1252.

bre 1248, avec son frère Baudouin, promettre d'observer la sentence arbitrale prononcée en 1246 par Louis IX et le légat du Saint-Siège¹. La guerre éclata, et la comtesse Marguerite, voyant que tout était remis en question, alla trouver Blanche de Castille. Elle la supplia, comme cousine et comme vassale, de la soutenir dans ses droits. La reine Blanche était en ce moment assez affaiblie par la maladie pour ne pas pouvoir s'occuper elle-même d'une aussi grave question. Elle adressa Marguerite aux comtes de Poitiers et d'Anjou. Ces deux princes se trouvaient alors à Saint-Germain-en-Laye, où le comte Alphonse était malade; ils ne firent à la comtesse de Flandre qu'une réponse évasive. Voyant cela, Marguerite prit à part le comte d'Anjou, et lui fit donation du comté de Hainaut, pour l'engager dans ses intérêts². Charles ne put donner suite à cette affaire qu'après la mort de sa mère. Cette circonstance est presque la seule où Blanche ait remis à d'autres le soin de régler une question importante.

Au reste, elle ne manquait pas de bons serviteurs; dans beaucoup de cas, nous la voyons entourée de son conseil, dont la composition pouvait varier, quoique certaines personnes en aient presque toujours fait partie. A Vernon, le 8 avril 1252, elle tient sa cour, ayant autour d'elle les évêques de Bayeux, de Lisieux, d'Évreux, de Séez, de Coutances, les comtesses de Boulogne et de Ponthieu, les abbés de Saint-Riquier, de Saint-Victor de Paris, les baillis de Caen, d'Amiens, de Vermandois, et plusieurs de ses conseillers ordinaires, entre autres le panetier Geoffroy de La Chapelle et le doyen de Saint-Aignan d'Orléans³. Son conseil est moins nombreux lorsque, le 23 février de la même année, elle réserve publiquement les droits de ses fils Alphonse et Charles à la succession de Jeanne de Boulogne, fille de Philippe Hurepel et veuve de Gaucher de Châtillon, tout en mettant en la garde du roi les biens litigieux de cette succession⁴.

Blanche apparaît également au milieu du conseil royal, quand les bourgeois de Paris et les maîtres de l'Université viennent lui prêter serment (19 juin 1251). Les bourgeois jurent de garder la paix de la ville, d'obéir à la reine et à ses représentants, de ne pas se dérober s'ils sont requis de porter témoignage contre les auteurs

1. *Layettes*, III, 3730; Paris, novembre 1248.

2. *Le Ménestrel de Reims*, n° 401-403; *Anciennes chroniques de Flandre* (*Histor. de France*, XXII, 338); *Istorie et croniques de Flandre* (collection de chroniques belges), t. I, p. 165.

3. Archives nationales, JJ. 26, fol. 323 v°, col. 2; 8 avril 1252.

4. *Layettes*, III, 3978; 23 février 1252.

de méfaits commis à Paris, de dénoncer en secret les malfaiteurs et perturbateurs de la paix à ceux qui garderont leur ville au nom de la reine. En exigeant d'eux ce serment, Blanche ne prenait pas une précaution superflue; les récents désordres qui s'étaient produits à Paris, au passage des Pastoureaux, justifiaient de sérieuses précautions. Le même jour, les maîtres de l'Université comparaissent à leur tour devant la reine et le conseil royal, et lisent les serments qu'ils sont tenus de faire prêter à tous leurs collègues et aux étudiants. C'est à l'évêque, à l'official et au chancelier de l'église de Paris que devront être dénoncés les clercs et les laïques, hommes ou femmes, dont la mauvaise vie peut troubler la paix publique ou les études; les maîtres s'engagent à ne pas réclamer comme étant écoliers les gens reconnus coupables de querelles fréquentes, de rapt, d'effraction, de vagabondage nocturne, de vol, de brigandage ou d'homicide. En outre, la reine prend une série de dispositions qui, tout en respectant dans une certaine mesure les privilèges de l'Université, serviront de garantie contre les excès que l'abus de ces libertés a trop souvent engendrés ¹. Depuis vingt-deux ans, Blanche n'avait pas changé dans ses rapports avec les étudiants; elle voulait qu'on respectât l'ordre, et dans les écoles on ne l'y aidait guère; la turbulence restait de règle dans l'Université; le pape lui-même dut sévir, à cette même époque, contre les écoliers qui portaient des armes ².

Parmi les membres du conseil royal, on remarque entre autres Philippe Berruyer, archevêque de Bourges, les évêques d'Évreux et d'Orléans, le panetier de France Geoffroy de la Chapelle, Guy de Chevreuse, l'un de ceux que Blanche envoya prendre possession de la succession toulousaine, Pierre d'Ernencourt, un des agents les plus actifs de l'administration royale, Étienne, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, Étienne de Sancerre; mais ici se présente une difficulté. Quand on étudie les actes de la régente, il est parfois difficile de savoir si l'on se trouve en présence du conseil royal proprement dit ou du Parlement. Ceux qui composaient la première juridiction du royaume apparaissent dans plusieurs documents où cette juridiction n'est pas nommée, et qui ne sont pas nécessairement des actes judiciaires. Il se peut que la délimitation des pouvoirs et des fonctions n'ait pas toujours été nettement établie; rien n'empêchait un roi, une régente,

1. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I, n. 197; d'Achery, *Spicilegium*, in-f°, III, 630.

2. Denifle, *Chartularium*, t. I, n. 213; 6 juin 1252.

d'avoir successivement recours aux mêmes hommes comme conseillers politiques, comme gens d'affaires ou comme juges.

Le rôle du Parlement était dès lors assez considérable, et l'énumération de quelques affaires, portées devant lui, peut donner une idée de son activité. Le 13 février 1250, « à la cour du roi, à Paris, » l'évêque et les bourgeois de Châlons, en procès au sujet des tisserands de cette ville, terminent leur différend par un accord, « au jour qui leur était assigné par la reine sur plusieurs contestations ¹; » nous possédons encore les dépositions des témoins produits par l'évêque contre les bourgeois ², et le rôle des garants fournis par les tisserands qui étaient en prison ³. En 1251, un autre accord met fin au procès de Hugues Tirel, seigneur de Poix, contre le maire et la commune de cette localité; il a été jugé « en la cour du roi » que messire Imbert de Temploi ira faire à Poix une enquête; il transcrit la charte par laquelle diverses personnes notifient à la reine Blanche et à son conseil l'accord intervenu en leur présence ⁴. En septembre 1252, le Parlement homologue à Pontoise un autre accord entre l'abbaye de Saint-Éloi et la commune de Noyon; l'intervention de la reine est stipulée dans cet acte, fait devant « les maîtres de la cour du roi » et transcrit « au registre du roi ⁵. » Le 22 novembre 1252, « alors que vivait encore l'illustre reine Blanche, de bonne mémoire, » le prieur de Saint-Martin-des-Champs et les prévôts de Paris comparaissent devant les conseillers du roi. « Lesdits conseillers, d'après les termes de l'acte, étaient dans les loges du palais royal, près de la cour, à l'opposé de la porte du roi. » Le procès ne se termine que le 25 février suivant, « au Parlement ⁶. » Ces actes, et une sentence arbitrale, rendue à Melun le 25 juin 1251 ⁷, prouvent que le Parlement suivait la reine, au moins dans certains cas.

C'est au nom de Blanche que sont faites la plupart des enquêtes auxquelles donnent lieu les procès engagés devant le Parlement ou d'autres juridictions royales; enquête faite à Falaise par le

1. Boutaric, *Actes du Parlement*, t. I, p. CCCX; 13 février 1250.

2. *Ibid.*, p. CCCXI.

3. Arch. nat., J. 1028, n. 18.

4. Boutaric, p. CCCXVII.

5. *Ibid.*, p. CCCXX.

6. Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis Parisiensis historia*, p. 206-208.

7. Justel, *Hist. généalogique de la maison de Turenne*, preuves, p. 52.

bailli de Rouen¹; enquête entre la comtesse d'Artois et l'avoué de Béthune²; enquête de Pierre d'Ernencourt et d'Étienne, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, pour savoir si les drapiers de Paris ont le droit de tenir boutique ouverte pendant la foire du Lendit³. La reine Blanche prononça, en août 1249, un accord entre les abbés de Cluny et de Sainte-Geneviève⁴; c'est devant elle qu'est terminé par une sentence arbitrale, en Parlement, un procès relatif à la vicomté de Turenne⁵. L'examen de tous ces actes paraît démontrer que l'intervention de la régente dans les affaires judiciaires n'était pas purement nominale.

Les baillis et les sénéchaux, qui ne se faisaient pas faute de s'adresser à la reine Blanche, même au temps où elle n'était pas régente, furent de 1248 à 1252 ses agents fidèles et parfois ses conseillers. On trouve plusieurs baillis auprès d'elle à Vernon; le sénéchal de Carcassonne lui adresse un mémoire sur les droits que le vicomte de Béziers avait possédés en la ville d'Albi⁶; c'est par ordre de la reine Blanche et d'Alphonse de Poitiers que Pierre de Voisins, sénéchal d'Alphonse à Toulouse, enjoint au comte de Comminges de lui remettre sa fille⁷.

Le tempérament et les sentiments de Blanche sont surtout mis en lumière, pendant la deuxième régence, par ses rapports avec le clergé. Les ministres de la religion avaient trop souvent une tendance à ne pas tenir compte des prérogatives royales; en ce cas, Blanche se montrait inflexible, exigeait la soumission de celui qui, malgré le caractère sacré de sa fonction, n'était qu'un sujet. Ses rapports avec le Saint-Siège ont été toujours corrects, aimables même⁸; cependant Innocent IV ne se faisait pas faute de lui présenter des réclamations, quand il croyait qu'on faisait tort à l'Église. C'est ainsi qu'en 1251 il lui transmet les réclamations des prélats danois au sujet des droits de péage que les agents royaux avaient coutume de lever sur les clercs, les pèlerins, les écoliers de leur nation venus en France⁹.

1. Arch. nat., JJ. 26, 285 r°, et 344 r°.

2. Boutaric, *Actes du Parlement*, I, p. CCCXI.

3. *Ibid.*, p. CCCXXI.

4. Du Chesne, *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1516.

5. Justel, *Maison de Turenne*, preuves, p. 52.

6. Vaissète, *Hist. de Languedoc*, in-4°, t. VIII, col. 1301-1305.

7. *Ibid.*, col. 1312.

8. Une bulle d'Innocent IV, en date du 13 juin 1249, atteste les égards que le pape avait pour Blanche de Castille en ce qui concernait les collations de bénéfices; *Registres d'Innocent IV*, 4583.

9. *Reg. d'Innocent IV*, 5163-5164, 5181; 18 mars 1251 (Denifle, I, n° 195-196).

Dans le haut clergé de son royaume, la reine Blanche trouva beaucoup de serviteurs dévoués et plusieurs de ses conseillers ordinaires. Elle les traitait avec faveur, témoin l'évêque de Paris, à qui elle prêta de l'argent pour l'aider à payer les dettes de son église¹; mais il n'y avait pas d'archevêque, d'évêque, de prélat, même parmi les privilégiés, qui fût dispensé de remplir ses devoirs envers la couronne; Blanche, comme son fils, tenait absolument à ces droits du souverain sur les églises, collation de dignités ecclésiastiques ou de bénéfices vacants, serments de fidélité exigés des évêques et des abbés, permission de procéder aux élections donnée par le roi aux chapitres et aux couvents², saisie de la régale, ou des revenus ecclésiastiques perçus entre l'élection et la confirmation d'un archevêque, d'un évêque, du chef d'un monastère soumis à ce droit. Dans ces sortes de questions, Blanche fut juste et bienveillante, mais ne se laissa rien arracher. L'évêque élu de Soissons, l'archidiaque et les procureurs du chapitre, étant venus à Paris déclarer à la reine que dans leur église la collation des prébendes, en temps de vacance, n'appartient pas au roi, la reine et le Parlement leur opposent une dénégation formelle, et les obligent à se soumettre³.

La restitution de la régale étant de la part du roi un acte gracieux, Blanche ne l'accorde jamais qu'en réponse à une requête conçue dans les termes les plus respectueux⁴. En janvier 1252, à Maubuisson, quatre évêques attestent qu'en leur présence Pierre de Lamballe, archevêque élu de Tours, a demandé à la régente de lui rendre la régale; la reine ayant bien voulu y consentir, il a répondu: « Madame, nous vous remercions fort pour ce bien-fait, et pour tous les autres que nous attendons de vous⁵. » Le prévôt, le doyen et le chapitre de l'église de Soissons demandent par deux fois que la régale soit restituée à leur évêque élu; après un premier échec, ils s'adressent de nouveau à la reine, « on ployant les genoux⁶. » Le pape savait que dans ces sortes de questions il n'avait pas d'exigences à faire valoir, et Blanche

1. *Reg. d'Innocent IV*, 4931; bulle du 29 novembre 1250.

2. Blanche exigeait absolument que la permission de procéder aux élections lui fût demandée dans les cas requis; *Layettes*, III, 3906 et 3957.

3. Boutaric, *Actes du Parlement*, I, p. cccxix; Baluze, *Miscellanea*, III, p. 101; 12 février 1252.

4. *Layettes*, III, 3893, 3894, 3906, 3914 à 3916, 3975.

5. *Layettes*, III, 3977; janvier 1252.

6. *Ibid.*, 3976; 30 janvier 1252.

n'était déjà plus, quand le 7 décembre 1252, ignorant sa mort, il la pria de remettre la régale à l'évêque de Téroüanne ¹.

Les droits de la couronne, en ces matières, étaient bien établis, mais sur d'autres questions il pouvait surgir, entre le pouvoir royal et l'autorité ecclésiastique, des difficultés graves. C'était surtout à propos des conflits de juridiction que se manifestait alors l'antagonisme des pouvoirs civils et de la société religieuse ²; cédant à leur penchant naturel, obéissant à leurs intérêts, gagnés peut-être aux doctrines dont l'empereur Frédéric II avait été le plus illustre et le plus violent défenseur, les sujets laïques de Louis IX, en très grand nombre, ne cachaient nullement leur irritation contre les empiètements plus ou moins avérés qu'ils reprochaient aux églises. La noblesse était à la tête de ce mouvement qui, parfois ralenti, reprenait sans cesse, et à diverses reprises, depuis le commencement du siècle, on avait vu les grands barons de France se confédérer contre le clergé. Leur hostilité se manifesta sous la deuxième régence de Blanche avec une âpreté nouvelle; c'était en quelque sorte une guerre générale, dont les épisodes furent parfois longs et passionnés, comme, par exemple, la querelle entre l'archevêque et le vicomte de Narbonne, à laquelle Blanche, en sa qualité de régente, se trouva mêlée. Au milieu du treizième siècle, les grands, les seigneurs, n'étaient pas seuls à lutter contre les droits ou les prétentions judiciaires des églises; les habitants des villes s'étaient mis à suivre leur exemple, si bien que le concile de Valence, en 1248, condamna les ligues et les confréries formées par les bourgeois et les nobles pour tenir tête aux clercs. Nous venons de voir que pendant le soulèvement des Pastoureaux, les gens des villes ont laissé commettre contre les clercs toutes sortes de violences, et ne sont jamais venus à leur aide tant qu'ils ne se sont pas vus eux-mêmes menacés. En 1252, le pape Innocent IV intervint, en France, en faveur des clercs; il combattit avec énergie les auteurs de réglemens ou de statuts contraires aux privilèges du clergé; mais tout en condamnant des faits et des tendances qu'il trouvait répréhensibles et dangereux, il évita, quand il le put, d'entrer en lutte ouverte avec les agents royaux; cette attitude réservée dut parfois lui coûter.

En 1251, l'évêque de Laon se plaignit à lui de ce que le Parle-

1. *Registres d'Innocent IV*, 6131.

2. Paul Fournier, *Les officialités au Moyen âge*, p. 105. — *Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, p. 376-379.

ment et les baillis du roi, entre autres, faisaient une concurrence illicite à sa juridiction. A l'occasion de ces conflits, on saisissait, disait-il, ses biens et ceux de son clergé, de ses hommes et de ses serviteurs. En réponse à cette réclamation, Innocent IV manda au doyen de Saint-Étienne de Troyes de sévir, quand il y aurait lieu, contre les barons, les baillis et les autres représentants des juridictions temporelles ; il lui fit savoir que nul ne devait citer en cour laïe les clercs du diocèse de Laon pour les affaires des églises et les actions personnelles ¹. Il n'entre pas dans notre plan d'examiner si le pape avait tort ou raison, mais il faut avouer que les baillis et les sénéchaux royaux usaient parfois, envers les églises, de procédés assez rigoureux. Tantôt Innocent IV se plaint à Charles d'Anjou de ce que le sénéchal de Carcassonne met la main sur des châteaux autrefois cédés par Louis IX au prédécesseur de l'archevêque de Narbonne ² ; tantôt il charge cet archevêque et l'évêque d'Elne d'engager à la modération les officiers royaux, qui, sous divers prétextes, maltraitent les églises ³. C'est à la prière de l'évêque d'Albi que, le 18 mai 1252, il enjoint à l'archevêque d'Auch d'employer les censures ecclésiastiques pour mettre à la raison les agents de la couronne ⁴.

Un exemple que nous allons donner montrera pourtant que dans certains cas le pouvoir royal était dans son droit. On sait que le clergé de France avait accordé à Louis IX un dixième à l'occasion de sa croisade ; or l'abbé et le convent de Cluny laissèrent arriver la fin de 1251 ou le commencement de 1252 sans s'être acquittés de ce chef envers la couronne. Cette négligence peu excusable finit par leur coûter cher ; tandis que l'abbé était en Angleterre, le bailli de Mâcon, sans avoir, paraît-il, reçu de la régente aucun ordre spécial, saisit le château de Lourdon, qui appartenait à l'abbaye de Cluny. Innocent IV crut devoir protester contre ce procédé ; il réclama l'évacuation du château à Louis IX, à Blanche de Castille, écrivit à l'archevêque de Bourges, qui pourtant était un des principaux conseillers de la couronne, de prononcer, en cas de refus, l'interdit contre le château de Lourdon et tous ceux qui le détenaient, le gardaient ou l'habitaient. Cependant il eut soin de stipuler que cette sentence ne pourrait atteindre ni le roi, ni sa mère, ni ses frères ⁵. Blanche

1. *Registres d'Innocent IV*, 5120 ; 2 mars 1251.

2. *Hist. de Languedoc*, in-4°, t. VI, p. 827.

3. *Ibid.*

4. Potthast, *Regesta*, 14596 ; 18 mai 1252.

5. *Registres d'Innocent IV*, 5597 à 5599 ; 28 mars 1252.

ne céda pas; l'abbé de Cluny ne rentra en possession de son château qu'au prix de lourds sacrifices; mais la mesure de coercition prise contre lui n'était que méritée, et le pape aurait peut-être bien fait de ne pas soutenir jusqu'au bout des gens qui avaient manqué à leur devoir. Après la mort de Blanche, il crut le moment venu de réclamer un dédommagement pour l'abbé de Cluny, se fondant sur ce que la régente avait ordonné qu'on indemnîsât sur ses biens ceux auxquels elle avait fait tort¹. Nous aimons à croire que les enfants de Blanche ne tinrent aucun compte de cette inadmissible revendication.

Blanche, une fois un conflit engagé, n'aimait pas à céder, et ses officiers n'étaient pas plus accommodants qu'elle, ainsi que purent le constater les religieux de Lire à l'occasion de difficultés qu'ils avaient avec l'abbaye royale de Maubuisson². Cependant il serait très injuste de représenter la régente comme absolument opposée à toute idée de conciliation³. L'année de sa mort, elle donna une preuve de modération en intervenant, à la prière du pape, entre Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, et le bailli de Caux. Cet officier refusait d'amener à la prison archiépiscopale ceux de ses prisonniers qui relevaient de la juridiction ecclésiastique; Blanche promit de donner des ordres pour qu'ils y fussent conduits par le bailli ou ses sergents, mais aux frais de l'archevêque, pendant un temps limité, et sans préjudice des droits royaux⁴.

Mais il ne fallait pas que le clergé, dans la défense de ses intérêts, allât jusqu'à l'oubli du respect, car Blanche de Castille était décidée à ne pas tolérer une résistance insolente. Le chapitre de Paris avait fait arrêter en masse les hommes d'Orly, de Châtenay et de quelques autres villages dont il était seigneur, sans doute parce qu'ils avaient refusé de se soumettre au paiement d'une taille. On les mit en prison dans la maison du chapitre, et ils restèrent là dans un tel état de dénuement, « qu'ils étaient aussi comme au mourir. » Quand la reine le sut, elle pria humblement les chanoines de les délivrer, disant que bien volontiers elle ferait faire une enquête au sujet de cette affaire; mais les chanoines lui répondirent qu'elle n'avait pas à se mêler de

1. Potthast, *Regesta*, 15078, 3 août 1253.

2. *E chronicis Lyrensis monasterii, Historiens de France*, t. XXIII, p. 469.

3. *Layettes*, III, 3714, 3853.

4. *Layettes*, III, 4011, 13 juillet 1252.

leurs serfs et de leurs vilains, « lesquels ils pouvaient prendre et occire et faire telle justice comme ils voudraient. » Ils allèrent plus loin et, pour se venger des plaintes qu'on avait déposées contre eux devant la reine, ils enfermèrent avec les prisonniers leurs femmes et leurs enfants; ces malheureux « furent à si grand mésaise de la chaleur qu'ils avaient les uns des autres, que plusieurs en furent morts. » La reine eut grande pitié du peuple, « qui était si tourmenté de ceux qui garder le devaient; » elle manda ses chevaliers et ses bourgeois, les fit armer, vint droit à la prison du chapitre, donna ordre à ses hommes de forcer la porte et frappa elle-même le premier coup d'un bâton qu'elle avait en la main; la porte fut aussitôt enfoucée, les prisonniers mis dehors; Blanche les prit en sa garde et, pour punir les chanoines, elle confisqua leur temporel ¹.

L'historien auquel nous devons ce récit, ajoute qu'elle garda les biens du chapitre en sa main jusqu'à pleine satisfaction et que les serfs délivrés par elle furent affranchis moyennant le paiement d'un droit annuel, mais nous savons d'autre part que Blanche, après avoir rempli son devoir de souveraine en secourant des gens qui étaient ses sujets, se garda de frapper en aveugle les chanoines qui l'avaient bravée. Elle était si bien maîtresse d'elle-même qu'au lieu de chercher à leur faire expier leur conduite, elle chargea, peu de temps après, les évêques de Paris, d'Orléans et d'Auxerre, de faire une enquête pour savoir si les gens d'Orly devaient, oui ou non, la taille au chapitre. Les intéressés avaient accepté cette médiation devant le représentant de la reine et en présence de son conseil, et la justice royale était alors si peu partielle que, le 1^{er} décembre 1252, au moment où Blanche venait d'être déposée dans la tombe, les trois évêques reconnurent au chapitre le droit de tailler les gens d'Orly pour les affaires de l'église de Paris, et non pas seulement pour le service militaire qu'ils devaient à la couronne ².

Il s'agissait, dans cette affaire, d'une cause que la reine Blanche avait particulièrement à cœur. Elle s'intéressait à ces populations auxquelles leur condition servile rendait parfois la vie bien cruelle. Cet excès d'inégalité la choquait, « et pour ce que cette reine avait pitié de gens qui étaient serfs, elle ordonna en plusieurs lieux qu'ils fussent affranchis en payant autre droit.

1. *Chroniques de Saint-Denis ou Grandes chroniques de France, Historiens de France*, XXI, p. 117, édit. Paulin Paris, IV, 331.

2. Dubois, *Historia ecclesiæ Parisiensis*, t. II, p. 418.

Elle le fit en partie à cause de la pitié qu'elle avait des filles de cette condition, pour ce qu'on laissait à les prendre en mariage, et en étaient plusieurs gâtées¹. » La royauté, qui marchait alors à la tête de tous les progrès, accomplissait un acte de sage politique et remplissait un devoir d'humanité en tirant les serfs de leur lamentable situation. C'est à l'exemple du roi de France et de divers prélats qu'en 1247 l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne, un sage, un ami de la reine Blanche, pria le pape de l'aider à procurer l'affranchissement des serfs de Wissous². Son projet, dont l'exécution fut sans doute entravée par le chapitre de Notre-Dame, ne fut réalisé qu'en 1255³, mais Blanche de Castille, dans cette œuvre de justice et de charité qu'elle avait entreprise, ne se laissait pas rebuter par les difficultés. Elle aimait les petits, dont le trône était le seul recours; elle avait compassion de leurs souffrances, et toujours ils la trouvèrent prête à les aider. En mars 1252 elle ratifia l'acte par lequel l'abbé et le couvent de Saint-Maur-des-Fossés affranchirent, pour deux mille cent livres parisis, toute une population de serfs, hommes, femmes et enfants, qu'ils possédaient à Saint-Maur-des-Fossés, à Paris, à la Varenne-Saint-Maur et à Chennevières⁴.

Le soin et la défense des faibles, plus que toute autre chose, pouvait distraire et consoler Blanche de Castille au milieu des chagrins qui assombrissaient ses derniers jours. Cette femme intrépide, sans cesse dominée par la plus noble des ambitions, aurait pu trouver que, malgré l'âge et la maladie, sa part était encore bien belle, si elle n'avait été que reine; mais elle était mère, et c'était ce qui la faisait souffrir. Après les fatigues et les tribulations de sa vie, elle aurait mérité deux récompenses, gouverner en paix le royaume et revoir son fils; cette seconde satisfaction ne lui fut pas accordée. Le roi ne parlait pas de revenir; il en paraissait tellement éloigné qu'on lui prêtait même, à tort assurément, l'intention de finir ses jours en Terre-Sainte⁵; et quel était le profit de ce sacrifice? Un instant il avait espéré que l'alliance des musulmans d'Égypte lui permettrait de reconquérir le

1. *Chronique anonyme finissant en 1380; Historiens de France, t. XXI, p. 141.*

2. *Registres d'Innocent IV, 3445; 13 novembre 1247.*

3. Dubois, *Historia ecclesie Parisiensis*, t. II, p. 418; Bibliothèque nationale, collection De Camps, t. XXXV, fol. 162.

4. Archives nationales, L. 457, pièce 5; LL. 46, fol. 62 verso; LL. 48, 2^e partie, fol. 29 verso.

5. Mathieu de Paris, t. V, p. 311.

royaume de Jérusalem; puis des événements auxquels il ne pouvait rien avaient anéanti cette illusion ¹. Malgré tout, il restait encore, attendant toujours les secours de l'Occident, pressant Henri III d'exécuter enfin son vœu de croisade, et ne recevant, en réponse à ses appels, que d'égoïstes réclamations. Le 8 juin 1252, Henri écrivit à Louis IX, à la reine Marguerite, pour leur redemander une fois de plus les provinces françaises que son père avait perdues; à ce prix il consentait à se préparer au départ ². Sans doute il se dispensa d'adresser à la reine Blanche ces sollicitations intéressées, car il devait savoir avec quel dédain elle ne manquerait pas de les accueillir; quant au récit d'après lequel Louis IX, sans consulter les grands de son royaume, aurait promis de restituer la Normandie et les autres fiefs des Plantagenets, il ne peut être que l'écho de bruits faux ou exagérés ³.

Ainsi Louis IX, sourd aux appels de sa mère ⁴, restait en Orient. Les tourments et les deuils se succédaient pour la reine Blanche avec une rigueur qui l'usait sans la décourager; après ses sœurs, ce fut son neveu Ferdinand III, roi de Castille, qui mourut le 30 mai 1252 ⁵, emportant dans sa tombe l'espoir qu'elle avait peut-être conçu de le voir s'armer pour le secours de la Terre-Sainte ⁶. Elle avait bien auprès d'elle sa fille, la princesse Isabelle, sa petite-nièce, l'impératrice de Constantinople Marie de Brienne, ses deux fils Alphonse et Charles. Mais Charles d'Anjou était absorbé par les négociations qu'il avait entreprises pour se faire donner par Innocent IV le royaume de Sicile ⁷; Alphonse de Poitiers était malade; il avait, dit-on, été frappé de paralysie ⁸, et nous savons que vers cette époque sa vue fut menacée ⁹. A peine remis, il reprit la croix ¹⁰. Blanche, en mère qui toujours s'était sacrifiée, pouvait désirer que le comte de Poitiers allât rejoindre son frère en Syrie; mais avec quelle émotion ne dut-elle pas voir

1. Wallon, *Saint Louis et son temps*, t. I, p. 365-367.

2. Rymer, édit. de 1816, t. I, p. 282.

3. Mathieu de Paris, t. V, p. 280.

4. *Anciennes chroniques de Flandre, Historiens de France*, t. XXII, p. 338.

5. Schirrmacher, *Geschichte Castiliens, etc.*, p. 429.

6. Mathieu de Paris, t. V, p. 311.

7. *Saint Louis et Innocent IV*, in-8°, p. 398-400.

8. Mathieu de Paris, t. V, p. 311.

9. *Layettes*, III, 4055; 31 mai 1253; lettre du seigneur de Lunel au comte Alphonse.

10. *Layettes*, III, 4030; lettre écrite à saint Louis par le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers.

approcher cette nouvelle séparation ? La croisade, qui lui avait enlevé Robert d'Artois, qui dans ses vieux jours la condamnait à vivre sans Louis IX et la martyrisait par d'incessantes inquiétudes, allait encore entraîner loin d'elle un des fils qui lui restaient. Les forces humaines ont des bornes; Blanche succomba.

Elle était à Melun, quand vers le mois de novembre 1252 la maladie de cœur dont elle souffrait prit tout à coup un caractère si grave qu'elle dut en toute hâte se faire transporter à Paris¹. C'est là qu'elle se coucha pour ne plus se relever². En prévision de la mort, elle avait mis ordre à ses affaires³, et prescrit qu'on dédommageât, aux dépens de sa fortune personnelle, tous ceux auxquels elle avait pu faire tort⁴. Alors elle oublia sa vie de fatigues et de douleurs pour ne plus penser qu'au repos d'une autre existence.

Cinq ou six jours avant sa fin, elle se fit donner la communion par Renaud de Corbeil, évêque de Paris, et le même jour elle reçut de sa main l'habit cistercien, que portaient les religieuses de Maubuisson. Comme l'évêque, en lui imposant ces pauvres vêtements, lui disait qu'elle les garderait si elle venait à mourir, elle déclara qu'elle voulait être religieuse à la vie et à la mort; et en effet, à partir de cette heure, elle fut, jusqu'à son dernier soupir, comme la plus humble de ses sœurs, sous l'obédience de l'abbesse de Maubuisson. Après qu'elle eut reçu les derniers sacrements, ceux qui l'entouraient, voyant qu'elle avait perdu la parole et paraissait à toute extrémité, la transportèrent sur un lit garni de paille qu'on avait recouverte d'une simple serge. Les prêtres et les clercs qui l'assistaient la croyaient morte et gardaient le silence, quand tout à coup, d'une voix faible et basse, elle se mit à réciter les prières des agonisants : « *Subvenite sancti Dei*; venez à mon secours, saints du Seigneur ! » Ils la suivirent; mais elle avait à peine « murmuré entre ses dents » cinq ou six versets, que son âme la quitta⁵.

1. *Chroniques de Saint-Denis, Historiens de France*, t. XXI, p. 116; édit. Paulin Paris, IV, 330.

2. *La déposition de Charles d'Anjou pour le procès de canonisation de saint Louis*, publiée par le comte Riant (*Notices et documents publiés pour la société de l'Histoire de France, etc.*, 1884, p. 175), porte que Blanche est morte à Maubuisson; il faut que Charles ait commis une confusion ou que sa pensée ait été mal interprétée; nous allons voir que le corps de la reine fut rapporté de Paris à Maubuisson.

3. Le confesseur de la reine Marguerite, *Histor. de France*, XX, 64.

4. Bulle d'Innocent IV; Potthast, *Regesta*, 15078.

5. Déposition de Charles d'Anjou; le confesseur de la reine Marguerite.

C'est le 26 ou le 27 novembre 1252, probablement vers trois heures du soir, que Blanche de Castille trouva dans la mort la paix dont sa vie avait presque toujours été privée¹. Elle avait vécu un peu moins de soixante-cinq ans. On la couvrit de ses vêtements royaux ; sur son voile de religieuse on posa la couronne de reine, et c'est ainsi parée que Blanche de Castille fut portée, sur une civière ornée d'or, par ses fils et par les plus grands seigneurs de sa cour, à travers les rues de Paris, puis jusqu'à l'abbaye de Saint-Denis. La bière fut déposée dans le chœur de l'église qu'éclairaient une quantité de cierges. On veilla le corps de Blanche pendant toute la nuit. Enfin, au matin du 29 novembre, après la messe et les offices des morts, le cortège funèbre, avec les croix et les processions qui l'accompagnaient, prit le chemin de Maubuisson. Un service fut célébré (29 novembre) dans l'église de cette abbaye². Blanche avait atteint sa dernière demeure. Au-dessus du caveau dans lequel son corps fut déposé, on éleva, dans le chœur des religieuses, une tombe de cuivre haute d'environ deux pieds, ornée d'une épitaphe et portant l'image sculptée de la reine, en habit et manteau de religieuse, une couronne sur la tête et soutenue par deux anges³. Le

D'Auteuil rapporte, sur la foi d'un texte que nous ne possédons pas, que Blanche avait fait appeler l'abbesse et les religieuses de Maubuisson, ainsi que des religieuses du Lys (*Blanche de Castille*, livre III, p. 120, 125).

1. MM. Dutilleux et Depoin affirment, d'après un nécrologe de Maubuisson, que Blanche mourut le 26 novembre (*Hist. de l'abbaye et des abbesses de Maubuisson*, p. 13, note 1). La date du 27 novembre est donnée par la chronique de Normandie et par un obituaire du Mont-Saint-Michel (*Historiens de France*, t. XXIII, p. 214 et 581) ; l'obituaire de Notre-Dame de Paris, sans doute par une confusion entre le jour de sa mort et le premier jour de ses obsèques, met sa mort au 28 novembre (Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame*, t. IV, p. 192) ; la chronique de Sainte-Catherine-du-Mont, à Rouen, dit qu'elle mourut le 29 novembre (*Historiens de France*, t. XXIII, p. 402) ; ce jour fut celui de ses funérailles à Maubuisson, ainsi que l'atteste Eudes Rigaud, présent à cette cérémonie (*Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud*, p. 150). La date du 1^{er} décembre est donnée par Mathieu de Paris (*Chronica majora*, V, 354). — Pour l'heure de sa mort, voir Le Nain de Tillemont, III, 455, et VI, 268).

2. Nous empruntons à divers auteurs les détails relatifs aux funérailles de la reine Blanche ; ce sont : Mathieu de Paris (V, 354) ; les *Chroniques de Saint-Denis* (*Hist. de France*, XXI, 116-117, et édition Paulin Paris, IV, 330) ; Primat (*Hist. de France*, XXIII, 10) ; Eudes Rigaud (*Journal des visites*, p. 150).

3. Dutilleux, *Inventaire de l'abbaye de Notre-Dame-la-Royale, dite Maubuisson-lez-Pontoise*, introduction, p. 2, p. 16 ; Dutilleux et Depoin, *Les bâtiments, l'église et les tombeaux de Maubuisson*, p. 106 (2^e partie, tom-

13 mars de l'année suivante, le cœur de la reine Blanche fut porté solennellement de Maubuisson à l'abbaye du Lys, près de Melun, par la comtesse Alix de Mâcon, que Blanche avait faite abbesse de ce monastère¹.

Il y avait longtemps que la régente était dans la tombe, quand la nouvelle de sa mort parvint à Jaffa, où se trouvait Louis IX. Ce fut le légat du Saint-Siège Eudes de Châteauroux qui, accompagné de l'archevêque de Tyr et de Geoffroy de Beaulieu, confesseur du roi, se chargea d'apprendre au fils de Blanche que la plus grande et la plus sûre des affections lui était enlevée. Aux premiers mots, Louis IX ne put retenir ses lamentations; puis, tombant à genoux, il accepta, par d'humbles et reconnaissantes actions de grâces, le coup qui le frappait². Mais sa douleur fut si profonde que pendant deux jours on ne put lui parler. Enfin il envoya chercher le sire de Joinville et, dès qu'il le vit, il lui tendit les bras, en s'écriant : « Ah ! sénéchal, j'ai perdu ma mère ! » — « Sire, » dit pour toute réponse le bon et rude soldat, « je ne m'en étonne pas, car elle devait mourir; mais je m'étonne que vous, qui êtes un homme sage, ayez montré si grand deuil; vous savez qu'au dire du Sage, quelque chagrin que l'homme ait au cœur, rien ne doit lui paraître au visage; car celui qui le fait en rend ses ennemis joyeux et en chagrine ses amis. » A la reine Marguerite, qui pleurait, cet homme, qui avait le cœur bon mais la parole franche, réservait des consolations d'un autre genre : « C'était la femme que vous haïssez le plus qui est morte, et vous en montrez un tel deuil ! » — « Et elle me dit, » ajoute Joinville, « que ce n'était pas pour la reine qu'elle pleurait, mais pour la peine qu'avait le roi du deuil qu'il montrait, et pour sa fille qui était demeurée en la garde des hommes³. » Voilà, il faut l'avouer, une oraison funèbre un peu sommaire, et bien des gens en France ont dû trouver quelque chose de plus à dire lorsqu'ils ont appris que leur grande reine leur était enlevée. Les services que son fils lui fit faire en Terre-Sainte, les prières qu'il envoya demander pour elle aux églises, n'auraient pas causé à la reine Blanche autant de satisfaction que les regrets de ses sujets. Pour la plupart d'entre eux, elle resta « la sage, la vaillante, la bonne

beaux de l'église). L'épithète donnée par les auteurs de cet ouvrage se trouve dans l'*Histoire généalogique de la maison de France*, par Scèvele et Louis de Sainte-Marthe, in-f°, 1647, t. I, p. 504.

1. D'Auteuil, *Blanche de Castille*, livre III, p. 132.

2. Geoffroy de Beaulieu, *Hist. de France*, XX, 17.

3. Joinville, édit. de 1874, n° 603-605.

reine de France¹, » et beaucoup auraient pu souscrire à ce jugement d'une éloquente simplicité : « De sa mort fut troublé le menu peuple, car elle n'avait que faire qu'ils fussent foulés des riches, et gardait bien justice². »

Tous les historiens du temps ont loué Blanche de Castille, et depuis lors, à travers les âges, en dépit de toutes les divergences d'opinions, la reconnaissance publique, récompense bien insuffisante des services qu'elle a rendus, s'est manifestée par de magnifiques éloges ; mais plus que toutes les paroles, un simple exposé de ce qu'elle a fait peut immortaliser sa mémoire. L'action de Blanche sur les hommes et les événements a été personnelle, décisive. On peut dire que tout était remis en question au lendemain même des triomphes remportés par Philippe Auguste, quand celui qui l'avait faite reine de France, non content de lui laisser en mourant toute une famille à élever, lui confia le gouvernement du royaume. Que de gens alors désirèrent sa perte et comptèrent sur ses défaillances ! Mais Blanche était de forte race ; elle avait déjà fait ses preuves au temps où le prince Louis combattait en Angleterre pour une cause désespérée ; elle était l'élève de Philippe Auguste, la gardienne de cet héritage royal et de cette tradition politique qu'avait laissés le Conquérant. Forte de tout ce qu'elle avait appris à regarder faire ce grand prince, bien secondée par les serviteurs qu'il avait formés, connaissant à fond les ressources et les dangers de sa situation, elle accepta la lutte ; c'était la guerre de la royauté contre la grande féodalité, de l'ordre contre l'anarchie, des libertés alors possibles contre l'oppression, du progrès et de la civilisation contre des ambitions brutales et surannées. Cette guerre-là valait la peine d'être combattue, dût-on aboutir à une défaite ; d'ailleurs, les enfants de Blanche étaient là ; il fallait bien les défendre.

A des degrés divers, avec plus ou moins de violence ou de fourberie, les grands feudataires, un instant domptés, avaient presque tous horreur du pouvoir royal. Le haut clergé, trop souvent partagé entre des habitudes de dévouement à la couronne et son aversion naturelle pour la prédominance de l'autorité civile, promettait beaucoup de concours utiles, mais laissait entrevoir des menaces d'opposition. Mais le peuple des villes et des campagnes avait mis ses espérances en la royauté, qui, tout en se montrant parfois sévère et même dure, était seule capable de le défendre.

1. *Chronique anonyme finissant en 1286* (*Histor. de France*, XXI, 83).

2. *Chroniques de Saint-Denis* (*Histor. de France*, XXI, 117).

Blanche combattit les grands vassaux, qui presque tous furent contre elle, surveilla le clergé, quoiqu'elle ait trouvé en beaucoup de ses représentants des collaborateurs fidèles et intelligents, s'appuya sur le peuple, qui l'aima, la défendit, et ne se sépara pas d'elle pour les rares corrections qu'elle dut lui infliger. Au surplus, il y avait en France des pays où tous, grands et petits, étaient pour elle et pour son fils, c'étaient l'ancien domaine royal et aussi les possessions de certaines églises, de certaines abbayes. Quant aux grands seigneurs, elle trouva moyen de les diviser, de les armer les uns contre les autres, de se faire à tout instant un allié de celui qui la veille était son adversaire.

C'est en pratiquant ce système, en mettant en jeu, suivant les circonstances, la souplesse de son esprit et la ténacité de son caractère, qu'elle dissout les coalitions des grands, déjoue leurs complots, réduit le comte de Bretagne et défend contre une ligue formidable Thibaud de Champagne, son inconstant adorateur. Les Anglais, débarqués en France pour mettre à profit nos discordes, sont tenus à distance, et leur invasion se réduit à d'inutiles allées et venues. Pendant ces mauvaises années, Blanche est partout ; elle conduit les armées, fait camper les troupes et assiège les châteaux, ne quitte un ennemi que pour courir à l'autre. Au milieu de cette tourmente, elle trouve encore le moyen d'accabler le comte de Toulouse, et de mettre fin à la guerre des Albigeois par le traité de Paris, assurant à la couronne une grande partie du Languedoc, et faisant de ce qui en reste l'héritage d'un fils de France. Quand le danger diminue, elle fait épouser à Louis IX la fille du comte de Provence, et elle étend par ce mariage l'influence française à la rive gauche du Rhône. Elle frappe d'un dernier coup le comte de Bretagne, inflige encore une salutaire leçon au turbulent Thibaud IV, dont plusieurs fiefs ont passé sous la mouvance directe de la couronne, puis, graduellement, sans secousse, elle remet le pouvoir au plus admirable prince que le Moyen âge chrétien ait connu.

L'éducation de saint Louis serait à elle seule, pour Blanche de Castille, un titre de gloire plus que suffisant. Ceux de ses fils que la mort n'a pas enlevés de trop bonne heure ont été, l'un cet administrateur habile qui a su faire du Languedoc une province française, l'autre ce conquérant dont des critiques ignorants ou partiaux n'ont voulu voir que les défauts, mais que tous les Français devraient aimer pour avoir porté bien au delà de nos frontières les armes et la renommée de la France. Sa fille Isabelle fut une sainte. Sa cour se distinguait entre toutes par l'ordre,

l'esprit de concorde et d'affection inaltérable qui régnait entre les membres de la famille royale, entre les maîtres et les serviteurs. On y dépensait assez pour faire belle figure, mais sans gaspiller; il suffit de jeter les yeux sur les comptes de cette noble maison pour voir quelle place y tenait la charité. Blanche, qui a parcouru la France en tous sens, n'allait nulle part sans faire l'aumône; quand elle arrivait dans un endroit, les pauvres qui n'avaient pas, en chemin, reçu son argent, venaient dans la cour de son château, dans sa chambre, lui demander du pain. Le roi qu'elle a élevé n'a-t-il pas inventé d'aller, de lui-même, chercher à tous les bouts du royaume ceux auxquels son grand-père, son père, ses agents avaient fait tort?

Tel est le spectacle qu'offre la maison royale au temps de la première régence. Les choses n'ont pas changé quand Blanche a quitté le pouvoir. D'ailleurs, elle ne s'est pas retirée à l'écart; elle est restée mêlée à toutes les affaires, chargée des plus graves intérêts. Après 1236, comme auparavant, elle juge, elle administre, elle travaille pour la France, et, dans les moments les plus critiques, c'est vers elle que naturellement on se tourne. La répression de l'insurrection tentée par Trencavel et la défaite de la coalition dissoute après la bataille de Saintes sont en grande partie son œuvre. Aux yeux des Français comme des étrangers, elle est toujours la reine de France, et ce n'est que justice, puisque bientôt elle va reprendre le gouvernement de ce royaume dont elle a sauvé la grandeur et l'indépendance.

Les dernières années de sa vie, pendant lesquelles elle a tant souffert, ont mis le comble à sa gloire. Restée seule après le départ de Louis IX pour la Terre-Sainte, elle se remet à l'œuvre, ayant pour toute distraction à ses craintes et à ses chagrins un travail sans trêve, sans autre récompense que le sentiment de son utilité, sans autre espoir que la paix et le bonheur de la France. Tout en préparant sans cesse les renforts et les secours d'argent dont son fils a besoin, elle empêche la reprise des hostilités avec l'Angleterre, assure au comte de Poitiers la succession de Toulouse, veille en dehors du royaume aux intérêts de ses enfants. D'horribles nouvelles, venues d'Égypte, l'atteignent au cœur sans l'abattre; après ce coup, auquel une autre aurait succombé, elle continue de marcher, portant fièrement ses souffrances, conservant une âme forte dans un corps épuisé. Majestueuse et charitable, elle impose à tous, même aux représentants de l'Église, le respect de la couronne, et montre à de malheureux serfs, en les tirant de prison, en les affranchissant, que les plus humbles,

au royaume de France, peuvent toujours compter sur la protection du souverain.

A côté de leur histoire, les grands rois et les grandes reines ont presque tous une légende. Blanche de Castille a la sienne, une légende née de la jalousie qui cherchait à la rendre odieuse, de la colère impuissante qu'éprouvaient contre elle des révoltés et des vaincus. Les écoliers, dont elle réprimait le vagabondage et les fantaisies désordonnées, se sont consolés de leurs mésaventures en lui donnant pour amant le cardinal de Saint-Ange. Les partisans de Pierre de Bretagne et les Anglais se sont fort divertis aux dépens de ses prétendues amours avec le comte Thibaud; et depuis, sans prétendre lui faire tort, beaucoup de gens, amateurs d'anecdotes plus ou moins gracieuses, ont trouvé bon de la transformer en héroïne de roman. A l'époque où se répandirent pour la première fois ces calomnies intéressées, la reine Blanche, âgée d'au moins quarante ans, entourée de ses enfants, luttait au milieu d'un royaume désolé par la guerre civile, envahi par les étrangers. Pour se soutenir au milieu de dangers et de préoccupations innombrables, elle n'avait que le sentiment d'une écrasante responsabilité, joint à l'ambition qu'un prince peut éprouver quand il mène une grande guerre, quand il combat pour le trône ou pour la vie. Au moment où ils la croyaient près de succomber, ses ennemis n'ont pu lui pardonner d'avoir été assez habile pour attacher à sa fortune un grand seigneur, qui d'ailleurs était à la fois son parent et son vassal.

On aurait tort aussi de se représenter la reine Blanche comme une femme dominée en toutes circonstances par des préoccupations religieuses. Elle était pieuse assurément, autant et plus que n'importe quelle princesse de cette époque; ses aumônes, ses fondations, sa générosité envers les églises, la calme et touchante ferveur de ses derniers moments, mettent hors de cause la sincérité de ses sentiments chrétiens. Mais elle n'a jamais sacrifié la dignité du pouvoir séculier aux intérêts de l'Église, et si Louis IX avait suivi ses conseils, il n'aurait pas quitté la France, qui avait besoin de lui, pour la Terre-Sainte qu'il ne pouvait sauver. Sa conscience, pourtant délicate, ne lui a jamais dit qu'il fallût rendre aux Anglais des provinces dont la conquête avait été plus que légitime. Innocent IV, qu'elle était prête à défendre, ne l'a pas entraînée dans sa lutte contre Frédéric II, et malgré tout le respect qu'elle témoignait au pape, comme à tous les représentants de l'Église, elle n'a pas voulu permettre aux évêques et aux prêtres de son royaume d'oublier qu'ils devaient obéissance au roi.

Douée d'une volonté devant laquelle tout devait plier, altière quand on cherchait à lui tenir tête et parfois trop prompte à s'emporter, elle a manqué de dignité, de charité, de justice, lorsqu'elle a fait à sa belle-fille Marguerite de Provence de méchantes et impitoyables querelles. Marguerite, qui était une épouse respectueuse et parfois dévouée jusqu'à l'héroïsme, a souffert par la faute de la reine mère des tourments qu'elle n'avait pas mérités. Blanche craignait-elle que cette nouvelle venue lui enlevât son influence? Était-elle simplement énervée de partager avec une autre l'amour de son fils? Il y a des choses qui peuvent s'expliquer, mais qui ne s'excusent pas.

Elle avait pourtant un excellent cœur. Fidèle dans ses affections, toujours heureuse quand elle pouvait aider les siens, la tendresse qu'elle témoignait au roi son fils et à ses autres enfants n'a pas fait tort aux sentiments presque maternels qu'ont trouvés chez elle les enfants et les petits-enfants de ses sœurs. Elle a traité en fils son neveu Alphonse de Portugal, en fille sa petite-nièce Marie de Brienne. Dévouée à ses sœurs, à sa cousine Blanche de Navarre, la mère de Thibaud de Champagne, elle a pardonné plus d'une fois à ce parent peu fidèle, tiré de prison Ferrand de Flandre, beau-frère de sa sœur, époux d'une nièce de Philippe Auguste, reçu en grâce Raimond de Toulouse, fils de sa tante Jeanne d'Angleterre, mais ses sentiments de famille ne l'ont jamais poussée à négliger les intérêts de la France. Elle a résisté à toutes les prétentions, à toutes les attaques de ses cousins Henri III et Richard de Cornouailles, qu'elle a traités avec courtoisie dans les moments de calme, et dont elle a toujours été, en cas de conflit entre les deux royaumes, l'adversaire acharnée.

Sa bonté, sa reconnaissance n'oubliaient aucun des serviteurs de la couronne, s'étendaient à tous les familiers de la maison royale, français ou espagnols. On pouvait, sans la blesser, lui donner des conseils peu agréables, ou même lui adresser des reproches injustes. Un jour qu'elle se prépare à grands frais à partir en pèlerinage pour Saint-Jacques de Compostelle, l'évêque Guillaume d'Auvergne lui dit qu'elle ferait bien mieux de donner tout cet argent aux Dominicains de Paris. Elle l'écoute sans mauvaise humeur, et se range à son avis ¹. Et que penser de l'humble mansuétude avec laquelle cette mère irréprochable a reçu l'admonestation d'un moine stupide, venu pour lui raconter qu'on l'accusait de laisser son fils se livrer à la débauche? Une autre l'au-

1. Lecoy de la Marche, *Anecdotes d'Étienne de Bourbon*, p. 389, note.

rait pour le moins jeté dehors ; Blanche de Castille était trop au-dessus d'une telle insinuation pour se mettre en colère. Il était bien autrement difficile de pardonner, comme elle l'a fait souvent, à des adversaires abattus, de montrer après la victoire qu'elle était sans rancune et savait épargner, au lendemain de leur défaite, ceux qu'elle avait pu craindre.

Quand on étudie l'histoire des guerres ou des révoltes qui ont troublé la France depuis l'avènement de Philippe Auguste jusqu'au milieu du treizième siècle, on est étonné de voir que bien rarement il est question du bourreau. En dehors des cas d'hérésie, à part la détestable guerre des Albigeois, dont la responsabilité ne remonte pas aux rois de France, l'échafaud et le gibet n'existent guère alors que pour les criminels de droit commun. On pouvait avoir recours à des exécutions plus ou moins sommaires, quand il s'agissait de réprimer le soulèvement d'une ville, ou de mettre fin aux excès de bandes armées ; mais en général on respectait les prisonniers de guerre. Quant aux chefs, même lorsqu'ils ont été les pires des révoltés, ils n'ont jamais payé de leur tête le soulèvement contre l'autorité royale ou l'infidélité à la patrie. Celui de tous qui fut le plus coupable et le plus durement traité, Renaud de Boulogne, mourut en prison, en même temps qu'on en faisait sortir le comte de Flandre. Philippe Hurepel est rentré facilement en grâce, après avoir dirigé contre Blanche de Castille la plus dangereuse des coalitions ; Thibaud de Champagne, plus d'une fois oublieux des services qu'il avait reçus, n'a pas perdu ses fiefs ; le sire de Coucy et plusieurs autres, contre lesquels il avait fallu conduire des armées pour les faire rentrer dans le devoir, n'ont même pas été inquiétés. Il n'y a pas eu de supplice pour Pierre Mauclerc et Hugues de Lusignan, coupables tous deux d'avoir appelé les Anglais, parjures, perpétuellement révoltés contre Blanche de Castille et Louis IX, pas de prison, pas d'exil pour l'orgueilleuse et violente Isabelle d'Angoulême. Blanche, qui pouvait à son gré les pousser hors du royaume, les jeter dans des cachots ou les envoyer à la mort, a trouvé tout naturel de les épargner. Elle ne faisait que se conformer, en cela comme en tant d'autres choses, aux traditions toujours suivies par les Capétiens de la première race, qui ont fait la France en évitant de répandre le sang.

Après les grandes crises, au lendemain de dangers effrayants, en présence de crimes plus ou moins impardonnables, le vainqueur, pour empêcher le retour du mal, a nécessairement à choisir entre la répression cruelle et le pardon. A d'autres époques,

ceux qui ont gouverné nos pères ont appliqué, par principe, le système de la rigueur. L'apologie de l'échafaud, à tout prendre, peut bien avoir sa raison d'être, et, dans un pays qui a été transfiguré par Richelieu, il serait pour le moins imprudent de prétendre que les exécutions politiques ne servent jamais à rien. Nous nous bornerons à constater, à la gloire de Philippe Auguste, de Blanche de Castille et de saint Louis, qu'ils n'y ont jamais eu recours. Leur indulgence a-t-elle eu pour effet d'affaiblir l'autorité royale, de compromettre en France le maintien de l'ordre et de la paix ? Parmi ces grands seigneurs que Blanche n'a pas voulu frapper, plus d'un a depuis lors combattu, en Égypte, à côté de saint Louis ; tous ont fini, tôt ou tard, par se tenir tranquilles, et par rentrer dans leur rôle de feudataires. Qu'aurait-on gagné à les persécuter ou à les faire périr ? Blanche de Castille, que ses adversaires ont tant maltraitée, s'est contentée de les vaincre ; elle était trop forte pour ne pas dédaigner la violence, qui souvent vient de la faiblesse, trop habile pour faire souffrir hors de propos ceux dont elle n'avait plus rien à redouter. Elle a laissé à son fils des exemples de clémence ; ce qu'elle a fondé a duré, parce qu'elle n'a pas abusé de son pouvoir, et les actes de modération qui l'honorent ont assuré la solidité de son œuvre.

Il y a des figures que les siècles n'arrivent pas à détruire ; elles semblent grandir à mesure que leur entourage disparaît par l'action fatale de l'indifférence et de l'oubli. La reine Blanche de Castille, qui a travaillé, combattu et souffert pour la vieille France, que l'Espagne nous a donnée pour le triomphe de la civilisation, n'est une étrangère pour personne ; les plus ignorants savent son nom. Cette popularité posthume, dont beaucoup ne connaissent plus la cause, mais que nul ne songe à contester, est la récompense des services qu'elle a rendus à sa seconde patrie.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER.

VIE DE BLANCHE DE CASTILLE JUSQU'À L'AVÈNEMENT DE SON FILS.

Naissance de Blanche. — Ses parents. — Maisons auxquelles elle est apparentée. — Jean sans Terre et Philippe Auguste décident de lui faire épouser le prince Louis de France. — Blanche vient en France; son mariage. — Elle vit à la cour de Philippe Auguste. — Hostilités entre la Castille et l'Angleterre. — Premiers enfants de Blanche; son fils aîné Philippe. — Le prince Louis reçoit l'Artois. — Bataille de Las Navas de Tolosa. — Blanche perd ses parents. — Naissance de saint Louis. — Expédition du prince Louis en Angleterre; efforts de Blanche pour le secourir. — Naissance de Robert d'Artois; mort du prince Philippe, naissance des princes Jean, Alphonse et Philippe Dagobert. — Mort d'Henri I^{er}, roi de Castille; avènement de Ferdinand III. — Couronnement de Louis VIII et de Blanche à Reims; leur entrée à Paris. — Négociations pour la délivrance de Ferrand, comte de Flandre. — Quelques nobles castillans offrent la couronne à Blanche et à Louis VIII. — Arrivée en France du cardinal Romain, légat du Saint-Siège. — Derniers enfants de Blanche. — Expédition de Louis VIII contre les Albigeois. — Sa mort. 1

CHAPITRE II.

L'AVÈNEMENT DE LOUIS IX ET LA PREMIÈRE RÉVOLTE DES BARONS.

L'œuvre de Philippe Auguste compromise par la mort de son fils. — Dévouement de la nation au pouvoir royal. — Philippe Hurepel, oncle du roi; sentiments douteux de la haute noblesse. — Le chancelier Guérin et les serviteurs de la couronne. — Blanche de Castille régente par la volonté de Louis VIII; légitimité de son pouvoir. — Couronnement de Louis IX. — Délivrance du comte de Flandre. — Mort de Renaud de Dammartin. — Pierre Mauclerc, comte de Bretagne. — Relations avec l'Angleterre; Henri III gagne une partie des seigneurs poitevins. — Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Pierre Mauclerc et Thibaud de

Champagne se coalisent. — Blanche marche contre eux. — Soumission du comte de Champagne. — Traités de Vendôme avec les comtes de Bretagne et de la Marche. — Suspension d'armes entre les Français et Richard, frère de Henri III. — Le pape Grégoire IX d'abord favorable aux Anglais. — Trêve avec l'Angleterre. — Guerre en Languedoc; Raimond VII de Toulouse. — Romain, légat du Saint-Siège, lutte contre les chapitres qui refusent au roi des subsides pour la guerre des Albigeois. — Il retourne en Italie. — Prise de Labécède. — Difficultés entre la couronne et Thibaud, archevêque de Rouen. 46

CHAPITRE III.

NOUVELLES RÉVOLTES; SIÈGE DE BELLÈME; SOUMISSION DU LANGUEDOC.

Éducation de Louis IX. — Hostilité croissante des grands vassaux. — Ils s'assemblent à Corbeil pour enlever le roi. — Les Parisiens viennent chercher Louis IX à Montlhéry. — Le cardinal Romain renvoyé en France. — La guerre continue en Languedoc; Raimond VII reprend Castelsarrasin. — Dévastation des environs de Toulouse. — Mauvaise situation de Raimond VII. — Prorogation de la trêve avec l'Angleterre. — Troubles en Gascogne. — Projets ambitieux de Philippe Hurepel. — Intrigues du sire de Coucy. — Serments demandés par Blanche à un certain nombre de villes. — Les Gascons et les Poitevins appellent vainement Henri III en France. — Nouvelle révolte; fidélité du comte de Champagne. — Siège de Bellême. — Siège de la Haie-Paynel. — Politique tortueuse de Henri III. — Désordres commis par les écoliers de Paris: l'Université se dissout. — Plaisanteries sur l'intimité de la reine Blanche et du légat. — Fin de la guerre des Albigeois; traité de Paris. — Le légat Romain, retournant en Italie, remet le marquisat de Provence à la garde du roi. 104

CHAPITRE IV.

GUERRES DE CHAMPAGNE; INVASION DES ANGLAIS.

Haine des grands contre Thibaud de Champagne; amour de ce prince pour la reine Blanche. — La plupart des barons se coalisent contre lui. — Prétentions d'Alix, reine de Chypre. — Le duc de Bourgogne envahit la Champagne. — Le comte de Flandre fait une diversion en Artois. — L'intervention de la reine oblige les Bourguignons à se retirer. — Hésitations des coalisés. — Ravages en Lorraine et dans le Barrois. — Guerre entre Philippe Hurepel et Thibaud. — Les Anglais se préparent à envahir la France. — Trahison de Pierre Mauclerc. — Armements de Henri III. — Il débarque en Bretagne. — L'armée royale en Anjou. — Condamnation de Mauclerc. — Le roi abandonné par une partie de ses vassaux. — Henri III se rend en Gascogne, rentre en Bretagne et retourne en Angleterre. — Les barons coalisés ravagent la Champagne; Thibaud est délivré par la reine. — Soumission de Philippe Hurepel; la coalition se dissout. — Nouvelle campagne contre Pierre Mauclerc et les Anglais. — Trêve entre l'Angleterre et la France. — Le comte de Ponthieu rentre en grâce. — Triomphe de Blanche. 144

CHAPITRE V.

FIN DE LA RÉGENCE.

L'accord se rétablit entre le roi et l'Université. — Fortifications d'Angers. — Mort des princes Jean et Philippe Dagobert. — La reine s'oppose au mariage du comte de Champagne avec la fille de Pierre Mauclerc. — Les grands soutiennent les prétentions de la reine de Chypre à la succession de Champagne. — Mort de Ferrand, comte de Flandre. — Mort de Philippe Hurepel. — Blanche ménage un accord entre la reine de Chypre et Thibaud, qui cède au roi la mouvance de Blois, Chartres, Sancerre et Châteaudun. — Embarras de Raimond VII; bonne volonté de la reine à son égard. — Elle insiste vainement pour que le pape rende à Raimond le marquisat de Provence. — Elle réconcilie les comtes de Provence et de Toulouse. — Le roi épouse Marguerite de Provence. — Négociations avec Henri III. — Pierre Mauclerc et les Bretons. — Dernière expédition contre Mauclerc; il se soumet. — Nouvelle trêve avec les Anglais. — Majorité de Louis IX. — Intrigues de Thibaud de Champagne, devenu roi de Navarre. — Il donne sa fille au fils de Pierre Mauclerc et forme une coalition. — Le roi lève une armée contre lui. — Soumission et humiliation de Thibaud. 203

CHAPITRE VI.

LA COUR DE FRANCE ET LE POUVOIR ROYAL PENDANT LES DERNIERS TEMPS DE LA RÉGENCE.

La famille royale. — Blanche de Castille et Marguerite de Provence. — Dépenses faites pour les princes. — Alphonse de Portugal. — Espagnols employés à la cour. — Cadeaux faits aux grands, aux nouveaux chevaliers; ménestrels. — Aumônes et pain des pauvres. — Chevaux. — Relations avec les souverains étrangers. — Rapports avec la noblesse, avec le clergé. — Piété éclairée et fermeté de Blanche. — Conflits de juridiction. — Difficultés avec l'archevêque de Rouen. — Querelle avec l'évêque de Beauvais. — Rapports avec les gens des villes et le peuple des campagnes. — Souffrances des populations; exactions des agents royaux. — Répression de l'hérésie; Robert le Bougre. — L'armée royale. — Commandement; le connétable, les maréchaux. — Autres hommes de guerre; les baillis et les sénéchaux; rôle de Blanche. — Contingents féodaux. — Service dû par les églises. — Troupes soldées; cavalerie, infanterie, arbalétriers. — Remonte. — Charrois; machines. — Milices communales. 254

CHAPITRE VII.

RÔLE DE BLANCHE SOUS LE GOUVERNEMENT PERSONNEL DE SON FILS.

Puissante influence de la reine Blanche. — Ses domaines et sa fortune personnelle. — Ses fondations pieuses; Maubuisson. — Mariage de Robert

d'Artois. — Alphonse de Portugal épouse Mahaut de Boulogne. — Blanche et ses enfants; la princesse Isabelle. — Rapports de Blanche avec sa sœur Bérengère et la maison de Castille. — Son rôle à la cour de France. — Jeanne de Flandre épouse Thomas de Savoie. — Pierre Mauclerc quitte le gouvernement de la Bretagne. — Sollicitude de Blanche pour Raimond de Toulouse et pour Baudouin II, empereur d'Orient. — Acquisition des reliques de la Passion. — Robert d'Artois refuse la couronne impériale. — Blanche et les Juifs; le Talmud. — Révolte de Trencavel; siège de Carcassonne. — Alphonse de France devient comte de Poitiers. — Révolte des Lusignan. — Coalition contre le roi; campagne de Saintonge. — Soumission de Raimond VII. — Innocent IV à Lyon. — Maladie de Louis IX; il prend la croix. — Charles d'Anjou devient comte de Provence. — Le roi et sa mère sauvent le pape menacé par Frédéric II. — Mort de Jeanne de Flandre; sa sœur Marguerite lui succède. — Détresse de Baudouin II. — Louis IX part pour la Terre-Sainte en confiant la France à sa mère. 312

CHAPITRE VIII.

SECONDE RÉGENCE. MORT DE LA REINE BLANCHE.

Alphonse de Poitiers retarde d'un an son départ pour l'Orient. — Politique intéressée du roi d'Angleterre. — Séjour de Louis IX à Chypre. — Croisade d'Alphonse. — Mort du comte de Toulouse. — Damiette et Mansourah; captivité de Louis IX. — Amélioration des rapports avec Henri III. — Louis IX en Syrie. — Retour d'Alphonse et de Charles d'Anjou. — Mort de Frédéric II. — Affaires de Provence. — Maladie de la reine Blanche. — Innocent IV retourne en Italie. — Situation du roi en Terre-Sainte. — Croisade des Pastoureaux. — Les-d'Avesnes et les Dampierre. — Conseillers de la régente; le Parlement. — Blanche et le clergé. — La reine délivre les serfs emprisonnés par le chapitre de Notre-Dame. — Affranchissements. — Maladie et mort de Blanche. — Conclusion. . 369